
22101676922

MARSEILLE

ET

SON INTENDANCE SANITAIRE

A PROPOS

DE LA PESTE, DE LA FIÈVRE JAUNE, DU CHOLÉRA

ET

DES ÉVÈNEMENTS DE SAINT-NAZAIRE (LOIRE-INFÉRIEURE) EN 1861.

ÉTUDES

HISTORIQUES ET MÉDICALES

PAR

ÉVARISTE BERTULUS

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PROFESSEUR DE CLINIQUE MÉDICALE ET ANCIEN PROFESSEUR D'HYGIÈNE NAVALE A L'ÉCOLE DE MÉDECINE, L'UN DES MÉDECINS DE L'EXPÉDITION DU MEXIQUE EN 1838-1839, ETC.

Je voudrais pouvoir me taire, mais c'est impossible, parce que le verbe de vérité est dans mon cœur comme un feu ardent; si je ne lui cède il dévorera la moëlle de mes os.

JÉROME SAVONAROLE.

(*Prédication contre Rome et le pape Borgia*).



MARSEILLE
CAMOIN FRÈRES
Libraires-Éditeurs.

PARIS
GERMER BAILLIÈRE
Libraire-Éditeur.

1864.

EPIDEMICS ; France ; 19 cent.
F 71
MARSEILLES : Epidemics ; 19 cent.
F 71
ST. NAZAIRE : Yellow Fever ; 19 cent.

14 851075

MARSEILLE. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ARNAUD ET COMP

A MESSIEURS

BÉNAUSSE, BOURNAT, ESTIENNE, DUPRÉ,

GIRARD, GASSIER, DE POSSEL, MEYNIER, ROBERTY

ET RAMBAUD CADET,

Membres de la dernière Intendance Sanitaire,
qui, en 1850, mise en demeure
d'admettre en libre pratique les provenances
de Malte, où régnait le choléra,
refusa courageusement d'obéir et resta
à son poste jusqu'au moment où le Ministre,
désespérant de vaincre sa
résistance, prit le parti de la supprimer.

MESSIEURS,

Votre dévouement si désintéressé, que Paris ne voulut pas comprendre en 1850, aveuglé qu'il était par l'éclat d'une fausse doctrine, je viens le rappeler à notre ville, aujourd'hui que la vérité a repris ses imprescriptibles droits.

La science était alors hésitante, d'habiles faiseurs l'avaient fourvoyée, et cependant toutes les contagions qu'elle niait, ou sur lesquelles elle n'osait se prononcer, elle en reconnaît maintenant l'existence, la réalité. C'est vous dire qu'elle ne peut plus vous refuser désormais la juste réparation qui vous est due.

Treize années ont suffi pour opérer ce revirement miraculeux, pour renverser de fond en comble un édifice élevé, splendide, mais sans racines dans le sol, pour faire justice, en un mot, des détracteurs de l'Intendance Sanitaire, notre vieille gardienne contre la peste, la fièvre jaune et le choléra.

Certes! si vous ne pouviez guère penser, en 1850, que votre noble et courageuse résistance à des innovations dangereuses empêcherait vos noms de périr, je ne pouvais espérer moi-même, vous en conviendrez, d'avoir si vite l'agréable tâche de les signaler à la reconnaissance de tous dans cette œuvre éminemment marseillaise.

Veuillez donc, Messieurs, en agréer la dédicace comme un témoignage de la profonde estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble
et très-dévoué serviteur,
Dr E. BERTULUS.

AVANT-PROPOS.

Le souvenir d'une grande assemblée qui, pendant plus de quatre siècles, présida en souveraine et à titre onéreux a nos destinées sanitaires, qui nous préserva si souvent de l'atteinte des fléaux pestilentiels doit-il périr tout entier?

Et lorsque cette assemblée, monument de la sagesse de nos pères et de la sollicitude du meilleur des princes (1), après avoir rendu à l'hygiène publique des services éminents et incontestés, a été récompensée de son dévouement par la plus injuste et la plus criante des révocations; lorsque surtout l'impitoyable justicier qu'on appelle le temps, lui donnant raison, vient au bout de très-peu d'années (13 ans) remettre en lumière l'excellence des principes qu'elle défendait et les impostures qui ont pesé sur elle, ne faut-il pas enfin que l'histoire impartiale s'émouvant inscrive à la fois sur ses tables de bronze son apothéose et les palinodies de ses détracteurs?

(1) Le bon roi Réné d'Anjou, comte de Provence.

Il me semble que ces questions n'ont pas besoin d'être débattues, que le moment ne saurait être plus propice, mieux choisi, pour procéder à ce grand acte de justice marseillaise, pour apprendre à nos fils ce que fut l'Intendance Sanitaire dont l'histoire est inséparable de celle de la fièvre jaune, de la peste et du choléra.

A qui doit incomber cette tâche à la fois si honorable et si délicate, si ce n'est à un médecin, à celui-là surtout qui, de 1845 à 1850, appréciant l'hostilité de Paris contre nos vieilles franchises locales, et découvrant ses tendances subversives, s'était voué courageusement à la défense de l'hygiène publique, au détriment de ses intérêts, et qui, depuis la chute de l'Intendance Sanitaire, n'a jamais cessé de protester, soit à l'Académie, soit dans les journaux de médecine, contre des théories décevantes et périlleuses?

D'ailleurs, pourrais-je hésiter un seul instant et ne dois-je pas voir le doigt de la Providence dans la réaction qui se produit de toutes parts en faveur des anciennes doctrines sanitaires? Ne suis-je pas forcé de reconnaître la profonde justesse de ce vieil adage : « Tout vient à point à qui sait attendre? »

Libre penseur, il y a vingt ans j'étais accusé d'immobilité par les uns, de mauvaise foi par les autres, parce que j'avais l'audace de soutenir que la peste, la fièvre jaune et le choléra étaient transmissibles et par conséquent importables par les vaisseaux, les caravanes, les armées; aujourd'hui, non seulement je n'ai plus à me taire, à cacher mes convictions, mais j'ai en outre l'insigne satisfaction de les voir adopter et professer par ceux-là même qui me poursuivaient jadis de leurs moqueries et de leurs hostilités.

Etrange retour des choses d'ici bas! Le venin si subtil de ces fléaux, celui de la fièvre jaune surtout, dont on

niait naguère l'existence, s'est enfin révélé aux plus sceptiques; on reconnaît que le chef de l'école non contagioniste, l'ardent ennemi des mesures sanitaires, feu le docteur Chervin, *obéissait à de faux principes*, *qu'il avait mal vu, mal apprécié les faits :* bien plus, désormais convaincus que ses erreurs ont, pendant un quart de siècle, compromis les intérêts sacrés de l'hygiène publique, ses disciples réclament du Gouvernement étonné, des lazarets et des quarantaines. Ces mesures des anciens temps que l'expérience de nos pères avait consacrées et que l'on stigmatisait comme un effet de la peur et de l'ignorance du moyen-âge, on y revient, on en comprend la nécessité; *on en usera le moins possible, dit-on, mais on ne pourra malheureusement s'en passer*........... Pouvait-il en être autrement?

Quelques cas de fièvre jaune importés, en 1861, à l'embouchure de la Loire, par le navire l'*Anne-Marie*, parmi lesquels 21 ont été suivis de mort, ont suffi pour opérer ce revirement miraculeux, pour démontrer que Marseille a eu raison de résister en 1850, pour justifier la noble protestation de son Intendance Sanitaire expirante, pour prouver, enfin, que j'étais moi-même dans le vrai en professant la possibilité de l'importation des fléaux exotiques.

Mais est-ce bien la petite épidémie de Saint-Nazaire-en-Loire qui a amené ce coup-d'état; avait-on réellement besoin d'elle pour la solution des grands problèmes sanitaires, pour être fixé surtout sur la contagion de la fièvre jaune? A-t-elle mis en lumière quelque fait nouveau, inconnu jusqu'à ce jour, un de ces faits qui saisissent et surprennent les esprits, bouleversent et ruinent les doctrines en apparence les plus solides? Qu'on se garde bien de le croire.

Parvenue au faîte des honneurs, grâce à la protection de M. Fould et un peu aussi par l'influence du gouver-

nement britannique, disposant d'emplois lucratifs dont elle éloignait systématiquement les médecins contagionistes, admise dans les conseils du Gouvernement, qui lui avait livré nos destinées sanitaires *parce qu'il la croyait le progrès*, l'école de *Chervin* n'avait pas oublié que *le Capitole est près de la roche tarpéienne;* elle n'ignorait pas qu'elle vivait au jour le jour, et sa fortune rapide, inespérée, lui faisait peur. Le *mane thecel phares* des anciens lui apparaissait parfois sur l'édifice qu'elle avait élevé avec tant d'audace sur les ruines de nos vieilles et sages institutions, et elle sentait instinctivement que cet édifice bâti sur le sable l'écraserait quelque jour.

Donc, trop inquiète pour s'endormir au milieu des grandeurs et craignant de se réveiller dans quelque terrible cataclysme, elle cherchait une occasion propice d'entrer en accommodement avec la rivale qu'elle avait réduite au silence à force de calomnies, de dénégations, d'injures inqualifiables. Cette occasion longtemps attendue s'est présentée en juillet 1861, pendant le cours de ce mois véritablement *fatidique* qui a vu tomber la Bastille, le prestige de la royauté; périr misérablement un prince, l'espoir de la France et de sa race (1), et qui semble destiné enfin à fournir date aux chutes les plus célèbres, aux événements les plus considérables et les moins prévus.....

M. le docteur Mélier, inspecteur général des établissements sanitaires de France, médecin consultant de l'Empereur, etc., etc., à qui les destinées de la fausse doctrine de la non-contagion étaient confiées, a joué le rôle d'un nouveau Monck; il a passé à l'ennemi avec armes et bagages, conduisant cette opération si délicate avec une telle habileté, que personne ne s'en est douté dans notre

(1) Le duc d'Orléans.

camp endormi, jusqu'au moment où il s'est décidé à emboucher la trompette et à faire son rapport à l'Académie de médecine. Ce rapport, il a mis deux années entières à l'élaborer, à en peser les termes, et des journaux de médecine dont les sympathies en faveur de la fusion des deux écoles ne sont pas douteuses, affirment que c'est un véritable chef-d'œuvre et qu'il ne rencontrera partout que des adhésions.

L'Académie impériale de médecine, dans le sein de laquelle le chef du non-contagionisme a fait ses aveux, épanché ses inquiétudes sanitaires (depuis longtemps elles n'étaient pas un mystère pour nous), semble frappée de stupeur; les mots *quarantaine*, *lazaret*, *contagion*, *infection*, qui jadis y suscitaient de furieuses tempêtes, ont produit sur elle l'effet de l'opium ou du chloroforme: elle a gardé le silence, car je n'estime pas qu'on puisse considérer comme une discussion suffisante les discours, d'ailleurs très-estimables, de MM. les docteurs *Beau*, *Rufz*, *Poiseuille* et *Jules Guérin*..... Or, ce silence significatif est considéré, par les amis du rapporteur, et notamment par les nombreux médecins qui relèvent de son autorité dans les établissements sanitaires et thermaux, comme une approbation tacite, sans doute en vertu du vieux proverbe : *Qui ne dit mot consent.*

Pour ma part, je me hâte de le dire, je ne suis pas de cet avis, *je crois au contraire que si l'Académie a l'air de dormir, si elle ne parle pas, elle n'en pense pas moins. D'abord l'illustre compagnie se demande si elle peut accueillir, sur la foi de M. Mélier, la grande découverte de l'impossibilité de la transmission, en troisième main, de la fièvre jaune, découverte qu'infirment, comme on le verra dans ce livre, toutes les grandes importations.* Doit-elle abriter sous son manteau cette découverte et les mesures sanitaires qu'on en fait découler? Voilà une première question pour

l'Académie. Se rappelant ensuite les critiques que lui attira le patronage imprudent qu'elle accorda au fameux *rapport sur la peste*, elle hésite évidemment à rendre le même service à un travail *ejusdem farinæ*, pour ne rien dire de plus.

Telles sont probablement les causes du silence de l'Académie et de la tiédeur de la discussion dans une affaire si importante, si grave, et qui touche aux plus chers intérêts de nos populations maritimes. Si je ne prenais sur moi, vu mes antécédents et l'autorité qui m'appartient incontestablement dans la question de la fièvre jaune, de m'en mêler un peu et de suppléer à cette discussion qui a fait *fiasco*, le rapport de M. l'Inspecteur général dont le premier corps médical de France n'a rien voulu dire, tandis qu'une foule de personnes plus ou moins intéressées, en font un éloge pompeux, serait considéré comme orthodoxe; le Gouvernement ferait des découvertes de M. Mélier la base de la réforme sanitaire qu'il médite, et l'hygiène publique serait de nouveau exposée aux plus tristes aventures. Or, j'ai averti le gouvernement sous Louis-Philippe, je l'avertirai encore aujourd'hui, dussé-je ne pas être écouté comme jadis et faire le second tome de *Cassandre*.

J'ai de plus un grand devoir à remplir, je l'ai déjà dit, celui de prouver à nos détracteurs de Paris que l'ignorante Marseille avait mille fois raison de résister, en 1851, à d'imprudentes innovations.

Mais sous quelle forme donnerai-je cet avertissement? Comment procéderai-je pour établir le parallèle entre l'Intendance sanitaire défunte et l'administration qui l'a remplacée?

L'illustre Pariset, qui avait pour moi l'affection d'un père et avec qui j'ai entretenu, depuis 1840 jusqu'à sa mort, une correspondance très-active, me disait dans une

de ses lettres, datées de *Luciennes*, en 1847 : « L'esprit » public a ses caprices. Si jamais on revient, mon cher » enfant, sur la question de la fièvre jaune (et on y re- » viendra sûrement), pensez aux affronts, aux démentis » que Bally, vous et moi avons reçus, et si vous en faites » justice, que ce ne soit pas en spéculateur de cabinet, » mais en historien sévère, impartial.»

En s'exprimant ainsi, mon vieil ami m'indiquait la marche que je devais suivre dans ce livre. Le droit de faire de l'histoire appartient à tous, sans contredit ; celle que je me décide à écrire, à la sollicitation de quelques personnes notables de Marseille qui veulent bien lui accorder une utilité de circonstance, ne sera pas dénuée d'intérêt, j'ose le dire, surtout pour la génération actuelle qui n'a pas assisté aux luttes que je vais raconter et qui a pu se demander quelquefois ce que fut l'Intendance Sanitaire.

Je rappellerai donc dans cet ouvrage l'origine de cette institution, ses services, les circonstances qui marquèrent son abolition ; les diverses phases par lesquelles a passé la question des quarantaines, depuis 1800 jusqu'en 1861. Dans le cours de ma revue historique, je saurai dire la vérité sur les hommes et sur les choses ; je la dirai à *Chervin* et à *Prus*, qui ne sont plus, à *MM. Fould* et *Mélier* qui comptent encore parmi nous ; car, en parlant des morts qui ne peuvent me répondre, je ne dois pas oublier les vivants, ceux-là surtout qui, arrivés à l'apogée de leur fortune, disposent d'un certain crédit. Il y aurait de la lâcheté, je crois, à agir autrement, et ce défaut fut toujours étranger à ma nature. Je n'ai jamais connu, dans le cours de ma carrière que la ligne droite, et la publication que je fais aujourd'hui, dans le seul intérêt de Marseille et de la chose publique, le prouvera, je l'espère, une fois de plus. Je l'ai divisée en trois parties

distinctes : dans la première j'ai fait l'histoire de l'Intendance Sanitaire et de ses luttes contre la peste et le choléra ; dans la seconde, destinée spécialement au fléau des Antilles, j'ai raconté ses principales importations et fait ressortir l'excellence du système des quarantaines contre lui ; enfin, dans la troisième partie, j'ai fait une appréciation exacte des évènements de Saint-Nazaire, sur lesquels je me suis procuré les documents les plus précis, les plus authentiques, et j'ai prouvé jusqu'à l'évidence les dangers qu'offre le régime sanitaire substitué aux intendances par l'école non-contagioniste.

La grande morale de mon livre est *que la vérité, semblable sous ce rapport à l'huile, finit toujours par surnager*, *et que l'histoire, ainsi que l'a dit* Du Rozoir, *nous montre trop souvent le triomphe de la violence et de l'intrigue sur le droit et la vertu, les vices et les travers des hommes plutôt que leurs qualités.* Je n'ajouterai pas, avec cet auteur, qu'elle tend quelquefois à nous faire douter de la Providence ; car s'il est une question dans laquelle le doigt de cette dernière se soit montré d'une manière visible, c'est certainement la question sanitaire : comment en douter, je le demande, après ce qui s'est passé à Saint-Nazaire, sous le 47° de latitude boréale, et la leçon qu'a reçue dans cette petite bourgade la coterie non-contagioniste?

MARSEILLE

ET

SON INTENDANCE SANITAIRE

PREMIÈRE PARTIE

L'INTENDANCE ET LA PESTE

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE :

Première peste de Marseille. — On l'attribue aux fripiers juifs. — Origine de l'Intendance. — Première consigne et premiers lazarets. — Importation de 1720. — Déposition originale du capitaine Chataud. — Origine du Chervinisme en 1720. — Chirac et le célèbre médecin marseillais Bertrand. — Importations diverses éteintes dans le lazaret. — L'Intendance sous la république de 1793 et sous Napoléon Ier. — Loi du 24 mars 1822, son appréciation et ses effets. — Elle donne le premier coup à l'Intendance Sanitaire.

La première épidémie de peste bubonique dont il soit fait mention dans les annales marseillaises, est celle qui se développa dans notre ville en 1387, et qui fit périr, à Avignon, une femme célèbre par ses grâces et sa vertu, la belle Laure *de Noves*. Il paraît que les pestes qui s'étaient montrées avant cette époque, n'avaient rien eu de commun que le nom, avec le fléau du Levant. C'étaient sans doute des typhus que l'oubli des règles les plus simples de l'hygiène devait rendre alors très-communs; la peste dont il s'agit fut généralement rapportée à l'imprudence et à l'avidité de fripiers juifs qui l'avaient, dit-on, emmagasinée avec des hardes provenant du Levant où régnait le fléau.

A partir de la prise de Constantinople, qui eut lieu en 1453, la fréquence de la peste à Marseille augmenta avec celle de ses relations avec les échelles du Levant; elle s'y montra, en effet, en 1416, 1424, 1505, 1506, 1507, 1527, 1530, 1547, 1557 et 1558.

Des calamités si fréquentes firent rechercher naturellement, les moyens de les prévenir, et c'est de cette époque que datent en effet nos premiers établissements sanitaires et les premières quarantaines; ils eurent une existence plus régulière plus permanente, en 1476, au retour du bon roi René de Lyon, où il était allé s'aboucher avec son inquiet et soupçonneux suzerain, Louis de Valois (Louis XI). Ayant appris, en rentrant à Aix, sa capitale, que la peste ravageait Marseille, il y envoya des instructions sanitaires et intima à ses consuls l'ordre formel de rester à leur poste, précaution qui n'était pas inutile à une époque où les autorités, prenant trop souvent la fuite, abandonnaient ainsi les villes pestiférées non seulement aux horreurs du fléau, mais encore aux voleurs et aux assassins, autre espèce de fléau non moins redoutable. On disposa donc plusieurs bâtiments pour servir d'hôpitaux, on y fit transporter les pestiférés et on les mit, autant que possible, en état de séquestration. Ce fut là véritablement la première application faite à Marseille du principe de la quarantaine.

Les chroniques du temps ne disent pas quelles furent à cette époque les premiers linéaments (qu'on me passe ce mot), de l'Intendance sanitaire; on estime seulement que le roi René, qui aimait beaucoup Marseille et surtout les marins, les pêcheurs et en général tous les gens de mer, dut les charger du service sanitaire. Peut-être pourrait-on arriver à éclaircir ce point historique en consultant les archives de la Prud'hommie des pêcheurs de Marseille, qui ont survécu à celles de l'Intendance elle-même, et qui sont d'ailleurs bien plus anciennes. Médecin pendant plusieurs années de la corporation des pêcheurs, j'ai pu me convaincre qu'il existe à la Prud'hommie des documents très-curieux, parmi lesquels un grand nombre datent de l'époque dont je parle, les parchemins, les lettres patentes, les chartes, etc., y sont en grand nombre, présentant encore intacts les grands cachets de cire jaune, verte, etc. Que les amateurs se le disent et profitent de cette indication.

En 1416, après la cessation de la peste, le principe de la séquestration, dont on avait vérifié les avantages comme base de système sanitaire, fut définitivement adopté; on convertit en lazaret un vaste bâtiment situé rue des *Rondeaux* (aujourd'hui rue *Radeau*), non loin de la partie du quai du port, qui portait le nom pittoresque de *Cheminée du roi René*, parce que ce bon prince, qui aimait beaucoup, je l'ai déjà dit, les pêcheurs, y venait prendre quelquefois le soleil en hiver au milieu d'eux. On institua en outre une *consigne* dans le fort Saint-Jean; lorsque les navires qui revenaient des pays turcs avaient des malades à bord, on renfermait ceux-ci dans l'hôpital des Rondeaux, dont ils ne sortaient que lorsqu'ils étaient guéris; quant aux navires eux-mêmes, ils étaient *consignés*, c'est-à-dire qu'ils s'amarraient à l'entrée du port et restaient sans communication avec leurs voisins.

Tels furent le premier Lazaret, et les premières quarantaines à Marseille; c'est dans le cartulaire de Saint-Victor que ces renseignements ont été puisés. Ce n'est que sous le règne de François Ier, le 18 avril 1526, que le *conseil de la ville*, après avoir pris l'avis des Prud'hommes, délibéra (les menaces de peste devenant de plus en plus fréquentes) de faire batir un Lazaret au voisinage de la Porte-de-l'Ourse et de charger la confrérie de Sainte-Barbe, qui était celle des gens de mer, de l'exécution de cette mesure. Cette confrérie avait déjà depuis longtemps la surveillance des léproseries;

La peste de 1527 hâta la construction du Lazaret voté par le conseil de la ville, et qui prit le nom d'*Hôpital de l'infirmerie ou de la charité*. Toutefois, l'ancien hôpital des Rondeaux, ne fut pas abandonné pour cela, et il est probable que ces établissements n'étaient que provisoires, puisque un peu plus tard on en établit de plus considérables dans le quartier tout-à-fait opposé à celui de Saint-Jean, c'est-à-dire aux Catalans et dans les environs de l'abbaye Saint-Victor. En 1557 et 1558, les mesures de séquestration ayant été bien observées dans ces nouveaux établissements, la peste s'y éteignit sans pénétrer dans la ville.

En 1580, on ne fut pas aussi heureux : la peste et la famine ravagèrent de nouveau Marseille; plus de 30,000 personnes périrent; les premiers magistrats prirent la fuite, et nos chroniques

sont unanimes pour vanter le courage de *Pierre Bouquier*, de Martigues, capitaine de la tour de Bouc, qui vint dans notre ville se dévouer aux malades. C'est pendant cette peste qu'une multitude de cadavres furent enterrés au Pharo, dans le voisinage *des vieilles infirmeries*. Les ossements qu'on y a mis à découvert à diverses époques proviennent évidemment de cette peste, qui fut tellement affreuse, qu'en 1586 et 1587, le fléau ayant reparu, l'émigration fut générale et la ville resta déserte.

En 1628, 1649 et 1650, la peste ayant été de nouveau importée à Marseille, les quarantaines furent si sévères, si bien faites, qu'elle s'éteignit dans le Lazaret, et, à partir de la dernière époque jusqu'à 1720, le régime sanitaire ayant acquis beaucoup de perfection, le fléau cessa de se montrer dans notre ville et la population ne s'en préoccupa plus.

C'est à partir de 1640 seulement que l'on fit mention sur les registres, du nombre et des noms des Intendants; ce n'est même qu'en 1647 que le registre des délibérations prit une forme régulière.

Le nombre des Intendants, disons-le en passant, a varié souvent: de 1640 à 1648, il a été de 24; de 17, de 1650 à 1652, et de 15, en 1642; mais, sauf ces exceptions, il a toujours été de 16 à 18 membres jusqu'au moment de la dissolution définitive de l'assemblée.

La durée des fonctions a successivement varié d'une année à six; elles ont toujours été gratuites; quoi qu'en aient dit les ennemis de nos institutions sanitaires, les Intendants ont toujours rempli leurs devoirs à titre onéreux et par simple dévouement à la cause commune. Il n'y avait de rétribués dans l'administration que les officiers, les secrétaires, les commis, les prêtres, les médecins, les gardes et les mariniers. Ces divers employés formaient ensemble un personnel de 165 individus. Il n'est sorte de calomnie qu'on n'ait répandue sur le compte des Intendants, sous le règne de Louis-Philippe, pour les discréditer dans l'opinion publique; à entendre leurs détracteurs, la gratuité de leurs fonctions n'était qu'apparente, et ils réalisaient au contraire des gains illicites considérables, se donnant au Lazaret des banquets somptueux aux frais de l'administration. Le but de ces calomnies était tout simplement d'arriver à mettre la main sur la caisse de l'Intendance,

que l'autorité centrale convoitait depuis longtemps. *Lorsqu'on veut tuer son chien*, dit un proverbe trivial, vulgaire, mais plein de vérité, *on dit qu'il est enragé*. Telle est la conduite qu'on a tenue à Paris, contre l'Intendance sanitaire de Marseille.

L'importation de 1720, par le capitaine Chataud, eut des résultats terribles, et l'Intendance sanitaire qui, depuis 72 ans, n'avait cessé d'arrêter la peste à nos portes, ne put, dans cette circonstance, sauver Marseille, parce qu'elle fut trompée. Le capitaine Chataud arriva en effet dans notre port sous patente nette et ayant perdu, pendant la traversée de Seyde à Marseille, trois hommes dont la maladie n'avait pas offert à ce qu'il paraît les symptômes caractérisques de la peste. Je trouve la preuve irréfragable de ce fait et de l'irresponsabilité de l'Intendance dans la déclaration même du capitaine Chataud, dont a hérité un de nos savants bibliophiles, M. Crozet d'Alayer, qui a bien voulu me donner copie de cette pièce extraite des registres de l'Intendance. Je la transcris ici en lui conservant son ortographe.

« Du 25 may 1720.

« Monsieur Tiran, intendant semanier, a interrogé Jean-Bap-
» tiste Chataud, capitaine du vaisseau le *Grand-Saint-Antoine*,
» venant de Seyde, en manquant depuis le 30 janvier, chargé de
» diverses marchandises pour plusieurs, il a touché à Tripoly, en
» est parti le 3e auril et de Chipres le 18 ; il a relaché a Liuourne,
» d'ou il manque depuis le 19 du courant, y ayant laissé le capi-
» taine Buech, il a 8 passagers, le capitaine Carré disgracié, un
» Arménien et son valet et autres pour les infirmeries. — Il faut 4
» portefaix, la voille à M. Laurens. *Il faut* 1 *garde, les gens de son*
» *épuipage qui leur sont morts tant en route qu'à Liuourne sont*
» *morts de mauvais aliments.* »

Ainsi, il est bien certain que la déposition du capitaine Chataud, la nature de la patente n'autorisaient pas l'Intendance à le retenir longtemps au Lazaret, et que cette Administration, en le faisant, acheva de mettre au grand jour sa vigilance. Malheureusement elle crut devoir donner la libre pratique aux passagers.

Du 14 juin, jour de l'entrée des passagers du *Saint-Antoine*, au 8 juillet, le fléau couva en quelque sorte dans les vieux quartiers de la ville, spécialement dans ceux que l'on rase en ce moment

pour construire la rue Impériale. Des praticiens qui ne méritaient pas ce nom, s'obstinèrent à n'y voir que des fièvres malignes; mais bientôt l'affreuse vérité fut connue et une grande terreur régna dans notre ville; à partir du mois d'août il y mourait journellement de 300 à 400 personnes.

Le fléau fut importé de Marseille à Toulon, et le nombre des décès, en y comprenant ceux de cette dernière ville, s'éleva en totalité et d'après les meilleurs calculs (ceux du médecin Bertrand, historien de l'épidémie), à 87,659, chiffre véritablement effrayant et qui est bien fait, on en conviendra, pour entretenir dans nos murs la crainte de la peste.

Pendant le cours de cette grande calamité publique une foule de citoyens et de fonctionnaires prirent honteusement la fuite, ne pensant qu'à leur sûreté personnelle; d'autres, restés avec courage à leur poste, se couvrirent de gloire par leur dévouement à l'humanité. L'histoire nous à conservé les noms à jamais illustres de *Belsunce*, *Pilles*, *Estelle*, *Moustiers*, *Audemard*, *Dieudé*, *Pichaty de Croissaint*, *d'Entrechaut*, de Toulon, etc. L'Intendance de santé se déclara en permanence ou à peu près, car ses séances devinrent journalières; elle montra un zèle au-dessus de tout éloge, se partagea les divers quartiers de la ville et y dirigea l'exécution des mesures sanitaires. Les registres furent tenus avec la même exactitude que dans les temps ordinaires, et ils ont témoigné longtemps des services rendus par l'Administration. *Rolland* et le chevalier *Rose* furent les intendants qui se prodiguèrent le plus, ou dont les services eurent le plus d'éclat; personne n'ignore que le dernier, dont la célébrité égale celle de Belsunce et qui aurait depuis longtemps sa statue dans notre ville, s'il avait été évêque, se mit, le 8 septembre, à la tête de 2,000 forçats, et procéda avec eux à l'enlèvement de plusieurs milliers de cadavres qui infectaient les rues et dont les miasmes activaient encore la contagion pestilentielle. Il était à cheval, et comme dans un certain moment le cœur manqua aux forçats, il mit pied à terre et leur prêta la main pour les encourager. Que les Marseillais ne l'oublient pas ou plutôt qu'ils y songent enfin! Le brave chevalier Rose a été la plus grande figure, peut-être, du terrible drame de 1720, et sa mémoire attend encore un monument: les cir-

constances sont favorables pour lui rendre enfin cette justice, puisque la place qui portait son nom et où il demeura, considérablement agrandie, forme maintenant l'entrée de la nouvelle rue Impériale; il y a quelque chose là à faire.

Il est bien certain, quoi qu'on en ait dit que ce furent les passagers du *Saint-Antoine*, commandé par le capitaine Chataud, qui, admis à la libre pratique quelque temps après leur arrivée, alors que le navire et son équipage étaient encore séquestrés, que ce furent, dis-je, ces passagers qui introduisirent la peste à Marseille. Je sais que les non-contagionistes de l'époque ont contesté ce fait et qu'ils ont prétendu que des cas avaient déjà eu lieu en ville avant l'arrivée du capitaine Chataud. Admettons un instant la vérité de ce dire, mais adressons-nous cette question : Pourquoi cette coïncidence entre les cas de peste de Marseille et l'épidémie qui sévissait dans le Levant? Est-ce que cette coincïdence ne pourrait rien faire préjuger sur l'origine de ces prétendus cas? Et puis pourquoi le fait ne s'est-il plus renouvelé? Est-ce que le port de Marseille ne s'est pas trouvé, sous les dernières années de Louis-Philippe, dans un tel état d'infection, que si la peste pouvait naître spontanément chez nous, elle n'aurait certes pas laissé passer cette occasion de s'y montrer ?

Mais pourquoi insisterai-je sur de pareils raisonnements, les autorités les plus nombreuses et les plus compétentes, n'accusent-elles pas le capitaine Chataud de l'importation de 1720. Ecoutons le médecin Bertrand, si nous ne nous en rapportons pas à *Pichatty de Croissaint* et autres historiens de l'époque.

« On attend peut-être de nous, dit-il (page 49 de sa relation), que nous déclarions si la contagion est venue des infirmeries et comment, par qui elle y a été apportée; nous aimons mieux voir cette histoire défectueuse que de rendre qui que ce soit responsable de tant de malheurs et de faire tomber sur lui la haine et le ressentiment du public.

» *Ce qu'il y a de bien certain*, *ajoute l'auteur* , *c'est que la peste était bien véritablement dans le bord du capitaine Chataud*, que ses marchandises l'ont portée dans les infirmeries, qu'un des premiers malades qui ont été vus en ville n'en était sorti que depuis quelques jours avec ses hardes, que les premières familles attaquées

ont été celles de quelques tailleurs ou tailleuses, d'un fripier, gens qui achètent toute espèce de hardes, celle du nommé Pierre Cadenel, vers les Grands-Carmes, fameux contrebandeur et reconnu pour tel, et d'autres contrebandeurs qui demeuraient dans la rue de l'Escale et aux environs; que le faubourg qui est joignant les infirmeries a été attaqué en même temps que la rue de l'Escale, et qu'enfin, il y avait alors de nouvelles défenses d'entrer les indiennes et les autres étoffes du Levant. Nous laissons à chacun la liberté de faire les réflexions qui suivent naturellement de ces faits. »

Bertrand accuse évidemment dans ce chapitre l'Administration sanitaire d'un défaut de surveillance que rendait bien nécessaire l'extrême rapprochement où était alors le Lazaret de la ville, et qui devait faciliter un commerce interlope entre les quarantenaires et sans doute entre les gardes et autres bas employés de cet établissement avec la population du faubourg Saint-Lazare et du quartier de la Joliette, etc. Ses reticences, le soin qu'il met à ne pas s'expliquer nettement après avoir fait cependant sa profession de foi sur l'état sanitaire du *Grand-Saint-Antoine*, sont tout autant de preuves à l'appui de l'opinion si naturelle de l'importation; ce médecin savait beaucoup de choses sans doute; mais il ne pouvait tout dire, il avait des ménagements à garder; si bien qu'il a été obligé de faire publier sa relation non pas à Marseille, mais à Cologne. Cette circonstance est significative; il m'appartient de la rappeler ici.

Les récits de Bertrand méritent d'ailleurs la plus haute confiance; la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, dont on connaît l'exactitude, dit en effet, en parlant de lui (tome 3, p. 320): « Jean-Baptiste Bertrand, de Martigues, est l'auteur de la *Relation historique de la peste*, et d'une multitude d'autres ouvrages tous recommandables autant par le style que par la science. La ville de Marseille lui doit une grande reconnaissance pour le dévouement et le zèle dont il fit preuve pendant sa carrière médicale. ».

Longtemps l'Intendance sanitaire fut, en quelque sorte, une annexe de la municipalité, c'était le consul de la ville qui remplaçait chaque année les deux membres dont les fonctions expiraient. Dans les grandes circonstances, on lui adjoignait un certain nombre d'échevins (conseillers municipaux de l'époque); il paraît même que l'ordonnance du 13 septembre 1724, déclara les con-

suls et les échevins en masse, membres nés de l'Administration sanitaire.

Mais à mesure que nous nous rapprochons de notre époque, nous voyons l'indépendance de cette Administration, devenir de plus en plus marquée et la municipalité s'immiscer rarement à ses fonctions; nous constatons aussi la tendance du gouvernement à restreindre ses pouvoirs En 1850, lorsque l'Intendance fut supprimée, le maire de Marseille seul en était membre né et président honoraire ; le général commandant la division militaire, le commissaire chef du service de la marine et le directeur des douanes pouvaient assister aux séances avec voix délibérative.

Avant d'aller plus loin, je ne dois pas oublier de rappeler qu'en 1720, Chervin et son école sceptique eurent un précurseur à Paris dans la négation de la contagion de la peste, ce qui fait qu'ils n'ont pas même l'honneur (si toutefois c'en fut un) de l'invention de leur périlleux et décevant système. Chirac, médecin du régent Philippe d'Orléans, bien qu'il n'eût pas quitté Paris et qu'il n'eût pas vu un seul pestiféré, déclara dans un mémoire, que la maladie de Marseille, dont les symptômes caractérisques étaient les *bubons et les charbons*, *n'était pas la peste*, *qu'elle n'était pas le fait de l'importation*, *qu'on ne pouvait enfin la considérer que comme une fièvre maligne due à la misère*, *aux mauvais aliments aux foyers d'infection.* Ce rapprochement entre cette époque et la nôtre, n'est-il pas curieux et n'achève-t-il pas de faire ressortir l'outrecuidance de la médecine parisienne, toujours disposée à imposer ses opinions à la province et ne reculant pas même, dans certain cas, devant l'emploi de la force matérielle pour arriver à ce but ?....

« Tout bien considéré, disait Chirac, dans le mémoire dont il s'agit, *après avoir lu et examiné avec une grande attention les divers rapports qu'on a envoyés de Marseille*, *sur le caractère de la maladie qui y règne*, *sur le nombre des personnes qui en sont mortes et sur les circonstances de leur mort*, *qui sont affreuses*, *j'ai jugé que cette maladie*, *quoique grande en elle-même et très-dangereuse*, *n'était qu'une fièvre maligne*, *très-ordinaire*, *que ce n'est point une peste venue du Levant et portée par un vaisseau qui en est arrivé dans le port de Marseille.* Oui ! *ce n'est qu'une*

fièvre maligne causée par les mauvaises nourritures du petit peuple de Marseille. Il n'en faut pas davantage pour causer une maladie aussi considérable, et la preuve de cela c'est qu'il n'y a jusqu'ici que le bas peuple qui en a beaucoup souffert; par exemple : les crocheteurs qui ont porté les balles de marchandises du vaisseau prétendu infect et qui se sont ensuite exposés à l'air froid ayant sué, etc. »

La peste de 1720, était une fièvre maligne pour Chirac, en dépit des bubons et des charbons, comme la fièvre jaune de Saint-Nazaire en 1860, était pour le directeur de la santé publique, dans cette petite ville et nonobstant le vomissement noir et l'ictère, une fièvre intermittente ou rémittente pernicieuse. Ainsi que nous le verrons en temps et lieu, les non-contagionistes ont procédé de la même manière dans tous les temps : négation de l'importation, recherche ou plutôt invention de causes locales (misère, mauvaise alimentation, émanations, d'égouts, etc.), ils ne sortent jamais de ce système. En 1720 et dans notre siècle, ils ont eu de plus ce point de contact avec leurs devanciers, qu'ils n'ont jamais manqué d'injurier et de diffamer les médecins qui, payant bravement de leur personne au milieu des grandes calamités publiques, avaient le malheur de professer le dogme de l'importation et de la contagion. Enfin Chirac insulte, dans ce même mémoire, le corps médical de Marseille, l'accusant de pusillanimité, surtout d'ignorance, et nous verrons combien de fois, à notre époque, Chervin et son école ont adressé les mêmes insultes à ceux qui défendaient les principes devant lesquels M. Mélier fait en ce moment amende honorable.

Le médecin Bertrand, dont le caractère, je suis heureux de le constater, se rapprochait beaucoup du mien, et dont l'ouvrage sur la peste de 1720 est en ce moment sous mes yeux (1) dit à son puissant confrère, à propos de ces insultes inqualifiables : « *On ne sait où l'auteur de ce mémoire a vu des médecins de ce caractère. si l'élévation et le mérite donnent droit à instruire les autres, ils ne peuvent jamais devenir un titre légitime pour les mépriser encore moins pour leur prêter des sentiments indignes de leur honneur et*

(1) Chose étrange, j'ai dans ma bibliothèque plusieurs livres qui lui ont appartenus et qui sont annotés de sa main, entre autres un *Stahl*.

de leur, caractère. Ces injurieux soupçons doivent encore moins tomber sur les médecins Marseillais que sur tous les autres ; nous leur laissons le soin de se justifier de l'ignorance qu'on leur impute; mais pouvons-nous refuser à la vérité le témoignage de ce que nous avons vu ? Peut-on refuser à ces médecins, la gloire de s'être mis les premiers au-dessus de cette vaine terreur qu'avaient autrefois les médecins contre la contagion ? Ne les a-t-on pas vus aller chercher les malades dans les maisons, les approcher hardiment, panser leurs bubons, leur plaies, etc. » (1).

Après la peste de 1720, qui dura plus d'une année, ce fléau s'est présenté encore neuf fois aux portes de Marseille, et s'y est éteint dans son Lazaret, presque à l'insu de ses habitants. Voici le résumé de ces importations :

Le 19 juin 1741, le capitaine Coutrel, arriva d'Alger, où régnait la peste; il avait eu pendant la traversée cinq cas, dont deux mortels ; un chirurgien quarantenaire et un garde de santé prirent la peste au Lazaret; le dernier y succomba.

En mai 1760, le capitaine Sillon, arriva de Saint-Jean-d'Acre, ayant perdu deux hommes de la peste, on mit l'équipage au Lazaret, où il perdit encore sept individus. Il paraît que la maladie s'y présenta avec un caractère particulier de violence.

En mai 1768, le capitaine Brun, venant de Tripoli, de Syrie, ayant relâché à Livourne où on n'avait pas voulu le recevoir, arriva à Pomègue, après avoir perdu quatre hommes. Sept étaient encore atteints de la peste; un seul mourut et les autres se guérirent.

En mai 1784 eut lieu l'importation effectuée par le capitaine ragusais Millich. Quatre gardes de santé prirent la peste et y succombèrent. Plusieurs autres employés eurent aussi la maladie et périrent; enfin, M. Blanc, chirurgien du Lazaret, fut atteint à son tour, eut un bubon à l'aine droite, un charbon à la cuisse et guérit néanmoins le 26 juillet. Le fléau avait été porté à Tanger à bord du navire, par des vêtements qui avaient servi à des pestiférés, et ce furent ces mêmes hardes qui le communiquèrent aux employés du Lazaret.

(1) *Relation historique de la peste de Marseille*, par Bertrand. *Cologne*, 1721, in-18.

Le 24 janvier 1785, le capitaine Courdier, arriva de Tunis où régnait la peste ; il avait eu pendant la traversée quatre malades, dont deux avaient succombé; les deux autres guérirent au Lazaret.

En 1786, nouvelle importation par des navires venant de Bouc, où régnait le mal ; deux matelots meurent au Lazaret ; le chirurgien quarantenaire et l'écrivain prennent la peste et guérissent.

En 1796, le capitaine espagnol Rodrigues, apporte la peste d'Alger ; un matelot meurt dans la traversée, un autre guérit au Lazaret.

En mai 1819, le navire Suédois la *Continuation* déclara que, parti le 14 avril de Souze, où régnait la peste, il avait perdu le même jour un matelot ; il relâcha le 15 à Tunis et en repartit le 20 ; le 26, il perdit un homme et un enfant à la mamelle dont la mère périt peu de jours après. Le 28, un matelot fut atteint de peste avec bubons, et il était au huitième jour de la maladie lorsque le navire arriva à Marseille. La mort d'un enfant de 2 ou 3 ans, fils de la femme qui avait succombé pendant la traversée, celle d'un garde de santé qui avait dormi sur une couverture ayant servi à un malade, furent les seules pertes qu'on eut à déplorer ; un matelot, un garde, de santé, furent encore atteints, mais guérirent, et le fléau fut éteint dans le Lazaret.

Cette Intendance sanitaire si décriée, cette assemblée d'ignorants et de fanatiques contagionistes était donc bonne à quelque chose : à l'œuvre ne faut-il pas juger l'artisan? Vingt fois elle a préservé Marseille du fléau du Levant, et nous verrons dans une autre partie de ce travail quelle ne rendit pas de moindres services à l'endroit de celui des Antilles. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la peste qui a disparu de l'Egypte et de Constantinople depuis 24 ans, vient jamais à reparaître, nous verrons ce que la nouvelle Administration fera. Puisse-t-elle ne pas renouveler pour elle la triste expérience faite à l'embouchure de la Loire, pour la fièvre jaune, et fasse le ciel que, d'ici là, le code sanitaire ait reçu des modification indispensables (1) !

(1) Je ne fais ici allusion qu'aux vices de nos nouvelles institutions et nullement à la personne de M. le docteur Blache, notre directeur, dont j'apprécie mieux que qui que ce soit le mérite distingué, l'aptitude, et qui est contagioniste comme moi.

La révolution de 1793, malgré la centralisation excessive de sa politique ne changea rien à l'organisation de l'Intendance de Marseille: elle respecta, dit notre regrettable ami Alexandre Gontard, le droit qu'avait traditionnellement la première cité maritime de la république de veiller à sa conservation et à celle de la France, et un décret de la Convention, à la date du 9 mai 1793, confirma l'ordonnance du 13 septembre 1724, ainsi que les anciens réglements sanitaires.

Le 25 juillet 1805, parut un décret de Napoléon qui confisquait la moitié des prérogatives du conseil municipal de Marseille, en matière d'Intendance sanitaire, en accordant au pouvoir central le droit de nomination des Intendants, sauf, toutefois, l'obligation de les choisir sur une liste double de candidats à la désignation du conseil; c'était la part laissée à l intervention municipale par l'art. 2 du décret.

Enfin, la loi du 20 mars 1822 effaça d'un trait de plume les derniers restes de nos prérogatives municipales en matière d'organisation sanitaire; et en déclarant, article 6, que les membres de l'Intendance seraient nommés par le Ministre de l'intérieur, elle porta le premier coup à cette institution dont elle devait confisquer peu à peu toutes les prérogatives, pour arriver ensuite à la détruire complètement en dépit de nos droits et des immenses services rendus par elle à l'hygiène publique. Toutefois, hâtons-nous de le dire! cette loi du 20 mars 1822 n'attaquait en rien les principes qui servaient de base aux mesures sanitaires en vigueur depuis si longtemps dans nos ports; ces principes, elle les laissait subsister tout entiers, les prescrivait même contre le choléra qui n'avait pas encore quitté l'Asie, et si elle fut l'origine de la révolution sanitaire qui eut lieu en 1850, ce fut seulement parce qu'elle donna la haute main au Ministre de l'intérieur sur l'Intendance, institution toute locale à laquelle la nature même de la mission devait garantir une liberté absolue.

Avant d'aller plus loin, disons quelques mots du régime sanitaire dont l'exécution était confiée à l'Intendance et auquel je le répète, la loi de 1822, n'avait guère touché, si ce n'est peut-être dans quelques détails insignifiants; du reste, je ne m'étendrai pas sur cette matière, j'en rappellerai seulement les points importants, les

principes. Si ces derniers ont été exagérés dans leur application, si on a abusé des quarantaines, cette circonstance nous importe peu et ne prouve rien contre la cause que nous défendons, et qui a pour unique base cette vérité médicale que j'ai professée dans tant de circonstances savoir, que des quarantaines bien entendues subordonnées, pour leur longueur : 1° à celle des traversées ; 2° à la durée de l'incubation de la peste, du choléra et de la fièvre jaune ; 3° à la nature du chargement et à l'état de la cale du navire ; que ces quarantaines, dis-je, furent toujours et sont encore, le seul moyen d'échapper aux grands fléaux exotiques que je viens de nommer.

L'article 3 de la loi du 3 mars 1822 est ainsi conçu : « Les provenances par la voie de mer de pays qui ne sont pas habituellement sains ou qui se trouvent accidentellement infectés, sont, relativement à leur état sanitaire, rangées sous l'un de trois régimes ci-après désignés :

« Sous le régime de la *patente brute*, si elles sont ou ont été depuis leur départ infectées d'une maladie réputée pestilentielle ; si elles viennent de pays qui en soient infectés, ou si elles ont communiqué avec des lieux, des personnes ou des choses (la loi distinguait ces choses) qui auraient pu leur transmettre la contagion.

« Sous le régime de la *patente suspecte*, si elles viennent de pays où règne une maladie *supçonnée d'être pestilentielle*, ou de pays qui, quoique exempts de soupçon, sont ou viennent d'être en libre relation avec des pays qui s'en trouvent entachés, ou enfin si des communications avec des provenances de ces derniers pays ou des circonstances quelconques, font suspecter leur état sanitaire.

« Sous le régime de la *patente nette*, si aucun soupçon de maladie pestilentielle n'existait dans le pays d'où elles viennent ; si ce pays n'était point ou ne venait pas d'être en libre relation avec des lieux entachés de ce soupçon, et enfin si aucune communication, aucune circonstance quelconque ne fait suspecter leur état sanitaire. »

Les dispositions réglementaires de la loi de 1822, les quarantaines, autres mesures sanitaires dont elles étaient la source, reposaient donc sur le régime des trois patentes : *brute*, *suspecte* et *nette*.

La patente brute exprimait toujours un grand danger d'importation, puisqu'elle indiquait que la peste, la fièvre jaune ou le choléra régnaient au point de départ ou de relâche, et pouvaient par suite couver dans l'équipage en apparence bien portant; elle permettait d'admettre aussi, en dépit de la déclaration du capitaine, que des maladies survenues pendant la traversée, et terminées ou non par la mort, avaient dû être un rayonnement de l'épidémie dont on avait tant intérêt à se garder.

La patente nette répondait au cas d'absence absolue de peste, de fièvre jaune ou de choléra, et entraînait de droit l'admission immédiate du navire à la libre pratique.

Enfin, la patente suspecte supposait un danger possible, calculé soit sur l'état douteux de la santé publique au point de départ ou de relâche, soit sur la constitution sanitaire habituelle de certaines contrées dans lesquelles on supposait *à tort* que la peste, la fièvre jaune, le choléra existaient toujours au moins à l'état sporadique. Le régime de cette patente soumettait le navire et son équipage à une quarantaine d'observation, en général un peu trop longue, et à certaines mesures de sages précautions. Ce régime aurait dû être réduit, selon moi, car il m'a été donné d'en vérifier bien souvent les ennuis et l'inutilité lorsque je servais dans la marine royale, à une observation de trois jours et à l'aération de la cale, pour tout navire, quel qu'il fût (à voile ou à vapeur). En le supprimant tout-à-fait, la nouvelle législation a été au-delà du but.

Il est certain qu'il avait son utilité, spécialement lorsque des cas isolés de fièvre jaune, de peste ou de choléra commençaient à se montrer dans un pays, ou seulement lorsque la rumeur publique les signalait. Le régime de la patente suspecte était sans doute l'expression d'une prudence excessive, mais en matière de santé publique n'est-on pas excusable d'être même timoré, surtout lorsqu'on connaît l'histoire des grandes calamités que produisirent à toutes les époques l'absence de précautions ou de mesures insuffisantes?

« Dans la loi du 3 mars 1822, disait le Ministre, comme dans l'ordonnance du 7 août, en parlant des maladies contre lesquelles est organisé le système de défense que cette loi et cette ordonnance

autorisent ou prescrivent, on s'est servi, pour les désigner, de la dénomination générale de *maladies pestilentielles*, sans déterminer celles qui doivent être rangées dans cette classe. »

« On a voulu ainsi s'abstenir de prononcer une opinion sur la nature de chacune des maladies dites pestilentielles. *Appuyée sur l'expérience qui ne nous a que trop révélé l'existence de ces terribles fléaux, l'administration prend et doit prendre toutes les précautions propres à en préserver la société. Elle ne juge point et n'a pas besoin de juger si les maladies contre lesquelles la loi commande des précautions sont ou ne sont pas pestilentielles; le doute suffit dans une matière aussi grave, non seulement pour légitimer, mais pour commander impérieusement l'application de tous les règlements sanitaires.* »

Que de qualifications excentriques de la part de l'école non contagioniste a dû recevoir le ministre qui a osé tenir ce langage si plein de sagesse; combien de fois n'a-t-on pas dû l'accuser d'ignorance et d'absurdité! Pourtant, quoi de plus de sage que cette loi de 1822 promulguée au moment même où le midi de la France courait, comme je le dirai plus loin, le danger d'être envahi par le fléau américain, dont Marseille venait d'être préservée par ses institutions séculaires? Quoi de plus sage: que ce régime des trois patentes donnant satisfaction à tous les besoins, à toutes les nécessités, à tous les cas possibles; que cette détermination d'admettre comme article de foi, et malgré les doutes de la science, la transmission des maladies dites pestilentielles; enfin, que ce soin extrême de se prémunir contre le danger des théories médicales que l'expérience n'a que trop mis en lumière de nos jours, théories qui ne sont presque toujours que le résultat de l'industrialisme de médecins sans position, cherchant à arriver à la fortune, ou même seulement un simple effet de *la mode*, dont on connaît l'empire parmi nous?

« Il n'en est pas des règlements sanitaires, dit feu l'avocat Gontard, comme des autres; fondés essentiellement sur une longue expérience, des changements ne peuvent y être apportés qu'à de grands intervalles, à la suite d'observations nombreuses arrivées à l'état de certitudes et pour cause de nécessités absolues. En matière sanitaire, l'innovation qui n'a pas ce dernier caractère en-

traîne toujours avec elle un danger, et c'est comme barrière contre cette fatale tendance à l'innovation qu'avaient été instituées ces vieilles intendances, dont l'intérêt, se confondant avec celui de la cité qui leur avait confié sa garde, se trouvait naturellement opposé à toute expérience nouvelle, à tout progrès hasardeux, capable de compromettre la santé publique, et servait ainsi de contrepoids aux influences fatales du gouvernement central.

« Cette barrière ne fut pas complètement brisée, mais elle le fut à moitié du jour où le droit d'investiture des intendances fut enlevé à l'administration municipale pour être livré exclusivement au pouvoir central. Ces administrations devenues ainsi de simples corps délégués par l'Etat, ne purent plus dès lors se réfugier pour lui résister dans l'indépendance de leur origine ; elles furent réduites à exécuter les ordres de Paris, à ne donner que de timides avis dans les cas difficiles, et lorsque ces avis n'étaient pas entendus, elles n'avaient d'autres ressources, pour mettre à couvert leur responsabilité, que de se démettre de leur mandat. »

C'est ainsi qu'a toujours agi l'Intendance sanitaire de Marseille, à partir de 1822 jusqu'au moment où, n'ayant plus ni argent ni pouvoir, pas même l'ombre de son indépendance primitive, elle s'est trouvée à la merci d'ennemis impitoyables qui lui ont donné le coup de grâce. Je dirai, en temps et lieu, par quel régime ils ont remplacé le sien, et les fruits amers qu'il a déjà portés, quoique la peste n'existe plus depuis vingt-sept ans dans les pays turcs. On frémit, en effet, lorsqu'on pense aux terribles expériences que Marseille aurait faites si, par un effet de la Providence, cet affreux fléau ne s'était assoupi, en quelque sorte, tout exprès au moment même où sa vieille ennemie, l'Intendance sanitaire, s'écroulait sous les coups de l'imposture et de l'erreur, et laissait notre ville sans défense contre lui. Puisse celle-ci ne pas s'endormir dans une funeste sécurité ; c'est particulièrement dans ce but que j'écris aujourd'hui cette histoire.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE :

Peste du *Léonidas* ou importation du *bobo*. — M. Fould, le gouvernement anglais, Clot-Bey, Bulard et Gaëtani-Bey. — Aubert-Roche. — Erreurs de ce dernier sur la peste. — Son courage et son dévouement en Egypte — M. Ferdinand de Lesseps. — Ordonnance du 20 mai 1845. — Ma conduite en cette circonstance. — On me dénonce à M. de Salvandy et même au Roi. — Lettre du premier à ce sujet — La question sanitaire est portée au congrès scientifique de Marseille et de Gênes, en septembre 1846. — Rapport de M. Prus. — Jugement qu'on porte sur lui à l'Académie et à Marseille. — Démission d'une partie de l'Intendance Sanitaire. — Appréciation de la conduite tenue dans cette circonstance par M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

Je viens de rappeler sommairement toutes les pestes dont l'Intendance sanitaire de Marseille l'avait préservée, hormis une seule que j'ai réservée pour le commencement de ce chapitre. On comprendra facilement pourquoi : elle fut sans doute la moins importante sous le rapport de la gravité et du nombre des malades, mais aussi la plus grande au point de vue des résultats, puisqu'elle fut l'origine des dernières luttes de l'Intendance avec l'autorité centrale et la cause première de sa suppression. Les événements les plus vulgaires ont souvent des conséquences majeures, et ce que je vais raconter le prouvera une fois de plus.

Le 27 juin 1837, le paquebot de l'État le *Léonidas* partit de Constantinople, passa à Smyrne le 30, à Syra le 1er juillet, et arriva dans notre port le 11 du même mois. Le 10, c'est-à-dire la veille, il était mort sur ce navire un chauffeur atteint d'un *bobo* (déclaration du médecin du *Léonidas*), d'autres disaient d'une gastrite. Ce qu'il y a de certain c'est que le nommé Pierre-François Jurion, qui avait soigné le susdit *bobo*, fut atteint de la peste la mieux caractérisée, et mourut au Lazaret le 17. Un autre marin, nommé Touzet, tomba malade, et mourut le 24 avec les signes de la même contagion.

D'où pouvait venir cette dernière? De Constantinople où il en existait des cas au moment du départ du paquebot? Des chaudières de ce dernier, ou du Lazaret lui-même? Je soumets cette question à mes lecteurs.

Naturellement l'Intendance sanitaire dut imposer au *Léonidas* la quarantaine que comportait le régime en vigueur à cette époque. Ce fut en vain qu'on réclama, qu'on tenta même de démontrer que les bubons offerts par les deux malades étaient des bubons syphilitiques. Il fallut se résigner.

Or, cette sévérité fut trouvée ridicule, exorbitante, absurde par un riche touriste qui revenait de Constantinople, et qui s'était hâté, dit-on, de fuir cette capitale, en apprenant que des cas de peste s'y étaient montrés. Je veux parler de M. Fould, alors membre très-influent de la Chambre des députés, aujourd'hui ministre de l'Empereur. Il jura d'employer tout son crédit, toute son activité à la suppression de l'Intendance. On affirme même que, dans sa colère, le célèbre israélite, un peu trop oublieux des préceptes contagionistes du Lévitique, se laissa aller jusqu'à interpeller d'une manière très-leste (pour ne rien dire de plus) le respectable docteur Robert, médecin du roi près de l'Intendance, et que, le menaçant du geste (à la distance voulue par les règlements sanitaires), il lui cria en montrant les murs du Lazaret : *Va, mon vieux, je te la démolirai ta baraque!*

Ce propos a été rapporté, dans le temps, par divers journaux de Marseille, et naguère encore je constatais le fait dans un des numéros de la *Gazette du Midi*.

M. Fould, hâtons-nous de le dire, a tenu parole. Sous le gou-

vernement de Louis-Philippe, comme sous tous ceux qui l'ont suivi, il a prêté le concours le plus actif et le plus efficace à l'école non-contagioniste, c'est-à-dire qu'elle s'est appuyée sur lui, tandis qu'il s'appuyait sur elle. *Passe-moi la rhubarbe, je te repasserai le séné* : tel a été le fond de ce compromis, dont a tant souffert l'hygiène publique.

C'est M. Fould qui, dans ses dernières années, a prêté main forte à Chervin, aide et protection à M. Prus, puis à M. Mélier; naguère encore, venu à Marseille pour présider à l'inauguration des docks, il nous a rappelé, dans son discours officiel, les ennuis du système quarantenaire, considérant comme un progrès sa suppression presque absolue, et se félicitant que les docks aient été bâtis sur l'emplacement même du Lazaret, où il avait été si maltraité, ou plutôt traité comme tout le monde.

Il est pénible de penser qu'un homme si intelligent et si capable ait pu se passionner au point de fermer les yeux sur les dangers qu'il faisait courir à la santé publique, pour se venger de quelques jours de séquestration ; mais les faits sont là avec leur brutalité ordinaire, et ma mission d'historien m'oblige à les rappeler. Toutes les personnes qui ont l'avantage de vivre dans l'intimité de M. le Ministre des finances vantent son urbanité, sa bienveillance naturelle, etc., mais sont unanimes sur ce point qu'il n'aime pas les Marseillais, et qu'il se laisse aller volontiers à leur donner, le cas échéant, d'étranges qualifications. Toutes les fois, par exemple, que dans la conversation surgissent les mots quarantaine, lazaret, ils produisent sur lui une sorte d'effet électrique. C'est là un chapitre sur lequel Son Excellence ne veut faire aucune concession.

L'hygiène publique, qui apprécie la portée de cette antipathie des mesures sanitaires chez un personnage tel que M. Fould, compte sur les bons offices de M. Mélier pour le lui rendre un peu plus favorable. Mais cet espoir, hâtons-nous de le dire, ressemble un peu trop à celui du pendu, qui se berce de l'idée que sa corde cassera. M. Mélier doit être, en effet, bien compromis auprès de M. Fould depuis que, faisant amende honorable de ses anciennes erreurs, il s'est laissé allé à convenir, en pleine académie, que le *vomito* étant un fin compère, *il fallait absolument lui opposer des quarantaines*.

Quoi qu'il en soit, l'intronisation en France de l'école non-contagioniste a eu réellement le point de départ que j'indique ; c'est un fait notoire, avéré que l'histoire doit enregistrer impartialement, parce qu'elle doit rendre à chacun ce qui lui est dû. Nous devons admettre, du reste, que, dans sa croisade contre les quarantaines, M. Fould était de bonne foi, qu'il éprouvait bien quelque satisfaction à se venger de l'Intendance sanitaire, mais qu'il était absolument incapable de nous livrer à la peste, pieds et poings liés, avec connaissance de cause et de propos délibéré. Convaincu que le système de la non contagion était réellement le progrès sanitaire, *il a voulu nous en faire jouir en dépit de nous-mêmes ou en vertu du mot célèbre : compelle intrare*. Nous devons donc lui tenir compte de ses bonnes intentions.

Après M. Fould viennent *nos bons amis* les Anglais, ses émules dans la démolition du système quarantenaire. Gênés par ce dernier dans leurs spéculations mercantiles, ayant d'ailleurs l'avantage de vivre dans une île septentrionale, qui jouit d'un climat peu favorable aux importations pestilentielles, ils ont toujours poussé de toutes leurs forces à la suppression absolue des lazarets et des quarantaines sur le continent d'Europe.

En signalant ce fait, qui est de notoriété publique, *il est juste cependant de faire remarquer qu'à partir de* 1830, *dans toutes les circonstances où des navires désolés par la fièvre jaune se sont présentés dans les ports de la Grande-Bretagne, ils ont été mis en quarantaine de rigueur, et parfois inhumainement repoussés en mer, sans qu'on leur fournît même les secours nécessaires. L'ignorante mais charitable Marseille ne se rendit jamais coupable de pareils actes ; jamais elle ne repoussa les navires contaminés qui vinrent chercher un refuge dans son port ; il lui est même arrivé bien souvent d'en recevoir qu'on avait renvoyés d'Espagne ou d'Italie, à une époque où le service sanitaire n'était pas encore organisé convenablement dans ces contrées.*

En résumé, les Anglais, dont l'égoïsme est bien connu, trouvaient que les quarantaines étaient inutiles et même nuisibles aux peuples du continent, mais les regardaient comme indispensables pour eux-mêmes. Je ne manquerai pas de faire remarquer, en temps et lieu, qu'après avoir *donné les mains*, *par l'in-*

fluence de leur gouvernement, à la destruction de nos vieilles institutions sanitaires, ils ont formellement refusé d'adhérer au fameux pacte sanitaire proposé, en 1851. *Nos voisins ne procèdent jamais autrement, et ce que j'ai dit ici ne surprendra personne.*

Je ne dois pas oublier maintenant de parler de deux médecins dont les travaux, les expériences en Egypte et les écrits surtout, ont puissamment contribué à propager la doctrine de la non-contagion de la peste, et qui furent à cette maladie (sous ce rapport) ce qu'a été Chervin à la fièvre jaune : il s'agit de MM. Clot-Bey et Aubert Roche.

Le premier, que tout le monde connaît à Marseille, qui s'y est retiré, et qui est presque notre compatriote, puisqu'il était employé à l'Hôtel-Dieu lorsque le vice-roi d'Egypte Méhémet-Ali l'appela pour lui donner la haute direction du service médical, a beaucoup contribué, par ses recherches pendant la grande épidémie de peste de 1835, à débrouiller la pathologie et le traitement de cette terrible affection, qui étaient encore avant lui très-peu avancés ; sous ce rapport, les services qu'il a rendus à la science sont incontestables. Doué de beaucoup d'intelligence et d'esprit naturel, d'une grande activité, et surtout d'une volonté opiniâtre, il se mit, en Egypte, à la tête d'une commission composée de Bulard, Lachèze, Gaëtani-Bey, et procéda courageusement avec eux à des recherches cadavériques et à des expériences touchant la transmissibilité de la peste. Il fut même (fort de sa conviction sur la non-contagion) jusqu'à s'inoculer le sang d'un pestiféré. Mais de grandes dissidences éclatèrent au sein de la commission, qui se reunit, pour la première fois, à l'hôpital de l'Ezbékieh, le 10 mars 1835, et fonctionna pendant toute la durée de l'épidémie. Tandis que Clot-Bey y soutenait la doctrine de la non-contagion, ses collègues Bulard et Gaëtani-Bey y professaient l'opinion contraire, et l'on se sépara sans rien conclure. En 1849, Bulard publia son ouvrage sur la *Peste orientale*, dans lequel il se montra contagioniste dans toute la force du terme. Un an après, Clot-Bey fit imprimer à son tour son bel ouvrage sur le même sujet, conçu dans des idées absolument opposées, et à la fin duquel, faisant valoir les préjudices occasionnés par les mesures sanitaires, il se prononça formellement contre elles.

Cet ouvrage, comme on le pense bien, produisit beaucoup d'effet lorsqu'il parut. Le nom de l'auteur, la haute position qu'il occupait en Egypte, son courage bien connu devaient lui servir de recommandation, et une foule de médecins en France, surtout à Paris, adoptèrent les opinions de M. Clot sur la peste. On comprend, du reste, le parti que durent en tirer les ennemis des quarantaines, et surtout M. Fould. Quant à moi, ami particulier de M. Clot-Bey, malgré la dissidence de nos opinions, je me serais laissé allé volontiers à les embrasser, si elles n'avaient été combattues par Bulard, Gaëtani-Bey, et une foule d'autres médecins dont les noms m'échappent et dont la compétence en cette matière était aussi très-grande. Ne pouvant juger *de visu* de la *peste*, je devais adopter l'avis de la majorité des praticiens qui l'avaient traitée, et cet avis était et est encore pour la contagion. Je reviendrai plus loin sur les opinions de M. Clot.

A peu près à la même époque où Bulard et lui publiaient le résultat contradictoire de leurs observations et de leurs expériences, un autre médecin non-contagioniste attaquait les quarantaines plus spécialement, et engageait avec l'Intendance une lutte corps à corps qu'il a continuée, nous le verrons, jusqu'au moment de leur destruction : je veux parler de M. Aubert-Roche, que j'ai déjà nommé, et qui est aujourd'hui chargé en chef du service de santé du percement de l'isthme de Suez.

M. Aubert-Roche, très-avancé, dit-on, dans ses opinions politiques (cette circonstance doit être notée), s'était compromis, après 1830, vis-à-vis du gouvernement de juillet, et cette circonstance lui avait fait quitter Paris. Doué de beaucoup d'imagination et d'une grande philanthropie, il prit du service chez le vice-roi d'Egypte, comme médecin-major. Il résida d'abord au Caire, puis à Alexandrie, où il soigna les pestiférés avec un courage admirable, les touchant sans précaution aucune, et passant tout son temps au milieu d'eux. Ce fut là, je pense, qu'il fit la connaissance de mon illustre parent M. Ferdinand de Lesseps, qui, pendant la peste de 1835, tint le consulat général de France en Egypte, et dont je reparlerai un peu plus loin. Cette épidémie posa si bien M. Aubert-Roche auprès de la colonie européenne qu'il quitta le service de Méhémet-Ali pour se fixer auprès d'elle. D'ail-

leurs, le vice-roi avait été ingrat envers lui, et n'avait pas su apprécier son courage et son dévouement.

En 1840, M. Aubert-Roche commença donc ses attaques contre le système quarantenaire par la publication d'un ouvrage intitulé : *De la peste ou typhus d'Orient*, dont les conclusions générales étaient les suivantes :

1° La peste est une maladie sporadique, endémique, épidémique dans l'Egypte, la Syrie, l'Asie-Mineure, la Turquie d'Europe et les pays qui se trouvent dans les mêmes conditions;

2° *La peste n'est nullement contagieuse, l'isolement et la quarantaine n'en garantissent pas* ;

3° La peste n'est qu'un typhus particulier qui se développe sous l'influence de causes locales et atmosphériques; l'hygiène publique et particulière peuvent diminuer, et même anéantir ces causes;

4° La peste disparaîtra quand les gouvernements le voudront parce quelle tient à la localité telle que les hommes l'ont faite, à la misère des habitants et à la civilisation des pays où elle existe.

Or, je me hâte de le dire, chaque mot dans ces conclusions si tranchantes est une erreur des plus graves, qu'il est possible de réfuter sans même avoir vu la peste ; ces erreurs ont dû se montrer aux yeux de M. Aubert-Roche, surtout depuis qu'il réside dans l'isthme de Suez.

Si la peste est endémique et sporadique en Egypte, pourquoi en est-elle absente depuis 28 ans et pourquoi M. Aubert-Roche n'en a-t-il signalé aucun cas, au milieu des grands mouvements de terrains exécutés dans l'isthme.

Si la peste est un typhus particulier qui se développe sous l'influence de causes locales spéciales à la civilisation musulmane, pourquoi ne se montre-t-elle plus, ces causes étant permanentes et n'ayant nullement changé ?....

Si la peste n'est pas contagieuse et importable, pourquoi s'est-elle montrée si souvent à Marseille ou dans son Lazaret, lorsqu'elle régnait dans le Levant, et n'y a-t-elle plus paru après l'affaire du Léonidas *et l'épidémie de* 1835 ?

Ces questions que j'ai résolues médicalement dans la partie de ce travail qui a trait à la fièvre jaune, maladie que j'ai vue de près et dont l'étude pratique m'a conduit à des inductions importan-

tes sur les contagions miasmatiques, sont susceptibles de faire réfléchir mes lecteurs dès ce moment et de leur prouver la légèreté, le vide des principes de l'école non-contagioniste. Je regrette d'avoir à le dire à M. Aubert-Roche, dont j'estime particulièrement le courage et les sentiments généreux et dont j'ai appris à connaître le caractère par M. de Lesseps. S'il avait bien mûri ses opinions sur la peste, s'il n'était pas allé en Egypte, avec des idées préconçues, il n'aurait pas aujourd'hui le chagrin de les voir réfuter avec tant de facilité et à l'aide des plus simples observations. En m'expliquant bientôt sur la nature de la fièvre jaune, je m'expliquerai sur celle de la peste du Levant, car les deux font la paire, et il suffit d'avoir vu l'une pour pouvoir juger sainement de l'autre. Je m'abstiendrais si je n'avais rien vu. C'est ce que bien des gens ne font pas.

Les non-contagionistes, c'est ici le lieu de le rappeler, ont fait beaucoup de bruit depuis la peste de 1835. de la prétendue adhésion de M. Ferdinand de Lesseps à leur doctrine. En toute occurrence, ils l'ont présenté *comme condamnant*, *bien qu'étranger à la médecine*, *le principe de la quarantaine. et rivalisant*, *sous ce rapport*, *avec M. Fould. C'est là une erreur que je tiens à relever*, *bien certain que l'illustre promoteur du percement de l'isthme de Suez ne réclamera pas contre mes assertions.*

Il est bien vrai que les opinions de M. le docteur Aubert-Roche, avec lequel il était très-intimément lié et qu'il avait vu à l'œuvre pendant la peste, ont pu ébranler un instant la confiance de M. de Lesseps dans le système des quarantaines; mais il est doué d'une trop haute intelligence et surtout il a habité trop longtemps les pays à peste, pour mettre en doute la contagion de ce fléau. Si, à l'exemple des autres consuls européens d'Alexandrie, il ne s'est pas constitué en quarantaine en 1835, c'est parce que humain, généreux avant tout, la pensée des dangers qu'il pouvait courir, ne put jamais l'empêcher d'aller visiter des amis malades ou de recevoir dans la maison de France, ceux d'entre eux qui, fuyant la peste, venaient lui demander asile. De ce qu'il n'a pas pris la peste dans ces circonstances, de ce que Clot-Bey et M. Aubert-Roche, lui ont également échappé, bien qu'ils ne prissent aucune précaution. M. de Lesseps n'en induit pas que cette maladie n'est

pas transmissible, et que la quarantaine est inutile pour se mettre à l'abri de ses atteintes ; je le répète il est trop intelligent pour adopter de pareilles théories et pour ne pas considérer *qu'en temps de peste, la contagion est la règle et l'immunité l'exception.* On a vu dans les échelles du Levant et même à Alexandrie, si mes souvenirs me servent bien, des infirmiers résister à la contagion dans vingt circonstances et en devenir les victimes alors qu'on était autorisé à les croire tout à fait réfractaires ; et puis ne faut-il pas se dire toujours que ce n'est pas (ainsi que je le démontrerai dans ce livre), dans les grandes localités et les grandes épidémies, qu'on peut se fixer sur le mode de transmission de la peste, de la fièvre jaune. C'est là une vérité qui est aujoud'hui parfaitement reconnue et que je prendrai soin de développer ailleurs.

Les travaux de MM. Clot-Bey et Aubert-Roche, trouvèrent à Paris des encouragements d'autant plus grands que, déjà, depuis l'affaire du *Léonidas*, le vent soufflait à la destruction des lazarets et des quarantaines. Chervin qui, depuis 1822, prêchait la non-contagion de la fièvre jaune au sein de l'Académie, prit les médecins égyptiens sous sa protection spéciale ; son école ne fit qu'une avec la leur, et lorsqu'il succomba prématurément aux suites d'une apoplexie: les deux sections du non-contagionisme se mirent ensemble sous le commandement du docteur Prus, auteur du fameux *Rapport sur la peste.*

Ce médecin, très-honorable comme homme privé, n'était pas un prince de la science, on ne le connaissait guère que par la publication d'un ouvrage estimé *Sur les maladies des vieillards.* Il n'avait pas vu la peste, encore moins la fièvre jaune ; mais cette circonstance ne l'empêchait pas d'avoir des idées très-arrêtées sur ces maladies, idées qu'il a tenté d'imposer même à ceux qui les avaient combattues.

Du reste, les démolisseurs qui le mirent à leur tête savaient parfaitement ce qu'il faisaient ; non seulement en effet M. Prus était bien plus capable que Chervin, qu'absorba toujours une idée fixe, mais encore son adresse était telle que, jusqu'au moment où il lui convint de se montrer à découvert, les contagionistes le revendiquèrent comme un des leurs. Sur ce point on peut admettre mon témoignage avec confiance, car, ayant eu à Marseille des relations

avec M. Prus, que mon ami Pariset m'avait adressé comme il le fit plus tard pour M. Mélier, il me fut donné de le deviner bien vite ; quant à Pariset, il fut, grâce à sa simplicité et à sa faiblesse, complètement la dupe du célèbre rapporteur. Jusqu'au dernier moment, il se fit sur son compte des illusions dont la perte lui fut bien sensible. *Comme tous les hommes droits et généreux qui ne disent jamais que ce qu'ils pensent, il jugeait des autres sur lui-même, et tout vieux qu'il était il ne connaissait pas l'espèce humaine sous son véritable jour.* Sa correspondance avec moi ne laisse aucun doute à cet égard ; il s'y montre d'abord plein de confiance dans son collègue, il augure bien de ses intentions et de ses doctrines ; un peu plus tard, commençant à prendre l'éveil, il me confie ses premiers doutes et me dit que *depuis quelque temps il le trouve enveloppé, diplomatique;* enfin, finissant par reconnaître que M. Prus a abusé de sa vieillesse et qu'il l'a fait aller comme on le dit vulgairement, il éclate en reproches contre lui, contre l'œuvre *monstrueuse qu'il veut faire endosser à l'Académie*, etc. etc.

Il est bien entendu que dans cette appréciation que je fais du caractère scientifique de M. Prus, je ne fais nullement allusion à l'homme privé ; il ne s'agit ici que des doctrines et des moyens employés pour les faire triompher. Je suis convaincu que M. Prus était parfait comme homme, mais comme savant il laissait beaucoup à désirer, et mon devoir d'historien m'oblige à dire sous ce rapport ce que je pense, l'importance de la matière m'impose forcément une impartiale sévérité.

Le 20 mai 1845, parut une ordonnance royale que M. Fould avait provoquée et qui modifiait profondément le régime sanitaire, quant à la peste et aux provenances du Levant. A l'apparition de cette ordonnance, les Intendants de santé donnèrent leur démission; les instincts publics se soulevèrent, et Marseille entière s'émut. Bientôt la question des quarantaines fut à l'ordre du jour dans nos deux Sociétés de médecine, au Conseil municipal, dans les cercles, enfin dans tous les journaux de la localité. Avec mes antécédents bien connus dans la question, je ne pouvais rester neutre au milieu de cette agitation ; *je pris donc parti contre l'ordonnance malgré ma position officielle et comme ma conscience me le prescrivait, appréciant mieux que personne les dangers quelle fai-*

sait courir à la santé publique, je ne pouvais hésiter à me prononcer; j'écrivis donc dans la *Gazette du Midi*, journal qui a toujours défendu les intérêts sanitaires et que rédigeait alors un homme éminent par l'esprit et par le cœur, feu Henri Abel; j'écrivis, dis-je, une série d'articles sur la question, qui ne contribuèrent pas peu à éclairer les personnes irrésolues ou indifférentes et à les décider à marcher avec les autres ; enfin, je publiai une brochure de circonstance dont je fis hommage à la Société royale de médecine et dans laquelle je donnai la solution du problème sanitaire à un point de vue qui est aujourd'hui celui de M. Mélier. Ce petit ouvrage qui fut tiré à 600 exemplaires eut un succès complet; il fut demandé en Espagne, en Belgique, en Italie, et c'est à sa publication que je dus d'être nommé membre de l'Académie royale de médecine de Turin. Voici ses principales conclusions, dont M. Prus s'empara pour les reproduire un an après dans son rapport sur la peste et les quarantaines :

La santé publique ne peut être garantie que par l'embarquement de médecins capables à bord des navires qui trafiquent avec le Levant et les Antilles.

Tout système sanitaire qui n'admettra pas l'embarquement de ces médecins comme base et qui néanmoins fera compter la traversée comme temps de séquestration sera compromettant pour la santé publique.

Ailleurs je disais (page 13) : « *Les médecins qui suivront les navires du commerce dans les pays malsains ne devront pas être absolument à la charge des armateurs, l'état leur devra au moins autant que ces derniers, si l'on considère que leur premier devoir sera d'assurer à bord la stricte exécution des réglements sanitaires et de garantir la santé publique dont ils seront les véritables magistrats.* »

On conviendra, je l'espère, que M. Prus n'a proposé à ce sujet rien de plus rien de moins, dans son rapport qui ne parut que plus d'un an après ma brochure, dont je lui avais fait hommage directement dès sa publication. Il m'est donc permis de me demander pourquoi il ne l'a pas citée dans son travail. Toutefois je ne réclamai pas à l'Académie, par ce motif que je n'étais pas enchanté moi-même de mon idée des médecins sanitaires ; cher-

chant un moyen de concilier l'adoucissement des anciennes mesures avec les droits imprescriptibles de la santé publique, je m'étais arrêté à cette idée de la création d'un corps de médecins naviguant sur les paquebots à vapeur ; mais la réflexion ne tarda pas à me suggérer que cette idée n'était pas merveilleuse, qu'avec la navigation à vapeur qui mettait le Levant à nos portes, la présence des médecins à bord des *steamers* ne donnerait qu'une demi-garantie contre la peste, dont l'incubation peut dépasser de beaucoup huit jours, même de l'aveu de Clot-Bey ; je laissai donc mon idée faire son chemin dans le monde, à l'Académie, au Ministère de l'agriculture et du commerce avec le concours de M. Prus, et je ne la revendiquai pas, bien qu'elle fût ma propriété.

Pariset m'écrivit à ce sujet :

« Je vous engage, mon cher ami, à réclamer à l'Académie et à ne rien déguiser à M. Prus de vos griefs ; lavez-lui la tête comme il convient. Demandez-lui d'abord s'il a eu la conscience de penser à vous : s'il dit non, vous aurez ce non par écrit et vous prendrez votre revanche. »

Je le répète, je préférai m'abstenir, parce que l'institution des médecins dits *sanitaires* ne fut pas très-goûtée des personnes compétentes, surtout à Marseille. On peut voir aux pièces justificatives le jugement porté sur elle dans cette ville, jugement dont je n'approuve pas sans doute toute la teneur, mais dans lequel se trouvent de grandes vérités que je ne peux méconnaître et que j'ai pris soin de souligner pour que mes lecteurs puissent les apprécier à leur tour.

Il faut croire que mon active coopération à la résistance qui s'organisait à Marseille contre l'ordonnance royale du 20 mai, mit en émoi M. Fould et le camp de la non-contagion, car ils avisèrent aussitôt aux moyens de me fermer la bouche. J'étais chargé par le Ministre de l'instruction publique de faire un cours d'hygiène navale à titre d'essai ; dans le cas où cet enseignement aurait réussi, une chaire d'hygiène publique et navale aurait été créée définitivement à Marseille, à mon profit, comme dépendance du Collége de France. Telle était l'intention de M. de Salvandy qui me portait un intérêt particulier ; son influence sur moi était naturellement très-grande ; ce fut donc à lui qu'un personnage

important, dont on ne me dit pas le nom, jugea convenable de s'adresser. Il me dénonça au Ministre comme un agitateur, un ennemi du Gouvernement, et parce que M. de Salvandy n'avait pas l'air de prendre la chose au sérieux, on alla (chose inouïe) jusqu'au Roi lui-même, comme le prouve la lettre suivante qui me fut adressée par mon illustre protecteur (1) et que je rapporte *in-extenso* pour deux motifs : d'abord parce qu'elle prouve la vérité de mes assertions, ensuite parce qu'elle constitue, à mes yeux, un des meilleurs titres que je puisse exhiber de mon dévouement si absolu et si désintéressé à la cause de l'hygiène publique :

« Paris, 29 juin 1845,

« J'ai besoin de vous dire, monsieur, la surprise et l'affliction » que j'éprouve en apprenant qu'à peine arrivé à Marseille, en » possession depuis quelques jours seulement dans une institu- » tion toute municipale d'une position qui doit vous exposer à » beaucoup d'hostilités, qu'il fallait faire accepter par conséquent » paisiblement avec le temps, par de bons rapports et de tran- » quilles succès, *vous vous êtes jeté dans une polémique violente* » *contre toutes les autorités, contre les ordonnances du roi*, *et cela* » *dans un journal ennemi du gouvernement même.* Il était impos- » sible de me créer plus de difficultés que vous ne faites, et de » vous en préparer davantage à vous-même ; j'espère que cet aver- » tissement personnel et direct que je prends le soin de vous don- » ner, suffira pour mettre un terme à un état de choses qui m'est » si pénible, que vous cesserez cette lutte et que je n'aurai plus » que des sujets de satisfaction de votre part. *Un peu de ménage-*

(1) Je n'ai jamais su, comme on peut le croire, le fond de cette affaire, car M. de Salvandy se garda bien de me nommer les personnes qui avaient cherché à me nuire dans son esprit. J'affirme seulement que M. Orfila, tout puissant à cette époque, ne fut pas étranger à ces démarches. Mais qui avait pu faire agir contre moi ce médecin qui ne me connaissait pas ? Qui avait pu attirer son attention sur le concours que je prêtais à l'Intendance Sanitaire dans sa lutte contre le Gouvernement ? Ici, j'en suis réduit à des suppositions plus ou moins spécieuses et que leur incertitude m'oblige à taire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de cette époque jusqu'à sa retraite des affaires, Orfila me fut hostile en toute occasion.

» *ment, sinon pour vous au moins pour-moi même, vous aurait*
» *tenu loin d'une polémique qui est l'unique chose dont j'entende*
» *parler depuis ma rentrée à la chambre et jusque dans le conseil*
» *du roi.*

» Je ne vous renouvelle pas moins l'assurance de mes senti-
» ments les plus sincères et les plus distingués.

» Salvandy. »

Je pense que la lecture de cette lettre ne permettra pas de douter de la puissante intervention qu'on avait provoquée contre moi ; ne se souciant pas de répondre à mes raisonnements, ne pouvant réfuter les faits que je mettais en avant dans les journaux de Marseille, en faveur des quarantaines, on avait trouvé tout simple de me faire bâillonner. M. de Salvandy, ayant sans doute la main forcée, m'écrivit la lettre que je viens de rapporter; mais la dernière phrase démontrait que son caractère généreux désapprouvait hautement la pression qu'on exerçait sur moi par son intermédiaire et qu'il me conservait par suite toute son estime. D'ailleurs, le courageux auteur de *la Coalition et la France*, que la sainte-alliance avait tenté de faire fusiller pour cette publication hardie et si éminemment patriotique, était connaisseur en matière de polémique; il s'était dit sans doute qu'imitant son exemple je ne me tairais pas. Je le revis en effet à Paris à différentes époques, et je pus m'assurer que mes prévisions étaient fondées. *Arrière! Arrière! Disons-le bien haut, à tous ceux qui veulent enchaîner l'esprit humain, garrotter les libres penseurs, imposer par la force leurs idées, leurs doctrines, leur religion; ce sont là de grands coupables dont la première punition est toujours de manquer leur but et de bâtir sur le sable. Il y a longtemps qu'on l'a dit! On ne peut rien fonder de durable par la force. L'école non-contagioniste en fait aujourd'hui l'expérience, comme à un autre point de vue les Anglais l'ont faite dans l'Inde, comme les Russes la font encore, en Pologne au moment ou j'écris. Liberté et tolérance, telle est la devise que doit suivre quiconque aspire à créer et à maintenir* (1).

(1) J'ai pu me convaincre, la dernière fois que je vis M. de Salvandy, à Paris, après 1848, qu'il n'avait aucune sympathie pour Orfila. On sait que l'ancien doyen de la Faculté de médecine, à part ses brillantes qualités, était

Le 22 juillet 1845, le Conseil municipal de Marseille demandait énergiquement au Gouvernement le retrait de l'ordonnance du 20 mai qui avait mis en émoi tout le midi de la France ; dans son rapport, rédigé par M. Maurel, avocat, qu'il fit présenter par le maire, M. Reynard, lequel était en même temps membre de la Chambre des députés, on remarquait le raisonnement suivant dont la justesse et la force sont frappantes :

« Le peuple marseillais n'ignore pas que le fléau qui désola l'Espagne en quelque sorte sous ses yeux, est venu mourir dans son lazaret, arrêté par la quarantaine ; il en conclut qu'il eût sans elle trouvé l'accès de ses murs. Là gît pour lui la question tout entière, il perçoit ces notions sans travail, et sans que son intelligence puisse ou veuille s'élever à des notions plus abstraites.

» Le jugement du peuple n'est-il pas d'ailleurs le jugement de la loi ?

» La loi du 3 mars 1822 et l'ordonnance royale du 9 avril de la même année ne déclarent-elles pas, en effet, que la fièvre jaune et la peste sont contagieuses ?

» Ce n'est pas qu'en dehors de la loi la science n'ait son domaine, domaine immense et sans bornes dont il n'appartient à personne de rétrécir l'horizon.

» Mais est-il bien vrai que la science conteste à la fièvre jaune et à la peste leur caractère contagieux ?

» *A l'opinion la plus générale, à l'expérience des siècles qu'oppose-t-on ? Le doute de quelques hommes.*

» *Mais le doute est-il une solution ? Habile a démolir, a renverser, à détruire, le doute est impuissant à édifier.*

» *Et parmi les fauteurs de toutes ces idées funestes, s'en rencontre-t-il un seul qui consentît à jouer, sur un doute, la santé de tout un état.*

très-passionné et qu'il avait la prétention de régenter le ministre lui-même dans toutes les questions qui se rapportaient au corps médical de France. Toutes les fois qu'il s'agissait de créations nouvelles, de nominations, etc., il fallait obtenir avant tout son approbation. M. de Salvandy avait fini par se fatiguer de ces allures omnipotentes, et, sans la République de 1848, il se serait chargé lui-même de mettre un terme à cet état de choses.

» *Mais en supposant que la science hésite, que le doute nous environne, la sagesse ne nous commande-t-elle pas de nous abstenir, de laisser les choses entières, de ne pas pousser plus avant dans cette route périlleuse.* »

L'école non-contagioniste consultée par le ministre de l'agriculture et du commerce, ne fit, en quelque sorte, que hausser les épaules devant ce rapport; elle protesta que Marseille était un pays d'ignorance qu'il fallait forcer à entrer dans le mouvement progressiste (le beau progrès vraiment que d'ouvrir ses portes aux pestes!); le gouvernement le crut et l'ordonnance ne fut pas rapportée.

Enfin, ce fut encore en 1845, année qui marquera dans l'histoire de la question sanitaire, que M. le docteur Mélier, alors simple membre de l'Académie, parla pour la première fois des avantages qu'on pourrait retirer d'un congrès pour la solution du problème. Constatons cependant, en historien impartial, que cette idée qu'il lui a été donné de réaliser, mais sans résultats, comme nous le verrons plus loin, n'était pas de lui; elle avait été émise pour la première fois, en 1834, par M. de Ségur du Peyron, secrétaire du conseil supérieur de santé, qui avait été chargé par le gouvernement (bien qu'étranger à la médecine) de diverses missions dans le Levant, l'Espagne, l'Afrique, etc., relatives à la question sanitaire. Il faut toujours rendre à César ce qui lui appartient.

En 1846, le congrès scientifique (14e session), se réunit à Marseille; l'un des secrétaires généraux de cette assemblée est appelé, en cette qualité, à coopérer à l'établissement du programme, je ne manquai pas d'y faire figurer les questions suivantes :

1° *Par quel système sanitaire pourrait-on le mieux concilier les intérêts du commerce avec ceux de l'hygiène publique ?*

2° *Quelle utilité retirerait-on de la création d'un corps de médecins navigants ? Ces médecins offriraient-ils assez de garanties pour que la durée du voyage des navires dût compter comme temps de séquestration ?*

Comme la section de médecine qui était appelée à débattre et à résoudre ces questions devait être composée d'environ cent médecins venus de tous les points du midi, j'eus la pensée d'attirer Pariset à Marseille, espérant lui faire obtenir sans peine la prési-

dence de la section ; mais il déclina presque aussitôt l'ovation que je lui préparais, et m'écrivit : « Je ne peux aller à Marseille, je suis à la fois souffrant et bien occupé ; mais Bally me remplacera ; prenez-le pour président ; *il est très-ferme* et vous serez content. »

Nous le fûmes, en effet, car jamais président ne dirigea avec plus de calme, de fermeté et d'habileté des débats orageux, que ne le fit le savant et vénérable Bally. A peine se fut-il assis au milieu de nous, qu'un vote unanime ou plutôt une véritable acclamation le porta au fauteuil ; la discussion dura hui tjours ; soixante médecins y prirent part ; on distinguait parmi eux MM. Paul Gaimard, président de la commission scientifique du nord ; Jules Roux, de Toulon ; Fodéré, neveu ; Bertini, Pertusio, de Turin ; Laspéranza, Riboli, de Parme ; Robert, médecin du Lazaret de Marseille, auteur de plusieurs ouvrages sur la matière ; Cauvière, Giraud-Saint-Rome, Dugas, Pirondi père et fils, de Marseille ; Trastour et Raymond-Faure, médecins principaux des armées, ce dernier était auteur de plusieurs ouvrages très-estimés sur les fièvres, et le même qui avait démontré à M. Gauthier de Claubry la non-identité du typhus et de la fièvre typhoïde. Enfin, Clot-Bey, qui était alors en Egypte, nous envoya une douzaine de mémoires sur la non-contagion de la peste, émanés des divers médecins, chefs de service dans cette contrée. Les orateurs furent nombreux. Voici les conclusions de la lecture que je fis au congrès lorsque mon tour de parler arriva ; je les transcris littéralement du rapport de M. le docteur Pirondi fils, secrétaire de la section médicale (*Actes de la XIV*e *session du Congrès scientifique en France*, vol. 1, page 551.)

« M. Bertulus, dit M. Pirondi, déclare en termes explicites *qu'il ne veut se poser ni en contagioniste ni en non-contagioniste et qu'il espère rester dans les bornes d'un sage et prudent éclectisme.*

Il admet que la peste peut être transportée dans nos contrées, de deux manières :

1° Par des malades qui l'ont puisée en Egypte dans le foyer primitif, et chez lesquels le fléau aura éclaté pendant la traversée ;

2° Par l'accumulation des miasmes pestilentiels exhalés par ces mêmes malades et concentrés dans les parties les plus profondes et les moins aérées d'un navire.

En d'autres termes et pour mieux expliquer sa pensée, M. Bertulus croit d'une part, *qu'un pestiféré qu'on débarquera à Marseille pourra transmettre la peste aux personnes qui l'approcheront*; *d'autre part, que des gens de peine qui iront travailler sur le bâtiment ayant fourni le cas de peste en question, pourront y contracter la même maladie.*

Quant au mode de transmission, notre honorable collègue pense qu'il a lieu par l'absorption des miasmes opérée simultanément par la muqueuse des voies aériennes, par celle des voies digestives et par la peau ; chacune de ces trois surfaces contribuant pour sa part et selon ses facultés à l'intoxication de l'économie.

M. Bertulus ne croit pas à la transmission de la peste par les marchandises; et dans toute transmission, au reste, il fait jouer un rôle important aux prédispositions individuelles.

Ces conclusions qui ne concernaient que la peste, objet principal des études du Congrès, n'étaient que la reproduction de celles que j'avais émises en 1840 sur la fièvre jaune, à l'occasion des événements de la Caravane, dont il sera question ailleurs; elles se rapportaient exactement à celles qui viennent d'être adoptées à l'Académie de médecine.

En définitive après une mûre et bien intéressante discussion, le Congrès, qui avait obtenu de l'autorité l'entrée du lazaret, qu'il visita dans toutes ses parties, et la communication des archives de l'Intendance sanitaire, se prononça de la manière suivante :

La peste est-elle transmissible ? Oui à la majorité de 58 voix contre 2.

La peste est-elle importable ? Oui à la majorité de 50 voix contre 5.

Quelles mesures sanitaires faut-il prendre ? A la majorité de 52 voix contre 2, maintenir les lazarets et les quarantaines.

Telles furent les principales conclusions du rapport du Congrès, car je passe sous silence une foule d'autres qui n'ont trait qu'à certains détails découlant de la question. Je ne parle pas non plus de celles qui se rapportaient aux améliorations à introduire dans le régime sanitaire du lazaret qui, depuis, a été détruit et qui, du reste, était trop voisin de Marseille. L'espace me manquerait pour donner une juste idée de toutes ces choses et je me borne à renvoyer mes

lecteurs aux *Actes du Congrès scientifique de France*, que l'on trouve dans toutes les bibliothèques publiques.

Ce rapport, qui offrait un si grand intérêt d'actualité et que la section médicale encore plus nombreuse du Congrès des savants italiens sanctionna quinze jours après, ne produisit aucun effet à Paris. Le fameux rapport de M. Prus venait de paraître et l'autorité était tellement circonvenue par les non-contagionistes, qu'il n'y avait plus d'illusion à se faire sur les résultats de la lutte. L'Académie elle-même, comme fascinée par ce rapport, fit peu de cas des actes du Congrès sanitaire de Marseille, elle refusa d'entendre lecture d'un mémoire que je lui adressai sous ce titre : *Remarques sur les dernières conclusions du rapport sur la peste.* Et ce fut pour protester en quelque sorte contre cet acte de partialité que M. Jules Guérin fit paraître *in extenso* ce travail dans le numéro du 17 octobre 1846, de la *Gazette médicale*, avec cet apostille : « *Cet article avait été adressé à l'Académie, il n'a pas été lu en séance; nous accueillons donc avec empressement les judicieuses remarques de notre honorable confrère de Marseille comme un excellent résumé critique de la discussion.* »

Peu de temps (7 à 8 mois environ) avant l'émission de son rapport à l'Académie, M. Prus était venu à Marseille et s'était présenté chez moi, comme je l'ai déjà dit, sur l'invitation de Pariset, qui à cette époque avait encore la bonhommie de compter sur des conclusions favorables au contagionisme dans le travail que préparait son collègue ; des relations assez suivies s'établirent entre le rapporteur de l'Académie, son frère et moi, et comme il n'aurait pas été fâché, vu l'influence que me donnaient à Marseille mes précédents dans la question et mes relations avec la presse locale, de m'avoir dans ses intérêts, je fus *tâté* par lui dans diverses occasions ; il ne me laissa pas ignorer que la réforme sanitaire en amenant la suppression des intendances, obligerait à créer, soit en France soit à l'étranger, des positions médicales plus ou moins avantageuses, que pour peu que je favorisasse à Marseille cette réforme en en *prêchant la nécessité dans mon honorable sphère d'activité, je pourrais facilement arriver au poste de directeur de la santé publique dans cette ville.* Ceux qui me connaissent devinent sans peine ma réponse. Je dis à M. Prus que je ne deviendrais ja-

mais un rénégat, et que je tenais avant tout à conserver l'estime de moi-même; que, contagioniste convaincu, je resterais ce que j'étais. Nous nous séparâmes donc en termes assez froids, et dès ce moment toute relation fut rompue entre nous; je ne le revis même pas lorsqu'il passa dans notre ville pour se rendre à Alexandrie; nous avions compris, l'un et l'autre, qu'il y avait un abîme entre nous sous le rapport des idées.

On comprendra que le mémoire que M. Jules Guérin avait accueilli dans les colonnes de la *Gazette médicale*, ne pouvait être qu'une critique du rapport de M. Prus. En voici les conclusions, qui pourront donner une idée de sa substance :

« La peste est importable en Europe par les malades et les miasmes qu'ils ont dégagés, lorsque ces miasmes se sont accumulés dans les parties profondes et inaérées d'un navire. Quiconque entre en communication avec les malades dont il s'agit et respire les émanations qu'ils dégagent peut contracter la peste ;

« La peste se transmet souvent par infection, c'est-à-dire par l'air pestilentiel ou miasmatique absorbé à la fois par les muqueuses digestive et pulmonaire et par l'enveloppe cutanée.

« Dans l'état actuel de la science et vu les dissidences qui existent entre les médecins les plus compétents en cette matière, il est impossible de décider définitivement si la peste ne se transmet pas par le contact immédiat.

« *Donc la conclusion de M. Prus* : « *aucune observation rigou-* » *reuse ne prouve la transmissibilité de la peste par le seul contact* » *des malades,* » *est une assertion imprudente, hasardée, que l'Académie ne peut prendre au sérieux et dont elle doit faire justice.*

« En supposant que la peste ne soit transmissible que par infection, c'est encore aux lazarets et aux quarantaines qu'il faut recourir pour l'arrêter à nos portes.....

« La peste sporadique, que le rapport dit être peu ou point transmissible en Egypte, pourrait le devenir beaucoup en Europe, et le gouvernement ne saurait s'appuyer sur l'assertion chancelante de M. Prus pour permettre le libre débarquement de pareils malades.

« Dans l'état actuel de la science, s'il n'est pas possible de se prononcer d'une manière précise sur la question de la transmissibilité de la peste par les objets qui ont servi aux malades comme l'af-

firme M. Prus, on doit continuer à prendre les mesures les plus sévères contre l'introduction de ces objets, parce que dans le doute il faut s'abstenir.

En dépit de l'assertion de M. Prus, aucun fait positif ne démontre la possibilité du développement spontané de la peste en Europe.

« En fixant à huit jours la durée de l'incubation de la peste, M. Prus a formulé une règle générale que de nombreuses exceptions établies par lui affaiblissent beaucoup. M. le rapporteur n'était pas plus fondé, d'ailleurs, à adopter huit jours d'incubation que quinze ou vingt, et le Corps médical du Midi, qui a jugé très-sévèrement son travail, n'a pas pu s'empêcher de remarquer qu'il a été sans pitié pour les faits qui contrariaient sa manière de voir, tandis qu'il a accueilli les autres avec une indulgence et une tendresse manifestes.

« Au fond, la question de l'incubation d'une maladie, quelle qu'elle soit, est et demeurera toujours insoluble : telle a été l'opinion des soixante médecins qui se sont occupés de l'incubation de la peste à Marseille. En admettant le contraire et en fixant un sens déterminé à cette incubation, M. Prus ne se montre-t-il pas un peu trop oublieux des grands principes de la pathologie? Quel est, en effet, celui d'entre nous qui, lorsqu'il étudie les phénomènes morbides, ne se hâte pas de faire la part des prédispositions des aptitudes variées qui découlent du climat, de l'âge, du sexe, de la constitution, du tempérament, des habitudes, enfin de l'état moral des sujets?

« L'Académie pourra-t-elle oublier ces circonstances qui ont nécessairement beaucoup d'influence sur la durée de l'incubation, et admettra-t-elle, sans mot dire, la conclusion de son rapporteur? Nous ne pouvons le croire, et, dans le cas contraire, toute l'autorité de cette illustre compagnie ne serait pas suffisante pour faire accepter une théorie essentiellement fausse et que réprouvent les principes de la saine médecine.

« Ce qui prouve encore mieux que tous les raisonnements l'impossibilité absolue de fixer la durée de l'incubation, c'est la dissidence qui règne entre les médecins qui ont cru pouvoir résoudre ce problème quant à la peste. M. Prus, qui n'a jamais vu cette maladie, parle de huit jours; Clot-Bey, qui n'est pas dans le même

cas, se borne à cinq ; M. Grassi en admet douze ; M. Bella et M. Ségur Dupeyron, onze ; enfin, Pariset croit que l'incubation peut varier depuis quelques heures jusqu'à un mois et plus. « Tant que nous ignorerons, dit-il, la nature et la fixité des miasmes d'une part, les aptitudes et les dispositions particulières d'autre part, on ne fera jamais que balbutier sur de telles questions, et comme on n'en connaîtra jamais les premiers éléments, il s'en suit qu'on n'aura jamais le droit de poser, à cet égard, une règle absolue. »

Je ne saurais, faute d'espace, reproduire ici tous les points essentiels de mon argumentation contre M. Prus. Qu'il me suffise de dire, en résumé, que j'appelai l'attention des médecins et la défiance de l'autorité sur son rapport, qui, d'après moi, n'était qu'un recueil indigeste de faits contradictoires qu'il avait appréciés de la même manière que Tommasini l'avait fait pour l'épidémie de Livourne. De même que ce dernier, M. Prus écrivait, en effet, sur une maladie qu'il n'avait jamais vue, n'ayant pas même pour asseoir ses idées et son jugement, pour arriver à des inductions raisonnables, l'expérience d'une affection congénère, telle, par exemple, que la fièvre jaune d'Amérique. Du reste, voici une des lettres que Pariset m'adressa à l'occasion du rapport de M. Prus :

« Luciennes, 16 juillet 1846.

« Mon cher ami,

« Voyez la *Gazette des Hôpitaux*, celle de Jules Guérin. J'ai parlé, sans déguisement, sans ménagement. Qu'ai-je à ménager? J'ai vu et je suis vieux. Dans trois semaines j'entame ma soixante-dix-septième année. Me taire serait une trahison, dissimuler une lâcheté.

« *L'autre jour j'ai déclaré en plein conseil que ce rapport était indigne de l'Académie, et qu'en pleine séance lors de la discussion, je proposerais de renvoyer tout ce travail indigeste à la commission, afin qu'il y reçût des modifications profondes et telles qu'on en fît disparaître les longueurs, les inutilités, les non sens, les contradictions, les erreurs, la fausse érudition, etc., etc. J'ai vivement parlé contre nos confrères d'Egypte. Du reste, j'ai lu et relu hier tout ce rapport, j'ai eu ce courage, et je persiste dans mon jugement. M. Prus a, je crois, de la conscience, mais il écrit sans suite ;*

il l'a composé de pièces et de morceaux ; il n'a pas rassemblé tous les matériaux pour en construire un ensemble raisonné ; c'eût été trop naturel, trop simple.

« Ce que vous désiriez, mon cher enfant, je l'ai fait lors de la dernière séance de l'Académie ; j'ai parlé de votre mémoire *anti-Prus ;* j'ai dit que, d'après vos intentions formelles, il ne devait pas être envoyé à la Commission de la peste, mais que vous désiriez qu'il fût lu en séance. On a refusé, sous prétexte que pareille faveur venait d'être récemment refusée à Clot-Bey qui avait écrit, de son côté, pour protester contre le rapport.

« Que faire ? J'ai donné votre travail à Jules Guérin, qui l'a accepté très-volontiers. *Du reste, voilà la dernière fois que je m'occupe de peste ; je les laisse à leur aveuglement ; jamais rien de plus funeste n'était arrivé à l'Académie.* »

Je n'ai pas à examiner ici en détail le volumineux rapport de M. Prus ; qu'il me suffise de dire que non seulement il n'a résolu aucune question, mais encore qu'il n'a fait qu'augmenter le *gâchis* dans lequel se trouvait le problème sanitaire. *Les vitalistes et les contagionistes le condamnèrent parce qu'il faisait table rase de l'histoire de l'art et de tous les principes de la médecine traditionnelle. Les organiciens n'en furent pas contents parce qu'il ne leur parut pas assez radical, assez sceptique. Les principales compagnies médicales d'Europe en firent aussi la critique ou gardèrent sur lui un silence significatif ; et de cette unanimité sur ce rapport il résulta, comme on le verra bientôt, que quelques années plus tard la plupart des puissances européennes* qui prirent part au congrès sanitaire international refusèrent d'adhérer à la prétendue réforme que proposa ce congrès.

D'ailleurs, qu'on se le dise, ce rapport ne fut pas l'œuvre de la Commission de la peste, mais tout simplement celle de M. Prus. Je trouve la preuve de cette assertion dans ce fait caractéristique qu'à part trois ou quatre commissaires tous les autres portèrent sur ce travail un jugement aussi sévère que celui de Pariset. On trouvera aux pièces justificatives la démonstration irréfragable de ce que j'avance à ce sujet, c'est-à-dire la manière de voir sur le travail en question de MM. Frédéric Dubois (d'Amiens), Rochoux, Castel, Hamont, Gaultier de Claubry, Londe, etc., membres de

la Commission de la peste, au nom de laquelle avait parlé M. Prus.

Terminons ce chapitre en rappelant la progression suivie par le gouvernement central dans l'annihilation de mesures sanitaires, à partir de 1822, sous l'influence de Chervin d'abord, ensuite de MM. Aubert-Roche, Fould et Prus.

Comme nous le verrons dans une autre partie de ce livre, les quarantaines pour la fièvre jaune avaient été à peu près complètement supprimées, en dépit des terribles enseignements d'un passé encore voisin de nous.

Le 30 mai 1845, une ordonnance royale avait placé sous le régime de la patente nette quant à la peste, les provenances des ports du Maroc, de la Grèce, des îles Ioniennes et de la mer Noire, si souvent ravagés par ce fléau. Ces provenances avaient été désormais admises immédiatement à la libre pratique dans les ports du royaume, et celles de Tunis ne furent plus assujéties qu'à une quarantaine de cinq jours. Vainement l'Intendance sanitaire avait-elle protesté par sa démission, le Ministre n'avait attaché aucune importance à cette manifestation et avait passé outre, en se disant sans doute qu'à la première occasion il revaudrait cela à une assemblée dont les allures indépendantes le fatiguaient. Les intérêts des juifs du Levant avaient bien plus d'importance à ses yeux que ceux de l'hygiène publique.

Rien, en effet, ne pouvait plus arrêter le gouvernement dans la voie funeste où l'avaient jeté son ardent désir de détruire l'esprit provincial, de tout concentrer dans sa main, et l'éclat des faux systèmes en vigueur à Paris sur la *contagion* des maladies.

L'ordonnance du 18 avril 1847, conséquence naturelle du rapport de M. Prus, rapport dont je viens de faire ressortir le vide, avait achevé de réduire à zéro les mesures sanitaires contre la peste; elle avait supprimé le régime de la patente suspecte pour les provenances de l'Egypte et de la Turquie; désormais ces provenances avaient été rangées sous le régime de la patente brute ou de la patente nette. Passe encore, si le régime de la patente brute avait été défini d'une manière précise; mais elle ne s'entendait que pour le cas où il aurait existé au point du départ ou dans les pays en libre communication avec ce point, soit une épidémie pes-

tilentielle, soit des circonstances de nature à faire craindre pour la santé publique.

Dans ce dernier cas même, le régime de la patente brute n'offrait plus de garanties suffisantes, puisque les provenances auxquelles il était applicable ne devaient plus être soumises, quelle que fût la situation topographique du port d'arrivée, qu'à une quarantaine de dix jours pleins ; les vêtements et les hardes des voyageurs suivaient la condition de ces derniers.

Dans le cas de patente nette, la quarantaine commençait, pour les provenances d'Egypte et de Turquie, à compter du départ lorsqu'il y avait un médecin sanitaire à bord et des gardes de santé préposés à la purification des vêtements. Cette quarantaine était de dix jours pleins y compris la traversée, c'est-à-dire qu'elle ne consistait guère que dans la durée de cette traversée devenue si courte pour les bateaux à vapeur.

La quarantaine d'observation relative à Tunis était abolie par la même ordonnance, et les provenances de ce pays devaient être admises en libre pratique, tant que leur patente serait nette.

On voit que les démolisseurs parisiens n'y allaient pas de main morte, et qu'ils exploitaient avec audace et habileté les tendances d'un gouvernement qui a péri victime de la manie de centralisation dont il était possédé. Après avoir dépouillé les bibliothèques, les musées, les archives des départements de tout ce qu'ils possédaient de curieux, de tout ce qui faisait leur caractéristique respective, et cela pour flatter Paris, pour y transporter en quelque sorte la France entière, ce gouvernement a eu une preuve de la reconnaissance habituelle des Parisiens ; il a été renversé sans pitié par eux le 24 février : tel sera le sort de tout gouvernement qui ne saura pas donner à cette centralisation, qui fait la force et la gloire de la France à l'extérieur, un contre-poids convenable en ravivant dans une certaine mesure l'esprit provincial. Peut-être le roi Louis-Philippe n'aurait-il pas été détrôné sans opposition, si la province n'avait été réduite, sous son sceptre, à un véritable état d'îlotisme.

Or, pour faire revivre l'esprit provincial, cet esprit conservateur des bonnes doctrines et des bons sentiments, cet esprit qui a donné à la France tant d'hommes éminents, il faut décentraliser dans une certaine mesure et rendre aux départements quelques-unes

des franchises d'autrefois ; il faut surtout toucher le moins possible aux institutions municipales, à celles-là principalement qui se rapportent comme l'Intendance sanitaire, aux intérêts les plus chers des masses populaires ; au contraire, il faut les étendre et les rendre plus fortes, plus indépendantes. N'est-ce pas, d'ailleurs, dans les institutions municipales que se résument la liberté et l'autonomie de la province, sur lesquelles seules doit compter un gouvernement honnête et intelligent, expression du suffrage universel, pour assurer son existence et fermer l'abîme des révolutions.

Huit ou dix jours avant la promulgation de l'ordonnance royale du 18 avril 1847, le Ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine, pour lequel la question sanitaire avait toujours été une source d'ennuis et de responsabilité, crut devoir écrire à l'Intendance une lettre par laquelle il la prévenait le plus doucement possible de cette prochaine promulgation, *protestant qu'il était le premier à reconnaître l'imprudence d'un système qui ferait compter la traversée comme temps de séquestration, même dans les cas de patente brute; mais que malheureusement il était forcé de céder aux exigences de sa position et à celles de la commission du budget, qui lui imposaient cette mesure.*

Qui pouvait pousser ainsi la majorité parlementaire, alors omnipotente, à poursuivre impérieusement l'abolition des quarantaines, et que dire d'un ministre qui, désapprouvant intérieurement cette mesure et suffisamment averti de ses dangers, avait pourtant l'indigne faiblesse de subir cette pression de sanctionner une législation si scabreuse pour la santé publique d'en assumer enfin toute la responsabilité.

Ce que l'on s'explique encore moins, c'est qu'après avoir exprimé ses regrets à l'Intendance et lui avoir laissé croire qu'il n'avait contresigné l'ordonnance qu'à regret contre ses convictions et parce qu'il avait été débordé par de hautes influences, M. Cunin-Gridaine, lorsqu'il donna l'ordre de la mettre à exécution, la fit précéder d'une sorte d'exposé des motifs où il cherchait à en démontrer la sagesse et l'opportunité.

Toutefois ces étranges tergiversations s'expliquent lorsqu'on se reporte à la position difficile de ce ministre qui avait, comme on le

dit vulgairement, la main engagée entre l'écorce et le bois, et qui craignait d'une part les remontrances, les observations de l'Intendance, et ne voulait pas d'autre par, encourir le déplaisir de la majorité parlementaire et de M. Fould qui était parvenu a faire partager à celle-ci ses sentiments sur les quarantaines.

On comprit parfaitement tout cela à Marseille et le bon sens public ne put s'y méprendre, la presse locale n'eut pas de peine à faire la part de M. Fould et celle de M. Prus dans la législation de 1847, qui ouvrait littéralement les portes à la peste ; la *Gazette du Midi* disait en effet peu de jours après l'apparition de l'ordonnance :

« Il faut vivre au temps où nous sommes pour voir un ministre se jouer de tous les avertissements et accepter comme règle unique un rapport, un vote de l'Académie de médecine obtenu ou plutôt escamoté avec les circonstances les plus suspectes. En effet, personne n'ignore à Paris, et M. Cunin-Gridaine moins que les autres quel singulier accueil le rapport de M. Prus trouva à l'Académie tant que ce corps fut complet. Pendant plus de trois mois des orateurs pleins de savoir l'accablèrent de leurs dédains, le démolirent pièce à pièce ; l'Académie tout entière le repoussa honteusement et donna ordre de le refaire ; sans doute on croyait la chose terminée après un tel vote, car les académiciens cédèrent sans plus de retard aux attraits de la belle saison qui les appelait aux champs et sur les grandes routes. *Une poignée de membres restèrent seuls, alors reparut le malheureux rapport dont on n'avait retranché que des observations générales et sans portée ; alors vinrent ces étranges conclusions d'après lesquelles la peste changeait de nature suivant que les cas étaient plus ou moins nombreux, et l'on se hâta de voter cette œuvre monstrueuse. Ce que l'Académie entière avait repoussé fut sanctionné par une demi-douzaine de ses membres, il fut décidé que la patente nette et la peste pourraient exister ensemble.* (Allusion à la prétendue peste sporadique qui n'existe pas) ; *que l'épidémie elle-même emportât-elle des milliers d'hommes à la fois ne donnerait lieu qu'à une observation de trois jours. On vit enfin ces résolutions qui nous ont rendus la fable de l'Europe, et M. Cunin-Gridaine placé entre les folies de quelques hommes et l'expérience des siècles appuyée de la conviction de tous les médecins d'Europe, se prononça pour les fous.* »

Ainsi, mes lecteurs peuvent juger que Marseille ne fut jamais la dupe de la prétendue sollicitude du gouvernement central pour nos institutions sanitaires, et quelle sut tout d'abord à quoi s'en tenir sur *l'escamotage* opéré dans le sein de l'Académie à l'occasion du rapport sur la peste ; j'en connaissais parfaitement les circonstances et si je n'en avais rien dit jusqu'à présent, c'est parce que je n'avais pas de témoignage officiel à invoquer à l'appui de mes assertions. Aussi-ai-je été heureux, en parcourant de vieux numéros de la *Gazette du Midi*, de retrouver l'article qu'on vient de lire, dont j'ai supprimé d'ailleurs toute la partie politique qui n'avait rien à faire ici quelque intéressante quelle soit.

Qu'on n'aille pas croire, du reste, que mon digne et regrettable ami Henri Abel, eut recours à aucun médecin dans ses luttes contre le non-contagionisme. Cet homme, qui était une véritable encyclopédie vivante, n'était étranger à aucune connaissance humaine et savait plus de médecine et surtout d'hygiène que n'en savent une foule de médecins, spécialement ceux qui appartenant à l'ordre inférieur, déguisent sous la qualification spécieuse de praticien le peu d'étendue de leurs connaissances :

« Un jour, dit son biographe, M. E. Roux, deux de nos plus éminents médecins et un de ses émules s'abordent au cercle des *Phocéens*. « Vous n'avez pas signé dit l'un des docteurs à son « confrère, mais je vous ai reconnu là. — Fin compère que vous » êtes! répondit l'autre; vous prenez les devants, car j'allais tout » justement vous en dire autant, ne niez pas. » La vérité est que l'article auquel ils faisaient allusion n'avait été écrit ni inspiré par aucun médecin. Il était l'œuvre exclusive d'Abel, de ses lectures, de sa raison, qui n'admettait, en matière sanitaire, que les progrès éprouvés et non le retour au fatalisme des temps barbares. »

Ainsi, je le dis une fois pour toutes, lorsqu'il m'arrivera encore dans ce livre de citer des articles sanitaires de la *Gazette du Midi*, article dont le temps a démontré depuis la valeur, qu'on ne s'obstine pas à y voir ma main ou celle d'aucun autre médecin marseillais; ces articles appartenaient réellement a celui qui les a écrits et signés, c'est-à-dire à Henri Abel. Personne à Marseille ne sera tenté d'élever le moindre doute sur la vérité de cette assertion.

L'ordonnance du 18 avril 1845, eut pour premier effet de diviser

l'Intendance en deux camps opposés : l'un, tout-à-fait hostile aux nouvelles mesures, était composé de MM. Auguste Prat, ancien sous-préfet, Eugène Raybaud, Bruniquel, Emeric, Adolphe Lafon, Denis, Cler, Crozet, Bargmann, Vigne aîné, Courtot, Rey d'Estieu. Ces messieurs ne voulant endosser aucune responsabilité donnèrent leur démission, qui fut annoncée le 6 mai.

L'autre camp resta en fonction : il se composait de MM. le docteur Mathieu, partisan de la réforme sanitaire, organe des non-contagionistes au Congrès de 1846; Crémieux, négociant israélite; Gustave Fraissinet, avocat; Louis Deville, Charles Bazin et le docteur Girard. Restèrent-ils en fonction afin de sauver l'institution défaillante et pour se conformer aux avis de la presse locale ? Leur conduite ultérieure à fait voir qu'il ne pouvait en être autrement.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE :

Suppression du Conseil supérieur de santé.— Création du Comité consultatif — MM. Récurt et Aubert-Roche. — Un mot sur les Conseils d'hygiène provinciaux. — Histoire succincte du choléra pestilentiel.— Affaire du navire anglais le *Triton* avec l'Intendance. — Protestations du gouvernement britannique. — Le ministère du commerce lui donne raison. — Résistance de l'Intendance.— Sa suppression. — Grande émotion à Marseille. — Arrivée de M. Mélier, commissaire extraordinaire.— Sa manière d'agir.— Manifestations marseillaises. — Attitude du Corps médical. — Impertinences parisiennes. — MM. Dumas et Fould, etc.

J'arrive maintenant à la lutte suprême de l'Intendance Sanitaire avec ses ennemis acharnés ; que dis-je? avec les ennemis de la santé publique dont elle était depuis si longtemps la gardienne (1).

1848 avait sonné et l'école non-contagioniste, dont les intimes liaisons avec le parti démocratique étaient un fait connu depuis la révolution d'Espagne (1820 à 1821) devint tout-à-coup matériellement puissante.

(1) Je n'ai pu donner plus de développement à l'histoire de l'Intendance, depuis sa création jusqu'à nos jours , ses archives ayant suivi son coffre-fort à Paris ; au moins , devait-on laisser ces dernières à Marseille.

Le premier acte de M. le docteur Récurt, ministre de l'agriculture et du commerce sous le gouvernement provisoire, fut de détruire, à l'instigation de ses amis, le Conseil supérieur de santé du royaume qui, nous le verrons ailleurs, avait été accusé, en 1821, d'avoir prescrit par complaisance pour le gouvernement de la restauration, l'établissement d'un cordon sanitaire sur la frontière d'Espagne, sous prétexte d'empêcher l'introduction en France de la fièvre jaune, mais en réalité, disait-on, pour donner la main aux jésuites et fournir les moyens d'étouffer la liberté en Espagne. Ce Conseil qui, du reste, n'était composé que de *vieilles croûtes*, de *momies contagionistes*, fut aussitôt remplacé par une autre assemblée dans laquelle on ne fit entrer, parmi les médecins, que des disciples de la nouvelle doctrine et des ennemis du système sanitaire. On en éloigna, avec le plus grand soin, quiconque était soupçonné de contagionisme ou se permettrait d'hésiter encore entre les deux doctrines ; cette nouvelle assemblée reçut le nom de *Comité consultatif d'hygiène publique.*

On affirme que la suppression du Conseil supérieur, devant laquelle hésitait quelque peu le nouveau ministre, fut due aussi, en grande partie, à l'influence de M. Aubert-Roche, qui se trouvait alors à Paris et qui était intimement lié avec M. Récurt.

On affirme aussi que l'Académie de médecine, ne vit pas sans ombrage cette nouvelle puissance médicale qui s'élevait en face d'elle sous le puissant patronage de MM. Aubert-Roche et Fould. La docte assemblée, après avoir accepté ou subi la lourde charge du travail de M. Prus sur la peste, n'eut pas la satisfaction d'en recueillir les fruits : c'est, en effet, au Comité consultatif qu'appartient aujourd'hui la nomination des médecins sanitaires du Levant, le choix des médecins inspecteurs des établissements thermaux, celui des médecins voyageurs qu'on envoie en mission pour étudier les épidémies en France et à l'étranger. On ne daigne plus seulement consulter l'Académie sur toutes ces choses. *Les marrons que le rapport de M. Prus avait disposés sous la cendre, d'autres les ont croqués et les croquent encore gaîment à la barbe du premier corps médical de France ; ainsi vont, presque toujours, les affaires ici-bas.*

A l'apparition du Comité consultatif, je fus, je l'avoue, complé-

tement dupe de cette création ; la prenant au sérieux, je m'imaginai, dans ma simplicité, que ce nouvel aréopage, composé des hommes les plus compétents en hygiène publique, allait se mettre en correspondance directe avec les professeurs d'hygiène de la province ou avec les médecins qui cultivaient plus spécialement cette branche de l'art ; je lui écrivis donc pour lui offrir ma collaboration scientifique et bien désintéressée, je l'assure, car je n'ambitionnais aucun des emplois plus ou moins lucratifs que dispense ce Comité ; outre que je ne voulais pas quitter Marseille. j'étais trop compromis par mes opinions contagionistes et par l'opposition que je venais de faire au chervinisme, à propos de l'ordonnance du 20 mai 1845, pour qu'on pût me supposer une arrière-pensée à cet égard. Mes avances furent mal reçues ; le secrétaire du Comité m'écrivit une lettre fort polie, sans doute, mais très-froide, dans laquelle il me remerciait, au nom du Comité, d'avoir bien voulu me mettre à sa disposition; mais il se gardait bien de me dire que ma collaboration était acceptée. Bientôt le bout de l'oreille parut, je compris que je m'étais fourvoyé, que les correspondants du Comité ne pouvaient être que des ennemis du système sanitaire, ou des rénégats entrant en composition avec lui ; je m'abstins donc de toute autre tentative, regrettant naturellement la simplicité d'esprit dont j'avais fait preuve dans cette circonstance.

Du reste, nommé en 1849, membre du Conseil central d'hygiène publique des Bouches-du-Rhône, par l'initiative de M. le Préfet Peauger, que je ne connaissais pas même de vue et qui a laissé à Marseille, pendant sa courte administration, les meilleurs souvenirs, j'ai pu vérifier que toutes ces créations dont le nom sonne de très-loin et qui pourraient avoir les meilleurs résultats pour l'hygiène publique, si elles étaient sérieuses, ne servent, au contraire, qu'à justifier, à déguiser la violation de ses règles les plus importantes. Placées directement sous l'influence de l'autorité, sans initiative et sans indépendance, elles ne sont là que pour endosser, en quelque sorte, la responsabilité de ses actes. Je pourrais citer ici une foule de faits considérables qui prouvent la vérité de cette assertion et justifient cette parole d'un Préfet des Bouches-du-Rhône, bien connu par son caractère tranchant et décidé, que

les Conseils d'hygiène et de salubrité n'avaient été créés que pour favoriser l'industrie dans ses divers établissements, que leur devoir était de donner toujours des avis favorables à ces derniers. En apprenant ce propos étrange, je donnai ma démission motivée. Si je ne m'étais pas exécuté moi-même, il est bien certain qu'à l'expiration de ma délégation, je n'aurais pas été renommé, malgré ma compétence bien connue, par ce seul motif que j'avais pris au sérieux mon titre et l'accomplissement des devoirs qui me paraissaient y être attachés. Le Préfet auquel je fais allusion me considérait comme un homme difficile; son prédécesseur avait dit, en parlant de moi, que je n'étais pas maniable et que j'avais des principes inflexibles. L'inflexibilité qu'il me reprochait venait de ce que je m'étais prononcé contre le maintien d'une usine insalubre au milieu d'un quartier habité et populeux. Je ne pouvais donc m'imposer plus longtemps à ces Messieurs, d'autant plus que mes fonctions de membre du Conseil d'hygiène, outre qu'elles étaient gratuites, m'attiraient une foule d'hostilités. *Je profitai donc de la belle acquisition que fit la ville, du cimetière de Saint-Pierre, pour me démettre.* J'étais absolument hostile à cette acquisition, par des motifs que je rapporterai aux pièces justificatives et dont le temps n'a que trop démontré la valeur; mais, le Préfet ayant pris sur lui de l'autoriser et de dessaisir le Conseil de l'affaire, sous le prétexte de force majeure, et cela après nous avoir fait courir pendant plus de six mois, dans la poussière et dans la boue, avec l'arrière pensée bien arrêtée de ne tenir aucun compte de notre avis, je ne voulus pas subir plus longtemps de telles humiliations et je me retirai.

Les motifs qu'invoqua le Préfet, pour en finir avec cette affaire, furent l'apparition du choléra de 1854 et la prétendue saturation du cimetière Saint-Charles. Je dirai, en temps et lieu, ce qu'il en était de ce dernier prétexte.

Quoi qu'il en soit, le Comité consultatif et M. Aubert-Roche, flanqués de M. Fould, se tenaient prêts à agir contre l'Intendance Sanitaire, lorsque le moment leur paraîtrait propice; cette occasion ne tarda pas à surgir, et la lutte commença aussitôt, lutte acharnée, impitoyable et qui devait avoir, pour la santé publique, des résultats désastreux. Mais, avant de la raconter avec les dévelop-

pements qu'elle comporte, j'entrerai dans quelques considérations préliminaires indispensables sur le choléra asiatique dont l'importation imminente dans notre ville, en 1850, mit tout à coup l'Intendance aux prises avec ses ennemis. Déjà ravagée par lui en en 1834, 1835, 1837 et 1849, Marseille ne se souciait pas d'une nouvelle visite, l'Intendance donna le signal de sa perte en s'efforçant de l'en préserver.

Depuis 1818, le Conseil supérieur de santé se préoccupait, à l'insu de tous, d'une nouvelle espèce de peste qui avait pris naissance dans le Delta du Gange, où elle s'était montrée pour la première fois l'année précédente à Jessore, près de Calcutta, et à laquelle, à cause de certaines analogies symptomatiques, on avait donné le nom impropre de choléra.

Un des membres du Conseil, étranger à l'art médical, mais bien connu des médecins par d'estimables publications sur la fièvre jaune et l'hygiène des Antilles, M. Moreau de Jonnès, membre de l'Académie des sciences, avait suivi attentivement la marche du fléau sur la carte d'Asie. Il s'assoupissait l'hiver, se ravivait l'été aux premières chaleurs, naviguait sur les fleuves dans les barques qui les sillonnaient et sur l'Océan indien, dont il avait successivement visité les nombreux archipels à bord des navires qui y trafiquaient; enfin, sur terre, il voyageait avec les caravanes, les convois, les armées, traversant avec eux les steppes immenses du continent asiatique. Ses progrès vers l'Europe se faisaient lentement, sans doute, mais ils étaient continus. Cet étrange fléau dont personne parmi nous ne s'effrayait, parce qu'il était encore loin de nos latitudes, était comme un de ces points noirs qui se montrent parfois à l'horizon, dont on ne se préoccupe pas tout d'abord et qui portent néanmoins dans leurs flancs les orages et les tempêtes.

Engendré dans une contrée où les causes hygrométriques ont beaucoup de puissance, l'humidité n'était pourtant pas indispensable à la production du choléra, et il se montrait tout aussi intense et aussi funeste dans les pays les plus secs. *En somme, la constitution géologique* (quoi qu'on en ait dit) *ne paraissait exercer aucune influence sur ses progrès.*

Les diverses races d'hommes lui étaient indifférentes : nègres,

indiens, malais, tartares, juifs, sujets européens, etc., étaient traités par lui avec la même rigueur. Il pénétrait partout, dans les palais comme dans les échoppes.

Sa cause et sa nature étaient et sont encore parfaitement ignorées, et il n'est pas de maladie sur laquelle les médecins aient émis des opinions plus excentriques, plus fausses; ils se sont aveuglés surtout, dès l'origine, sur son mode de propagation, car, tandis que la prédilection marquée du choléra pour les agglomérations d'hommes, sa manière de voyager et le danger patent, incontestable, résultant de la présence ou du voisinage des malades qui en étaient atteints, établissaient hautement sa propriété transmissible auprès du vulgaire; les gens de l'art la niaient d'une manière formelle, en quelque sorte, avec une obstination fatale, puisqu'elle a eu pour effet l'abandon de toute mesure sanitaire contre une maladie qui enlevait, d'habitude, le tiers au moins des sujets qu'elle frappait, qui a dépeuplé, d'une manière absolue, certaines villes d'Asie et qui n'a pas enlevé dans l'Inde, en 14 épidémies, moins de 18 millions d'individus, chiffre effrayant, incroyable, mais que M. Moreau de Jonnès affirme ne pas être exagéré.

Lorsqu'on considère l'aveuglement des médecins à l'endroit du mode de propagation du choléra, l'ignorance où ils sont encore de ses causes, de sa nature et des moyens de le guérir, on est forcé de s'arrêter à cette idée populaire que les sceptiques repoussent, bien qu'ils ne puissent en faire valoir une plus raisonnable : *C'est que la peste asiatique était un fléau providentiel, destiné à opérer une œuvre de destruction que rien ne devait entraver.*

Un médecin éminent, à qui il n'a manqué qu'un grand théâtre pour figurer au premier rang des illustrations médicales et qui a été frappé en 1835 par le choléra, écrivait, la veille même de sa mort, à son neveu, M. Jules Dufresne, aujourd'hui ingénieur en chef des lignes ferrées de l'ouest, une lettre où l'on remarque le passage suivant : « Le choléra est arrivé ici subitement, avec ce qu'il présente de plus affreux et de moins susceptible de toute médication; c'est une affreuse maladie, je répète ce mot avec avec intention. Je ne la connaissais que de nom, mais je la vois maintenant dans toute sa laideur, insaisissable dans ses causes, dans son siège, dans sa marche, elle oppose à l'art des obstacles

invincibles ; quand l'algidité survient, au premier abord il y a effet de sidération et nul moyen de guérir. Tout en elle est incompréhensible, elle se promènera partout et fera d'innombrables victimes. »

Je rappelle avec une sorte de piété filiale, ces aveux d'un médecin complet au double point de vue de l'esprit et du cœur et qui fut mon premier maître (1) ; il nous disait un jour, au lit du malade, pendant la terrible épidémie de 1835, il faut fermer nos livres et déchirer nos diplômes, nous ne sommes que des commençants. Qu'on rapproche ces aveux des prétentions outrecuidantes exprimées dans une lettre qu'écrivit de Marseille, en 1854, un médecin homœopathe bien connu et on se demandera ensuite de quel côté étaient la vérité, la franchise.

Le Conseil supérieur de santé, qui, je le répète, suivait avec attention la marche et les progrès du choléra, et qui recevait des renseignements très-exacts de tous les ports où il se montrait, s'était arrêté à l'idée que c'était tout simplement une nouvelle contagion avec laquelle nous aurions bientôt à compter et qui formerait avec la peste et la fièvre jaune une trinité sinistre, appelant les mêmes moyens prophylactiques. Aussi, lorsqu'en 1822, on élabora au ministère de l'intérieur une nouvelle loi sur le régime sanitaire, on y vit figurer le monstre asiatique à côté des maladies auxquelles s'adressait plus spécialement le législateur.

Mais en agissant ainsi, le Conseil supérieur de santé ne faisait rien à la légère et avait, comme on dit, ses raisons. Il se basait sur les premiers cas d'importation qui avaient été observés et sur les bons effets de la quarantaine contre le choléra, effets dont il avait connaissance et que M. Moreau de Jonnès a signalés en 1831, peu de temps avant l'apparition du fléau à Paris, dans son excellent ouvrage intitulé : *Rapport au conseil de santé sur le choléra morbus pestilentiel.*

Je vais rappeler brièvement les faits dont il s'agit et qui, depuis

(1) M. le docteur Fleury, de Toulon, qui fut le maître de Delpech, ainsi que le prouve une lettre autographe de ce dernier, que j'ai dans les mains et qui sera rapportée aux pièces justificatives.

que nous avons eu la visite du choléra, se sont reproduits sous nos yeux bien souvent, sans qu'on ait voulu les prendre en considération, si ce n'est depuis les dernières épidémies.

1° Le consul de France à Alep, M. de Lesseps, oncle du promoteur du percement de l'isthme de Suez, s'étant réfugié à l'apparition du fléau dans cette ville, avec tous les nationaux qui voulurent le suivre, dans un jardin clos de murs et de fossés et s'y étant soumis à une quarantaine sévère, le choléra respecta cet asile et il n'y eut pas un seul cas parmi plus de deux cents personnes qui s'étaient ainsi séquestrées.

2° M. Guys, consul de France à Lattaquié, ayant pris l'année suivante les mêmes précautions que M. de Lesseps, obtint le même résultat.

3° Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, ayant interrompu toutes les communications de ce pays avec la Syrie envahie par le choléra, et exécuté rigoureusement le programme que lui avait adressé *ad hoc* le Conseil supérieur de santé de France, l'Egypte fut préservée.

4° Le schah de Perse ayant défendu aux caravanes de s'approcher de Tehéran, cette capitale ne reçut pas la visite du choléra.

5° En 1819, lorsque le choléra fut importé à l'Ile de France, par la frégate anglaise *Topaze*, les habitations de la banlieue de Port-Louis qui se mirent en quarantaine furent préservées, le fléau envahit au contraire celles qui ne s'étaient pas séquestrées. Quant à l'Ile de la Réunion, voisine de l'Ile de France, tant que les mesures sanitaires ordonnées par le baron Milius, son gouverneur, furent exécutées rigoureusement, elle échappa au mal, mais il s'y introduisit à l'aide d'un débarquement clandestin d'esclaves, qu'une enquête constata authentiquement.

6° En 1820, tous les capitaines des navires européens qui étaient amarrés à Manille, s'étant séquestrés avec leurs équipages, il n'y eut pas un seul cas sur ces navires, et cependant 15,000 perpersonnes moururent à Manille. Le gouverneur de Cavité s'étant aussi constitué en quarantaine avec cette ville, la maladie n'y pénétra pas davantage.

7° A Bombay et à Ellore (côte de Coromandel), des faits analogues furent observés.

8° Enfin, ultérieurement pendant la terrible invasion des gouvernements russes par le choléra, les autorités de la petite ville de Sarepta, située sur le Volga, à 100 lieues environ d'Astrakhan, où le choléra faisait d'affreux ravages, ayant rompu toute communication avec le théâtre de l'épidémie, soit par terre, soit par le cours du fleuve, il n'y eut pas un seul cas de choléra dans ses murs. Pourtant les villes situées sur le Volga, au-dessus et au-dessous d'Astrakhan, n'ayant pas pris les mêmes précautions que Sarepta, furent visitées par le fléau. L'histoire de ce fait fut adressée au Conseil supérieur par le docteur Loder, médecin de l'empereur de Russie, homme très-réservé, très-prudent et dont l'opinion sur la propagation du choléra ne différait pas de celle qu'on a adoptée enfin de nos jours.

Tels étaient les principaux faits qu'avaient pris en considération le conseil supérieur de santé en conseillant au gouvernement français d'assimiler le choléra asiatique à la peste et à la fièvre jaune sous le rapport des mesures préventives. Le reste de l'itinéraire de cette affreuse maladie à travers la Russie, la Pologne, la Gallicie, son arrivée en Angleterre (à Sunderland), sur un navire charbonnier, son apparition subite à Calais d'abord, puis à Paris en 1832, fournirent de nouvelles preuves de sa nature miasmatique et de sa transmissibilité. Mais en dehors de ces premiers faits, je le répète, n'en avons-nous pas eu une foule d'autres qui se sont passés sous nos yeux depuis et dont on ne pouvait nier sans absurdité la haute portée. Qu'il me suffise d'en rappeler un seul, le plus concluant de tous peut-être et dont j'ai été le témoin :

En 1834, la frégate de 60 canons, la *Melpomène*, commandée par M. Moulac, capitaine de vaisseau et l'un de nos meilleurs officiers de marine, se trouvant en station devant Lisbonne, reçut sur son bord le choléra, que l'expédition de don Pedro avait transporté de France à Porto.

Il y resta renfermé tant que dura le siège de cette ville par don Miguel; mais l'empereur s'étant rendu dans le sud du Portugal avec sa flotte, le fléau envahit aussitôt les *Algarves* et pénétra jusqu'à Lisbonne où se trouvait la *Melpomène*. Son commandant, espérant qu'en prenant la mer, le mal s'éteindrait, laissa une

cinquantaine de cholériques à l'hôpital de Lisbonne et appareilla aussitôt pour Toulon.

Mais le changement d'atmosphère n'arrêta pas le choléra, il continua à sévir et frappa tant de monde à bord, qu'à l'arrivée de la *Melpomène* à Toulon, ce fut à peine si elle eut assez de bras valides pour manœuvrer jusqu'au mouillage.

Il fallut débarquer l'équipage au Lazaret où on le divisa en trois catégories : malades, convalescents et sujets valides. Là un garde sanitaire, des forçats et leurs gardes, venus de Toulon où le choléra ne se montra que l'année suivante au mois de juin, *furent frappés par le fléau sans avoir jamais mis les pieds sur la* Melpomène *qui avait été traversée au vent en grande rade et à plus d'une lieue du Lazaret, et non pas coulée, comme on l'a fait récemment à Saint-Nazaire pour* l'Anne-Marie. Les employés du Lazaret qui ne communiquaient avec l'équipage qu'à travers les grilles, et qui, cependant, vivaient à très-petite distance des malades, ne furent pas même indisposés.

Est-ce qu'avec un fait de ce genre, l'opinion des médecins sur la nature et le mode de propagation du choléra asiatique, n'aurait pas dû être définitivement fixée? Oui, sans doute, il n'y avait pas à hésiter; mais l'école de Chervin et de M. Aubert-Roche, était alors sous les armes, décidée à ne rien voir, à ne rien entendre, à passer l'éponge sur l'histoire de la peste, de la fièvre jaune et du choléra; elle commença par nier purement et simplement tous les faits affirmatifs de la contagion et ne considéra comme authentiques que les faits négatifs. Elle éleva ensuite la voix pour ridiculiser et injurier les ignorants qui persistaient à professer la nature transmissible du nouveau fléau exotique qui venait de s'abattre sur l'Europe; *il fallut donc se taire comme toujours, comme il faudra se taire encore lorsque cette même école, pour déguiser son amende honorable, enseignera le néo-contagionisme, quelle élabore sans doute à cette heure, et donnera, comme de son invention, une théorie qui ne sera en réalité que la doctrine traditionnelle travestie, habillée à la parisienne.*

Quant au gouvernement, quel parti dut-il prendre lorsqu'il se trouva en face du fléau indien? Il se laissa influencer comme toujours par les beaux diseurs, par les médecins dont le scepticisme

déguise le plus souvent l'ignorance, la soif des places et des honneurs, et qui n'appellent les cataclysmes officiels que pour pouvoir reconstruire à leur profit, avec les mêmes matériaux, ce qu'il ont démoli. Si la confiance du gouvernement dans ces novateurs ne suffit pas alors pour lui faire ouvrir largement les portes au choléra, ce n'était certes pas, qu'il ne fût entièrement converti à leurs idées, mais uniquement parce qu'il ne voulait pas compromettre sa popularité. Les nouvelles dynasties ont besoin de beaucoup de circonspection pour ne froisser personne; elles se défient surtout de l'influence du corps médical. Celle de juillet n'ignorait pas qu'en voyant les riches fuir le choléra dans leurs voitures de voyage, le peuple des travailleurs se dirait à lui même : *Je suis pauvre et par ce motif je reste pour servir de pâture au choléra, je serai le sujet de l'expérience*... Il fallait donc, qu'en dépit de ses convictions, le gouvernement d'alors eût l'air de prendre quelques mesures contre l'introduction du fléau, et c'est pour ce motif qu'il avait autorisé l'Intendance de Marseille, à prescrire des quarantaines aux provenances des contrées où il régnait.

Quoi qu'il en soit, depuis l'époque dont il s'agit, les médecins sont bien revenus de leurs idées sur le choléra ; les fréquentes invasions de cette maladie leur ayant permis de l'observer avec soin, surtout dans les petites localités, leurs yeux se sont enfin dessillés. Presque tous les cliniciens admettent maintenant quelle appartient à l'ordre des *contagions miasmatiques* et que, bien qu'apyrétique (non fébrile), elle se propage comme la peste et la fièvre jaune par les malades, les vêtements et les objets de literie qui ont été à leur usage ; que les lieux quels qu'ils soient, où ont été traités des cholériques, sont d'une habitation dangereuse pour les personnes restées valides; qu'ils doivent être assainis et purifiés ; enfin, que les navires *cholérisés*, véritable boîte de Pandore, doivent être retenus en quarantaine, ventilés, nettoyés, désinfectés avant d'être admis en libre pratique, et de recevoir surtout de nouveaux passagers.

Pourquoi faut-il que, dans cette grande affaire du choléra, des personnes étrangères à l'art, aient montré plus d'intelligence et de jugement dans leurs appréciations que les médecins eux-mêmes, et qu'elles les aient précédés de vingt-ans au moins dans la voie

de la vérité ? Il en est pourtant ainsi, et les deux citations qui suivent le prouvent sans réplique :

J'ai parlé tout à l'heure de M. Moreau de Jonnès et de son excellent ouvrage sur la marche du choléra de Jessore en Russie ; après avoir rapporté les détails si curieux de cette marche le savant historien conclut ainsi qu'il suit :

« Ces faits établissent contradictoirement à l'opinion qui attribue la maladie à une cause épidémique résidant dans l'atmosphère :

» 1° Que le choléra pestilentiel provient d'un germe, d'un miasme, d'un principe *sui generis* ;

» 2° Qu'il se transmet exclusivement par les communications avec les individus qui portent ce germe et par l'usage des choses qui le recèlent ;

» 3° Qu'il apparaît uniquement dans les lieux où s'opèrent ces communications ;

» 4° Qu'il est importé d'un endroit à un autre, par les bâtiments de guerre et du commerce, les embarcations de passage, les rouliers, les corps d'armée, les troupes de pèlerins et de fuyards et les individus isolés. Enfin qu'il suit les hommes dans toutes leurs communications et se propage avec une rapidité proportionnelle à l'activité des relations sociales ;

» 5° Que, pour en préserver un port, une ville, il suffit de surveiller ou d'interdire l'arrivée des navires ou des voyageurs provenant des contrées ou il règne ;

» 6° Que, pour en garantir une masse d'individus habitant une ville où il s'est introduit, il suffit de les séparer du reste de la population et d'empêcher qu'ils aient avec elle aucune communication ;

» 7° Que l'air atmosphérique est tellement impuissant à le propager à distance loin des malades, qu'une famille, une réunion de personnes, peuvent vivre en sécurité au milieu de ses ravages, dans la ville, dans le pays, où il cause la plus terrible mortalité, pourvu qu'elles soient séquestrées strictement avant d'avoir été exposées à son action et jusqu'au moment où elle a totalement cessé. »

M. Moreau de Jonnès rappelle ensuite, en terminant ses conclu-

sions sur le mode de propagation du choléra, que son opinion contagioniste a été successivement professée par les autorités suivantes :

Le bureau médical de Calcutta ;

Tous les médecins de l'armée du Bengale ;

Le bureau médical de Bombay ;

Le conseil médical de Saint-Pétersbourg ;

Le conseil de l'amirauté anglaise ;

Le conseil supérieur de santé de France ;

Le conseil privé de la Grande-Bretagne ;

Le gouvernement ottoman :

Les gouvernements prussien et saxon ;

Les consuls de France de tous les pays asiatiques traversés par le fléau ;

MM. les docteurs Makartienne, Martinengo, Meunier, Angelin, Salinas, Bournas, Sir Gilber Blanc, médecin du roi d'Angleterre, M. de Loder, médecin de l'empereur de Russie ;

L'empereur de Russie Nicolas I[er], le comte de Zakrowsky, son ministre, lord Heytesbury, ambassadeur d'Angleterre en Russie, le généralisisme polonais Skrzynoski.

Ecoutons maintenant notre savant compatriote, M. Augustin Fabre, dont chacun connaît la rectitude de jugement et la profonde érudition. Dans son excellent ouvrage intitulé *Histoire du choléra morbus*, ouvrage que ne répudierait aucun médecin, tant sous le rapport de la forme que sous celui du style, cet historien si distingué nous dit, après avoir examiné cette grande masse de faits qu'on présente pour et contre la transmission du choléra : « Tout démontre que le choléra doit être classé parmi les maladies contagieuses ; nous qualifions ainsi les maladies qui ont une propriété plus ou moins communicative, quel que soit d'ailleurs le mode de communication, soit que cette communication s'opère d'une manière médiate ou immédiate, par la voie pulmonaire ou par la voie cutanée, par le rapprochement direct ou par l'infection miasmatique.

» On peut, il est vrai, communiquer avec un cholérique, sans être saisi par la maladie, la raison en est bien simple. *La transmission des maladies contagieuses n'est pas inévitable et absolue* ;

elle n'est que conditionnelle en ce sens, qu'elle a toujours besoin du concours de certaines circonstances favorables (on dirait bien que c'est un médecin qui parle) *la contagion ne peut atteindre que ceux qui, par leur prédisposition, sont préparés à la recevoir, et nous avons déjà dit que le nombre des personnes prédisposées à contracter le choléra est exigu, comparé à la masse de la population. Voilà pourquoi tant d'individus qui communiquent avec les cholériques, sont préservés quoique soumis à l'influence de la maladie.*

» Ce que nous disons du choléra, s'applique à toutes les maladies transmissibles.

» L'Académie royale de médecine de Paris, soutient, il est vrai, la doctrine de la non-contagion, mais cette autorité scientifique est repoussée par des autorités tout aussi respectables et beaucoup plus nombreuses. Ce sont d'autres compagnies savantes, ce sont des administrations compétentes dans la question, ce sont des gouvernements plus ou moins éclairés, mais toujours pleins de vigilance et de zèle pour le maintien de la santé publique, ce sont enfin des hommes du nom le plus illustre qui ont reconnu le caractère contagieux du choléra asiatique. »

Ailleurs, M. Fabre s'écrie à propos de la non-contagion de la peste que professent certains médecins :

« Intelligence humaine, quelquefois si sublime, mais le plus souvent si mesquine, où te conduisent l'esprit de système et l'amour de la nouveauté! La peste n'est pas contagieuse? Ah! vraiment! *c'est vouloir faire des découvertes nouvelles dans la région de l'absurde! En faut-il davantage pour jeter un discrédit complet sur l'art médical* (1) ? »

Après cette courte mais indispensable digression sur le choléra, son origine, son mode de propagation, revenons à l'histoire des derniers temps de l'Intendance Sanitaire, dont la suppression a eu lieu à l'occasion de cette triste maladie.

Le choléra règnant à Malte avec la plus grande intensité et l'Angleterre elle-même, ayant assujetti à dix jours de quarantaine, les provenances de cette île dans les ports des îles Ioniennes,

(1) Fabre et Chailan, *Histoire du choléra morbus asiatique* de 1817 à 1835, 1 vol. in.-8° de 473 pages.— Marseille, 1836.

l'Intendance Sanitaire de Marseille crut devoir suivre son exemple et décida que tous les navires qui arriveraient de Malte, seraient soumis à une quarantaine de cinq jours.

Cette mesure, que la prudence commandait et qu'une connaissance plus approfondie du mode de propagation du choléra a depuis justifiée, venait d'être arrêtée, lorsqu'arrivèrent, en même temps, dans notre port, le paquebot-poste le *Louqsor*, avec 76 passagers, et le bâtiment anglais le *Triton*. L'Intendance Sanitaire se rassembla aussitôt, refusa la libre pratique aux deux navires et leur fit connaître sa décision.

Le commandant anglais protesta, par l'organe de son consul, et le *Louqsor* se rendit, sans opposition, aux îles de la quarantaine. Mais, bientôt, une dépêche télégraphique vint apporter de Paris l'ordre impératif *d'admettre en libre pratique, tout navire à bord duquel il n'y aurait eu ni morts ni malades.*

A la réception de cette dépêche communiquée, en l'absence du Préfet, par M. Dunoyer, secrétaire général, l'Intendance s'assembla (20 juillet, dans la soirée) et fit inviter le Maire de Marseille à se rendre dans son sein. Ce magistrat s'étant rendu au vœu des Intendants, ce fut en leur présence qu'ils décidèrent que, vu le danger si pressant dont la ville était menacée par les arrivages qui pouvaient avoir lieu de Malte en trois jours, ils maintenaient leur première décision.

L'Intendance sortit ensuite du lieu de ses séances et se rendit en corps à la préfecture, pour faire connaître à M. le Secrétaire général, le résultat de sa délibération.

Le lendemain 21, nouvelle dépêche, non moins impérative que la première; nouveau refus de l'Intendance qui décida, dans une séance extraordinaire, que, pénétrée du devoir que lui imposaient ses fonctions de gardienne de la santé publique, elle les remplirait jusqu'au bout et ne rapporterait point sa délibération tant que le motif subsisterait, laissant à qui oserait la prendre la responsabilité de l'admission de navires dont la quarantaine n'était pas purgée, et que si l'on en venait jusque-là, elle indiquerait dans les patentes qu'elle délivrerait, les faits accomplis malgré sa résistance, enfin, qu'elle ne se démettrait pas de fonctions qu'elle n'avait acceptées que par dévouement pour le pays.

A la nouvelle de cette lutte entre le Gouvernement central et son Intendance Sanitaire, Marseille fut en proie à une vive émotion. Le Conseil d'arrondissement, qui venait de se réunir, se hâta, sur la proposition de M. Pélissier de Chabert, un de ses membres, d'émettre un vœu favorable au maintien de l'Intendance, et la Chambre de commerce, suivant son exemple, écrivit à M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, une lettre que je rapporterai aux pièces justificatives et qui ne permet pas d'admettre, avec les détracteurs de notre système sanitaire, que le commerce marseillais lui fut hostile, comme on l'a répété à satiété.

Mais cette résistance au despotisme parisien, cette protestation générale contre la plus déplorable des centralisations, ne firent qu'irriter le ministre et M. Fould, ils ne servirent qu'à hâter l'exécution du projet, depuis longtemps arrêté, d'enlever à Marseille la sage et antique institution qui protégeait le Midi de la France, contre l'invasion des fléaux pestilentiels.

M. Dumas fit, en effet, au président de la république, un rapport dans lequel il faisait valoir : que l'Indendance Sanitaire de Marseille, ayant formellement refusé d'obéir au Gouvernement, il lui proposait de la révoquer et de charger M. le docteur Mélier, membre de l'Académie de médecine et du Comité consultatif d'hygiène, de la direction de la santé publique dans notre ville, avec le titre de *commissaire extraordinaire.* « M. Mélier, disait ce rapport, qui fut tout aussitôt converti en décret, remplira, sous l'autorité du Préfet, les fonctions attribuées aux administrations sanitaires, par l'ordonnance du 7 août 1822.

» Il se concertera avec les magistrats, sur les dispositions à prendre pour assurer l'exécution des lois et règlements et prescrire, suivant les circonstances, toutes les mesures qui pourront intéresser la santé publique.

» Il est, en outre, chargé de préparer la mise à exécution du décret relatif au transfert du Lazaret de Marseille au Frioul, de rechercher les meilleures conditions pour l'organisation du service sanitaire et la réduction des dépenses qui s'y rattachent. »

Si M. Dumas, disait la *Gazette du Midi*, avait voulu tresser, de sa propre main, la couronne civique de nos généreux et patrioti-

ques Intendants, en vérité, il n'aurait pu mieux s'y prendre; quoi! vous destituez des hommes si honorables, pour le seul crime d'avoir, dans un cas d'urgence et de péril extrême, prononcé une quarantaine de cinq jours, contre les provenances d'un pays cholérisé, et deux lignes plus bas, vous ordonnez, précisément ce que la *criminelle Intendance* (la quarantaine avait été maintenue par le décret) avait prescrit. *Vous faites, de cette concession, le passeport du médecin qui a reçu de vous le triste mandat de venir dans la Consigne déserte, subir les regards et la muette colère d'un peuple, qui ne se dissimule pas qu'il est livré en holocauste aux extravagants systèmes de Paris! Quelle inconséquence, quel aveuglement! et pour qui M. Dumas nous prend-il, lorsqu'il se flatte de nous abuser par une aussi pitoyable manœuvre?*

Dès qu'elle connut sa suppression, l'Intendance Sanitaire se réunit et rédigea la pièce suivante, adressée à la population :

« CHERS CONCITOYENS,

» Notre révocation est un fait accompli; hier, assemblés pour la » dernière fois, nous avons cru devoir contenir l'expression de » nos sentiments, devant la lecture du décret qui renversait à » jamais cette administration depuis si longtemps l'honneur et » la sécurité de notre pays. Nous n'avons pas voulu donner à » une résistance soutenue jusqu'alors avec la fermeté, mais aussi » avec la modération qu'inspire une bonne cause, les formes » irritantes d'une question personnelle.

» Aujourd'hui, avant de nous séparer, nous venons vous dire, » en peu de mots, qu'elle a été notre conduite :

» Il y a deux mois, nous fûmes appelés par M. le Préfet, pour » former une nouvelle Intendance Sanitaire; *celle à laquelle on » nous proposait de succéder, venait de se retirer devant des » difficultés, des refus, des menaces, quelle avait cru justement ne » devoir pas supporter. C'était la seconde fois, depuis trois ans, » qu'une Intendance Sanitaire se voyait forcée de retirer son » concours au Gouvernement.*

» En acceptant cette mission, nous demandâmes au Ministre, » les garanties destinées à nous éviter le sort des Intendances » précédentes. *Nous demandâmes une quarantaine pour les pro- » venances des pays à fièvre jaune et nous voulûmes qu'il fût bien*

» *entendu que nous serions considérés comme un jury indépen-* » *dant, chargé d'apprécier les faits et non comme de simples* » *commis, obéissant aveuglement. Nous dîmes au Ministre :*

» *Nous venons à vous sans parti pris, mais en jury sévère et* » *indépendant, facile quand le danger sera loin, mais rigoureux* » *quand il sera proche.*

» Ces conditions furent acceptées, puisqu'une quarantaine fut » imposée aux provenances des pays où régnait la fièvre jaune.

» Cependant, le choléra éclata à Tunis et à Malte ; des fugitifs » nombreux nous arrivaient chaque jour de ces deux pays, après » une courte traversée ; en présence d'un fléau si rapproché qui, » l'an dernier, ravagea notre ville, *en présence des doutes de la* » *science sur la transmission de la maladie* et dans l'intérêt de » notre commerce, notre conduite était toute tracée. Nous dûmes » soumettre à une quarantaine les provenances de ces pays.

» *Avant de connaître les motifs de notre décision, le Ministre* » *nous intimait, par le télégraphe, l'ordre de mettre en libre* » *pratique, les navires que nous retenions au Lazaret.*

» Après mûre et solennelle délibération, appuyés que nous » étions par toute la population, par le Conseil municipal et par » la Chambre de commerce, nous crûmes devoir en appeler au » Ministre, mieux informé, et surseoir, en attendant, à l'exécution » de ses ordres.

» *Aujourd'hui, nous sommes révoqués; mais en tombant, nous* » *avons la satisfaction de voir que notre appel au Ministre était* » *juste. Son décret du 27 juillet est la consécration légale des* » *mesures que nous avions appliquées, comme le rapport qui* » *précède est la reproduction fidèle des considérants de notre* » *délibération.*

» Nous avons été frappés à notre poste et nous vous laissons, » chers concitoyens, le soin de donner un nom à une révocation » dont nous sommes fiers.

» Nous avons combattu jusqu'au dernier jour, nous ne deman- » dons à notre titre d'hier, que le droit de protester les premiers » contre l'atteinte portée à ce dernier débris de nos vieilles fran- » chises, et *nous laissons au Gouvernement la responsabilité d'une* » *mesure, qui remplace la vigilance désintéressée d'une Intendance*

» *indépendante et choisie parmi vous, par un salarié de l'adminis-*
» *tration supérieure, sans responsabilité et sans garanties.* »

(Suivent les signatures qui figurent à la dédicace de cet ouvrage).

Je dirai, avant de continuer ce récit, que chacun se demandait à Marseille, au moment de la révocation de notre Intendance, ce que pouvait être M. le docteur Mélier, qui osait accepter un héritage si scabreux, et qui allait venir au milieu de nous donner le coup de grâce à nos vieilles institutions sanitaires. Etait-ce un savant, un professeur de la Faculté, un membre de l'Institut, un administrateur hors ligne, ou au moins quelque vieux praticien de la fièvre jaune et de la peste, dans le genre des Bally, des Pariset, des Clot-Bey, des Aubert-Roche, etc., ayant autorité sur les questions si ardues d'importation, de transmission, capable de les résoudre enfin à la satisfaction du commerce et de l'hygiène publique?

Non, M. Mélier n'était malheureusement rien de tout cela; quelque honorable qu'il fût, on le connaissait très-peu, et il ne réunissait aucune des conditions spéciales dont il s'agit pour que son nom devînt une garantie contre des innovations périlleuses. Les fléaux exotiques lui étaient parfaitement inconnus, et il n'avait jamais payé de sa personne dans les épidémies célèbres. Le dernier de nos médecins en chef de la marine aurait eu sans doute, pour remplir les fonctions si délicates et si importantes dont on venait de l'investir, bien plus d'aptitude pratique.

A l'endroit des maladies contagieuses d'outre-mer, M. Mélier, je ne saurais trop le répéter, n'était qu'un simple théoricien qui ne pouvait exercer aucun prestige; élevé dans les idées de Chervin, il les avait adoptées comme infaillibles, parce qu'il admettait que son maître avait bien vu et ne pouvait s'être trompé. Il venait donc à Marseille sous l'égide de M. Fould, parfaitement convaincu qu'il allait inaugurer l'ère du progrès sanitaire et rendre à notre ville un immense service en y faisant l'application d'un système erroné, plein de périls, et qui, heureusement pour nous et grâce à la Providence, n'a porté ses fruits jusqu'ici qu'à Saint-Nazaire, sur une très-petite échelle, et de manière néanmoins à dessiller les yeux de M. l'inspecteur général.

Le *Courrier de Marseille* et le *Sémaphore* protestèrent aussi énergiquement que la *Gazette du Midi* contre le décret présiden-

tiel. Avant même que la révocation de l'Intendance fût un fait accompli, le *Sémaphore* disait dans un de ses numéros :

« Il faut reconnaître que jamais M. le Ministre de l'agriculture et du commerce ne s'est montré plus *aveuglément imprudent;* son obstination grandit avec nos justes appréhensions contre un fléau qui, il n'y a pas encore un an, nous a tué près de 5,000 personnes.

« M. le Ministre dira sans doute que le choléra n'est pas contagieux ; mais nous le trouvons bien hardi de trancher une question que les plus grands savants considèrent comme insoluble dans l'état actuel de nos connaissances.

« On annonce que le gouvernement va profiter de cette circonstance pour mettre à exécution le projet qu'il a conçu depuis longtemps de supprimer l'Intendance sanitaire, et de la remplacer par un agent de l'administration centrale; on parle même d'un *commissaire extraordinaire* qui viendrait faire un 18 brumaire contre la Consigne. Le moment ne saurait être plus mal choisi pour traiter avec aussi peu de cérémonie des administrateurs pour lesquels le pays a, depuis des siècles, une considération méritée. Nous savons très-bien que l'*Intendance n'est plus que l'ombre d'elle-même ; qu'elle n'a plus ni argent, ni influence, ni direction; mais le peuple n'est pas dans le secret de ces spoliations bureaucratiques exécutées par l'administration centrale*, *et pour lui l'Intendance est toujours l'autorité gardienne de la santé publique*, *comme saint Roch en est le patron.*

« Quant aux préjudices que les nouveaux règlements causent à nos intérêts commerciaux, M. le Ministre ne les ignore pas. A l'occasion des quarantaines imposées aux provenances de Marseille dans les ports d'Italie et d'Espagne, par suite de la fièvre jaune de Fernambouc, les diverses administrations *italiennes* firent connaître à notre gouvernement leur opinion sur notre prétendue réforme sanitaire. *Ces administrations déclarèrent catégoriquement qu'elles ne voyaient dans nos nouveaux règlements qu'un danger permanent pour la santé publique; que l'imprudence et l'incurie de l'Administration française leur faisaient un devoir de redoubler de vigilance et de précaution, et que la France ne devait pas s'étonner si ses provenances étaient placées sous l'interdit de la quarantaine à la moindre apparence de danger.*

« Voilà donc, ajoute le *Sémaphore*, ce que nous a valu la réforme inintelligente de nos règlements sanitaires, et *c'est le commerce lui-même qui est obligé de protester contre des mesures d'affranchissement, dont il était appelé à recueillir presque tous les avantages.* »

Le *Sémaphore* avait mille fois raison : la substitution d'un simple agent de l'autorité centrale à un corps constitué tel que l'Intendance sanitaire, ne tarda pas à faire naître mille entraves dans nos relations avec l'Italie et avec l'Espagne.

Après la chute successive de trois Intendances, dont le seul crime avait été de s'effrayer des tendances et des injonctions du pouvoir ; après le dédain opposé aux réclamations de tous les Corps électifs de Marseille et des Bouches-du-Rhône, nos voisins ne purent douter que l'intention du gouvernement français ne fût de balayer jusqu'aux derniers vestiges de précautions sanitaires, et de baser sa nouvelle législation sur les systèmes, les idées de Chervin et de Prus, qui n'avaient cours qu'à Paris, et que les académies médicales d'Espagne et d'Italie jugeaient avec la dernière sévérité, parce que les novateurs excluaient d'une manière absolue la contagion de la peste, de la fièvre jaune, du choléra, enseignaient l'origine locale de ces fléaux exotiques, et permettaient l'introduction dans nos hôpitaux des sujets qui en sont atteints, comme s'il s'agissait de malades ordinaires.

En effet, dès que la suppression de l'Intendance eut été notifiée, Marseille fut mise en quarantaine par l'Espagne et l'Italie. Chose plus curieuse encore, l'Angleterre frappa nos provenances à Gibraltar d'une quarantaine de vingt-un jours, et la Turquie, ne voulant pas rester en arrière, en fit autant.

Nous verrons bientôt comment M. Mélier chercha à faire face aux difficultés qui résultaient de la prétendue réforme, en assemblant le Congrès sanitaire de Paris, et les résultats qu'il en obtint.

Du reste, chose vraiment curieuse! déjà à cette époque l'opinion du Corps médical parisien, *si rebelle* autrefois à la contagion, était *retournée*, ainsi que le disait énergiquement le savant docteur Jules Guérin, dans le numéro du 27 juillet 1850 de la *Gazette médicale*. Les communications faites par M. le docteur Pellarin à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine

avaient été pour beaucoup dans ce revirement. On ne se dissimulait plus que le choléra de 1832 était venu d'Angleterre à Paris, et que son apparition y aurait été probablement beaucoup plus tardive s'il avait continué à s'avancer vers nous par l'Allemagne.

Je ne laisserai pas passer du reste cette occasion de rappeler, qu'à l'époque de la suppression de notre Intendance sanitaire la *Gazette médicale de Paris* se prononça fortement contre cette mesure, à la fois impopulaire et injuste. M. Jules Guérin disait, à propos du passage du rapport de M. Dumas, qui déclarait inutiles les quarantaines :

« *Voilà les assertions tranchantes que les hommes à systèmes jettent à la légèreté des Parisiens, et que ceux-ci acceptent comme des axiômes, sans se donner la peine de les examiner.*

« *Oui, l'expérience a démontré que, par terre, et surtout entre des pays qui conservent des communications nombreuses de tous les jours, les quarantaines et les cordons sanitaires sont impuissants. Mais pourquoi? Parce qu'ils n'existent pas en réalité, parce qu'il n'est pas possible de barrer cent lieues de pays, et que, malgré la surveillance, des communications interlopes s'établissent forcément sur une foule de points. Quel cordon sanitaire, par exemple, que celui qui, en 1830, n'empêcha pas le comte Orloff, venant de quitter le lit de mort de Dietbitch, d'arriver, sans être attendu ni annoncé dans le cabinet du roi de Prusse?* »

M. Jules Guérin rappelait ensuite les importations cholériques parfaitement démontrées de Paris en 1832, de Palerme en 1837; le fait si célèbre de la *Melpomène* à Toulon, fait dont j'ai déjà parlé, et qui démontre à la fois et irrévocablement la contagion et l'importation du fléau asiatique; enfin le fait non moins concluant de la corvette américaine *John-Adams*, qui eut lieu en 1834 dans le même port.

Hélas! M. Jules Guérin prêchait à des sourds; l'école victorieuse de Chervin ne faisait alors que lever les épaules devant ces citations; et, comme me l'écrivait Pariset dans le temps, à propos de la fièvre jaune, *il aurait été plus facile de blanchir un nègre en le savonnant que de ramener un non-contagioniste à reconnaître la vérité.*

Cependant les protestations contre le décret présidentiel et la

suppression de l'Intendance partaient de tous les points du Midi; à chaque instant les journaux en enregistraient de nouvelles, et l'émotion populaire ne diminuait pas.

Le 2 août, vers quatre heures et demie du soir, une foule immense de citoyens, appartenant en majorité à la classe ouvrière de la vieille ville, se rassembla sur la place Royale, dans l'intention de porter à l'autorité municipale les vœux de la population dans la grande affaire des quarantaines. Au bout de quelques instants, cette masse, que les témoins oculaires n'évaluent pas à moins de sept à huit mille personnes, se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville, où le maire, M. de Chantérac, en conseil municipal, délibérait sur l'importante question du jour.

Averti par quelques agents de police accourus en toute hâte, ce magistrat descendit avec tout son conseil, fit ouvrir la porte, et, debout sur le grand escalier, il vit arriver à lui l'immense *meeting*; prenant la parole, sans laisser à personne le temps de le prévenir, il s'empressa de dire à la foule, d'une voix forte et sonore, qu'il connaissait le motif de sa venue, que les mandataires de la cité, comme la Chambre de commerce, ne failliraient point à leurs devoirs, et que les réclamations les plus pressantes seraient faites auprès du pouvoir pour obtenir le rétablissement de cette institution séculaire, qui possédait à bon droit la reconnaissance du pays. Il ajouta qu'en attendant et sous le régime essentiellement provisoire qui existait, toutes les précautions étaient prises pour sauvegarder la santé publique, et que le matin même il avait, de concert avec M. Mélier, fait mettre en quarantaine un navire venu du Levant et qui s'était arrêté dans les eaux de Malte, sans avoir eu cependant aucune communication avec cette île. Après ces paroles, M. le Maire engagea la réunion à se disperser paisiblement, ce qu'elle fit aussitôt.

Le bruit avait couru que cette manifestation devait avoir lieu à la Préfecture. Aussi un très-grand nombre de curieux y étaient-ils accourus; mais, au lieu de cette visite populaire, M. le secrétaire général, qui faisait l'*intérim* pendant l'absence du préfet M. de Suleau, reçut celle d'un corps constitué. La Chambre de commerce, après avoir rédigé une adresse à M. Dumas, sortit de la salle, et, conduite par son président, M. Fabricius Paranque, elle

se rendit à la Préfecture pour remettre à M. Dunoyer le pli destiné au Ministre.

Aux sages et vigoureuses observations de l'honorable président, M. le secrétaire général répondit en déclarant qu'il n'épargnerait rien pour faire apprécier au Ministre les réclamations des citoyens et des corps constitués de Marseille; qu'il ne désespérait pas de voir une nouvelle Intendance succéder au provisoire actuel ; mais que pour le moment, et tant que durerait sa magistrature intérimaire, Marseillais de cœur comme de naissance, il userait de ses pouvoirs plus largement peut-être que l'Intendance supprimée n'aurait pu le faire elle-même, pour garantir de toute importation funeste notre ville et notre port.

Que faisait M. le commissaire extraordinaire pendant que ces événements se pressaient, pour ainsi dire, autour de lui? Son embarras et son inquiétude étaient extrêmes. Entouré de sa famille, qui l'avait suivi à Marseille, il eut sans doute quelques craintes pour sa sécurité personnelle et pour les siens, car il crut devoir quitter l'hôtel Beauvau, où il était descendu, pour venir s'établir momentanément à la Préfecture, sous la protection de l'autorité. Toutefois il ne fut pas même l'objet de la moindre manifestation, et ses craintes (s'il en eut) furent chimériques.

Notre population, si admirable dans les grandes circonstances, ne sortit pas un seul instant de la légalité ; elle ne s'occupa pas un seul instant de la personne de M. l'inspecteur général ; elle avait trop de bon sens pour agir d'une autre manière, et ne voulait pas compromettre par des démarches inconsidérées auxquelles la malveillance aurait prêté bien vite un but politique, la plus belle et la plus noble des causes.

Toutefois, M. Mélier en avait sans doute référé à son ministre et lui avait fait part de sa position difficile, de ses embarras, car ce dernier expédia à Marseille la dépêche télégraphique suivante :

« La mission de M. Mélier est toute de conciliation. Vous pouvez lui adjoindre trois conseillers municipaux à *titre consultatif*. »

Ainsi ce même médecin, à qui incombait déjà la tâche écrasante de remplacer au milieu de nous une administration séculaire, de poser les bases d'un nouveau régime sanitaire, nonobstant une opposition formidable, était en outre chargé, bien qu'étranger à

Marseille et sans aucune influence dans cette ville, d'une mission conciliatrice. Il fallait, on en conviendra, que M. Dumas eût une bien grande idée de la capacité et des talents diplomatiques de M. Mélier pour concentrer en lui de tels pouvoirs, et nous le présenter, en outre, comme notre meilleur ami, notre seul espoir dans cette pénible occurrence.

L'adjonction au commissaire extraordinaire des trois conseillers municipaux n'était, comme on le pense bien, qu'un moyen de gagner du temps, un véritable leurre. Pour mieux tromper les masses et leur donner le change, on fit insérer dans les journaux que M. Mélier avait sollicité lui-même du gouvernement l'adjonction dont il s'agit; qu'il désirait ardemment pouvoir s'entourer des lumières et de l'expérience des hommes honorables de la cité, laquelle devait intervenir désormais dans les affaires sanitaires; que par conséquent toutes les craintes devaient s'évanouir.

Ces adroites insinuations produisirent l'effet qu'on en attendait; peu à peu l'agitation se calma, et M. Mélier demeura maître du terrain; les trois conseillers municipaux furent pour lui comme une sorte de paratonnerre en cas de nouvel orage, et, peu de jours après, notre laborieuse population abandonnait ses destinées sanitaires à l'homme du moment, à celui qui devait résoudre tant de problèmes insolubles, et établir un ordre de choses que la science et la raison réprouvaient à la fois. Seule la *Gazette du Midi* ne fut pas dupe des ruses du pouvoir central. Dans son numéro du 3 août, son rédacteur en chef M. Henri Abel disait en effet :

« Nous avons fait connaître, hier, la dépêche par laquelle le Ministre du commerce annonçait que la mission de M. Mélier étant toute de conciliation, rien n'empêchait d'adjoindre à ce commissaire trois conseillers municipaux *à titre consultatif*.

« L'impression produite à la Bourse par cette nouvelle a été peu favorable. On s'est étonné surtout que des conseillers municipaux, élus du suffrage universel, représentants légaux de la cité, fussent réduits à une simple voix consultative auprès d'un agent du pouvoir. Ce n'est point là le rôle qui leur convient, et il ne faut pas que leurs observations puissent être mises à néant d'un seul mot. La voix consultative de nos conseillers municipaux pourrait fort bien n'être qu'une dérision. »

Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal, qui avait délégué à Paris, auprès du Ministre du commerce, deux de ses membres, MM. Albrand et Abeille, pour réclamer le rétablissement de l'Intendance, nomma, dans sa séance du 8 août, au scrutin secret, les trois conseillers qui devaient être adjoints à M. Mélier : ce furent MM. Deluil-Martiny, de Gaillard et Fournier qui réunirent les suffrages, et qui, pendant un mois, firent auprès de M. le commissaire un service qui ne dut pas leur imposer de bien grands dérangements.

Au milieu de toutes ces péripéties le corps médical de Marseille conserva une attitude tout à fait digne, bien qu'il possédât dans son sein un grand nombre de non-contagionistes; il ne fit aucune démarche pour venir en aide à M. Mélier, dans l'exécution de la mission si délicate qu'il avait eu le courage d'accepter. A part quelques-uns de ces hommes comme on en voit partout, qui s'empressent de saluer l'aurore de tous les pouvoirs afin de leur arracher quelques faveurs, et qui fréquentèrent journellement l'antichambre de M. le commissaire extraordinaire, tous les autres médecins, quelle que fût leur opinion sur les questions en litige, demeurèrent impassibles. Bien plus, la Société de médecine profita de cette occurrence pour débattre les termes d'un rapport que lui avait fait une commission prise dans son sein sur le choléra de 1849, et adopta les conclusions suivantes :

La Société nationale de médecine, convaincue que le choléra épidémique est transmissible, propose comme mesures prophylactiques :

1° De faire subir une quarantaine aux navires venant des pays où règne le choléra, de les purifier, de les ventiler dans leur cale, et d'envoyer leurs malades au lazaret, afin d'éteindre le foyer d'infection qui, existant à bord, pourrait avoir une influence dangereuse sur les bâtiments voisins ;

2° D'éviter autant que possible les mouvements de troupes en temps de choléra ;

3° D'éparpiller les cholériques des hôpitaux dans des ambulances installées hors de la ville.

4° *D'isoler les malades dans les maisons*: nous insistons beaucoup (ajoutaient les commissaires) sur ce dernier article, *car il*

est bien prouvé aujourd'hui, nous nous plaisons à le répéter, que le choléra ne se communique pas à la manière des maladies à virus, mais qu'il est seulement transmissible par infection.

Les médecins qui signèrent ce rapport, furent MM. Jouve, Rolland, Méli, Pirondi fils, et Henri Reymonet. Les journaux de Marseille se hatèrent, la *Gazette du Midi* surtout, d'en reproduire les conclusions qui faisaient le procès aux innovations parisiennes et à la suppression de l'Intendance; mais pendant que nos confrères se prononçaient ainsi dans le sein de la Société de médecine pour la trans mission et l'importation du choléra, M. le Commissaire envoyait un rapport contradictoire à l'Académie de Paris, rapport dans lequel il s'efforçait de démontrer que les cas de choléra qui s'étaient produits dans notre ville pendant l'été de 1850, et dont l'origine était parfaitement connue des observateurs, avaient surgi spontanément sans importation.

« Une enquête, disait-il, a établi au contraire que le choléra ne s'est manifesté dans aucun cas sur des personnes venant des lieux ou régnait le fléau, et que tous ont été constatés chez des individus habitant Marseille, depuis plus ou moins longtemps et ne l'ayant point quitté ; les exemples peu nombreux qu'on a observés ont été tout à fait isolés, sans relation réciproque et *n'ont été nullement engendrés les uns par les autres.* »

M. Mélier ajoutait que si dans toutes les épidémies de choléra, on avait pu procéder à une enquête semblable, on aurait acquis la preuve que ce cruel fléau, n'était point susceptible d'importation réelle, qu'il se développait comme tant d'autres affections, sous l'influence de causes qu'il n'est pas donné à l'homme de connaître et ne devait pas être rangé parmi les maladies contagieuses.

« Une enquête a eu lieu (*lui répondit la Gazette du Midi*), dans notre ville et c'est par l'intermédiaire d'un journal parisien que notre cité en reçoit le premier avis ; une enquête à eu lieu, où, quand, par quels délégués d'Académie de médecine ou de corps spécial quelconque ? En supposant quelle soit achevée et qu'on ait mis assez de gens dans la confidence pour lui donner quelques chances de succès, quelque garantie contre les partis

pris, adoptés depuis 1832 en matière de choléra, le premier devoir de l'autorité quelconque qui a pris une telle mesure, ne devait-il pas être d'en communiquer les résultats au public, ou du moins au corps médical de Marseille? Une communication de Paris! que disons-nous? Une indiscrétion de journal, l'a seule portée, non pas à la connaissance de tous, mais à celle des lecteurs de cette unique feuille, et c'est ainsi que vous traitez les questions de santé publique, celles dont peut dépendre la vie ou la mort de plusieurs milliers de citoyens.

« Nous laissons aux médecins de Marseille, le soin de relever les assertions tranchantes de M. Mélier, sur la non-importation et la non-communicabilité du choléra et nous nous bornerons à demander aux auteurs de son enquête, comment il se fait que le choléra, né suivant eux sur place et de causes inconnues, ne s'est jamais manifesté en Europe qu'après avoir tracé son itinéraire par l'Afghanistan, la Perse, la Circassie, l'empire Russe, d'où il arriva en Angleterre en franchissant l'Océan germanique, en Allemagne par la Pologne. Comment il se fait que la Mecque le voit régulièrement éclater après l'arrivée des pélerins de l'Inde; le Caire, après la fuite des pélerins Turcs; Constantinople et Smyrne après l'épidémie d'Alexandrie? Comment, enfin, Marseille l'a reçu en 1834, d'Oran; en 1835, de Toulon; en 1837, de Naples par le *Pharamond*; en 1849, de Nimes; et comment il n'en a pas été question cette année jusqu'au moment où Malte a été en proie au fléau. Singulière épidémie locale, que celle que nous ne pouvons jamais avoir ni seuls ni avant les autres!

« Suivant M. le docteur Mélier tous les cholériques de 1850 habitaient la ville depuis longtemps; comment donc se fait-il qu'un si grand nombre de marins embarqués c'est-à-dire arrivés depuis aient été pris? Comment se fait-il que l'un deux ait été, il y a cinq ou six jours à peine, attaqué si violemment que son cadavre seul a pu être porté à l'hôpital.

« *Que diront aussi Messieurs de l'enquête sourde, du fait suivant connu de la ville entière :*

« Le 29 juillet dernier, le nommé Antonelli, marin Corse, mourut du choléra dans son domicile, rue du Tamaris, 6, après avoir reçu les soins du docteur de Garam. Son appartement resta

quatre jours inoccupé, le 2 août une femme vint s'y établir, elle fut prise du choléra le plus violent.

« Sérieusement, l'autorité n'interviendra-t-elle pas auprès de M. Mélier pour lui dire que des enquêtes médicales dont on prétend tirer des conclusions comme celles qui ont trouvé place dans la *Patrie*, ne doivent pas se faire en secret. »

En dépit de cet article et de bien d'autres que nous pourrions citer, M. Mélier persista dans son scepticisme et en fournit une nouvelle preuve dans le discours qu'il fit quelque temps après à l'occasion du transfert du Lazaret sur l'île de Ratonneau; il aurait pu peut-être choisir une autre circonstance pour faire sa profession de foi non-contagioniste; aussi produisit-elle le plus mauvais effet sur l'assistance et par contre coup sur notre population ; tous les journaux quelle que fût leur couleur politique le blamèrent, et le *Nouvelliste* en particulier l'apprécia en ces termes :

« La cérémonie de l'inauguration du Lazaret a commencé par un discours de M. Mélier, brillant par de poétiques images et de savantes dissertations. On a regretté toutefois que, portant la parole comme fonctionnaire du gouvernement, il se soit *engagé dans sa thèse habituelle, qui nie la contagion, et qu'il ait fait une sorte de critique de nos lois sanitaires qu'il accuse de sévérité exagérée.* A Marseille cette doctrine n'est pas en faveur et quel que soit le respect que l'on ait pour la science de M. Mélier, il n'est pas encore prouvé que les habitants d'une ville si cruellement éprouvée à diverses époques aient tort de croire à la contagion. On aurait voulu aussi que M. le commissaire extraordinaire s'abstînt de rappeler pour le justifier l'acte de sévérité brutale dont la dernière Intendance a été victime. C'était froisser inutilement le sentiment de sympathie qui s'est déclaré en faveur des honorables citoyens, des hommes distingués qui en faisaient partie. »

La *Gazette du Midi*, disait de son côté (numéro du 27 septembre 1850), a propos du souvenir de Pariset qu'avait évoqué M. Mélier dans son discours : « Si l'installation du Lazaret eût été une séance littéraire, M. le Commissaire extraordinaire eût mérité assurément un prix au concours ; on a pu reconnaître dans les formes élégantes de son discours, l'école de ce regrettable Pariset, que l'orateur médecin a appelé son ami, son maître (sans doute

par dérision), et dont il s'est déclaré heureux de redire le nom. *Mais pourquoi n'a-t-il pas hérité aussi des salutaires doctrines de ce vrai savant?* Loin de se trouver jamais en dissentiment avec les idées marseillaises, avec l'expérience séculaire de notre cité sur les questions quarantenaires, il eût été le premier comme le célèbre docteur, à louer, à encourager la persévérance de notre feuille; car, disons-le aussi (et c'est le jour de le proclamer), M. Pariset avait bien voulu suivre avec intérêt au milieu de sa verte et belle vieillesse les travaux de la *Gazette du Midi* sur ces matières d'hygiène publique qui était devenue sa spécialité, et plus d'une fois des lettres de félicitations écrites de son style le plus expansif, vinrent soutenir, animer les jeunes médecins qui avaient aidé de leur collaboration notre rédacteur en chef. *Ces lettres publiées* seraient aujourd'hui la plus éclatante justification du journal autour duquel on a essayé de faire le vide, mais qui restera, qu'on le sache bien, fort de ses intentions patriotiques, assuré des sympathies populaires et confiant dans cet instinct des masses qui a été la voix de Dieu contre de périlleuses innovations (1). »

Revenant ensuite aux allusions de M. Mélier, relatives aux choléra, ce savant et honorable rédacteur, si digne de tenir aujourd'hui la place d'Henri Abel, ajoutait :

« Pendant la cérémonie de l'inauguration, M. le docteur Mélier n'a pu se dominer assez lui-même et oublier assez ses opinions personnelles pour conserver une juste mesure. On l'a entendu hier trancher une des questions les plus délicates, celle de l'importation du choléra par ces paroles tout au moins déplacées :

« *Je ne parle pas des quarantaines contre le choléra*, *on sait ce*
« *que j'en pense, je l'ai dit ouvertement et l'expérience n'en a que*
« *trop démontré l'impuissance.* »

« Ceci est grave et ne saurait être couvert par les plus gracieuses fleurs de rhétorique. Qu'on y prenne garde! ces fleurs-là ressemblent à celles dont on parsème les tombeaux. »

Dès que la suppression de l'Intendance sanitaire fut un fait ac-

(1) Quelques-unes des nombreuses lettres dont parle ici M. Roux, rédacteur de la *Gazette du Midi*, seront reproduites dans ce livre, destiné à donner le coup de grâce aux non-contagionistes.

compli, les journaux de la capitale commencèrent à s'égayer à nos dépens de la manière la plus inconvenante et la moins spirituelle. Ce fut comme un feu roulant d'impertinents *lazzis* contre Marseille, ses intendants, son commerce, et son corps médical. Historien, je dois rappeler ce fait qui n'honore pas la presse parisienne.

Le *Journal des Débats* organe particulier de M. Fould, que la *Gazette du Midi* appelait, dans sa colère, le ministre de la peste, de la fièvre jaune et du choléra, accusa l'Intendance défunte de s'être entendue avec celles d'Italie et d'Espagne, pour que les provenances de Marseille fussent retenues en quarantaine, au grand détriment du commerce et pour forcer ainsi le gouvernement à subir les idées rétrogrades qui avaient cours dans le Midi.

Le *Progrès*, se rappelant sans doute les opinions émises par M. Prus, affirma que si Marseille avait si souvent la visite des fléaux épidémiques, la faute en était à notre saleté; *que M. le maire n'avait qu'à faire nettoyer sa ville, son port, à nous faire prendre des habitudes de propreté et qu'alors il ne serait plus question de quarantaine.*

Je dirai en passant, à propos de cette dernière impertinence, que l'affirmation du docteur Prus, que la peste pouvait naître spontanément à Marseille, vu *notre saleté*, n'a pas été sans trouver crédit chez un certain nombre de médecins. Mes élèves ont vu il y a deux mois à peine, à l'Hôtel-Dieu, un de ces confrères par trop crédules, que je ne nommerai pas pour plusieurs motifs, qui m'a soutenu devant eux, en pleine clinique, que la peste était endémique à Marseille, qu'il était venu de..... tout exprès pour observer cette maladie et nous enseigner les principes d'une bonne hygiène, etc. etc.; tous mes raisonnements ne sont pas parvenus à ramener ce pauvre fou à des idées plus saines et je crains bien qu'il ne finisse sa vie dans quelque maison de santé. Ce n'est pas une charge que je fais en ce moment, je signale un fait étrange mais réel et que peuvent affirmer les nombreux élèves qui fréquentent journellement l'Hôtel-Dieu.

Justement choqué des mensonges et des assertions inconvenantes du *Journal des Débats*, mon collègue, M. le professeur Roberty, intendant démissionnaire, adressa au rédacteur, dans la

Gazette du Midi, la lettre suivante, que je reproduis *in extenso*, comme la meilleure justification de tout ce que je viens d'avancer :

« A Monsieur le rédacteur du *Journal des Débats*.

» Monsieur le rédacteur,

» Votre journal du 6 août contient un long article sur l'Intendance Sanitaire de Marseille et les faits qui ont servi de prétexte à M. le ministre du commerce pour la révoquer.

» Cet article est en opposition avec les habitudes de réserve et de convenance qui caractérisent la rédaction des *Débats*. Il est impossible de mettre plus de violence dans la forme et moins d'exactitude dans le fond. Je ne puis douter que, mieux informé, vous ne vous empressiez, sinon de revenir sur les doctrines émises dans cette pièce, du moins de rétablir les faits qui y sont faussement relatés.— Ma lettre a pour but de vous fournir les moyens de rectifier votre récit. Je vous l'adresse sous le couvert de nos journaux, tant j'ai hâte de lui donner la plus complète publicité.

» Avant toutes choses, je vous demanderai la permission d'élaguer de ma réponse toute discussion médicale. Le choléra est-il contagieux ou ne l'est-il pas ? Je n'en sais rien encore, monsieur, et j'ai d'autant moins de honte d'avouer mon ignorance que vous n'en savez pas plus que moi. Votre affirmation n'est, en effet, qu'une unité comme la mienne. Et si la vôtre émanait d'une haute autorité médicale, je ne serais pas en peine de trouver à Paris, même au sein de l'Académie, des autorités tout aussi respectables en faveur de l'opinion contraire. Vous voyez que discuter n'avancerait rien : chacun de nous gardant son opinion, les gens sages demeureraient dans le doute. C'est ce qu'ils font.

» La question médicale n'a rien à voir dans cette affaire, bien que nous soyons au ministère du commerce. J'arrive donc aux faits et je procède par ordre.

» Vous dites dans votre article que nous avons donné *aux idées rétrogrades des puissances italiennes le plus déplorable appui*, *que l'esprit de parti n'a pas été étranger à cette conduite*, *que nous avons été de connivence avec les rois de Naples et de Piémont pour l'établissement des mesures vexatoires imposées au commerce dans les ports sardes et italiens*.

» Est-ce bien sérieusement, monsieur, que vous formulez de

semblables accusations, dans lesquelles l'odieux le dispute à l'absurde ? Est-ce bien sérieusement que vous pouvez dire qu'à Marseille une administration soutenue par tous les corps électifs, par tout le commerce, toute la population, a pu tenir une conduite aussi coupable ? Avant de formuler une pareille accusation vous êtes-vous enquis des faits, avez-vous consulté la correspondance de cette Intendance, êtes-vous en mesure d'indiquer les sources de vos renseignements ?

» En vérité, je suis embarrassé de réfuter de semblables paroles; les citer n'est-ce pas la plus éloquente des réfutations ? Mais qui donc est vexé et ruiné par ces mesures, sinon le commerce marseillais ? Qui a vu, par suite de ces quarantaines imposées en Italie, cesser complètement le passage des voyageurs, autrefois si nombreux, sinon la ville de Marseille ? Et vous voulez que le Conseil municipal et la Chambre de commerce aient soutenu et soutiennent les complices de ces mesures ruineuses ! Voyons, vous pouvez dire que nous sommes imbus des idées les plus rétrogrades, que nous avons dans nos veines *l'esprit de révolte et celui de résistance aux réformes les plus utiles*. Cela n'est pas vrai, mais enfin ce n'est pas absurde. Mais, monsieur, nous savons compter, tout arriérés que nous sommes, et nous ne conspirons pas pour nous ruiner.

» Voulez-vous la vérité sur ces quarantaines d'Italie ? La voici en peu de mots :

» Il y a déjà plusieurs mois, nous ne le savons que trop, les administrations sanitaires de l'Italie, trouvant que notre législation à l'égard des pays à fièvre jaune ne leur offrait pas des garanties suffisantes, après avoir réclamé, et voyant leurs réclamations sans réponse, imposèrent les quarantaines. Aussitôt l'Intendance sanitaire, la Chambre de commerce, le Conseil municipal représentèrent au Ministre tout ce que ces mesures avaient de désastreux pour le commerce. Après de nombreux pourparlers et beaucoup de tiraillements, après une longue correspondance, dont les termes étaient tels qu'une précédente Intendance crut devoir se retirer, le Ministre, un jour sans doute que les médecins du ministère avaient des malades à voir en ville, se décida à permettre l'établissement

d'une quarantaine de trois jours, qu'il appela séquestration, sans doute pour ne pas trop désobéir à la Faculté.

» Cette mesure ne fut pas jugée suffisante par l'Intendance; elle écrivit dans ce sens au Ministre, et néanmoins par intérêt pour le commerce, elle consentit à appuyer de sa correspondance la mission de l'envoyé auprès des administrations d'Italie. Si celui-ci échoua, c'est que sa cause était mauvaise; il fut forcé de revenir sans avoir rien conclu, et en demandant alors lui-même au Ministre les cinq jours sollicités par l'Intendance.

» Quant au choléra, voici ce qui s'est passé : — Il éclate à Tunis avec violence; le *Sphinx*, qui était parti avec cent cinquante passagers, dont quatre moururent à bord, arrive en Algérie; il est repoussé, débarque une partie de ses passagers qui demeurent enfermés dans un fort pendant trente-un jours, et apporte ensuite à Marseille le restant de sa cargaison plus que suspecte. L'Intendance, sans être aussi sévère qu'on l'avait été en Algérie, croit devoir mettre cinq jours de quarantaine; la mesure est étendue aux navires qui arrivent du même port. Le Ministre en est informé, il ne répond pas.

» Peu de jours après, la maladie envahit Malte. L'Intendance en reçoit l'avis officiel, et, par le même courrier, elle est informée qu'à Gibraltar et dans les îles Ioniennes, on impose dix jours de quarantaine aux provenances de Malte.

» Elle fait pour celle-ci ce qu'elle avait fait pour Tunis : Le *Louqsor* et le *Triton* sont mis pour cinq jours en réserve.

» Immédiatement, l'Intendance transmet à M. le ministre sa délibération et ses motifs; vous me permettrez de ne pas vous citer ces pièces, vous les trouverez, du reste, dans le rapport du Ministre, du 24 juillet.

» Malheureusement, les capitaines des deux navires avaient réclamé, celui du *Triton* surtout. Il était inouï, en effet, que ce navire, qui aurait attendu dix jours pour entrer à Gibraltar, fût forcé d'en attendre cinq pour entrer à Marseille. Apporter le choléra en Angleterre est tout autre chose que l'apporter en France. Ces réclamations si justes furent transmises par le télégraphe, et l'ordre arriva aussitôt de mettre en libre pratique.

» Voici où commence la révolte. Devant l'ordre télégraphique,

l'Intendance sanitaire demanda au Ministre la permission de surseoir à l'exécution jusqu'à ce qu'il eût pris connaissance des pièces, dans la conviction que leur lecture justifierait complètement la mesure.

» Vous dites que cette mesure était tout d'abord illégale, et qu'il ne fallait pas la prendre. Mais c'est encore là une erreur insoutenable, et vous ne vous doutez pas que c'est au Ministre que vous vous en prenez, monsieur le rédacteur.

» Ne savez vous pas, en effet, qu'en agissant ainsi l'Intendance obéissait aux instructions du Ministre et suivait son exemple? Que lui avait dit ce fonctionnaire? Il y a une ordonnance de 1847 qui vous empêche de mettre en quarantaine les navires qui viennent des pays à fièvre jaune et qui n'ont pas eu de morts depuis dix jours; mais vos pouvoirs généraux vous permettent, en certains cas, une mesure exceptionelle. Vous pouvez donc séquestrer pour trois jours les navires. Eh bien! changez la date de 1847 pour 1850, la fièvre jaune pour le choléra. C'est tout justement ce que nous avons fait.

» Mais nous avons demandé de surseoir à l'exécution de l'ordre, jusqu'à ce que le Ministre eût lu les pièces. Est-il un fonctionnaire, si dépendant qu'il soit, qui n'ait pas ce droit?

» Il est vrai qu'au fond nous avions tort, et si grand tort, qu'aussitôt notre délibération arrivée, M. le ministre s'empare des motifs pour en faire un rapport et de la délibération pour la convertir en décret. Si nous avions laissé entrer le *Louqsor* et le *Triton*, à quoi aurait servi le décret du 24 juillet, je vous le demande? Vous voulez que nous ayons tort, monsieur le rédacteur, et vous ne parvenez pas à le prouver, si ce n'est par des accusations dénuées de preuves et des récits inexacts. Cherchez mieux, ou plutôt ne cherchez pas; voici notre tort : on ne voulait plus d'Intendance sanitaire à Marseille. Une administration indépendante, une administration déjà vieille en 1720, une administration qui trouvait qu'à Paris on ne savait pas ce qui ce passait à Marseille, une administration qui voulait avoir le droit de libre remontrance, ne pouvait pas exister; l'omnipotence parisienne en a eu raison.

» En vain elle avait adopté dans les réformes tout ce qu'il y

avait de sage et d'utile, en vain elle avait mis dans sa résistance autant de patience et de modération que de respect pour le pouvoir, dans une lutte où les forces étaient inégales, où l'arrêt était déjà prononcé.

» Le moment de la frapper a été mal choisi. Sa résistance portait sur deux points, le choléra et la fièvre jaune. Un premier décret donne gain de cause à son opinion pour le choléra; un second va en faire autant pour la fièvre jaune.

» Si les idées de l'Intendance étaient mauvaises, pourquoi les adopter? si elles étaient bonnes, pourquoi la renverser? Pourquoi? c'est que la raison, le bon sens triomphent, même après que leurs défenseurs ont succombé dans la lutte.

» Peut-être aussi a-t-on cru acheter à ce prix la destruction de l'Intendance. On s'est dit que dans ce malheureux temps, les décrets résisteraient moins que les administrateurs indépendants.

» Le commissaire extraordinaire demeurera; les décrets seront exécutés par lui plus ou moins longtemps, sous les ordres absolus du pouvoir central, et cette administration, qui, depuis plus d'un siècle, veillait au salut de Marseille, aura cessé d'exister; au lieu d'un œil toujours ouvert, on aura une main aveugle et obéissante.

» Agréez, etc.

» UN INTENDANT DE LA SANTÉ. »

La plupart des journaux de médecine, s'abstinrent de toute appréciation des événements sanitaires de Marseille; mais le journal *du Comité consultatif* et de M. Mélier, l'*Union médicale*, l'organe le plus accrédité et le plus convaincu, sans doute, de la fausse doctrine de la non-contagion, se hâta de venir en aide au commissaire extraordinaire et à son Ministre. Sous le pseudonyme *Jean Raymond*, il publia un feuilleton, intitulé : *Mort de l'Intendance Sanitaire de Marseille*, que je ne voulus pas laisser passer sans réponse. N'ayant à ma disposition aucun journal de médecine, et ne voulant pas attendre trop longtemps pour lui dire ma façon de penser, je mis à profit la *Gazette du Midi*, dont j'étais alors un des collaborateurs, et j'y réfutai, successivement, toutes les assertions de l'*Union médicale*, dans trois ou quatre articles de longue

haleine, disposés aussi en feuilletons. J'avais toujours eu en grande estime, le talent du rédacteur en chef de l'*Union;* je le savais, en outre, d'humeur peu endurante et je m'attendais, par conséquent, à une de ces réponses comme il sait en faire quand on l'attaque; je ne fus donc pas étonné lorsqu'il annonça, peu de jours après, qu'il allait me prendre à partie et raconter à ses abonnés *mes infortunes contagionistes.* Je me tenais donc prêt à entendre mon spirituel et savant confrère, et je me préparais à la lutte; mais les numéros suivants de l'*Union* ne m'apportèrent rien et je jugeai que quelque avis, parti de haut, avait engagé ce journal à s'abstenir. Peut-être avait-on pensé, non sans raison, que le rayonnement de la *Gazette du Midi* était trop étendu, pour que la lutte fût égale; que, par l'intermédiaire de ce journal quotidien, elle se serait éternisée, en entretenant à Marseille, une agitation qui aurait suscité des embarras à l'autorité. Quoi qu'il en soit, et quelles que puissent être les raisons diplomatiques qui le firent agir, M. le docteur Amédée Latour, que nous sommes heureux de compter aujourd'hui dans nos rangs, ne réalisa pas sa menace, et je restai moi-même en repos.

J'ignore donc encore ce que ce médecin pouvait entendre par mes infortunes contagionistes. Toutefois, je soupçonne qu'il a voulu faire allusion aux injustices et aux persécutions auxquelles j'ai été en butte dans le cours de ma carrière médicale, de la part de ses anciens coreligionnaires et dont j'ai déjà touché quelques mots dans ce travail. Dans les trois articles que je fis, dans la *Gazette du Midi*, je n'avais fait que discuter les points de doctrine en litige et citer des faits; pour m'imposer silence, on me menaçait de personnalités; c'était porter le débat sur un bien mauvais terrain, et je me félicite, plus que personne, que M. Amédée Latour qui, en dehors de la question sanitaire, a rendu de réels services à la science et à la profession médicale, n'ait pas jugé opportun d'aller plus avant. Cette tactique n'était pas digne de lui, et s'il avait pu en résulter quelque mal pour moi, à coup sûr, il n'en aurait retiré lui-même aucun bien.

Tels sont les évènements qui se passèrent dans notre ville, en 1850, et qui amenèrent la chute d'une institution séculaire, dont l'expérience avait démontré le valeur. La suppression de l'Inten-

tendance Sanitaire est, à mon avis, l'acte le plus inique que la province puisse reprocher au système d'excessive centralisation dont nous souffrons en France, car il prouve que Paris, ne comptant le reste de la France pour rien, s'arroge sur la province tous les droits, même celui de lui imposer la peste, la fièvre jaune et le choléra.

La presse entière (à l'exception des journaux non-contagionistes et les feuilles officielles) protesta contre cette violation de la prérogative dont jouissait depuis si longtemps Marseille, de se préserver des fléaux exotiques. Le Midi surtout, s'éleva avec énergie contre une mesure, à la fois impopulaire et hasardée, mais sa voix ne fut pas plus écoutée que celle de nos journaux et de tous nos corps constitués ; une démarche faite par les délégués de la cité, près du chef de l'Etat, fut également infructueuse. Le Président insista sur la nécessité où il se trouvait de maintenir le *statu quo*, en attendant qu'on eût pris un parti sur le genre d'institution par lequel on devait remplacer l'Intendance Sanitaire ; personne n'ignorait, du reste, que le Président, dont les relations avec M. Fould étaient déjà très-intimes, avait, en outre, dans son entourage, dans sa maison, des personnes appartenant à l'opinion non-contagioniste et qui ne négligeaient rien pour l'influencer contre Marseille.

Il fallut donc courber la tête. Bientôt le Ministre qui, dans les premiers moments de la lutte, avait donné à entendre qu'il pourrait bien revenir sur la suppression de l'Intendance, et cela dans le but évident de temporiser et de laisser tomber l'effervescence populaire, le Ministre, dis-je, sortit de cette diplomatie, et, levant le masque, annonça carrément à nos députés, que sa décision était irrévocable.

Je le dirai, en passant, en ma qualité d'historien : la conduite tenue par M. Dumas, dans cette circonstance, ne fut ni franche, ni digne de sa haute position scientifique, et il est bien à regretter qu'un nom aussi illustre que le sien, ait été compromis à ce point pour une si mauvaise cause ; un savant doit être l'ami de la vérité, car la science n'est pas autre chose que la recherche, l'étude de tout ce qui est vrai et bon ; or, l'école chervinienne, fille de l'erreur, ne pouvait suggérer à M. Dumas que des innovations

dangereuses. Plût au ciel, que cette prétendue réforme, dont il prit alors la responsabilité, eût été accomplie, par exemple, sous le ministère de M. Cunin-Gridaine. Cet homme d'Etat, très-honorable d'ailleurs, n'était pas un prince de la science et sa position de grand commerçant manufacturier aurait justifié quelque peu sa haine des quarantaines ; mais le célèbre chimiste dont la France s'honore, quel intérêt pouvait-il avoir à frapper un si rude coup contre la santé pnblique, et s'il n'avait aucun avantage à en retirer, quelle gloire pouvait-il en obtenir ?

Dans ses entrevues avec les diverses délégations marseillaises qui allèrent réclamer auprès de lui, M. Dumas avait reconnu tout d'abord qu'une intendance sanitaire devait être un corps indépendant et délibérant ; il affirmait hautement qu'il n'avait jamais eu l'intention de détruire l'institution, mais seulement de la compléter, de l'améliorer, de lui donner enfin, par une réorganisation, la force morale qu'elle avait perdue dans les dernières années de son existence, par le fait même des empiétements de Paris. Ces promesses, ces professions de foi, sont consignées dans les procès-verbaux du Conseil municipal de la Chambre de commerce, etc., et l'ancien Ministre ne saurait les nier un seul instant. Pourquoi donc s'est-il joué à ce point, de notre crédulité et de nos alarmes, dans cette grave conjoncture ? Pourquoi ne nous a-t-il pas signifié ouvertement que tout était fini, au lieu de nous ouvrir, en quelque sorte, les bras, pour mieux nous étreindre et nous réduire à l'impuissance ? Une grande et populeuse cité comme Marseille, devait-elle être traitée avec si peu de cérémonie, alors qu'elle refusait le droit à la peste, qu'on lui octroyait si libéralement de Paris ?

Ces questions, que l'on s'adresse tout naturellement lorsqu'on réfléchit au rôle si actif que joua M. Dumas dans la destruction de l'Intendance Sanitaire, ne seront, sans doute, jamais résolues, et s'il y eut un dessous de cartes à cette époque, chose qu'il faut admettre, il nous sera toujours inconnu. L'illustre chimiste avait probablement ses motifs ; mais, à coup sûr, en détruisant nos anciennes franchises sanitaires, il n'a pu agir avec conviction : ce serait faire tort à sa haute intelligence que de penser ainsi.

Le *Courrier de Marseille*, du 2 août 1850, aurait-il soulevé un

coin du voile, en accusant directement et uniquement M. Fould, de tout ce qui avait été fait? Peut-être est-il permis d'adopter cette version, qui ne manque pas de vraisemblance. Voici, en effet, ce que disait ce journal : « *M. Fould, exerce au ministère une déplorable pression sur ses collègues, il tient les propos les plus inconvenants, les plus hostiles, contre les Marseillais. C'est lui qui, malgré qu'il n'ait pas osé rester plus de 24 heures à Constantinople à cause de la peste* (allusion à l'affaire du *Léonidas)*, *qui se rit de nos doléances et qui accomplit, avec un esprit de tenacité meurtrière, l'espèce de serment qu'il fit dans notre Lazaret, en millionnaire indigné de se voir traiter comme tout le monde. Voilà notre ennemi, voilà l'homme à qui la santé publique a été sacrifiée.* »

Si les suppositions du *Courrier de Marseille* sont fondées, nous devons absoudre M. Dumas et admettre qu'il eut la main forcée. Dans ce cas, sa conduite envers nos mandataires, serait très-facile à comprendre et n'aurait plus rien de blâmable. Je souhaite vivement, pour ma part, qu'il en soit ainsi.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE :

Le crime de l'Intendance fut d'être contagioniste, comme l'est aujourd'hui M. Mélier. — La loi du talion devrait être appliquée à ses détracteurs, mais elle ne le sera pas. — Embarras qui résultèrent, en 1850, de sa suppression. Congrès sanitaire de Paris. — Esprit de la nouvelle législatiou sanitaire qu'il adopte. — Elle résulte de la doctrine Prus-Mélier. — Six puissances sur onze signent la convention sanitaire internationale. — Comparaison entre la nouvelle et l'ancienne législation sanitaire. — Prédictions de l'auteur, etc.

L'Intendance, que le commissaire extraordinaire du gouvernement, M. le docteur Mélier, avait éconduite avec l'exquise politesse qui lui est propre, non sans la complimenter beaucoup sur son dévouement et ses services, était composée d'avocats, de médecins, de négociants et de propriétaires. Son seul crime, nous l'avons vu, était, aux yeux des novateurs, le même que celui du Conseil supérieur de santé (1), et il était irrémissible. Atteinte et convaincue

(1) Les membres du Conseil supérieur étaient au nombre de vingt-un. Parmi eux on distinguait MM. Gay-Lussac, Fleuriau de Bellevue, Moreau de Jonnès, membres de l'Institut; les docteurs Bally, Keraudren, Foullioy, Moizin, Ferrus, et M. de Ségur-Dupeyron, qui en était le secrétaire, et qui, je l'ai déjà fait observer, avait rempli plusieurs missions sanitaires dans le Levant, en Afrique, etc., etc.

comme ce dernier de contagionisme et *de royalisme*, elle devait en subir la peine. Seulement l'Intendance sanitaire étant une institution toute marseillaise, et, ne relevant pas absolument du Ministre, on avait été obligé d'en faire le siége pendant deux ans avant de la démolir ; il n'avait fallu rien moins pour cela que l'intervention du choléra-morbus asiatique. Ce fléau avait été, dans cette occasion, la providence de l'école non-contagioniste.

Je l'ai déjà fait remarquer, l'armée dont M. Fould dirigeait les opérations avait foulé aux pieds sa vieille ennemie après l'avoir vaincue à force de mensonges et d'impostures, et tous les gens de cœur (on sait qu'ils abondent en France) avaient protesté contre ce manque de générosité après la victoire.

Que diraient aujourd'hui M. Mélier, qui fut à Marseille l'exécuteur des œuvres du Comité consultatif, et tous ceux de ses coreligionnaires dont l'erreur non-contagioniste a fait la fortune, si le gouvernement agissait envers eux comme il le fit contre l'Intendance et le Conseil supérieur ; s'il leur disait, par exemple : « *J'ai eu confiance en vous, et vous avez compromis ma responsabilité en exposant les populations maritimes aux plus grands dangers ; la Providence seule a pu conjurer les funestes effets de votre imprudence, et, à ce point de vue, vous n'avez pas le moindre mérite à revendiquer. Je vous croyais sur parole lorsque vous affirmiez, il y a quelques années, que la contagion n'était qu'un mot qui ne répondait à rien, et cependant vous tenez, à cette heure, un langage bien différent. Que signifie cette palinodie? Pour reconnaître les prétendus services que vous rendiez au commerce et que vous faisiez sonner bien haut, je vous ai traités avec largesse, sous le rapport des emplois, des honneurs, des attributions ; pourtant vous n'étiez que des théoriciens systématiques et dangereux. Je vous remercie donc comme j'ai remercié, à votre instigation, l'Intendance sanitaire de Marseille qu'il m'appartient au moins de réhabiliter par cet acte de justice, puisque, de votre propre aveu, les principes qu'elle défendait étaient bons. Je dois faire cet exemple, afin qu'à l'avenir personne ne s'avise de marcher sur vos traces dans une voie si hérissée de périls pour la santé publique.* »

Quelque confiance que nous ayons dans la justice du souverain, nous n'admettons pas qu'elle ait cet effet de réaction, parce que la

France est la terre classique des faits accomplis; mais on n'aura pas de peine, je l'espère, à apprécier à sa juste valeur le sentiment qui me porte à rappeler à mes lecteurs la loi du talion, et l'usage qu'on pourrait en faire dans la circonstance actuelle. C'est bien le moins que je puisse dire carrément dans ce livre ma façon de penser sur les hommes et les choses, après avoir tant souffert pour la défense de la vérité, comme je le prouverai en temps et lieu.

Non, je le répète! de pareils actes de justice ne sont pas de ce monde, et *il y a cela de fatal ici-bas dans la lutte incessante du bien et du mal, lutte qui conduit au scepticisme et à l'athéisme les esprits faibles, que le premier a toujours le dessous, et que lorsque le temps vient mettre en lumière la vérité, il n'y a plus qu'un souvenir à accorder à ceux qui ont péri en la défendant.*

Ce fait est, hélas! acquis à l'histoire. Socrate, Aristide, Galilée, Christophe Colomb, Jérôme Savonarole, Salomon de Caus, etc., et tous les bienfaiteurs de l'humanité ont pu se convaincre à leurs dépens que le royaume du génie n'est pas de ce monde. Quant aux moyens de prospérer ici-bas, le Figaro de Beaumarchais a arrangé à ce sujet quelques proverbes assez crus que je ne rappellerai pas ici. L'histoire seule se charge de venger la vertu opprimée, la vérité obscurcie, et voilà sans doute pourquoi Pariset m'a tant recommandé de confier à l'histoire la vengeance de notre doctrine.

Mais je reviens à mon récit.

L'*Intendance, une fois morte et enterrée*, comme le disait gaîment Jean Raymond, il fallait la remplacer par quelque chose. L'embarras était grand. *Nous avions bien M. le Commissaire extraordinaire, l'arbitre de nos destinées sanitaires; mais on savait qu'il n'avait jamais vu, en fait de maladies pestilentielles, que le choléra, à la transmission duquel il ne croyait pas. La peste et la fièvre jaune, ces fléaux si insidieux, véritables protées qui pénètrent partout sous mille formes différentes, il ne les connaissait nullement.*

M. Mélier n'inspirait donc aucune confiance. Pour s'attirer celle-ci il avait l'air, de temps en temps, de faire appel aux lumières des médecins de Marseille, dans le but évident d'alléger sa responsabité. Il les consultait, mais avec l'intention bien arrêtée de n'adopter aucune de leurs opinions et de conserver toute son autocratie sanitaire.

Je le demanderai ici, comment aurait-on douté de cette arrière-pensée chez M. le Commissaire, et que pouvait-on attendre de mieux d'un médecin qui, se laissant aveugler par le prestige de sa position officielle, et ne tenant aucun compte de l'émotion de tout un peuple, avait profité de la publication faite par la Société de médecine de Marseille sur le choléra de 1849, pour envoyer au gouvernement et à l'Académie un rapport contradictoire. D'ailleurs, les dispositions dans lesquelles se trouvait M. le Commissaire extraordinaire lors de sa venue à Marseille relativement aux mesures à prendre contre le choléra, n'a-t-il pas pris soin de nous les révéler lui-même un an plus tard, au Congrès sanitaire, lorsque, prenant la parole comme rapporteur sur la septième question du programme, celle des maladies contre lesquelles doivent être mises en pratique les quarantaines, il dit à l'Assemblée :

« En faisant figurer le choléra à côté de la peste et de la fièvre jaune, la France a eu beaucoup plus en vue de témoigner de sa déférence et de ses égards pour les opinions d'autrui que de manifester sa propre opinion. On sait, en effet, qu'en France on ne croit guère à la nécessité et à la possibilité des mesures sanitaires contre le choléra, *et si, dans ces derniers temps* (allusion aux affaires de Marseille), *la France a cru devoir instituer sur les ports de la Méditerranée une quarantaine d'observation contre le choléra, quarantaine, d'ailleurs sérieusement et rigoureusement observée, c'est surtout pour écarter les appréhensions qu'aurait pu faire naître une conduite contraire ; c'est, en un mot, une satisfaction donnée par la France à une opinion encore dominante ailleurs, et pour laquelle la France n'a reculé devant aucun des sacrifices et des embarras qui devaient lui revenir* ? »

Du reste, dans les cas assez rares où M. le Commissaire extraordinaire fit appel au corps médical de Marseille, les motifs qu'il mit en avant ne furent pas toujours faciles à saisir.

Ainsi, vers la fin d'octobre 1850, nous fûmes convoqués inopinément à la Préfecture par M. de Suleau et sur la demande de M. Mélier. Ce médecin nous déclara qu'il était dans un grand embarras pour déterminer le caractère réel de la patente, lorsque MM. les consuls des puissances étrangères lui demandaient des renseignements sur l'état sanitaire de Marseille où des décès cho-

lériques avaient lieu journellement, et en particulier dans l'hospice de Saint-Pierre; qu'après avoir bien réfléchi il s'était décidé, afin d'assurer cette partie capitale de son service, à recourir à nous à provoquer la création d'un bureau sanitaire composé de douze praticiens et destiné à le renseigner. C'est à ce bureau, disait-il, que dorénavant seraient faites les déclarations de décès cholériques, il comptait sur notre zèle, sur notre amour du bien public pour remplir ses intentions.

Comment M. Mélier pouvait-il se trouver dans un si grand embarras? Les registres de l'état civil n'étaient-ils pas à sa disposition pour savoir, jour par jour, heure par heure, en quelque sorte, le nombre et la nature des décès? Ce moyen d'information était-il donc insuffisant aux yeux de notre honorable confrère, ou bien l'état civil de Marseille ne fonctionnait-il pas à sa satisfaction?

On aurait compris la formation d'un bureau sanitaire chargé de colliger, de comparer les faits, d'en préparer l'examen pour l'Académie de médecine, assez mal renseignée dans ce moment sur ce qui se passait à Marseille; mais, même dans ce cas, M. Mélier n'avait-il pas sous la main le Conseil d'hygiène dont il pouvait disposer à son aise? Pouvait-il trouver préférable de déranger de leurs occupations douze médecins plus ou moins affairés, en les transformant, d'un coup de baguette, en véritables commis de l'état civil?

On dira peut-être que la responsabilité faisait peur à M. le Commissaire extraordinaire, et que la crainte de gratifier, à son insu, quelque port méditerranéen du choléra, en délivrant aux navires en partance des patentes n'ayant aucun caractère d'exactitude, l'avait porté à s'adresser au corps médical. Mais je répondrai à cela que M. Mélier ayant déclaré à satiété que le choléra n'était pas transmissible, partant importable, ne pouvait avoir la crainte et l'inquiétude dont il s'agit.

En définitive, je m'arrêtai, pour mon compte, à cette idée que M. Mélier constatant chaque jour, dans sa correspondance officielle avec les juntes et les bureaux sanitaires de la Méditerranée, qu'on n'avait pas dans ses assertions ou déclarations la confiance qui s'attacha de tout temps à celles de la défunte Intendance, espéra

appeler à lui cette confiance par la création du bureau dont il est question. Pour fonder ce bureau il avait invoqué auprès du corps médical le motif dont j'ai parlé. Mais pourquoi donner à un bureau des décès ou inhumations la qualification impropre, presque ironique de *sanitaire*? Derrière cette qualification ne se cachait-t-il pas le véritable motif de la création, le motif qu'on ne voulait pas avouer, celui d'en imposer aux juntes et bureaux de santé de la Méditerranée, de les rendre plus traitables en leur présentant désormais le commissariat extraordinaire flanqué d'une assemblée composée de douze des premiers médecins de Marseille, c'est-à-dire d'une sorte de simulacre de l'Intendance?

Oui, c'est indubitable! ce fut là le fond de la pensée de MM. Mélier et de Suleau. Je dois ajouter, d'ailleurs, que le premier a toujours eu beaucoup de goût pour les conférences médicales. C'est dans notre ville que ce goût s'est manifesté pour la première fois. Depuis il a persisté, et, dans toutes les missions officielles qu'a remplies M. l'Inspecteur général, il s'est montré au grand jour; il n'est pas jusqu'au corps médical de Saint-Nazaire-en-Loire, composé d'un si petit nombre de confrères, qui ne puisse en témoigner.

On m'objectera sans doute que ce goût est une conséquence naturelle de la position de M. l'Inspecteur général, qui, chargé de la mission si difficile de prévenir l'introduction en France des maladies exotiques et de renseigner le gouvernement sur la nature des épidémies, a besoin du concours des médecins. Mais, je le demanderai à mon tour, pourquoi M. Mélier ne s'en rapporterait-il pas quelquefois à ses propres yeux? Pourquoi, lorsqu'il arrive dans une localité épidémisée, lui, le grand médecin hygiéniste par excellence, ne voit-il que par les yeux de ses confrères? Pourquoi s'est-il borné, par exemple, à envoyer à Lisbonne un médecin qui connaissait déjà le fléau américain? Au lieu d'aller acquérir lui-même cette connaissance, serait-il vrai, comme on l'affirme tout haut, qu'à Saint-Nazaire il n'aurait visité aucun des malades dont il a entretenu l'Académie dans ces derniers temps? C'était bien le moins, quoique arrivé si tard, qu'il tentât d'en voir quelques-uns (1)!

(1) Il résulte de divers renseignements venus de Saint-Nazaire, que M. l'Inspecteur général se serait borné à s'occuper de l'*Anne-Marie*, qu'il n'aurait

Cependant le temps s'écoulait, l'hiver s'avançait à grands pas, les épidémies se taisaient, et les embarras qu'avait légués à M. le commissaire extraordinaire la suppression de l'Intendance sanitaire ne se dissipaient nullement ; ils ne faisaient, au contraire, que s'accroître. Vainement avait-il quitté la Consigne (1) pour aller s'entendre avec nos voisins; ils continuaient à nous tenir la dragée haute. Il fallait donc en venir promptement à une mesure radicale capable d'assurer l'entente générale, de mettre un terme à toutes ces difficultés, et de faire sortir enfin la chose *sanitaire* de ce déplorable provisoire où on la tenait depuis la destruction de l'Intendance.

Cette mesure, on le devine, fut le Congrès sanitaire auquel on convia toutes les puissances maritimes, et qui s'assembla à Paris, au Ministère des affaires étrangères, le 23 juillet 1851, à 11 heures du matin.

Figuraient dans cette assemblée, comme délégués de l'Autriche :

M. Lavison, consul général de S. M. l'Empereur et M. le docteur Guillaume Ménis, conseiller du gouvernement, proto-médecin de Dalmatie ;

Comme délégués du gouvernement espagnol :

Don Antonio-Maria Ségovia, consul de S. M. Catholique, et M. le docteur Monlau, ancien secrétaire du Conseil royal de santé et membre du Conseil municipal de Madrid ;

Comme délégué de Naples :

Le docteur Carbonaro, secrétaire de la Magistrature sanitaire de Naples ;

Comme délégués du gouvernement pontifical :

M. Escalon, consul général, et le docteur Capello, membre de la Magistrature suprême de santé ;

Comme délégués de la France :

M. David, ministre plénipotentiaire, et M. le docteur Mélier, membre du Comité consultatif d'hygiène, etc. ;

visité aucun malade, pas même M. Chaillon, et qu'il se serait borné à réunir en conférence les praticiens de cette petite ville.

(1) On appelle Consigne le bureau de la Santé dans les ports où sont reçues les déclarations des capitaines de navire.

Comme délégués de l'Angleterre :

M. Anthony Perrier, consul, et M. le docteur Sutherland, surintendant général du Conseil de santé britannique ;

Comme délégués du gouvernement grec :

M. Vitalis, consul, et M. le docteur Costi, médecin du roi Othon, professeur à l'Université d'Athènes ;

Comme délégué du Portugal :

M. le docteur Grande, membre du Conseil de S. M. Très-Fidèle ;

Comme délégués du gouvernement russe :

M. d'Ebeling, consul général, et le docteur Rosenberger, membre du Conseil supérieur de santé de Saint-Pétersbourg ;

Comme délégués de la Sardaigne :

M. Magnetto, consul général et M. le docteur Bo, professeur à l'Université de Gênes, le même que M. Prosper Pirondi père a si bien réfuté dans son ouvrage intitulé : *Considerazioni sulla contagiosita del choléra morbus asiatico* (1).

Comme délégués de la Toscane :

M. Cecconi, consul général, et le docteur Botti, conseiller d'Etat.

Enfin, comme délégués de la Sublime-Porte :

M. Halphen, consul général à Paris et M. le docteur Bartoletti, membre du conseil de santé de Constantinople.

Comme les enseignements qui ressortent de ce Congrès, ont une grande portée, je prie mes lecteurs de prêter beaucoup d'attention à mon récit ; ils se demanderont ensuite comment le gouvernement français, qui en fut le promoteur, a pu continuer sa confiance à M. Mélier et à son école, après un *fiasco* si complet et si décourageant ; ils rechercheront aussi les causes de cette longanimité ou de cet aveuglement, et, probablement qu'ils s'arrêteront aux mêmes suppositions que moi, car il ne peut y avoir, à ce sujet, deux opinions différentes.

(1) Je suis heureux de trouver une occasion de signaler ici un excellent ouvrage, malheureusement écrit en italien, de M. le docteur Pirondi père, l'un des praticïens les plus estimés de Marseille, et aussi capable qu'érudit ; il a prouvé avec la plus grande logique et un grand luxe de preuves, la contagion du choléra morbus.

Les Ministres des affaires étrangères et du commerce, assistèrent à la première séance du Congrès et prononcèrent chacun une allocution de circonstance.

Le premier insista spécialement sur les inconvénients qui résultaient de la diversité des règlements sanitaires et qui établissaient, au préjudice du commerce des différentes nations, tant de gêne et souvent une si fâcheuse inégalité.

Quant au Ministre du commerce, plus particulièrement intéressé à l'œuvre du Congrès, voici la substance de son discours ;

« Placé à la tête de l'administration sanitaire et commerciale de ce pays, dit M. Dumas, il est de mon devoir de me préoccuper du double intérêt que vous a signalé mon collègue; mais je n'hésite pas, dans la circonstance actuelle, à donner la première place à l'intérêt sanitaire. C'est d'abord la santé publique que nous avons, que nous devons avoir en vue de protéger efficacement. Vous donnerez donc, sans aucun doute, à la satisfaction de cet intérêt supérieur, tout ce qui doit lui être légitimement accordé ; *mais, vous n'hésiterez pas, j'en suis convaincu, à considérer toute mesure qui dépasserait ce but, comme un sacrifice sans compensation et dès lors profondément regrettable, imposé au commerce et aux rapports internationaux. Le temps, messieurs, comme on a coutume de le dire dans un pays voisin, le temps est de l'argent :* Times is money. *Toute entrave inutile apportée aux transactions commerciales, se résout pour les négociants qui s'y livrent, en pertes souvent considérables. Vous ne l'oublierez pas.....*

» *Ce résultat, messieurs, ne sera probablement obtenu, qu'au moyen d'une transaction entre des systèmes et des principes opposés. La haute confiance qu'inspirent vos lumières et votre expérience, donnent certainement, à cette transaction, un grand crédit auprès de vos gouvernements respectifs et, ce qui est aussi fort essentiel, auprès de l'opinion publique du pays que vous représentez.* »

Il y a, à mon avis, dans ce discours, deux choses qui tout d'abord saisissent l'attention : 1° l'importance extrême accordée à la question d'argent, question qui, par pudeur, ne devait pas même être soulevée, en présence des intérêts suprêmes de l'hygiène publique; 2° la fausse idée d'une transaction probable entre des systèmes et des principes opposés. Je ne dirai rien ici sur la ques-

tion d'argent; je me bornerai à déclarer, qu'en ma qualité de véritable médecin, elle disparaît à mes yeux; que je comprends, du reste, qu'un Ministre du commerce ait pu la mettre en avant, mais que le reproche qui pèsera toujours sur l'école non-contagioniste, dans les temps à venir, sera de s'en être préoccupée, de l'avoir mise au-dessus des dangers de l'hygiène publique; d'avoir, enfin, inscrit sur sa bannière la fameuse devise : *Times is money.* On n'est pas à la hauteur du sacerdoce médical, lorsqu'on suit une telle bannière; elle était digne de servir de guide aux juifs et aux Lombards du moyen-âge, à ces fripiers avides qui, en 1387, distribuaient la peste à Marseille, en vendant, secrètement et fort cher, des vêtements contaminés, qu'ils s'étaient procurés à vil prix, dans les pays du Levant.

Quant à cette conciliation entre la contagion et la non-contagion, que M. le Ministre se flattait d'obtenir avec l'aide du Congrès, de bonne foi, était-elle possible en présence du mystère qui règne sur les causes des pestes et surtout, en présence de l'impossibilité de fixer, d'une manière exacte, la durée de leur période d'incubation? La médecine, si calomniée de nos jours, principalement par la faute de ceux qui l'exercent, a sa certitude, mais seulement une certitude de probabilité, ressortant essentiellement de l'observation; il est de ces questions sur lesquelles elle ne fera *jamais* que balbutier, ce sont celles de pathogénie (étude des causes morbides); je souligne le mot jamais, car, je le déclare ici, toutes les sciences dont s'occupe l'entendement humain, marcheront, excepté celle-là. On ne connaîtra jamais la durée exacte de la période d'incubation de la rage, de la vaccine, de la variole, de la peste, de la fièvre jaune, du choléra, etc., etc., par ce seul motif que, tous les tempéraments ne suscitent pas les mêmes aptitudes, les mêmes prédispositions et que l'énergie vitale varie beaucoup, selon les individus. C'est la nature, Dieu, Jehovah, Wichnou, qu'on choisisse le nom qu'on voudra, qui s'est réservé la disposition de ce grand secret et jamais il ne sera donné à l'intelligence humaine de le découvrir.

Donc, comment concilier ensemble pour en faire l'application aux quarantaines, la doctrine vitaliste de l'incubation, la seule admissible, avec la prétention qu'ont les organiciens, de fixer cet

acte morbide, si mystérieux et si bizarre? Comment M. le Ministre pouvait-il ignorer que cet accord qu'il poursuivait était impossible; ou bien, se figurait-il que toutes les opérations vitales qui ont lieu dans l'économie vivante, peuvent être déterminées avec la même exactitude que celles que les chimistes effectuent dans leurs creusets?

A part ces considérations médico-philosophiques (et pour parler un langage plus à la portée des gens du monde, dans les mains desquels ce livre pourra tomber), comment pouvait-on pé..er d'amener une transition entre deux sectes ennemies irréconciliables? Y a-t-il un juste-milieu entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal? Si ce juste-milieu pouvait exister, serait-ce autre chose que le doute? Or, qu'est-ce que le doute, et peut-il servir de base à des institutions sanitaires?

Le Congrès avait pour mission de rédiger un projet de convention sanitaire internationale, qui devait être soumis à la rectification respective des puissances. Sa première séance ayant été très-orageuse, à cause de la difficulté immense de la matière, il s'arrêta à l'idée, bien naturelle, de charger une Commission de lui présenter un rapport, dans lequel seraient successivement traitées les diverses questions du programme, avec les solutions qu'elle aurait adoptées et que le Congrès débattrait de nouveau dans son sein, accepterait ou refuserait à son gré. Cette Commission fut composée de quatre médecins, MM. Bo, Costi, Botti. Mélier, et de trois consuls, MM. Lavison, Perrier et Ségovia; elle choisit, à son tour, M. Mélier pour rapporteur, et ce médecin lut, vingt-quatre jours après, dans la septième séance du Congrès, le six septembre, un travail qui fut annoncé d'avance à l'assemblée, comme *excellent*, qui forme aujourd'hui la base de notre système sanitaire actuel et qui fourmille des plus grandes hérésies médicales. Ce travail, qui suscita de très-vives discussions dans le Congrès et auquel M. Mélier fait aujourd'hui, lui-même, le procès, en ce qui concerne la fièvre jaune, n'avait rien de médical; l'auteur fait d'ailleurs observer lui-même qu'il s'était entendu avec ses confrères de la Commission « *pour éviter, autant que possible les questions de science pure et de théorie, non pas que la science, ses déductions, ses observations et ses résultats ne doivent pas*

être considérés comme le meilleur guide à suivre en toute chose, mais parce qu'il fallait éviter des discussions qui ne pouvaient être à leur place dans une semblable assemblée et que comportent seules les réunions académiques. »

Je ne dois pas oublier de faire remarquer, en passant, que M. l'Inspecteur général des établissements sanitaires, jouit d'un rare privilége que lui envient, sans doute, tous les hommes de science, ceux-là surtout qui s'occupent spécialement d'hygiène publique. Tout ce qui sort de sa plume ou de son cerveau est accueilli avec admiration; lorsqu'il a écrit contre les quarantaines et le système sanitaire *vermoulu* qui était encore en vigueur en 1850, on a exalté jusqu'aux nues son mérite et son dévouement; en 1851, le rapport qu'il a lu au Congrès sanitaire et qui a servi de base à la législation périlleuse qui nous régit encore, a été déclaré *excellent* par tous ses collègues; pas un d'eux (on peut s'en convaincre) n'a pris la parole sans commencer par faire son éloge. Enfin, aujourd'hui, ainsi que je l'ai déjà dit dans l'avant-propos de ce livre, le rapport contradictoire, c'est-à-dire contagioniste, que vient de présenter M. Mélier à l'Académie, ne rencontre que des adhésions dans certaines feuilles médicales, parmi lesquelles plusieurs attaquèrent jadis impitoyablement les mêmes doctrines, lorsque nous les défendions contre M. l'Inspecteur général et son école. Ainsi, j'ai sous les yeux le cahier de juin du journal de M. Lucas Championnière, et voici ce que j'y lis, page 245 :

« Le rapport de M. Mélier, qui ne peut être résumé ici, est un chef-d'œuvre. Précision dans l'exposé des faits, prudence et sagacité dans les déductions; tels sont les caractères qui distinguent ce beau travail du savant, auquel incombe la lourde charge de prévenir, en France, l'introduction des épidémies exotiques, et de concilier avec les mesures sanitaires à prendre, les grands intérêts du commerce et de la liberté individuelle. »

Six mois au moins avant que M. Mélier présentât son mémoire à l'Académie, un membre du Comité d'hygiène publique m'avait annoncé qu'il serait excellent et mettrait en lumière des découvertes importantes, sur la nature et le mode de transmission de la fièvre jaune, découvertes faites à Saint-Nazaire, au lit du malade, par M. l'Inspecteur général. Cet honorable membre du Comité

parut ébahi, lorsque je lui annonçai que j'attendais la publication de ces découvertes pour les apprécier à leur juste valeur.

Il faut avouer que M. l'Inspecteur général, est heureusement doué. S'il prêche le non-contagionisme et la suppression des quarantaines, on l'applaudit; s'il soutient la thèse contagioniste et la nécessité de rétablir les quarantaines, on l'applaudit encore, et ce sont ses anciens adeptes surtout qui donnent le signal de ces applaudissements; mais ils ne se bornent pas à cette approbation: dans leur zèle, il vont plus loin, ils s'associent à l'immense responsabilité qui pèse sur lui, ils s'apitoyent sur sa position pleine d'exigences, de difficultés; ils font enfin ressortir le dévouement dont il a besoin pour sauver son pays de la peste, du choléra, de la fièvre jaune, etc. Il est bien vrai que cette dernière s'est glissée, naguère, sans qu'il s'en doutât et malgré sa vigilance, à Saint-Nazaire-en-Loire, à la faveur de *l'excellent* système sanitaire, de ce système si éminemment conciliateur de tous les intérêts, dont nous a dotés M. l'Inspecteur général; mais cette circonstance achève, sans doute, de faire ressortir la sollicitude et la reconnaissance que nous lui devons, pour la position pleine d'exigences et de responsabilité, qu'il a acceptée dans notre seul intérêt.

Certes, nous n'avons pas rencontré tant d'égards, de tendresse, de justice, lorsque nous soutenions la cause de notre Intendance sanitaire, celle des Bally, des Pariset et les principes hippocratiques. Tout ce que nous avons écrit dans l'intérêt de l'hygiène publique, non seulement ne nous a rapporté ni titres ni honneurs, ni pensions, ni encouragements d'aucun genre, mais encore, on l'a vu, tout ce que nous avons tenté loyalement, dans le but d'éclairer le monde savant sur les dangers qu'on faisait courir à nos populations, a été déclaré ridicule, absurde, rétrograde; nous avons été vilipendés, honnis, bâillonnés enfin, de par MM. Fould, Chervin, Prus, Aubert-Roche, et c'est à peine si, après nous avoir ainsi forcé au silence, on a daigné nous oublier et ne pas nous achever par la persécution. Bientôt, on le verra dans la seconde partie de ce travail, j'étalerai mes blessures, qui saignent encore, et j'exhiberai les preuves irréfragables des injures que j'ai reçues, pour avoir su reconnaître, sous le règne de Chervin et vingt-cinq ans avant M. Mélier, que la fièvre jaune était transmissible.

En faisant ainsi ressortir ce contraste frappant, entre la destinée de M. Mélier et la nôtre, entre l'accueil en quelque sorte stéréotypé qu'il rencontre invariablement dans le monde médical, quoi qu'il écrive ou entreprenne, et les affronts, les avanies qui furent notre partage, je n'ai nullement la pensée de lui en faire un crime ; non ! Je fais seulement la critique de cette abominable gent moutonnière, à la fois servile et odieuse dont je rappellerai souvent, dans ce livre, les tristes palinodies, et qui est, pour la vérité, comme une sorte de peste. C'est d'elle, en effet, que lui reviennent toujours les plus sanglants outrages. Dans toutes les circonstances, elle se précipite comme un torrent sur les pas de l'erreur puissante et heureuse, et se fait l'instrument aveugle de ses iniquités. Hélas ! ne l'ai-je pas déjà dit ? L'organisation du mal est formidable ici-bas ; j'ai pu l'éprouver à mes dépens, dans diverses occasions, et l'on est forcé de la croire providentielle, lorsqu'on ne veut pas tomber dans l'athéisme. Cette effrayante franc-maçonnerie, mille fois plus terrible que celle du poignard italien, qui compte d'innombrables adeptes dans tous les rangs sociaux, même parmi les ministres d'un Dieu de paix, explique cette exclamation d'un homme célèbre et malheureux à la fois : *O vertu, tu n'es qu'un nom !* Cette exclamation, qui partait du cœur, n'était pas, en effet, le résultat d'un scepticisme exagéré, comme on pourrait le croire de prime abord ; elle se rapportait, tout simplement à la constatation de la puissance extrême du mal en ce monde, puissance qui s'était révélée à Brutus, dans les derniers temps de sa vie. N'est-ce pas aussi en faisant la même découverte à force d'épreuves et de déceptions que le père de famille, pensant à la bonne nature aux sentiments élevés de ses enfants et aux misères qui les attendent, peut se prendre parfois à regretter de leur avoir donné le jour ?

N'oublions pas de le faire remarquer, M. Mélier est très-reconnaissant envers l'Académie, de son extrême bienveillance pour son travail, il est vrai qu'elle a gardé le silence et que parmi les quatre orateurs qui ont parlé sur le rapport, deux n'en ont pas paru très-satisfaits. N'importe, M. l'Inspecteur général se déclare content : « Pas le moindre orage ne s'est élevé, dit-il ; j'ai eu, au contraire cette bonne fortune que si, dans certains détails, ma

lecture a donné lieu à quelques observations, elle a obtenu, dans son ensemble, une adhésion générale. Les faits exposés n'ont été contestés par personne. On a applaudi à peu près sans restriction aux mesures prises; les conclusions déduites ont paru généralement acceptées.

Un peu plus loin, M. Mélier fait ressortir que le résultat de son rapport, a été de démontrer que la fièvre jaune était une maladie exotique, qu'elle était importable, transmissible et qu'il faut, contre elle, un bon système de mesures. »

Ces vérités sont-elles nouvelles, et la sagacité seule de M. l'Inspecteur général les a-t-elles saisies? C'est ce qu'on pourra voir dans une autre partie de ce livre, sur laquelle je n'anticiperai pas.

Je ne ferai pas ici l'examen détaillé du long rapport de M. Mélier, au Congrès sanitaire et des discussions qu'il a suscitées; pour en avoir une idée exacte, il faut le lire tout entier. Qu'il me suffise de dire qu'il a servi de base à la *Convention sanitaire internationale*, comme le rapport Prus, fut le père de l'ordonnance du 18 avril 1847; or, la *Convention sanitaire* dont je parle, a été à son tour, convertie en décret par le gouvernement français, le 4 août 1853. Il est donc naturel d'induire de cette filiation que la législation sanitaire qui nous régit et dont l'excellence vient de se révéler aux plus aveugles, dans la petite ville de Saint-Nazaire, est due en grande partie, aux inspirations de M. l'inspecteur général; disons ici, en peu de mots, que les points capitaux de ce travail étaient, quant à la peste :

La fixation à huit jours de la durée de l'incubation de cette maladie, *mais avec l'aveu, que dans certains cas qui ne sont que des exceptions, elle dure plus longtemps;*

L'abandon absolu, déjà effectué du reste, en 1847, du régime de la patente suspecte, qui n'avait besoin que d'être adouci et qui constituait le meilleur de tous les paratonnerres de la santé publique.

L'admission en libre pratique des provenances du Levant moyennant la patente nette, sans quarantaine d'observation ni mesures hygiéniques préalables;

L'admission du principe dangereux de la traversée comptée comme temps de quarantaine en temps de peste, moyennant la présence à bord d'un médecin sanitaire;

Une quarantaine de 15 jours au *maximum* et de 10 jours au *minimum* pour les navires arrivant du Levant sous patente brute, la peste *régnant au point du départ*, découlait aussi de cette loi;

La suppression de toute quarantaine, contre le choléra morbus, mais l'autorisation de séquestrer dans certaines circonstances les navires à bord desquels se sont montrés des cas de cette maladie (1);

Enfin la suppression de toute quarantaine ou mesure hygiénique contre le typhus et la variole maligne, que Marseille reçut de l'Algérie en 1826, qui fit tant de victimes dans ses murs et se propagea jusqu'à Toulon, où je la gagnai moi-même, dans les hôpitaux.

Dans ce rapport il ne fut pas question, comme on le pense bien, du rétablissement du principe de l'Intendance sanitaire ; il proposait en effet, comme autorités sanitaires dans tous les ports de l'empire, un directeur omnipotent, flanqué d'un conseil n'ayant que voix consultative, que le directeur seul aurait le droit de convoquer même dans les circonstances les plus graves et qui ne devait pas être composé, comme l'Intendance sanitaire, de citoyens libres, indépendants, mais des principaux employés du gouvernement central dans la localité, de membres du corps consulaire, enfin d'une délégation du conseil d'hygiène lorsqu'il en existerait un. Cette organisation dont nous constaterons les vices, lorsque je traiterai la question de la fièvre jaune, sujet principal de ce livre, est celle qui fonctionne aujourd'hui à Marseille. Toutefois cette ville a une garantie (je dois me hâter de le dire), dont ne jouissent pas la plupart des autres et cette garantie qui n'est pas illusoire, se trouve tout simplement dans la haute prudence, le profond savoir et les opinions contagionistes de M. le docteur Blache, directeur de la santé publique. Il y a plus de 30 ans que nous

(1) Cette restriction n'est-elle pas absurde? De deux choses l'une, ou le choléra est transmissible ou il ne l'est pas; or, dans ce dernier cas, à quoi bon séquestrer les navires où a régné cette maladie. Du reste, cet article n'a pas été adopté par le gouvernement, qui a maintenu dans le décret de 1823, une quarantaine de trois à cinq jours, contre les navires cholérisés, précaution parfaitement insuffisante, mais qui est encore préférable, au régime proposé par M. Mélier.

nous connaissons, et il est digne en tous points de la confiance de Marseille. Mais quels fruits tirerons-nous de son expérience et de ses bonnes intentions, si la peste vient jamais à renaître dans le Levant, telle est la question que nous devons nous adresser? Les opinions de M. Blache, peuvent être fort rassurantes, mais ne faut-il pas qu'une nouvelle législation lui donne les moyens d'agir dans notre intérêt?

J'ajouterai que ce qui m'a surtout frappé dans le rapport de M. Mélier, en dehors des hautes imprudences qui y sont proposées, et que le gouvernement à acceptées sur la foi du Comité consultatif et du Congrès, c'est le soin extrême qu'à mis l'auteur à dépouiller sa qualité de médecin et à s'assimiler à ses autres confrères, aux membres du Congrès étrangers à l'art. Evidemment en agissant ainsi, il s'est inspiré des précédents crées par le rapport Prus, et du système inauguré à l'Académie, par ce médecin: *A quoi sert la science médicale, lorsqu'on a à rechercher les bases d'un système sanitaire efficace? A rien du tout sans doute; les questions sanitaires ont deux côtés, le côté scientifique et le côté administratif. Pourquoi s'occuper du premier lorsqu'il ne s'agit que de réglementer une administration, que l'on ne maintient que pour donner satisfaction à de vieux préjugés sans portée? Pourquoi discuter préalablement des principes médicaux, dont le débat aboutirait seulement à démontrer que la science n'est pas assez avancée pour trancher les questions sanitaires, partant pour éclairer le gouvernement? Si ce fait venait à sauter aux yeux d'une assemblée délibérante, il lui ferait entrevoir le fantôme de la responsabilité et le moindre inconvénient qui résulterait de cette découverte, de cette apparition, serait la dissolution immédiate de l'assemblée dont il s'agit; donc il faut proscrire d'une manière absolue la discussion des points de doctrine, et se passer du concours de la science, pour établir la législation sanitaire.*

Ainsi, par exemple, si un grand nombre d'observations prouvent que l'incubation de la peste excède rarement huit jours, il n'y a qu'à prendre ce chiffre comme base de la durée de la quarantaine et faire compter la traversée dans cette dernière. Nous savons bien que la peste peut dans certains cas, couver plus de huit jours, ainsi que le professaient le conseil supérieur de santé,

MM. Bally, Pariset, Gaëtani Bey, Bulard, Grassi, et M. Clot-Bey lui-même ; mais ce n'est là que la grande exception, qui par suite doit confirmer la règle générale. Adoptons donc les huit jours dont il s'agit et ne débattons pas la question, ce débat pourrait mettre les honorables votants en considération *et faire manquer l'affaire.......*

Tels étaient les raisonnements et la manière de procéder de M. Prus, et M. Mélier à eu à cœur de marcher sur ses traces, il les à suivies au Congrès avec une religieuse fidélité. Ce qu'il voulait avant tout c'était une convention internationale, le remplacement des Intendances par des directeurs, la création d'un corps de médecins sanitaires, qu'il serait naturellement appelé à diriger comme inspecteur général, mais il ne croyait pas devoir se préoccuper de la question de savoir si cette *convention* serait en harmonie avec les principes médicaux qui régissent de droit la matière, cette question il en a fait bon marché. Pourtant s'il n'avait pas agi ainsi, il se serait évité, il doit le reconnaître aujourd'hui, la grande leçon de Saint-Nazaire et celles que l'avenir lui réserve encore, ce que je n'hésite pas à lui prédire.

Sans doute il est juste de dire, qu'en procédant comme je l'ai fait remarquer, en se conformant à la lettre du programme que le Ministre du commerce avait soumis lui-même au Congrès, M. le rapporteur ne faisait que remplir un devoir imprescriptible ; mais qui avait rédigé, établi ce programme, était-ce M. le Ministre ou le Comité consultatif d'hygiène, dans lequel M. le rapporteur jouait un rôle si actif et si influent ; et si cette supposition est juste, ne peut-on pas en induire que le Comité consultatif composé en grande majorité de novateurs, de médecins non-contagionistes, avait l'arrière-pensée d'imposer, sans une discussion qu'il redoutait, ses idées sur le régime sanitaire ? Quoi ! Vous voulez faire sanctionner des mesures prophylactiques contre la peste, la fièvre jaune, le choléra, la variole maligne, le typhus *nostras*, et vous posez tout d'abord, comme principe de la réforme sanitaire, que le débat des questions de *contagion*, *d'infection*, *d'incubation*, n'aura pas lieu ; mais alors qui pourra éclairer les diplomates qui siègent au Congrès à côté des gens de l'art, avec voix délibérative, bien qu'ils soient étrangers à la pathologie, faudra-t-il compter seulement sur leur intuition, sur leur sens commun ?

Quant à la faute immense, commise par le Congrès, de remplacer une assemblée telle que l'Intendance, par un directeur salarié et un Comité consultatif sans initiative, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître encore l'influence très-grande du rapporteur. C'est là en effet, un des points de son travail que M. Mélier, a défendu avec le plus d'ardeur et d'insistance dans le sein du Congrès. Dans une de ses séances, par exemple, il dit : « *Pour ma part je ne tiens nullement à l'existence d'un conseil, même consultatif, j'aimerais autant qu'il n'y en eût pas et que la santé fût placée sous le régime de toutes les administrations, c'est-à-dire, dirigée par des agents responsables du gouvernement et en référant à ce dernier dans les cas douteux.* »

Je comprends à merveille, que M. l'Inspecteur général ne tînt nullement à la création de la Commission consultative aussi bien ne devait-il guère s'inquiéter de cette création, qui ne saurait être un embarras pour MM. les directeurs, comme l'a prouvé dans ces derniers temps celui de Saint-Nazaire ; mais qu'il nous explique pourquoi la responsabilité d'un agent salarié lui inspire plus de confiance que celle des anciens intendants; l'un ne court que le risque de perdre sa place si son impéritie occasionne quelque grande calamité, les autres n'auraient pas perdu leurs appointements, puisqu'ils n'en avaient point. En outre, en compromettant l'existence de leurs concitoyens, celle de leur famille entière, ils auraient été marqués au front d'une façon indélébile. De quel côté est donc la responsabilité la plus lourde, je le demande?

Quant à la question d'en référer au Ministre dans les cas graves en faveur de laquelle se prononce M. Mélier, on pourrait presque lui rappeler à ce propos le fameux adage « *Vous êtes orfèvre M. Josse* ». Qui sera en effet le Ministre dans ces cas graves, sinon M. Mélier et le Comité consultatif dont on connaît d'avance les décisions ? D'ailleurs, n'est-il pas déplorable, dans ces cas, de perdre un temps précieux au grand détriment de l'hygiène publique? Pourquoi le Ministre, le Conseil, M. Mélier, qui sont à Paris, plutôt que l'Intendance sanitaire, la magistrature suprême éclairée, placée sur les lieux et dont les délibérations auront une bien autre portée que celles des autorités centrales? Sommes-nous donc, en

province, dévorés par le crétinisme pour qu'on ne nous laisse pas même la faculté de veiller à notre santé et à notre conservation ?..

Ces réflexions pourront étonner MM. les centralisateurs fanatiques, ils pourront les trouver déplacées, *outrecuidantes*, presque séditieuses; mais je leur en donne ma parole, elles sont l'expression de l'opinion générale à Marseille, qui est appelée peut-être dans quelques années, après l'ouverture du canal de Suez, à rivaliser avec la capitale; qu'ils s'accoutument donc de bonne heure à un langage qui dans l'avenir prendra un caractère de plus en plus énergique, à des idées avec lesquelles il faudra compter. Oui! qu'on en soit bien convaincu, nous voulons que Paris continue à être la grande merveille de l'Europe, le cerveau et le cœur de la France sous les rapports politique, économique, financier, etc, mais nous ne voulons pas d'ilotisme. Au point de vue moral et intellectuel, il ne nous convient pas d'être à la merci des faiseurs de systèmes, et lorsqu'il s'agit de créer ou de détruire des institutions qui nous intéressent spécialement, dont nous connaissons mieux que personne les avantages et les inconvénients, il nous semble que nous devons au moins être consultés avant le comité et M. Mélier.

En définitive qu'advint-il de ce fameux Congrès sanitaire? Un projet de convention fut rédigé, paraphé par les divers représentants que j'ai nommés; mais lorsque le moment de la ratification arriva, le Portugal, la Turquie, la Sardaigne, la Toscane et la France la donnèrent seuls; en d'autres termes, cinq puissances sur onze voulurent entrer dans le concert sanitaire et faire l'expérience des nouvelles institutions. L'Espagne si fortement et si fréquemment houspillée par la fièvre jaune, et dans les lazarets de laquelle cette peste vient annuellement s'éteindre, opposa surtout un refus invincible; l'Angleterre, qui, je le répète, avait tant poussé à la suppression de l'Intendance de Marseille, refusa également par des motifs qui ne sont pas connus de moi, à mon grand regret. Des cinq puissances signataires j'estime qu'il faut encore distraire le Portugal qui, visité deux fois depuis le Congrès par la fièvre jaune (à Lisbonne et à Oporto), et sous l'empire du nouveau régime sanitaire, se sera sans doute hâté de revenir à l'ancien. De tout cela il faut conclure, comme je l'ai dit plus haut, que le Congrès

sanitaire n'a eu que des résultats négatifs, à moins qu'on ne considère comme une preuve de son succès l'échange libéral de rubans et de décorations qui se fit au profit de ses membres entre les divers gouvernements qu'ils représentaient. C'est ainsi d'ailleurs que se terminent les congrès en général et *le Congrès sanitaire* ne devait pas être traité sous ce rapport plus mal que les autres, *parturient montes, nascetur ridiculus mus.* Les conférences avaient duré cinq mois environ et avaient été souvent très-orageuses. J'ai pu le constater en parcourant les procès-verbaux qu'un des membres du Congrès, l'honorable M. Lavison, consul général d'Autriche à Marseille, a bien voulu metre à ma disposition. Ils forment la matière de deux volumes in-4° de deux cents pages chacun. Cet ouvrage est très-rare, il n en existe à Marseille que deux exemplaires, celui de M. Lavison et un autre qui a été offert au Maire, qui a dû être bien sensible à ce cadeau.

Toutefois, au moment ou le Congrès allait se dissoudre, c'est-à-dire dans la séance du 19 janvier 1852, M. Dumas, après l'avoir remercié *du soin avec lequel il avait évité les questions de science pure*, ajouta, poussé sans doute par une sorte de pressentiment : « Votre œuvre va être soumise à la sanction de vos gouvernements respectifs par les voies diplomatiques ; peut-être verrez-vous s'élever contre elle, quelques-uns de ces préjugés d'autant plus aveugles, qu'ils reposent sur les effrayantes traditions de terreurs. grossies encore en passant de génération en génération ; repoussez ces préjugés opposez-leur les sages doctrines dont vous êtes les apôtres. » La sagesse de ces doctrines vient de se révéler à l'embouchure de la Loire.

Sans doute nos institutions sanitaires avaient besoin d'une réforme, car les meilleures choses peuvent vieillir ou subir du moins la loi impérieuse, fatale du progrès ; les frais de quarantaine étaient énormes et il y avait dans les lazarets une foule d'abus criants dont l'Intendance elle-même n'avait aucune idée et qu'il fallait extirper. Les quarantaines pouvaient être diminuées dans une certaine limite, la *patente suspecte* rendue, comme je l'ai dit, moins élastique, moins capable, par les interprétations qu'on en pouvait faire, de nuire aux intérêts du commerce ; le besoin de ces améliorations se faisait généralement sentir ; mais de cette

réforme au système que nous voyons fonctionner depuis 1853, et qui équivaut à une suppression totale, à la condamnation sans appel d'un principe excellent en lui-même, il y avait un abîme et c'est ce que le Gouvernement n'a pu saisir malgré ses bonnes intentions, trompé par les ambitieux, abusé qu'il était par les faiseurs de systèmes, les casse-cou scientifiques. S'il le regrette aujourd'hui, ce qu'il faut croire, qu'il revienne sur ses pas, il en est temps encore; puissent l'histoire des importations de fièvre jaune que je vais traiter avec un certain développement, et l'appréciation des évènements de Marseille et de Saint-Nazaire qu'il ne connaît peut-être pas dans tous leurs détails, achever de dessiller ses yeux et le décider à en finir une fois pour toutes avec des expériences si regrettables. Sans doute les personnes qu'il a commises à la conservation de la santé publique ne négligeront rien pour l'empêcher de revenir franchement à l'ancien système sanitaire mis à la hauteur de nos besoins et de nos connaissances, car en toute chose, je l'ai déjà dit, il faut faire la part du progrès et de ses imprescriptibles droits; mais s'il apprécie à sa juste valeur la portée de l'avertissement que je lui donne ici, il saura éviter de nouvelles déceptions et prendra des mesures *ad hoc*. Si le contraire devait arriver je lui répèterais encore ici : gare à la peste, si (ce qu'à Dieu ne plaise!) elle s'avise de renaître de ses cendres ou de sortir de son long sommeil. Pensez aux bateaux à vapeur, aux voies ferrées, et si vous n'avez pas pitié du peuple de Marseille placé en face de l'Egypte et du Levant, demandez-vous au moins si celui de Paris ne courrait aucun risque dans certaines circonstances données.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans citer un fait qui, trois ans après la suppression de l'Intendance sanitaire, dut rappeler aux hommes intelligents la justice de sa cause et l'excellence des principes qu'elle défendait; je veux parler de l'importation du choléra, si clairement démontrée en 1854, à Avignon d'abord, puis dans notre ville.

Le huit juin de cette année on jouissait à Avignon d'une santé parfaite et on n'y observait aucune de ces affections intestinales caractéristiques qui préparent la voie au fléau asiatique, lorsque arrivèrent, de diverses localités où il régnait, des recrues destinées

au 75e régiment de ligne qui était caserné au Château des Papes. Quelques-uns de ces soldats ayant le choléra en incubation, en furent attaqués à leur arrivée et il s'introduisit ainsi à Avignon, où il ne tarda pas à sévir.

Jusqu'au 18 juin Marseille conserva son état sanitaire et ne présenta aucun signe qui pût faire supposer la préparation d'une constitution cholérique; mais ce jour-là nous apprîmes qu'un soldat venait de succomber à l'Hôpital militaire à un choléra caractérisé; or, cet homme était arrivé le jour même ou la veille d'Avignon d'où il en avait sans doute apporté le germe.

De l'hôpital militaire le choléra passa dans les maisons voisines et envahit progressivement les rues environnantes. Pendant quelques jours il parut, en quelque sorte, confiné dans le quartier dit de la Plaine; mais il envahit ensuite, peu à peu, les autres quartiers de la ville, où ses ravages ne furent pas comparables à ceux qu'il avait faits dans d'autres épidémies, puisqu'il n'enleva guère, en trois mois, qu'un peu plus de 4,000 individus, chiffre très-modéré si on en défalque celui de la mortalité normale et si on se rappelle le bon appétit dont jouit en général le fléau asiatique.

Pendant l'épidémie, l'humeur voyageuse du choléra s'étant réveillée, il s'embarqua, d'une part pour Oran (Algérie), où des passagers venus de Marseille à bord de l'*Egyptus* en furent les premières victimes; d'autre part, pour Gallipoli que nous occupions à cette époque, d'où il gagna Varna. Le fait de ces importations a été clairement démontré à cette époque, et le Comité consultatif d'hygiène publique a dû les connaître parfaitement; car, si mes souvenirs me servent bien, il faisait alors une enquête générale sur le choléra et avait adressé *ad hoc*, un programme de questions dans toutes les localités de France où le fléau était connu. Etrange destinée que celle de ce Comité! composé de non-contagionistes à foi robuste, à peine a-t-il tenté de supprimer la contagion, qu'une série d'amendes honorables commence pour lui; il lui faut reconnaître d'abord que le choléra, qu'il regardait comme purement épidémique, est transmissible (on pourrait admettre, à la rigueur, qu'il est l'un et l'autre à la fois); arrive ensuite la fièvre jaune, qui semble avoir à cœur de lui reprocher la trop bonne opinion qu'il a de sa bénignité, de son innocuité. C'est maintenant

le tour de la peste ; espérons qu'elle ne nous étrillera pas trop en faisant la leçon à M. Aubert-Roche et au Comité consultatif....

Ce fut pendant cette épidémie de 1854, que j'eus l'idée d'installer à Marseille un Bureau de secours spécial pour les marins. Je soumis d'abord cette idée à mes collègues de la Commission médicale de la marine, MM. Hubac et Laurens, qui la trouvèrent très-bonne en elle-même; je pris ensuite l'avis de M. Chabrié, commissaire général, chef du service de la marine à Marseille, et celui du Conseil de santé navale à Toulon. Les réponses furent unanimes ; de l'idée, nous passâmes à l'exécution, et en attendant que les frais nécessités par cette mesure fussent rapportés par qui de droit au chapitre du budget dont ils pouvaient relever, M. Laurens, dont la pharmacie située à proximité du port devint le siège du Bureau, en fit les avances, dont il attend encore le remboursement.

Voici les motifs qui présidèrent à la création du Bureau naval. Je dois les consigner ici, dans l'intérêt de l'avenir; car, si d'autres calamités publiques se produisaient dans notre ville, il serait tout à fait urgent que l'autorité elle-même en prît l'initiative.

En 1854, nous étions déjà au *summum* de l'épidémie, et l'assistance publique n'avait encore rien fait pour les nombreux équipages qui habitaient nos deux ports. Il arrivait fréquemment, néanmoins, que des marins atteints du choléra pendant la nuit, ne recevaient aucun secours et expiraient à bord avant qu'on pût les transporter à l'Hôtel-Dieu ; d'autres fois ils y étaient conduits moribonds et dans un état qui ne laissait plus aucun espoir.

Nous fîmes donc appel à d'anciens médecins de la marine établis dans notre ville, aux médecins sanitaires des paquebots des Messageries Impériales, aux élèves de l'Hôtel-Dieu, et, le soir même, nous faisions annoncer dans les journaux de Marseille, que les marins indisposés ou malades pouvaient, nuit et jour, se réclamer du Bureau naval. Dès qu'un appel avait lieu (comme je l'avais bien prévu, ce fut surtout la nuit qu'on les fit), le médecin de service se rendait dans une des embarcations dont nous pouvions disposer et se transportait sur le champ sur le navire indiqué, muni de tous les secours que M. Laurens mettait généreusement à notre disposition.

A peine le Bureau commença-t-il à fonctionner, que nous eûmes à nous féliciter de l'avoir installé. Les navires français et étrangers eurent recours à lui journellement. Parmi les derniers, les pavillons qui nous fournirent le plus de cas furent l'Espagne, la Sardaigne, le Brésil, le Portugal, l'Autriche, Naples et la Grèce.

Le corps consulaire avait, du reste, accueilli notre création avec beaucoup d'empressement et ses sympathies pour elle étaient faciles à expliquer. Leurs nationaux n'auraient eu, sans nous, aucun secours à espérer la nuit, ceux-là surtout qui étaient amarrés dans les ports si éloignés, et encore déserts à cette époque, d'Arenc et de la joliette. De plus, la nuit est le moment où le matelot, pour se distraire de ses travaux et se reposer de ses fatigues, se livre à l'intempérance avec des excès qui lui sont propres et qui lui procurent mille maladies funestes, dont nous pouvons juger en tout temps à l'Hotel-Dieu.

Parmi ces maladies, je signalerai le rhumatisme général et le tétanos spontané, dont je reçois souvent des cas graves dans le service de la clinique médicale.

Non seulement il est du devoir des médecins qui ont acquis la triste expérience des grandes calamités publiques de raconter ce qu'ils ont vu et observé, mais ils doivent surtout léguer à la postérité toutes les mesures d'hygiène publique dont ils ont vérifié les avantages. Or, le Bureau dont je parle fut le fruit d'une idée qui ne doit pas être perdue pour notre ville, si exposée à la visite des fléaux exotiques. J'irai plus loin, et j'ajouterai qu'il est à regretter qu'il n'y existe pas un Bureau permanent de secours placé à portée des trois ports à la fois, et dans lequel on mettrait de garde un élève de l'Hôtel-Dieu.

Cette institution philanthropique manque dans tous nos ports commerciaux, et il serait digne de l'intelligence et de la richesse de Marseille de l'inaugurer la première. La dépense serait insignifiante si une surveillance convenable était exercée sur le bureau et si des règlements sévères empêchaient les abus. Trop souvent nous recevons à l'Hôtel-Dieu des malades et des blessés qui, vu l'absence des premiers secours et la longueur du trajet, périssent avant leur arrivée, ou nous sont confiés dans un état désespéré. Je

n'ai pas à rechercher ici si ce bureau doit être municipal, départemental, maritime, c'est à l'autorité à peser cette question. Qu'il me suffise de rappeler que, de temps immémorial, il a existé à Brest, à Toulon et dans les autres ports militaires, des postes de secours qui, sous le nom d'*ambulance du port*, ont rendu et rendent encore journellement des services incontestables à l'humanité.

Quoi qu'il en soit, et pour terminer ce qui a trait à notre bureau, je rappellerai qu'il eut le triste honneur de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Tousard d'Olbec, bien connu des Marseillais par son aménité, son obligeance, et surtout par son ardente charité. Bien qu'étranger à la marine, il avait désiré en faire partie, et nous l'avions accueilli avec l'empressement qu'il méritait à tous égards. Atteint de la diarrhée prodromique, il s'obstina à faire son service nocturne, et la veille de sa mort, déjà fortement indisposé, il m'accompagnait, à 11 heures du soir, à l'Hôtel-Dieu, où nous conduisions un malheureux ouvrier que le choléra avait frappé dans la rue. Vers minuit et demi, je le décidai à rentrer chez lui et à prendre quelques cuillerées d'une potion anticholérique. Nous nous séparâmes, et le lendemain il succombait à un choléra des plus violents.

Puisse le souvenir que je lui adresse dans ce livre perpétuer la mémoire de son dévouement et de ses vertus !

Tousard appartenait à une très-ancienne famille du pays de Vaud. Un de ses oncles paternels avait été le dernier ingénieur en chef de l'ordre de Malte.

On verra aux pièces justificatives que M. Théodore Ducos, ministre de la marine en 1854, dont l'aptitude et la haute intelligence vivent encore dans la marine impériale, approuva l'installation du Bureau nautique, et adressa à ses fondateurs l'expression particulière de son estime et de sa considération, en répondant au rapport officiel que je lui adressai à la fin de l'épidémie.

Ce fut encore en 1854, année véritablement remarquable par les enseignements qu'elle a fournis à la science médicale sur la grave question de la transmissibilité du choléra, qu'eut lieu dans notre ville *le décès et l'enterrement de la doctrine homœopathique*.

En 1849, chargé pendant la maladie du professeur de clinique médicale de son service à l'Hôtel-Dieu, j'avais vainement cherché à attirer sur ce terrain glissant, sur ce théâtre où rien ne peut être caché ou dissimulé, le médecin qui était alors placé à la tête de la doctrine dissidente, et dont les miracles prouvés chaque jour par des prêtres, des religieuses et autres personnes plus ou moins incompétentes faisaient grand bruit dans notre ville. Personne ne pouvait les vérifier, puisqu'ils ne se produisaient que dans des couvents cloîtrés, où il n'était pas permis de s'introduire sans une autorisation spéciale de Mgr de Mazenod, notre digne et si regrettable évêque.

Vainement avais-je adressé au médecin dont il s'agit un appel personnel et direct dans le *Courrier de Marseille ;* il avait fait la sourde oreille, et sur ces entrefaites la maladie s'était éteinte.

En 1854, d'autres furent plus heureux que moi. Peut-être aussi qu'une suite non interrompue de succès avait donné plus d'assurance à ce confrère, et qu'il agit sous l'influence de l'adage si connu : *Audaces fortuna juvat.* Quoi qu'il en soit, il eut, à l'époque dont je parle, le courage d'accepter une division de cholériques à l'Hôtel-Dieu. L'expérience y fut faite sous la garantie de l'autotorité, avec toute l'impartialité possible. Mais, hélas! les résultats comparatifs furent si promptement désastreux pour l'homœopathie, qu'un beau matin elle disparut subitement de l'Hospice, abandonnant le champ de bataille à la vieille médecine. Celle-ci, n'ayant jamais eu peur des gros malades, malgré toutes les accusations dont la chargeaient les sectateurs d'Hahnemann, reprit la direction absolue de l'Hôtel-Dieu, à la grande satisfaction des malades et de l'autorité.

Des personnes très-estimables, très-consciencieuses, et dont l'opinion mérite la plus grande considération, blâmèrent l'Administration, spécialement le maire M. Honnorat, et la Commission administrative des Hospices, d'avoir donné les mains à cette expérience.

Mais qu'il me soit permis de le dire ici franchement : ces personnes furent un peu timorées. Elles oublièrent que le gouvernement lui-même en avait donné l'exemple : 1° en autorisant à Paris la clinique homœopathique du docteur Tessier ; 2° en manifestant,

à diverses reprises, la velléité d'imposer à la Faculté de médecine de Paris une chaire d'homœopathie.

L'Administration marseillaise fit donc une chose utile en confiant un service de cholériques à un médecin distingué dans l'homœopathie, dont le monde doré de Marseille et de Paris prônait sans cesse les cures radicales contre le cancer, la goutte, la phthisie pulmonaire, le choléra et toutes les maladies, devant lesquelles l'art d'Hippocrate se montre trop souvent impuissant.

Donc l'Administration, en agissant comme elle l'a fait dans cette circonstance, a fait preuve, selon moi, d'une très-grande intelligence et a montré au grand jour ses bonnes intentions et son impartialité.

La leçon reçue dans cette occasion par l'homœopathie a-t-elle profité à ses adeptes et au gouvernement lui-même? C'est ce que je n'ai pas à rechercher ici. Qu'il me suffise de dire que je me félicite pour Marseille que la Providence l'ait appelée, avant toutes les autres villes de France, à signaler deux erreurs médicales funestes à l'humanité, la non-contagion d'une part et l'homœopathie de l'autre.

En 1850 elle a protesté vigoureusement contre la première, et le temps a pris soin de faire valoir la justice de cette protestation.

En 1854 elle a prouvé publiquement le vide de l'autre, et nous devons espérer que l'autorité centrale, faisant son profit de cette démonstration, ne se jettera pas, à l'endroit de l'homœopathie malgré ses tendances bien connues, dans une voie qui la conduirait également à des amendes honorables, à de tristes déceptions, à une immense responsabilité.

C'est un fait qu'il faut reconnaître, car il est par trop saillant! Marseille, dont l'avenir est encore plus grand que le passé, semble destinée à servir de sujet d'expérience pour la solution d'une foule de problèmes humanitaires et sociaux.

Mais, pour se grandir jusqu'à la hauteur de la mission que la Providence lui a dévolue, il faut qu'elle se pénètre, avant tout, de cette vérité, que les peuples comme les simples individus, vivent à la fois de la vie morale et de la vie matérielle.

Les richesses que versent les grandes mamelles de l'industrie et du commerce, sont bonnes à posséder, sans doute, mais les tré-

sors de l'intelligence sont aussi indispensables au bonheur des masses, car c'est par eux surtout qu'on arrive à la découverte des grandes vérités principes.

Que Marseille la *contagioniste* se le dise donc une fois pour toutes ; il y a des fléaux bien plus funestes et plus contagieux encore que la peste, la fièvre jaune et le choléra ; car, au lieu de tuer l'homme physiquement, ils le dégradent et le démoralisent, ce qui est pire. Eh bien ! ces fléaux dont elle ne se préoccupe guère, par trop d'optimisme ou d'indifférence, prennent au milieu de nous, presque à notre insu, l'extension la plus dangereuse ; ce sont : l'hypocrisie, le fanatisme, l'obscurantisme et la tartuferie, qui, depuis tant de siècles, sous le masque trompeur de la vertu, s'acharnent contre la pauvre humanité et l'exploitent. Marseille doit être la première à les mettre en quarantaine, à les extirper de son sein ; alors, seulement, sa couronne brillera de tout son éclat, et personne ne pourra plus lui contester le beau titre de reine de la Méditerranée.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE :

On ne reviendra pas, et pour cause, sur la réforme sanitaire.—L'importance de la question assure avant tout le succès de ce livre.—Il est inutile de discuter sur la contagion de la peste.—Clot-Bey l'admettait de bonne foi.—Ce que fut M. Mélier après son échec à l'Académie. — Mauvaise humeur de ses amis à ce sujet. — Son rapport était un ballon d'essai. — Est-il en droit de se dire de l'école de Pariset. — Faits où l'incubation de la peste a oscillé d'un jour à trois mois. — *Passe-moi la rhubarbe, je te passerai le séné.* — Cessation absolue de la peste dans le Levant, constatée par les médecins sanitaires. — A quelle cause l'on doit la rapporter. — L'opinion de Pariset sur l'étiologie de la peste n'était pas fondée. — Elle résultait d'un excès de confiance dans les moyens de l'hygiène. — La question des quarantaines. Les esprits frappeurs et les tables tournantes, etc.

Avant d'entamer l'histoire bien intéressante des importations de la fièvre jaune en Europe, et le récit de mes propres aventures médicales, qui n'est pas moins digne d'attention, je veux, pour achever de démontrer les inconvénients graves du système sanitaire Prus-Mélier, consigner ici quelques faits relatifs à la durée de l'incubation de la peste, qui forme, on le sait, le nœud de la question sanitaire. Je ferai suivre ces faits des aveux qui ont échappé à divers médecins non-contagionistes, plus ou moins connus, car en pa-

reille occurrence il est toujours bon de mettre les novateurs en contradiction avec eux-mêmes ; c'est le meilleur de tous les moyens pour les réduire au silence. Si jamais la peste reparaissait dans le Levant, et je fais des vœux sincères pour que ce malheur n'arrive jamais, Marseille, à qui ce livre est plus particulièrement adressé, bien que le Corps médical lui-même puisse y trouver d'utiles enseignements, n'aurait qu'à faire valoir les faits et les aveux dont je parle pour faire ressortir les dangers auxquels elle est exposée par l'insuffisance de ses institutions sanitaires.

Oui, j'en ai l'espérance! la publication que je fais aujourd'hui a une grande portée d'utilité et d'opportunité ; elle ne pouvait sortir que de la plume d'un médecin du Midi ; on se le dira sans doute plus tard. Aussi, suis-je bien convaincu qu'elle me survivra quelles que soient ses imperfections et ses lacunes. La postérité y trouvera au moins la preuve de ma droiture, de mon abnégation et de mon dévouement à la cause sacrée de l'humanité, à laquelle je n'ai jamais failli.

Du reste, je ne me fais pas illusion, *ma voix ne sera pas entendue !* Les faiseurs qui tripotent en ce moment nos destinées sanitaires sauront l'étouffer ; ils ne l'écouteront pas, et, l'entendraient-ils, qu'ils feraient encore les sourds, parce qu'ils savent que, dans les hautes régions du pouvoir, les hommes qui dispensent les emplois et les honneurs ne veulent pas revenir sur l'absurde réforme sanitaire qui s'est progressivement effectuée, en dépit de la raison, pendant ces vingt dernières années.

Ce ne sera donc que dans des temps plus ou moins éloignés de nous, lorsque la vérité aura complètement recouvré ses droits, que, rendant justice à mes efforts, à ma persévérance, on se dira : « L'historien provençal de l'Intendance sanitaire fut un des rares médecins du XIXe siècle qui, fidèle aux préceptes hippocratiques, aux devoirs sociaux qu'impose la profession médicale et à ses nobles traditions, sut faire le sacrifice de ses intérêts matériels pour défendre l'hygiène publique, si indignement outragée dans ce siècle qui, sous tant d'autres points de vues, fut celui du progrès et des lumières. Tourné en ridicule, insulté, persécuté par la coterie qui faisait à cette époque bon marché de la santé des masses dans le midi de la France, rien ne put le faire dévier du droit chemin,

rien ne put le détacher de cette sainte cause. Son nom mérite, par suite, d'être conservé et honoré parmi nous. »

En m'entendant exprimer cet espoir, quelque peu ambitieux, je l'avoue, mais qui se réalisera, je n'en doute pas, vu l'importance de la matière traitée dans ce livre, les épicuriens, les sensualistes, les matérialistes de toutes les écoles, les *jouisseurs* (qu'on me passe ce mot), si nombreux à cette époque dans notre belle France, lèveront les épaules en souriant de pitié; ils me trouveront bien simple, bien naïf, bien arriéré. Mais je leur dirai à mon tour : « N'oubliez pas *que tous les goûts sont dans la nature*. Je vous laisse volontiers à vos *beefsteacks*, à votre vieux vin, etc., etc.; De votre côté, respectez mes idées, et souffrez que je trouve une récompense suffisante de mes peines et de mes épreuves dans cette pensée consolante de ne pas mourir tout entier. »

Mais j'en ai déjà trop dit à ce sujet, et je reviens à ce mal qui répand la terreur, que le ciel inventa pour punir les crimes de la terre, à la peste enfin !

Je ne dirai rien de sa contagion, moins subtile peut-être que celle de la fièvre jaune, aucun doute ne s'élève plus aujourd'hui sur ce point ; on admet sans opposition qu'elle se propage par les malades, par les vêtements et les objets de literie; que les miasmes pestilentiels, qui ont toujours leur source primitive dans le corps vivant, peuvent s'accumuler dans l'intérieur des vaisseaux et y produire des foyers d'infection, etc., etc. On ne discute plus à présent sur ces vérités, et lorsqu'on lit les ouvrages des non-contagionistes, on constate qu'ils ne les adoptaient pas eux-mêmes sans restriction.

C'est ainsi que Clot-Bey, qui professe avec une grande conviction l'innocuité du contact des pestiférés, nous dit dans son *Traité de la peste*, page 290 :

« Il est des faits qui prouvent non seulement l'importation, mais la transmission de la maladie d'un individu à un autre; ces faits *sont ceux des gardes*, *des chirurgiens*, etc., atteints dans les lazarets où ils étaient en rapport avec des pestiférés. Dans les cas de cette espèce, il n'est plus possible d'admettre l'importation, comme je l'ai établi, par l'*action* de l'air épidémique contenu dans le navire, puisque l'affection a pris naissance hors de la sphère

d'activité de la cause morbide. Mais ces quelques faits isolés, qui semblent contredire ce que nous avons avancé jusqu'ici sur la nature non-contagieuse de la peste, ces faits si opposés à tout ce que nous avons vu, sont-ils suffisants pour faire admettre la contagion ? Nous ne le pensons pas. »

Quel que soit le raisonnement sur lequel croit devoir s'appuyer notre honorable et savant ami pour repousser ces faits négatifs de sa doctrine, nous répétons ici que nous n'avons jamais mis en doute la réalité de sa conviction, et que partant nous la respectons sans la partager.

Comment douter, en effet, de la sincérité de M. Clot-Bey dans cette grave question, lorsqu'il nous dit lui-même dans son résumé (page 8 de l'avant-propos) :

« Ce qui prouve que ma conviction est profonde, c'est qu'en 1841 le ciel m'avait donné une enfant, pour laquelle j'avais une tendresse extrême, et qui faisait mon bonheur. Eh bien ! en venant de visiter les pestiférés, la première chose que je faisais en rentrant chez moi était de prendre ma petite Marie (aujourd'hui Mme F...) dans mes bras, sans user d'aucune précaution préalable, au point que sa mère, Marseillaise, imbue de la croyance à la contagion, comme on l'est dans ce pays, en éprouvait de vives alarmes. »

En effet, cette preuve que donne M. Clot-Bey de sa bonne foi est concluante ; mais avait-il raison d'agir ainsi, et n'est-ce pas uniquement au hasard que sa femme et sa fille ont dû d'échapper au fléau ? Nous ne saurions en douter.....

Je le répète, je crois inutile d'insister ici davantage sur une question désormais vidée ; M. l'Inspecteur général vient de nous le dire lui-même implicitement dans son rapport à l'Académie de médecine ; car tout ce qu'il a avancé sur la fièvre jaune est applicable à la peste, sans autre restriction que ce qui se rapporte à l'influence de la chaleur atmosphérique sur la pathogénie respective de chacun de ces fléaux.

Après avoir considéré, en effet, le silence ou la tiédeur de l'Académie sur son œuvre comme un assentiment formel à toutes ses opinions ou assertions, il ajoute plus modestement : « Cette approbation n'est due ni au mérite de l'ouvrage, ni au talent de l'au-

teur ; elle tient à une cause plus haute, elle tient à la disposition actuelle des esprits, au mouvement qui s'est fait dans la science, et, pour tout dire en un mot, à l'opinion qui, en médecine, aussi bien qu'en autre chose, domine les questions, et est en définitive la souveraine à laquelle tout le monde obéit. *Que de choses l'on combattait, il y a vingt ou vingt-cinq ans, qui sont aujourd'hui généralement admises. La transmission de certaines maladies des animaux à l'homme, la contagion de différents maux de gorge, les contagions en général, etc., réaction véritable qui, comme toutes les réactions tend à aller trop loin.* »

Je ne crois pas, pour ma part, que cette réaction que signale M. Mélier aille trop loin, parce que j'ai la conviction qu'unissant son influence sur l'Académie à celle de l'autorité, il ne néglige rien pour l'arrêter dans son essor, ou plutôt pour en neutraliser les conséquences sanitaires. Forcé, comme on le voit, d'admettre ces contagions (y compris celle du choléra) qu'il nous constestait jadis avec tant d'assurance, M. l'inspecteur général se dit sans doute *in petto* : « J'embrouillerai si bien les affaires à l'endroit de l'incubation, à l'aide de l'*infection des cales et des climats flottants que, substituant la maladie du vaisseau à celle des hommes,* les quarantaines resteront encore ce que nous les fîmes il y a treize ans, c'est-à-dire un vain mot. »

Heureusement pour l'hygiène publique que nous sommes là, nous ses vieux défenseurs à titre onéreux, qui avons protesté pendant les vingt-cinq ans qu'à rappelés M. Mélier à l'Académie contre des théories erronées et périlleuses. Nous saurons dénoncer aux plus crédules la marche insidieuse que l'on suit dans cette grave affaire.

Déjà, du reste, M. Jules Guérin, à remporté, de l'aveu même des journaux de médecine, une véritable victoire ; il a mis l'Académie en considération ; faisant valoir l'expérience de M. Bélot père, et la mienne, il a fait accepter par la savante compagnie les principes généraux qui régissent l'incubation, et la période prodromique que M. l'inspecteur général contestait quand même. Enfin, adjoint lui-même, à la Commission de la fièvre jaune, par une décision qui fait honneur à l'impartialité et au jugement de M. le baron Larrey, nous avons tout lieu d'es-

pérer qu'il y fera valoir nos travaux, nos services, et qu'en l'engageant à ne pas trop se presser, il nous donnera le temps matériel nécessaire pour recueillir nos souvenirs et réfuter le néo-contagionisme de M. Mélier.

Ce succès de M. Jules Guérin, dont nous prenons notre part, n'a pas influencé le moins du monde M. l'Inspecteur général, il faut bien en convenir ; il a dit en terminant qu'il ne retirait aucune de ses assertions sur l'incubation et la période prodromique; il est évident que l'expérience des autres compte pour peu de chose à ses yeux, n'a aucun droit à sa consideration. Ayant tout vu, tout observé, tout résolu à Saint-Nazaire, il se drape dans son infaillibilité. Cette persistance, à n'admettre que les hypothèses qu'il a conçues et à repousser systématiquement, tout ce qui contrarie ses secrètes intentions, nous obligera donc à remonter sur la brèche ; quant à moi, je suis bien décidé à livrer combat à outrance, comme je le fis jadis. Quand on à lutté contre Chervin on doit ne pas trop s'effrayer d'en venir aux mains avec son disciple.

La mauvaise humeur des amis de M. Mélier, à l'occasion de son échec, du succès qu'a obtenu M. Jules Guérin est manifeste. Aussi, l'*Union médicale* du 20 août dernier, se hâte de nous apprendre dans son premier Paris. que la discussion qui vient d'avoir lieu à l'Académie n'a aucune portée, parce que « cette compagnie n'était *pas officiellement saisie de la question, que c'était officieusement, spontanément, à ses risques et périls que M. Mélier l'avait portée devant elle ; que l'honorable inspecteur général des services sanitaires, s'il n'a pas eu à se repentir de son honorable initiative, n'a pas à regretter qu'aucune décision ait été prise, puisqu'il n'en avait provoqué aucune.*

« Que d'ailleurs l'Académie n'était pas prête pour une question de cette importance; seul, M. Mélier la possédait parfaitement et l'on n'improvise pas les études et les recherches nécessaires à l'élucidation de ces graves problèmes. »

Cela veut dire tout simplement que M. Mélier a fait beaucoup d'honneur à l'Académie, en la consultant, en lui soumettant bénévolement son rapport ; mais qu'il peut se passer sans peine de son concours et que le Comité consultatif d'hygiène sera moins

dificile qu'elle. On demeure tout à fait convaincu de la justesse de cette interprétation, lorsqu'on rapproche cet article de l'*Union médicale*, du ton péremptoire qu'à pris M. l'Inspecteur général, en déclarant à la fin de la discussion, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'il maintenait nonobstant la décision de l'Académie, tous ses dires sur la fièvre jaune.

Ces Messieurs paraissent d'ailleurs se réunir dans une pensée commune, celle de faire étudier la question de l'incubation par les médecins de notre armée du Mexique. Assurément, c'est ce qu'ils peuvent faire de mieux, et nous sommes sans inquiétude sur le résultat de cette enquête. En attendant, nous nous chargerons d'éclairer l'Académie, qui n'était pas prête ; il nous fallait avant tout gagner du temps empêcher une surprise et nous avons réussi.

Quelque chose m'a aussi frappé dans la lecture du dernier discours de M. Mélier à l'Académie, c'est l'insistance qu'il met à se donner comme le disciple, l'élève de Pariset. Cette prétention de sa part me paraîtrait véritablement incompréhensible. si je ne réfléchissais que M. Mélier l'a émise au sein d'une compagnie dont la plupart des membres actuels n'ont aucune idée de nos anciens débats sanitaires. « M. Jules Guérin, a-t-il dit, m'a renvoyé à l'école de Larrey et de Pariset, *école excellente* que personne n'estime plus que moi, à laquelle je crois avoir rendu justice et dont je me suis constamment inspiré. »

Je le demanderai ici ! Comment rester impassible en face de pareilles assertions. Continuateur de Chervin et Prus, le Commissaire extraordinaire de Marseille qui vint en 1850 se substituer à l'Intendance sanitaire, déclare qu'il s'est constamment inspiré de l'école de Pariset ; mais alors qu'on nous le dise, serions-nous par hasard nous-mêmes les complices de MM. Aubert Roche, Fould et Dumas ? de quelle école serions nous ? Nos maîtres seuls doivent répondre à cette question, et lorsqu on connaîtra leur réponse on décidera, si, occupant encore leurs fauteuils à l'Académie, ils pourraient avouer M. Mélier comme leur élève.

« Qu'il nous soit permis, disent-ils en effet, dans leur immortel ouvrage sur la contagion de Barcelone, de louer la haute sagesse de l'administration de Marseille, qui prit des mesures énergiques et sévères en 1821 et qui sauva peut-être à cette époque,

cette grande et belle cité d'un fléau égal à celui de 1720 ; malheureusement les mesures sanitaires sont toutes arbitraires, elle sortent toutes de la règle commune ; on enleva une famille entière qui fut transportée au Lazaret et le médecin qui avait visité le malade soupçonné fut consigné chez lui pendant quinze jours. Nous gémissons nous-même sur cette fâcheuse nécessité ; mais nous louons le médecin, qui sans gardes, sans surveillants a consenti à s'isoler pendant ce longtemps au détriment de ses intérêts; *quel est l'homme honnête qui voudrait être le fléau de sa patrie? quel est l'homme qui pourrait survivre à un malheur provoqué par son obstination ou son esprit de rébellion* (1)?

Tels étaient les sentiments de Pariset envers l'Intendance sanitaire de Marseille ; qu'on les rapproche de ceux qui dirigeaient M. Mélier lorsqu'il vint parmi nous remplir sa mission subversive et on comprendra bien vite qu'il ne pouvait appartenir alors à notre école ou du moins qu'il l'avait reniée si jamais il lui avait appartenu.

Cette citation suffira, je pense. pour faire justice d'une si étrange prétention. D'ailleurs, le vénérable Bally est encore parmi nous, si l'on invoquait son témoignage, quelle que fût sa courtoisie et sa considération pour M. l'Inspecteur général, il ne pourrait considérer comme de son école, le chef actuel d'une coterie médicale qui nous a fait une guerre acharnée pendant vingt-cinq ans et qui a abreuvé de dégoûts, comme je le raconterai bientôt, son compagnon de gloire et son ami.

Je n'en dirai pas d'avantage sur ce chapitre qui m'est très-sensible ; je rends justice aux talents de M. Mélier ; je veux même admettre qu'il n'a pas participé aux injures que reçurent mes maîtres ; mais il me semble qu'en passant dans notre camp comme il l'a fait, il y aurait eu plus de dignité de sa part à ne pas désavouer son passé sanitaire et à accepter notre doctrine purement et simplement en abjurant la sienne.

Revenons à l'incubation de la peste :

J'ai déjà dit, je crois, que la durée de la peste était très-variable et qu'il en était résulté de grandes dissidences entre les médecins

(1) *Histoire médicale de l'épidémie de Barcelone* (chapitre unique, page 7).

qui ont vu ce fléau de près. Je vais citer quelques faits qui prouveut cette assertion : le premier d'entre eux est un peu vieux et personne n'ignore que l'école de Chervin n'a jamais pardonné ce défaut. Un fait est vieux donc il a été mal observé; il ne peut plus être vérifié, il ne vaut plus rien; tel est le raisonnement par lequel cette école a toujours protesté contre le témoignage de nos devanciers. Toutefois, celui que je vais rappeler, a pour lui l'autorité de l'histoire et celle d'un nom célèbre et je crois pouvoir me risquer à l'introduire ici.

Diemerbroëck, dans son histoire de la fameuse peste de Nimègue, affirme qu'un père de famille, craignant la maladie pour deux de ses enfants les envoya à Gorcum en Hollande, le troisième demeura à Nimègue près de lui. Les deux petits émigrés qui étaient dans un pays où la peste ne régnait pas se portèrent parfaitement pendant trois mois; mais tout à coup ils furent atieints par le fléau, et, chose étrange, ils en moururent à peu près à la même époque que celle où le père et son troisième enfant succombaient à Nimègue.

Il y a dans ce fait deux enseignements : il prouve d'abord que dans des cas très-rares, très-exceptionnels, presque inouis, l'incubation pestilentielle peut durer trois mois; il permet de supposer ensuite que la durée de l'incubation varie peu dans une même famille, sans doute à cause des aptitudes similaires dont jouissent ses membres. Je n'ai jamais fait, pour ma part, des observations de ce genre, mais j'ai en quelque sorte l'intuition de ces aptitudes et je suis par conséquent très-disposé à les admettre. Il est vrai que, nous autres contagionistes, nous sommes affectés d'une crédulité robuste, nous visons peu à ce scepticisme incurable dont s'honore l'école chervinienne.. On l'a fait observer à M. Jules Guérin dans les derniers débats académiques, mais l'éminent médecin ne s'est guère ému de ce reproche. Comme je l'ai dit un peu plus haut, il a eu les honneurs de la séance, et c'est là un fait considérable qui peut avoir une grande portée sur la question sanitaire et sur les décisions du gouvernement, s'il se défie enfin de ses conseillers ordinaires.

Passons à des faits d'incubation moderne plus admissibles, moins contestables, comme le disent les non-contagionistes.

Le 1er juin 1786, au moment même où il venait de perdre un malade de la peste, le capitaine Pons part de Bône et arrive à Marseille le 12 du même mois; le 20, son écrivain est atteint du fléau ; voilà donc une incubation de vingt jours.

A bord du navire grec, *San-Spiridion*, la peste ne se développa que 17 jours après qu'il eut quitté Tunis, où cette maladie régnait. Arrivé à Zante, des gardes sanitaires mis sur ce batiment furent atteints par le fléau neuf jours après.

Un portefaix qui avait manipulé les effets d'un passager du même navire eut la peste onze jours après.

Un soldat cipaye arrive au Caire avec sa femme, en 1801, il accompagne cette dernière à l'hôpital des pestiférés où elle mourut ; ce soldat fait le *spoglio*, est mis immédiatement en quarantaine, dix-sept jours après, la peste se déclare aussi chez lui et il en meurt.

Le docteur Mac Grégor-Whit, qui a traité la peste en Moldavie et aux îles Ioniennes, affirme que son incubation y a été en moyenne de onze jours.

Le docteur Grassi, médecin du lazaret d'Alexandrie, a cité le fait d'une jeune fille qui fut reçue dans cet établissement après que tous ses parents eurent succombé à la peste. Le 11 juin 1821, dit le docteur, elle fit le *spoglio*; le 21 au matin, elle eut les symptômes de la peste, et le 25 elle y succomba : ce qui fait une incubation de dix jours.

D'après une lettre de M. Pollonera, inspecteur du lazaret d'Alexandrie, adressée au sécrétaire de l'Intendance sanitaire, on peut considérer comme authentiques les faits suivants :

« Le portefaix Candil-Farase fut préposé à la garde d'effets compromis le 24 avril 1850, et fut atteint de peste le 5 mai, douze jours après.

» Aly-Museyde fut en contact, le 8 avril, avec le pestiféré Ibrahim Beleçu. Il fut atteint du fléau le 27 du même mois, vingt jours après.

» Le portefaix Achmed-Abdu-Elher ayant été préposé à la garde d'effets souillés le 29 avril 1841, fut atteint de peste le 29 mai, dix-huit jours après. »

L'incubation du cas du *Léonidas*, dont il a été question plus haut (celui de Touzet), fut au moins de dix jours.

Dans le courant du mois d'août 1844, eut lieu le cas du passager Gauci, qui, débarqué au Lazaret, y eut la peste après dix-sept jours d'incubation, et mourut avec des charbons et un bubon à l'aîne. Ce fait a été contesté, mais une enquête faite sur les lieux par l'amiral Bruat a levé tous les doutes qu'on pouvait conserver.

Le Comité de santé de la même île a signalé, en 1841 (voyez le *Journal de la Flotte*, n° du 18 octobre), l'arrivée, dans le Lazaret, de soixante-douze passagers musulmans venant d'Alexandrie. L'état du navire n'inspirait aucune crainte, car durant la traversée il n'y avait eu ni malades ni morts; cependant, seize jours après l'arrivée, un matelot tomba malade et mourut avec tous les symptômes de la peste. Il avait un bubon pestilentiel au pli de l'aine gauche. Les passagers ayant été débarqués au Lazaret, d'autres cas se déclarèrent, et un batelier maltais, qui avait aidé au débarquement de ces passagers, fut pris de peste et mourut avec un bubon.

On trouvera dans ce livre, aux pièces justificatives, un document important extrait des archives de l'office de santé d'Alexandrie (Égypte), où l'on voit des cas d'incubation de peste de 7, 8. 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20 et 21 jours.

Ces derniers faits ont eu lieu, il est vrai, chez des individus qui, n'ayant pas fait de *spoglio*, et habitant des maisons où la peste avait pénétré, étaient soumis aux causes générales de la maladie; mais si cette circonstance leur ôte toute valeur aux yeux des non-contagionistes, qui regardent la peste comme purement épidémique, ils conservent toute leur signification devant notre école, qui repousse formellement l'épidémie, pour ne considérer que la transmission miasmatique par les malades et les foyers qu'ils produisent. Cette doctrine, qui fut celle d'un passé qui n'est pas encore trop loin de nous, sera certainement encore (nous avons tout lieu de le penser), celle de l'avenir, si nous prenons en considération le mouvement si remarquable de réaction qui se produit de toutes parts en France et à l'étranger, ce même mouvement que M. Mélier signale comme capable de dépasser les bornes. Non, on ne saurait le répéter trop souvent ni le dire trop haut, la peste n'est pas une épidémie, c'est une *contagion* endémique, discontinue, et dont la génération absolument insaisissable,

comme celle de la variole, de la scarlatine et de la rougeole, réclame sans doute un ensemble de conditions physiques et vitales qui ne peuvent surgir que dans le Levant (surtout en Égypte); mais il y a cette différence entre le germe ou le miasme pestilentiel et ceux des maladies que je viens de nommer, qu'ils ne sont pas également persistants. Les premiers s'éteignent, se dissipent, renaissent alternativement et à des intervalles plus ou moins longs, tandis que les autres, essentiellement fixes et persistants, ne quittent plus une contrée du moment qu'ils y ont été importés.

Nées toutes les trois à côté de la peste dans les déserts de l'Arabie, la variole, la rougeole et la scarlatine, nous ont été apportées par les armées sarrazines qui envahirent les Espagnes après avoir étendu leur domination sur toute l'Afrique du nord, et depuis, ces fléaux ont été en permanence parmi nous, tandis que la peste, importée bien souvent dans nos régions, n'a jamais pu, Dieu merci! y élire domicile. Dans les cas les plus graves, ses germes ont pu persister deux ou trois ans, presque toujours avec l'aide des Lombards et des Juifs, car ces derniers allaient jusqu'à acheter des fossoyeurs, la dépouille des morts; mais en dépit de tout, ces germes ont toujours fini par s'éteindre.

C'est précisément sur cette particularité qu'on se base lorsqu'on nie l'existence de la peste sporadique, tandis que personne n'a jamais songé à mettre en doute les cas sporadiques de variole, de rougeole et de scarlatine qui se montrent dans toutes les saisons; car le propre des germes contagieux, en général, est de produire leurs effets dans toutes les saisons, pourvu que les localités et les aptitudes individuelles se prêtent à leur action. C'est ainsi que la fièvre jaune, par exemple, qui ne peut se passer du concours de la chaleur et du voisinage de la mer, pourrait prendre naissance au cœur de l'hiver le plus rigoureux, à bord d'un bateau à vapeur dont la température intérieure est toujours plus ou moins élevée. Que faudrait-il pour que ce fait se produisît? Qu'on ouvrît, par exemple, une malle abandonnée dans quelque coin et contenant des effets infectés.

La peste et la fièvre jaune, je l'ai déjà dit, et nous aurons bien souvent encore l'occasion de le rappeler dans ce livre, sont des contagions essentiellement congénères, procédant à la fois de

l'organisme et du milieu ambiant. Bien qu'elles se traduisent par des symptômes caractéristiques différents, qu'elles aient leur berceau dans des régions très-éloignées l'une de l'autre ; bien que la chaleur qui ranime la fièvre jaune éteigne ou assoupisse la peste, cette confraternité nosologique est frappante et ne peut être mise en doute.

Je n'ignore pas qu'à côté de ces cas de longue incubation de la peste, la science en possède d'autres en bien plus grand nombre, dans lesquels le même acte morbide n'a mis que quelques heures ou quelques jours à s'accomplir; mais, franchement, ces cas, les seuls que veulent admettre les non-contagionistes, doivent-ils seuls servir de base aux mesures prophylactiques? doit-on les prendre pour type, lorsqu'il s'agit de réformer une législation évidemment insuffisante et de donner des garanties convenables à la santé publique, si difficile à sauvegarder, alors même qu'on y regarde de plus près que ne le font nos gouvernants? Lorsqu'il faut établir une règle en pareille occurrence, ne faut-il pas choisir celle qui compromet le moins la responsabilité des autorités? Faut-il imiter l'audace imprudente de Prus, qui a rapporté la plupart des cas dont je parle dans son travail, et, qui avec son idée fixe d'annihiler les mesures sanitaires contre la peste, conclut à ce sujet ainsi qu'il suit :

En résumé, *s'il est vrai qu'on ne pourrait assigner une limite fixe et absolue à la durée de l'incubation de la peste, il paraît cependant démontré, d'après les faits connus, que, loin des pays où la peste est endémique et en dehors des foyers épidémiques, cette maladie n'a jamais éclaté chez les personnes compromises après un isolement de huit jours (y compris la traversée). Les faits en petit nombre, qu'on pourrait regarder comme faisant exception à cette règle, sont tous susceptibles d'une autre interprétation*

Voilà, je l'affirme, un raisonnement qui brille par la fausseté; car non seulement les faits que repousse Prus ne sont pas en petit nombre, puisque j'en pourrais faire ici, si j'y tenais, un chapitre tout entier, mais encore, admettant qu'ils fussent aussi peu nombreux que le dit l'auteur du rapport, ils mériteraient d'être pris en grande considération par les législateurs en matière sanitaire.

Je crois l'avoir déjà dit, dans cette matière, la plus petite exception, loin de confirmer la règle, la détruit absolument. Qu'importe, en effet, que cette exception ne se produise que très-rarement, si elle ne peut surgir sans enfanter d'affreuses calamités?

D'ailleurs, nous l'avons déjà vu, les prétendus foyers épidémiques dont se servait avec tant d'habileté Prus pour repousser systématiquement tous les faits, soit de transmission d'individu à individu, soit d'incubation, ces foyers, dis-je, n'existent pas; il existe seulement des miasmes ou des germes contagieux, voilà tout.

Aujourd'hui cette vérité étant enfin admise, il n'y a plus à ergoter, je crois, sur les faits qui la démontrent. Ces faits reprennent toute l'importance, toute la portée qui leur fut attribuée avant Chervin et son école, et que nous n'avons jamais cessé de leur accorder nous-même.

Ne faut-il pas convenir, d'un autre côté, qu'il y a une fameuse dose d'outrecuidance scientifique dans cette phrase qui termine l'arrêt de Prus : *Que tous les faits qui contrarient l'opinion qu'il vient d'émettre sur l'incubation n'ont aucune valeur.*

Chervin, son maître, ne procédait jamais autrement, mais il niait la contagion d'une manière absolue, tandis que Prus et M. Mélier ont toujours déguisé leurs intentions subversives sous le manteau d'un contagionisme, qui les a rendus bien plus dangereux pour la cause de la vérité. Avec l'aide de ce contagionisme, on ne saurait trop le rappeler, ils nous en ont imposé pendant longtemps, et sont arrivés d'autant plus facilement à détruire nos vieilles institutions sanitaires qu'on était en droit de les croire des nôtres.

Jamais Chervin, avec sa conviction, sa fougue et sa rude franchise n'aurait réalisé le programme qu'il s'était proposé. Ses élèves ont été, il faut bien le reconnaître, plus habiles et plus heureux que lui; ils ont, je l'ai déjà dit, tiré les marrons du feu.

Cette manie de dénier tous les faits qui contrarient leur manière de voir est générale, d'ailleurs, chez les non-contagionistes. Mon savant et bien regrettable ami Brachet, de Lyon, le fait remarquer dans son travail sur la peste, à propos de M. Aubert-Roche.

« M. Aubert-Roche, dit-il dans ce mémoire si consciencieux et

si simple à la fois, s'est efforcé d'épiloguer les dates fournies sur les incubations prolongées, afin d'en démontrer l'inexactitude. Ce n'est point à nous à donner un démenti à des hommes aussi haut placés, aussi dignes de foi (ceux qui ont rapporté les cas contestés). M. Aubert, si sévère sur les documents des autres, nous semble accueillir avec une avidité inqualifiable tous ceux qu'on lui transmet. Il nous paraît même s'être fourvoyé quelquefois dans ses supputations. Ainsi, à propos du fait du brick *Les Sept-Sœurs*, pour éviter l'incubation de dix-sept jours, constatée depuis le départ du navire jusqu'au premier cas, il fait dépendre le retard de cette apparition de la peste non de l'incubation, mais du foyer pestilentiel renfermé dans le vaisseau, puisqu'un mois avant son départ il avait eu un mort, ce qui supposerait une durée de quarante-sept jours pour l'infection du vaisseau. M. Aubert n'y a pas bien réfléchi; d'ailleurs la difficulté ne serait que reculée, et encore d'une manière bien plus déplorable, puisqu'il y aurait quarante-sept jours de foyer, au lieu de dix-sept jours d'incubation.

J'ai dit, je crois, que M. Clot-Bey assignait à la peste une incubation de un à cinq jours au plus. Mais voyez quel correctif il donne à son assertion : il nous dit, en effet, dans son résumé sur *La peste*, ouvrage qu'il considère comme ce qu'il a fait de plus solide et de plus substantiel sur le fléau qu'il a si courageusement combattu :

« *Il est impossible d'établir la durée de l'incubation. Il existe des circonstances qui contribuent à retarder ou à précipiter la manifestation de la cause morbide. Les différences d'intensité que présente la maladie, celles d'âge, de constitution, d'impressionnabilité en apportent forcément dans la durée de l'incubation.* »

On le voit : bien que Clot-Bey se soit laissé absorber, saisir, en quelque sorte, par les courtes incubations, il sait faire la part des longues, en rappelant les principes immuables qui régissent cet acte pathologique. Clot-Bey a au moins cette conscience; il n'a pas la prétention d'établir une règle fixe, invariable, comme l'a fait Prus, comme le fait encore en ce moment M. Mélier. Il ne veut pas qu'on puisse lui attribuer une prétention aussi ridicule qu'exorbitante et qu'il suffit d'énoncer pour en faire justice.

J'ai déjà rappelé à diverses reprises qu'il n'existait plus un seul cas de peste dans le Levant, et que la prétendue forme sporadique de cette maladie que l'on y croyait endémique de temps immémorial n'avait été admise que par erreur. Je vais justifier, une fois pour toutes, cette assertion, en citant un passage du *Dictionnaire d'hygiène publique*, de M. Tardieu, ouvrage très-estimable sans doute, mais qui a été écrit évidemment sous l'influence de M. Mélier, car il n'est aucun de ses articles où le nom de ce médecin, surgissant sous sa plume, le savant professeur de Paris ne s'extasie sur son habileté, la précision, la rectitude de son jugement. M. l'Inspecteur général a du bonheur, je l'ai déjà fait remarquer; il a des amis chauds et dévoués, des journaux qui non seulement approuvent d'avance ses faits et gestes, mais encore qui refusent nettement d'insérer les articles *scientifiques*, où les théories, les doctrines de leur idole peuvent être mises en question. Leur impartialité ne résiste pas à cette épreuve.

Il y a plus de dix-huit mois qu'ayant adressé quelques réflexions à un de ces journaux *réclameurs* sur les événements de Saint-Nazaire, dont j'avais, certes, bien le droit de m'occuper, il se permit d'insérer ma tartine, mais en supprimant de son propre chef tout ce qui pouvait être une allusion indirecte à M. l'Inspecteur général, car il n'était ni nommé, ni désigné.

Dans cette claque si bien organisée il convient, je le répète, de donner une place distinguée au *Dictionnaire d'hygiène publique*. C'est surtout lorsqu'il parle du travail de M. Mélier sur les *Marais salants* (il paraît que c'est là son œuvre capitale) que ses éloges ne connaissent plus de bornes et font regretter nécessairement au lecteur de ne pas connaître ce livre. Voyez, en effet, ce que nous dit à ce sujet M. Tardieu :

« M. Mélier, dont les travaux d'hygiène publique méritent tous d'être cités comme des modèles, a consigné dans son *admirable rapport* sur les *Marais salants*, etc.... »

Un peu plus loin on lit :

« Suivant *la profonde remarque de M. Mélier, il y a beaucoup de naissances, mais encore beaucoup plus de décès dans les pays paludéens, ce qui est en général la condition des populations malheureuses*. (Il est difficile de saisir ce qu'il y a de profond dans cette remarque). »

Un peu plus loin encore, mais toujours dans le même alinéa, on lit :

« *Que dire de cette ville du brouage* dont M. Mélier a peint si éloquemment la désolation et la ruine..... »

A mon avis, M. Tardieu eût mieux fait, puisqu'à ses yeux M. Mélier personnifie en France l'hygiène publique, qu'il l'a comblée de ses bienfaits, et qu'il lui consacre encore ses veilles et ses méditations; il eût mieux fait, dis-je, de lui consacrer dans son *Dictionnaire* un article spécial, dans lequel il se serait étendu à l'aise sur les travaux et les services de M. l'Inspecteur général. Qu'il me permette seulement de lui faire remarquer ici que les célébrités de l'école contagioniste, des hommes tels que les Pariset, les Bally, les Double, les Lordat, les Larrey, les Desgenettes, etc., n'ont jamais été traités avec autant de tendresse; certes! on ne les a pas gâtés. Ainsi, c'est à peine si de loin en loin on rencontre leurs noms dans les écrits de leurs élèves; leur biographie n'est pas encore en circulation, au grand regret de ces derniers, et la reconnaissance de l'humanité qu'ils ont si bien servie n'a pas encore élevé de monument à leur mémoire.

Au train dont vont les choses, nous pouvons prévoir que M. Mélier aura la satisfaction de contempler le sien, avant d'avoir quitté ce monde qui le comble de ses encouragements, et qui a poursuivi de son ingratitude ou accablé de son indifférence ses plus grands bienfaiteurs.

Quoi qu'il en soit, voici ce que dit le *Dictionnaire d'hygiène publique* sur la disparition de la peste :

« Tous les documents réunis confirment l'opinion de la non-existence de la peste en Orient. Nous les trouvons résumés avec une grande autorité dans le rapport présenté à la Conférence par le savant délégué de la Russie, le docteur Rosenberger. La disparition successive de la peste a eu lieu à Constantinople, dès 1838 (je dirai bientôt pourquoi); dans le reste de la Turquie d'Europe, dès 1840 ; en Asie-Mineure et en Syrie, en 1843 ; la dernière peste d'Odessa est de 1837-1838.

Quant à l'Egypte, Prus, dans sa lettre à M. le docteur Fauvel, à la date de 1848, s'exprime ainsi :

« Aucun cas de peste n'a été signalé en Egypte depuis la fin de

1844. Le docteur Raffalowitz qui, de 1846 à 1848, a parcouru toutes les parties du pays pour remplir la mission qu'il avait reçue du gouvernement russe, de rechercher les causes qni engendrent la peste en Egypte, vient de partir sans avoir rencontré une seule peste, soit épidémique, soit sporadique. Notre collègue Villemin, qui habite le Caire depuis six mois, et qui tout récemment a parcouru la Basse-Egypte, n'a vu aucun cas de maladie suspecte. Les renseignements fournis par moi depuis cinq mois que j'ai passés soit au Caire, soit à Alexandrie m'autorisent aussi à déclarer que la peste ne s'est pas montrée pendant ce laps de temps, même à l'état sporadique.

« En 1849, la commission autrichienne confirme le fait ; le docteur Burguières, l'un de nos médecins sanitaires, le confirme encore davantage. D'après lui, les derniers cas ont été officiellement constatés, le 10 octobre 1844, à Alexandrie, et le 8 décembre, même année, au Caire. Depuis cette époque on n'a observé la peste sur aucun point du territoire égyptien. *En résumé, et pour nous servir de l'expression saisissante de M. Mélier, il existe une espèce de chaîne d'affirmations qui constate que la peste n'existe plus depuis* 1844, *et conséquemment qu'elle n'est pas permanente, grand fait qu'il importe de bien établir, et c'est ce grand fait qui a reçu une éclatante consécration du vote à peu près unanime de la conférence internationale.* »

M. Tardieu aurait pu rappeler ici, pour la complète édification de nos élèves qui ont dans les mains son estimable ouvrage, que ce vote unanime du Congrès, que fait sonner si haut M. Mélier, les puissances méditerranéennes n'ont pas voulu le ratifier, ainsi que je l'ai dit moi-même dans un précédent chapitre.

Un peu plus loin, M. Tardieu ajoute, et j'ai toujours été de cet avis, que les faits de peste si souvent invoqués comme preuve de l'importation par les marchandises à Marseille, à Malte, à Noja, à Odessa n'ont pas résisté à l'enquête approfondie à laquelle ils ont été soumis par les membres de la Commission du Congrès sanitaire, *et entre autres par notre consciencieux collègue, M. le docteur Mélier.*

En apprenant de Prus lui-même l'absence totale de la peste en Egypte et dans le Levant, l'école non-contagioniste battit des

mains, parce qu'elle vit dans ce fait la justification de ses témérités, de la suppression totale des quarantaines contre cette affreuse maladie. De son côté, notre école en fit sortir ce grand enseignement que la peste ne tient pas à des causes géologiques ou climatologiques (ce qu'elle avait pu admettre antérieurement). Elle acheva enfin de se prouver à elle-même que ce fléau est le fait d'un germe morbide développant en nous un venin qui infecte à la fois dans l'économie les solides et les fluides, venin que les hommes seuls produisent, qu'ils exhalent par la transpiration et par leurs déjections, qui infecte leurs vêtements d'une manière insensible, mais positive, et qui, susceptible de s'accumuler dans les habitations et les vaisseaux, y crée des foyers si multipliés et d'une telle énergie qu'on a pu pendant longtemps considérer la peste comme une épidémie. D'autant plus que lorsque les miasmes de la peste sont ainsi accumulés et concentrés sur un point par le fait des malades, ces miasmes peuvent, on le conçoit, être portés par l'air sur d'autres points voisins, circonstance qui constitue la contagion médiate, et qui, mal appréciée dans le principe, a été mise en avant comme la plus forte preuve de l'épidémicité de la peste.

Je n'insisterai pas ici sur ces considérations; je les reprendrai à la fin de ce livre, dans un chapitre qui sera spécialement adressé aux médecins, et dans lequel, ainsi que je l'ai déjà fait dans un autre travail, je démontrerai que la peste, la fièvre jaune et le choléra asiatique, bien que différents par les symptômes, sont des contagions qui procèdent de la même manière en nous, hors de nous, et qui réclament les mêmes mesures sanitaires ou à peu près. Il y a vingt ans, lorsque je fis ce parallèle, on put lever les épaules en me voyant associer ainsi ces trois maladies. Mais, ainsi que l'a dit M. Mélier, le siècle a marché, la lumière s'est faite. On trouvera donc tout naturel aujourd'hui ce qu'on trouvait ridicule il y a quelques années; on reconnaîtra que j'avais devancé la réaction qui se produit en ce moment de toutes parts, et l'on m'en tiendra compte. Je ne demande pas qu'on m'applaudisse; je ne recherche ni places, ni récompenses d'aucun genre; je défends seulement mes droits de priorité; c'est bien le moins que je puisse faire, après ce que j'ai souffert pour le service de la vérité.

Après s'être félicitée sur la constatation du grand fait de la non-

existence de la peste dans le Levant, notre école s'est demandé, avec raison, s'il était bien prudent de communiquer en toute liberté et en quelque sorte fraternellement avec l'Égypte, que les paquebots à vapeur mettent à huit jours de Marseille et à la faveur de cette trêve que nous accorde, depuis vingt-cinq ans au moins, le fléau oriental. Nous avons bien dans les médecins sanitaires des sentinelles vigilantes; mais outre que ces honorables confrères sortent presque tous de l'école de Chervin, comme celui qui, nous le verrons bientôt, n'a vu, avec obstination, dans la fièvre jaune, qu'une fièvre pernicieuse non transmissible, il nous paraît difficile qu'ils soient renseignés assez tôt, le cas échéant, sur la réapparition de la peste dans les échelles du Levant, pour empêcher une surprise. Que faut-il pour rendre cette dernière possible? une incubation un peu plus longue que les incubations ordinaires. Dans ce cas, nous pourrons nous trouver empestés avant même que la présence du fléau, en Égypte, soit officiellement constatée.

Bally et Pariset nous l'ont dit dans leur *Histoire médicale de l'épidémie de Catalogne;* « Chez les premiers malades atteints d'un fléau contagieux, les symptômes ne se dessinent pas d'une manière franche et nette, tout concourt à dérouter le médecin et l'autorité sur la nature de la maladie ainsi que sur son origine. Ce n'est, le plus souvent, qu'à force de recherches et après bien des disputes, qu'on apprend que le mal existe, qu'un individu qui en est atteint arrive d'un pays infecté ou suspect, etc. »

La commission française a raison ! Ces doutes, ces hésitations, ces disputes se sont reproduits au début de toutes les grandes calamités, je l'ai déjà dit : en 1720, on méconnut longtemps à Marseille l'existence du fléau, et il faut bien remarquer que les médecins Gueyrard père et fils à qui l'Intendance avait soumis les malades du capitaine Chataud et les premiers cas de peste de la ville, étaient des praticiens qui avaient exercé dans le Levant et y avaient vu de près la contagion. Dans d'autres localités d'Europe où elle a été importée, elle a suivi la marche insidieuse que Bally et Pariset ont signalée dans l'épidémie de Barcelone; ce fut la même chose à Saint-Nazaire, et nous verrons bientôt que quinze jours après qu'il eut ouvert la porte au fléau, à son insu, le médecin sanitaire de ce port envoyait encore à la

préfecture de Nantes des rapports dans lesquels il continuait à affirmer que le mal qui avait mis en émoi toute la contrée n'était pas la peste américaine.

Sous ce dernier point de vue d'une erreur de diagnostic toujours possible même chez des médecins qui ont vu, encore plus à craindre chez ceux qui ne sont pas dans ce cas, j'estime que l'omnipotence laissée à ces mandataires de la santé publique constitue un grand péril. Je reviendrai ailleurs sur cette considération importante; qu'il me suffise, pour le moment, de dire que les consuls de France chargés jadis de renseigner le gouvernement et et les autorités sanitaires sur la présence ou l'absence de la peste, et que la nouvelle organisation semble avoir dépouillés de cette mission de confiance, devraient être invités désormais à la remplir de nouveau et en concurrence des médecins sanitaires. Rien de plus utile à la vérité que les enquêtes contradictoires, et il faut ajouter qu'un honnête homme, un fonctionnaire qui est à la hauteur de son mandat, ne doit jamais s'en offusquer. Les notaires, les receveurs généraux, les trésoriers, les administrations hospitalières, etc., etc., sont surveillés, contrôlés par l'autorité; pourquoi les médecins sanitaires ne le seraient-ils pas dans leurs assertions? La santé des masses est-elle trop peu importante pour qu'on la livre à un seul individu, qui, de la meilleure foi du monde et par ce seul motif qu'il est omnipotent, peut compromettre tout un grand pays? Je l'ai déjà dit, je crois que l'institution des médecins sanitaires ne rendra des services réels qu'autant qu'elle sera revue et corrigée. Je suis éminemment conservateur, mais grand partisan du progrès, du perfectionnement. J'estime donc qu'il y a quelque chose à faire à l'endroit de ces médecins, dans l'intérêt de la santé publique et même dans leur propre intérêt, celui de l'immense responsabilité qui pèsera sur ces fontionnaires en temps de peste.

Il y a des personnes qui vont assez peu au fond des questions pour admettre cette prétention de l'école chervivienne, que l'institution des médecins sanitaires a eu pour résultat la disparition même de la peste. Ce sont, disent-elles, les sages avis que ces médecins, grands amis de l'hygiène, ont donnés aux autorités et aux populations musulmanes, si arriérées, si ignorantes, qui ont

amené ce grand résultat. Qu'il me soit permis de relever cette erreur et d'indiquer la cause qui, à l'exclusion de toutes les autres, a le plus contribué à éloigner la peste des pays du Levant.

Loin de moi la pensée de considérer comme inutiles, superflus, sans portée enfin, les conseils que donnent aux autorités égyptiennes et turques, nos honorables confrères du Levant. Leur influence, dans ces contrées, sera toujours très-heureuse; mais lorsqu'il s'agit d'une contagion comme la peste, d'une maladie miasmatique qui ne tient ni au sol ni au climat, mais à des conditions organo-dynamiques et sans doute aux habitudes sociales, au genre de civilisation des pays musulmans, lorsqu'il s'agit, dis-je, d'une contagion semblable, l'influence dont je parle peut, sans cesser d'être un bienfait, demeurer sans action sur la production, la persistance et la dissémination des germes pestilentiels.

L'innovation hygiénique qui a le plus contribué à éteindre la peste dans le Levant, c'est, sans contredit, l'établissement des quarantaines contre l'Egypte qui a toujours été considérée comme le point de départ de la contagion.

On sait que Constantinople et l'Egypte se sont, pendant longtemps, renvoyé l'accusation d'être le berceau de la peste; le fait était très-difficile à vérifier, par la raison que dans ces deux contrées il existait des provisions de germes dans une foule de lieux, dans les friperies, par exemple, etc., et que, du moment où ces dépôts étaient ouverts et remués, la contagion en rayonnait dans toutes les directions par les vaisseaux, les caravanes, les pélerins, les voyageurs isolés, etc., qui la portaient même sans l'avoir, sans s'en douter, dans leurs sacs à vêtements, leurs valises, etc. Ces faits sont acquis à la science.

Or, en 1858, le gouvernement turc adopte le système des quarantaines contre l'Egypte, et dès que des émissions de miasmes s'opèrent des dépôts dont j'ai parlé, il fait enlever les individus compromis et les fait enfermer dans le Lazaret avec tout ce qui est à leur usage. Des procédés de désinfection sont opérés par des médecins européens, affectés aux établissements sanitaires; bientôt la peste cesse tout à fait à Constantinople, il n'y a plus ni épidémie, ni cas sporadiques. Pourquoi cela? Parce que les provisions miasmatiques ont été successivement détruites dans cette

ville, tandis qu'elle s'est gardée avec soin de celles qui venaient du dehors. Rien n'a été changé à Constantinople en dehors de cela, et la peste, dont on faisait honneur à l'infection de la voirie, à la saleté des populations grecque, maltaise, turque, etc., n'existe plus, bien que cette infection et cette saleté n'aient pas cessé.

Le même système adopté par Méhémet-Ali, après la grande peste de 1833, en Asie-Mineure, dans l'Archipel, en Grèce, etc., a eu les mêmes résultats et aujourd'hui la contagion pestilentielle, a passé, dans ces belles contrées, presque à l'état de mythe.

Voilà la véritable et, je ne crains pas de le dire, l'unique cause de l'assainissement de l'Egypte et du Levant, au point de vue de la peste, et il faudrait être aveugle ou de bien mauvaise foi pour la révoquer en doute; c'est en s'appliquant entre eux les mêmes mesures que notre Intendance Sanitaire leur appliquait jadis, que les peuples musulmans ont fini par se débarrasser d'un fléau qui était tellement en permanence parmi eux, que toute armée, toute flotte turque, le portait nécessairement avec lui et en gratifiait amis et ennemis. C'est ce dont Marseille, par parenthèse, fit l'épreuve lorsque l'escadre de Barberousse entra dans son port pour s'y réparer, sans avoir fait quarantaine; les marins français et turcs, officiers et soldats, fraternisèrent ensemble en vertu de la singulière alliance qui était intervenue entre le Sultan et François Ier. Nos nouveaux amis nous donnèrent donc la peste, qui ne les quittait jamais ou à peu près.

Malheureusement, les quarantaines qui sont, je le répète, la seule mesure capable de combattre la contagion pestilentielle. d'en empêcher autant que possible la propagation et la persistance ne peuvent rien contre sa génération. Elles ne sont, à ce point de vue, qu'un palliatif puissant, mais qui ne peut avoir, on le comprend sans peine, aucune influence sur la réapparition d'un mal mystérieux dont la meilleure définition est peut-être celle qu'en a donnée le bon Lafontaine. Il faut donc que nos agents consulaires, nos médecins sanitaires, ne s'endormant pas dans une fausse sûreté, redoublent de vigilance, car plus l'absence de la peste en Egypte aura été longue, plus il faudra redouter de sa part une nouvelle levée de boucliers. De même après un calme prolongé et insolite, les marins doivent prévoir la tempête et se tenir prêts à lutter contre elle.

Mon illustre maître et ami Pariset, qui admettait et professait sur les quarantaines, des idées qui ne diffèrent en rien de celles que je viens de formuler, n'a commis qu'une erreur dans le cours de sa glorieuse carrière, celle de croire à la possibilité de l'extinction absolue de la peste dans les pays musulmans, à l'aide d'un système hygiénique bien entendu. Ici, il a été la dupe de ses bonnes intentions et de la foi qu'il avait dans la puissance de l'hygiène. Il est pénible de le reconnaître, et je ne cesserai de le répéter en toute occasion, l'hygiène sera toujours impuissante contre la renaissance de la peste. Ainsi, lorsque Pariset accusait le mauvais état des sépultures en Egypte et dans tous les pays turcs, du règne endémique du fléau, il ne réfléchissait pas que dans une foule de contrées de l'Afrique les sépultures sont encore plus négligées, encore plus dangereuses, à cause de la chaleur extrême du climat, et que cependant la peste ne s'étend pas dans l'intérieur du continent africain. Après la grande épidémie de 1835, si les sépultures mal faites avaient été la cause de la peste, ce fléau aurait-il cessé à l'époque où il s'assoupissait d'habitude, alors qu'ayant fait d'inombrables victimes, les cimetières étaient en quelque sorte gorgés de cadavres?

Non, mille fois non! la peste ne provient pas des cimetières; les causes géologiques, climatologiques, bromatologiques, etc., etc., ne peuvent être que des auxiliaires de l'élément mystérieux qui produit cette maladie. Comme dans la fièvre jaune, comme dans le choléra, il faut en revenir au grand principe d'Hippocrate, le sage des sages, c'est-à-dire au *quid divinum*; tout ce que nous pouvons faire envers cette cause occulte, c'est d'en observer avec soin le réveil, c'est, une fois que le monstre pestilentiel lève la tête, de ne pas nous livrer à l'épouvante, à la terreur, de suivre une bonne hygiène, c'est-à-dire d'user de tout et de n'abuser de rien, de sequestrer les malades dans des locaux convenables, d'empêcher la propagation et l'accumulation des miasmes des germes; enfin, de combiner, dans une mesure convenable, l'emploi de l'eau et du feu, que l'expérience a démontré être les meilleurs moyens d'annihilation de ces principes morbifiques.

En vertu de cet adage, qu'il est toujours bon de mêler l'utile à l'agréable, je terminerai cette partie de mon travail par une

anecdote curieuse, mais surtout authentique, puisque j'y ai joué un rôle :

Un médecin qui réside à Paris, distingué et estimé, du reste, quoique très-excentrique, grand ennemi des quarantaines dans les temps anciens (il est un peu plus que mon contemporain), mais revenu aujourd'hui à des idées plus saines, vint passer quelques jours dans notre ville. Informé par des *amis qu'il ferait volontiers ma connaissance*, j'eus avec lui des relations dont la science seule était le but et la fin, car je n'avais personnellement aucun intérêt à cette liaison. Après quelques visites échangées, il cessa tout à coup de me voir et je dus être consigné à sa porte, car il ne me fût plus possible d'arriver jusqu'à lui; en un mot, il quitta Marseille, sans même venir déposer une carte chez moi.

J'étais très-intrigué de cet incident et déjà mon imagination s'arrêtait à mille explications aussi improbables les unes que les autres, lorsque la solution du problème me fut donnée par les amis dont j'ai parlé et dont l'un vit encore.

Le médecin en question consultait les tables tournantes et les esprits frappeurs; parmi ces derniers, il avait son familier qu'il interrogeait journellement sur les hommes et les choses; nouveau *Faust*, il avait son *Méphistophélès*. Or, l'esprit en question, lui avait dit que j'étais son ennemi personnel et, de plus, que j'étais destiné à sauver la France de la peste en faisant rétablir les quarantaines (peut-être, avec le temps, y arriverai-je par mes écrits); enfin, qu'il devait me tenir à distance comme dangereux. Suffisamment averti, M. le docteur X. avait donc rompu *illico* toute relation avec moi.

Que faut-il induire de cette petite historiette, qui n'est pas une charge? Ici bas, il faut toujours extraire une morale quelconque des plus minces évènements; ce n'est qu'ainsi qu'on acquiert de l'expérience et qu'on en tire profit; donc, après avoir fait la part de la crédulité et de l'excentricité du personnage, je ne croirai pas trop m'avancer en supposant que l'esprit qui le dirigeait à cette époque (car il peut s'être ravisé depuis) était un esprit malfaisant, puisqu'il avait des sympathies pour la peste et le système de la non-contagion. Sans doute, il devait appartenir à ces puissances du mal que notre digne et si regrettable évêque Mgr Charles-

Eugène de Mazenod a si solidement stigmatisés dans son mandement *sur les bons et les mauvais anges.*

Quant à la mission que le susdit esprit m'a prédite et dont je suis fier à plus d'un titre, à l'exemple de Bridoison je ne sais trop qu'en dire ; mais si je ne considère que les périls auxquels le système Prus-Mélier voue la santé publique, je ne regarde plus comme impossible quelle m'incombe d'ici à quelques années ; je ne suis pas encore bien vieux, et j'ai vu tant de choses inespérées se produire depuis 25 ans, que je pourrais bien encore voir celle-là. Le cas échéant, on peut compter que je ferai honneur à la prédiction de Méphistophélès et que je tiendrai peu de compte de ma personne, ainsi que je l'ai fait voir dans d'autres circonstances.

Maintenant qu'il me soit permis de bien établir qu'en faisant surgir ici le nom vénéré de Monseigneur de Mazenod, et en rappelant son mandement, je n'ai pas eu la pensée de tourner ce dernier en ridicule ; Dieu m'en préserve !

Le digne Evêque que nous avons perdu et qui a laissé parmi nous des souvenirs ineffaçables, m'a toujours traité (je suis fier de le dire) avec une affection et une estime particulières. Lorsqu'il souscrivit pour 20 ou 30,000 fr. (je ne me rappelle pas bien le chiffre), à l'œuvre du percement de l'isthme de Suez, si utile aux missions, il dit à M. de Lesseps, qui avait été lui rendre visite : *Je ne tiens pas à faire la connaissance d'aucun courtier, mais envoyez-moi votre parent le docteur, cela me fournira l'occasion de le voir et de causer avec lui et je souscrirai dans ses mains.* » Toutes les fois qu'une cérémonie religieuse relative à la peste de 1720 avait lieu, il m'y invitait toujours, faisant remarquer qu'en ma qualité de défenseur des quarantaines, ma place y était marquée de droit. Enfin, chose assez rare chez un prêtre, il ne demanda jamais, ni à moi ni à personne, à quelle religion j'appartenais, ni si catholique romain j'en remplissais ostensiblement les devoirs, comme le font tant d'hommes convaincus, mais aussi tant de gens qui ne le sont pas et que je m'abstiens de qualifier.

Cette circonstance prouve que Monseigneur de Mazenod n'était pas tout à fait ennemi de la liberté de conscience. Voici d'ailleurs quelques lignes extraites du discours qu'il prononça sur

l'île de Ratonneau, le jour de l'inauguration de cet établissement par M. Mélier.

« Quand il est question de prévenir ou de faire cesser les maladies, il faut recourir aux moyens indiqués par l'expérience; mais qui leur donne de l'efficacité, si ce n'est, en mille occasion, une vertu d'en haut? D'où vient souvent, au milieu des plus grandes hésitations, la pensée d'employer ce qui est salutaire, au lieu de ce qui serait mortel, si ce n'est d'une inspiration secrète, d'une sorte d'illumination soudaine, envoyée par celui qui est le maître de la vie et de la mort. *C'est là ce que sentirent à toutes les époques de l'antiquité les hommes les plus célèbres de la science, malgré les ténèbres de l'idolâtrie; ils furent profondément religieux envers cette providence maternelle dont, dans leur art, ils reconnaissaient l'assistance, envers ce Dieu alors inconnu, auquel Athènes élevait un autel. En présence des phénomènes dont ils étaient constamment les témoins, ces grands et sincères observateurs ne se croyaient pas en droit de douter d'une intervention supérieure à leurs soins et à leur savoir. Il n'a fallu rien moins qu'une époque de vertige et de révolte contre Dieu, pour que dans le christianisme, au sein même de la lumière, l'art de guérir descendît de nos jours jusqu'à la profession des doctrines dégradantes, d'un matérialisme ennemi, croyons-le, des principes conservateurs de la vie humaine.* Mais tout en aimant le médecin vraiment chrétien qui tient son âme en communication avec Dieu et pour ainsi dire toujours ouverte à ses inspirations, je conviens qu'il ne m'appartient pas de faire le procès de la science humaine en tant qu'elle n'est pas contraire à la vérité révélée, et que je n'ai rien à dire de tant de systèmes nouveaux qui se combattent et s'entre-détruisent en nous faisant courir les terribles chances de leurs erreurs. »

Il me paraît évident que l'on peut induire de cette citation, que Monseigneur de Mazenod ne croyait guère à la damnation éternelle d'hommes tels que Socrate, Hippocrate, Aristide, Platon, etc., etc.; qu'il entendait plus largement, que la plupart des prêtres, la question si importante de la liberté de conscience et qu'il était au nombre de ceux qui savent faire aimer la religion par la tolérance, en appliquant le fameux *compelle intrare* autrement qu'on ne le fait parmi nous.

Sa petite sortie contre le matérialisme médical, s'adressait-elle à M. le Commissaire extraordinaire, dont les doctrines médicales étaient déjà parfaitement connues de nous. C'est possible, mais je ne l'affirmerais pas : Monseigneur de Mazenod n'était pas homme à profiter d'une cérémonie religieuse et publique pour faire des allusions capables de froisser l'amour-propre de qui que ce fût.

Dans une autre circonstance, dont le souvenir ne peut être perdu, le même Evêque, fit fermer ou transférer ailleurs un couvent de femmes où des miracles, des visions, se produisaient journellement ; il estima que nous n'étions pas à une époque où des faits de ce genre pouvaient être interprétés d'une manière favorable à la religion; il donna des ordres, et les miracles en question cessèrent.

En résumé Monseigneur de Mazenod, dont je n'ai pas à faire ici la biographie, fut à la fois un homme de cœur, un homme d'esprit et, de plus, un véritable gentilhomme, ce qui ne gâtait rien. On ne l'oubliera jamais à Marseille, et son mérite grandira à nos yeux avec le temps. On se dira de père en fils avec quelle aimable dignité il savait faire les honneurs de ses salons, combien sa conversation était pleine de gaîté, d'entrain, de piquantes saillies, enfin avec quelle noble aisance il remplissait ses devoirs épiscopaux et tenait sa place dans le monde officiel, par le seul fait de sa naissance et de ces habitudes de bon ton, qui sont héréditaires dans certaines familles. Puisse le souvenir, que je suis si heureux de donner ici à sa mémoire, devenir pour cet ouvrage, dont la publication lui aurait été sans doute agréable, un dernier gage de succès, et rappeler à la pudeur une foule de gens qui, comblés de ses bienfaits pendant sa vie, se sont hatés de le décrier après sa mort.

DEUXIÈME PARTIE.

A L'ÉTERNELLE MÉMOIRE

DE

PARISET

ET

A M. VICTOR BALLY

Seul membre survivant

de l'héroïque Commission française de Barcelone

en 1821.

Élève et ami de ces deux illustres médecins, l'auteur ne pouvait oublier d'inscrire leurs noms si purs et si glorieux sur la partie de ce livre qui traite de la peste américaine, afin d'avoir quelque droit de se dire avec Horace :

Exegi monumentum œre perennius

. . . .

Non omnis moriar multa que pars mei
Vitabit libitinam. . . . .

DEUXIÈME PARTIE

L'INTENDANCE ET LA FIÈVRE JAUNE.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE :

Position que m'a faite, dans la question de la fièvre jaune, l'injustice de Chervin et les hostilités de sa coterie.— M. Mélier aurait dû citer mes travaux, qu'il n'ignorait pas.—Inductions qui prouvaient à priori, l'origine américaine de la fièvre jaune.—Importations de Cadix, en 1800; de Malaga, en 1803.— Opinion de l'école de Montpellier.—Chaptal, Berthe, Broussonnet, Caizergues, Arejula.— Importation de Brest, en 1802; le baron Keraudron.— Importation de Marseille à la même époque; conduite de l'Intendance Sanitaire et du docteur Robert.—Importation de Livourne, en 1804.—Palloni et Tomasini. — Le docteur anglais Howel, au Conseil général de la Grande-Bretagne, ce qu'il pense des médecins espagnols, opinion de ces derniers sur la question.— Il n'y a rien de commun que les symptômes entre la fièvre jaune et la rémittente bilieuse, etc.— Garanties qu'offrait l'Intendance de Marseille, comment elle procédait, etc.

Il m'est permis de le dire et je l'ai déjà fait remarquer dans l'avant-propos de ce livre, peu de médecins en France, après M. Bally, pourraient faire, avec plus d'autorité que moi, l'histoire médicale de la fièvre jaune d'Amérique. Non seulement j'ai étudié

ce fléau au lit du malade dans diverses localités et sous des latitudes bien différentes, mais, de plus, il m'a été donné de visiter la plupart des ports d'Europe, où il a été importé depuis 1800, d'y interroger l'opinion des médecins et des personnes éclairées, sur ces grandes calamités qui, jadis, émurent à un si haut point et à si bon droit les populations méditerranéennes, en d'autres termes, depuis 24 ans je n'ai pas cessé de m'occuper de cette matière.

Pariset connaissait si bien toutes ces circonstances que, *peu de temps avant qu'il quittât ce monde pervers* (1), il m'avait chargé, comme je l'ai déjà dit, vu ma jeunesse (par rapport à lui) et mon dévouement, du soin de défendre après sa mort la vérité si conspuée, si outragée, à l'endroit de la fièvre jaune, et de venger tous les affronts qu'elle avait reçus dans sa personne, dans celle de M. Bally et (je dois le dire avec un certain orgueil) dans la mienne; car, sous ce rapport, malgré mon obscurité, j'ai acquis le droit d'être cité, à la suite des deux illustres médecins dont je parle. Oui! en me poursuivant avec acharnement pour mes seules opinions médicales, pour mes sympathies envers mes maîtres, et cela, au moment même où je venais de payer ma dette à l'humanité, dans la plus grave des épidémies; enfin, en léguant à sa coterie le soin de me poursuivre après sa mort, d'entraver ma carrière scientifique par des mesures inqualifiables, Chervin m'a placé, en quelque sorte, à la suite des glorieux membres de la Commission française de Barcelone, qu'il honora sa vie durant d'une profonde antipathie et qui fut l'objet continuel de ses attaques.

Si mes amis et mes maîtres reconnaissent ce résultat sans difficulté et le considèrent comme la plus belle récompense que j'aurais pu rêver, mes ennemis parmi la *gent moutonnière* dont j'aime tant rappeler les absurdes palinodies, ne pourront jamais, quoi qu'ils fassent, l'empêcher d'être accepté comme réel.

Une grande conformité d'idées existait entre Bally, Pariset et moi et, chose étrange de ma part, elle était toute d'intuition; car, lorsque je partis pour Vera-Cruz, je n'avais pas encore lu leur

(1) Dernières paroles de Pariset à son lit de mort: « Ah que je suis heureux de quitter enfin ce monde pervers. »

relation historique de la maladie de Barcelone. Cet ouvrage ne tomba dans mes mains que lors de la publication de mon travail sur *l'importation de la fièvre jaune* en Europe. Ce fut précisément cette publication qui commença ma liaison avec Pariset d'abord, puis avec le vénérable Bally. Nous nous écrivîmes, dès ce moment, avec le premier, au moins deux fois le mois, et comme l'attestent les nombreuses lettres restées dans mes mains, cette correspondance fut toute scientifique. Mes relations avec son ami furent moins intimes, et cette circonstance tint, peut-être, à son caractère sec et même un peu dur en apparence. Mais la mort de Pariset eut pour effet de me le faire mieux connaître; après l'avoir vu de près, je ne tardai pas à comprendre que sous le rapport de la probité médicale, de l'intelligence et des qualités de cœur, il n'était pas au-dessous du vieil ami que je venais de perdre et, dès lors, il me devint aussi cher que lui.

Si on me demandait ici un parallèle entre Pariset et Bally, je commencerais par dire que mon amitié n'a jamais pensé à le faire. Toutefois, si on me pressait le bouton, je répondrais sans hésiter : Pariset était un brillant orateur et un écrivain hors ligne, mais son caractère était peut-être un peu trop ardent, trop enclin à la poésie. M. Bally, avec un mérite littéraire incontestable a un esprit plus froid, plus positif, plus pratique que son compagnon; j'estime que ce jugement sera ratifié par les personnes compétentes, il n'a rien en lui-même, d'ailleurs, qui puisse porter atteinte au mérite respectif de ces deux illustres maîtres, qui se complétèrent l'un par l'autre, dans la grande mission qu'ils remplirent ensemble.

J'ai déjà dit que ma première entrevue avec M. Bally, eut lieu à Marseille, en 1844, après la mort de Chervin et avant celle de Pariset; lorsque nous nous quittâmes, je lui demandai la permission de l'embrasser et il me dit alors, en me serrant la main : « Je suis heureux de vous voir si jeune et si vigoureusement constitué, l'avenir de la question est à vous, ce sera vous qui la reprendrez en sous-œuvre et qui nous ferez rendre justice, car, Pariset et moi-même ne pouvons guère avoir l'espérance de voir cette réaction. »

Si les craintes de ce noble médecin se sont réalisées pour son

ami, elles étaient sans fondement pour lui, puisqu'il est encore plein de vie et en jouissance d'une verte vieillesse. Quelle satisfaction pour lui et quel bonheur pour moi-même, lorsque je lui ai envoyé, pour les lui soumettre, les premières épreuves de ce livre ! Il a vu que je ne l'ai pas oublié ; qu'en dépit des vicissitudes que j'ai souffertes, en dépit de l'influence d'un milieu mercantile et sans me préoccuper en rien des nouvelles hostilités que me suscitera cette publication, je suis resté fidèle à mes croyances, à mon passé ; que je continue à mettre le témoignage de ma conscience au-dessus de toutes les considérations; il s'est donc hâté, non seulement de m'écrire pour me donner ses conseils, pour m'encourager, mais encore de m'envoyer, sur l'épidémie de Barcelone, des documents importants qui achèvent d'en bien établir l'origine et qui trouveront place. naturellement, dans ce travail.

Je l'ai déjà dit, vu ma compétence dans la matière, j'ai dû traiter avec plus de détails, tant au point de vue historique que sous le rapport médical, la partie de cet ouvrage que l'on va lire ; n'ayant jamais vu la peste, je ne pouvais traiter *ex professo* de cette maladie sans me faire considérer comme un compilateur ou me faire taxer de hardiesse ; aussi, n'ai-je touché qu'à quelques points de l'histoire de ce fléau, relatifs : 1° à sa contagion, qui ne fait plus doute aujourd'hui, et à son incubation. Je serai moins réservé, on le comprend, quant à la fièvre jaune, parce que, l'ayant vue et traitée, je pourrai aborder les questions d'étiologie, de symptomatologie, de thérapeutique et d'hygiène.

Que M. Mélier me permette de le lui dire ici : lorsque, dans ces derniers temps, il est venu lire à l'Académie un rapport dans lequel il a reproduit (excepté dans ses applications) la doctrine de Bally et de Pariset, que je défendais tout seul en France, il y a 25 ans, et qu'il a émis, en outre, des théories étiologiques que j'ai le premier conçues à la même époque, théories qui sont tellement connues que notre honorable et savant confrère, M. Jules Guérin, a cru devoir les rappeler à l'Académie; lorsque, dis-je, M. Mélier a fait cette démarche, devait-il attendre que l'éminent rédacteur de la *Gazette médicale*, rappelât à cette compagnie un nom qui, ainsi qu'il *l'a dit lui-même après coup, a trop souvent retenti dans les discussions sur la fièvre jaune, pour qu'il eût à rappeler les titres et les travaux qui s'y rattachent.*

Je laisse le corps médical juge de cette conduite et je commence mon histoire du fléau américain, que je recommande à ceux de mes confrères qui, ayant eu le bonheur de ne jamais le voir, ne sont pas fâchés de s'en faire une idée. Ce que je vais raconter est le fruit d'une expérience chèrement acquise, je le corroborerai par la citation de pièces ou lettres inédites, émanées de Pariset, Bally, Kéraudren et autres praticiens distingués, dont l'opinion sur la fièvre jaune est incontestablement du plus grand poids.

L'apparition de la fièvre jaune sous nos latitudes ayant coïncidé, à toutes les époques, avec le réveil des épidémies américaines et avec l'arrivée dans nos ports, de navires provenant des Antilles ou du Mexique; les premiers cas s'étant toujours montrés sur les équipages de ces navires ou bien sur des personnes ayant eu avec eux des relations directes ou indirectes, n'était-il pas naturel, logique, d'admettre en principe, l'origine exotique de ce fléau et la possibilité de son importation dans certaines circonstances données?

De même, en réfléchissant à la singulière préférence qu'il affecta, dans tous les temps, pour la côte d'Espagne, tandis qu'elle fut toujours inconnue sur la côte septentrionale d'Afrique, en dépit d'une grande similitude dans les conditions hygiéniques, n'est-on pas forcé de s'arrêter tout d'abord à ce fait si simple et si spécieux à la fois, que le littoral de la Péninsule a des relations incessantes avec l'Amérique, tandis que celui de l'Afrique n'en a pas?

Ajoutons, pour donner encore plus de poids à cette induction, que les deux seuls points de la côte africaine où se soit jamais montrée la fièvre jaune, sont précisément les seuls, après *Ceuta*, qui aient des communications avec les ports d'Andalousie; je veux parler *d'El Penon* de *Veles* et de *las Alhucemas*, que le fléau a ravagés, mais d'où il n'est jamais sorti pour se répandre chez les Maures du voisinage, l'état de guerre mettant obstacle à cette communication. Il faudrait être bien aveugle ou de bien mauvaise foi, pour ne pas interpréter ces circonstances d'une manière favorable au système de l'importation. *Mais, avec les savants en général et les médecins en particulier, il n'est pas toujours possible de faire reconnaître l'évidence. Trop souvent ils lui préfèrent les hypothèses, les théories systématiques.*

Je ne dirai rien dans ce travail des épidémies de fièvre jaune qui ont eu lieu avant le XIXe siècle et qui ont dû, sans doute, suggérer à ceux qui les observèrent les mêmes réflexions. Cette tâche m'entraînerait trop loin ; je me bornerai à jeter un coup d'œil rapide sur les importations qui se sont succédé depuis 1800 jusqu'à nos jours, encore ne m'arrêterai-je que sur les principales, sur celles qui ont eu le plus de célébrité et dont il est plus facile partant de faire le contrôle. Cette longue période de soixante-cinq ans dont je m'efforcerai de faire l'histoire consciencieuse, je la diviserai, pour plus de commodité et pour l'intelligence de mes lecteurs, en deux parties distinctes. La première commencera à la grande importation de fièvre jaune qui eut lieu dans la Péninsule, en 1800, et qui, débutant par Cadix, envahit successivement 59 localités en Andalousie, 16 dans le royaume de Murcie, 11 dans celui de Valence, 8 en Catalogne, 2 en Aragon, le port de Saint-Ander, dans la Vieille-Castille, et celui du Passage dans la province de Guypuscoa. La seconde partie s'étendra de 1828 ou de la grande épidémie qui fut importée à cette époque à Gibraltar, que MM. Louis et Trousseau furent chargés d'étudier et dont le chirurgien anglais Gilkrest nous a donné la relation. Elle se terminera en1861, c'est-à-dire à l'épidémie de Saint-Nazaire et à la conversion du docteur Mélier.

Entre ces deux chapitres ou plutôt dans le cours du second, je consacrerai quelques pages à Chervin, à l'examen de sa doctrine et de l'influence qu'il a exercée sur la médecine contemporaine. Je dirai quelques mots de sa manière de procéder, des motifs qui le portèrent à nier d'une manière générale et absolue toutes les importations de fièvre jaune, sans tenir compte de l'expérience de ses devanciers et de l'autorité de l'histoire ; j'expliquerai pourquoi, s'arrogeant en quelque sorte le monopole du fléau américain dans le sein de l'Académie, il tenta de faire disparaître le mot *contagion* du vocabulaire médical et parvint à faire supprimer à peu près complètement les quarantaines au grand péril de l'hygiène publique. Enfin, je me poserai cette question que je résoudrai selon mes convictions : Chervin fut-il un falsificateur ou un homme de génie ? J'aime à croire que ceux de ses disciples qui sont restés fidèles quand même à ses principes, ne me con-

testeront pas le droit d'apprécier ce qu'ils ont appelé sa *mission* : s'il en eut une à remplir, ce qu'il n'est plus possible d'admettre aujourd'hui, son appréciation n'appartient-elle pas à l'histoire, et n'est-il pas facultatif, par suite, à tout médecin d'en faire l'examen ou la critique à ses risques et périls?

Pendant l'été de 1800, des épidémies de fièvre jaune s'étant développées à New-York, Baltimore, Philadelphie et autres points du littoral des États-Unis d'Amérique, cette maladie ne tarda pas à se montrer à Cadix qui, d'après le savant Aréjula se trouvait alors dans les meilleures conditions hygiéniques. Le 10 août, elle y fut importée par la corvette américaine le *Dauphin*, qui provenait des lieux où régnait le fléau et avait eu plusieurs cas mortels pendant la traversée. Il fut démontré clairement et de manière à ne permettre aucune contestation, que les premiers cas avaient eu lieu à Cadix sur des individus qui avaient communiqué avec le navire infecté ou travaillé sur son bord. Et comme Séville qui est située à 20 lieues dans le nord, sur le Guadalquivir, avait reçu le jour même de l'arrivée du *Dauphin* des passagers qui en débarquaient, cette ville eut des cas de fièvre jaune presque en même temps que Cadix et bien avant *Puerto-Santa-Maria* et une foule d'autres localités intermédiaires qui sont bien plus rapprochées, en relation incessante, étroite avec Cadix. Cette circonstance mérite d'être notée. Le nombre des malades, pendant cette grave épidémie, s'éleva à 48,520 et celui des morts à 9917. Le gouvernement français envoya sur les lieux les docteurs Lafabrie, Berthe et Broussonnet, tous les trois professeurs à la Faculté de médecine de Montpellier, lesquels après s'être renseignés aux meilleures sources, notamment près d'Aréjula, reconnurent la réalité de l'importation attribuée au *Dauphin* et la consignèrent dans leur rapport. M. Caizergues (depuis doyen de la même Faculté), qui vit aussi de près cette épidémie, adopta la même étiologie dans son ouvrage intitulé : *Mémoire sur la contagion de la fièvre jaune.*

L'école de Montpellier s'étant assemblée par ordre du Ministre Chaptal, pour examiner le rapport de la commission française présenté par son secrétaire M. le professeur Berthe, sous ce titre : *Précis historique sur la maladie qui a régné en Andalousie en* 1800;

cette école, dis-je, s'exprima ainsi qu'il suit sur la question de l'importation : « Puisque la fièvre jaune peut être importée (et ceci est suffisamment prouvé par ce qui est arrivé en Amérique et en Espagne), il est certain que nous ne saurions prendre trop de précautions pour nous garantir de ce malheur. »

L'illustre Chaptal, après avoir lu le rapport dont il s'agit, écrivit à son tour à l'école de Montpellier le 3 janvier 1803 : « La commission médicale ayant reconnu que la maladie de l'Andalousie était réellement la fièvre jaune, on ne peut prendre trop de précautions pour préserver notre territoire et *surtout nos départements méridionaux qui, à raison de leur position géographique et de la constitution physique de leurs habitants sont plus particulièrement exposés au fléau.* »

Je dois dire en passant, puisque je fais de l'histoire, que les appréciations de la Commission française de Cadix sur la *nature de la fièvre jaune* et partant sur le traitement qu'elle réclame, sont les meilleures, les plus rationnelles qu'on ait émises sur cette maladie. Il y est établi, en principe, que *le fléau américain est une fièvre essentielle dont le caractère peut varier beaucoup selon les éléments qui la constituent ou qui s'y compliquent, quelle réclame par conséquent au lit du malade l'application de la méthode analytique et ne peut faire le sujet de considérations thérapeutiques invariables.* Naguère, un médecin militaire distingué a présenté à l'Académie (séance du 4 mai 1863) des conclusions semblables qui ont pu paraître nouvelles à ce corps savant; mais la priorité appartient aux professeurs de Montpellier. En le constatant, je n'ai pas le moins du monde la pensée de porter atteinte à l'honorabilité de M. Cazalas. L'ouvrage de Berthe, devenu très-rare de nos jours, ne se trouve pas dans toutes les bibliothèques, et la plupart des médecins ne l'ont jamais lu, il y a donc eu simple coïncidence entre lui et le médecin de notre armée du Mexique, et cette coïncidence achève de démontrer qui celui-ci a bien observé le fléau américain.

Quoi qu'il en soit, une fois introduite à Cadix, la fièvre jaune gagna successivement une foule de villes et de villages où son importation fut également démontrée avec la plus grande facilité; elle parut même s'établir et devenir endémique en Andalousie,

s'assoupissant l'hiver à partir des premières fraîcheurs (novembre et décembre) et se réveillant l'été en juin ou juillet. Bientôt aussi elle rayonna de Cadix jusqu'à Barcelone, et aux Baléares d'une part, jusqu'aux îles Canaries de l'autre, comme nous allons le voir, et se développa dans tous les ports où les provenances de Cadix furent admises sans précaution.

C'est dans l'immortel ouvrage d'Aréjula, chef-d'œuvre de science et de bonne foi, dans les rapports de l'académie royale de médecine de Cadix et de Madrid, qu'on peut prendre connaissance de tous ces faits aussi caractéristiques qu'incontestables, contre lesquels les dénégations, les subtilités de l'esprit des systèmes viennent se rompre, et que la vérité trop longtemps obscurcie vient enfin rétablir dans toute leur force.

En juillet 1803 la fièvre jaune qui continuait à régner en Amérique et en Andalousie pénétra à Malaga de la manière suivante, les annales de cette ville peuvent en faire foi : à toutes les époques il s'y est fait un commerce interlope très-actif qu'alimente le voisinage de Gibraltar qui n'est qu'un grand dépôt de marchandises anglaises que la contrebande fait entrer en Espagne. On se portait très-bien à Malaga lorsque la fièvre jaune y apparut tout-à-coup dans le faubourg de Perchel sur les contrebandiers *Muños* et *Verduras*, qui étaient allés chercher des marchandises dans des navires provenant de Cadix ou de la Havane (ce dernier point est le seul qui n'a pu être éclairci d'une manière exacte). Les deux coupables qui avaient violé à la fois les règlements sanitaires et ceux de la douane, cachèrent avec soin leur maladie, et lorsqu'ils succombèrent on les enterra à l'insu de l'autorité, grâce à la complaisance d'un curé ; mais bientôt leurs familles, leurs amis, le curé et son vicaire qui avaient procédé à l'inhumation clandestine furent frappés par le fléau et périrent. Tous eurent des vomissements noirs. Bientôt la fièvre jaune se répandit dans la ville où elle enleva en deux ans 25,464 individus, sur une population de 70,000.

De Malaga la fièvre jaune s'introduisit à Gibraltar où elle enleva 4,000 personnes, dont 1,000 appartenant à la garnison. Elle fût aussi importée à Grenade, Carthagène, Alicante, etc ; partout elle fut terrible, partout son apparition coïncida avec l'arrivée de voyageurs ou de navires provenant des foyers contagieux ; mais

de toutes ces importations la plus patente, la plus remarquable fut sans contredit celle de *Livourne*, seul point de l'Italie où le fléau se soit jamais montré, hors des lazarets, depuis la découverte de l'Amérique.

Le 18 août 1804 un navire espagnol appelé par une sorte de fatalité l'*Anne-Marie*, comme celui qui naguère a si fort ébranlé à Saint-Nazaire les opinions de M. Mélier, arrive à Livourne et on l'y admet en libre pratique parce qu'on lui avait délivré à Cadix où il avait relâché en atterrissant d'Amérique, *une patente nette, bien qu'il eût perdu presque tout son équipage pendant la traversée.* Dès le lendemain de son arrivée à Livourne deux individus, dont un juif brocanteur, arrivés d'Espagne sur ce navire, descendent dans une auberge, y sont atteints du *vomito* et meurent. Après eux douze locataires de cette auberge qui n'avaient pas mis les pieds sur l'*Anne-Marie* périssent avec des vomissements noirs. Des sacs destinés à recevoir la provision de biscuits du vaisseau ayant été portés du bord chez un boulanger, ses ouvriers se couchent sur ces sacs, gagnent la fièvre jaune et succombent; ils la transmettent à leur maître et à sa femme qui ont le même sort. Des gardes de santé, des porte-faix, des calfats, des charpentiers, en un mot, tous les individus qui avaient communiqué avec les malades de l'*Anne-Marie*, les habitants des maisons du port situées dans le voisinage de ce navire ou qui l'avaient visité, ont le même sort. Enfin, la fièvre jaune finit par s'introduire dans la ville qu'une ligne de murailles sépare du port; elle n'y enleva pourtant que 711 individus sur 60,000 qui formaient sa population, sans doute parce que la saison était déjà trop avancée ou que les organisations ne lui plaisaient pas.

Considérant, lorsque j'ai visité Livourne, que le vomito fût enfermé pendant près de deux mois dans le port, dont la séquestration pendant quelques jours eût été des plus faciles, j'ai dû me demander pourquoi on ne s'était pas efforcé d'y éteindre l'épidémie à sa naissance par quelque mesure énergique; il m'a semblé que le meilleur parti à prendre dans cette occurrence, était de faire fermer la porte du port, d'enlever et de transporter au lazaret tous les malades qui s'y trouvaient, de purifier toutes les localités où des cas s'étaient montrés; enfin, de faire désarrimer l'*Anne-Marie*, de la mouiller au large et de la traverser au vent

après l'avoir sabordée. Peu de jours après l'exécution de ces diverses mesures, l'interdit jeté sur le port pouvait être levé et ses communications avec la ville rétablies. L'autorité aurait continué seulement à faire surveiller avec soin l'état sanitaire des navires et celui des maisons dont le nombre était très-restreint à l'époque dont je parle.

L'épidémie de Livourne a été décrite par deux médecins distingués. L'illustre Palloni qui était sur les lieux, en jugea *de visu*, et se prononça pour l'importation, partant pour le caractère transmissible du fléau. L'autre médecin est Thomasini, professeur à l'Université de Parme dont j'ai l'ouvrage sous les yeux, et qui avoue lui-même dans sa préface, que n'ayant pu venir à Livourne et observer par conséquent l'épidémie au lit du malade, il n'a pu s'en occuper que dans son cabinet et tout à fait spéculativement. « Les idées que la lecture du livre de M. Palloni fit naître en moi, dit-il ingénûment, me confirmèrent dans le projet de m'occuper de cette matière ; j'examinai, d'après les faits les plus avérés quelle était la nature de la maladie.

« *Je soumis aux principes d'une pathologie dégagée de toute prévention les raisons dont on étayait l'origine miasmatique et la force contagieuse de l'épidémie ; en examinant la marche des symptômes et les suites de la fièvre jaune, d'après les principes simples que j'ai adoptés, je pus voir l'inflammation des viscères qui sont particulièrement affectés dans cette maladie.*

Comme on le voit, nous sommes bien loin ici des sages principes développés par la Commission de Cadix. Il n'est plus question d'analyse clinique, d'affection générale, pouvant se traduire par des symptômes, et si l'on veut par des lésions variées ; pour Thomasini la fièvre jaune n'est plus qu'une phlegmasie ; il ne l'a jamais observée, mais il se prononce pour cette manière de voir parce qu'elle est conforme à ses idées spéculatives.

C'est encore sous l'influence de ces dernières que, ne tenant aucun compte des faits relatifs à l'*Anne-Marie*, il se prononce contre la transmission et l'importation de la fièvre jaune. Je fais bien remarquer ces circonstances en passant, parce qu'elles se représenteront dans le cours de ce travail à propos d'autres épidémies de *vomito* et même à propos de Rochoux et de Chervin.

Il est digne de remarque en effet que dans cette malheureuse question de la fièvre jaune si longtemps controversée, les plus fougueux partisans de l'origine locale ont été pour la plupart des médecins qui n'avaient jamais vu cette maladie de près; je prouverai cette assertion chemin faisant; elle peut paraître de prime abord assez étrange, mais elle est exacte; je continue en attendant ma revue historique.

Un peu avant qu'elle parût à Livourne et à peu près dans le même temps où elle se répandit de Cadix dans tous les ports d'Espagne, la fièvre jaune fit une apparition en quelque sorte à la sourdine, sous le 48° de latitude boréale, c'est à dire à Brest, où le même fait devait se renouveler plusieurs fois dans des temps plus rapprochés de nous.

Pendant l'automne de 1802, cinq vaisseaux de ligne arrivèrent de Saint-Domingue, sous le commandement de l'amiral Villaret de Joyeuse; ils avaient encore à bord, avec beaucoup de convalescents, 42 personnes atteintes de fièvre jaune et qui en présentaient les symptômes pathognomoniques. Parmi ces dernières qui furent transportées à l'hôpital du Lazaret, vingt trois succombèrent; mais lorsque les vaisseaux eux-mêmes eurent été admis en libre pratique, un lieutenant des douanes, M. Michelot et plusieurs personnes qui vinrent à bord, y contractèrent le *vomito*, s'alitèrent dans leurs familles, où elles furent soignées par des médecins qui, ayant servi aux Antilles, reconnurent parfaitement la nature du mal. Ces cas éveillèrent la sollicitude de l'autorité, elle prit des mesures énergiques envers les vaisseaux, les malades et leurs familles, et grâce à ces mesures, le degré de latitude et la saison aidant, la fièvre jaune ne put se répandre dans Brest.

Bien que ce fait soit d'une authenticité démontrée et en dépit des rapports du conseil de santé navale à Brest, on ne voulut pas l'admettre à Paris lorsque le baron Keraudren l'inséra plusieurs années après (en 1818 si mes souvenirs me servent bien), dans son mémoire intitulé: de la *Fièvre jaune observée aux Antilles sur les vaisseaux du roi*. Ce savant médecin, l'un des collaborateurs les plus actifs du *Grand Dictionnaire des sciences médicales*, et qui a laissé dans le corps de la marine les plus honorables souvenirs sous le double rapport du caractère et des talents, me rappela

lui-même l'importation opérée par les vaisseaux de l'amiral Villaret lorsque je lui adressai en 1841 un exemplaire de mon travail sur l'épidémie de la *Caravane*. « Le fait que vous venez de signaler au monde médical, me disait-il, sera toujours un événement remarquable dans l'*Histoire de la fièvre jaune*, et il vient confirmer un autre fait de la même nature qui a eu lieu dans les mêmes localités et qui contrariait trop évidemment certaines opinions pour être admis et cité par leurs partisans. Vous n'avez eu que plus de raison de le publier, parce qu'il prouve que la fièvre jaune peut-être importée à de grandes distances au-delà du 40° de latitude boréale sous une température bien inférieure à celle que l'on a considérée comme une de ses causes productrices. »

Avant que la peste américaine eût fait cette pointe jusqu'à Brest, dans une saison et sous une latitude réfractaire, elle avait éclaté tout à coup au beau milieu du port de Marseille, pendant la canicule et n'avait pu se répandre en ville, en dépit d'un concours très-favorable de circonstances et, probablement aussi, grâce aux mesures énergiques qui furent prises aussitôt.

En effet, le capitaine américain Hallowel, commandant le navire *Colombia*, arriva le 9 août 1802 à Marseille, venant de Providence et en dernier lieu de Malaga, où il n'avait fait que toucher, mais où régnait la fièvre jaune; avant son expédition des Etats-Unis ce navire avait fait un voyage à la Havane, y avait pris une cargaison de tabac et de sucre, dont une partie se trouvait encore à bord, mais a son retour a Providence il avait changé de capitaine, débarqué tout son équipage dont il n'était resté que le pilote et un mousse. Avait-il subi quelque épidémie soit à la Havane, soit pendant la traversée, c'est ce que la suite de mon récit fera voir; quoiqu'il en soit, à son arrivée à Marseille le *Colombia* à cause de sa provenance, fut retenu en quarantaine neuf jours pleins et comme pendant ce laps de temps personne ne tomba malade à bord, on lui donna la libre pratique.

Une fois amarré dans le vieux port, qui était assez encombré en ce moment, le *Colombia* ouvrit ses écoutilles et commença a débarquer ses marchandises; trois de ses hommes étant devenus malades alors, on les dirigea sur l'Hôtel-Dieu, mais deux autres

cas ayant promptement suivi les premiers et ayant offert des symptômes suspects, l'Intendance avertie fit enlever tous ces malades, avec eux les personnes les plus compromises et les fit transporter sans délai au Lazaret.

Ayant fait des recherches sur le fait de la *Columbia*, je vais le compléter par la publication des documents suivants émanés de feu M. le docteur Ségaud, que j'ai connu il y a quelques années, et qui a laissé ici les meilleurs souvenirs :

Extrait d'une lettre écrite par le docteur Ségaud, de Marseille, au professeur Fouquet, de Montpellier.

Marseille, le 21 brumaire an XI.

« Je fus appelé, le premier fructidor dernier, à bord d un vaisseau américain dénommé *Columbia of Providence*, pour voir le second officier malade, que je trouvai dans un état peu satisfaisant : croyant apercevoir chez lui des symptômes de fièvre jaune, et voulant m'éclairer à cet égard, je demandai une consultation : on décida que c'était une fièvre maligne ordinaire. Le malade mourut le septième jour, dans le délire, tout jaune, et après avoir vomi une grande quantité de matière noirâtre, couleur de café.

« Le lendemain je fus appelé de nouveau pour le troisième officier du même bord : je trouvai chez ce second malade des symptômes qui n'auraient pas alarmé quelqu'un qui n'aurait pas soupçonné la maladie dont je le croyais atteint. Je demande une consultation plus nombreuse ; elle a lieu : je fais apercevoir des symptômes de fièvre jaune : on en doute encore, et l'on décide que c'est une fièvre maligne, comme il y en a tant. Le malade meurt le septième jour, comme l'autre, dans le délire, jaune, et ayant vomi beaucoup de matières noirâtres. Je fis faire l'ouverture de ce second cadavre, et nous trouvâmes le ventricule et les intestins presque remplis de la matière ci-dessus mentionnée : la membrane interne de l'estomac était légèrement phlogosée. Deux jours après la mort du troisième officier, je suis appelé pour un matelot du même bord; l'aspect de ce troisième malade me présenta les mêmes symptômes que j'avais aperçus chez les deux autres : je demande une consultation plus nombreuse que la seconde; elle m'est accordée : je fais un rapport exact de ce que j'ai vu chez les deux

premiers malades, avec ce que nous avions observé dans le cadavre du troisième officier : je persiste dans ma première opinion, et je vois bien distinctement des signes tranchants de cette fièvre qui fait tant de ravages dans l'Amérique septentrionale et qui jeta toute l'Andalousie dans la désolation. Cette fois-ci les avis ne sont plus partagés ; la fièvre jaune est reconnue, et un genre de traitement convenable est arrêté.

« Il fut décidé en outre, dans cette dernière assemblée, que les autorités premières de cette Commune seraient instruites de ce qui se passait à bord de la *Columbia*; que procès-verbal serait dressé sur la nature et la contagion de cette maladie, et qu'il leur serait porté par des commissaires nommés à cet effet. Dès que le préfet et le commissaire de police eurent connaissance du verbal, ils donnèrent des ordres pour que le navire fût remis en quarantaine à l'instant même. Huit jours après la remise en quarantaine du vaisseau, un matelot du même bord tomba malade ; il est mis au Lazaret, où il meurt le septième jour de sa maladie, avec les mêmes symptômes observés chez les autres : l'ouverture du cadavre présenta les mêmes résultats. Dix jours après la mort de ce troisième malade, un autre matelot se plaint ; il est mis aux infirmeries, où il meurt le septième jour : mêmes symptômes, mêmes résultats à l'ouverture du cadavre. Quatre jours après la mort de ce quatrième, un autre matelot, toujours du même bord, tombe malade et meurt dans le même laps de temps que les autres, avec les mêmes symptômes, et l'ouverture du cadavre présente les mêmes résultats. Quatre jours après la mort du cinquième, un nègre est atteint de la maladie ; il est transporté au Lazaret, où il meurt comme les autres. Voilà six morts sur sept malades ; l'équipage, qui était composé de quatorze hommes, se trouve réduit à huit. Le vaisseau est parti, grâce au ciel.... A présent que le danger est passé, nous pouvons bien dire que nous l'avons échappé belle.

« Vous saurez que j'avais été chargé, par arrêté du préfet, conjointement avec un autre médecin, de visiter les diverses maisons qu'avait fréquentées l'équipage, et où étaient morts les deux officiers. Nous avons fait ces visites tous les jours, pendant un mois et demi, et nous n'avons trouvé personne malade. J'oubliais de vous dire que nous avions fait brûler tout le linge et toutes les

hardes dont les malades s'étaient servis. Voilà donc la première fois que la fièvre jaune paraît en France. Dieu veuille que ce soit la dernière, etc. SÉGAUD, méd. *signé.* »

On lit encore, dans une seconde lettre de M. Ségaud, médecin à Marseille, au professeur Fouquet, l'article suivant :

« Nous avons reçu des nouvelles du vaisseau la *Columbia*, qui avait apporté la fièvre jaune dans notre port. *Il résulte des renseignements qu'a donnés M. Samadet que l'équipage, qui avait été complété à Barcelone, a presque tout péri de cette maladie dans la traversée ; car, sur quatorze hommes, il n'est arrivé à Providence que le capitaine et deux matelots.* »

« Je me dispenserai de faire des réflexions sur les détails très-intéressants consignés dans ces deux lettres. Mais j'ai cru devoir les présenter, en réponse à tout ce qui a été dit, pour prouver qu'il est ridicule de prendre, en Europe, des précautions contre la fièvre jaune. »

Si l'on ne considère que les renseignements que fournissent les lettres de M. Ségaud, on sera convaincu qu'il existait à bord du navire un foyer d'infection provenant d'une ancienne épidémie. Mais cette étiologie me paraît inadmissible puisque cette câle avait pu être remuée impunément à Providence et par l'équipage même, venu à Marseille. Un air miasmatique y avait-il été chargé à Malaga ou régnait le fléau ? Il est bien difficile d'admettre cette version lorsqu'on se rappelle que le *Colombia* n'avait fait qu'y jeter un pied d'ancre et qu'il n'y a eu aucun malade sur son bord.

Après avoir pesé toutes ces circonstances je repousse l'idée émise par MM. Robertet Ségaud que le mal venait de la cale et je préfère admettre, qu'il y a eu simple coïncidence entre l'ouverture de celle-ci et l'explosion de fièvres jaunes contractées sans doute par les matelots dans les cabarets ou les lupanars de Malaga. L'incubation fut ici de 18 à 20 jours au moins, mais il n'y a rien d'impossible dans ce fait et on verra plus loin que les cas de ce genre s'ils ne sont pas ordinaires ne sont non plus très-rares. D'ailleurs voici une dernière réflexion que je soumets à mes lécteurs : pourquoi si la câle avait été infectée son action se serait-elle exercée uniquement sur les matelots qui avaient abordé à Malaga, et non

pas sur les Marseillais qui vinrent à bord du *Colombia*, pourquoi ces miasmes accumulés dans ce navire n'allèrent-ils frapper personne sur les navires voisins qui étaient, assure-t-on très-rapprochés à cause de l'encombrement de cette partie du port ; cette dernière circonstanee n'est-elle pas concluante et permet-elle d'admettre une autre opinion que celle que je viens d'énoncer ? S'il y eut un foyer d'infection à bord du *Colombia* ce fut sans doute dans le logement de l'équipage où les trois premiers malades durent laisser des germes avant d'aller à l'hôpital, car aucun de nous ne saurait ignorer que les gens de mer, en général très-durs à la peine, ne réclament les soins de l'art que lorsqu'ils ne peuvent plus résister au mal.

Dans toutes les questions relatives à la fièvre jaune, à la peste et au choléra, il faut s'attendre à l'imprévu et admettre la possibilité des faits les plus cxtraordinaires, les plus inouis. Or on conviendra avec moi que ce qu'il y a eu de plus surprenant dans le fait du *Colombia* ce n'est pas tant la longueur de l'incubation que l'absence absolue de contagion. Cette circonstance est tellement étrange à mes yeux que je croirais presque a une erreur de diagnostic de la part du docteur Robert, si le résultat des nécropsies n'était pas de nature à couper court à toutes les hésitations. Au mois d'août et par l'effet de travaux pénibles exécutés au soleil au milieu d'un port encombré et d'où s'échappaient des émanations miasmatiques, les hommes du *Colombia* auraient pu contracter des *rémittentes bilieuses ataxo-adynamiques*. Mais alors des cas semblables auraient surgi sur d'autres navires. et puis, qui ne sait que de temps immémorial on n'a vu ces fièvres à Marseille être assez graves pour emporter cinq hommes sur sept dans une seule localité. Il n'y a donc plus de doute à conserver, les marins du *Colombia* eurent bien la fièvre jaune et on ne saurait dire pourquoi ils ne la communiquèrent a personne.

Après cette échauffourée et avant qu'on lui eut redonné la libre pratique plusieurs navires abordèrent à Marseille venant de Malaga et eurent des cas de fièvre jaune, on en reçut au lazaret une douzaine, mais ici la contagion ne fit pas faute, trois gardes de santé gagnèrent la maladie et périrent promptement avec l'ictère et le vomissement noir ; mais le fléau fut étouffé au Lazaret

et Marseille dut à la sévérité des mesures sanitaires d'en être préservée.

Ainsi, la fièvre jaune du *Colombia* ne s'était montrée contagieuse, malgré les chaleurs, ni dans le port ni à l'hôpital, où l'atmosphère était loin d'être pure ; en dépit d'une parfaite ventilation et du concours des meilleures conditions hygiéniques elle le fut au plus haut degré au Lazaret. Cette bizzarerie serait inexplicable si d'autres faits non moins authentiques que celui du *Colombia* n'établissaient, sans réplique que, même dans des climats et sous des latitudes favorables, la peste américaine ne donne pas lieu fatalement à des calamités comme celles dont je raconte l'histoire dans ce livre.

Je ferai remarquer en passant, à propos de cette affaire du *Colombia*, qu'il m'a paru résulter de la lecture des observations recueillies par M. Robert, que, dans les trois cas dont il obtint la guérison, les sujets se trouvaient encore dans la période prodromique de la fièvre jaune, que cet habile praticien avait traitée d'intuition et croyant avoir affaire à la maladie déclarée, à peu près comme je le fis moi-même vingt ans plus tard, avec connaissance de cause, c'est-à-dire par les évacuants et les antiseptiques. J'ai été frappé de ce fait. Si M. Robert, auteur de la *Mégalanthropogénésie* avait été aussi bon écrivain qu'il était parfait praticien, il aurait rendu de grands services à la science, dans la position qu'il occupait auprès de l'Intendance. Malheureusement, il exprimait difficilement ce qu'il sentait, écrivait sans ordre, sans méthode, délayait outre mesure la matière. Aussi, faut-il du courage aujourd'hui pour pouvoir lire ses écrits et en tirer la substance. Ce que je viens de dire de l'instinct qu'il avait eu de l'existence d'une période prodromique de la fièvre jaune, ressort parfaitement de l'observation suivante qu'il fait dans son livre, relativement à l'emploi de l'ipéca dans ce qu'il croyait être la fièvre jaune et qui n'était, je le répète, que sa période prémonitoire.

« Nous n'ignorions pas, dit-il, que les auteurs sont très-divisés sur l'emploi des émétiques dans la fièvre jaune, mais les succès qu'en avaient tiré Palloni et les médecins espagnols sous nos latitudes, nous engagèrent à l'essayer, ce *fut presque d'inspiration* que nous le prescrivîmes. Il est peu de praticiens qui, durant le

cours de leurs visites, ne reçoivent de la nature ces subites inspirations, qui sont toujours suivies d'évènements heureux, dès qu'on les exécute aussi promptement qu'on les a conçues. »

Je ne dois pas oublier aussi, de faire remarquer, à propos de M. Robert, qu'il a été le précurseur de M. Mélier et même de Pariset, dans sa fameuse théorie de l'infection des navires, dont je parlerai en temps et lieu. Voici, en effet, ce qu'il en dit dans son *Guide sanitaire des gouvernements européens* :

« Comment supposer que des navires qui sont stationnaires dans des ports où l'air est empoisonné, ne se chargent pas, dans leur intérieur, d'une atmosphère miasmatique et que les miasmes n'adhèrent pas, avec plus ou moins de tenacité, aux parois internes de ces navires ; quel bienfait de la Providence pourrait garantir, en pareil cas de l'infection, le bâtiment qui est obligé de séjourner à la Vera-Cruz, lorsque le poison qui y donne la fièvre jaune, est amoncelé dans l'air avec une telle abondance, que d'après Humboltt, il suffit, à un homme arrivant d'Europe, de traverser rapidement cette ville, pour y contracter la maladie ? Ce que je suppose pouvoir avoir lieu à la Véra-Cruz ne se renouvelle t-il pas chaque jour à la Havane, à la Jamaïque, à Curaçao, etc.? On n'a jamais soupçonné, sans doute, qu'il fût possible que l'air d'un bâtiment, le plus sain, en apparence et sur lequel il n'y avait point eu de malades dans la traversée, fût dans le cas de communiquer la fièvre jaune en Europe. Cependant, les exemples d'une pareille contagion sont trop nombreux pour qu'on n'impose pas des purifications aux navires qui ont séjourné aux Antilles ; malgré leurs patentes nettes, on pourra toujours dire d'eux, avec quelque raison : *latet anguis ligno.* »

J'ignore si, en développant sa théorie de l'infection nautique et des *climats flottants* à l'Académie, M. l'Inspecteur général des établissements sanitaires a pris soin de faire connaître à cette compagnie, que l'un de ses plus sincères promoteurs avait été le médecin du Lazaret de Marseille ; mais, ceux qui viennent de lire cette citation, seront parfaitement convaincus, je l'espére, que l'invention n'est pas nouvelle, puisquelle remonte à tantôt 61 ans. *Nil novi sub cœlo*, il faut toujours en revenir à ce vieil adage : vieux livres, livres nouveaux.

Retournons maintenant aux épidémies de la Péninsule et voyons ce qu'en ont pensé, ce qu'en pensent encore les médecins espagnols, un peu plus compétents dans la matière que les notaires, les avocats, les prêtres, les négociants et cette foule de personnes du monde, sur le témoignage desquelles s'est à peu près exclusivement appuyé Chervin, lorsqu'il s'est mis en tête de voyager pour le compte de la non-contagion de la fièvre jaune, et de l'origine locale de ce fléau.

J'appartiens à l'Académie royale de médecine et de chirurgie de Cadix depuis 1844, époque où, me trouvant sur les lieux, je lui fis hommage de mes écrits sur l'importation de la fièvre jaune en Europe; ils y furent reçus, j'ose le dire, avec une grande estime, et il me fut facile de constater que la plupart de ses membres n'avaient pas modifié leur manière de voir sur la maladie américaine, depuis Aréjula. On sait d'ailleurs, je le rappellerai en passant, que l'Espagne, forte de son expérience, s'est constamment refusée à envoyer un délégué dans le prétendu Congrès sanitaire international qui avait mission, il y a quelques années, de réformer les quarantaines et que, fidèles à leurs traditions, les novateurs de l'époque expliquèrent cette résistance de l'Espagne à s'associer *au progrès* par l'infériorité du corps médical de cette contrée. Les médecins espagnols sont restés, en effet, étrangers aux péripéties qu'à subies la médecine française, depuis vingt ou trente ans. Ils n'ont pas mordu à l'organicisme d'une manière exclusive; ils ont toujours pensé, ils pensent encore que la contagion n'est pas un vain mot. Il était donc impossible qu'ils échappassent au double reproche d'immobilité et d'ignorance, que les novateurs leur ont adressé dans différentes occasions. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1853, le docteur anglais Jones Howel, faisant un rapport au Conseil général de santé de la Grande-Bretagne, sur la fièvre jaune de Gibraltar, en 1828, dit, à propos des médecins espagnols et de l'importation, page 271 et 273 : « Beaucoup de médecins et surtout les praticiens civils et étrangers (lizez espagnols) de Gibraltar expriment l'opinion décidée que la maladie a été importée; *sans vouloir me montrer injuste envers eux, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que ce sont des personnes dont l'instruction et les habitudes ne sont point de nature à assurer à leurs opinions,*

à leurs assertions, une considération respectueuse. En revoyant l'ensemble des dispositions, je trouve donc que l'assertion que la maladie a été importée, repose entièrement sur les opinions scientifiques des médecins espagnols, tandis que la preuve que la maladie a eu son origine à Gibraltar, repose sur l'opinion du docteur Chervin qui, probablement, a vu plus de cas de cette maladie, qu'aucun homme vivant. »

Nous verrons plus loin le cas qu'il faut faire de cette assertion.

Il n'y a pas, on en conviendra, une manière plus commode de se débarrasser d'une opinion qui gêne. il ne faut pas en vouloir au docteur Jones Howel; la plupart de ses coreligionnaires, en matière de fièvre jaune, ont agi avec le même sans-façon; c'est là le *péché mignon* des disciples de Chervin. Quoi qu'il en soit, je reviens aux opinions professées par l'Académie de Cadix.

Invitée par les cortès d'Espagne à délibérer sur la question de l'origine des épidémies que j'ai mentionnées plus haut, cette compagnie rédigea à ce sujet, et après une longue enquête, un rapport très-étendu, dont j'extrais les passages suivants, ne pouvant le reproduire tout entier, malgré son importance :

Première question : La *fièvre jaune* a-t-elle été importée ou non ?

« Les épidémies avec *vomito* étaient inconnues à Cadix avant les XVIIIe et XIXe siècles. Si la fièvre jaune est endémique en Amérique; si nous avons avec ses ports un commerce très-suivi, et qu'annuellement il nous arrive beaucoup de vaisseaux qui ont eu des malades ou des morts du vomito, pourquoi se creuser la tête, se livrer à des recherches superflues et bâtir des théories arbitraires pour prouver que cette maladie peut naître en Espagne?

« Il est notoire qu'en 1800 la fièvre jaune avait fait de grands ravages à la Havane, et, qu'entre autres vaisseaux en provenant, il était arrivé à Cadix la frégate espagnole l'*Aigle*, qui avait perdu cinq hommes; la polacre espagnole *Jupiter*, qui avait également perdu cinq hommes; la corvette américaine *Dauphin*, qui avait perdu trois hommes.

« N'est-il pas naturel, après cela, qu'on attribue à l'arrivée de ces vaisseaux l'introduction du fléau? Pourrait-on oublier que la corvette le *Dauphin* avait *avec elle des passagers espagnols, qui la*

communiquèrent à Séville presque en même temps qu'à Cadix; tandis que les pays placés entre ces deux villes conservèrent la plus parfaite santé. »

Deuxième question : *La fièvre jaune peut-elle naître à Cadix?*

« Cette question se lie tellement avec l'autre, qu'on aurait dû la confondre avec elle.

« Si les causes productrices de la fièvre jaune existaient à Cadix ou dans ses environs, pourquoi attendraient-elles toujours pour agir le réveil des épidémies dans le Nouveau-Monde et l'arrivée de navires infectés? Pourquoi la même coïncidence se serait-elle montrée en même temps à Malaga, à Alicante, à Gibraltar, à Carthagène, à Livourne et jusqu'au Lazaret de Marseille? Il faudrait être bien crédule pour admettre une supposition si arbitraire. »

« Peut-on attribuer le vomito, en Andalousie, à des causes paludéennes? Par un hasard peu explicable, ses villes les mieux situées, les plus élevées au-dessus du niveau de la mer, les mieux ventilées ont été plus maltraitées par la fièvre jaune que celles qui ont des marais dans leur voisinage. Son extension a toujours tenu visiblement aux relations plus ou moins étroites et fréquentes que les villes d'Andalousie avaient avec Cadix, et nous affirmons hautement qu'il est notoire que la situation des lieux n'a exercé aucune influence sur la production du vomito.

« Ses causes ne sont pas non plus dans la baie de Cadix, parce qu'en 1804 les équipages de soixante-quatre vaisseaux y conservèrent une parfaite santé, *sans autre précaution que de s'interdire toute communication avec la ville.*

« Ferons-nous jouer un rôle aux égouts dans l'étiologie du fléau? Non, sans doute. *Dans le dernier siècle il a paru trois fois sans qu'ils existassent, et depuis il s'est montré dans des ports où il n'y en a pas.*

Quant à la chaleur du climat, elle a été la même dans tous les temps et alors que le fléau était tout à fait inconnu. De plus, en 1787, 89, 90, 91 et 94 elle fut plus forte qu'en 1800, sans que la fièvre jaune se soit déclarée pour cela.

Faisons remarquer aussi que, loin de débuter à la fois et indistinctement sur différents points, comme les véritables épidémies, la maladie de Cadix s'est toujours propagée avec un ordre mani-

feste et significatif que les partisans de l'origine locale sont forcés eux-mêmes de reconnaître. Dans les épidémies proprement dites, les trois périodes d'invasion, de summum et de déclin sont manifestes; il s'en présente dans la même espèce qui sont plus ou moins bornées ou bénignes, d'autres qui sont graves et générales. Rien de semblable n'a été observé pour le *vomito*. Ses épidémies sont toujours graves, et les cas du début ne diffèrent pas de ceux qui se montrent au milieu et à la fin; leur caractère est invariable.

« Enfin que penser de ce fait parfaitement reconnu et établi qu'à Cadix et dans les autres ports d'Espagne qu'a visités la fièvre jaune, elle a constamment respecté les Américains et les créoles qui s'y trouvaient pour leurs affaires et qui provenaient des Antilles? »

Ce dernier argument est plus significatif qu'on ne pense. En 1839, lorsque la fièvre jaune sévit avec tant de fureur à bord de la corvette la *Caravane*; elle ne respecta dans l'état-major que deux officiers, MM. Blancq et de Cuers. Or, le premier était originaire de la Nouvelle-Orléans, et l'autre de la Havane. Tous les deux vivent encore et peuvent témoigner de leur immunité pendant cette rude épidémie, dont je parlerai plus loin. M. de Cuers, entré depuis dans les ordres, est bien connu des Marseillais, car il a dirigé pendant plusieurs annés dans notre ville un ordre religieux.

Troisième question : *La fièvre jaune a-t-elle pu se reproduire en Espagne sans nouvelle importation?*

« L'Académie se prononce pour l'affirmative; elle base son opinion sur ce fait qu'aux Antilles le fléau qui s'assoupit constamment de novembre à juin, se ravive alors par l'effet des fortes chaleurs. En Espagne il a dû se comporter ainsi tant que les miasmes ou les germes d'une première importation ont persisté dans les établissements qui avaient reçu des malades.

« Ainsi, en 1801, les premiers cas qui se reproduisirent à Cadix se montrèrent dans un seul régiment qui fut logé dans un local qui avait servi d'hôpital l'année précédente. La même coïncidence fut constatée dans une foule d'autres villes ou villages des environs de Cadix. »

Telle est, en substance, la manière de voir de mes honorables collègues de l'Académie de Cadix; elle ne diffère d'ailleurs en rien

de celle des médecins qui exercent dans les ports du littoral sud de l'Espagne, que j'ai successivement visités, de 1834 à 1844, profitant toujours de mes loisirs pour me mettre à la recherche des fameux égouts et autres foyers d'infection, par lesquels Chervin a prétendu expliquer le règne endémique de la fièvre jaune dans la péninsule, et espérant vainement de voir, dans les hôpitaux qu'il m'a été donné de fréquenter pendant la saison la plus chaude, quelques-uns de ces cas sporadiques dont on a fait tant de bruit et qui n'ont jamais existé que dans l'imagination de Chervin.

J'ai vu, par exemple, en août 1844, des cas de fièvre bilieuse comme j'en vois encore tous les ans à l'Hôtel-Dieu de Marseille, à pareille époque, mais pas l'ombre d'un cas de *vomito*.

Le docteur de Bustamante, professeur de la Faculté de médecine de Cadix, qui avait la bonté de me faire visiter les hôpitaux, parut très-étonné lorsque je lui dis qu'on professait en France l'opinion de l'*endémicité* de la fièvre jaune en Espagne. Il crut d'abord que je m'étais mis sérieusement à la recherche de cette maladie; mais il finit par rire de bon cœur avec moi en découvrant le caractère critique de mon enquête.

Disons-le une fois pour toutes, il *n'y a rien de commun que l'apparence entre le vomito et la rémittente bilieuse qui, de temps immémorial, se montra régulièrement pendant les mois* les plus chauds de l'année sur le littoral sud de l'Espagne, de la France, de l'Italie, etc., etc. Pour quiconque a vu comme moi ces deux maladies, une erreur de diagnostic est impossible.

Je vais rappeler en passant, en très-peu de mots, et comme je le fais à l'Hôtel-Dieu de Marseille dans mes leçons cliniques, les différences *profondes* (je souligne ce mot à dessein) qui existent entre ces deux maladies.

La fièvre jaune, affection toujours grave, le plus souvent mortelle, a pour cause première un miasme animal organo-dynamique, dont la chaleur atmosphérique favorise l'action, et qui peut être importé au loin. La fièvre bilieuse n'est due qu'à la chaleur et à l'hyperdiacrisie du foie, ou, si l'on veut, à la prédominance que prend l'élément bilieux dans l'économie pendant l'été. Elle guérit le plus souvent et ne peut être importée.

L'apparition de l'ictère pendant le premier septenaire n'exprime

aucun danger dans la fièvre bilieuse, tandis qu'il est presque toujours un signe de mort dans la fièvre jaune. Pourquoi? parce que dans la première maladie la suffusion ictérique est tout simplement l'effet de la surabondance et de l'extravasation de la bile; tandis que dans la fièvre jaune il résulte directement de la viciation et de la diffluence du sang, lesquelles se rattachent elles-mêmes à une adynamie profonde, à la résolution des forces vitales, et annoncent une mort prochaine.

En effet, la coloration jaune de la peau n'est pas due, dans la fièvre jaune, à la bile; elle est le fait d'une véritable hémorrhagie des capillaires cutanés. Cela est si vrai que tant que la lésion du sang n'est pas arrivée à un certain degré dans la fièvre jaune, il n'y pas, en général, d'ictère; souvent même ce symptôme ne se prononce qu'après la mort, ainsi que je l'ai constaté *de visu* plusieurs fois.

Dans la fièvre bilieuse, les déjections sont toujours composées soit de mucosités, soit de bile pure, verte, jaune, porracée, tandis que les déjections caractéristiques de la fièvre jaune, dues, comme l'ictère, à la décomposition du sang, sont noires, semblables à de la suie délayée, à du marc de café, ou même à du chocolat. J'ai vu, dans certains cas de fièvre typhoïde, de fièvre bilieuse, des vomissements mélaniques, mais, outre que ce fait est très-rare, il m'a été donné de constater par l'autopsie, qu'il n'a lieu, en général, que chez des sujets dont l'estomac était malade antérieurement et qui avaient déjà vomi le sang à d'autres époques.

D'autres différences symptomatologiques existent encore entre la fièvre jaune et la fièvre rémittente bilieuse, mais je ne le rappellerai pas ici; il doit me suffire d'avoir indiqué les principales qui n'ont été signalées, à ma connaissance, dans aucun livre, et que l'école de Chervin s'est toujours obstinée à ne pas reconnaître, malgré leur caractère pratique, parce qu'il entrait dans ses vues de confondre, d'une manière absolue, deux états morbides bien différents l'un de l'autre, sous le rapport de leur cause, de leur nature, de leur pronostic, etc., etc.

Disons, enfin, que ce qui achève de différentier la fièvre jaune de la rémittente bilieuse et ce qui met un abîme entre elles, c'est tout simplement la contagion de l'une et l'innocuité bien connue de

l'autre ; on peut réunir, à bord d'un navire, des fièvres bilieuses en grand nombre, les transporter dans des localités où cette maladie est inconnue, non seulement l'équipage du navire n'en fournira aucun cas, mais encore, au port d'arrivée, lorsqu'on aura fait le diagnostic différentiel que je viens d'établir, on pourra introduire, sans crainte, les malades dans les hôpitaux.

Continuons d'interroger la médecine espagnole :

J'ai sous les yeux une feuille médicale de Madrid, le *Boletin de medecina, cirugia y farmacia de Madrid* (nº du 28 juillet 1850) il y est question des quarantaines contre la fièvre jaune, ce fléau, si bien connu des espagnols et qui a tant de fois ravagé le beau littoral de leur pays *jusqu'au moment où des mesures sévères ont relégué au lazaret de Mahon, tous les navires suspects.*

Après avoir établi que toute erreur qui se propage et se maintient, repose sur quelque vérité réelle, mais que l'on fausse en l'exagérant et surtout en prétendant l'appliquer à tous les cas, sans distinction de temps et de lieu, le *boletin* ajoute :

« Ces réflexions n'ont pas pour but de défendre des mesures coërcitives exagérées en fait de santé publique. Nous ne prétendons pas davantage demeurer immobiles, sans faire un seul pas vers le perfectionnement du système quarantenaire; loin de là, nous voudrions rendre aussi douces et aussi légères que possible les entraves que la société impose au commerce, entre les différents pays du monde. Ce que nous désirons, c'est que l'on marche très-prudemment dans des réformes si périlleuses, qu'on ne les adopte pas comme une mode nouvelle et que les théories sans bases cèdent devant les faits. »

L'auteur rappelle ici, les modifications que le décret présidentiel a apporté en France dans le système sanitaire, puis il ajoute :

« Suivant le système en vigueur dans la république, notre voisine, les navires venant des pays à fièvre jaune ne sont soumis à aucune quarantaine, si dans les dix jours qui ont précédé leur arrivée, ils n'ont eu ni morts ni malades et si encore ils n'ont eu de communication avec aucun navire qui se trouve dans une situation opposée à la leur.

« La base de ce beau système est 1° que l'incubation de la fièvre jaune n'excède jamais dix jours; 2° qu'il ne peut jamais arriver

que l'air renfermé dans l'intérieur d'un navire ou les marchandises qu'il apporte, recèlent le germe du mal, sans que les personnes du bord s'en ressentent.

« Nous ferons voir combien de telles propositions sont hasardées, quelques savantes qu'elles puissent être, et quelque grand que soit l'amour-propre des médecins qui les soutiennent. Notre système sanitaire peut leur déplaire, mais, assurément, il offre bien plus de garantie à la santé publique. »

(Suit l'histoire de deux faits qui se sont passés, l'un en 1823, l'autre en 1847 et qui seront reproduits en leur lieu dans ce livre.)

Le journal conclut ensuite de la manière suivante :

« *Cet exposé suffit pour prouver qu'il s'en faut de beaucoup que les partisans de la réforme quarantenaire en France, puissent porter la conviction dans l'esprit de ceux qui s'attachent aux faits et non aux théories, surtout pour une affaire aussi grave et d'aussi capitale importance que celle de la suppression des mesures sanitaires.* »

Ecoutons maintenant M. le docteur Monlau qui, au Congrès sanitaire de 1851, a représenté le gouvernement espagnol, et achevons de fournir la preuve du contagionisme absolu des médecins de la Péninsule ibérique.

Ayant obtenu la parole dans la séance du 7 octobre, sur le second paragraphe de l'article 8 du programme du Congrès, ainsi conçu : « *En fait, la Commission propose de restreindre la quarantaine de la fièvre jaune à l'état épidémique.* » M. le docteur Monlau, membre du Conseil supérieur de santé de Madrid, etc. prononça un discours très-remarquable, dont j'extrais le passage suivant : « Qu'on ne s'y trompe pas, Messieurs, en fait, l'état sporadique aura toujours quelque chose de vague et de mal défini. Il ne répond à rien de précis et d'arrêté, surtout en ce qui concerne la fièvre jaune, il serait d'ailleurs le sujet des plus sérieuses difficultés, ainsi qu'une source d'abus, et d'abus des plus dangereux pour la santé publique. Profitant de l'élasticité du mot, vous verriez, Messieurs, que la fièvre jaune serait, presque toujours, considérée comme sporadique, et, dès lors, les mesures sanitaires que vous proposez contre cette maladie deviendraient illusoires, parce qu'il ne se présenterait jamais l'occasion de les appliquer.

13

« En résumé, je dois vous faire connaître que, d'après l'avis du Conseil royal de santé et d'après les instructions très-explicites qui nous ont été données sur cette matière, *l'Espagne ne pourra pas prêter son adhésion à la distinction officielle de la fièvre jaune, en sporadique et en épidémique. En Espagne, Messieurs, de* 1793 *à* 1823, *c'est-à-dire, dans une période de* 30 *ans*, *alors qu'on ne prenait presque aucune mesure sanitaire, nous souffrions une épidémie de fièvre jaune au moins chaque année. Il y a eu des années dans lesquelles nous avons souffert deux, trois et quatre épidémies, dans divers ports à la fois ; les ravages étaient effrayants, les populations demandèrent, en conséquence, des mesures rigoureuses, et le Gouvernement accéda au vœu des populations. Le résultat a été, Messieurs*, *que depuis* 1823, *nous n'avons plus été en butte aux irruptions de la fièvre jaune. Il ne sera donc pas étonnant, que l'Espagne refuse, pour le moment, toute distinction qui, au fond, rendrait illusoires les mesures quarantenaires, contre la fièvre jaune, et qu'elle tienne au système qui lui a si heureusement réussi.* »

L'Espagne fit bien, en effet, d'agir ainsi et son corps médical, si injustement apprécié par les non-contagionistes français, a bien mérité de son pays, en défendant le système quarantenaire en vigueur. Marseille, préservée vingt fois du même fléau depuis soixante ans, par son Intendance sanitaire, a fortement réclamé aussi pour le maintien de celle-ci; mais, sa voix n'a pas été écoutée comme celle des provinces maritimes d'Espagne; c'est que toute indépendance provinciale n'est pas détruite, en effet, chez nos voisins et, que leur caractère fier et digne, ne tolérerait pas qu'on portât atteinte au droit naturel qui appartient aux masses, de défendre leur santé et leur vie. Naguère, à la nouvelle de l'importation de Saint-Nazaire, l'Espagne s'est hâtée de mettre nos ports de l'ouest en quarantaine, et M. Monlau, a dû rire sous cape des embarras et de la confusion de ces novateurs imprudents, téméraires et surtout outrecuidants qui, depuis 25 ans, remplissent le monde de leurs clameurs contre la possibilité de l'importation de la fièvre jaune, ne tenant aucun compte de l'expérience et déclarant absurdes, rétrogrades, incomplets, les médecins espagnols, par ce seul fait qu'ils ont toujours refusé

de s'associer à leur croisade contre la vérité, de compromettre leur patrie et d'adopter, avec les non-contagionistes de France, l'ignoble devise : *Tims is money*, que tous les vrais disciples d'Hippocrate repoussent avec dégout dans les questions d'hygiène publique.

En terminant ce chapitre, je dirai un mot du service que faisaient les intendants de la santé, lorsque des importations de peste ou de fièvre jaune avaient lieu au Lazaret:

L'intendant de service hebdomadaire appelé *Semainier*, entrait au Lazaret toutes les fois qu'il fallait constater de nouveaux cas, il assistait aux visites des médecins et aux autopsies cadavériques, à la distance prescrite par les règlements sanitaires, ayant soin de se placer au vent du malade ou du cadavre, *et il ne faut pas croire que cette distance fut assez grande pour exiger l'emploi de la fameuse lorgnette d'approche.* J'ai vu des visites de ce genre, soit à Toulon. soit à Brest, et j'affirme que les intendants étaient assez près des sujets pour pouvoir juger parfaitement de leur habitude extérieure et des symptômes qu'ils offraient. A Marseille, le plus souvent, le Semainier était accompagné de deux ou trois de ses collègues délégués par l'assemblée, c'est ce qui résulte des procès verbaux consignés dans les ouvrages du docteur Robert.

N'y avait-il pas quelque courage de la part d'hommes étrangers à l'art et généralement lancés dans les affaires, à accepter un mandat si pénible, si désagréable et à le remplir avec tant d'exactitude et de dévouement.

Lorsque l'opinion des médecins haut placés, à Marseille, dans l'estime publique, ou signalés par leurs connaissances spéciales, était jugée opportune, on leur ouvrait les portes du Lazaret et ils venaient y examiner les malades avec les confrères attachés à l'établissement. C'est ainsi que le baron Kéraudren, inspecteur général du service de santé de la marine, pénétra à Pomègue en 1821, pendant la fameuse importation qui y avait été effectuée, et put exprimer son sentiment sur la nature et l'origine de la maladie.

Dès qu'une épidémie suspecte se montrait dans quelque port voisin, l'intendance se renseignait aussitôt aux meilleures sources, et l'interprétation de ces renseignements n'était pas aban-

donnée, comme aujourd'hui, au jugement d'un seul individu ou à celui d'une assemblée parisienne partant peu intéressée aux questions d'importations maritimes. Voici une circulaire entre mille qui donne à la fois une juste idée et de la sollicitude continuelle de l'intendance sanitaire et de la manière de se renseigner. *Ab uno disce omnes.*

Marseille, 24 novembre 1823.

L'intendance sanitaire de Marseille à Monsieur le gouverneur de Livourne, président de la santé publique.

Monsieur le gouverneur,

Nous venons vous prier de vouloir bien nous dire quels sont les moyens dont vous vous servez pour vous défendre des atteintes de la fièvre jaune. Depuis que cette maladie semble vouloir pénétrer en Europe et qu'elle s'est, en quelque sorte, naturalisée en Espagne, *les médecins et les savants de tous les pays ont parlé si diversement de sa nature et de ses effets que notre embarras est grand.* Nous avons cru d'abord que les mêmes moyens qui préservaient de la peste pouvaient être employés contre la fièvre jaune. Cependant, les uns disent que les miasmes de cette dernière sont plus volatils que ceux de la peste, *d'autres, que les marchandises ne sont pas sujettes à recevoir ces mêmes miasmes, que les hardes seules doivent être purifiées. Il en est qui prétendent que les bâtiments doivent être déchargés pour être aérés et recevoir des fumigations, tandis que d'autres estiment que cette précaution est inutile.*

« *Au milieu de ce conflit d'opinions, des administrateurs sages adopteront toujours, sans doute, les moyens les plus rigoureux, mais il est bien pénible pour eux de penser que les précautions peuvent être surabondantes, peuvent nuire aux intérêts du commerce et de la navigation, sans que la nécessité en soit bien démontrée.*

Veuillez donc, monsieur le gouverneur, avoir la bonté de répondre aux questions suivantes :

Soumettez-vous au débarquement les navires suspects de fièvre jaune venant en patente brute?

Mettez-vous les marchandises en purge et comment?

Soumettez-vous l'intérieur des navires aux fumigations et au lavage?

Quelle est la longueur des quarantaines des hommes et des choses ?

Quelles précautions prenez-vous à l'égard des malades ?

Comment traitez-vous les patentes nettes et les patentes suspectes ?

Pareille circulaire fut adressée à Trieste, à Venise, à Gênes, etc., et les administrations de ces ports s'empressèrent de répondre. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que l'intendance de Marseille ne s'occupait qu'à faire de bons dîners, ne se préoccupant en rien des intérêts du commerce, et se bornait à appliquer aveuglément des règlements, fruit de l'ignorance et de la peur : au contraire, tous ses efforts tendirent toujours à concilier les droits sacrés de l'hygiène publique avec les intérêts commerciaux ; elle ne refusait pas le progrès, loin de là, elle le recherchait, mais elle sentait en même temps qu'en matière sanitaire, il convient de ne s'y livrer qu'avec circonspection, qu'il faut surtout se défier des théories médicales qu'enfante l'esprit de système et que la mode propage et soutient trop souvent dans notre pays. Du reste, on verra d'autres preuves de la sagesse et de la prudence de notre intendance. Lorsque je raconterai les évènements de 1821, je démontrerai, sans réplique, qu'à cette époque, elle a sauvé positivement Marseille d'une catastrophe épouvantable, et cela au moment même où l'Espagne expiait si cruellement l'incurie de ses Juntes de santé, soit américaines, soit péninsulaires.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE :

Importation de Sainte-Croix de Ténériffe, en 1810.— Le docteur Vergara. — Ce qu'il faut penser des *patentes nettes* délivrées dans les pays à fièvre jaune. — Importation de Barcelone, en 1821. — Pariset, Bally, François, Mazet, Audouard, Rochoux. Ce dernier n'entre pas à Barcelone et s'arrête à San-Gervasio. — Il va de là à Sarria. — Mort de Mazet. — Désintéressement de la Commission. — Odieuses calomnies dont elle est l'objet — Comment elle entend ses devoirs. — Ses conclusions sur la maladie de Barcelone. — Lettres de Pariset à ce sujet. — Discordes du corps médical à l'arrivée de la Commission. — Conduite singulière de Rochoux envers elle. — Importations de Tortose, Asco, Méquinenza, Palma de Mayorque, etc. — Importation de Marseille. — Conduite de l'Intendance sanitaire, des autorités, des médecins quarantenaires. — Les docteurs Robert et Fodéré.

Tous les marins connaissent la situation si éminemment hygiénique des Canaries, notamment de Ténériffe, et l'extrême salubrité de la ville de Sainte-Croix, capitale de cette dernière île. Pourquoi a t-elle été visitée si souvent par la fièvre jaune ? tout simplement parce que les navires qui vont et viennent d'Amérique, y relâchent pour se ravitailler, et parce que, surtout, les quarantaines n'y sont pas toujours appliquées comme elles devraient l'être. Car il faut toujours en revenir là.

Je vais raconter ici, l'importation de 1810, l'une des plus remarquables, et dont les détails ont été extraits de l'ouvrage du docteur espagnol Vergara, qui en fut le témoin oculaire :

Le 11 septembre 1810, deux courriers maritimes, le *Saint-Louis de Gonzague* et le *Phénix*, expédiés de Cadix pour les Antilles, jetèrent l'ancre sur la rade de Sainte-Croix, *sous patente nette* ; on ne sut que plus tard, et lorsqu'il n'était plus temps de prendre des précautions, que la fièvre jaune régnait au point du départ. Pourquoi avait-on délivré des patentes nettes ? C'est ce que je ne saurais dire. Peut-être, le fléau s'étant assoupi à Cadix, les autorités sanitaires avaient-elles cru pouvoir se risquer à donner cette qualification aux patentes ? Il faut remarquer du reste, qu'à cette époque, ainsi que l'a fait observer au Congrès sanitaire, M. le docteur Monlau, l'Espagne se gardait très-mal contre la fièvre jaune ; or, lorsqu'on se garde mal soi-même, doit-on se préoccuper beaucoup du salut de ses voisins ?

Aujourd'hui même, les patentes nettes des Antilles ne doivent pas inspirer une grande confiance, car je pourrais en exhiber une ici, qui me fut délivrée à la Havane, en 1839, parfaitement en règle, et cependant lorsque je la reçus, je ne pus m'empêcher d'en être étonné, puisque j'avais vu tous les jours, depuis mon arrivée dans ce port, des cas de fièvre jaune dans la maison de santé de feu le docteur Bélot. Or, si le *vomito* se montrait journellement dans cet établissement, il devait se montrer aussi dans les hôpitaux et en ville. Cette facilité à délivrer des patentes nettes, résulte du peu d'importance que les créoles de la Havane et les étrangers acclimatés, attachent à la présence d'un fléau avec lequel ils n'ont pas à compter. Ils ne s'en émeuvent pas plus, que nous ne nous préoccupons, sous nos latitudes, de l'existence de la pneumonie, de la fièvre typhoïde, etc. Ce n'est que lorsque la contagion se propage sur une grande échelle, par exemple, lorsqu'il arrive beaucoup d'étrangers, lorsqu'on renouvelle les troupes de la garnison, les marins de la flotte, etc., qu'on s'inquiète de sa présence et qu'on la signale sur les patentes.

D'après le docteur Vergara, lorsque les paquebots cadiciens arrivèrent à Sainte-Croix, on n'observait dans cette ville que les maladies habituelles, c'est-à-dire des phthisies pulmonaires, des

dyssenteries bilieuses, quelques fièvres gastriques ou bilieuses, des affections de la peau, etc. ; les deux commandants ayant donné leur parole d'honneur, que personne sur leur bord n'avait été malade, qu'ils n'avaient communiqué en route avec aucun navire suspect, enfin, qu'à leur départ de Cadix il n'y avait aucune maladie contagieuse ni suspecte, on leur donna la libre pratique. Quelques personnes descendirent donc à terre ; il se trouvait parmi celles-ci, un officier de marine, ayant avec lui sa femme et un enfant âgé de 8 à 10 ans. Comme il avait été lié en Espagne avec le commandant général des îles Canaries, Don Ramon Carbajal, il voulut s'acquitter des devoirs de l'amitié auprès de lui. A 8 heures du soir, et pendant qu'il était avec sa famille chez M. Carbajal, l'enfant se trouva malade et offrit les syptômes suivants : frissons très-forts, suivis de fièvre, de céphalalgie intense, de soif ardente, de nausées et de douleurs atroces dans les membres et à la région lombaire. La famille de M. Carbajal, qui était nombreuse, eut de fréquentes relations avec le petit malade qui s'était alité dans la maison, mais qui fut transporté trois jours après dans un hôtel, rue Saint-Joseph, aboutissant à la plage et tout près du Môle, un des points les plus bas de la ville. Le même jour, les passagers et quelques personnes faisant partie de l'équipage, allaient demeurer dans un autre hôtel, situé rue du Tigre, à peu de distance de la rue Saint-Joseph. Ces individus étaient malades et présentaient les mêmes symptômes que le fils de l'officier de marine. Déjà, plusieurs d'entre eux avaient eu des vomissements bilieux et des hémorhagies passives ; ce fait est rapporté, du reste, par les médecins qui leur donnèrent des soins, et par les habitants de l'hôtel.

Quoi qu'il en soit, les deux hôtels et la maison de M. Carbajal devinrent autant de foyers d'infection, et les personnes qui y demeuraient furent successivement malades. Madame Carbajal et son fils furent les premiers qu'atteignit le fléau, et les causes d'infection devinrent en peu de jours si actives à l'hôtel du gouvernement, que, lorsque la garde du commandant général était relevée, la moitié des soldats qui la composaient passait à l'hôpital militaire, laissant, soit dans les casernes, soit dans les prisons, salles de police, etc., les semences meurtrières de la fièvre jaune,

qui, progressivement envahit toute la ville, en prenant pour points de départ les endroits où elle s'était d'abord déclarée.

Le nombre des malades s'accrut considérablement vers la fin de septembre et au commencement d'octobre. A cette époque, un grand nombre de personnes émigrèrent à la *laguna* et dans plusieurs autres points de l'île, en y portant la maladie.

Les malheurs dont Sainte-Croix était affligée jetèrent la consternation dans toute la province. Des juntes sanitaires se tenaient tous les jours, et après qu'on fut bien convaincu de l'existence de la fièvre jaune, on avertit les autres villes de la province du danger qui les menaçait. On fit provision de vivres, on établit un cordon sanitaire à une demi-lieue de Sainte-Croix, on refusa l'entrée de la rade à toute espèce de vaisseau, on nettoya les égouts, et on proposa d'établir des baraques hors de la ville pour disséminer sa population ; mais cette mesure ne put avoir lieu.

La fièvre jaune faisait d'affreux ravages à Ténériffe, et surtout à Sainte-Croix, et on ignorait encore ce qui se passait à Cadix au moment du départ des courriers, les commandants de ces deux navires ne voulant pas l'avouer; mais l'arrivée d'une polacre cadicienne changea les soupçons en réalité. Ce bâtiment se présenta à Sainte-Croix pour demander des hommes, car, de quinze qu'il avait à son bord, il en avait déjà perdu sept de la fièvre jaune. On sut alors que les deux courriers, arrivés des Antilles à Cadix avec la fièvre jaune, en étaient repartis cinq ou six jours après, emportant avec eux leurs malades; que la même maladie régnait, du reste, à Cadix, et y faisait de nombreuses victimes.

Après cette déclaration, l'origine de la maladie de Sainte-Croix ne fut plus douteuse pour personne, et les plus incrédules, se rendant à l'évidence, admirent l'importation de la fièvre jaune. On refusa à la polacre l'entrée de la rade ; on ne lui fournit aucun homme, et on lui fit connaître la situation malheureuse où se trouvait la ville, en lui enjoignant de s'éloigner et de ne se rendre dans aucun autre point de la province. Mais, malgré cet ordre, on sut qu'elle était arrivée à Canarie et qu'elle avait jeté l'ancre au port de la *Luz*, où elle s'était bien gardée de dire qu'on l'avait repoussée de Sainte-Croix et de faire connaître ce qui se passait à son bord. Sous prétexte de prendre de l'eau et des vivres, elle

communiqua avec la ville, où elle prit les hommes dont elle avait besoin, et continua son voyage pour la Havane. On doit certainement avoir égard à toutes ces circonstances dans la recherche des causes de la fièvre jaune à Canarie. Ce fut, en effet, à l'époque de l'arrivée de la polacre que cette maladie s'y manifesta. *Mais les avenues des rues ayant été murées, la maladie fut bornée et ne fit plus aucun progrès.* L'année suivante, on laissa cette partie de la ville communiquer avec le reste, dans l'idée où l'on fut que la maladie qui s'y était déclarée n'était pas la fièvre jaune, idée que que fortifiait l'opinion de deux médecins, opposés sous ce rapport à leurs autres confrères. La maladie, dont il restait des germes, gagna alors non-seulement toute la ville, mais aussi d'autres points de l'île, d'où elle fut encore portée à Sainte-Croix par quelques passagers, qui entrèrent à l'hôpital le lendemain même de leur arrivée. Cette même année, elle fut portée au port de la *Orotava*.

La fièvre jaune de Sainte-Croix dura, dans la première épidémie, depuis le 11 septembre 1810 jusqu'au 25 janvier 1811, époque à laquelle des pluies très-abondantes eurent lieu. Le nombre des victimes monta à 1,332, savoir : 824 hommes, 508 femmes : 1,500 personnes avaient pris la fuite, et de ceux qui restèrent il y en eut 2,000 qui n'en furent pas atteints ; 4,168 furent parfaitement guéris. La population de Sainte-Croix est de 9,000 âmes.

L'épidémie de 1811 dura depuis le 15 septembre de cette même année jusqu'au 4 janvier 1812. Les 2,000 personnes qui, l'année précédente, n'avaient pas eu la maladie se trouvaient à cette époque à Sainte-Croix ; il y avait aussi 500 individus de ceux qui avaient pris la fuite lors de la première épidémie, et environ 2,500 qui y étaient arrivés des autres îles. Total, 5,000, dont 4,000 eurent la maladie ; 225 en moururent, 1,000 lui échappèrent. On observa, à mesure que l'hiver approcha et que le temps se rafraîchit, que la fièvre jaune prit le type intermittent, et dura douze, vingt et jusqu'à trente jours, ayant beaucoup d'analogie avec les atoxiques pernicieuses.

Quelques auteurs ont assuré que la fièvre jaune épargnait les nègres. De nos jours même, on a imprimé qu'en Amérique, et cela pour défendre le système de la non-contagion, les nègres des

Antilles et ceux arrivés d'Afrique en étaient toujours exempts, tandis que les nègres nés dans l'Amérique du Nord étaient aussi exposés à la contracter que les blancs. Voici pourtant trois faits qui ont été observés dans l'épidémie de Sainte-Croix, et qui sont tout à fait contraires à cette opinion. Le premier se rapporte à un nègre appartenant à M. Guerala, et naturel du Sénégal. Cet individu est mort de la fièvre jaune. Les deux autres faits ont trait à deux négresses qui furent guéries par les soins du docteur Vergara, qui a fourni la plupart des documents qui concernent l'épidémie des Canaries.

Plusieurs observations recueillies dans les petites localités des Canaries prouvent aussi que l'on peut avoir la fièvre jaune plusieurs fois.

On fit, à Sainte-Croix de Ténériffe, des fumigations dans les maisons, suivant la méthode de Guyton-Morveau ; on blanchit les habitations, on nettoya et on lava les planchers, et on exposa tout à l'air libre pendant quarante jours ; on fit observer, d'après les ordres et règlements du gouvernement et de la junte sanitaire, des quarantaines rigoureuses aux vaisseaux qui venaient des pays où règne la fièvre jaune. On exposa à la ventilation toutes les marchandises susceptibles de conserver des miasmes contagieux. Après que ces dernières mesures eurent été prises, la maladie s'éteignit à Sainte-Croix, où elle avait toujours été inconnue, d'ailleurs, avant 1810.

Telle est l'histoire abrégée de l'épidémie des îles Canaries, épidémie très-peu connue dans le monde médical, et qui mériterait de l'être davantage, parce qu'elle donne les moyens de résoudre plusieurs questions d'hygiène publique sur lesquelles les médecins sont en dissidence. Les villes des Canaries sont peu considérables, et personne n'ignore, je l'ai déjà dit, que c'est aux petites localités qu'il faut s'adresser lorsqu'on veut remonter à l'origine première des maladies et étudier avec fruit leur mode de propagation.

Pourrait-on objecter, dit le docteur Vergara, que le *vomito* de Sainte-Croix avait été produit par les grandes chaleurs ou bien par l'oubli des règles de l'hygiène civile ? S'il en était ainsi, la fièvre jaune serait endémique aux îles Canaries, puisque le degré de

chaleur est toujours le même à chaque époque de l'année; et d'ailleurs, ces chaleurs sont très-supportables dans un pays qui, par la beauté de son climat, a mérité des anciens le surnom de *Fortuné*. Rappelons-nous que la maladie a commencé vers le milieu de septembre, époque où les chaleurs perdent beaucoup de leur force; rappelons-nous aussi cette coïncidence de la fièvre jaune de Cadix, son apparition sur des individus appartenant aux courriers ; enfin, la manière dont elle fut introduite à Canarie, et presque sur-le-champ arrêtée en murant les avenues des rues où elle existait.

Quant à la seconde objection, ajoute M. Vergara, je répondrai que je défie qui que ce soit de m'indiquer une ville dans laquelle il règne une plus grande propreté et où les règles de l'hygiène s'exécutent mieux qu'à Sainte-Croix.

J'arrive maintenant à la fameuse épidémie de Barcelone, en 1821, sur laquelle j'insisterai un peu plus que sur les autres, soit à cause de sa grande célébrité, soit parce que c'est à son occasion que la doctrine de l'importation a commencé à être attaquée par Chervin.

Bien que l'histoire exacte de cette grande calamité se trouve dans la relation de la commission française, je ne me suis pas borné à consulter cet excellent ouvrage, que j'ai dans ma bibliothèque ; mais j'ai mis, en outre, à profit les communications précieuses que m'a faites dans ces derniers temps l'illustre Bally, et les notes que j'ai prises moi-même sur les lieux. Voici donc la substance de ces événements lamentables :

« La révolution, qui, en 1821, agitait les populations espagnoles de l'Amérique, avait considérablement multiplié le nombre des corsaires sur l'Océan Atlantique, et surtout dans le golfe du Mexique. Aucun navire du commerce ne pouvait se hasarder à naviguer isolément. On rassemblait alors de nombreux convois, que l'Espagne faisait escorter par des vaisseaux de guerre. En ce temps-là, la Havane, port de l'île de Cuba, et la Vera-Cruz, port du Mexique, étaient ravagées par la fièvre jaune. Cinquante-quatre bâtiments, rassemblés et protégés par une force imposante, sortirent de la Havane le 28 avril, et se joignirent au convoi de la Vera-Cruz pour se diriger vers l'Espagne. Vingt-quatre

d'entre eux vinrent mouiller dans le port, à la hauteur du quai de Barcelonette, petite ville charmante, dans une position délicieuse, qui peut être considérée comme un faubourg de Barcelone, bien qu'elle soit en dehors des remparts. Plusieurs de ces navires avaient eu des malades et des morts à la Havane et pendant la traversée.

« Il s'était fait aussi dans la métropole espagnole, en 1819, une révolution dont on célébrait l'anniversaire tous les ans. Le 15 juillet 1821, des joûtes sur l'eau firent partie de cette fête, et les navires du port furent couverts d'une immense foule. Telle fut la véritable origine de la fièvre pestilentielle qui affligea si cruellement cette belle et populeuse cité.

« Il est constant que les capitaines des navires en avaient imposé aux médecins de la police sanitaire, en leur affirmant que la perte des hommes, pendant la traversée d'Amérique en Europe, était due à des accidents, de sorte que la sécurité la plus parfaite régnait au milieu de cette population; et comme jamais la ville n'avait été infectée par la maladie américaine, rien ne venait troubler la joie publique. Tel est le fait général. Les faits particuliers, nous les emprunterons à l'histoire médicale de l'épidémie de Barcelone, parce qu'ils sont authentiques, recueillis avec conscience et confirmés par les plus graves témoignages.

« Le navire le *Grand-Turc* reçut, le jour de la fête, une quarantaine de personnes, dont la plupart ne tardèrent point à s'aliter. La polacre *Nuestra-señora-del-Carmen*, avait eu six hommes de son équipage atteints de la fièvre jaune à la Havane. Elle avait touché à Alicante, où elle avait pris un passager, avant d'entrer à Barcelone. Ce passager, dans le trajet, tomba malade, et lorsque la visite sanitaire fut annoncée, on força ce malheureux à s'occuper de sa toilette. L'équipage reçut la libre entrée, et, le lendemain, le passager mourut dans Barcelonette. Près d'un brick français la *Joséphine* était une polacre napolitaine, dont les hommes avaient été employés à faire les déchargements des navires suspects; trois des matelots de la polacre moururent après ces communications. On se roidissait tant contre toute idée de contagion, que ce malheur fut attribué à un empoisonnement par le vert-de-gris. Ainsi, en 1832, la maladie venue des Indes fut aussi attribuée à des em-

poisonneurs de puits et de sources, et, pour preuve, on les assommait dans divers endroits. Ainsi, en 1848, pour démontrer que le choléra n'était point importé d'Angleterre à Dunkerque, et que par conséquent il ne pouvait être transmissible, on accusa des indigestions de harengs frais, mangés en trop grande quantité, vu que la pèche avait été fort abondante. Bientôt l'épidémie, développée à Lille à la suite de l'arrivée d'une barque de Dunkerque, dont le patron mourut, apprit, pour le malheur de la France, qu'il faut quelquefois se défier de l'obstination des hommes et des idées trop exclusives.

« Le 26 juillet, le second capitaine de la *Joséphine* présenta des symptômes graves, qui obligèrent de le transporter à Barcelonette, où il expira à trois heures du soir. Le médecin qui lui avait donné des soins ne tarda pas à le suivre. Ce même jour, on descendit à terre un homme et une femme, gardiens de navire, qui étaient malades, la femme seule, atteinte de vomissement noir, mourut. La commission dit qu'il ne resta à bord de la *Joséphine* que le capitaine Simiane; il voulut aller se loger à Barcelonette : là, il vit périr dans son auberge l'hôte, sa femme, un enfant de cinq ans et la servante. Alors il fut forcé de retourner à son bord, où il continua à jouir d'une santé parfaite, ce qu'il attribua à ce que, en 1819, il avait eu la fièvre jaune dans l'île de Cuba. De trois ouvriers de Saledonio-Sastre-Naranja, maître charpentier de Barcelonette, qui avaient travaillé au radoub du brick le *Taille-Pierre*, l'un mourut le 27 juillet, le second le 29, et le troisième le 2 août. Une femme de Sitjès, Juana-Maria Bauza, qui avait fréquenté ce même navire, mourut le 5 août, à une heure après-midi.

« Les malheurs de ce genre se multipliaient, et déjà l'infection avait pénétré du faubourg de Barcelonette dans la ville, lorsque, le 6 août, les juntes des divers quartiers se réunirent pour arrêter les mesures propres à limiter la propagation du mal : c'était trop tard. Une fois les germes disséminés, tout moyen de coercition devient inutile. Un seul miasme peut développer les plus graves symptômes chez un individu bien prédisposé, et, à son tour, cet individu devient *un laboratoire* où se fabriquent et se multiplient des corpuscules atomiques, insaisissables à la vérité, mais qui sont

connus par leurs effets. De même l'œil de l'homme ne distingue pas le pollen des fleurs dans les genres dioïdiques, lorsqu'il se transporte au loin pour féconder la femelle.

« Comme d'ordinaire, les médecins n'étaient point encore d'accord sur la nature du mal, et la population, également divisée, rendit inutiles les mesures proposées par cette junte. Voici ce qui se passa : Quatre frères, nommés Prats, avaient travaillé sur le *Grand-Turc* et y avaient contracté la fièvre jaune. Transportés de leur domicile au lazaret, ils y moururent. Ils avaient communiqué l'infection à leur père et à leur sœur, et lorsque l'autorité voulut les faire porter dans une maison isolée, sur le bord de la mer, on les arracha des mains de la garde. Ceci se passait le 16 août.

« Prats père succomba, le 17, dans sa maison. Le 12 septembre. les autorités supérieures quittèrent ce lieu de désolation, et allèrent s'établir à Esparaguerra. Déjà l'émigration, provoquée par l'effroi, avait été considérable ; mais cet exemple contribua à l'augmenter. On affirma à la commission française que, sur 150,000 habitants, il n'en était resté que 50,000, d'autres disaient 80,000 ; on exagérait peut-être. C'est snr ce reste, quel qu'il fût, que le fléau dévorant s'exerça, à ce point qu'il mourait jusqu'à 500 personnes par jour, et qu'on évalua à 22,000 la perte totale en moins de quatre mois. Barcelonette compte 700 maisons, dont 20 seulement furent épargnées.

Nous allons suivre brièvement la marche de l'épidémie dans la ville, en racontant quelques-uns des faits les plus saillants et les plus authentiques.

Le premier qui transmit l'infection des navires dans la ville, fut un menuisier qui habitait dans une de ces maisons situées le long de la muraille de la mer. Il travaillait sur les navires contaminés ; il eut le vomissement noir, et guérit. Mais les quatre personnes qui vivaient chez lui et qui le soignèrent, furent promptement victimes. Le portier de la Bourse était venu fréquemment visiter le menuisier ; il mourut et entraîna avec lui sa femme et ses trois enfants. Une petite fille qui restait fut recueillie par la famille Dels-Cops, au milieu de laquelle elle succomba, en communiquant la contagion à douze personnes, dont onze périrent ; le gendre seul échappa. Parmi les premiers malades, on cite aussi

Gabriel Roma, sellier, domicilié rue de *los Encantes*, en face de l'église Saint-Sébastien ; il avait fait une partie de pêche et avait mangé sa capture avec des marins d'un navire infecté. Rentré chez lui, il tomba malade. Une de ses jambes se couvrit d'ecchymoses, se gangréna, et il mourut, laissant des germes qui infectèrent et firent succomber neuf personnes de la même maison. Un vieillard, rue de la *Fontaine-Sèche*, prend la maladie, la communique à son fils et à son petit-fils. Ce dernier, Joseph Sala, travaillait chez un sellier nommé Barris, qui mourut aussi.

Derrière le palais du capitaine général demeurait François Marty, chaudronnier. Sa femme de ménage, pendant les premiers jours d'août, va à Barcelonette, visite l'un des navires infectés, puis se rend chez le chaudronnier, où elle ne tarde pas à mourir; trois autres personnes de la maison, dont deux ouvriers, subissent le même sort. L'un des ouvriers s'était fait transporter à Badalona, village à 8 ou 10 kilomètres de Barcelone, et il y succomba. Aussitôt les habitants, après avoir pris contre sa maison les mesures nécessaires, travaillèrent à s'isoler, mirent des gardes aux avenues, ne reçurent plus personne et se préservèrent ainsi : circonstance d'autant plus remarquable que Badalona est dans la plaine, au bord de la mer, et réunissant toutes les circonstances dont les partisans de l'infection spontanée s'autorisent pour nier la contagion. Les faits qui précèdent se passaient dans la partie de la ville où les rues sont le plus étroites. Dans la rue Neuve, la plus belle, la plus large et la mieux alignée, dans un palais vaste, bien aéré, à grands appartements, étranger à toute cause d'infection locale, dans l'hôtel du marquis d'Aguilar, habité par le duc de Gijar avec un nombreux personnel, la maladie apparaît bientôt. Les domestiques de l'hôtel qui, chaque jour, allaient à Barcelonette, pour faire les approvisionnements, en rapportent le germe du fléau et 34 personnes sont victimes.

Le mal pénètre dans la maison en face, s'avance de proche en proche, jusqu'aux dernières extrémités de la rue. L'hôtellerie de la Dorade perd quinze personnes, et la maison voisine, 25 sur 27.

Si le danger était grand pour toutes les classes de la société, il ne l'était pas moins pour ceux que leur ministère obligeait à

secourir les malades. Les confesseurs étaient encore plus exposés que les médecins, car ils restaient plus près et plus longtemps sous le courant d'une haleine méphitique. Ce fut par cette voie, aussi périlleuse que sacrée, que le typhus d'Amérique pénétra dans la plupart des couvents de moines. Ces communautés perdirent les unes la moitié, les autres le tiers, le quart ou le cinquième de leur population, avec cette circonstance remarquable que presque tous ceux qui moururent avaient rempli l'office de confesseurs. Une fois introduite dans le couvent, la fièvre jaune attaquait les religieux qui n'en étaient pas sortis. Ainsi, les uns recevaient la contagion des malades de l'extérieur, et, à leur tour, la communiquaient aux bien portants.

Que l'on aille consulter les registres, et on apprendra que 124 moines confesseurs ont rendu le dernier soupir dans cette conflagration générale ; sans compter les curés et vicaires qui, comme les premiers, ont lutté de zèle, de courage et d'humanité. Parmi les médecins, chirurgiens et élèves, plus de cinquante ont succombé. A ce nombre, il faut ajouter le jeune Mazet, ce membre si dévoué de la commission des médecins français. Tous les hommes de l'art avaient succombé à Barcelonette. Pressés par l'autorité, Barcelo père et Barcelo fils, fort en sûreté à *Gracia*, acceptèrent la redoutable mission de venir remplacer les morts ; et ils succombèrent tous deux, l'un le 9 novembre, l'autre deux jours après.

Toutes ces victimes, objectera-t-on, étaient sous la même influence épidémique ; mais écoutez la contre-épreuve : 29 religieuses *du couvent des Capucines*, 34 *de los Angelos*, 28 *de Ste-Thérèse*, 15 *des Hiéronymites*, 21 *des Carmélites*, celles également de *San-Juan de Jérusalem*, qui s'étaient interdit toute communication avec l'extérieur, furent complètement préservées ! Les religieuses du couvent de Jérusalem, sans communication extérieure, vécurent en sûreté jusqu'au 13 septembre. Alors, une portière mourut : sa mort fut suivie de celle de deux autres portières, une le 20 septembre, une le 12 octobre. Deux tourières, en relation obligée avec ces trois femmes, succombèrent, l'une le 20, l'autre le 25 octobre. La contagion avait pénétré dans l'intérieur du couvent ; il perd onze religieuses sur vingt-huit ! Cinq autres couvents de femmes qui ne s'étaient point isolés, éprouvaient toutes les

rigueurs de la contagion. Aux six couvents préservés par les mesures d'isolement, ajoutons la maison de Charité, les dépôts de mendicité, les prisons elles-mêmes, ces lieux immondes, sentine de toutes les causes d'infection.

Vous vivez au milieu de l'influence épidémique, objecte-t-on encore, si vous tombez malade, vous le devez à cette influence et non à la contagion. Cependant, si des couvents, des prisons se garantissent en se séquestrant, il faut bien admettre qu'il y a autre chose que ce mot abstrait que l'on nomme *influence;* et, par contre, que des corpuscules morbifères émanent des malades pour aller pénétrer l'homme sain. Aux preuves précédentes, il faut joindre l'exemple de la citadelle où vivaient entassées une garnison de mille soldats, une chaîne de 170 forçats renfermés dans deux casemates voûtées, qui ne recevaient de l'air que par des fentes ou meurtrières fort élevées, et une nombreuse réunion d'enfants condamnés à la détention, à quoi il faut ajouter les gens de service en nombre considérable. Or, la citadelle a été préservée, grâce à un isolement complet. Ce fait répond à tout, car la citadelle fait partie intégrante de la ville, dont elle complète le système de fortification et dont elle n'est séparée que par la place d'armes, ou promenade de l'esplanade, qu'elle ne domine que par la hauteur de ses remparts. Quelques-uns de ses ouvrages avancés s'approchant de Barcelonette et de la Méditerranée, au sud.

Le commandant dom Antonio Puig, homme de caractère, d'énergie, de discipline, sans s'arrêter aux déclamations des théoriciens, maintint une rigoureuse séquestration, et mérite d'être considéré comme la providence de la nombreuse population que renfermait la citadelle. Lorsque la commission des médecins français témoigna le désir de le voir au mois de novembre, il la reçut sur le pont levis et à distance. Il lui raconta que, sans s'informer de la nature du mal, il faisait transporter à l'hôpital, avec les précautions d'usage, tout individu qui tombait malade, dès la première heure, et faisait à l'instant brûler ses effets. Depuis le commencement de l'épidémie, il n'avait eu de malades que huit ou dix personnes, qu'il croyait avoir été atteintes des affections ordinaires à une garnison.

« L'épidémie de Barcelone semblait, en raison de la dissémination

des émigrants, menacer l'ouest de la France, et la terreur agitait les départements limitrophes. Le gouvernement français se décida à nommer une commission chargée de recueillir et de lui transmettre les documents dont il pouvait avoir besoin pour veiller à la sûreté du pays. Le ministère, après avoir désigné le docteur Pariset comme l'un des commissaires, en demanda un autre à l'Académie de médecine, qui nomma le docteur Bally. Chacun de ces deux délégués titulaires choisit un adjoint. Le docteur Pariset emmena son élève Mazet, jeune médecin de vingt-huit ans, homme de savoir, animé par le zèle le plus ardent. Le docteur Bally s'adressa à François, son ancien compagnon dans les armées d'Espagne et de Saint-Domingue, et le 9 octobre la commission atteignait les postes avancés du cordon sanitaire qui entourait la capitale de la Catalogne. Quelques jours après, M. Audouard, envoyé par le ministre de la guerre, deux sœurs de Sainte-Camille, un jeune élève nommé Jouarii, vinrent joindre la commission. Aucun ordre n'était arrivé aux avant-postes pour la recevoir. Le docteur Bally dut se rendre au quartier général, établi sur une montagne qu'il fallut escalader sous un soleil tropical. Pour obtenir le droit de traverser le cordon, il fallut que la *siesta* d'usage fût achevée.

« Ce retard et le temps indispensable pour le retour, empêchèrent les médecins d'arriver avant la nuit, alors qu'une porte intérieure était déjà fermée. Il se rencontra par bonheur un sergent de la garde civique dont M. Bally avait fait la connaissance à Cadix en 1805, qui leva tous les obstables et conduisit les commissaires français à travers ce dédale de rues étroites, sombres et tortueuses.

« Pour se faire une idée de l'impression pénible qu'éprouvèrent quelques membres de la commission, il faut se transporter par la pensée dans ce vaste sépulcre où l'on n'apercevait pas un être vivant, excepté quelques prêtres, précédés d'une sonnette lugubre, conduisant les morts à la dernière demeure, ou qui portaient le viatique à ceux qui allaient prendre la même route. Toutes les maisons étaient fermées ; beaucoup étaient barrées avec des planches clouées. A la porte de quelques-unes gisaient des cadavres que les hommes de peine devaient enlever lorsqu'ils les trouveraient. Vainement l'officieux conducteur frappa à la porte de plusieurs maisons pour introduire la commission : personne n'ou-

vrit. Elle allait se décider à passer la nuit sous les arbres de la Rambla, lorsque la menace de faire enfoncer la porte, répétée par le sergent, força le maître de l'hôtellerie française d'admettre les voyageurs épuisés de fatigue. Dès le lendemain, après avoir rendu ses devoirs à l'Intendance sanitaire, présidée par l'illustre Cabanes, homme de caractère et de dévouement, la commission se distribua ses rôles. Pariset devait recueillir les documents relatifs à la marche de l'épidémie et à ses moyens d'introduction ou de propagation. Bally eut en partage l'hôpital et les visites en ville, d'accord avec François. Quant à Mazet, jeune, sanguin, vigoureux, de ces constitutions qui sont la proie des fièvres jaunes, il lui fut conseillé de prendre du repos pendant quelques jours. Mais, emporté par son ardeur, il vit un malade le 11, sentit une bouffée de vapeur fétide le pénétrer en examinant le fond de la gorge, lors de la seconde visite. Il tomba malade dans la nuit du 12 au 13, et rendit le dernier soupir le 22 octobre, à 4 heures du matin.

« Il expira entre les bras du docteur Bally, qui fut obligé à plusieurs reprises de le saisir à bras-le-corps, pour le replacer sur son lit, car il cherchait sans cesse à s'échapper, en jetant des cris perçants. Peu de malades présentèrent des symptômes aussi formidables. Le suintement du sang par le nez, par la bouche, le vomissement noir, qui, par l'effet d'une régurgitation continue, inondait ses draps; le crachotement continuel; les défécations noires; les urines brunes et sanguinolentes, après seize heures de suppression; les ecchymoses, l'ictère. Et parmi les symptômes subordonnés à l'appareil nerveux, on a noté le délire, la fureur, l'emportement caractérisé par les cris et les coups de pied adressés à celui qui voulait le remettre dans son lit; l'impression de terreur, éprouvée pendant tout le cours de la maladie; la roideur tétanique. En résumé, il éprouva à un haut degré tous les symptômes caractéristiques de la fièvre jaune, et quelques-uns de ceux qui appartiennent à l'hydrophobie canine (1).

Le 24 octobre, deux jours après le décès de Mazet, Bally tomba malade lui-même et resta huit jours entre la vie et la mort. On pouvait attribuer l'invasion de la fièvre, cette fois, soit aux visites

(1) Documents fournis par M. Bally.

dans l'hôpital, soit aux soins particuliers donnés par le docteur à son collègue. Mais dans l'histoire médicale de l'épidémie, il a semblé attacher plus d'importance au fait suivant, bien que depuis la mort de Mazet il éprouvât de la pesanteur de tête, du malaise et quelques nausées ; bien qu'il soit aussi dans son opinion que la période d'incubation est en général courte.

A la suite d'un soulèvement qui avait eu lieu en Piémont, plusieurs officiers de l'armée s'étaient réfugiés à Barcelone. L'un d'eux, gravement atteint du typhus pestilentiel, fut transporté par ses collègues dans le village de *San-Gervasio*, situé d'une manière pittoresque sur le revers de la montagne. On vint prier le docteur Bally, qui soignait précédemment ce malade, de se transporter dans cette localité, parce que Rochoux, déjà réfugié à *San-Gervasio*, s'était enfui à *Sarria*, à l'approche de l'infortuné Piémontais. L'Italien, outre d'autres graves symptômes, était baigné dans une sueur immense. Bally explore le pouls à diverses reprises et longuement chaque fois, pour rassurer les assistants et les persuader qu'il n'y avait aucun danger dans ce contact. Cependant, avant de s'éloigner, il ressentit le long du bord cubital du médius de la main gauche un prurit fort incommode, qui ne céda à aucun frottement ni lavage, et qui dura environ 15 à 20 minutes. Il était cinq heures, et à dix heures de la nuit, Bally fut brusquement réveillé par une sensation indéfinissable de compression. Il lui semblait que son corps était, des pieds à la tête, entouré de cordages qui rendaient ses mouvements impossibles, gênaient la respiration, et le menaçaient d'asphyxie. Une heure après ce début, une sueur abondante se déclara et persista pendant une semaine sans interruption. Il fallut à chaque instant changer de linge, et le domestique chargé de cette fonction mourut en trois jours. Cette sueur semble donc avoir été le véhicule du poison, et avoir servi d'instrument d'inoculation dans les deux cas. Ceci explique le langage de Mazet, qui, pendant les premiers jours de son martyre, s'écriait sans cesse : *Quel poison subtil !*

Vers la fin de sa maladie, un abbé chargé des affaires de l'opulente maison *Do*, apporta une bourse remplie de pièces d'or, destinée aux honoraires des trois médecins qui avaient fait des

consultations pour le chef de cette famille, atteint d'une angine couenneuse. La commission s'était promis de ne jamais rien accepter. François et Pariset refusaient fermement de recevoir, et l'abbé insistait. Le malade s'élance de son lit, saisit la bourse et la remet dans la poche de l'intendant. Cet effort faillit lui coûter la vie. Dès qu'il put se soutenir, il alla reprendre le service d'hôpital et faire les ouvertures de cadavres qui ont été consignées dans l'histoire médicale de l'épidémie de Barcelone. De tout cela, il résulta une fièvre lente avec exacerbation le soir. C'est à partir de cette époque qu'il fut reconnu que la quinine pouvait être administrée à très-haute dose. Pendant les trente jours de quarantaine au fort de Bellegarde, sur les Pyrénées, précédés de vingt jours d'une première quarantaine espagnole au couvent de la Chartreuse, Bally prenait par jour, deux, souvent trois cuillerées à café de sulfate de quinine. Chacune d'elles peut être évaluée de dix à douze décigrammes. Pelletier avait envoyé à la commission, avec la générosité qui caractérisait cet illustre savant, un grand bocal de ce précieux alcaloïde alors à peine connu.

Je dois ajouter comme preuve du dévouement de la commission française, que non-seulement elle ne voulut jamais rien recevoir des riches, mais encore qu'elle ne refusa dans aucune circonstance, de visiter à domicile les pauvres malades qui réclamaient ses secours. « Envoyés par le gouvernement, disent ces illustres médecins, dans le préambule de leur *relation historique*, notre *désintéressement devait répondre au caractère de notre mission; d'un autre côté, au milieu d'un fléau aussi épouvantable et qui atteignait presque tous les habitants, nous nous serions considérés comme indignes de la noble mission que nous avions reçue, si, pour veiller à notre propre conservation, nous avions refusé notre ministère à la population de Barcelone, indigente ou non. Nous n'eussions jamais voulu que cet acte d'égoïsme et de barbarie, flétrît nos noms et souillât notre mémoire.*»

C'est sur de tels hommes pourtant que l'école de Chervin, qui commençait alors à poindre, a fait peser les soupçons les plus odieux, les accusations les plus absurdes et les plus outrageantes, mettant en doute leur expérience, leur capacité, et allant jusqu'à affirmer, afin de les vouer au ridicule et au mépris public, qu'ils s'é-

taient entendus avec le gouvernement de la Restauration pour conseiller l'emploi du cordon sanitaire, qui, d'après cette école, n'était tout simplement qu'une mesure dirigée contre la révolution d'Espagne, contre la contagion des idées libérales. En admettant qu'il en fût ainsi et que le gouvernement de l'époque se servît en réalité de ce cordon pour les besoins de sa politique, pourquoi supposer une connivence si injurieuse pour la commission médicale, pour des hommes qui avaient fait si courageusement le sacrifice de leur vie, et qui portaient si haut, à Barcelone, la bannière de la médecine française ? Que le cordon sanitaire ait été converti deux ans plus tard en armée d'invasion, c'est ce qui ne peut être nié ; mais, encore une fois, pourquoi rendre responsable de ce fait MM. François, Bally et Pariset.

Ce dernier, doué de moins de stoïcisme que Bally, n'a jamais pu digérer cette accusation; elle n'a pas cessé de peser sur lui, et lorsqu'il se mettait sur ce chapitre, son exaspération était évidente. J'ai pu m'en assurer en diverses occasions. On trouvera, du reste, la preuve de ce que j'avance à ce propos dans la lettre suivante qu'il m'adressa, en réponse à quelques éloges bien mérités que je lui avais donnés dans un de mes écrits sur la matière.

« Raison et courage, vous voilà, mon cher enfant; j'achève vos articles et j'en suis ravi. Vous me traitez trop bien, et cependant si je consulte mon propre cœur, encore sur ce point vous avez raison. J'ai tout à l'heure 75 ans ; le 5 août prochain j'entrerai dans ma 76me. Ces 75 ans terminés n'offriront, j'espère, à l'œil des envieux, pas même une seconde à désavouer (à quelques pécadilles près, qui ne regardent que moi et n'ont blessé personne); je garde pour moi votre dernière lettre comme un objet sacré ; gardez aussi la mienne. Il faut à ce propos que je vous compte quelques petits scandales : *Lorsque je fus envoyé à Cadix pour la fièvre jaune, des médecins de Paris écrivirent bien vite à Madrid que j'allais en Espagne pour faire une révolution ; l'avis arriva avant moi ; aussi, la police de Madrid me donna-t-elle pour domestique un de ses agents, qui crut faire merveille en me volant une grande pancarte où les* 800 *voleurs dont j'étais le médecin à Bicêtre, me recommandaient à Dieu et à moi-même pour que je leur revinsse sain et sauf. Lorsque j'allai à Barcelone, les mêmes calom-*

niateurs soutinrent que je n'allais là que pour favoriser une contre-révolution, deux méchantes bêtises cvntradictoires (1).

« Je continuerai à vous tenir au courant de la discussion sur le rapport de M. Prus ; mais quoi qu'il vous arrive, cher enfant, n'en dites mot à personne; on a publié à Marseille quelques paroles que je vous ai écrites sur M. Prus et on m'en fait une grosse affaire; au nom du Ciel, que tout se passe entre nous deux : le repos, la paix, sont des nécessités pour ma triste vieillesse.

« PARISET. »

Bien que la saison fût déjà assez avancée lorsque la commission française entra à Barcelone, l'épidémie était encore à son apogée, et il lui fut donné de l'étudier, je le répète, de la manière la plus fructueuse. Les conclusions du rapport qu'elle adressa au gouvernement furent celles-ci :

La maladie de Barcelone est la même que celle que l'on a vue tant de fois depuis vingt ans, sur le littoral de la Péninsule; c'est la fièvre jaune des Antilles ;

Cette maladie éminemment transmissible a été importée de nouveau en 1821, d'Amérique en Espagne, par des vaisseaux partis de la Havane.

Aucune cause locale appréciable n'a pu produire l'épidémie de Barcelone.

Le germe ou le miasme de la fièvre jaune réside dans les hommes actuellement malades, ou dans les effets usuels, ou dans certaines marchandises amenées des Antilles, ou dans l'air que l'on respire à bord des vaisseaux qui reviennent des parages américains.

(1) Ces contradictions parmi les méchants sont très-fréquentes. En 1848, je fus dénoncé au ministre de l'Instruction publique Carnot, par deux confrères qui visaient à mes emplois ; l'un faisant de moi un ami fanatique du gouvernement qui venait de tomber, l'autre un légitimiste forcené. Mon parent, M. Ferdinand de Lesseps, étant intervenu auprès du ministre, je reçus de lui un billet ainsi conçu : Citoyen, j'ai pris connaissance de vos bons et loyaux services, soit dans la marine nationale, soit dans l'instruction publique, et *j'ai fait jeter au feu les ignobles et stupides dénonciations* dont vous avez été l'objet ; vous pouvez donc vous tenir tranquille, vous ne serez pas inquiété dans votre position. Salut et fraternité.

CARNOT.

Vingt ans plus tard, j'ai pu reconnaître moi-même, comme on le verra bientôt, la vérité de ces conclusions dans une rude épidémie de fièvre jaune, dont je démontrai l'origine et suivis la filiation avec succès. Je ne connaissais pas encore à cette époque, je l'ai déjà fait remarquer, l'ouvrage de MM. François Bally et Pariset; aussi, lorsque je fis hommage de mon travail à l'Académie de médecine, ce dernier m'écrivit-il la lettre suivante, qui fut le point de départ de nos relations, de notre intimité.

« Vous avez vu, très-honoré confrère, ce que nous avons vu à Barcelone; l'*importation est possible*; *nous l'avons constatée en Espagne, et elle se réalisera encore*; *après dix épidémies modérées il en apparaîtra une onzième d'un caractère féroce qui franchira tout*; *un vaisseau sera précisément la boîte qui nous l'apportera. Qu'on dispute sur infection, sur contagion, le fond reste le même, substituez à ces mots le mot transmission, et personne ne disputera plus.*

« Chose étrange! On se laisse gouverner par des mots. On dit qu'un vaisseau est infecté; mais de quoi l'est-il? l'est-il par la décomposition du bois, des cordages, des ferrements? Non sans doute, il l'est par les hommes malades, par les émanations qu'ils ont fournies et qui, reçues par un homme sain, se mêlent à son sang et lui donnent la maladie des premiers. Infection! Contagion à distance! Transmission! Le fait reste le même: le poison au lieu d'être reçu par une partie saine appliquée sur une partie malade, à zéro de distance, est reçu à un pied, à une toise de distance, qu'importe! Tiré à une toise ou à bout portant, un pistolet n'est pas moins dangereux, ne donne pas moins la mort. J'ai parlé hier soir de votre ouvrage à M. Kéraudrén; il y voit aussi la justification de ce qu'il a dit, et, comme moi, une autorité en sa faveur.

« PARISET. »

Cette lettre que j'ai reçue le 26 janvier 1841, et que j'ai gardée par conséquent en portefeuille pendant 22 ans, je l'exhume aujourd'hui pour la soumettre, non seulement au monde médical, mais encore à M. l'Inspecteur général de nos établissements sanitaires. Lui aussi, n'a vu à Saint-Nazaire que ce que nous avions vu bien avant lui, ses conclusions, quelque habilement présentées

qu'elles puissent être et cela dans le but évident d'innover et de ménager les susceptibilités non-contagionistes de l'Académie, ces conclusions, dis-je, ne diffèrent pas des nôtres, et il ne saurait avoir la pensée (je le démontrerai en temps et lieu), de soutenir que l'épidémie de l'*Anne-Marie*, n° 2, a été l'occasion de quelque enseignement nouveau, si ce n'est de celui-ci : Qu'on s'expose toujours à des amendes honorables, lorsqu'on se jette à la légère dans des théories qui sont en contradiction flagrante avec les résultats de l'expérience et de l'observation. Il ne faut jamais juger avant d'avoir vu les choses de près.

J'ai déjà dit qu'à son arrivée à Barcelone, la Commission avait trouvé le corps médical de cette ville, divisé en deux camps, qui se faisaient une guerre acharnée. Des dissentiments s'étaient élevés dans son sein par rapport à l'origine de l'épidémie et ces dissentiments que l'on retrouve dans toute calamité publique de ce genre, avaient pour cause, comme toujours, les rivalités, les jalousies si communes dans une profession ou l'intérêt et l'amour propre sont sans cesse en jeu et entretiennent des discordes à nulles autres pareilles. Le docteur A..., affirmait que le fléau n'avait pu être importé, par ce seul motif que le docteur B... professait l'opinion contraire. L'un accusait la saleté des rues et des maisons; l'autre, les provenances des Antilles, faisant remarquer, non sans raison, que les rues et les maisons avaient toujours été sales, sans pour cela que le *vomito* se fût montré; les membres de l'Académie médico-chirurgicale de Barcelone, ceux de la junte de santé, ceux de la subdélégation médicale, ayant des attributions distinctes, se disputaient entre eux, au grand détriment de la dignité de l'art et la politique : la crise que traversait alors l'Espagne, n'était pas étrangère à ces disputes. Guidée par les renseignements qu'elle puisa à bonne source, par les résultats de l'enquête qu'ouvrit Pariset, la Commission ne tarda pas à se prononcer en faveur de l'importation avec tout ce que Barcelone renfermait de médecins capables et haut placés; dès ce moment elle se mit à dos ces médiocrités jalouses et ignorantes qui fourmillent partout, surtout parmi les médecins. Ce fut sur elles que s'appuya d'abord, dans ses critiques et ses attaques, Rochoux, qui, à la fin de l'épidémie s'était décidé à entrer en ville. Je ne m'étendrai

pas beaucoup ici sur le rôle qu'il joua auprès de la Commission; qu'il me suffise de dire qu'il ne fut pas loyal : il commença par admettre avec avec elle l'importation, par conséquent le caractère transmissible qu'avait eu le fléau, qu'il s'était hâté de fuir à San-Gervasio; ensuite il signa une pièce qui exprimait cette conviction et que Pariset a longtemps gardée dans ses mains; mais, rentré en France par Marseille, il fit à la Société de médecine de cette ville une déclaration tout à fait opposée, il en fut de même à Paris. Il m'est pénible de rappeler cette conduite, mais elle appartient à l'histoire. Né aux Antilles (à la Guadeloupe, je crois), il y avait vu de près la fièvre jaune, et l'identité de ses symptômes pathognomoniques avec ceux de la maladie de Barcelone l'embarrassait; pour avoir ses coudées franches avec l'importation et arriver au but qu'il poursuivait, il présenta cette maladie comme un typhus particulier aux ports de mer, pouvant se développer de toutes pièces, partout ou des foyers d'infection maritime étaient soutenus dans leur action par des chaleurs insolites. Il donna à ce prétendu nouveau typhus la qualification *d'amaril* (sans doute du mot espagnol *amarillo* jaune), c'est à l'aide de cette subtilité, si toutefois c'en est une, que M. Rochoux commença sa campagne contre la Commission; il attacha, comme on dit vulgairement, le grelot; mais il n'était pas de taille à rester longtemps le chef de la coalition; bientôt son rôle devint secondaire, et son action disparut, absorbée en quelque sorte par celle de Chervin, dont il devint même l'antagoniste. Du reste, on peut prendre connaissance de ses idées dans les bulletins de l'Académie, où, pendant plus de trente ans il défendit l'existence de son typhus *amaril*. Il a été aussi un des collaborateurs du *Dictionnaire de Médecine*, en 21 volumes.

Pariset me disait dans une de ses lettres, à propos de la versatilité de Rochoux. « Lors de la peste d'Egypte, en 1835, un médecin haut placé dans le service sanitaire, m'écrivit qu'il était actuellement convaincu que la peste était contagieuse; mais il écrivit en même temps à Chervin tout le contraire. Vous verrez, quand vous voudrez, dans la *Gazette des Hopitaux* de 1836 ou 37, les preuves de cette merveilleuse sincérité. Quant à Rochoux j'ai encore dans les mains la déclaration écrite par lui que le *typhus*

amaril de Barcelone est évidemment contagieux; cependant il a signé le contraire à Marseille et le contraire a été imprimé. »

Pour quiconque a vieilli dans la profession médicale, de telles palinodies n'ont rien qui étonnent ; *c'est à leur fréquence que l'on doit rapporter la déconsidération qui pèse aujourd'hui sur un art aussi noble qu'utile*; *mais qui, n'ayant malheureusement et ne pouvant avoir, comme je l'ai déjà dit plus haut, qu'une certitude de probabilité, achève d'exciter la défiance du vulgaire, naturellement malveillant par les discordes incessantes qui divisent les hommes qui l'exercent.* Oui ! Je ne crains pas de l'affirmer ici et tous les vrais médecins penseront comme moi, c'est par là que la médecine s'est suicidée ; c'est par l'industrialisme, l'oubli absolu de toute dignité dans l'exercice de leur art, par les injures qu'ils se prodiguent en toute occasion, que les médecins doivent d'avoir perdu dans notre siècle l'estime et la confiance des masses. Tant qu'une réorganisation intelligente, forte, n'interviendra pas, tant qu'on refusera à l'ordre des médecins cette utile institution dont jouit l'ordre des avocats, c'est à dire un conseil de discipline, il ne pourra se réhabiliter, que dis-je ? Il continuera à descendre rapidement, poussé par les industriels et les charlatans, la pente qui le conduit fatalement à l'abîme, où s'engloutiront bientôt pour jamais son prestige et sa considération.

Avant de terminer ce qui a trait à l'importation de Barcelone et d'esquisser l'histoire de Chervin, jetons un coup d'œil sur les divers rayonnements contagieux qui partirent de l'Espagne, parce qu'il en ressort ce fait bien remarquable que la peste américaine ne put être domptée dans ses tentatives d'invasion qu'à Marseille seulement. L'Intendance sanitaire avait l'œil sur le fléau, et lorsqu'il vint s'abattre sur Pomègue, où il se montra dans toute son horreur, il y fut étranglé dans le Lazaret, par cette institution séculaire qu'on nous a ravie, dont la vigilance sévère ne s'endormait jamais, et qui, dans cette mémorable circonstance, se couvrit de gloire.

De Barcelone, la fièvre jaune fut importée à Tortose, a Asco, à Mequinenza, à Palme, à Malaga, A Palma de Mayorque, à Marseille, etc., et, chose essentielle à noter, elle le fut toujours par des malades. Là ou l'on prit des précautions, où l'on interrompit toute

communication avec le foyer, le mal ne put pénétrer en dépit de conditions géologiques et climatologiques souvent très-favorables.

Jamais Tortose n'avait connu la fièvre jaune. Dans la nuit du cinq au six août, un bateau parti de Barcelone débarque les nommées Salvador, Corto, et Bonaventure Puyg. Ce dernier tombe malade à la campagne et meurt du vomito ; mais il ne s'y répand pas et sa mort n'a pas de suites. Salvador est atteint à son tour ; on l'avait mis à table déjà malade, on le porte chez son frère, qui le soigne : il expire au bout de peu d'heures; bientôt son frère, sa femme et deux de ses fils sont attaqués et le suivent au tombeau ; le curé qui les avaient administrés périt également, enfin, pour abréger l'histoire de cette importation je dirai en peu de mots que la fièvre jaune commença par se répandre dans la rue ou demeuraient les Puyg (Calle Santa-Catharina), et que de là elle envahit toute la ville. L'évèque, ses chanoines, tous ses secrétaires ou serviteurs, tous les médecins, à l'exception d'un seul, sont emportés par le fléau ; les deux tiers de la population prennent le mal, et sur le tiers qui reste, c'est à dire sur 5,000 personnes, il en disparaît en un seul mois 4,500, ni plus ni moins.

Asco est une jolie petite ville située sur la rive droite de l'Èbre, à sept ou huit lieues plus haut que Tortose ; elle occupe une élévation qui domine le fleuve ; il n'y a là aucune cause d'insalubrité. Cependant, la fièvre jaune l'a décimée, et voici comment : Un individu d'Asco, qui avait envoyé un cheval à Tortose, ne le voyant pas ramener par celui à qui il l'avait prêté, et qui avait succombé dans cette dernière ville au fléau, envoie un garçon pour réclamer sa bête. Ce dernier entre dans la maison du défunt, selle le cheval, l'enfourche et revient sans délai à Asco ; mais il emporte avec lui la maladie, il la donne à son maître et à sa femme, et de cette maison elle gagne toute la ville.

Sur-le-champ la majeure partie de la population prend la fuite, et le mal s'arrête ; on mure alors les portes des maisons qui avaient été dépeuplées, et les habitants, reprenant confiance, reviennent à Asco. Mais, une belle nuit, des voleurs, au nombre de quatre, s'introduisent, par une fenêtre, dans une des maisons in-

fectées ; ils contractent la maladie, y succombent, et la répandent de nouveau à Asco.

Le *vomito* fut importé à Méquinenza et dans une foule de localités plus ou moins éloignées de Barcelone, toujours par des malades arrivant du foyer.

Au mois de juillet 1821, la santé la plus parfaite régnait à Palma de Mayorque, dont on connaît la position si hygiénique. Le thermomètre de Réaumur n'y dépassait pas 23° ; on y observait seulement quelques cas de scarlatine. Le 8 août, un navire mayorquin y arrive de Barcelone, sous patente nette ; il avait sur son bord un marchand qui n'était pas porté sur le rôle d'équipage. Cet homme demeurait dans le quartier de la Paz ; à peine chez lui, il se sent indisposé, éprouve des frissons, de fortes douleurs lombaires ; enfin, il a la fièvre jaune : il en guérit, mais il la communique à sa fille *Margarita* qui le soignait, et celle-ci meurt avec le *vomito* et des hémorragies passives ; les femmes qui la soignent périssent à leur tour ; enfin, pendant longtemps on peut suivre la filiation du mal, la propagation progressive de la contagion. La ville est ensuite envahie dans toute son étendue ; la population, effrayée, émigre en grande partie, et sur 12,000 individus qui restent en ville, 7,400 sont malades et 5,341 succombent, ce qui donne à peu près la proportion effrayante de 5 morts sur 7 malades.

Que répondre à des faits si authentiques, si exacts, que les annales espagnoles ont enregistrés après des enquêtes sérieuses, que la commission française, si digne de confiance, y a signalés dans sa relation, et peut-on comprendre qu'on ait cherché à les dénaturer et à trouver des causes locales à la peste d'Amérique partout où elle s'est montrée à cette époque vraiment néfaste pour la Péninsule Ibérique ? Appartenait-il, je le demande, à des faiseurs parisiens de substituer à la doctrine si solide et d'ailleurs si naturelle de l'importation, un système dont l'histoire démontre l'absurdité à chaque pas ? Et lorsque ce système s'écroule aujourd'hui par l'effet d'une réaction qui ne pouvait manquer de se produire, n'est-il pas de notre devoir, que dis-je ? de notre dignité de ne rien laisser subsister de toutes ces erreurs qui, pendant vingt-cinq ans, en ont imposé à l'autorité, au grand péril

de l'hygiène publique? Comment M. Mélier a-t-il pu se faire à l'idée que personne ne se soucierait de faire un retour sur le passé, et de rendre à chacun ce que ses œuvres lui ont mérité ? Eh quoi! ce ne serait qu'à Saint-Nazaire que M. l'Inspecteur général des établissements sanitaires aurait connu la nature exotique de la fièvre jaune? Est-ce possible, et peut-on croire qu'avec son intelligence et sa perspicacité il ait été dupe si longtemps de la plus décevante et de la plus absurde des théories?

Quant à moi, dès que la lecture de M. Mélier à l'Académie m'a été annoncée, j'ai compris que je ne pourrais me taire, et je me suis tenu prêt à prendre la parole. Je ne pouvais d'ailleurs hésiter : je suis le moins âgé des champions qui prirent part à cette grande lutte d'une autre époque, lutte que la génération médicale actuelle ne connaît que vaguement, en quelque sorte par ouï-dire, et dont on ne se serait pas même souvenu à l'Académie, si M. Jules Guérin n'avait eu le bon esprit de la rappeler. Placé entre le souvenir, les recommandations de Pariset et les conseils paternels de son digne ami M. Bally, comment aurais-je pu hésiter un seul instant à devenir l'organe de la justice de Dieu, le restaurateur de la vérité ?

Mais parlons enfin, pour terminer ce chapitre, de l'importation de Pomègue, en 1821.

Avant tout, je commencerai par nommer les honorables citoyens qui composaient à cette époque l'Intendance sanitaire, et dont le zèle, le courage, le dévouement, la prudence, brillèrent d'un si vif éclat dans cette circonstance mémorable ; je rappellerai ensuite les noms des autorités civiles et militaires qui les secondèrent si bien dans leur mission préservatrice ; enfin, ceux des médecins qui non-seulement soignèrent au Lazaret les sujets atteints de fièvre jaune, mais encore qui ne reculèrent pas devant les ouvertures cadavériques, afin que l'identité de la maladie de Pomègue, avec celle qui désolait à cette époque l'Espagne, ne fût pas contestée et que la science ne perdît aucun de ses droits.

Les membres de l'Intendance sanitaire, en 1821, étaient MM. Lasale, Plasse, Revest, Roux-Bonnecorse, Boissier, Crozet-d'Alayer, Majastre, Bruno-Rostand, Michel, Estieu, Chaudoin, Verninac, Lafon de Romagnac, Bounin, Verdillon, Roux et Beaussier.

Le Lazaret avait pour médecins MM. Labric et Robert ; pour chirurgiens, MM. Muraire, Girard père et Barral.

Le lieutenant-général baron de Damas commandait la division militaire ; la préfecture était dans les mains de M. le comte de Villeneuve-Bargemont, dont le buste orne la fontaine voisine de l'Hôtel de ville ; enfin, le maire de Marseille était M. le marquis de Montgrand, qui a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs comme administrateur et homme de lettres.

Toutes ces autorités, haut placées dans la confiance du roi, unirent leur énergie, leur zèle, leurs lumières, marchèrent comme un seul homme, et prêtèrent le concours le plus efficace à l'Intendance dans cette grave occurrence.

Voici les faits :

Au mois de septembre 1821, six cents hommes qui formaient les équipages de 41 navires de commerce et d'un ponton servant de logement à des ouvriers, mouillés dans le port de Pomègue, jouissaient d'une santé parfaite, lorsque le sept dudit mois, le navire danois *Nicolino*, capitaine Mold, arriva de Malaga, où régnait la fièvre jaune, et d'où il avait été expédié le vingt-six août. Pendant cette traversée Mold avait eu trois malades, dont deux s'étaient rétablis, tandis que le troisième nommé Stobuy avait succombé. Ce malheureux, dont la maladie avait duré dix jours, avait été absolument abandonné sans secours à fond de cale, sans doute par la crainte de la contagion. Il était âgé de vingt-trois ans et adonné à la boisson, on n'a jamais pu savoir de quelle nature avaient été ses déjections, mais le foyer miasmatique qu'il créa dans les flancs du *Nicolino*; ne peut laisser aucun doute sur la nature de sa maladie.

Le onze septembre, trois jours après son arrivée à Pomègue, le mousse de Mold, nommé Péters, fut indisposé ; bientôt cette indisposition prit un caractère suspect ; débarqué au Lazaret, il y mourut le 13, dans un état ataxique grave, et après avoir eu des déjections semblables à du marc de café. La nécropsie qui fut faite par M. Barral, en présence des médecins du Lazaret et trois Intendants de santé, ne laisse aucun doute sur la nature de la maladie. Je n'en rapporterai pas ici les détails, ils sont consignés dans l'ouvrage du docteur Robert, intitulé *Guide Sanitaire des gouvernements européens*. L'Intendance déclara donc à l'autorité, sous la

garantie de ses médecins, que la maladie qui venait d'apparaître tout à coup à Pomègue était la fièvre jaune.

Le lendemain de son arrivée à Pomègue, le *Nicolino* avait ouvert ses écoutilles, comme le font en général les navires qui arrivent de la mer. Aussitôt le venin subtil de la fièvre jaune, qu'avait exalé pendant sa maladie le malheureux Stobuy, se répandit sur six navires placés à peu de distance sous le vent, navires qui provenaient les uns du Levant, les autres de Trieste, etc., où le fléau américain a toujours été parfaitement inconnu, et des cas s'y manifestèrent aussitôt; lé plus maltraité de tous ces navires fut celui que commandait le capitaine autrichien Chiozzoto: il eut dix malades pour sa part, dont cinq périrent; le capitaine fut au nombre des derniers, et la manière dont il contracta le mal mérite d'être consignée ici: le huit septembre au soir il prenait le frais sur le pont avec son équipage, ignorant parfaitement l'état sanitaire du *Nicolino*; tout à coup une vapeur putride saisissant son odorat, il s'écrie en italien : *Sono morto*. Cependant, il se remet de son trouble, et ce n'est que cinq jours après qu'on le débarque au Lazaret avec une fièvre jaune des plus violentes. Il y mourut promptement au milieu des symptômes ataxo-adynamiques les plus formidables, et son cadavre s'étant putréfié presque instantanément la nécropsie ne put avoir lieu. Bientôt d'autres malades ayant les symptômes caractéristiques furent amenés des autres navires; il y eut en tout quarante cas de fièvre jaune (en y comprenant ceux du capitaine John), et douze morts; parmi ces derniers figurent plusieurs gardes de santé qui, venus de Marseille, contractèrent la contagion au Lazaret.

Broussais a dit du rapport que présenta sur ces événements le docteur Robert: « Qu'il était des plus positifs qu'on eût publié jusqu'à ce jour sur l'importation de la fièvre jaune que son auteur était un honnête homme sans prétentions, et que les faits qu'il avait recueillis étaient de la plus grande authenticité. »

Voici quelques faits relatifs à cette importation, qui donneront une juste idée de l'énergie que déploya l'Intendance sanitaire pour préserver Marseille, énergie qui eut un succès complet :

Le capitaine danois Benjamin John, parti de Malaga pour Marseille, du 19 au 20 septembre 1821, avait eu trois malades pen-

dant cette traversée, dont deux avaient succombé avec l'ictère et le vomito.

Arrivé à Marseille, à onze heures du soir, par un gros temps et avec seulement deux hommes valides pour manœuvrer, et ne pouvant être admis à cette heure indue à cause de certaines formalités préalables qu'il ne pouvait remplir, il se mit lui même à la barre et échoua son navire sur la côte de Séon-Saint-Henri, vis à vis le *Saut-du-Maroc* (baie de Marseille).

Les douaniers observèrent le navire et empêchèrent toute communication avec la terre; il avait à bord trois malades de la fièvre jaune et le cadavre du nommé Jean Moller récemment décédé.

Le lendemain 6, l'Intendance sanitaire, avertie de cet événement, s'assembla aussitôt, et, considérant, d'une part, les dangers qui résulteraient pour la santé publique des tentatives qu'on pourrait faire pour renflouer ce navire, et qui nécessiteraient forcément des communications médiates assez scabreuses; d'autre part, les graves inconvénients qui surgiraient si le navire étant démoli par la mer, ses débris venaient à être portés à la côte; considérant, dis-je, toutes ces éventualités, elle décida, à l'unanimité, qu'on le détruirait par le feu.

En conséquence de cette délibération, deux intendants, MM. Roux-Bonnecorse et Revest, se rendirent aussitôt sur lieux, et après que le capitaine John eut mis lui-même le feu à son bâtiment, il fut reçu dans un canot de la santé et conduit à Pomègue, sous l'escorte des gardes sanitaires.

J'ai dit qu'à l'arrivée du capitaine Mold, du *Nicolino*, il y avait dans le port de Pomègue, 41 navires et un ponton, servant ou ayant servi à loger des ouvriers employés à des travaux au Lazaret. Ce ponton se trouvait à environ soixante pas du *Nicolino*, lorsque Mold ouvrit ses écoutilles, et on ne peut douter qu'à cette distance les miasmes contagieux ne fussent encore susceptibles d'agir. Quoi qu'il en soit, un ouvrier qui résidait en ce moment sur le ponton, ayant terminé sa besogne au Lazaret, fut reconduit en ville, où après être resté cinq jours en observation à la chaîne du port, il fut admis à la libre pratique. L'Intendance était d'autant plus fondée à agir ainsi, que cet homme n'avait communiqué avec personne pendant son séjour à Pomègue.

En sortant de quarantaine, Lampraye se rendit à sa maison

sise dans la rue des Trois-Soleils, l'une des plus sales et des plus populeuses de Marseille ; là, il tomba malade le 22, c'est-à-dire deux jours après avoir respiré les miasmes du *Nicolino*. Les symptômes qu'il présentait (vomissements porracés, ictère, urines brunes ou noires, etc.) ayant paru suspects au médecin qui le voyait, il manifesta ses craintes à qui de droit, et aussitôt l'Intendance fit enlever cet homme, sa femme et sans doute sa mère qui l'avait aussi soigné, et les fit transporter au Lazaret ; quant au médecin qui avait traité cet ouvrier et dont je n'ai pu connaître le nom, elle exigea de lui et sur sa parole d'honneur, qu'il se constituerait en quarantaine dans sa propre maison où elle le fit surveiller. A la moindre indisposition, il aurait suivi son malade au Lazaret ; mais il conserva heureusement sa santé.

Toutes ces mesures furent sanctionnées par les autorités et approuvées par le gouvernement de l'époque, et sans elles Marseille aurait été envahie à coup sûr. Le maire, M. le marquis de Montgrand, sur l'invitation du Préfet, s'était hâté, d'ailleurs, de constituer en permanence à l'Hôtel-de-Ville, un conseil de salubrité publique dont il prit la présidence ; et le premier acte de cette assemblée avait été la publication d'une instruction médicale, destinée aux médecins de Marseille, de son littoral, et dans laquelle on leur signalait les symptômes qui marquent l'invasion de la peste américaine, afin de mettre ces praticiens à même de les reconnaître, le cas échéant.

Cette instruction que M. Robert a rapportée dans son ouvrage, fut critiquée par la coterie non-contagioniste qui commençait alors à lever la tête ; mais en revanche, elle obtint l'approbation du conseil supérieur de santé, celle de Bally et de Pariset, dont l'expérience, en matière de fièvre jaune, ne pouvait être mise en doute. Voici, du reste, la morale que le docteur Robert a tirée des évènements de Marseille en 1821, dans un travail intitulé : *Observations sur la fièvre jaune importée à Pomègue ;* travail estimable, consciencieux, mais malheureusement lourd, diffus, sans méthode, comme tous ceux qui sortirent de la plume de cet honorable médecin (1).

(1) Le docteur Robert, que j'ai particulièrement connu, cachait beaucoup de capacité et un excellent cœur sous des dehors en somme peu avantageux,

« Comme nous sommes bien loin de partager l'opinion de ceux qui croient que les mesures sanitaires sont très-souvent inutiles, et qui ne craignent pas de professer des principes erronnés, tels que ceux-ci : *Vivons dans la sécurité ; ayons pour la fièvre jaune le même fatalisme que les Musulmans ont pour la peste !* Nous sonnerons toujours le tocsin pour conjurer l'orage qui nous menace pour l'été prochain. Oui, l'ennemi est à nos portes : il peut franchir les obstacles que nous lui opposons, malgré la surveillance la plus éclairée. Il faut donc se préparer d'avance à le combattre, si l'on veut assurer sa défaite.... Sans entrer dans le dédale inextricable de toutes ces distinctions purement grammaticales, que quelques médecins ont voulu établir entre ce qu'ils appellent *la contagion* et *l'infection* ; ne considérant que les faits en eux-mêmes et les tristes résultats qui les accompagnent, nous

et fut pendant 30 ans le médecin du Lycée de Marseille où l'on conserve encore le souvenir de son habileté, fruit d'une longue pratique. C'est lui qui a donné à la science l'illustre FODÉRÉ et voici dans quelles circonstances :

Fodéré s'était fixé à Marseille, ville peu scientifique, où il n'avait jamais pu se créer des ressources suffisantes pour soutenir sa nombreuse famille ; une chaire étant devenue vacante à l'école de médecine de Strasbourg, le père de la médecine légale qui se sentait capable, eut l'idée d'aller concourir ; mais les moyens de déplacement lui manquaient ; après avoir frappé inutilement à diverses portes, il se confia à M. Robert, qui, sans le laisser achever sa demande, lui remit une traite de 1000 fr. sur son banquier, en lui disant : *Vous me rembourserez, si vous réussissez.* Fodéré part aussitôt pour Strasbourg, qu'il trouve assiégé par les alliés (1814 ou 1815). On le conduit au général ennemi qui veut bien, après avoir pris connaissance de son affaire, lui permettre d'entrer à Strasbourg ; mais lorsqu'il se présente à la Faculté pour se faire inscrire, on lui annonce que le délai fixé pour les inscriptions étant passé, il ne peut se présenter au concours. C'est en vain qu'il réclame auprès des autorités universitaires. Celles-ci sont obligées d'avoir égard à l'opposition des autres candidats qui, sachant la haute capacité de Fodéré, sont heureux d'une circonstance qui le met hors de concours. Désespéré, il va conter ses peines au général qui commandait la place, et lui parle de ses besoins de famille, de sa femme, de ses enfants, etc. Le général lui remet alors une pièce conçue à peu près en ces termes : » Nous, etc., vu les pou-
« voirs illimités que nous donne l'état de siége, ordonnons à l'école de Stras-
» bourg d'inscrire M. Fodéré sur la liste des candidats. » Le doyen ne pouvait que s'incliner devant cet ordre. Fodéré concourut donc et obtint la chaire. Il la dut à l'état de siège. (*Note de l'Auteur.*)

avons déclaré, dès le principe, éminemment contagieuse une fièvre qui, importée de Malaga dans le port de Pomègue, qui est le lieu le plus sain de la Méditerranée, s'y est propagée sur six bâtiments, et aurait infailliblement fini par infecter Marseille elle-même, si l'Intendance sanitaire, accoutumée à repousser les contagions, sous quelque forme qu'elles se présentent, n'avait pris, de concert avec les trois premières autorités, ces mesures de haute prévoyance, et si éminemment énergiques qui ont assuré le salut de la ville et de la France entière. L'exemple malheureux de Barcelone est trop récent et a trop de ressemblance avec celui de notre affreuse peste de 1720, pour que nous ne devions pas combattre tous les systèmes et toutes les théories que l'esprit mercantile de certains pays, paie ou suscite, et qui pourraient nous donner le fatal anniversaire de nos anciens malheurs. La manière dont la fièvre jaune est devenue contagieuse à Pomègue, c'est-à-dire sa propagation par le vent sur six navires en quarantaine, doit exciter de plus en plus la sollicitude du gouvernement, et lui faire adopter, sans délai, l'établissement d'un port au Frioul et d'un hôpital à l'île de Ratonneau.

« Nous le disons avec douleur, tout nous fait craindre que, sans ce palladium, Marseille et le Midi ne puissent être garantis de la contagion. Si des médecins recommandables, tels que Rush et Lind, pensent que la fièvre jaune a pu être portée à deux cents toises, ou se communiquer de vaisseau à vaisseau en pleine mer, qui peut répondre de la santé publique, si jamais il y avait un encombrement de malades au Lazaret, et si les miasmes s'y amoncelaient de manière à former un nuage morbifique que le vent pourrait diriger sur la ville? En vain, on opposerait à ces craintes l'exemple que nous avons eu cette année, où la maladie ne s'est communiquée à aucun individu du Lazaret, sauf à des gardes sanitaires ; en vain, les adversaires de la contagion s'appuieraient sur ce cas exceptionnel, pour fonder leur doctrine : la peste de 1819 ne se communiqua également à aucun employé de nos infirmeries. Pourrait-on dire, avec quelque fondement, que cette maladie n'est pas contagieuse, parce qu'elle s'éteignit alors sur ceux qui l'avaient contractée hors de l'enceinte sacrée et conservatrice? Mais croit-on, de bonne foi, que, si les individus

atteints de la fièvre jaune, au lieu d'être transportés au Lazaret, avaient été disséminés dans les vieux quartiers de la ville, la contagion ne se serait pas déclarée à l'instant sur ceux qui les auraient soignés ? N'est-ce pas à l'air pur du Lazaret et à la ventilation journalière à laquelle il est exposé, que les maladies les plus contagieuses, hors de ses murs, cessent de le devenir dès qu'elles sont renfermées dans cet asile de salut pour l'humanité ? Mais s'il y avait encombrement de malades, il se créerait bientôt des masses de miasmes ; et de là naissent des craintes justement fondées sur l'imminence d'une contagion intérieure, si des circonstances fâcheuses, telles que celles que nous venons de signaler, pouvaient en favoriser le développement et l'origine.

« Qu'on ne croie point que ce soit d'aujourd'hui que date l'idée d'un établissement sanitaire à Ratonneau ! M. le lieutenant-général baron de Somis conserve et nous a montré le plan d'un Lazaret à établir sur cette île, qui fut adressé au gouvernement le 23 août 1722, par M. de Somis, son père, commandant le génie dans les places du département de Marseille. Cet établissement avait été approuvé par M. le marquis de Brancas et M. de Langeron ; il fut également bien accueilli du ministère ; mais la pénurie des finances du royaume en fit ajourner l'exécution, quoique la dépense ne s'élevât qu'à la somme de 187,645 francs. Ainsi, dès l'année 1722, on avait déjà senti tous les dangers que courait Marseille du trop grand rapprochement de son Lazaret. Qu'aurait-on dit alors, en faveur de l'établissement de Ratonneau, si on avait connu la fièvre jaune, à laquelle l'air et le vent peuvent servir de véhicule pour la contagion ? Faisons, conséquemment, tout ce qui pourra réaliser un projet si utile, et qui peut devenir d'un usage européen. Le temps s'écoule, la saison approche, et le danger peut de nouveau devenir imminent ! N'attendons pas que Barcelone soit encore ravagée l'an prochain, par le fléau dont elle a été la si malheureuse victime, ce qui nous paraît inévitable, d'après l'incurie de ses habitants, pour fermer tout nouvel accès à la contagion ; et n'oublions jamais que ce n'est pas quand le tonnerre gronde qu'on doit faire des préparatifs pour se garantir de la foudre.....

« Ceux qui, sous le rapport des entraves mises au commerce,

seraient tentés de blâmer en général les mesures sanitaires que les circonstances commandent, qu'ils voient ce qui s'est passé au sujet de l'épidémie de Pomègue ; sept bâtiments sont infectés, trente-quatre autres qui les avoisinent échappent. Le 27e jour la contagion est éteinte à Pomègue et au Lazaret. Il est vrai qu'il aurait été impossible d'exécuter avec plus de zèle et d'intelligence, dans ces deux postes sanitaires, les ordres et les mesures prescrites par l'administration. Capitaines, lieutenant, employés et gardes, tous ont rivalisé de courage, de vigilance et d'activité : pressé, cerné, dilacéré de toutes parts, le monstre a expiré sous leurs yeux.

« Le tableau météorologique du 1er septembre au 15 octobre, donnera une idée de l'état de l'atmosphère durant tout le cours de notre épidémie de Pomègue :

« Plus grande hauteur du mercure dans le thermomètre		28 5
« Moindre hauteur		28
« Hauteur moyenne		28 1/2
« Nombre de jours secs	27	
— de jours humides	18	
— de jours de pluie	9	
— de jours avec un beau ciel	18	
— de jours avec un ciel couvert et très-nuageux	27	
« Le vent a soufflé du N. et N.-O.	19	jours.
du S. S.-O.	11	id.
« Variable du S.-E. et N.-O.	9	id. »

CHAPITRE III.

SOMMAIRE :

Causes qui ont favorisé le non-contagionisme en France. — Cabanis. — Les dames du directoire contribuent beaucoup à sa célébrité et à la propagation de sa doctrine. — Comment il faut entendre la contagion des maladies. — Commencement de Chervin. — Ecole à laquelle il appartenait. — Ses voyages. — Sa manière de procéder. — Examen des causes qu'il invoquait pour expliquer l'origine locale de la fièvre jaune. — Position hygiénique de Barcelone et de presque tous les ports du littoral Sud de l'Espagne. — Pourquoi les égouts et autres foyers d'infection, n'ont pas produit la fièvre jaune dans tous les temps. — Y avait-il des égouts à Pomègue ? — Importation du port du passage en 1823, et à Gibraltar en 1828, etc.

Avant d'en finir avec l'importante affaire de Barcelone, je vais esquisser à grands traits, la prétendue mission de Chervin ; voyons à quelle école il appartenait, étudions les causes, les circonstances qui le produisirent ; considérons enfin, de près, ce médecin dont on a voulu faire un héros, et qui ne fut en réalité que la pitoyable victime d'une idée fixe, idée qui, probablement, aurait été fatale à l'humanité, si la Providence n'avait pris soin de l'avertir de dessiller ses yeux avant que l'erreur eût porté ses fruits.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, et sous l'influence de causes que ce

n'est pas ici lieu de rechercher, la médecine française eut le malheur de sortir des voies traditionnelles, où il est manifeste, qu'elle s'efforce de rentrer à notre époque; déjà, depuis longtemps, le mécanisme et le chimisme avaient commencé à altérer la physiologie à matérialiser au-delà des limites du vrai cette base première, essentielle de l'art de guérir. La tendance à assigner exclusivement à des causes physiques tous les phénomènes du dynanisme humain, ne fit que s'accroître jusqu'au commencement du XIX° siècle, époque où Cabanis faisant école, acheva de constituer l'organicisme pur que nous avons vu trôner pendant trente ans à l'Académie de médecine, en dépit même de la diversion opérée par les travaux et les écrits de Bichat et des efforts de quelques hommes éminents, parmi lesquels je citerai le vertueux Double, et dans des temps plus rapprochés de nous, deux célèbres cliniciens, MM. Trousseau et Velpeau.

Le fond de la doctrine de Cabanis, ou du moins ses conséquences fatales, était qu'il n'y avait dans l'homme que des fibres, des tissus doués de certaines propriétés ou si l'on veut des organes et des fonctions ; que tout phénomène vital était le produit immédiat de la matière organisée, et que la pensée elle-même, n'était elle-même (*risum teneatis*), que le résultat d'une sécrétion cérébrale. En un mot, cette doctrine avait pour base la confusion illogique, extravagante de la matière et des forces, ou plutôt, réduisant tout à la première, elle lui faisait directement honneur de toutes les facultés, de tous les actes vitaux qui établissent si nettement la double nature de l'homme, sa supériorité, son avenir.

Personne n'ignore que plus une doctrine est excentrique, plus elle a de chances de succès, *plebs decipi vult*; les idées de Cabanis furent d'abord accueillies par cette foule de médecins théoriciens littérateurs qui fourmillèrent dans tous les temps à Paris, et qui s'accrochent tantôt à un système, tantôt à l'autre afin d'arriver à la fortune ou à la réputation, choisissant le plus souvent les plus erronés d'entre eux pour en faire leur spécialité, par ce seul motif que, ne pratiquant pas et n'ayant par suite aucun moyen de vérification des doctrines, ils ne peuvent que les adopter les yeux fermés et sur le dire de M. A... ou de M. B.. qui en sont les inven-

teurs. Les femmes, que l'on a vu, de temps immémorial, prêter un concours fanatique a tous les réformateurs, bons ou mauvais et qui, de nos jours, encore ont tant fait pour l'homœopathie; les femmes, que Cabanis eut l'adresse d'intéresser à sa doctrine, contribuèrent puissamment à la vulgariser ; on discutait dans les salons de Paris, dit un biographe de Cabanis , sur le physique et sur le moral ; après les victoires du premier consul, la découverte de la sécrétion de la pensée par le cerveau était la grande question du jour; les femmes prenaient une grande part à cette découverte; il leur était agréable de savoir sans doute, que la vie tout entière, consistait dans la faculté de *sentir*.

Disons en passant, que cette physiologie ne tarda pas à porter ses fruits, et qu'elle ne fut pas étrangère sans doute à la dissolution que les historiens reprochent généralement aux dames du directoire. C'est évidemment sous l'influence des idées de Cabanis, que Mme de Staël n'a pas craint d'avancer, dans un de ses ouvrages, cette énormité, indigne de son génie, que *le sentiment de l'amour , résultait tout simplement du contact de deux peaux*. Je rappellerai aussi afin d'achever de prouver cette thèse, un fait bien caractérisque: c'est que lorsque le premier consul, par un acte de sévérité qui l'honorera toujours aux yeux des honnêtes gens, fit renfermer à Charenton, comme un fou de la pire espèce, le fameux marquis de Sade, auteur de *Justine* et autres saletés, il fut obsédé de pétitions pressantes, émanées des premières dames de Paris, qui réclamaient avec instance la liberté de ce *pauvre marquis*, dont les écrits donnent le frisson à ceux qui ont le courage de les ouvrir.

Loin de moi la pensée de présenter ici l'illustre Cabanis comme un homme immoral ou dépravé; sa vie entière démentirait ce reproche; son imagination l'emporta trop loin, mais son cœur ne fut jamais coupable; il n'avait pas calculé lui-même les conséquence sociales de son système ; il n'en avait pas prévu sans doute la vogue, les dangers, et si je les fais ressortir ici aux yeux de mes lecteurs, c'est uniquement parce que mon rôle d'historien m'impose le devoir de remonter jusqu'à l'origine des choses.

Donc la pathologie et la thérapeutique ne tardèrent pas, à l'époque dont je parle, à se ressentir des progrès extraordinaires du

pas immense qu'avait fait la physiologie. Pour être conséquent avec eux-mêmes, les novateurs commencèrent par nier l'existence des fièvres essentielles, des éléments morbides, la vie du sang et des autres fluides de l'économie ; ils professèrent avec audace, que les sympathies vitales, n'étaient que de véritables rêveries hippocratiques ; ils proclamèrent que toute maladie, quelle qu'elle soit, doit correspondre fatalement à une lésion matérielle ou de tissu, qui en est toujours la cause et jamais l'effet ; enfin, il déclarèrent impossibles ces altérations des solides et des humeurs qui ne se signalent par aucun changement organique appréciable, parce qu'elles sont purement dynamiques, et qui sont la source des affections et des diathèses, etc. La propriété dont jouissent évidemment certaines affections fébriles de devenir spontanément *transmissibles* d'individu à individu, fut, par suite, également niée, et on comprend très-vite, qu'il devait en être ainsi lorsqu'on considère que cette propriété de transmission résulte d'un fait purement vital, c'est-à-dire inexplicable par les lois de la physique et de la chimie, par le secours de l'anatomie pathologique.

Cependant, comme il fallait trouver une explication matérielle de la chose, les novateurs enseignèrent que toute affection aiguë, de nature transmissible, résultait de l'infection de l'économie par certains principes telluriques appelés miasmes. Mais l'existence de cette cause physique qui ne peut être mise en doute dans certaines maladies telles que le typhus et les fièvres paludéennes, que l'on peut même faire surgir à volonté en créant des foyers d'infection, ne peut nullement expliquer ces décompositions subites, ces altérations spontanées qui sans doute s'opèrent dans l'économie sous la double influence du sang et des nerfs, primitivement affectés, et qui développent la propriété de transmission au milieu des circonstances hygiéniques les plus favorables, loin de tout foyer infectueux quel qu'il soit.

Que les partisans de l'infection tellorique, nous expliquent en effet pourquoi la peste et la fièvre jaune restent souvent de longues années sans se montrer, l'une en Egypte, l'autre aux Antilles, bien que les causes géologiques, atmosphériques, sociales, etc., de ces contrées restent les mêmes ; voilà plus de vingt ans, je l'ai déjà dit, que la première de ces maladies est absente de l'Egypte

et si elle était due à l'infection du sol, il est à croire que les grands mouvements de terrains exécutés à Suez auraient eu pour effet nécessaire de la faire reparaitre. Il en est de même aux Antilles : lorsque les épidémies de fièvre jaune cessent, et que cette triste affection disparaît complètement, tous les foyers d'infection les plus énergiques ne sauraient la raviver. Le 17 octobre 1838, lorsque je mis pour la première fois les pieds à la Martinique, on parlait de quelques cas de fièvre jaune qui venaient d'y apparaitre et depuis 12 ans on n'avait plus entendu parler absolument de ce fléau ; cependant rien n'était changé dans cette île et cette absence était réellement inexplicable. Or, ces premiers cas doivent l'origine de la grande épidémie des années 1839 et suivantes.

Que les disciples de Chervin nous disent aussi, si la seule différence à admettre entre les fièvres ataxo-adynamiques graves, d'une part, la peste et la flèvre jaune, de l'autre, n'est pas uniquement la propriété de transmission dont jouissent ces dernièrières et qui ne se manifeste pas dans les autres ? Dans la peste et dans la fièvre jaune, je ne crains pas de l'affirmer, les foyers d'infection telluriques ne jouent aucun rôle appréciable, l'infection n'est manifeste que chez les malades, les objets qui ont été à leur usage et les locaux où ils ont été soignés. Pour trouver la cause première des épidémies contagieuses, il faut remonter jusqu'à un ou plusieurs sujets, chez lesquels la faculté de transmission s'est vitalement et subitement produite dans le cours d'une fièvre grave, mais que rien auparavant ne pouvait autoriser à regarder comme la peste ou la fièvre jaune. Ces premiers malades exhalent sans doute des miasmes animaux, des vapeurs infectieuses qui commencent par compromettre l'hygiène d'un appartement, puis d'une maison ; une fois ce premier effet produit, le mal se répand de proche en proche, gagne une rue, un quartier, et finit enfin par envahir une ville entière. D'ailleurs, qu'on étudie avec soin la manière d'agir des foyers telluriques, tels que les marais, les dépôts de fumier, les égouts, etc., etc., et on reconnaîtra sans peine qu'elle n'a rien de commun avec celle de l'infection vitale ou organo-dynamique, dont je dirai quelques mots un peu plus loin.

Je trouve une nouvelle preuve de la vérité de cette doctrine de la transmission des maladies dans l'influence que les grandes émotions de l'âme exercent sur le développement spontané, de la virulence que peuvent acquérir certaines sécrétions, telles par exemple que la salive et le lait. Pourquoi l'animal qui mord avec fureur peut-il produire la rage chez son ennemi sans être atteint lui-même de cette affeuse maladie (1)? Pourquoi une nourrice qui s'est mise en colère donne-t-elle la mort à l'enfant quelle allaite si elle le met au sein avant de s'être débarrassée par un moyen artificiel du lait qui a été sécrété pendant qu'elle était sous le coup de son émotion (2)?

Tous ces phénomènes sont, il faut l'avouer, sans relation avec le milieu ambiant, et ce caractère virulent, tout à fait adventif, qu'acquièrent dans certaines circonstances les sécrétions, est évidemment le résultat d'une action organo-dynamique impossible à saisir.

Je l'ai dejà dit à propos de la peste, j'appelle contagion un élément morbide organo-dynamique qui se produit spontanément dans l'économie vivante, et dont les causes atmosphériques, géologiques ne peuvent être et ne sont réellement que l'auxiliaire, sous l'influence de cet élément. Les liquides et les solides exhalent des miasmes ou des germes qui, versés dans l'air ambiant par les diverses excrétions, sont susceptibles, étant absorbés par les sujets sains, de reproduire de toutes pièces la maladie générale qu'ils suscitent, et dont les expressions sont variables selon la latitude et les autres causes extérieures....

(1) Ces cas sont assez communs, et les annales de la science en mentionnent plusieurs. J'en connais deux qui ont été insérés dans les *Archives générales de médecine*, où la rage se développa chez deux paysans qui avaient été mordus par des lézards verts, de la grande espèce, qu'ils avaient irrités. L'un des deux mourut avec les symptômes hydrophobiques intenses, l'autre put se rétablir après une grave maladie.

(2) J'ai eu dans ma pratique à Marseille, un de ces cas d'empoisonnement, je l'ai cité dans le *Journal de médecine de Montpellier* : la femme d'un cocher de Marseille ayant fait téter son enfant immédiatement après une violente colère, il fut atteint aussitôt des plus graves symptômes et périt en vingt-quatre heures.

Tantôt, en effet, cet élément contagieux suscite les symptômes d'une fièvre adeno-nerveuse (peste), tantôt ceux d'une fièvre gastro-ataxo-adynamique ou bilioso-putride, par lesquelles s'exprime le plus souvent la contagion américaine; d'autres fois enfin ceux d'un choléra qui, s'il n'est pas mortel, sidérant faute de crises, pourra, par un effet de réaction, se transformer lui-même en état général fébrile, moyennant lequel il pourra guérir, si cet état ne franchit pas certaines bornes.

Ah! que l'Académie y réfléchisse bien, ces quelques mots renferment tout le secret des maladies pestilentielles ; dans ces maladies il ne faut pas faire de la localisation à la manière de M. Piorry; il faut faire, au contraire, de la pathologie et de la thérapeutique générales, et l'analyse clinique à la manière de Berthe; sans cela on ne fera jamais que balbutier sur ces graves questions, et la science ne marchera pas.

Je viens de dire que la faculté contagieuse que peuvent, dans certaines circonstances données, acquérir spontanément les maladies, quelle que soit leur nature, était un fait dynamique mixte, c'est-à-dire, organo-dynamique. Quelque étrange que puisse paraître, à des organiciens tels que M. Mélier, cette idée, il ne faut pas qu'ils la condamnent sans la peser sérieusement. J'ose dire qu'elle renferme le secret essentiel de la contagion et que la véritable théorie de celle-ci ne peut sortir que d'elle. Du reste, en anthropologie, si l'on repoussait tout ce qui paraît extraordinaire, on se trouverait arrêté, pour ainsi dire, à chaque pas et on se vouerait aux incertitudes, aux tâtonnements les plus préjudiciables aux progrès de cette science; si l'homme est en lui-même, dans son ensemble, un être mystérieux et problématique, les divers phénomènes qui s'opèrent dans ses organes, ne le sont pas moins et celui d'entre nous qui ne les étudierait qu'à travers le prisme du scepticisme, n'arriverait pas (je l'ai dit bien souvent), à s'expliquer le plus simple d'entre eux; que dis-je? il ne pourrait jamais en soupçonner, même de loin, la cause la plus simple.

Loin de moi la pensée de professer ici, que le développement de la faculté contagieuse est toujours dû à une cause interne ou dynamique et qu'il n'existe pas, dans l'air ambiant, des germes contagieux, des miasmes, des effluves qui, bien qu'invisibles,

insaisissables, impondérables, relèvent néanmoins de l'ordre physique ou matériel. Les écrits que j'ai publiés dans les premiers temps de ma carrière médicale, alors que je pratiquais dans les contrées intertropicales ou paludéennes, ne permettent pas de faire cette supposition; mais ce que je soutiens avec une entière conviction, c'est que la contagion spontanée ou dynamique, essentielle, ne procède nullement des corps contagieux qui existent dans le milieu ambiant, et que les miasmes qu'exhalent accidentellement certains malades, ne sont que l'effet, le résultat matériel d'une opération organo-dynamique. Ce qui le prouve, c'est qu'à ces miasmes, à ces atomes contagieux, etc., on a assigné de tout temps pour véhicule, le sang ou la force vitale matérialisée. Oui! tout démontre, tout semble se réunir pour donner l'idée que la faculté contagieuse que manifestent spontanément une foule de maladies, très-différentes les unes des autres, est véritablement *adventice* et que sa cause première est bien celle que j'indique, c'est-à-dire, une opération entre les forces et la matière, se traduisant à son tour par des phénomènes matériels. Cette opération, je ne peux dire en quoi elle consiste, je ne saurais à quoi la comparer; mais j'ai l'intuition qu'elle existe; je sens intimement qu'elle doit se produire dans toute maladie primitivement simple, qui devient tout à coup contagieuse. C'est aussi, à un fait dynamique du même genre que j'attribue, je le dirai en passant, la goutte, le cancer et la plupart des affections dans lesquelles l'observation a démontré dès les premiers temps de l'art, l'influence des forces vitales, celle de l'âme surtout.

Du reste, de fortes inductions que je ne ferai que rappeler ici, établissent, d'une manière satisfaisante, l'étiologie que j'assigne à la contagion *spontanée* ou *adventice*. Ainsi, les sujets y sont d'autant plus réfractaires et sont, par suite, d'autant moins aptes à la voir se développer en eux-mêmes, qu'ils sont naturellement plus insouciants, plus indifférents, plus enclins à la gaîté et aux passions généreuses. De tout temps, on a observé que la colère, la crainte, la terreur, la douleur, étaient à la fois des causes productrices et adjuvantes de contagion spontanée. Non seulement ces effets, ces passions tristes, favorisent la pénétration, dans l'économie, des effluves et des miasmes, en jetant l'organisme tout

entier dans le collapsus, mais encore elles entrent pour une large part dans l'opération organo-dynamique qui développe la faculté contagieuse, faculté étrange, bizarre, *divine*, s'il en fut et qui est, bien plus qu'on ne l'admet généralement, la cause essentielle des épidémies.

Qu'après s'être ainsi produites d'une manière accidentelle, certaines contagions inconnues jusqu'alors, se soient perpétuées, qu'elles aient pris rang parmi celles dont les causes existèrent de tout temps dans le milieu où nous vivons, c'est ce que je n'ai pas de peine à admettre ; mais ce que j'affirme d'un autre côté, c'est que le fait de la contagion spontanée est bien plus commun qu'on ne le croit et qu'il n'est presque pas de maladie locale ou générale à quelque ordre nosologique qu'elle appartienne qui ne puisse manifester subitement la faculté contagieuse dans certaines circonstances données.

L'histoire nous apprend aussi que partout où de grandes calamités publiques eurent lieu et jetèrent la démoralisation au sein des masses populaires (siéges et sacs des villes, déroutes et panique des armées, tremblements de terre, etc.), naquirent des maladies de caractère transmissible plus ou moins évidents ; sans doute il est incontestable que, dans les mêmes circonstances, la misère, les fatigues, les privations de tout genre, les foyers d'infection, eurent leur part dans le développement spontané de la faculté contagieuse, puisque des maladies de même nature mais non communicables, s'étaient montrées antérieurement dans d'autres lieux ; mais, qu'on en soit bien convaincu, la vie joue le rôle le plus essentiel dans cette pathopoëse, spécialement au point de vue de la contagion.

C'est à son action sur l'organisme, et spécialement sur le sang, qu'il faut surtout rapporter la complication dont il s'agit. Les observations que j'ai été à même de faire aux Antilles et au Mexique, sur la contagion de la fièvre jaune, et celles qu'il m'a été donné de suivre dans cinq épidémies cholériques, ont achevé de me convaincre de la réalité de cette étiologie. Plus le moral des masses a été solide dans toutes ces occurrences, plus la vitalité a été grande, moins la faculté contagieuse de ces maladies a été manifeste. Pendant le choléra de 1854 à Marseille, l'autorité ayant interdit la

publication journalière des décès, il n'y a pas eu d'émigration, partant pas de panique, partant très-peu d'extension de la maladie. La mortalité a été aussi bien moins grande que dans les épidémies précédentes, malgré le concours de conditions météorologiques éminemment favorables. On sait enfin, depuis longtemps, que la contagion de la peste elle-même est beaucoup plus évidente chez les Européens que chez les Musulmans. Ces derniers, imbus du dogme du fatalisme, vivent dans une quiétude à peu près absolue, quiétude qui apporte de très-grands obstacles à l'exercice de la faculté contagieuse dans toute maladie, quelle qu'elle puisse être.

Si le même état pathologique peut être ou non contagieux, c'est naturellement parce que la contagion n'est pas un phénomène morbide fixe, mais bien un phénomène *adventice*, comme je l'admets. Ce qui achève de corroborer mon opinion, c'est que beaucoup d'affections qui ont leur cause bien connue dans l'impureté de l'air ambiant, dans les émanations d'un sol malsain, infect, ne sont point pour cela nécessairement contagieuses. La contagion peut ou non les compliquer (fièvres graves de divers types, plaies qui se compliquent de pourriture d'hôpital, etc., etc.) *Le mot miasmatique n'est pas, en pathologie, synonyme de contagieux*; il existe, en effet, une foule de maladies miasmatiques qui n'ont rien de contagieux *et vice versa*; de même la phthisie pulmonaire qui n'est pas, dans nos climats, susceptible de transmission, peut le devenir sous d'autres latitudes, dans certaines circonstances données, dans certaines familles où des prédispositions spéciales un dynamisme similaire, favorisent non seulement le développement de cette triste affection, mais encore son caractère contagieux. Qu'on ne nie pas aveuglément, d'une manière absolue, la contagion de la phthisie dans certaines contrées, par exemple dans les Péninsules italique et hispanique, où l'on en voit des exemples aussi fréquents qu'incontestables; mais, je ferai remarquer, en passant, que c'est surtout dans la forme sèche ou nerveuse de la phthisie que cette contagion *adventice* a été observée.

Il est hors de doute qu'on s'est beaucoup trop habitué, dans certaines écoles, à donner à toute contagion une étiologie matérielle ou externe, et à la regarder, dans d'autres, comme un élément

morbide particulier, c'est-à-dire comme un fait purement vital. Ces deux opinions sont également erronées ou, si l'on veut, trop exclusives pour être exactes; de même, en effet, qu'il existe des maladies générales ou dynamiques qui se localisent ultérieurement sur certains systèmes ou appareils organiques, et des maladies purement locales dans l'origine, qui finissent par se généraliser et devenir dynamiques; de même, *il y a évidemment la contagion externe matérielle ou communiquée, soit immédiatement, soit médiatement, et la contagion interne, adventice ou dynamique. La première procède de l'agrégat aux forces; la seconde, des forces à l'agrégat.* Cette division, que j'établis expérimentalement et qu'on ne trouvera dans aucun autre livre, peut éclairer beaucoup l'étiologie de la contagion, on n'aura pas de peine à le reconnaître.

Sans doute, malgré ces deux origines si opposées, la faculté contagieuse qu'acquièrent, dans certaines circonstances, les maladies les moins susceptibles de transmission, cette faculté, dis-je, est une, c'est-à-dire, quelle constitue un fait pathologique identique, invariable, qui n'est qu'une preuve de plus de l'étroite solidarité de l'agrégat matériel avec le dynamisme, de la matière avec les forces vitales; mais il ne peut être inutile, on le comprend, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de bien s'entendre sur une étiologie qui, soit en hygiène publique, soit en hygiène privée, peut devenir le véritable criterium de la prophylactique de la contagion.

Quoi qu'il en soit, une fois produite sur un sujet prédisposé, soit par des causes externes, soit par une opération dynamique, la faculté contagieuse n'a pas besoin, pour s'exercer sur d'autres individus, du concours des circonstances qui l'ont engendrée. La maladie, dans le cours de laquelle elle a surgi, se propage, se reproduit en quelque sorte, de toutes pièces, tantôt par le simple contact cutané (contagion proprement dite), tantôt par le contact médiat (infection) qui s'opère spécialement sur les membranes muqueuses aérienne et digestive, par l'intermédiaire de l'air, tantôt par ces deux modes à la fois, ce qui est le plus commun; tantôt, enfin, par un procédé étrange, mystérieux, impossible à saisir, qui a quelque chose d'électrique, de magnétique et qu'on appelle, je ne sais trop pourquoi, *contagion par imitation.* Je

voudrais bien savoir, pour mon compte, ce qu'on entend par ce mot et apprécier clairement le fait morbide qu'il exprime ; car, je l'avoue, je suis loin de m'en faire une idée nette. Il me semble, en effet, que la première condition pour que la faculté imitative dont nous jouissons puisse s'exercer, c'est la volonté d'imiter, et je ne saurais admettre que cet exercice puisse avoir lieu à l'insu du moi, comme on le professe dans les écoles; l'imitation, quoi qu'on puisse dire, est une action volontaire déterminée et aucun fait instinctif ne doit lui être rapporté; car, s'il en était autrement, nous verrions des individus devenir peintres et musiciens à leur insu, de même que d'autres deviennent hystériques, choreïques, épileptiques, etc., à la vue ou au contact des malades qui le sont. Dans ces derniers cas, je le demande, pourquoi invoquer plutôt l'imitation, que certaines sympathies mystérieuses, qu'une influence organo-dynamique, magnétique, qu'une exhalation miasmatique, spécifique, etc. ? Qu'on ne l'oublie pas et c'est bien ici le cas de le rappeler, le *développement de la faculté contagieuse dans les maladies a toujours pour point de départ ou pour fin, selon qu'elle est adventice ou communiquée, l'altération morbide des sécrétions.*

Il est arrivé bien souvent, personne ne l'ignore, que des sujets en grand nombre, ont été atteints d'affections nerveuses, convulsives, qui se sont manifestement propagées à d'autres, d'une manière en quelque sorte épidémique. Or, peut-on admettre, sans absurdité, que tous ces individus sont devenus malades parce qu'ils avaient la même psychologie, la même aptitude à l'imitation, et dans le cas où on repousserait cette idée, évidemment impossible à soutenir, comment s'expliquerait-on ces étranges épidémies, lorsque surtout on part de ce principe : qu'il n'y a rien dans l'univers de surnaturel, dans la rigoureuse acception de ce mot; qu'il y a seulement du visible et de l'invisible, toujours de la matière et des forces plus ou moins intimement combinées, associées.

Je me hâte de le dire, je n'entends pas étendre cette théorie de la contagion spontanée, aux affections virulentes proprement dites, telles que la syphilis, la morve, la pustule maligne, la variole, la rougeole, la scarlatine, etc., etc.; les virus sont proba-

blement des germes contagieux spécifiques, matériels, fixes, qui sont répandus dans le milieu ambiant et ne peuvent se développer spontanément chez l'homme, comme la fièvre jaune et la peste, dont les germes sont volatils et non persistants. Peut-être nous viennent-ils des animaux, et lorsqu'on se rappelle l'histoire de la morve, dont la contagion du cheval à l'homme, bien qu'elle ait existé de tous temps, a attendu notre époque pour se révéler, on conçoit sans peine, que les autres virus ont pu avoir une origine semblable. Un seul, parmi tous les autres. semblerait jouir encore de la faculté de se produire spontanément chez l'homme, si l'on s'en rapportait à certains faits qui ont été signalés : je veux parler du virus rabique ou lyssique ; mais ces faits sont-ils bien authentiques, ne laissent-ils rien à désirer ?....

Ce qui achève, selon moi, de différentier les affections virulentes des contagieuses proprement dites, c'est que les premières se reproduisent par inoculation, c'est-à-dire par une sorte de semis virulent, tandis que dans les autres, cette faculté est moins manifeste; de plus, les cadavres de varioleux, de morveux, etc., pourront communiquer la morve, la variole de diverses manières, et personne n'ignore. qu'on a contesté cette propriété, aux cadavres des sujets morts d'affections contagieuses proprement dites, circonstance qui semble justifier le viel adage si connu : *Morte la bête, mort le venin.*

Etant élève, j'ai été chargé spécialement du service de l'amphithéâtre, pendant une épidémie de typhus, et tandis que plusieurs de mes camarades, affectés aux pansements, contractèrent le fléau et en moururent, je continuai à jouir d'une parfaite santé, ainsi que les diverses personnes qui m'assistaient pendant les ouvertures nécropsiques.

Cette innocuité des cadavres des sujets qui ont péri de fièvres contagieuses, à laquelle ne participent pas les vêtements et les objets de literie, par des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici ; cette innocuité, dis-je, achève de prouver que la faculté contagieuse de ces fièvres, est un fait essentiellement dynamique. S'il en était autrement, pourquoi cesserait-elle avec la vie ?

En définitive, il est incontestable que la contagion adventice, résulte d'une opération organo-dynamique ; elle est le meilleur

argument à faire valoir en faveur de la solidarité si intime qui existe entre les forces vitales et l'agrégat matériel, soit à l'état normal, soit à l'état pathologique. Ce n'est qu'en admettant la théorie que je viens d'esquisser à grands traits, qu'on peut s'expliquer pourquoi la même maladie peut être à la fois, selon les circonstances, transmissible ou non-transmissible, pourquoi certaines épidémies contagieuses peuvent naître d'emblée, sans importation, sans cause physique appréciable: enfin, pourquoi la salive, le pus, le lait, le sang, peuvent devenir, tout à coup, de véritables venins (je ne dis pas des virus, ce qui est bien différent).

En entendant cette dissertation sur la contagion, les organiciens vont crier à l'ontologie, et, c'est pour le coup, qu'il vont m'accuser d'être vague et de vivre dans les nuages. En attendant que je leur prouve que l'ontologie est bonne à quelque chose, même en médecine, je vais répondre à quelques objections qu'on pourrait me faire sur l'origine et la nature contagieuse que j'attribue au vomito, à l'exclusion de toute autre étiologie.

Revenons maintenant à Chervin; il avait été élevé dans les principes d'un organicisme exagéré, il était de l'école dont je viens d'esquisser la doctrine, il ne pouvait donc interpréter d'une manière exacte le phénomène de la propriété de transmission des maladies, et, par suite, admettre la possibilité de leur importation par les malades et les foyers qu'ils créent autour d'eux. Mais il ne lui suffisait pas de se montrer incrédule sur ce point: son ardente conviction l'obligeait encore à devenir apôtre, à renverser des principes et des idées qu'il proclamait nuisibles à l'humanité souffrante et aux intérêts du commerce. Il résolut donc de les attaquer de front et d'en finir, coûte que coûte, avec elles. Mu par l'espoir d'une célébrité qui ne lui a pas fait faute, mais aussi par la pensée d'obtenir pour prix de ses sacrifices une récompense nationale qui fut le rêve de sa vie, mais qu'il n'obtint jamais, il quitta la France en 1823, si mes souvenirs me servent bien, immédiatement après la publication de l'ouvrage de la commission de Barcelone, avec la détermination bien arrêtée de faire sur cette épidémie et sur toutes celles qui l'avaient précédée dans la Péninsule une enquête contradictoire. Convaincu de l'origine locale du fléau, il se mit en route, bien décidé à ne rechercher que les faits

négatifs et à ne faire aucun cas de ceux qui établissaient l'importation. Le 3 août 1844, Pariset me disait à ce propos, dans une lettre datée de Luciennes.

« Pour mon compte, mon cher ami, j'admets dans la question de la transmission des maladies tous les faits quels qu'ils soient, les négatifs aussi bien que les positifs. Mais les faits négatifs qu'en faire, qu'en conclure ? N'y a-t-il pas une grande différence entre les uns et les autres, sous le rapport de la portée ? Que les faits positifs inspirent trop de peur, je l'accorde ; mais que résulte-t-il des faits négatifs? Une grande sécurité. Oser dire que cette sécurité n'est pas dangereuse et qu'elle doit être absolue ! *Par la peur, il y va de quelques écus*, par la sécurité il y *va de la vie des hommes; choisissez !* Remédiez, si vous voulez, aux exagérations de la peur ; mais ne détruisez rien, ne vous lancez pas dans les aventures lorsqu'il s'agit d'hygiène publique.»

Que de bon sens, de raison, de droiture dans ces quelques phrases ! Oui, il faut bien le reconnaître, des faits négatifs, avérés et nombreux ne sauraient, en matière d'*importation*, détruire la valeur, la portée d'un seul fait affirmatif. La prudence commandera toujours de faire déborder la mesure des précautions, lorsqu'il s'agira de mettre nos ports maritimes à l'abri de ces affreuses calamités dont nos voisins ont été si souvent victimes. Quant aux intérêts commerciaux, quelque importants qu'ils puissent être, est-ce à nous autres médecins à nous en préoccuper, et ne faussons-nous pas notre mission lorsque nous leur venons en aide au détriment de la santé publique, et lorsque, torturant en quelque sorte les faits, nous nous efforçons de faire plier la science médicale aux exigences de la gent mercantile ? Ne vaut-il pas mieux payer le sucre et le café un peu plus cher et tenir la fièvre jaune à distance ? (Voir aux pièces justificatives.)

Chervin, parti de Paris avec son plan tout fait, se rendit d'abord à la Guadeloupe pour s'assurer de la nature non-contagieuse de la fièvre jaune ; je ne rapporterai pas ici ses expériences et ses investigations ; qu'il me suffise de rappeler que ce n'est pas aux Antilles ou au Mexique, et au milieu des foyers épidémiques si énergiques qu'on trouve dans ces contrées, que des expériences sur la contagion et la non-contagion de la fièvre jaune, peuvent être pro-

bantes. Non ! c'est au contraire, loin de ces foyers, en Europe, partout enfin où la fièvre jaune n'a jamais régné, que sa propriété de transmission, peut-être étudiée avec fruit. Telle a été la position des médecins de Cadix, en 1800; celle de Palloni, à Livourne; celle de M. Kéraudren et de moi-même, à Brest, en 1832 et en 1839; celle enfin de M. Mélier, à Saint-Nazaire, en 1861. C'est surtout dans les petites localités qu'on peut suivre en quelque sorte à la piste la filiation des cas, et acquérir une conviction solide sur le caractère transmissible et pourtant importable d'une maladie.

Chervin, après avoir quitté la Guadeloupe, se rendit successivement dans toutes les colonies appartenant à la France, à l'Angleterre, à l'Espagne, au Danemarck, à la Suède. Il visita ensuite toutes les parties de l'Amérique nord où la fièvre jaune s'*était montrée*, depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à Portland, dans l'état du Maine. En Europe, il séjourna dans tous les ports d'Espagne où le fléau s'était montré, depuis Cadix jusqu'à Barcelone; partout il découvrit des égoùts, des foyers d'infection géologique auxquels il fit honneur du développement des épidémies; partout il s'aboucha avec les personnes qu'il savait être hostiles à l'opinion de l'importation. Il rentra enfin à Paris, en 1824, en passant par Marseille, surchargé en quelque sorte de documents, qui consistaient surtout en attestations, en certificats émanés pour la plupart de personnes étrangères à la médecine et par conséquent incompétentes dans la matière. Il présenta cet immense dossier à l'Académie de médecine, à celle des Sciences de l'Institut qui en furent en quelque sorte ébahies. La dernière, considérant que notre voyageur avait pendant huit ans que sa mission volontaire avait exigés, dépensé son modeste pratrimoine, lui adjugea le prix Monthyon destiné aux sciences médicales, c'est-à-dire dix mille francs.

Avant de terminer mon appréciation sur la manière de procéder de Chervin, appréciation qui ne sera pas toute de mon crù, préférant beaucoup faire juger mon ancien antagoniste par d'autres médecins, je vais examiner la question si importante des égouts et autres foyers d'infection signalés par le chef de l'école non-contagioniste, comme la véritable cause des épidémies de la Péninsule. Je pourrai traiter ce sujet avec maturité, ayant visité, dans

le temps, comme je l'ai déjà dit, tous les ports, depuis Cadix jusqu'à Rosas en Catalogne, qui touche presque à la frontière française.

Je commencerai par faire remarquer que presque tous les ports de la Péninsule, sur la Méditerranée, sont de ceux que les marins appellent *forains*, c'est-à-dire que, créés de main d'homme sur une côte nue et sans abri, à l'aide de jetées coûteuses, mais dont la construction donne une haute idée de la capacité des ingénieurs espagnols, ces ports ne sont pas précédés par des rades ; les navires qui en sortent se trouvent aussitôt dans la pleine mer, sur laquelle ils s'ouvrent directement. Cette disposition, on le comprend sans peine, n'est nullement favorable au séjour des matières qu'y jettent les égouts, et il n'est pas possible de croire à l'infection de leurs eaux dont le renouvellement est incessant. Ceux qui n'ont pas vu de près ces ports, peuvent les croire infects ; quant à moi, je proteste aujourd'hui, comme je l'ai fait il y a vingt ans, contre cette prétendue infection, et j'en appelle à tous les médecins qui ont pu juger comme moi du véritable état des choses ; Gibraltar, Malaga, Tarragone, Barcelone surtout offraient la disposition dont il s'agit ; quand à Cadix, il est situé comme on sait, sur une presqu'île soumise à une ventilation incessante, sa rade est immense, et son port (la Carraque), situé au bord de cette rade et environné de toute part de terrains bas marécageux, partant très-malsains ; il fut respecté par le fléau en 1800 tandis que la ville lui payait un cruel tribut, par ce seul motif qu'il s'était constitué en quarantaine. Ceci est de l'histoire pure que personne ne contestera.

Attachons-nous à vider cette grave accusation d'infection, portée par Chervin contre le port de Barcelone ; car si nous parvenons à démontrer que cette infection n'a jamais existé, nous pourrons nous borner à ce fait et rappeler le vieil adage *ab uno disce omnes*.

Mon opinion sur cette prétendue infection n'est pas nouvelle. En 1840, j'ai dit, en effet, dans l'introduction de mon travail sur la fièvre jaune : « Une forte chaleur atmosphérique unie à un foyer d'infection maritime ne saurait suffire à la production spontanée de la fièvre jaune, et s'il en était ainsi, ce fait aurait été observé depuis longtemps à Toulon, ma ville natale. Cette ville, que pro-

tégent des montagnes élevées et arides qui s'opposent à l'arrivée des brises du nord, éprouve souvent, pendant l'été, des températures de 25° (à l'ombre). La Darse, qu'une ouverture des plus étroites fait communiquer avec la rade et dont les eaux ne se renouvellent qu'avec peine, est un véritable marais qui reçoit toutes les immondices de la ville et dégage incessamment des vapeurs délétères. Le curage d'une portion de cette Darse, opéré sous mes yeux et sans aucune précaution pendant la saison chaude, n'a jamais fait naître à Toulon un seul cas de fièvre jaune, mais bien celle du typhus nosocomial qui sévit spécialement sur les forçats employés aux travaux. Si la fièvre jaune ne s'est jamais montrée à Toulon, on se demande pourquoi elle aurait pris naissance à Barcelone dont le port, largement ouvert, reçoit avec facilité la houle du large qui imprime à ses eaux un mouvement salutaire de ventilation. Cette dernière circonstance me frappa lorsque je visitai le port de Barcelone en 1837, et ce fut vainement que j'y cherchai les traces de ce foyer d'infection qu'on avait présenté comme la cause première de l'épidémie qui l'a désolée en 1821. Il me paraît hors de doute qu'il n'a jamais existé ailleurs que dans les écrits des partisans de l'origine locale et qu'il est permis d'affirmer hautement que le port de Barcelone, placé dans les conditions hygiéniques les plus heureuses, ne renferme aucune cause susceptible d'y faire éclore spontanément la fièvre jaune. »

On comprend sans peine combien des assertions si hardies, émises par moi au beau milieu de son triomphe, durent irriter Chervin. Aussi, employa-t-il tous les moyens pour étouffer ma voix, comme je le prouverai plus loin. Écoutons maintenant ce que nous dit un capitaine au long cours, de Marseille, qui a assisté à l'épidémie de Barcelone et dont l'équipage avait été des premiers à fournir des malades, par suite de ses relations avec les navires arrivés récemment des Antilles.

« Je n'ai jamais rien compris, dit M. Simiane, de ce qu'on a dit tant de fois sur l'insalubrité du port ; je n'ai jamais pu y saisir une odeur qui me déplût : *le port de Barcelone est très-sain, et je n'entends rien de ce qu'on dit de l'infection qui y règne.* »

Pariset dit à son tour, dans son histoire médicale de la fièvre jaune, page 223 : « le port de Barcelone a peu d'étendue : à l'est,

du côté de Barcelonette, il est borné par les larges cales et les quais élevés qui, entre le port et la première rangée de maisons, forment une magnifique esplanade; à l'ouest, du côté de la ville, par l'épaisse muraille de la mer, bâtie sur le roc vif; au nord, du côté du palais du gouverneur, de la douane et de la citadelle, il se termine par une plage de sable. L'eau du centre a au moins quinze pieds de profondeur, *elle est continuellement agitée par les ondulations des vagues*, et elle vient sans cesse laver de ses flots tous les points de l'enceinte qui forme le port. Largement ouverte du côté du sud-sud-est, cette enceinte, depuis l'entrée du port jusqu'au fond, n'est pas moins ventilée que Barcelonette; l'air y a la même pureté. Jusqu'ici donc rien ne peut autoriser ce qu'on a tant de fois répété touchant l'insalubrité du port. »

Toutes ces conditions de salubrité et de propreté que présente, au plus haut degré, le port de Barcelone et de temps immémorial, n'ont échappé à aucun voyageur. Lorsque je débarquai, pour la première fois, dans ce port, pendant l'été de 1837, à la suite de feu M. le maréchal Clausel qui s'y était arrêté pour faire une visite amicale à son ancien adversaire, le capitaine général Mina, je pris la liberté d'attirer son attention sur la limpidité des eaux du port, sur leur agitation incessante, leur ventilation, etc.; le maréchal fut très-surpris d'apprendre que c'était de ce port si hygiénique qu'on avait fait naître la grande épidémie de 1821. Mon illustre parent, M. Ferdinand de Lesseps, qui a été plusieurs années consul général de France à Barcelone, où il se couvrit de gloire par sa belle conduite pendant le bombardement, m'a paru aussi très-incrédule à l'endroit de l'infection attribuée au port, lorsque je lui ai demandé son opinion à ce sujet.

Nous avons déjà vu que l'Académie royale de médecine de Cadix répudiait cette cause d'une manière générale et absolue, se basant sur ce que la fièvre jaune avait paru trois fois à Cadix dans le siècle dernier, avant qu'il y existât des égoûts, et ajoutant que depuis cette époque elle s'était montrée dans des villes qui n'en avaient pas et avait respecté précisément celles où il en existait d'infects. M. le docteur Guyon dont on connaît les estimables travaux sur la fièvre jaune et dont l'opinion a d'autant plus de poids, à mes yeux, qu'avant d'avoir vu pour la première fois cette

maladie aux Antilles, il croyait à l'origine locale des épidémies de la Péninsule, M. Guyon signale le fait suivant dans son mémoire intitulé : *Réflexions sur la maladie qui a régné à Gibraltar en* 1828.

« La fièvre jaune a respecté Tarifa qui est à grande proximité de Gibraltar. Est-ce à dire qu'il existe dans cette dernière ville ce qui ne se rencontre pas dans l'autre ? Qu'on en juge : les rues de *Tarifa*, la plupart étroites et mal pavées sont encombrées d'immondices de toute espèce ; un canal qui se rend à la mer où il ne débouche qu'avec peine, traverse la ville dans toute son étendue. Ce canal ou plutôt ce *cloaque* aboutissant de tous les égouts et dont les bords sont toujours couverts d'animaux en putréfaction, exhale en tout temps, mais surtout pendant l'été une odeur qui suffoque les passants et incommode la population entière.

En un mot, Tarifa est peut-être la ville la plus sale du globe, et pourtant, chose inexpliquable, la fièvre jaune l'a toujours respectée. »

Je ne crains pas de l'affirmer, Chervin avait véritablement la manie des foyers d'infection, et je prouverai plus loin, en citant un fait qui m'est personnel, que cette manie le portait trop souvent à des actes blâmables, pour ne rien dire de plus. Elle s'est montrée depuis tout aussi impérieuse chez ses continuateurs.

Toutefois, allons au fond de la question et vidons-la une fois pour toutes. Parcourons Barcelone et voyons ce qu'il en était de l'infection de ses égouts et de la malpropreté de ses rues, le grand cheval de bataille de Chervin.

Les rues de Barcelone, comme celles de Toulon, par exemple, sont en général étroites, disposition qui a sans doute pour but de les rendre plus fraîches pendant l'été. Elles sont traversées dans leur longueur par des canaux qui reçoivent les immondices de la ville pour les conduire à la mer; ces canaux sont recouverts de grosses pierres inégales mal jointes que les roues des voitures mutilent; des vapeurs infectes pourraient s'en échapper pour se mêler à l'air; mais Pariset affirme qu'il résulta de l'enquête faite par la Commission qu'aucune émanation insolite n'avait frappé l'odorat des habitants de Barcelone avant l'épidémie, et que la Commission elle-même ne constata jamais rien de semblable pendant son séjour dans la capitale de la Catalogne. En

revanche, il lui fut donné de reconnaître que la rue Neuve, la plus large, la plus propre, la plus droite, la plus aérée, celle où le canal était dans le meilleur état, fut la plus maltraitée par le fléau. Dans certaines maisons, vingt-cinq habitants sur vingt-sept y ont péri, comment expliquer cette anomalie?

Pour ma part, je crois d'autant moins à l'infection des égouts de Barcelone et à ses effets que je suis né dans une ville (Toulon), où les égouts étant inconnus, les immondices de tout genre sont conduites à la mer dans de simples ruisseaux placés à découvert sur le sol et qui exhalent, pendant l'été, les vapeurs les plus fétides. Cependant, je le répète, malgré cette infection permanente dont tout le monde se plaint à Toulon et à laquelle on s'est efforcé de remédier dans ces derniers temps par l'adoption des fosses mobiles, jamais on n'y a vu un seul cas de fièvre jaune.

Mais, admettons un instant que le port de Barcelone ait été dans tous les temps et, surtout en 1821, un foyer d'infection; que ses égouts et ses rues fussent aussi dans le plus mauvais état; que les partisans de l'origine locale nous expliquent pourquoi, à la même époque, et pour ainsi dire dans un moment donné, la maladie de Barcelone se développa dans tous les ports du littoral sud de l'Espagne, et jusqu'aux Beléares. Est-ce que tous les égouts de ces villes, est-ce que leurs darses s'étaient mis d'accord pour devenir infects en même temps et troubler l'état sanitaire? Qu'on nous dise aussi quel foyer d'infection put produire la fièvre jaune au Lazaret de Pomègue, situé, comme on sait, sur une île rocailleuse dépourvue de végétation, tandis que le fléau ne se montra pas à Marseille dont la darse était alors dans un tel état d'infection, que le poisson qui avait le malheur de s'y fourvoyer, périssait à l'instant et montait à la surface de l'eau? Il n'existait à Pomègue ni encombrement (c'est une île déserte), ni égoût, ni marais, la ventilation y est extrême. Pourquoi donc la fièvre jaune choisit-elle cette localité de la côte de France, pour la menacer? Méditons sérieusement ce fait qu'on n'a pas voulu prendre en considération sous Chervin, mais qui est, pour le moins, aussi significatif que celui de Saint-Nazaire, qui occupe à cette heure l'Académie.

Quoi qu'il en soit, à partir de 1823, époque où de nouvelles importations eurent lieu en Espagne (port du Passage, Saint-An-

dor, etc.,) ce fut un parti pris de la part de Chervin et de son école, de trouver partout où cette maladie apparaissait, des foyers d'infection géologiques; dans l'immense majorité des cas (je n'ai pas besoin de le dire), ces prétendus foyers infectieux, étaient de pure imagination, et lorsqu'ils existaient réellement, comme ils avaient été en permanence de temps immémorial, on était en droit de se demander pourquoi ils s'étaient avisés tout-à-coup de produire la fièvre jaune d'Amérique; mais, Chervin n'y regardait pas de si près, et je prouverai un peu plus loin, lorsqu'il s'agira de l'importation dont j'ai écrit l'histoire en 1840, qu'il a été jusqu'à attribuer à un amas de vieux canons et de boulets, la propriété de fermenter et de dégager des vapeurs délétères.

L'épidémie de Gibraltar, en 1828, donne la mesure de sa manière de procéder. Le gouvernement français envoya dans cette ville, où le fléau avait été importé par le navire le *Drygden*, une commission médicale composée de Chervin, de MM. Louis et Trousseau. Lorsque ces médecins eurent à se prononcer sur l'origine de la maladie, voici ce qui se passa. Les deux derniers, dont le mérite est assez connu, n'exprimèrent ni l'un ni l'autre, aucune opinion sur la question dont il s'agit. Quant à Chervin, après avoir rappelé ses voyages pendant lesquels il avait, disait-il, ouvert plus de 300 cadavres d'individus ayant succombé à la fièvre jaune, il renouvela son éternelle histoire des égouts, déclara que les médecins espagnols qui soutenaient l'importation étaient des ignorants, et que la maladie de Gibraltar était tout bonnement une rémittente bilieuse produite par les chaleurs et les émanations délétères des égouts. Sa hardiesse en imposa, sans doute aux médecins anglais attachés aux hôpitaux militaires de Gibraltar, et ils adoptèrent, comme lui, l'opinion de l'origine locale. Or, il y n'avait pas plus d'infection à Gibraltar en 1828, qu'à Barcelone en 1821, c'est une conviction qu'on n'a pas de peine à acquérir lorsqu'on connaît les lieux, et si je me borne ici à cette assertion sans entrer dans aucun détail, ce n'est certes pas que les documents me manquent, mais je ne ferais que répéter pour Gibraltar ce que j'ai dit pour Barcelone, et je craindrais de devenir fastidieux.

A partir de l'épidémie de Gibraltar où il avait agi avec une véri-

table autocratie, Chervin rentre à Paris ; il ne se livre pas à l'exercice de son art qui aurait pu, sans doute, lui fournir d'honorables ressources et obvier à la dépense qu'il avait faite de son patrimoine ; non ! il fait de la fièvre jaune sa spécialité, et ne s'occupe absolument que de son idée favorite, celle de faire table rase des institutions sanitaires après avoir démontré la *non-contagion* de la fièvre jaune et de la peste, et d'obtenir pour prix de ce service rendu au commerce, quelque grande récompense nationale. Ce que je vais dire bientôt de mes démêlés avec lui, et les nombreuses pièces officielles que je rapporterai à l'appui de mes assertions, donnera une juste idée de la manière dont il exerçait, à l'Académie, son monopole de la fièvre jaune; mais, avant d'entamer ce chapitre si délicat pour moi. qu'il me soit permis de citer le jugement porté sur Chervin, par un autre médecin.

M. le docteur de Grand-Boulogne, le même qui a été chargé, naguère, de remplir une mission du gouvernement, à Véra-Cruz, a dit de lui dans un rapport sur la peste et les quarantaines présenté en 1845, à la Société Académique de Médecine de Marseille, et qui fut tiré à un très-grand nombre d'exemplaires :

« Chervin se mettait à l'œuvre avec activité, tenacité et audace ; connaissant parfaitement les hommes, et comprenant instinctivement combien il est facile de les influencer avec des faits revêtus d'une apparente rigueur ; il éblouissait l'Académie avec sa prodigieuse exhibition d'attestations plus ou moins officielles. C'est là, véritablement, que se révèle la nature de son génie, et ce qui explique son étonnant succès. » C'est ainsi que tous les documents apportés de Barcelone sont accompagnés de certificats délivrés par un ou plusieurs membres de la Junte de santé. Comment ne pas les accueillir.

L'illustre Académie ignorait, sans doute, ce qui s'était passé à Barcelone.

La Junte de santé s'était déclarée, dès le principe, contre l'importation et les mesures sanitaires, prévoyant l'entrée, en Espagne, de l'armée française ; elle s'était prononcée formellement contre le cordon sanitaire. Non contente d'affirmer partout qu'il n'y avait rien à craindre, elle avait appelé l'animadversion publique sur les fauteurs de bruits alarmants pour la population.

Grâce à elle, les médecins furent longtemps appelés : *faiseurs de fièvre jaune*.

Or, ce sont les attestations de cette Junte, que Chervin se procura avec une infatigable activité et produisit avec une orgueilleuse complaisance.

La commission française assurait que le convoi de 51 navires, parmi lesquels se trouvaient ceux qui ont importé le fléau, avait quitté la Havane alors que la fièvre jaune y sévissait ; Chervin produisit la copie naturelle des patentes nettes délivrées par les autorités de Cuba. Ce document n'est-il pas foudroyant ? Oui, si l'on ignore ce qui se passe habituellement aux colonies ; non, si l'on connaît avec quelle déplorable complaisance s'obtient la délivrance de ces patentes.

Faisant ensuite un parallèle entre la commission médicale et cet antagoniste ardent qui semblait avoir pris à cœur de la diffamer, M. de Grand-Boulogne, ajoute :

« Le livre de MM. François, Bally et Pariset demeurera précieusement conservé dans la science comme un magnifique témoignage de savoir et de dévouement. Il est impossible de l'étudier sans en être parfaitement convaincu. On l'est surtout lorsque, se tenant prudemment en garde contre l'habileté déployée par Chervin dans toutes ses attaques, on compare son œuvre à celle qu'il espère anéantir. Autant on trouve de calme, de simplicité, d'amour du vrai dans celle-ci, autant il existe d'âpreté et de passion dans l'autre.

« Les trois commissaires recueillent les matériaux de leur ouvrage au milieu de l'épidémie ; *leur adversaire y court deux ans après avec la volonté formelle d'y conquérir des pièces qui pourront les accabler : lesquels messieurs vous paraissent les plus dignes?*

« Cependant, l'Académie de médecine a couvert Chervin de son approbation. Ces courtes explications doivent vous prémunir contre l'œuvre de Chervin, en apparence si vigoureuse, mais faible en réalité, lorsqu'on lui fait subir un examen approfondi. »

Ecoutons maintenant Pariset dans sa correspondance intime avec moi; attaqué sans cesse dans sa probité médicale, injurié pendant plus de vingt ans, il a bien le droit d'être entendu au-

jourd'hui dans l'espèce d'enquête que je viens faire. L'initiative de cette démarche appartenait sans doute à son camarade, M. Bally; mais à son âge on doit se tenir éloigné même des luttes scientifiques, et quant à moi j'ai toute l'énergie nécessaire pour les soutenir, comme au temps de Chervin, Pariset m'écrivait donc de Passy le 23 mai 1842 :

« J'ai reçu votre lettre du 16; j'ai votre travail; vous avez raison de ne rien laisser subsister de ces rêveries ; la revue que je viens de faire de mes paperasses m'a fourni l'occasion de revenir sur les affaires de Barcelone; je ne puis vous dire à quel point j'ai été de nouveau frappé de la bêtise et de la mauvaise foi de certaines gens ; c'était comme une révélation de faussetés de toute espèce. Comment se trouve-t-il parmi les hommes des têtes si mal faites ou des cœurs si dépravés ; du reste, que m'importe, je suis en sécurité parfaite ; le dernier consul de France à Barcelone, M. Gauthier d'Arc, avait reçu du gouvernement de Juillet l'ordre de tout vérifier à Barcelone et je suis informé que dans cette vérification tout s'est trouvé conforme à ce que j'avais publié. Quel étrange excès de folie de mentir en pareil cas! Si j'avais menti, tout Barcelone se serait soulevé et je me serais préparé les plus honteuses confusions. J'en suis heureusement à ces termes que la vie ne vaut pas le plus léger mensonge ni le plus petit bien mal acquis. Ambition! je n'en ai pas. Vanité! je n'en ai pas. J'ai, Dieu merci! l'étourderie et la simplicité d'un enfant. La seule chose à laquelle je mets du prix, c'est à être bien avec moi-même ; c'est à ma bonne conscience; je me ris du reste comme d'une vaine fumée. »

Dans une autre circonstance, 23 septembre 1845, et à propos d'une vive discussion qui avait eu lieu à l'Académie sur la question, Pariset me disait encore : « S'imaginer que Bally François, Audouard et moi-même, ayons osé mentir à la face des nations, à la face de deux grandes villes (Barcelone et le port du Passage) dont la première aurait pu d'un mot nous désavouer et nous confondre, c'est la plus amère et la plus bête des sottises. Quelle qualification aurions-nous méritée si nous avions pu agir ainsi.

« Je viens de remettre à M. Moreau de Jounès une forte brochure qui contient ma réplique à Chervin ; vous ne tarderez pas

à la recevoir ; lisez-la avec attention et surtout gardez-la bien, car nous n'avons plus que cet exemplaire et je serais bien fâché qu'il se perdît. Il est malheureusement trop vrai que les passions des hommes influencent toujours leurs jugements ; *il est aujourd'hui bien reconnu que Stoll niait la ccntagion de la peste, non pour obéir à sa conscience, mais bien à son empereur; Howard le lui a reproché avec amertume.* Les médecins que Chirac fit envoyer à Marseille et dont l'un (Deidier) était son gendre, obéissaient aux idées de Chirac qui n'était pas pour l'importation par le capitaine Chataud. N'est-il pas plaisant qu'on ait aujourd'hui des exemples de ce genre ?

« Mais je m'arrête ; je deviendrais indiscret aux dépens de mon repos ; écrivez-moi bientôt ; à vous de cœur et d'âme.

« PARISET. »

De 1828 à 1838, aucune importation de fièvre jaune n'eut lieu en Europe, et je ferai remarquer que cette lacune coïncida avec l'assoupissement absolu de cette maladie aux Antilles ; en effet, je l'ai déjà dit, je crois, pendant 12 ans, il est avéré qu'il n'y en eut aucun cas, même sporadique, et ces îles d'ordinaire si malsaines parurent à jamais débarrassées de la peste américaine; mais ce n'était là qu'un sommeil perfide, et il était écrit que l'Europe aurait encore à se prémunir contre les importations, et au moment même où Chervin se croyait sûr de son triomphe et ne rencontrait plus aucun obstacle à ses idées dans le sein de l'Académie, la Providence jeta les yeux sur moi pour donner au monde médical un premier avertissement et inspirer des doutes à l'Autorité. Quand je dis que la Providence me choisit, malgré mon infimité, je parle en homme convaincu. Ceux qui me connaissent savent en effet qu'il y a toujours eu en moi les qualités de l'apostolat. Je suis ardent dans mes opinions, incapable de me taire lorsque je crois avoir raison, enfin toujours prêt à monter sur la brêche pour la défense de ma foi médicale.

Oui ! *je peux le dire avec confiance, c'est moi qui ai donné le premier coup à l'édifice élevé par Chervin, et tout autre de mes confrères de la marine à qui il aurait été donné de voir ce que j'ai vu, plus jaloux de son repos et de ses intérêts privés que je*

ne le fus moi-même, aurait gardé le silence. J'étais incapable d'une telle abnégation ou si l'on veut d'une telle indifférence et j'entamai hardiment, comme on va le voir, le débat du problème dont la solution avait eu lieu à Cadix, à Barcelone, etc., bien qu'on ne le fasse remonter aujourd'hui qu'à l'importation de Saint-Nazaire en 1861.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE :

Un mot sur la médecine navale. — Mon départ de Toulon en 1838 pour la première expédition du Mexique. — Relâche à la Martinique où la fièvre jaune venait de reparaître après douze ans d'absence absolue. — La *Caravane* arrive à Vera-Cruz, assiste au bombardement de Saint-Jean-D'Ulloa et à la prise de la ville. — Retour à la Martinique en passant par la Havane. — Embarquement, malgré mes observations, de quatre-cent soldats. — Passage à Saint-Pierre, puis à la Guadeloupe et appareillage pour Vera-Cruz. — La fièvre jaune éclate parmi les passagers, ensuite dans l'équipage. — Relâche à la Havane. — Mesures hygiéniques, départ pour Brest. — Continuation de l'épidémie jusqu'au lazaret de cette ville. — Premières démarches de Chervin contre moi. — Ma première publication sur la fièvre jaune. — Insultes que m'adresse Chervin dans le sein de l'Académie. — Ma lutte contre lui. — Sa mort.

Quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui....... .
VIRGILE.

Les premières années de ma carrière médicale se sont passées dans la marine militaire, dont je suis sorti, en 1845, pour échapper à des exigences de service, qui, déjà très-grandes, menaçaient de devenir intolérables. Je me vante d'avoir laissé dans ce corps les plus honorables souvenirs, des amis dévoués, parmi lesquels plusieurs y occupent aujourd'hui les premiers grades. C'est

dans la marine, qu'utilisant, selon les conseils du père de la médecine, de fréquents et lointains voyages, j'ai pu voir de près bien des choses et acquérir cette instruction générale à laquelle on n'arrive que difficilement lorsqu'on est sédentaire. C'est là aussi que j'ai eu le bonheur de m'assimiler, au contact des officiers de marine, d'une part, cette belle franchise qui est propre aux gens de mer, et de l'autre, une indifférence si absolue pour le danger, que je pourrais presque m'appliquer le fameux vers :

Si fractus illabatur orbis......

Quiconque me connaît intimement, sait en effet que je ne crains ni les hommes ni les choses, mais seulement ma conscience.....

Mes premiers maîtres furent donc les professeurs des écoles navales ; de ces écoles si décriées, si calomniées, de nos jours, et qui étaient alors très-florissantes, surtout au point de vue de l'enseignement anatomique et clinique. Bichat y régnait en souverain et on conviendra qu'on aurait pu y suivre un plus mauvais guide ; j'ai déjà parlé du docteur Fleury : à ce nom qui ne sera jamais oublié dans les annales du dévouement médical, je dois en ajouter d'autres non moins distingués, que je suis heureux de rappeler ici : ceux de Sper, de Raynaud, d'Aubert, de Pellicot, de Chatelain, de Fouillioy, de Dubrueil, de Legris, Duval, etc. ; les hommes qui les portèrent ont depuis longtemps payé leur tribut à la nature, mais tous ont laissé des traces de leur passage ici bas, aux points de vue de la science et de l'humanité. Ma reconnaissance leur doit bien un souvenir dans ce chapitre ; car si, bien pénétré de la noblesse et de la dignité de ma profession, j'ai pu m'acquérir quelque estime dans son exercice, c'est à eux que je le dois.

Que mes lecteurs me permettent aussi de payer un juste tribut de gratitude à mon ami et ancien professeur M. le docteur Levicaire, le même qui naguère a envoyé à l'Académie de médecine un travail sur la fièvre jaune; à M. Blache, directeur de la santé publique à Marseille, qui m'a dirigé comme prosecteur dans mes premières dissections; un véritable médecin ne doit jamais oublier ceux qui ont guidé ses premiers pas dans une carrière si honorable et si difficile, surtout lorsqu'il constate que la malveillance ou la malignité publique s'efforcent de les déprécier.

Enfin, ce n'est pas sans éprouver une sorte d'orgueil bien légi-

time que je ferai connaître ici que le nouveau directeur du service de santé navale à Toulon, le docteur Jules Roux, dont la marine s'honore comme chirurgien et comme professeur, fut mon condisciple et me continue une amitié qui m'est d'autant plus précieuse qu'elle a résisté chez lui, au temps et à toutes les manœuvres de mes ennemis; car il n'y a malheureusement dans ce monde que les gens de cœur qui en ont; les sots et les méchants sont privés de cet avantage; c'est là une vérité parfaitement reconnue.......

J'ai déjà dit que les écoles navales étaient très-prospères au commencement de ce siècle, et cette assertion est exacte; un corps qui avait à la tête le savant Kéraudren, dont M. Mélier rappelait, il y a peu de jours les travaux dans son rapport; ou débutèrent des hommes tels que Larrey et Broussais; qui a produit entre autres capacités scientifiques le savant et modeste Hernandez (1), auteur de tant d'excellents ouvrages; un corps qui, il y a peu d'années, fournissait à l'Université deux professeurs éminents Dubreuil à Montpellier et Forget à Strasbourg; enfin, qui a rendu (l'Institut peut l'attester), par l'intermédiaire des Quoy, des Gaimard, des Lesson, d'importants services à l'histoire naturelle; ce corps, dis-je, ne pouvait être que solidement constitué et mériter la confiance du gouvernement.

Toutefois, si ce que j'entends répéter depuis quelque temps autour de moi était exact, ce corps, jadis si distingué, serait aujourd'hui en décadence complète et absolument démoralisé, d'abord par l'effet d'un favoritisme déplorable, ensuite par *l'insuffisance du cadre qui soumettrait les médecins de la flotte à une sorte d'entraînement, funeste, non seulement à leur santé physique, mais encore à leur instruction; par ce motif facile à saisir, qu'étant constamment embarqués, par conséquent éloignés des écoles et des*

(1) Feu Hernandez, médecin en chef de la marine, d'abord à Rochefort, puis à Toulon, a publié plusieurs ouvrages sur le typhus, les fièvres paludéennes; le premier (en 1812), il démontra dans un mémoire de 350 pages, dédié à Chaptal, la différence qu'il faut faire entre la blénnorrhagie et la syphilis; tous ses écrits qu'on ne trouve plus que dans les bibliothèques, témoignent d'une profonde érudition et de l'esprit médical le plus judicieux.

hôpitaux, ils ne pourraient se tenir au courant des progrès de la science.

Si toutes ces rumeurs sont fondées, je ne peux que souhaiter ardemment que l'autorité maritime prenne des mesures efficaces et qu'à l'aide d'une réorganisation à la fois large et libérale, il reconstitue le corps de santé de la flotte. Son passé répond de son avenir, et les sacrifices pécuniaires que doit s'imposer le gouvernement pour assurer une position convenable aux médecins de la marine, ne seront pas perdus pour lui. Je ne suis pas, pour ma part, grand partisan de la multiplicité des échelons ou des grades, du clinquant des uniformes, du faux prestige de l'assimilation et des honneurs. Tout cela, il faut l'avouer, s'accorde assez mal avec la gravité et la modestie de l'art médical ; le progrès véritable à réaliser, ce me semble, dans la médecine navale, peut se résumer par ces mots : augmentation des cadres dans une mesure équitable, et qui assure à la fois le repos et l'instruction des sujets, augmentation des appointements et allocations successives accordées à l'ancienneté de service à la manière anglaise, de telle sorte qu'un simple chirurgien principal puisse parvenir par degré à la solde d'un capitaine de vaisseau ; enfin, maintien du concours pour le corps des professeurs, qui, dans aucun cas, ne doit être confondu avec le corps navigant, et avantage de la résidence fixe pour les professeurs. Je ne vois pas, du reste, en quoi la position stable de ces derniers pourrait choquer les médecins navigants. Tout le monde n'est pas, que je sache, organisé pour enseigner ; arrivés au grade de médecin de 1re classe, les sujets opteront entre l'enseignement et la navigation ; l'un leur offrira le repos, les moyens de se livrer à l'étude, la clientèle des villes maritimes ; l'autre, des appointements supérieurs et une retraite avantageuse.

On a parlé de la suppression des écoles de médecine navale ; je crois que ce serait une grande faute : la médecine dans la marine constitue une véritable spécialité ; qu'on n'y admette que des docteurs en médecine à partir de la 2e classe, je crois cette mesure excellente ; mais que ces docteurs puissent être embarqués d'emblée en sortant de la Faculté voisine sans avoir servi préalablement dans les hôpitaux maritimes et entendu les leçons des pro-

fesseurs qui, seuls, peuvent les initier aux modifications que subissent nécessairement à bord des vaisseaux les méthodes médicales et les procédés chirurgicaux, c'est ce que je ne saurais approuver. Quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais, dans une Faculté, former de véritables médecins de la marine; peut-être même nos écoles dans les ports, ne remplissent-elles qu'imparfaitement ce but. L'enseignement clinique devrait être, à la rigueur, installé dans chaque port, sur un vaisseau hôpital qui ferait de temps en temps des sorties. Là, les chirurgiens apprendraient à opérer, à réduire et à maintenir les fractures au milieu du roulis; enfin, à soigner leurs malades en dépit de tous les inconvenients qui résultent de la navigation.

Je n'en dirai pas davantage sur des questions dont je n'ai pas à m'occuper ici; qu'il me suffise d'avoir hautement revendiqué mon origine maritime, qu'on a cherché à faire peser sur moi dans maintes circonstances, d'avoir exprimé mes sympathies à ceux dont j'étais le collègue il y a vingt-quatre ans.

Je reviens donc au sujet que je traite dans ce livre :

J'étais embarqué, en 1838, comme chirurgien-major sur la corvette la *Caravane*, lorsqu'au commencement de septembre, elle reçut l'ordre de partir pour la Vera-Cruz et de se mettre à la disposition de l'amiral Baudin.

La *Caravane* était un navire à batterie couverte, d'environ 1,200 tonneaux effectifs, elle portait 26 canons et était montée par 142 hommes, y compris l'état-major. Pour la mettre à même de faire le voyage et l'approprier au service qu'elle devait faire au Mexique, sa câle fut complètement désarrimée et nettoyée et on la munit ensuite de tout ce que les réglements prescrivent pour le service de santé des vaisseaux. Les vivres, sortis des magasins de la marine, furent choisis avec soin par une commission dont je fis partie; l'eau que nous embarquâmes dans des caisses en tôle était d'excellente qualité, comme toute celle dont on use à Toulon. Nous nous débarrassâmes de tous les hommes malades ou faibles de constitution, et lorsque nous prîmes la mer, notre équipage ne comptait que de jeunes et vigoureux marins presque tous nés dans le midi de la France, mais qui n'avaient jamais franchi le tropique.

Après une traversée marquée par une série de calmes fort ennuyeux nous jetâmes un pied d'ancre, chemin faisant, à Fort-de-France (Martinique), pour aveugler une voie d'eau qui s'était déclarée. Là nous apprîmes *que la fièvre jaune, absolument absente depuis* 1827 *des Antilles françaises, avait reparu à la Guadeloupe au mois de juillet*; *que le* 16 *septembre, il s'en était montré un premier cas à Saint-Pierre*; *qu'elle y avait pris une extension inquiétante ; enfin, qu'il y en avait eu récemment quelques cas à Fort-de-France, dans les circonstances suivantes* :

Des musiciens avaient accompagné le gouverneur, M. le contre-amiral de Moges, dans une tournée officielle qu'il avait faite à Saint-Pierre. Ils y avaient été logés dans une caserne qui avait reçu antérieurement des malades de la fièvre jaune. Revenus huit ou dix jours après à Fort-de-France par la voie de mer et sur le brick l'*Inconstant*, sept d'entre eux avaient été frappés par la fièvre jaune, après leur retour, et cinq étaient morts. Mais jusqu'à ce moment aucun autre cas, résultant de cette importation, n'avait été observé soit à l'hôpital, soit en ville.

Je dirai en passant que ce fait, que je consignai plus tard dans mon rapport médical, a été mentionné par MM. Rufz et Catel, dans les mémoires qu'ils ont publiés sur l'épidémie de 1838-1839, et qu'il est bien étrange que la fièrre jaune ait attendu cette importation, pour paraître à Fort-de-France, où l'influence paludéenne est bien plus énergique qu'à Saint-Pierre.

Je quittai la Martinique sans avoir vu aucun cas de fièvre jaune, parce qu'il n'en existait plus dans ces hôpitaux ; mais je ne devais pas tarder à me trouver en face de ce hideux fléau. Nous arrivâmes, en effet, dans la première quinzaine de novembre, à Vera-Cruz, après une heureuse traversée; nous y trouvâmes l'escadre commandée par l'amiral Baudin; bientôt eurent lieu le bombardement et la prise de Saint-Jean-d'Ulloa (27 novembre), le désarmement des forts de Vera-Cruz; la *Caravane* prit successivement mouillage, d'abord à l'île Verte et à Sacrificios, puis à Antonio-Lézardo, enfin entre Vera-Cruz et Saint-Jean-d'Ulloa. Je descendais tous les jours régulièrement dans cette forteresse, dont le service de santé avait été confié à un de mes condisciples, M. Jules Laure, aujourd'hui médecin en chef de la marine, en retraite. Ce

fut dans son hôpital que je fis connaissance, pour la première fois, avec le *vomito*. La garnison mexicaine que nos soldats avaient remplacée lui ayant payé dans la dernière saison un large tribut, avait sans doute laissé des germes dans les salles casematées, très-humides et inaérées de cet hopital, et, en dépit d'*el norte*, c'est-à-dire d'une température peu favorable, analogue à celle de Marseille pendant le mistral, ces germes portaient leurs fruits. Cependant, la contagion ne se répandit pas alors sur l'escadre malgré des communications fréquentes avec le fort, et lorsque l'amiral Baudin donna l'ordre à la *Caravane* de retourner à la Martinique, pour y prendre 400 soldats d'infanterie de marine qu'il avait le projet de mettre en garnison à Vera-Cruz, le consul de France M. Gloux, me donna une patente dans laquelle il était dit que bien que des cas de fièvre jaune se montrassent journellement à Saint-Jean-d'Ulloa, *où il résidait, vu les circonstances*, la santé y était parfaite. Acclimaté à Vera-Cruz, le bon M. Gloux ne faisait presque plus de cas du *vomito*, s'il s'était agi de peste ou de choléra, il se serait bien autrement ému de leur voisinage, et cela se comprend de reste.

Nous partîmes donc le 15 février 1839, emportant avec nous les blessés de l'escadre, et après les avoir déposés à la Havane, nous fîmes route sur la Martinique par le canal de Bahama.

A une certaine distance des débouquements nous nous trouvâmes pris par le calme, au milieu d'un grand nombre de navires de commerce, la plupart espagnols, et qui sortaient, comme nous, de la Havane; presque tous avaient la fièvre jaune sur leur bord; quelques-uns d'entre eux vinrent même nous demander des secours et des conseils, que nous nous empressâmes de leur donner; cependant nous étions à une époque de l'année où la fièvre jaune ne se montre guère sur les vaisseaux. Quant à nous, nous ne cessâmes pas de jouir de la plus parfaite santé, et nous continuâmes notre route sur Fort-de-France, où nous arrivâmes le 2 avril.

Cette ville était à notre arrivée dans la situation la plus déplorable : tous les édifices publics, et la plupart des maisons construites en maçonnerie avaient été détruites par un tremblement de terre violent; de plus, la fièvre jaune y sévissait fortement, ne respectant pas même les créoles et les gens de cou-

leur. Le pilote, qui était venu à bord pour nous amarrer, m'apprit qu'un de mes condisciples, M. Jourdan, chirurgien de la marine, fils d'un riche courtier de Marseille, se mourait à l'hôpital, et qu'ayant appris que la *Caravane* était signalée, il lui avait fait dire de me prier instamment d'aller le voir le jour même à l'hôpital provisoire, *parce que ses instants étaient comptés*. Je me rendis sur le champ auprès de lui, et je le trouvai à toute extrémité; il était au troisième ou au cinquième jour de sa maladie; déjà la suffusion ictérique était générale, et il avait des vomituritions mélaniques. Je jugeai, d'après ce que j'avais déjà observé à Saint-Jean-d'Ulloa, qu'il était perdu sans ressources. J'essayai de l'encourager ; mais connaissant son état, il ne conservait plus lui-même aucun espoir ; je le quittai à quatre heures de relevée, après avoir reçu ses adieux, sa dernière commission pour son malheureux père, et peu de temps après il n'était plus. Vingt-quatre ans se sont écoulés depuis, et, certes, je ne pense pas sans émotion à ce triste évènement : il est bien cruel de mourir ainsi dans un hôpital, au milieu d'une calamité publique, loin de sa famille et de son pays, de toutes ses affections....

A mon arrivée à Fort-de-France, je trouvai sur rade sept bâtiments de guerre, dont les chirurgiens étaient alités ou morts, et qui avaient tous à bord des cas de fièvre jaune, parce que l'hôpital provisoire était tellement encombré qu'il n'était plus possible d'y envoyer personne. Ce fut donc sur ces navires que je commençai les études cliniques que je devais compléter bientôt au milieu de l'Océan, dans la plus rude des épidémies.

J'avais espéré à mon arrivée à la Martinique, que le gouverneur de cette île (1) prenant en considération l'état sanitaire des troupes, ne regarderait pas comme opportun l'embarquement projeté. Mais il n'en fut pas ainsi; nous reçûmes au contraire l'ordre de nous ravitailler le plus promptement possible et de remplir la mission qui nous avait été confiée. Je crus devoir faire quelques observations au chef du service médical à qui je supposais un peu d'influence sur l'autorité locale ; mais je me trompai encore sous ce rapport. Le médecin en chef du Fort-Royal était un praticien recommandable, un excellent homme, mais il n'osa

(1) M. le contre-amiral de Moges.

pas prendre à cœur les intérêts de notre malheureux équipage ; j'eus même beaucoup de peine à obtenir de lui qu'ils me laissât mon second chirurgien, que le gouverneur voulait débarquer pour l'attacher au service colonial. Les préparatifs du fatal embarquement continuèrent donc au plus fort de l'épidémie, et je compris, dès ce moment, que l'avenir nous réservait d'affreux malheurs. Impuissant à les prévenir, je me résignai à les attendre, et à leur faire face avec courage. Au reste, pendant tout le temps que dura notre séjour à Fort-Royal, l'état sanitaire de l'équipage fut excellent; des chaleurs de 22° Réaumur, des fatigues extraordinaires endurées au soleil ou à la pluie, ne suffirent pas pour développer un seul cas de fièvre jaune, et j'ai la conviction intime que nous aurions complètement échappé à ce fléau, sans l'acte de haute imprudence dont l'autorité se rendit coupable, en entassant, dans une localité évidemment trop restreinte, des soldats qui se trouvaient depuis quelque temps sous le coup d'une dangereuse épidémie. Un mouvement de troupes, opéré en pareille circonstance, était en opposition complète avec les règles de l'hygiène et compromettait gravement l'avenir de l'équipage.

Le 14 avril, nous embarquâmes deux compagnies provenant de la garnison de Fort-Royal ; les soldats qui les composaient avaient eu en grande partie la fièvre jaune, les autres la couvaient, plusieurs d'entre eux sortaient des hôpitaux et exhalaient cette odeur caractéristique qui fait reconnaître à distance un convalescent de la fièvre jaune. Après avoir embarqué ces deux compagnies, nous mîmes à la voile pour Saint-Pierre où nous ne nous arrêtâmes que le temps nécessaire pour recevoir d'autres soldats ; nous partîmes ensuite pour la Guadeloupe, où nous embarquâmes deux autres compagnies, dont l'état sanitaire était plus satisfaisant ; elles ne fournirent, en effet. qu'un petit nombre de malades pendant l'épidémie, qui parut s'acharner de préférence snr les infortunés soldats de la Martinique et sur les matelots. Avant d'aller plus loin, jetons un coup-d'œil rapide sur l'intérieur de la *Caravane*, dont l'équipage se trouvait porté tout-à-coup à 542 hommes ; faisons connaître en même temps les précautions qui furent prises pour obvier, autant que possible, aux fâcheux effets de l'encombrement.

La batterie étant la partie la plus aérée du bâtiment, on l'assigna aux soldats, et pour qu'ils y fussent moins entassés, on les divisa en escouades, qui montèrent sur le pont à tour de rôle et firent le quart avec les matelots. Ces derniers furent logés dans l'entrepont, dont on laissa les hublots ouverts toutes les fois que le temps le permit, et où l'air était mis en mouvement par des manches à vent placés à demeure. Tous les matins, à un signal convenu, les soldats étaient obligés de monter sur le pont et d'abandonner la batterie, dont on faisait immédiatement la propreté. On l'arrosait avec une solution de chlorure de chaux, et lorsqu'elle était parfaitement sèche, on y laissait redescendre les soldats. Quant à l'entrepont, on se bornait toujours à le briquer à sec et à y dégager du chlore. La même mesure avait lieu pour la cale, partie du bâtiment que je surveillais d'une manière spéciale ; au reste, il serait difficile de se faire une juste idée de l'état d'encombrement de la *Caravane*, de l'odeur infecte qui s'élevait de ses panneaux, de la chaleur étouffante qu'on y ressentait. Tout ce que je pourrais dire à ce sujet serait au-dessous de la réalité ; aussi, me bornerai-je à observer brièvement, que la corvette, en dépit de la sollicitude des officiers, était un séjour aussi détestable, qu'il était dangereux pour les individus qui l'habitaient.

Dès notre départ de la Martinique, l'hôpital du bord avait été encombré de malades atteints d'accès de fièvres, qui avaient une grande tendance à devenir pernicieuses. Ces malades guérirent cependant tous, et je commençais à espérer que la fièvre jaune nous épargnerait, lorsque le 17 avril, au moment même où nous venions d'appareiller de la Guadeloupe pour Vera-Cruz, un soldat de la 1re compagnie du 2me régiment de marine tomba malade et succomba le quatrième jour, avec des vomissements noirs.

Le 21, jour de la mort de cet homme, M. G***, commis d'administration de la corvette, est appelé à faire l'inventaire de son sac, se récrie sur leur odeur repoussante et se frappe de l'idée qu'il vient d'y puiser le germe de la maladie ; il en est en effet atteint le 24 et meurt le 28. La fièvre jaune suivit chez lui une marche insidieuse qui influa beaucoup sur son diagnostic ; mais la suffusion ictérique qui se manifesta au moment même de la mort, n'aurait laissé aucun doute, alors même que l'autopsie cadavéri-

que que j'avais demandé à faire, ne serait pas venue donner des preuves incontestables de l'existence de la fièvre jaune à bord de notre bâtiment.

M. G*** était mon compatriote, sa mère me l'avait particulièrement recommandé à notre départ, et sa mort me fut bien sensible. Mais dans cette funeste campagne j'étais destiné à passer par toutes les épreuves.

Le 26, deux mousses qui avaient soigné M. G***, furent frappés par la maladie, en même temps qu'un soldat, voisin de hamac du premier mort; celui-ci offrit l'ictère, le vomissement noir et mourut le troisième jour. Dès ce moment, il ne fut plus possible de s'abuser sur le danger de notre position; il devenait hors de doute que nous étions sous le coup de la contagion, à laquelle le concours d'une foule de conditions fâcheuses, devait donner une grande extension. La chaleur devenait chaque jour plus forte, le séjour du bâtiment de plus en plus malsain, et nous envisagions avec inquiétude que 380 lieues environ nous séparaient encore de Vera-Cruz. Nous étions donc en proie à de vives inquiétudes, lorsqu'une frégate anglaise, le *Rover*, que nous rencontrâmes à la hauteur de Cuba, nous apprit la solution des affaires du Mexique et l'évacuation de Saint-Jean-d'Ulloa par nos troupes. Celles que nous transportions n'étaient donc plus nécessaires, et cette circonstance autorisa notre commandant à relâcher à la Havane, où nous arrivâmes le 6 mai.

Depuis notre départ de la Guadeloupe, nous n'avions eu que onze hommes atteints de la fièvre jaune confirmée; cette proportion n'était pas énorme pour un équipage de 542 hommes, et je me flattais qu'il était peut-être encore temps d'arrêter le mal à sa source, à l'aide d'une mesure énergique. En matière d'hygiène, l'initiative m'appartenant, j'écrivis au commandant de la corvette, une lettre dont je rapporterai ici un seul passage, qui prouve combien je me trouvais encore, à cette époque, sous l'influence des théories, dont peu de jours après je devais reconnaître le vide.

« La fièvre jaune règne à bord de notre bâtiment, dont la relâche forcée à la Havane, doit être regardée comme une circonstance aggravante; il est à craindre, en effet, que les causes morbifiques en permanence dans ce port malsain, ne prêtent une

nouvelle énergie à celles qui existent déjà à bord, et parmi lesquelles il faut ranger en première ligne l'entassement des hommes, et le renouvellement imparfait de l'air. *Disséminer les masses, les éparpiller sur une grande surface, voilà le seul moyen sur lequel on peut compter pour arrêter un typhus. L'hygiène nous l'indique, et c'est parce que je suis convaincu de son efficacité, que j'ai l'honneur de vous exposer, commandant, qu'il est de toute nécessité pour éteindre la fièvre jaune à bord de la* Caravane, *de débarquer nos passagers et de gagner ensuite le nord sous le plus bref délai.*»

Mes observations furent bien accueillies ; mais la grande responsabilité qui pesait sur le commandant dans ces tristes circonstances (1), lui fit désirer qu'une commission médicale statuât officiellement sur la position du bâtiment. Je me réunis donc à deux de mes collègues qui se trouvaient sur rade, MM. Regnaud et Friot, et nous dressâmes ensemble un rapport qui n'était que la deuxième édition de ma lettre : nous insistions surtout sur le prompt départ pour le nord et sur le débarquement des passagers. Cette dernière mesure ne put recevoir son exécution que quelques jours après, et, dans cet intervalle, d'autres cas de fièvre jaune se développèrent à bord, où il était évident que l'infection miasmatique devenait chaque jour plus active.

M. Mollien, consul de France à la Havane, étant parvenu, non sans peine, à frêter un grand bâtiment américain *(Majestic)* (2), nous y envoyâmes 280 soldats qui furent confiés aux soins de M. Ségard, chirurgien de la marine, qu'on pourvut de tout ce qui lui était nécessaire en instruments et médicaments. Nous

(1) Le commandant aurait dû, à la rigueur, attendre à la Havane l'arrivée de l'amiral Baudin, dont il dépendait directement et qui seul pouvait l'autoriser à retourner en France.

(2) Ce bâtiment a opéré son retour à Brest sans avoir eu un seul malade. Ce fait n'a rien qui étonne ; tous les soldats qu'il transportait avaient payé leur tribut à la fièvre jaune pendant leur séjour aux colonies ; on aurait dû laisser ces soldats à bord de la *Caravane* et mettre les autres sur le navire américain ; mais une pensée d'humanité s'opposa à cette mesure, ce navire n'était pas assez bien pourvu en matériel et en personnel pour offrir des ressources suffisantes en cas d'épidémie. Nous dûmes donc garder les passagers les plus menacés.

gardâmes les 120 passagers qui restaient, et il fut décidé que nous prendrions la mer aussitôt que l'assainissement de la corvette serait terminé. On y procéda de la manière suivante : les ponts et les murailles du bâtiment furent lavés soigneusement à l'eau chlorurée, les dernières furent ensuite blanchies à la chaux à plusieurs couches. La Prudence voulait qu'on ne remuât pas la câle, qui, d'ailleurs, n'avait encore donné aucun signe d'infection. Je me bornai à y installer des manches à vents et des appareils guytoniens. Je fis laver à terre les objets de literie qui avaient servi aux malades, et ceux-ci furent envoyés chez M. Bellot. Les variations atmosphériques étant très-fréquentes à la Havane, je m'entendis avec le commandant et avec le lieutenant, pour que la tenue de nos matelots fût modifiée d'une manière convenable. Les officiers, chefs de quart, reçurent l'ordre d'empêcher les hommes de se coucher la nuit sur le pont (1) et de les tenir constamment en mouvement ; je pensais qu'ils seraient ainsi moins accessibles à la contagion. En résumé, trois ou quatre jours suffirent pour faire de la *Caravane* un modèle de propreté, un séjour en apparence très-hygiénique ; je dis en apparence, car les évènements qui eurent lieu plus tard, nous démontrèrent que nos efforts avaient été inutiles, et que la fièvre jaune était solidement établie à bord de notre malheureux bâtiment.

Pendant notre séjour à Cuba qui avait été de 13 jours, 27 cas de fièvre jaune s'étaient développés à bord, six avaient eu une issue funeste. Le 18 mai, jour de notre départ pour Brest, cinq nouveaux malades entrèrent à l'hôpital, et du 18 au 22, malgré que nous eussions franchi le tropique et fait du chemin dans le

(1) C'est particulièrement pendant la nuit qu'a lieu l'introduction des miasmes dans l'économie, qu'ils trouvent sans doute mieux disposée à subir leur action. Il est probable qu'ils sont alors singulièrement aidés par l'humidité de l'atmosphère et qu'ils subissent une sorte de condensation qui rend leur action plus énergique et plus certaine. Malheur à l'imprudent qui se laisse aller au sommeil en plein air dans un pays où règne la fièvre jaune; cet oubli des règles de l'hygiène a bientôt de déplorables résultats ; on sait aussi le danger que courent les voyageurs qui ont l'imprudence de s'endormir en traversant les marais pontins.

nord, dix-neuf matelots ou maîtres furent atteints ; sept d'entre eux succombèrent, offrant les signes pathognomoniques. Le thermomètre de Réaumur, qui variait déjà de 17 à 19°, ne tarda pas à descendre à 15, et cette différence de température n'influa en rien sur la marche de l'épidémie, dont la fureur semblait s'accroître en raison des obtacles que lui opposait le climat. Mais si la chaleur nous fit faute, il n'en fut pas ainsi de l'humidité, car des vents de S.-O. qui soufflèrent avec constance, nous apportèrent des brumes épaisses ; la mer grossit beaucoup et les roulis de la corvette devinrent tellement forts, que la batterie où étaient couchés une quarantaine de malades, fut inondée par l'eau que laissaient pénétrer les dalots et les jointures des sabords. Plongés dans cette atmosphère humide, incessamment ballotés dans de mauvais lits non suspendus, nos malheureux malades souffrirent horriblement, et la mortalité augmenta chez eux d'une manière effrayante (1).

Cependant, le thermomètre qui, depuis plusieurs jours, marquait 14°, était descendu à 12°, enfin à 10° ; nous éprouvions un froid piquant qui incommodait beaucoup les malades ; poussés vers le nord avec une vitesse de 50 à 60 lieues par vingt-quatre heures, nous voyions avec étonnement que l'épidémie ne paraissait nullement se ressentir du changement de température. Les cas devenaient, au contraire, de jour en jour plus graves, et il faut bien remarquer que ceux qui se terminèrent le plus promptement par la mort, eurent lieu à la hauteur de Terre-Neuve ; là aussi la putréfaction fut tellement hâtive, qu'il ne fallut pas songer à garder les cadavres plus de deux heures. Chez les malades qui vomissaient noir, la putréfaction semblait commencer pendant la vie, ces malheureux répandaient autour d'eux une odeur infecte et caractéristique. En résumé, du 22 mai au 8 juin, par une température qui n'excéda pas 14°, et descendit souvent à 12° et à 10°, 45 hommes tombèrent malades et 16 succombèrent,

(1) Succombant à mes fatigues, je fus atteint moi-même par le fléau, le 21 mai. Il débuta sur moi avec beaucoup de violence, mais une forte saignée et douze ventouses scarifiées sur l'abdomen l'enrayèrent ; je restai alité dix jours, et pendant cet intervalle le service de santé de la corvette fut dirigé par mon second.

offrant, réunis ou isolés, les signes pathognomoniques de la fièvre jaune.

A cette époque, la position de notre bâtiment était devenue réellement déplorable : presque tous les matelots malades ou convalescents étaient dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions, et, sans l'assistance des soldats de marine, sur lesquels la maladie sévit peu, il aurait été difficile de manœuvrer. Pour comble de malheur, la pharmacie qui avait été abondamment pourvue à la Havane, était épuisée, et nous n'avions plus pour nourrir les convalescents que des salaisons et des légumes secs. Nous etions au milieu de l'Atlantique, à une grande distance de toute terre ; il ne fallait donc pas songer à relâcher ; force nous fut, au contraire, de continuer notre route sur Brest, où nous poussaient avec rapidité des vents favorables. Pendant le reste de cette triste traversée, des cas de fièvre jaune continuèrent à se développer aussi graves qu'auparavant, et bien que nous eussions franchi le 46° de latitude boréale. Depuis deux mois que le fléau sévissait à bord de la *Caravane*, il avait atteint 116 hommes, et il importe beaucoup de faire remarquer que 31 seulement étaient tombés malades entre les tropiques, tandis que les 85 autres s'étaient alités après notre départ de la Havane et sous des latitudes tempérées ou froides.

Nous mouillâmes à Brest le 21 juin, la température était relativement froide, car le thermomètre marquait 13°; je croyais la maladie complètement éteinte ; presque tout le monde lui avait payé son tribut, et depuis quatre jours aucun nouveau cas ne s'était déclaré. Aussi, fus-je surpris fort désagréablement, lorsqu'on m'appela le jour même de notre arrivée, à 3 heures du soir, auprès du nommé Ségone, matelot, qui présentait, bien caractérisés, les symptômes d'invasion de la peste ictérode. Le commandant, les officiers, furent le visiter à l'hôpital, et aucun d'eux ne se méprit sur des signes qu'une triste et longue expérience avait rendus familiers à chacun. Je notai avec soin ceux que Ségone présentai, et lorsqu'il n'y eut plus l'ombre d'un doute, je donnai avis officiel de ce qui se passait au conseil de santé de la marine et à l'intendance sanitaire. Le bâtiment reçut l'ordre d'appareiller sur le champ pour le lazaret de Trébéron, distant de Brest de trois

lieues ; nous y débarquâmes tous les soldats, et je m'y installai moi-même avec les malades et les convalescents qui étaient au nombre de soixante-dix. Je pensais, avec raison, que les chances de guérison seraient bien plus grandes au lazaret qu'à bord de la corvette, où existaient des causes morbifiques dont l'action incessante imprimait nécessairement à la fièvre jaune une marche plus rapide et un caractère plus grave.

A peine les événements dont la *Caravane* avait été le théâtre furent-ils connus à Paris *que Chervin s'empressa de les déclarer impossibles.* Non content d'émettre dans le sein de l'Académie cette audacieuse assertion, que les journaux de médecine s'empressèrent de reproduire, il demanda une audience au Ministre de l'agriculture et du commerce et le mit en demeure d'exiger de son collègue de la marine, l'illustre amiral Duperré, la reconnaissance authentique des faits survenus en rade de Brest. Informé de ces dénégations par M. Foullioy, président du conseil de santé de Brest, je protestai avec énergie contre elles, et ma tête méridionale s'étant exaltée, je me laissai aller à reprocher à ce digne chef de ne pas me soutenir convenablement contre des insinuations aussi injustes qu'absurdes : « *Le Conseil de santé ignore-t-il, disais-je, que, depuis trois mois, je n'ai pas cessé de voir journellement la fièvre jaune et de lutter contre elle ; que toute erreur, de ma part, est impossible. Le commandant, les officiers, ont vu les cas survenus depuis notre arrivée à Brest et aucun d'eux ne s'est mépris sur son état. Comment donc aurais-je pu me tromper moi-même. Puisque on peut le supposer, je m'abstiendrai désormais de porter aucun diagnostic.* »

M. Foullioy m'adressa alors la lettre suivante que je rapporte ici *in extenso*, parce qu'elle est significative à différents points de vue, comme on va le voir :

« Je suis affecté, monsieur, de la fausse idée que vous avez conçue. Rien, dans les lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser n'a pu la suggérer. Votre rapport m'a paru très-intéressant, j'en ai rendu compte au conseil en lui proposant de le faire déposer à la bibliothèque, pour y être mis en lecture, parce qu'il m'a semblé susceptible de contribuer à l'instruction des médecins de la marine. Mon devoir, en outre, était de porter les cas survenus en

rade de Brest à la connaissance de notre inspecteur général, M. Kéraudren. Je ne lui ai laissé ignorer ni les justes titres que vous possédiez à ma confiance, ni la recommandation que je vous avait faite de recueillir avec le plus grand soin tous les symptômes, afin d'arriver à la démonstration de la possibilité du développement du typhus américain sur notre rade. La précaution que je vous avais prescrite me semblait suffisante; Paris n'en a pas jugé ainsi et une dépèche télégraphique signée du ministre de la marine ordonne de procéder à une reconnaissance authentique du premier cas signalé. En vous instruisant de l'intention de l'amiral Duperré, je vous ai dit ce qui devait vous rassurer dans une conjoncture peu ordinaire. Quoique votre susceptibilité vienne d'un bon sentiment personne ne vous approuverait si vous vous laissiez entraîner par elle à des pensées qui troubleraient, sans raison, votre repos ou qui vous porteraient à des démarches qui, assurément, n'auraient pas pour but le bien du service. Et vous et moi, sans faire abnégation de nos convictions personnelles, nous devons soumettre nos opinions au jugement de nos chefs et souffrir qu'elles soient livrées à la controverse médicale. Vous êtes animé d'un trop bon esprit pour hésiter à le comprendre, et je me flatte qu'avant l'arrivée de ces lignes, que j'ai voulu vous écrire de ma propre main, des réflexions plus avancées vous auront fait saisir les choses sous leur véritable jour.

« Ne gardez donc aucun souci de ce qui a été jugé nécessaire par le ministre et *ne croyez pas, monsieur, que qui que ce soit ait songé à flétrir par une indigne imputation la belle conduite que vous avez tenue. Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, je me joindrai avec empressement à votre commandant pour attirer sur vous les récompenses du gouvernement. N'ajoutez pas mal à propos aux peines que vous avez éprouvées et reposez-vous avec confiance dans les témoignages de la haute estime de vos chefs dont je suis l'interprète.*

« FOULLIOY. »

A cette époque, je ne savais pas encore que tous les ennuis qui m'étaient survenus à mon arrivée à Brest résultaient des manœuvres de Chervin. Je supposais qu'elles étaient la conséquence de la défiance de mes chefs directs, et cette supposition blessait

ma susceptibilité; si j'avais pu connaître le fond de l'affaire, je me serais tenu tranquille et jaurais soigné ma santé délabrée ; car, à peine convalescent de la fièvre jaune, j'avais la vue et l'ouïe en quelque sorte perdues et le corps couvert de furoncles qui m'occasionnaient les plus vives souffrances. C'était dans cet état que j'étais forcé de donner tête à un service plein de responsabilité. A ma sortie de quarantaine, c'est-à-dire trente-cinq jours après mon arrivée à Brest, je fis une courte apparition à Paris où le vénérable docteur Kéraudren me mit au courant de ce qui s'était passé.

J'ai dit, je crois, que le cas de fièvre jaune que le gouvernement désirait faire constater officiellement, avait eu lieu le 21 juin, et qu'il avait été suivi de plusieurs autres moins graves. On aura donc quelque peine à comprendre que la Commission nommée par le Ministre n'ait pu entrer au Lazaret que le 30 dans la soirée ; ce retard eut pour causes, certaines difficultés qu'éleva l'Intendance sanitaire. Dans l'intervalle, tous les malades, traités avec énergie dans des locaux vastes et bien aérés, franchirent la période critique de la fièvre jaune, c'est-à dire le premier septénaire, et lorsque la Commission les vit, ils étaient en pleine convalescence. Elle n'en rédigea pas moins un rapport très-concluant dont voici le passage le plus décisif :

« Le principal malade, le nommé Ségone, nous a été présenté à l'entrée de la salle et à la distance voulue par les règlements sanitaires ; nous l'avons questionné sur toutes les circonstances de sa maladie, et ses réponses ont confirmé ce que nous avait déjà déclaré le chirurgien-major. Cet homme, maintenant hors de danger, porte encore sur sa physionomie les traces d'une affection grave et profonde.

« En examinant avec attention les faits relatifs à cet homme, nous voyons qu'il a eu une affection grave qui a compromis son existence; les symptômes d'invasion sont ceux que l'on remarque le plus souvent dans la fièvre jaune, mais que l'on peut rencontrer aussi dans d'autres maladies. Ce malade n'a présenté qu'une teinte ictérique légère de la conjonctive et des battements du tronc cœliaque; mais on sait que la teinte ictérique générale, les hémorragies passives, le vomissement noir qui constituent le plus

haut degré de la fièvre jaune, ne se montrent le plus souvent que du deuxième au quatrième jour, et qu'un traitement aussi énergique que celui qu'on a fait subir au malade, a pu prévenir leur développement et modifier, enrayer la marche de la maladie.

« Si cet homme était resté à bord de la *Caravane*, où il existe un foyer d'infection miasmatique, sa maladie eût été plus grave, plus rebelle et aurait probablement offert les caractères tranchés de la fièvre jaune. Nous sommes portés à admettre cette opinion par la connaissance des faits qui se sont passés à bord de la *Caravane*, pendant sa traversée des Antilles à Brest, surtout depuis que ce navire a quitté les régions intertropicales.

« La corvette entre à Brest le 21 juin après avoir perdu vingt-sept hommes (en comptant depuis la Havane); les 15, 16 et 17 juin, trois hommes meurent après quatre ou cinq jours de maladie. La température ne devait pas différer beaucoup alors de celle qui régnait à Brest le 21 juin. L'homme qui succombe le 17 a des vomissements noirs : c'est une fièvre jaune; et il n'y a pas de doute pour tous ceux qui sont morts avant cette époque, puisqu'un malade enlevé en six jours, le 11 juin, avait présenté des déjections noires, l'ictère et des hémorragies passives. Ceux qui succombent les 15 et 16 juin n'ont ni vomissements noirs ni hémorragies passives; chez eux, les phénomènes ataxiques prédominent, mais tout porte à croire que la maladie est la même que celle qui a fait périr un homme deux jours auparavant.

« D'après ces faits, il nous paraît naturel d'admettre que le 21 juin, quatre jours après le dernier décès, la même affection a pu se déclarer chez un homme placé dans les mêmes conditions, et qui, de plus, atteint d'un panaris, séjournait depuis deux jours à l'hôpital du bord où il se couchait sur un lit ayant servi à des malades qui avaient succombé pendant la traversée. »

Les signataires du rapport dont je viens de citer cet extrait étaient MM. les docteurs Mollet, médecin en chef des hospices civils de Brest; Potel chirurgien-major de la marine, et Miriel. Tous les trois avaient vu la fièvre jaune aux Antilles, le dernier qui vit encore est aujourd'hui directeur de la santé publique à Brest.

Dès mon arrivée dans ce port, j'avais présenté comme indis-

pensable le désarrimage de la corvette, et j'avais attiré l'attention du conseil de santé sur la cale du navire. Il me paraissait évident, disais-je dans mon rapport, le même qui fut mis en lecture dans la bibliothèque, que les émanations provenant des malades se combinant avec la vapeur d'eau, avec le brouillard dont nous n'avions pas cessé d'être incommodés pendant la traversée, avaient dû pénétrer avec ce dernier dans les parties les plus profondes de la *Caravane*. Nous verrons plus tard que ce foyer d'infection miasmatique, le seul dont on pût établir l'existence à bord, fut nié par Chervin, et qu'il le remplaça tout à fait gratuitement par une sorte de marais que son imagination créa audacieusement pour la justification de sa fausse théorie. Dans le même rapport, j'ajoutais, à propos de la cale, qu'il était très-important d'y faire pénétrer l'air par tous les moyens possibles, parce que je le regardais comme le plus puissant moyen de désinfection. Mais je me gardai bien de proposer de couler à fond la corvette, comme on l'a fait à Saint-Nazaire pour l'*Anne-Marie*, pour les raisons que j'exposerai plus loin.

J'avais tellement insisté sur l'insalubrité de la cale, insalubrité que l'on ne pouvait s'expliquer par sa malpropreté, que M. Foullioy, impatient d'apprendre son désarrimage, m'écrivait peu de jours après : « Employez le crédit que votre rang, votre instruction, votre caractère doivent vous donner auprès du commandant de la corvette, pour le déterminer à ne négliger aucun moyen d'assainir son navire et surtout de *dissiper* le foyer d'infection que vous avez trop formellement signalé pour qu'il ne devienne pas l'objet de la plus sévère attention. » S'il ne s'était pas agi d'un foyer miasmatique provenant des malades, M. Foullioy, dont l'esprit technique était si connu, se serait-il servi du verbe dissiper ? Un foyer d'infection géologique, un marais ne se dissipent pas. On les dessèche, on les détruit, on les nettoye.

Les retards dont se plaignait M. Foullioy tenaient uniquement à l'état de faiblese de notre équipage. Composé de convalescents, il était incapable de soutenir aucun travail fatigant. Pour transporter seulement les passagers et leurs bagages au Lazaret, il fallut plusieurs jours, et cette corvée nous donna immédiatement trente-six malades. Il fut donc décidé qu'on nous enverrait de

Brest une brigade des forçats pour faire les travaux de force. Je profitai de l'intervalle pour faire incinérer sur l'île du Lazaret tous les objets de literie qui avaient servi aux malades pendant la traversée. Ils étaient tellement souillés par les déjections que leur lessivage et leur purification eussent été très-difficiles et même dangereux pour ceux qui y auraient travaillé ; d'ailleurs, il n'y avait au Lazaret que de l'eau de citerne à peine suffisante pour les besoins de ses habitants. A mon avis, il eût été bien imprudent d'introduire ces objets à Brest dans l'état où ils se trouvaient. La canicule s'avançait à grands pas et Dieu sait ce qui serait arrivé si, usant largement du pouvoir discrétionnaire dont on m'avait investi, je n'avais pris une mesure radicale. Je me mis donc à la tête de quelques hommes qui avaient déjà eu la fièvre jaune comme moi ; je fis réunir sur un point de l'île éloigné des habitations les couvertures, les matelas, les draps les vêtements souillés dont il s'agit e je les livrai aux flammes.

En apprenant la destruction de tant d'objets précieux, Chervin, aux yeux de qui les intérêts du trésor, quelques minimes qu'ils fussent, avaient bien plus d'importance que ceux de l'hygiène publique, dit en pleine Académie, « que cette mesure, qui occasionnait une grande perte à l'administration de la marine et aux familles des morts, rappelait les temps d'ignorance et de barbarie et qu'elle était honteuse pour celui qui l'avait mise en pratique. » Etait-il plus honorable, je le demande, de prêcher avec fanatisme, comme il le faisait, une doctrine fausse, périlleuse et qui déjà si souvent a failli ouvrir nos portes aux plus affreuses calamités? Sous ce rapport, il faut le reconnaître, la providence nous a protégés jusqu'ici. Mais pouvons-nous compter sur elle désormais, si nous continuons à méconnaître ses avertissements.

Les forçats destinés à donner la main à nos matelots ne vinrent au Lazaret que vers le 10 juillet, et déjà la *Caravane* désarrimée en partie, ventilée et purifiée par les procédés usités dans la marine, n'était plus un séjour dangereux. Il y avait, en effet, plus d'un mois qu'on s'occupait de l'assainir, et ces travaux n'étaient pas restés sans effet. Cependant un forçat, nommé Epichet et portant le n° 20958 y contracta la fièvre jaune le 14 juillet en travaillant à mettre des effets en purification dans le ventilateur du Lazaret.

Voici les symptômes qu'il présentait, car j'ai conservé avec soin cette observation ainsi que toutes celles que j'ai recueillies à bord de la *Caravane*.

Stupeur, douleur véritablement névralgique, douleurs à la région lombaire et dans les membres, forte injection des conjonctives et céphalalgie sus-orbitaire intense, langue blanche imprégnée d'une odeur *sui generis* que M. le docteur Bellot père a signalée le premier dans la fièvre jaune, soif vive, nausée, puis vomissement bilieux, sensibilité épigastrique, abdomen brûlant, battements cœliaques appréciables à la vue, pouls fréquent, concentré, abdominal, sécheresse extrême de la peau............

Je n'avais pas à m'y tromper, c'était bien là le début de la maladie qui avait décimé l'équipage de la *Caravane*. Les trente-trois sujets qui avaient succombé, avaient présenté les mêmes symptômes, et du troisième au cinquième jour, en général, la jaunisse et le vomito avaient achevé de caractériser leur état et annoncer leur fin. Or, soit que le forçat Epichet, qui avait à peine vingt-quatre à vingt-cinq ans et qui était doué d'une bonne constitution, ait réagi naturellement contre le poison, soit que son transport immédiat au Lazaret où l'air était excellent ait modifié la marche de sa maladie, elle se termina du troisième au quatrième jour par une de ces crises qui font toujours miracle dans le cours des fièvres miasmatiques, c'est-à-dire par des sueurs, des selles, des urines abondantes et d'une odeur caractéristique. Le 18, ce malheureux était en pleine convalescence.

La maladie d'Epichet augmenta notre quarantaine de dix jours, ce qui la porta au total à trente-cinq. Le 25 juillet, l'Intendance sanitaire de Brest ayant acquis par mes rapports la certitude que toutes les mesures de désinfection avaient été prises et qu'il n'existait plus à bord de la *Caravane* ni au Lazaret aucune trace de fièvre jaune, nous admit à la libre pratique. Il n'est pas inutile de faire observer que, pendant toute la durée de la quarantaine, le temps fut constamment froid, humide, pluvieux même, par conséquent peu favorable au développement de la contagion. En effet, l'été de 1839 a été remarquable à Brest (les tables météorologiques peuvent encore en faire foi) par les circonstances que je viens de rappeler. Elles expliquent, abstraction faite des mesures

d'assainissement dont il a été question, pourquoi la fièvre jaune ne se propagea qu'à un seul des forçats venus de Brest pour travailler au Lazaret : il faut toujours la chaleur à la fièvre jaune. Quelques jours avant mon entrée à Brest j'avais reçu de M. Foullioy une lettre dont je dois rappeler un passage pour l'explication de mes démêlés ultérieurs avec Chervin : « J'apprends, monsieur, avec plaisir deux bonnes nouvelles, la purification de votre cale et l'amélioration de l'état de votre malade, vous pourrez ainsi vous reposer un peu des travaux qu'ont dû vous rendre si pénibles les graves conjonctures dans lesquelles vous avez été placé. M. Kéraudren a donné à votre situation une attention sérieuse; *il vous recommande de publier*, *à l'appui des faits de fièvre jaune que vous avez observés en rade*, *une relation qui pourra être mise sous les yeux du ministre de la marine.* M. Kéraudren est disposé à appuyer, à Paris, toute demande qui serait faite à votre avantage. Vous connaissez déjà mon opinion sur votre conduite à bord de la *Caravane,* je me félicite de la voir partager par notre respectable et digne inspecteur général. Recevez mes félicitations sur votre délivrance et agréez l'assurance de ma sincère estime.

« FOULLIOY. »

Le 18 septembre suivant, je fus nommé chevalier de la Légion d'honneur, et cette nomination, qui résulta des rapports favorables de M. Foullioy, fut accompagnée d'une lettre des plus flatteuses que m'adressa l'illustre amiral Duperré; mais, embarqué presque aussitôt sur le vaisseau à trois ponts l'*Océan,* qui était en armement et destiné pour Toulon, je ne pus m'occuper aussi vite que je l'eusse désiré de la relation demandée par M. Kéraudren. Je ne la fis imprimer qu'en janvier ou février 1840, c'est-à-dire huit mois après avoir quitté Brest. Ce travail, qui existe dans une foule de bibliothèques et dont l'édition est épuisée, avait pour titre : *De l'importation de la fièvre jaune en Europe et de la possibilité de son dévelopement sous la latitude de Brest ; mémoire qui établit sur des faits authentiques le danger des relations avec les Antilles et l'incertitude de quelques théories médicales.* Ce titre, comme on le voit, se rapporte parfaitement aux études historiques et médicales que je publie aujourd'hui et qui n'en sont en quelque sorte que la deuxième édition.

On m'a souvent présenté, sous Chervin, afin de jeter du ridicule sur moi, comme un contagioniste fanatique ; on va voir combien cette accusation était injuste. A la page 53 du mémoire cité, m'étant posé cette question : De quelle manière la fièvre jaune s'est-elle propagée à bord de la *Caravane*? j'y répondais dans les termes suivants :

« Il m'a toujours semblé que la propagation de la fièvre jaune avait eu lieu à bord de la *Caravane* par voie d'infection, c'est-à-dire par l'altération progressive de l'air ambiant par les malades ; que ce fait fut manifeste au début de l'épidémie et tant que la cause morbifique se trouva reléguée dans certains points du navire (ceux où il y avait des malades) ; mais que lorsque cette cause devint générale, c'est-à-dire lorsqu'il y eut des malades partout, elle multiplia ses effets avec tant de violence, qu'il fallut renoncer complètement à la suivre avec succès. La maladie débuta, comme je l'ai dit, sur un soldat provenant de Fort-Royal, où l'épidémie était dans toute sa force. Cet homme s'alita dans la batterie et dégagea sans doute des miasmes qui firent de son lit un foyer d'infection dont la sphère d'activité dut s'étendre à une certaine distance. Les médecins et les infirmiers qui le soignaient, mais dont la présence n'était pas continuelle, ne contractèrent pas la fièvre jaune qui ne tarda pas à se déclarer pourtant chez les voisins du malade, chez ceux qui restaient constamment auprès de lui. Lorsque le commis d'administration de la corvette fut atteint après avoir respiré la vapeur infecte qui sortit des vêtements d'un mort, il s'alita dans sa cabine située dans la partie de l'entrepont appelée Sainte-Barbe et qui était assez mal aérée. Il ne communiqua sa maladie ni aux médecins, ni aux infirmiers, ni aux camarades qui n'eurent avec lui que des rapports passagers. Mais il n'en fut pas ainsi de son ami intime, M. Proutières, et de deux mousses qui restèrent assidûment auprès de lui jusqu'à sa mort. Tous les trois furent atteints et le premier mortellement. Le commandant de la corvette, le 1er lieutenant qui occupaient des logements bien ventilés et totalement séparés des malades n'eurent pas le moindre symptôme de fièvre jaune ; cependant, ces officiers venaient souvent à l'hôpital pour encourager les hommes et ne se gênaient pas pour leur tâter le pouls, leur palper le ventre, etc. Leurs do-

mestiques, au nombre de trois, jouirent de la même immunité.

« Le maître canonnier étant mort, cinq personnes qui habitèrent successivement sa chambre, contractèrent la fièvre jaune. La maladie fit ensuite le tour de toutes les cabines environnantes. Je ne fus frappé moi-même par le fléau, et après deux mois de relations incessantes avec les malades, que lorsque la cause miasmatique fut devenue très-puissante et générale. Du reste, déjà, pendant mon séjour à Vera-Cruz, j'avais pu pressentir que la propagation de la fièvre jaune s'effectue par l'infection miasmatique que créent les malades plutôt qne par la contagion proprement dite, puisque allant observer tous les jours à Saint-Jean-d'Ulloa les cas de *vomito* qui s'y produisaient sur la garnison, non seulement je n'avais pas contracté cette maladie, mais encore je n'avais compromis en rien l'état sanitaire de la *Caravane.*

Qui pourra contester que cette théorie, que je faisais valoir en 1840 dans mon livre, en l'appuyant sur de bonnes observations, et que j'ai reproduite en 1842 dans un ouvrage plus spécial, *Sur l'intoxication miasmatique*, n'est pas purement et simplement celle de l'infection par les malades telle que l'a développée, dans ces derniers temps à l'Académie, M. le docteur Jules Guérin, théorie dont ne voulait pas Chervin, par ce seul motif qu'elle ne pouvait cadrer avec sa marotte favorite : la suppression des lazarets et des quarantaines. L'infection, base du système de Chervin était (je ne saurais trop insister sur ce point important) paludéenne ou géologique; les malades, d'après lui, ne pouvaient transmettre la fièvre jaune et il ne s'inquiétait nullement d'eux. Nettoyer les égouts d'une ville, ceux d'un établissement, la cale et la sentine d'un vaisseau, voilà tout ce qu'il y avait à faire, d'après lui, pour empêcher le développement spontané du vomito ou juguler les épidémies. Quiconque ne croyait pas devoir adopter ce système ou se permettait de le discuter librement, comme je le fais aujourd'hui, était signalé comme un esprit rétrograde, comme un champion ignorant des quarantaines. Pour éviter les injures du maître, les sifflets des disciples et assurer son repos, il fallait se vouer au silence comme je l'ai fait pendant quinze ou dix-huit ans, pour le soin de ma dignité d'homme et de médecin.

En effet, à peine mon travail sur la fièvre jaune, premier essai d'une

plume novice et inhabile, mais acte de foi sincère en faveur de la vérité, eut-il été publié, qu'une lutte terrible s'engagea entre Chervin et moi. Je venais de remettre en présence contagionistes et non-contagionistes. De guerre lasse, les uns et les autres commençaient à se reposer de leurs discussions, lorsque le fait de la *Caravane*, si probant en faveur de l'origine exotique de la fièvre jaune vint les raviver.

Fidèle à ses habitudes, Chervin débuta par déclarer que la peste américaine n'avait pas plus été importée à bord de la corvette par les soldats de Fort-Royal que l'équipage de cette dernière ne l'avait importée lui-même deux mois après au Lazaret de Brest. Enfourchant aussitôt son grand cheval de bataille, il n'hésita pas à nier généralement l'authenticité de tous les faits qui s'étaient produits sous mes yeux au milieu de l'Océan et à déclarer *que l'épidémie avait eu pour seule cause la malpropreté et l'infection de la cale, que j'avais négligé de faire assainir comme mon devoir me le prescrivait.*

En présence de cette audacieuse accusation de la part d'un homme qui n'avait jamais mis les pieds sur le théâtre des événements, je dus invoquer le témoignage de mes compagnons d'infortune. Un seul se trouvait alors en France; mais, après le commandant, c'était celui qui avait le plus de compétence. Je veux parler de M. Raymond de Cuers, lieutenant de vaisseau, aujourd'hui prêtre à Paris. Lui ayant fait part des démentis que je recevais de Chervin, il me répondit dans les termes suivants :

« Toulon, 8 janvier 1842.

« Je pensais, mon cher Bertulus, que vos antagonistes, dans le grand débat que vous soutenez depuis notre épidémie, ne vous contestaient que la valeur des conclusions médicales de votre ouvrage; mais je vois qu'ils ont même élevé des doutes sur la partie historique de ce travail; je viens donc vous donner mon témoignage quelque faible qu'il puisse être. Comme vous j'ai vu l'épidémie ; de vous j'ai reçu le mémoire que vous avez publié ; je dois à la vérité de déclarer que votre historique de l'épidémie de la *Caravane* est exact et s'accorde en tous points avec mes souvenirs. Vous savez aussi bien que moi, mon cher docteur, si de pareils

souvenirs peuvent s'effacer de la mémoire des hommes qui ont passé par ces traverses. »

Après ce témoignage intervint celui du commandant dont la responsabilité était mise en jeu par les assertions de Chervin. Il déclara publiquement dans les *Annales maritimes et coloniales* que la cale de la *Caravane* avait été parfaitement nettoyée et que jamais il n'y avait existé le moindre foyer d'infection visible. Voici quelques passages de la tettre de M. Lartigue à M. Bajot :

« J'ai lu, il y a quelques jours, dans les *Annales maritimes*, de novembre 1841, une lettre de M. Bertulus ex-chirurgien major de la *Caravane*, qui refute un rapport fait à l'Académie royale de médecine par M. le docteur Chervin sur le mémoire intitulé : *De l'importation de la fièvre jaune en Europe*.

« M. Bertulus place l'authenticité des faits sur lesquels reposent les conclusions de son travail sous la garantie du commandant, des officiers et du nombreux équipage de la *Caravane*.

« *Jamais cale de navire n'a été aussi souvent nettoyée que celle de la* Caravane, *car elle avait été totalement désarrimée à Toulon en août* 1838, *à Vera-Cruz en janvier* 1839, *à la Martinique quatre jours avant le premier cas de fièvre jaune (*17 *avril) qui eut lieu sur un passager*.

« L'équipage de la *Caravane* avait tellement souffert depuis notre départ de la Martinique qu'il eut beaucoup de peine à serrer les voiles lors de notre arrivée à Brest. Quelques jours après, et par suite de cette fatigue, trente-six hommes tombèrent malades. »

On croira peut-être que Chervin perdit courage après cette déclaration du commandant. Qu'on se détrompe : il prétendit alors que si le foyer d'infection ne s'était pas trouvé dans la cale elle-même, il avait dû exister dans le *vaigrage* (on voit bien qu'il lui en fallait un à tout prix). On appelle *vaigrage* l'espace vide qui se trouve entre le *bordé* extérieur et le *bordé* intérieur d'un vaisseau. Rien n'y peut pénétrer, et cet espace est absolument sans communication avec la cale elle-même. Or, la supposition de l'existence d'un foyer d'infection dans cette partie du navire démontrait à la fois l'imperturbable audace de Chervin et son ignorance absolue des choses de la mer. Les marins savent tous, en effet, que c'est à peine si le vaigrage peut contenir de l'eau de mer provenant de la

fatigue du vaisseau dans les gros temps, mais qu'aucun détritus même pulvérulent ne pouvant s'y introduire, tout foyer d'infection y devient impossible. J'en appelai vainement à tous les officiers de marine et surtout aux ingénieurs des constructions navales dont la compétence, en pareille matière, est incontestable. Les témoignages ne me manquèrent pas ; mais Chervin persista dans son dire, et la gent moutonnière qui croyait à son infaillibilité ne put la mettre en doute un seul instant.

Du reste, en affirmant audacieusement que la fièvre jaune de la *Caravane* avait été due à l'infection de la cale, bien qu'il n'y eût jamais mis les pieds et, en dépit de mes dénégations, le chef du non-contagionisme était fidèle à son éternel programme. Je l'ai déjà dit, il avait la monomanie des marais et des égouts ; sur ce chapitre, il n'entendait pas raison et ne ménageait pas ses meilleurs amis. C'est ainsi que MM. les docteurs Catel et Rufz qui appartenaient à son école et dont les écrits étaient empreints de non-contagionisme, ayant émis l'opinion que le retour de la fièvre jaune à Saint-Pierre en 1838, après dix ans d'absence, n'avait pu être dû à l'infection, cette ville étant des plus saines, leur maître leur dit carrément qu'ils s'étaient trompés et leur prouva de Paris qu'il connaissait beaucoup mieux Saint-Pierre qu'eux-mêmes (voir le bulletin de l'Académie, séance du 2 août 1842).

Jaloux de repousser sans en laisser subsister aucune, toutes les suppositions de mon puissant antagoniste relatives à la *Caravane*, j'écrivis à Pariset pour lui demander conseil sur la position. Il m'engagea à rédiger un mémoire *ad hoc* et à l'adresser à l'Académie. Je me mis aussitôt à l'œuvre avec l'ardeur qui me caractérise, et peu de jours après j'envoyai à la première compagnie médicale de France un travail consciencieux où je démontrai l'absurdité des prétentions de Chervin. Une Commission composée, je crois, de MM. Loude, Nacquart et Gérardin fut chargée d'en faire l'examen ; mais avant que ce dernier, qui était rapporteur, eût accompli sa tâche, Chervin, qui avait pris connaissance de mon mémoire et l'avait eu à sa disposition en vertu d'une vieille habitude qui ne fait pas honneur à l'impartialité de l'Académie, venait lire à ses collègues un long factum dans lequel il ne se bornait pas à me prodiguer les démentis les plus injurieux, mais où il se laissait

aller encore contre moi à des personnalités inqualifiables. Voici la preuve de ce que j'avance, je l'extrais de la *Gazette médicale de Paris*, n° du 28 janvier 1842, page 79 :

« M. Chervin lit un mémoire sur les quarantaines dans lequel il critique le travail de M. Bertulus relatif à la transmission de la fièvre jaune dont il a déjà été question.

« M. Bousquet. — L'insertion du mémoire de M. Chervin au Bulletin est de droit, mais je demanderai à l'auteur la permission de retrancher de son manuscrit quelques expressions un peu vives qu'il adresse à M. Bertulus ; *je suis d'autant plus fondé à le lui demander qu'il me semble assez étrange que M. Chervin prétende connaître l'état de propreté de la corvette la* Caravane *lui qui ne l'a pas vue mieux que M. Bertulus qui y a fait un long séjour.*

« Ici, M. Bousquet lit un passage extrait du mémoire de M. Bertulus et dans lequel ce médecin donne des détails minutieux sur la manière dont ce bâtiment fut nettoyé avant son départ de Toulon, sur la composition de son lest et sur le soin avec lequel on s'attacha à y entretenir la propreté pendant la traversée.

« M. Chervin. — Vous voyez, messieurs, d'après ce passage même que M. Bousquet vient de lire, que parmi les précautions dont il parle, M. Bertulus en a oublié une des plus importantes. La membrane d'un vaisseau est très-épaisse, et dans le vide qui existe entre la surface extérieure et intérieure, il s'introduit des matières susceptibles de décomposition et qui peuvent, lorsqu'on les y laisse séjourner trop longtemps, devenir une cause d'infection. Eh bien ! M. Bertulus ne nous a pas dit s'il a fait nettoyer cette partie du bâtiment (*risum teneatis nautæ*) (1).

« M. Bégin. — Il me semble que l'Académie n'a pas à écouter des discussions de polémique, surtout lorsque le débat a lieu entre un de ses membres et un médecin qui lui est étranger et ne peut

(1) La manie d'ergoter et l'insigne audace qui formait le fond du caractère de Chervin ne se révèlent nulle part avec plus de force que dans son assertion véritablement énorme sur le vaigrage. Comment pourrait-on nettoyer, par exemple, une boîte parfaitement fermée et lutée ? Telle était ma position vis-à-vis du vaigrage. Rien n'y entre, rien n'en sort ; il est absolument hors de toute atteinte.

par conséquent se défendre, plaider sa cause devant nous. Les développements dans lesquels M. Chervin vient d'entrer sont sans doute très-intéressants, mais l'Académie ne peut intervenir dans une affaire de ce genre.

« Chervin. — Je ne demande pas que l'Académie intervienne en aucune manière, je ne viens pas la sommer de se prononcer entre M. Bertulus et moi ; *seulement, au moment où on annonçait un fait aussi grave que l'importation de la fièvre jaune, j'avais cru qu'il ne serait pas inopportun de montrer que cette nouvelle reposait sur des observations inexactes.*

« Pariset. — *M. Bertulus a été absent de France durant six mois; pendant ce temps, M. Chervin n'a cessé de le poursuivre de ses attaques et c'est seulement en abordant à Toulon qu'il a appris les critiques et les imputations dont il avait été l'objet, qu'il s'est trouvé compromis dans sa réputation, dans son honneur....*

« M. Chervin vivement. — Je n'ai jamais attaqué l'homme, je n'ai considéré que les choses.

« Pariset. — Vous avez dit qu'il avait méconnu ses devoirs. C'est le plus grand tort que l'on puisse faire à un homme.

« M. Chervin. — M. Pariset aime mieux sans doute laisser passer l'erreur ?

« Pariset, dans la plus grande agitation, — Non ! mais c'est la forme de vos critiques que j'attaque. *Vous vous livrez contre un confrère aux personnalités les plus offensantes* ; *puis vous venez les lire devant nous. Vous voulez faire de l'Académie une matrone dont le manteau couvre tous les scandales......* »

Après une vive discussion, la séance est levée à cinq heures un quart.

Une séance si orageuse dont je n'ai rapporté d'ailleurs que le fond, peut donner à mes lecteurs une juste idée des habitudes de Chervin. Il fatiguait l'Académie par des lectures fréquentes sur sa question favorite. Toutes les fois que le mot fièvre jaune était prononcé, il produisait sur lui l'effet de l'étincelle électrique, et ce savant que l'on disait très-bon, très-agréable dans ses relations intimes, devenait tout-à-coup injuste, personnel, intolérant ; l'Académie sentait bien qu'il la compromettait, qu'il l'entraînait hors des voies frayées ; mais elle était obligée de ménager un de ses

membres. Le plus souvent, lorsqu'il montait à la tribune pour lire ses éternelles élucubrations sur la fièvre jaune, on n'écoutait pas ; mais l'impression au *Bulletin* étant néanmoins de droit, il en résultait que la Compagnie semblait avoir pris la responsabilité de la critique chervinienne et lui avoir accordé sa haute approbation. Voici une lettre de Pariset qui démontre la vérité de ce que j'avance :

« Savez-vous pourquoi on ne vous défend pas lorsque Chervin vous attaque, c'est que personne n'écoute Chervin, et que dès qu'il parle, tout le monde parle ou bien s'en va ; que dire donc contre des choses qu'on n'a pas entendues ?

« Il vous impute des opinions que vous n'avez pas, à M. Gérardin et à moi des sentiments que nous n'avons pas. Il nous accuse d'avoir dit que nous voulons l'écraser. Je vous jure que de ma vie je n'ai songé à écraser Chervin.

« J'entends dire autour de moi que c'est un monomane qu'il faut ménager. M. Kéraudren vous l'a dit également, il a raison. Cependant il est bon, de temps à autre, de le rappeler à l'ordre. Faites-le, mais en riant, sans le prendre au sérieux. Je vous le répète, Chervin fatigue, fatigue l'Académie. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour obtenir un peu de silence lorsqu'il parle. Nos efforts sont vains. L'autre jour, il descendit de la tribune tout rouge d'indignation, et, en effet, quelle impiété de ne pas avoir ouvert toutes ses oreilles à d'incessantes redites ! »

Ces explications de Pariset ne pouvant me satisfaire ni me faire prendre en patience les attaques de Chervin, le silence de l'Académie, la paresse de son rapporteur qui me laissait sous le coup d'imputations que je ne méritais pas, je fis une seconde édition de mon travail et je l'adressai à M. Bajot, rédacteur en chef des *Annales maritimes*, qui s'empressa de l'insérer dans son excellent recueil.

Dès lors, l'animosité de Chervin arriva à son apogée. Non content d'attaquer journellement et sans aucune mesure ma personne et mes doctrines, il employa tous les moyens, ne recula devant aucune démarche, soit pour m'obliger à me retirer de l'arène, soit pour donner quelque crédit à ses accusations ; c'est ainsi qu'il écrivit de longues lettres, qui me furent aussitôt communiquées,

à plusieurs de mes chefs de la marine, afin de les engager à exercer sur moi une pression tendant à me réduire au silence, pression que ces Messieurs s'empressèrent aussitôt de décliner. Il exploitait ensuite avec habileté les rivalités qui, de tout temps, existèrent dans les corps savants; il provoqua, l'intervention fort étrange, pour ne rien dire de plus, de divers médecins de la marine, mes collègues, qui ne craignirent pas de joindre leurs démentis ou leurs réticences aux siens, bien qu'ils n'eussent jamais vu, même de loin, la *Caravane* pendant que le *vomito* la ravageait. Passe encore, si tous ces médecins avaient eu qualité pour se mettre en avant dans cette affaire; mais à l'exception d'un seul d'entre eux, ils n'avaient fait l'expédition du Mexique qu'en sous ordre, dans le grade le plus inférieur de la hiérarchie, et leur témoignage ne pouvait avoir par suite aucune importance. Pour bien connaître une maladie, pour disserter sur sa nature, son traitement, sa prophylactique, il faut avoir eu à lutter contre elle corps à corps, comme chef de service, avoir connu la lourde responsabilité qui découle de cette position; mais Chervin, aveuglé par la colère, ne s'arrêtait pas à de pareilles considérations : il acceptait tout secours qu'on lui offrait contre moi, et les questions de compétence ne le touchaient plus.

Mes souvenirs me font défaut pour rappeler ici tout ce que le chef de l'école non-contagioniste tenta d'audacieux, et, je dois le dire, de profondément inconvenant, pour avoir raison, quand même, de celui qui, le premier, peut-être, depuis vingt ans, avait osé porter la main sur l'œuvre à laquelle il avait voué son existence, œuvre que, par un retour fatal des choses d'ici-bas, devait achever de ruiner, à notre époque, converti par l'évidence des faits, un de ses disciples. La lutte prit enfin un tel caractère de personnalité, que je me disposais à me rendre à Paris pour demander raison à mon antagoniste que je ne connaissais pas, que je n'avais jamais vu, mais qui me provoquait journellement par sa malveillance et ses fausses accusations, lorsque la *Gazette médicale* de Paris m'apprit qu'il venait de succomber aux suites d'une apoplexie dont il avait eu une première touche l'année précédente (1842). A quelques jours de là, je recevais de Pariset une lettre dans laquelle il m'annonçait cet événement, et m'en faisait connaître les dé-

tails : « Vous savez, cher ami (me disait-il), que nous venons de perdre M. Chervin ; *le pauvre homme a emporté dans l'autre monde sa manie de tout faire plier à ce qu'il appelait ses convictions ; jamais personne n'avait porté plus loin l'opiniâtreté de l'erreur.* »

Bien des gens ont voulu faire de mon célèbre antagoniste un menteur, un falsificateur de la pire espèce; j'ai toujours combattu cette opinion, et mon vieux maître, M. Bally, a agi de même. J'ai toujours pensé, au contraire, que Chervin obéissait à des convictions, mais qu'il avait mal vu. Ainsi que je l'ai dit au commencement de ce travail, il avait étudié la fièvre jaune à la fin des épidémies (c'est un fait démontré), dans les contrées qui en sont le berceau, et où ne peut se révéler clairement sa contagion par les malades et les objets qui en proviennent. Il est remarquable, en effet, que c'est de l'Amérique et de l'Égypte que nous sont venus les arguments les plus spécieux contre la contagion de la fièvre jaune et celle de la peste ; mais s'il avait été donné à Chervin, à Clot-Bey d'embarquer ces affreuses maladies sur des navires et d'en suivre pas à pas la propagation, comme ont pu le faire trop souvent les médecins navigateurs, ils auraient fait comme M. Mélier, à Saint-Nazaire, et se seraient inclinés devant la réalité. Ils n'auraient pas confondu la contagion avec le génie épidémique, ou du moins ils auraient fait la part de l'une et de l'autre chose, puisqu'elles ne s'excluent pas mutuellement.

Le meilleur argument qu'on puisse faire valoir en faveur de la sincérité de Chervin, tout en blâmant sa fougue et ses injustices, c'est qu'il vécut et mourut dans la gêne. Dans ses derniers jours, il eut, dit-on, besoin de l'assistance de ses amis, et ce savant dont le brillant et spécieux système obscurcit, enchaîna pendant plus de 30 ans la vérité médicale n'en tira jamais aucun profit pour lui-même. A lui les luttes ardentes, fiévreuses, les querelles envenimées, la pauvreté, enfin la mort prématurée. A ses successeurs, les emplois lucratifs, les dignités, le pouvoir ; mais, en revanche, les terreurs incessantes, une responsabilité lourde et compromettante, et, en dernier lieu, les mortifications qui résultent toujours quoi qu'on en dise, d'une amende honorable, d'une rétractation...

Toutefois, si Chervin ne fut, comme je l'affirme, ni un impos-

teur, ni un falsificateur, il ne fut pas davantage un homme de génie. S'il en eut un, ce fut celui de l'audace et de l'opiniâtreté. En effet, il n'a rien découvert, rien créé, rien perfectionné; il n'a été, je l'ai déjà dit, que le champion convaincu d'une erreur, en souvenir de laquelle son nom restera désormais attaché dans les annales de la médecine, et qui, professée pour la première fois, en 1720, ainsi que je l'ai déjà rappelé, à l'occasion de la grande peste de Marseille, où elle ne trouva aucun crédit, devait après avoir ébloui notre siècle plus crédule, trouver un tombeau à Saint-Nazaire, dans une épidémie restreinte, obscure, sans doute, mais néanmoins féconde en enseignements...

Il est à peu prés inutile, je crois, d'ajouter que tous les efforts de Chervin et de ses disciples n'ont diminué en rien l'importance du fait de la *Caravane*, ni entaché le moins du monde son authenticité; loin de là, il a conservé toute sa force brutale; outre qu'il s'était produit devant plus de 500 témoins, il était soutenu comme on l'a vu, par les rapports officiels du commandant, du conseil de santé, de l'intendance sanitaire de Brest et de la commission d'enquête. Aussi, le trouve-t-on cité dans presque tous les ouvrages modernes qui traitent de la question; les derniers auteurs qui l'ont mentionné honorablement à ma connaissance, sont MM. Anglada *(Traité de la contagion)* et Laure, médecin, en chef de la marine *(Traité du typhus américain)*. Ce dernier, vieux praticien de la fièvre jaune, a apprécié dans les termes suivants l'évènement de la *Caravane* et les procédés de l'école chervinienne :

« Pour tous les médecins, dit-il, la fièvre jaune est étrangère à l'Europe. Cependant elle a paru, bien des fois, en Espagne, en France, en Italie et jusqu'à Brest, vers le 48° de lat. boréale; *toutes ces épidémies dont on peut suivre l'histoire dans* le Traité Caillot, *et celle rapportée par le médecin de la* Caravane, *ont été nécessairement importées et transmises.* Examinons cette dernière qu'il sera plus facile de contrôler. M. Bertulus en 1838 et 1839 fait un long séjour sur la rade de Vera-Cruz. Tous les jours il voit la fièvre jaune dans le fort de Saint-Jean-d'Ulloa (M. Laure en dirigeait en chef le service de santé). Plus tard, il en fait l'expérience sur lui-même; cette épreuve si précieuse pour le médecin lui

donne qualité pour reconnaître la fièvre jaune. Arrivé à la Martinique, où le mal sévissait, il reçoit à bord des convalescents et des individus valides qu'il doit porter en France. L'épidémie éclate sur les passagers et gagne l'équipage. Jusqu'ici rien ne lui manque, les douleurs névralgiques, l'injection des conjonctions, la marche prompte et rapide qui n'appartient pas à un autre typhus, l'ictère, le vomissement noir pathognomonique ; de nouveaux cas se présentent pendant la traversée, toujours avec les mêmes symptômes ; les derniers se déclarent dans la rade de Brest ; le médecin se croyant à l'abri de toute cause d'erreur, annonce que la fièvre jaune est à bord de la *Caravane,* on le nia. *C'était donc une affaire de diagnostic. Qui la décidera? Le médecin navigateur qui a étudié la maladie sur les lieux, qui a vécu au milieu de l'épidémie, qui l'a éprouvée? Non, ceux-là même qui avaient imposé des limites à la fièvre jaune et qui avaient aboli la transmission. Cependant elle existait à la Martinique, elle existait au départ ; qu'on nous dise à quelle hauteur elle a abandonné la route de la* Caravane ?

CHAPITRE V.

SOMMAIRE :

Importation *du vomito* aux îles du Cap-Vert et à l'île de *Wigt* (Angleterre).— Conduite des autorités britanniques. — Importation aux Bermudes en 1847, au Brésil en 1849, à Gênes en 1850, à Oporto en 1852. — Pourquoi je préfère l'expression de *germe* à celle de miasme en parlant des pestes. — Les fièvres dues à l'infection géologique ou extérieure ne se compliquent pas de contagion. — Importation de la fièvre jaune à Brest, en 1855. — Nouveaux faits de longue incubation. — Importation de Lisbonne, en 1857. — Épidémie du navire l'*Harriet*.

Presque au même moment où l'on tentait sans vergogne de me réduire au silence, c'est-à-dire, en octobre 1845, une nouvelle importation de fièvre jaune avait lieu en Angleterre, avec des circonstances analogues à celles de la *Caravane*. Ce fait doit être rapporté ici à divers titres, mais spécialement pour donner une idée de la manière d'agir de nos voisins et de l'impartialité des médecins qui prêchaient chez eux la doctrine erronée de la non-contagion.

Le bateau à vapeur l'*Eclair*, monté par 140 hommes et attaché à la station de la côte occidentale d'Afrique, ayant passé un temps assez long au mouillage de l'île *Sherboro*, où il bloquait l'embouchure d'une rivière, eut son équipage atteint d'une fièvre avec vomissements mélaniques et perdit dix hommes. Rentré à *Sierra-Leone*, comme le mal tendait à s'accroître, on l'expédia pour

Boa-Vista (îles du Cap-Vert) le 10 août. Il y arriva le 21; *là, au lieu de séparer les malades et les convalescents des hommes restés sains, on les envoya tous pêle-mêle à un fort situé sur un îlot à un mille de la ville. Là une soixantaine de cas s'étant encore développés, les autorités anglaises prirent une décision étrange. Ils firent rembarquer, sur l'*Eclair, *les malades, ceux qui se portaient bien, en un mot, l'équipage tout entier, et expédièrent le navire pour Madère prescrivant au capitaine de continuer sa route pour l'Angleterre, si on ne l'admettait pas aux Canaries en libre pratique.*

C'est ce qui arriva, et le 13 septembre 1844 l'*Eclair* quitta Madère pour se rendre en Angleterre, où il mouilla le 28 septembre à l'île de Wigt. Il avait perdu, à partir de son arrivée à Boa-Vista, 45 hommes du vomito, qui ne tarda pas, d'ailleurs, à se répandre dans ce port, d'abord sur des blanchisseuses qui avaient lavé le linge des malades, puis sur une quarantaine d'ouvriers qui avaient travaillé à bord de l'*Eclair*. De Boa-Vista la maladie se répandit jusqu'aux villages les plus éloignés.

Les autorités de l'île de Wigt au lieu de prescrire le débarquement immédiat du malheureux équipage de l'*Eclair* sur un point de l'île où il aurait pu être disséminé dans divers locaux affectés les uns aux malades, les autres aux convalescents et aux hommes valides, le maintinrent à bord et envoyèrent l'*Eclair* à la crique de *Standgate*, où il mit plus de quatre jours à se rendre, et où on retint encore l'équipage à bord pendant six autres jours avant de le débarquer. Cette circonstance amena encore cinq nouveaux décès et la maladie s'éteignit, de guerre lasse, faute d'aliment. Le pilote qui avait conduit l'*Eclair* de l'île de Wigt à Stanghate, contracta la maladie et périt avec le vomissement noir.

Voilà comment les Anglais non-contagionistes entendaient l'humanité au moment même où ils unissaient leurs efforts à ceux de l'école de Chervin, pour exercer sur le gouvernement de Louis-Philippe une pression tendant à faire supprimer d'une manière absolue les quarantaines sur le continent. Mais ce qu'il y a de plus étrange, dans cette affaire de l'*Eclair*, c'est que le médecin qui l'a rapportée dans le second mémoire du Conseil général britannique sur la fièvre jaune et les quarantaines, s'en est servi pour prouver le danger de ces dernières. Toutes les fautes de l'administration anglaise que j'ai soulignées, il ne les relève pas. D'après lui, les malheurs de l'*Eclair* ont une cause unique: la quarantaine qui a été imposée à ce navire. « Des autorités médicales fort élevées, dit cet étrange logicien, ont déclaré que le cas

de l'*Eclair* et l'histoire de l'épidémie qui éclata à Boa-Vista, en 1845, fournissent la preuve concluante que la fièvre jaune est quelquefois importée; mais dans cette affaire, ajoute-t-il, on a admis implicitement la déposition de témoins pour la plupart pauvres et ignorants, dont plusieurs avaient un intérêt direct à établir l'importation. » On ne doit pas admettre cette dernière, telle est sa conclusion.

J'ignore quel est le nom de l'auteur de ce rapport sur la fièvre jaune, dont un exemplaire m'est tombé sous la main chez un bouquiniste du quai Voltaire, pendant mon séjour à Paris, et où je suis cité. Mais dans les 415 pages qui le constituent je n'ai pu trouver un seul raisonnement solide, un seul fait qui ne fût pas travesti ou mal interprété. L'odieuse partialité de celui ou de ceux qui l'ont rédigé ne peut être plus manifeste. A l'exemple de Chervin ils ne citent que les faits négatifs ; nouveaux pères Loriquet, ils passent audacieusement l'éponge sur l'histoire de la fièvre jaune. Toutes les fois qu'un fait dans le genre de celui de l'*Eclair* se présente à eux, ils en nient purement et simplement l'authenticité ou bien ils font peser sur les médecins qui l'ont rapporté, cet éternel reproche d'ignorance qui leur est familier. On vient de voir, par ce qui précède, que la pauvreté elle-même est à leurs yeux un motif de repousser certains témoignages. Je me suis trouvé cité dans ce rapport à propos d'une coïncidence d'opinion entre Chervin et moi, relative à la nature de la *fièvre jaune;* mais l'auteur n'a pas dit un seul mot du fait si grave de l'importation de cette maladie à Brest, par la *Caravane*, fait qui avait seul motivé ma publication.

Le 8 décembre 1847, une frégate à vapeur anglaise quitte les Antilles, où regnait la fièvre jaune, et arrive aux Bermudes le 24 du même mois. Elle avait perdu, depuis son départ de la Trinité, 46 hommes. On débarqua l'équipage et on le mit en quarantaine, en séparant les personnes bien portantes des malades. Dans cette position, les communications avec le vaisseau étant interrompues, 75 cas eurent encore lieu néanmoins sur les matelots. (D'où venait donc ici l'infection?) Deux individus du port qui furent employés au désarrimage de la frégate, contractèrent la maladie; mais celle-ci ne se répandit pas aux Bermudes, pas plus qu'elle ne se répandit, en 1821, de Pomègue à Marseille, pour deux bonnes rai-

sons : la première c'est que la saison était trop avancée, la seconde c'est que les malades avaient été sequestrés. Si le fléau avait envahi les Bermudes on n'aurait pas manqué de mettre ce fait sur le compte de quelque foyer d'infection maritime ou géologique. Or, tous les marins savent que ces îles ne sont formées que de roches arides, qu'elles ne produisent absolument rien et jouissent d'un climat tout tempéré.

Deux ans avant l'ouverture des conférences internationales, c'est-à-dire, en 1849, le *vomito*, qui jusqu'à cette époque n'avait jamais paru au delà de l'équateur dans l'hémisphère austral, fut importé à *Bahia* (Brésil) par des navires américains, et de là à Rio-Janeiro. C'est au mois de janvier 1850 que les premiers parurent dans cette grande cité, d'abord sur les navires ancrés dans le port et dont plusieurs provenaient de Bahia, puis dans les maisons voisines. Le mal gagna ensuite de proche en proche le centre de la capitale, en sortit par les faubourgs et se répandit alors dans la campagne à une distance d'environ dix lieues. Dans cette épidémie il périt un malade sur dix. On en trouve une histoire dans l'ouvrage de notre honorable et très-regretté confrère, M. Louis Saurel, qui se trouvait sur les lieux. (*Essai d'une climatologie médicale de Montevideo,* etc.)

Depuis ce moment, le fléau des Antilles n'a plus quitté l'empire du Brésil, où on pourrait le considérer endémique, s'il n'était reconnu aujourd'hui qu'il n'y a rien de commun entre une endémie et une contagion. Longtemps aussi on avait pu croire qu'à partir de 1800 la fièvre jaune était devenue endémique dans la péninsule hispanique, et le temps, l'observation ont fini par faire justice de cette erreur. Lorsque les germes, les miasmes du *vomito* seront épuisés au Brésil, ce pays reviendra ce qu'il fut jadis et on n'y parlera pas plus de cette affection, qu'on n'en parle à cette heure en Espagne, grâce aux quarantaines.

Le 11 du mois d'avril 1850 arriva à la quarantaine du môle neuf de Gênes, le brick sarde la *Providenza*, commandé par le capitaine Quartino (Francesco), provenant de Fernambouc, dont il était parti le 6 février, avec un chargement de sucre en sacs.

Ce navire était sous l'aggravation de la circonstance extraordinaire que, pendant sa navigation, du 11 février au 7 mars, quatre

personnes de son équipage étaient mortes à bord, par suite de la fièvre jaune qui régnait à Fernambouc. Parmi ces morts, était le capitaine Morteo (Simone) qui commandait alors ; de plus, le navire s'étant, le 25 mars, présenté devant Gibraltar, ayant à bord un autre malade de son équipage, il fut repoussé par ce motif et dut repartir le lendemain 26, sous le commandement du capitaine Quartino.

D'après ces circonstances, le navire fut envoyé de Gênes à Varignano pour y subir la quarantaine voulue, et y arriva le 16 dudit mois d'avril.

A l'arrivée du navire dans ce port, lors de son entrée à Varignano, toutes les personnes qui se trouvaient à bord furent reconnues, par les médecins sanitaires qui en firent l'inspection, être dans un état de santé parfaite, sans en excepter l'homme qui se trouvait malade lors de l'arrivée à Gibraltar et qui, plus tard, s'était entièrement rétabli de la maladie qu'il avait supportée.

Deux gardes de santé ayant été embarqués sur ce bâtiment, on procéda à la ventilation des effets de l'équipage. Cette opération était terminée quand, le 25 avril, un des deux gardes, Portunato (Giuseppe), de l'âge de trente-huit ans, tomba malade, et, ayant été débarqué dans l'infirmerie du Lazaret, y mourut le 28 du même mois, à huit heures et demie du soir, avec les symptômes de la fièvre jaune.

Cette importation n'eut aucune suite, mais je ferai remarquer en passant que l'incubation sur les malades du *Providenza* a dû être beaucoup plus longue qu'il ne l'admet, puisque l'évolution, en général, très-rapide de la fièvre jaune, a mis vingt-sept jours à s'effectuer chez les quatre premiers, et qu'en admettant que le dernier n'ait contracté la contagion que le jour même du dernier décès, elle aurait encore couvé chez lui dix-huit jours, puisqu'il ne s'alita que devant Gibraltar.

Que de faits de ce genre ne trouverait-on pas, si on compulsait avec soin les *Annales de la science !*

Quoi qu'il en soit, c'est du Brésil, ainsi contagié, que la fièvre jaune a fait une pointe jusqu'à Oporto (Portugal) en 1852 et à Lisbonne en 1857.

Elle fut importée dans le premier de ces ports par les navires la

Tentadora et le *Duarte* qui avaient eu des malades pendant la traversée. J'ignore le chiffre officiel des cas qui eurent lieu à Oporto ; ce qu'il y a de certain c'est que le fléau n'y prit pas d'extension, soit parce que la saison ne lui convint pas, soit que les aptitudes de la population ne lui furent pas favorables; car il faut tenir compte de toutes les circonstances dans l'étiologie des contagions. M. le professeur Anglada, de Montpellier, auteur d'un excellent *Traité sur la contagion* qui est dans les mains de tous les médecins du Midi et qui est, d'ailleurs, parfaitement apprécié à Paris, dit à ce sujet :

« On demande comment on peut concilier la croyance à la contagion de la fièvre jaune, avec cette circonstance, qu'elle cesse aux approches de l'hiver. *Si le germe contagieux demande pour rester lui-même un certain degré de température, faudrait-il s'étonner qu'il dégénère sous l'action du froid, pareil à ces plantes des pays chauds, qui n'échapperaient pas aux rigueurs de nos hivers sous l'abri de nos serres.* »

Cette comparaison est aussi juste que possible : dans tout fait vital ou organo-dynamique quel qu'il soit, ne faut-il pas toujours tenir grand compte des conditions du milieu ambiant ? La graine qu'on jette en terre, ne fait son évolution que moyennant certaines conditions de chaleur, d'humidité, de constitution géologique ; de même, il faut aux miasmes, aux semences morbides, des conditions de milieu différentes, selon leur nature. Au miasme ou au germe de la fièvre jaune, il est notoire, qu'il faut la chaleur poussée jusqu'à une certaine limite, et l'énergie seule d'un grand foyer naviguant, pourra résister quelque temps au froid, comme je l'ai vu à bord de la *Caravane*, pendant la traversée de Cuba à Brest. Pour le miasme de la peste, au contraire, la chaleur est une condition défavorable ; aussi, est-il généralement admis dans le Levant que, passé le 21 juin (la Saint-Jean), il n'y avait plus de cas de cette maladie, lorsqu'elle s'y montrait. Je ne crois pas utile d'en dire davantage sur ce point de pathologie, et j'espère qu'on me pardonnera d'avoir employé, à propos de peste et de fièvre jaune le mot de *germe*. Je sais qu'il ne pourra pas plaire à tous mes lecteurs ; mais je prie les médecins qui en seraient choqués, de vouloir bien se souvenir que je suis de l'école hippocratique pure, de celle qui considère dans l'homme un dynamisme, un

agrégat matériel, et qui professe avec raison que lorsqu'on étudie les corps vivants, il faut bien se garder de faire abstraction de la vie. Or, il y a dans le mot *germe*, quelque chose qui rappelle bien plus l'action de celle-ci que dans le mot *miasme*.

Ne possédant aucun renseignement précis sur l'importation du *vomito* opérée à Brest, en 1855, par la corvette de l'Etat la *Recherche*, je me suis adressé tout naturellement, pour en avoir, à mon excellent et savant ami, M. Duval, 1er chirurgien en chef de la marine à Brest, à qui j'ai eu l'honneur de donner quelques soins à la Martinique, en avril 1839, lorsqu'il y fut atteint par la fièvre jaune, sur la gabare la *Girafe*. Je reçois aujourd'hui de ce médecin, l'une des sommités les plus distinguées de la chirurgie navale, une lettre et une note que je crois devoir reproduire ici, sans y rien changer, parce qu'elles répondent parfaitement au but que j'ai en vue de remplir en rapportant le fait,

« Cher collègue et ami, me dit *M. Duval :* Vous eussiez reçu cette petite notice, sur la *Recherche*, il y a bien des jours, si je n'avais perdu un temps précieux à retrouver votre lettre, que je crois avoir perdue à l'hôpital.

« J'ai passé sous silence tout ce qui se rapporte à des symptômes que vous connaissez parfaitement, et que j'ai revus plus d'une fois encore, après notre rencontre à la Martinique.

« Plusieurs faits n'ont pu être rectifiés; le nombre des hommes de l'équipage, celui des passagers, le sort des malades laissés à la Martinique et plus tard à la Guadeloupe.

« Enfin, on ne peut donner que ce qu'on a, et tous les noms, tous les faits que je relate, considérez-les comme fidèlement transcrits du rapport du docteur Conget, aujourd'hui encore à la Martinique, où il s'est établi.

« Je n'ai pas voulu y glisser même mespetites idées; ainsi, mon vieil ami, si vous avez de nouveaux besoins, dites, et on fera tout pour vous donner satisfaction pleine et entière.

« La *Recherche*, après avoir passé 18 jours à Cayenne, où la fièvre jaune régnait, arriva à la Martinique le 18 septembre 1855 et y fut soumise à une quarantaine d'observation de trois jours, pendant lesquels aucun cas ne se déclara.

« Le 23 septembre, un passager, qui, probablement avait puisé le germe du mal à Cayenne, M. Bertholi, lieutenant d'infanterie de marine, tomba malade et fut porté a l'hôpital de Fort-de-Francee, où il expira après 48 heures de maladie Il offrit les symptômes caractéristiques, et la nécropsie fit apprécier

toutes les lésions que laisse le plus souvent, après elle, la fièvre jaune, notamment une grande quantité de matière mélanique dans le ventricule.

« Après M. Bertholi, un autre passager tombe malade : puis, le 25, un élève, M. Jubin, et les 28 et 29, trois matelots furent pris, et on les envoya tous les trois à l'hôpital.

« L'épidémie n'étant plus douteuse, on ordonna à la *Recherche* de partir pour France, et, par prudence, on adjoignit à M. Thomas, chirurgien major de la corvette, M. le docteur Conget, chirurgien de 2e classe,

« Au moment de l'appareillage, un passager tomba malade, et on le porta sur le champ à l'hôpital. La *Recherche* mit ensuite à la voile pour la Guadeloupe, où elle devait jeter un pied d'ancre.

« Le lendemain du départ, deux matelots furent pris, et le 2, on les porta au camp Jacob, à la Guadeloupe. Le bâtiment continua ensuite sa route vers Brest. Mais, le 4 et le 5 octobre, il survint encore quatre nouveaux cas, le maître d'équipage, deux matelots et l'officier d'administration, M. Magado, qui succomba le 13.

« Le 6 octobre, un Mexicain passager, M. Bernard, est pris et succombe le 12 dans la nuit.

« Le 9 octobre, le passager Willaume, fut atteint ainsi que le chirurgien-major, M. Thomas, qui succomba le 13, avec des vomissements noirs.

« Du 9 au 17, il n'y eut aucun nouveau cas ; mais, de ce jour au 29 octobre, dix-sept nouveaux malades s'alitèrent, dont treize passagers.

« Sur ces dix-sept hommes, sept succombèrent. »

Après cet historique, M. Conget suit la symptomatologie de l'épidémie, que j'ai retranchée, parce qu'elle ne vous apprendrait rien de nouveau, et, résumant les divers enseignements qui résultent de ce qu'il a vu, il émet les opinions suivantes :

« La fièvre jaune est un empoisonnement miasmatique, la *Recherche* en a évidemment puisé le germe à Cayenne, et la durée de l'incubation de cette maladie peut aller jusqu'à deux mois ; il étaye cette dernière opinion des faits qui se sont passés en 1853, sur la *Vedette*, qui eut 59 cas en deux fois, sur 63 hommes d'équipage, et en perdit 28 ; entre les deux éruptions, il y eut deux mois d'intervalle.

« Enfin, il fait ressortir les mauvaises conditions de santé dans lesquelles étaient 29 passagers pris par la *Recherche* à la Martinique. Ces hommes qui étaient les compagnons de l'infortuné comte de Raousset-Boulbon, dont on sait la fin tragique, avaient fait à pied la route de *San-Blas* à la *Vera-Cruz* (près de 200 lieues) ; ils avaient souffert de la faim, de la soif, et étaient horriblement fatigués, tant au physique qu'au moral ; plusieurs étaient abîmés

par les fièvres intermittentes, la dyssenterie, et dans un état anémique avancé. »

On le voit, cette histoire est en petit celle de la *Caravane;* c'est toujours la même chose, arrivée d'un navire au milieu d'un foyer américain, absorption des miasmes et incubation variable, puis (et presque toujours au départ, peut-être, à cause du changement d'atmosphère), les premiers cas se développant d'abord sur des passagers, provenant du foyer même, et propagation consécutive de la contagion à l'équipage. Enfin, infection du navire lui-même par l'accumulation des miasmes dans ses parties profondes, inaérées, et transport en Europe de ces émanations, qui, alors même que le mal s'est éteint pendant la traversée, peuvent le communiquer soit immédiatement, soit médiatement, selon que les sujets soumis à leur influence viennent à bord ou se trouvent à peu de distance dans le voisinage.

Je vais dire maintenant quelques mots de l'importation de la fièvre jaune à Lisbonne en 1857; les documents que je vais rapporter sur ce fait ont été traduits du Portugais par M. le docteur Garnier, l'un des rédacteurs de l'*Union médicale*, et sont extraits du rapport de M. le professeur Alvavenga, au conseil de santé supérieur de Portugal :

Les six premiers mois de l'année 1857, s'étaient écoulés à Lisbonne dans de bonnes conditions météorologiques, la mortalité avait été moindre que dans les années précédentes, lorsque le 22 juillet, après des chaleurs tropicales, le nommé Joseph François, employé à la douane, et habitant avec d'autres douaniers le dépôt des hardes, fut pris de frissons, de vomissements bilieux, puis mélaniques, de délire d'ictère et mourut le cinquième jour.

Après la mort de ce premier douanier, une voisine de la douane qui avait des rapports fréquents avec les employés, tombe malade le 29 et succombe le 2 août, puis c'est un camarade de la première victime demeurant au deuxième étage, qui est atteint à son tour dans la douane même, étant de quart le 1er août et qui succombe le 7. Sa femme et ses trois petits enfants sont frappés ensuite successivement, et enfin plusieurs autres douaniers demeurant au troisième étage de la même maison, laquelle est ainsi envahie du haut en bas, y compris le rez-de-chaussée où se trouve une fabrique d'armes dont tout le personnel est atteint, même ceux qui remplacèrent les premiers attaqués.

Ainsi débute cette épouvantable épidémie dont la douane paraît être le centre primitif d'invasion, selon toutes les apparences, puis elle s'étend, se pro-

page lentement, graduellement, en suivant l'itinéraire que lui tracent les douaniers et les employés de cet établissement dont la plupart sont atteints les premiers, ainsi que ceux qui avaient des rapports avec eux. Ce mode de propagation est surtout facile à observer, à distinguer au début, et de nombreux exemples authentiques, constatés médicalement dans la plupart des cas où le mal éclata soudainement dans les quartiers éloignés, dans la banlieue même, en sont rapportés, dont voici les plus remarquables :

Ici M. le professeur Alvavenga, l'auteur de cette relation, cite une dizaine de cas positifs irréfragables de contagion par des malades ou par des vêtements en provenant, et ajoute :

On ne peut guère douter d'après ces exemples irrécusables que l'épidémie n'ait pris naissance dans la douane même, que cet établissement n'ait été la source, l'origine du fléau qui se propagea ensuite dans diverses rues et d'un quartier à l'autre par communication directe personnelle. Dès qu'une famille était atteinte, il était rare que l'un de ses membres y échappât et l'on vit ainsi un grand nombre de personnes après être allées soigner un parent, visiter un ami, transporter la maladie dans une rue ou une paroisse éloignée et en être atteintes elles-mêmes quelques jours après comme dans les cas précités. On en vit même s'éloigner de la ville, fuir à la campagne après avoir perdu un ou plusieurs membres de leur *famille et être atteints néanmoins après un temps d'incubation variant de huit à dix jours, comme en voici quelques exemples concluants* :

Je crois inutile de rapporter ici ces cas, en ayant déjà signalé dans ce livre une foule d'autres, et devant, avant de terminer, en citer bon nombre encore qui prouvent la longueur possible de l'incubation dans la peste américaine :

M. le professeur Alvavenga insistant ensuite, de nouveau, sur la propagation du fléau par les hommes et les objets à leur usage, continue en ces termes :

Une démonstration péremptoire à ce fait, est l'immunité absolue dont jouirent les habitants des cloîtres, n'ayant aucune communication avec l'extérieur ; *ceux de Saint-Christophe et de la rue de la Rose situés au milieu du foyer de l'épidémie, entourés de maisons envahies et surélevées, n'eurent pas un seul malade.*

D'autre part un grand nombre de médecins furent atteints et ils succombèrent ; ceux qui desservaient les hôpitaux, et leurs infirmiers furent proportionnellement moins frappés que les praticiens ou les personnes charitables qui soignèrent les pauvres à domicile.

M. Alvavenga ne paraît pas avoir constaté dans cette épidémie,

pas plus que ne l'avaient fait avant lui les médecins espagnols à Cadix, Barcelone, etc., *l'infécondité du germe de la fièvre jaune au troisième degré.* Quant à l'origine locale de la maladie que Chervin n'eût pas manqué de soutenir et sans doute de prouver, voici ce qu'il en dit :

Au début de la fièvre jaune on crut d'abord à son développement spontané, on accusa la malpropreté de la ville, ses constructions insalubres, la chaleur, la misère, etc. etc., mais suivant la remarque du conseil, toutes ces conditions anti-hygiéniques ont été pires pendant des siècles sans engendrer un pareil fléau. Et puis, si la cause eût été ainsi générale elle aurait agi simultanément dans toute la ville, sur toute la population, tandis qu'elle se montra toute locale et n'affecta d'abord qu'une classe particulière d'individus, les douaniers. Force était donc bien d'en rapporter la cause à l'établissement où ils travaillaient, ou à leurs occupations, soit par une infection locale, soit par une importation.

Pour expliquer l'infection locale, continue le professeur portugais, on a invoqué, sans de meilleures raisons que pour la ville, les conditions insalubres de la douane, comme sa proximité d'une plage immonde, une fosse d'ordures, un amas de viandes corrompues : le magasin d'effets, hardes, et objets mobiliers de toute sorte, dont la plupart viennent du Brésil et qui généralement sales, sont déposés à la douane, et y restent entassés, accumulés et renfermés jusqu'à leur réclamation, ne l'expliquait pas mieux ; mais il s'agissait de savoir si ces effets, en passant par la douane, soit directement, soit après avoir été soumis plus ou moins complètement à la purification sanitaire, n'avaient pas été le moyen d'une importation, d'une transmission directe. Examinés dans une salle basse et mal ventilée, on a remarqué dès le commencement de l'épidémie, que les employés chargés de ce service, étaient le plus souvent malades, tellement que plusieurs le considérant comme dangereux, refusèrent de l'exécuter.

C'est ce que d'accord avec les faits, constate un rapport du 29 septembre au conseil de santé. *Ainsi le deuxième donanier atteint, était employé á ce service ; huit autres employés succombèrent ensuite. Le vérificateur Godiulco, quoique frappé, est le seul qui ait échappé de tous les employés de ce service dont l'influence nocive semble s'être étendue à la salle de police de la douane qui est contiguë à celle des bagages ; de sept gardes municipaux, commis á ce service, quatre furent atteints et deux mortellement.*

Du témoignage de l'un des employés devant le conseil, il résulte que la plupart de ces bagages provenant du Brésil, étaient en mauvais état, sales le plus souvent, et parfois souillés, maculés de sang et de matières, tellement

qu'en les examinant, il en éprouvait souvent du mal de tête, des nausées et des frissons. Il est donc permis de supposer, en l'absence de détails précis sur l'état sanitaire des navires qui les apportèrent, qu'ils furent ainsi l'intermédiaire de l'importation du mal.

Enfin, M. Alvavenga achève de mettre en lumière cette origine de l'épidémie de Lisbonne en 1857, ou plutôt d'en établir l'extrême probabilité, en faisant remarquer qu'à la même époque la fièvre jaune régnant au Brésil, la capitale du Portugal en avait reçu plusieurs qui, pendant leur traversée, avaient eu des cas de cette maladie. « Ces vapeurs, dit-il, affectés au service régulier du Brésil, ont bien pu importer ainsi la fièvre jaune plutôt par les hardes, les objets, que par les navires ou les individus, comme cela s'est vu plusieurs fois. Rien n'est plus facile, surtout depuis 1847 que cette maladie règne dans les ports du Brésil. De ces faits et considérations, le Conseil a conclu que l'épidémie de Lisbonne, en 1857, a été importée, et sans oser dire nettement de quelle manière, elle penche évidemment pour une transmission locale, au moyen des bagages ou objets quelconques contaminés, déposés à la douane. »

En effet, il ne peut y avoir aucun doute, selon moi, sur cette origine de l'épidémie ; il est indubitable que, parmi les objets déposés à la douane, devaient se trouver des hardes ayant appartenu à des malades, et spécialement à ceux qui avaient succombé; que, renfermés, sans purification préalable, dans des sacs ou des coffres, le venin dont ils étaient imprégnés a pris une telle énergie, que, lorsque les douaniers en ont fait l'ouverture, ils ont immédiatement contracté la maladie. Telle fut, sans doute, dans la Péninsule, la cause première de beaucoup d'épidémies auxquelles on attribua une origine locale, parce que leur développement n'avait pas précisément coïncidé avec l'arrivée de provenances suspectes. Elles furent dues, en quelque sorte, à des provisions de miasmes ou de germes qui attendirent pour agir une circonstance fortuite, c'est-à-dire l'ouverture de certains magasins ou dépôts de certains ballots, etc., etc.

Du reste, toute cette histoire de l'épidémie de Lisbonne est extrêmement curieuse, et mérite d'autant plus d'attention qu'elle est extraite du rapport officiel que le Conseil de salubrité

de cette ville a fait au roi de Portugal. Je ne peux que regretter que le défaut d'espace me force à n'en dire que quelques mots; d'ailleurs, j'ai déjà cité tant de faits concluants, et sans doute oubliés, concernant la contagion et la propagation de la fièvre jaune, qu'il doit m'être permis de glisser un peu sur les faits modernes qui sont connus de tous les médecins. Je ferai plus, étant presque arrivé à la fin de ma tâche, j'intervertirai l'ordre chronologique que j'ai suivi dans le récit des importations, et afin de pouvoir m'appesantir sur celle de Saint-Nazaire et de la commenter avec tout le soin qu'elle mérite, je dirai quelques mots ici de la dernière épidémie de Santa-Cruz de Ténériffe et de celle qui s'est déclarée à bord du navire l'*Harriet*. C'est le rapport même de M. Mélier qui me fournit ces documents importants, qui méritent, le dernier surtout, d'être commentés par les médecins qui s'occupent des questions sanitaires :

« Si l'origine d'une épidémie, dit M. le docteur Fernand del Busto, est toujours plus ou moins douteuse, il n'en est pas de même de celle qui s'est développée à Sainte-Croix de Ténériffe. A part quelques fièvres bilieuses et typhoïdes qui régnèrent à *Avico*, village à douze lieues de la capitale, au commencement de septembre 1862, l'île entière était exempte de toute épidémie, lorsqu'à la fin de ce mois la frégate *Nivaria*, chargée de sucre, eau-de-vie et autres produits venant des Antilles, et soumise à huit jours de quarantaine au port de Vigo, comme n'ayant pas patente nette, aborda dans le port de Santa-Cruz, *où elle fut admise à la libre pratique. Son chargement fut débarqué et l'équipage descendit à terre* (avis à M. Mélier). *Dès le lendemain, des matelots furent atteints dans l'auberge des Perros, rue San-José, et deux autres, atteints de même, furent transportés à l'hôpital civil; le cuisinier de la frégate et ses aides étant de même descendus à terre dans la maison de Valentin Zamora, celui-ci succomba plusieurs jours après au vomito negro, et successivement sa femme, son enfant et la bonne de celui-ci, deux vieux domestiques, et plusieurs autres personnes ayant eu des rapports avec cette malheureuse famille; puis la maladie s'étendit ainsi à toute la ville.* »

Cette histoire, quoique fort courte, me paraît parfaitement significative, tant au point de vue de la contagion qu'à celui de l'incubation ; et l'on se demande pourquoi M. Mélier, qui semble l'avoir adoptée, puisqu'elle figure parmi les pièces justificatives du rapport, a pu provoquer contre la fièvre jaune, de la part du

gouvernement, les modifications sanitaires illusoires, pour ne rien dire de plus, dont il sera question plus loin. Que M. l'inspecteur général y prenne garde, il joue un jeu terrible en persistant dans le système hybride que je vais bientôt signaler, et sur lequel j'appelle d'avance toute l'attention de Marseille. On dit qu'il doit y venir bientôt pour y étudier la question si importante de la réglementation définitive des quarantaines contre la fièvre jaune. Puisque c'est à lui que l'autorité abandonne les études et les propositions à faire, puisse-t-il bien réfléchir à sa responsabilité, et ne pas oublier par-dessus tout que notre ville est sous la même latitude, ou à peu près, que Barcelone, Carthagène, Alicante, où le *vomito* a si bien pris ses ébats il y aura tantôt quarante ans.

L'épidémie de fièvre jaune survenue à bord du navire l'*Harriet* eut lieu peu de temps après ou à la même époque que celle de Saint-Nazaire. Voici ce qu'en dit M. le docteur Launay, médecin sanitaire au Havre :

« Capitaine pris le 15 juin 1861, jeté à la mer le 19; mais des effets souillés restent dans sa chambre.

« Mousse pris le 5 juillet, mort le 8, à trois heures du matin, jeté à la mer six heures après; il avait soigné le premier malade et habitait dans la dunette, près de lui.

« Le 6 juillet, la maladie apparaît dans le roufle, habité par l'équipage, sur un matelot et un novice; la maladie de ce dernier se prolonge

« Le 7, un second mousse s'alite, et la maladie se prolonge aussi.

« Avant que le novice et le mousse soient complétement rétablis, apparaissent les deux derniers cas, l'un le 18, l'autre le 19 juillet; d'après mes interrogations, ces deux derniers malades étaient indisposés depuis plusieurs jours lorsqu'ils se sont alités.

« L'Harriet *présentait une dunette et un roufle; l'un et l'autre n'avaient aucune communication avec la cale : la dunette était située sur l'arrière et le roufle sur l'avant, entre le grand mât et le mât de misaine.*

« *Les panneaux de charge n'ont été ouverts ni pendant la traversée, ni pendant la quarantaine; mais seulement au moment du déchargement. Nous n'avons pas appris qu'aucun cas de maladie se soit développé parmi les ouvriers pendant le déchargement.*

« *Pendant le séjour à la quarantaine, toutes les parties extérieures à la cale, c'est-à-dire les ponts, les embarcations, la dunette, le roufle, le gaillard, ont été assainis par des hommes pris à Saint-Wast. Après le débarquement de l'équipage, nous n'avons pas appris qu'aucun de ces travailleurs soit tombé malade.* »

Je prie mes lecteurs de tenir en mémoire ce fait, qui leur servira plus loin à apprécier la théorie de M. Mélier sur l'infection des navires. Pour le moment, je me bornerai à faire remarquer que, si l'on admet que le premier mousse qui s'est alité s'est infecté auprès du capitaine qu'il soignait, l'incubation a duré chez lui vingt jours, et que, dans le cas où l'on supposerait que tout l'équipage se serait infecté à la fois au port de départ par le seul fait de son séjour dans une atmosphère miasmatique, l'incubation aurait été d'une durée au moins double. Ce sont là des particularités qu'il faut savoir relever lorsqu'on écrit un livre comme celui-ci, par ce motif que les longues incubations, conduisant forcément à de longues quarantaines, contrarient beaucoup les novateurs qui gouvernent en France la santé publique. Ils peuvent, du reste, faire la sourde oreille; mais comme les écrits ne sont jamais perdus, on se réserve, en y mentionnant ces faits, de rappeler, le cas échéant, les avertissements qu'on a donnés en pure perte, et dont on n'a pas voulu tenir compte.

TROISIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE

LES NOVATEURS ET LA FIÈVRE JAUNE

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE :

Historique des évènements de Saint-Nazaire en 1861, par un témoin oculaire. — Ont-ils en eux-mêmes quelque chose de nouveau ? — Faits médicaux qui en ressortent et indication des inconvénients les plus graves du système sanitaire en vigueur. — Théorie des climats flottants renouvelée des anciens par M. Mélier, émise d'abord par lui, reproduite ensuite par M. Robert, de Marseille, en 1822, et par Prus daus son rapport. — Ce qu'il faut en penser. — Comment s'établit l'infection des cales.

Maintenant que mes lecteurs se sont parfaitement convaincus des services immenses que rendirent à l'hygiène publique : 1° l'Intendance sanitaire de Marseille, qui fut le type de l'institution ; 2° les Commissions sanitaires de France et de l'étranger, il est tout naturel que je leur fasse connaître les fruits qu'a portés la réforme de 1851, et les garanties qu'elle nous offre contre l'importation des maladies pestilentielles en général et de la fièvre jaune en particulier. Pour former leur conviction sur ce point, pour éclairer définitivement leur religion, je n'aurai qu'à raconter et à commenter

le fait de Saint-Nazaire, auquel j'ai déjà fait si souvent allusion dans ce livre, ce fait à qui nous devons la débâcle non-contagioniste, la conversion de M. Mélier, le revirement de M. le docteur Rufz, enfin les derniers débats qui ont eu lieu à l'Académie impériale de médecine sur la question si grave de la contagion et de l'importation de la peste américaine. Bien qu'il soit à mes yeux très-minime, comparé à la plupart de ceux que j'ai racontés précédemment, il n'en est pas moins (je me hate de le dire), profondément regrettable, puisqu'il démontre que l'insuffisance de notre législation sanitaire et l'erreur obstinée d'un agent de la santé publique ont occasionné la mort de vingt-un individus, qui probablement seraient encore de ce monde, et celle de l'honorable docteur Chaillon, tombé au champ d'honneur en combattant l'affreux fléau (1).

Que le gouvernement y réfléchisse sérieusement! il aurait eu sans doute à regretter quelque effroyable calamité, si l'*Anne-Marie* eût abordé dans le midi de la France. Il doit donc se hâter d'en finir avec un système dangereux qui expose à un si haut degré sa responsabilité! Nous sommes en droit de réclamer de lui qu'il ne se livre pas à la légère, comme il l'a fait jusqu'ici, aux casse-cous de la science; mais qu'il consulte plutôt le bon sens, l'expérience traditionnelle, et, par-dessus toute chose, qu'il en appelle à son cœur dans une question si éminemment vitale. Le moins qu'il puisse promettre à ses administrés n'est-ce pas de les garantir, autant que possible, des maladies pestilentielles? Quel est le gouvernement, même le plus arriéré, qui ne se préoccupe pas avant tout de ce grave intérêt, et le plus saint des droits de l'homme n'est-il pas le droit à la vie que Dieu lui a octroyée?

Comme je n'ai pas vu les faits de Saint-Nazaire, et que je dois

(1) La doctrine de la contagion est maintenant en grande faveur à Paris, surtout à l'Académie, quoi qu'en dise M. Amédée Latour, qui soutient le contraire dans son journal. Plusieurs médecins avec lesquels je me suis trouvé en relation pendant mon séjour dans la capitale, trouvent même cette réaction exagérée, et je suis parfaitement de leur avis, tout en maintenant contagieux les maux de gorge, fièvre typhoïde, etc., etc. Que ces maladies apparaissent dans une famille, tous ses membres se dispersent.

avant tout les établir avec exactitude, je vais reproduire ici textuellement le récit d'un témoin oculaire, de M. Auguste Chérot, ancien élève de l'école polytechnique, ancien adjoint au maire de Nantes, qui habite Saint-Nazaire-en-Loire, et qui a publié sur les événements de 1861 une simple brochure de dix-neuf pages, témoignant à la fois de ses lumières et de ses bonnes intentions. Etranger à la médecine, il a évité modestement de résoudre lui-même certaines questions qu'il y a fait surgir, dans le seul intérêt de l'hygiène publique, et auxquelles je me permettrai, par suite, de répondre dans cette partie de mon travail. Que les médecins qui me liront, que l'Académie de médecine surtout comparent mes conclusions à celles du rapport de M. Mélier, et décident entre son école et la mienne.

« La fièvre jaune, dit M. Chérot, vient de faire à Saint-Nazaire une apparition en dehors de toutes les prévisions. Vingt-une victimes ont été emportées en quelques jours. Des craintes bien naturelles ont agité l'opinion publique et se sont propagées au dehors avec l'exagération inévitable. Le gouvernement s'est empressé de prendre des mesures sanitaires énergiques contre le développement du fléau. A l'étranger, l'Espagne et le Portugal ont déclaré Saint-Nazaire port infecté, et assujetti ses provenances à des quarantaines rigoureuses.

« Ces mesures ont ému d'autant plus vivement le commerce que, depuis un quart de siècle, le système des quarantaines paraissait relégué au nombre des institutions surannées, incompatibles désormais avec l'activité et la rapidité des rapports commerciaux qui vont chaque jour progressant. Aussi, l'opinion s'agite-t-elle autour des questions suivantes :

« L'invasion de la fièvre jaune à Saint-Nazaire pouvait-elle être évitée ?

« S'y est-elle manifestée avec les caractères de contagion ou d'infection?

« Le rétablissement du système des quarantaines doit-il être une conséquence nécessaire ?

C'est que l'historique de l'apparition et du développement de la maladie paraît apporter des éléments intéressants à l'étude de ces trois questions.

« Le 25 juillet 1861, le navire *Anne-Marie*, venant de la Havane, avec un chargement de 2,000 caisses sucre, se présentait aux portes du bassin avec une patente de santé brute.

« Le bruit se répandit en même temps qu'il avait perdu deux hommes de son équipage, morts de la fièvre jaune, vers les Açores ; que deux autres étaient convalescents ; que le capitaine était malade (1)....

« L'agent sanitaire s'empressa d'appeler le médecin de la santé. *Celui-ci est en même temps maire de Saint-Nazaire et président de la commission sanitaire.*

« Le capitaine affirme énergiquement qu'il a dit toute la vérité sur la mort de ses hommes, sur la maladie des autres, sur la sienne propre.

Le médecin sanitaire, à la suite de sa visite, délivra un bulletin de fièvres intermittentes avec un caractère pernicieux. *Il ne crut pas devoir convoquer la Commision sanitaire, et les cas de mort remontant d'ailleurs à plus de dix jours, en qualité de maire et de président de cette Commission, il autorisa la libre pratique.*

« Le navire entra dans le bassin. L'équipage fut mis à terre et congédié immédiatement. Les formalités de douanes furent accomplies le 26, et le 27 juillet le déchargement commençait sous la surveillance du second.

« Aussitôt les panneaux du navire ouverts, la fièvre jaune atteint ses victimes. La maladie n'était ni dans le poste, ni dans les effets de l'équipage; ses germes étaient renfermés dans la cale. Tous ceux qui ont travaillé dans l'intérieur du navire ont été généralement frappés ; la plupart sont morts. Bien plus, l'air infecté sortant du navire par les panneaux a frappé quelques hommes des équipages de navires amarrés *sous le vent* et proche de l'*Anne-Marie*, et ces hommes sont morts. Pas une atteinte n'a eu lieu sur les hommes du navire amarré *au vent* de l'*Anne-Marie*. Aucun des hommes de l'équipage de cette dernière n'a été malade depuis le débarquement.

« La cale de l'*Anne-Marie* était donc le véritable, le seul foyer d'infection.

(1) A son arrivée à Saint-Nazaire l'*Anne-Marie* avait eu 9 malades de la fièvre jaune, dont deux étaient morts.

« L'air chargé de miasmes délétères a agi avec une énergie foudroyante. Le *Chastan*, petit remorqueur de l'usine d'Indret, monté de cinq hommes d'équipage, tous gens vigoureux et de bonne santé, a été amarré le long du bord et sous le vent de l'*Anne-Marie*, pendant les quarante-heures qui ont suivi l'ouverture des panneaux. Trois d'entre eux sont montés à bord du navire et sont descendus dans l'intérieur pour visiter l'arrimage. Repartis le 29 juillet pour Indret, tous les cinq y sont morts de la fièvre jaune, et la première victime succombait le 2 août.

« Le déchargement du navire a duré du 27 juillet au 4 août. Le 5, le second du navire succombait à Saint-Nazaire à la terrible maladie, puis une série de victimes, dont l'une a particulièrement ému l'opinion publique : *M. Chaillon, médecin à Montoir, était emporté par la fièvre jaune, après avoir donné des soins à trois travailleurs qui avaient respiré l'infection à bord de l'*Anne-Marie, *et étaient venus mourir chez eux, dans sa commune.* Il tombait au champ d'honneur. Aussi les populations ont-elles appris avec reconnaissance que l'Empereur vient d'accorder à sa veuve une pension de 1,200 fr. sur sa cassette particulière.

« Deux hommes de l'équipage du *Cormoran*, un de celui du *Paquebot-de-Lorient*, qui étaient amarrés sous le vent, sont morts à leur retour à Lorient.

Le total des victimes de l'*Anne-Marie* a été de vingt; *la dernière victime succombait le 12 août. C'était un jeune homme, neveu de l'un des hommes du* Chastan, *qui avait mangé et couché à bord de ce remorqueur, mais n'avait pas visité le navire infecté.*

« De si terribles coups avaient violemment agité l'opinion. Dès l'origine il n'existait plus de doute sur le fait de la fièvre jaune à bord, d'après les dires des hommes de l'équipage débarqué. On réclamait énergiquement des mesures. Le 5 août, le Maire réunit enfin la Commission sanitaire, qui prescrivit l'éloignement du quai, du navire qui répandait la mort ; puis on décida sa sortie du bassin, qui eut lieu le 8 août.

« Sur ces entrefaites, le gouvernement, justement ému, envoyait à Saint-Nazaire M. le docteur Mélier, inspecteur général des services sanitaires. Des mesures vigoureuses furent immédiatement appliquées par M. Mélier.

« L'*Anne-Marie* fut coulée, de manière à être lavée plusieurs fois par jour par le flot de la marée montante. Après huit jours de submersion, ce navire a été désinfecté par des lavages réitérés au chlorure de chaux et au sulfate de fer, accompagnés de grattages minutieux.

« Un lazaret et un poste d'observation ont été établis sur deux navires-hôpital envoyés de Lorient.

« Les arrivages venant de la Havane ont été tenus de décharger en grande rade, sous la surveillance de gardes de santé, et conformément à une instruction règlementaire prescrivant des précautions et des mesures de désinfection successives dans l'opération du déchargement, qui paraissent avoir atteint complètement le but.

« Plusieurs navires pouvaient être suspectés, à juste titre, d'apporter des causes d'infection analogues à celles de l'*Anne-Marie*, puisque des hommes de leur équipage, arrivés malades à Saint-Nazaire, sont morts de la fièvre jaune au Lazaret. Or, un seul des hommes employés à ces déchargements a été atteint de la fièvre jaune et a succombé. Malgré la défense rigoureuse de coucher à bord des navires en cours de déchargement, cet homme eut l'imprudence de passer une nuit dans la cale de l'un d'eux, et a payé de sa vie cette imprudence. »

Aujourd'hui ajoute M. Chérot, toute cette triste histoire est du passé, mais il faut l'envisager résolûment, l'étudier pour sauvegarder l'avenir d'un second chapitre de ces malheurs et concilier comme cela doit être possible, en s'appuyant sur les progrès de la science, les mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation de la vie des citoyens, avec les nécessités et les exigences commerciales de notre temps. Quant de pareilles calamités s'abattent sur les populations, celles-ci s'irritent, s'exaspèrent et n'hésitent pas à infliger des responsabilités souvent irréfléchies. Il n'est donc pas étonnant qu'il n'y ait eu qu'un seul cri à Saint-Nazaire, pour l'affirmative, cri dont la vivacité s'inspirait du désespoir des familles des victimes et de l'inquiétude de la population. »

Ici commence la série de questions dont j'ai parlé et auxquelles je répondrai successivement dans leur ordre hiérarchique :

« Pourquoi, dit M. Chérot, n'a-t-on reconnu que des symptômes

de fièvres intermittentes pernicieuses, dans les déclarations du capitaine, la description du traitement, alors que la patente de santé du navire était brute, que toutes les présomptions étaient pour la fièvre jaune, que celle-ci était déjà l'objet de la préoccupation publique ?

» Pourquoi ? Parce que le médecin sanitaire ne connaissait pas cette maladie et parce qu'il appartenait à une école dont le chef disait en pleine Académie (août 1842), après m'avoir critiqué et tourné en ridicule à cause de mes opinions contagionistes :

» Lorsque l'ordonnance du 4 avril 1835 fut rendue, les contagionistes de Marseille poussèrent un cri d'alarme, mais ils ne sont pas meilleurs prophètes que leurs confrères de Paris. En 1841, la ville de Marseille a reçu de nombreuses provenances de la Nouvelle-Orléans, de ce grand foyer de *contagion* (je suppose que Chervin se servait ironiquement de ce mot), où la fièvre jaune régnait avec violence et les Marseillais ne l'ont pas eue.

» *L'Académie sentira donc combien il est urgent de supprimer sans délai, les mesures sanitaires contre cette maladie, vu qu'elles nuisent à un haut degré à nos intérêts matériels, sans nul avantage pour la santé publique.*

» En faisant disparaître de notre législation tout ce qui a trait à la fièvre jaune, le gouvernement français acquerra derechef des droits bien fondés à la reconnaissance publique et nous serons les premiers à applaudir à une mesure d'un haut intérêt social dont les résultats seront immenses. (On peut en juger par le fait de Saint-Nazaire). Ce n'est pas au moment où plusieurs états commerçants (ceci est encore plus fort), s'efforcent de réduire au moyen de la vapeur l'espace qui sépare l'Europe de l'Amérique, que l'on doit entretenir des entraves très-gênantes, très-onéreuses, que rien ne justifie et qui reportent l'autre bord de l'Atlantique à plusieurs centaines de myriamètres du continent Européen. »

Lorsqu'on a été élevé dans ces principes et qu'on a foi dans le maître, peut-on, je le demande, surtout lorsqu'on est armé d'une législation dans les termes de laquelle on se tient, peut-on, dis-je, admettre la contagion de la fièvre jaune et refuser la libre pratique à un bâtiment à voiles qui a fait une traversée de 40 ou 50 jours.

Si Chervin avait pu établir un pont entre l'Europe et l'Amérique, il l'eût fait certainement, tant il était convaincu de la vérité de son système. Quel malheur qu'il soit mort si vite! Et qu'il n'ait pas pu juger par lui-même de ses conséquences !

Pourquoi, continue M. Chérot, la commission sanitaire n'a-t-elle pas été réunie immédiatement au lieu de l'être si tardivement que les malheurs étaient pour ainsi dire consommés ?

Parce qu'ainsi que je l'ai déjà fait remarquer dans la première partie de ce livre, ces commissions, dont M. Mélier n'aurait pas voulu embarrasser les directeurs, les agents sanitaires, sont absolument sous les ordres de ces derniers, ne jouissent d'aucune initiative à l'exemple des Intendances et sont par suite parfaitement illusoires. Les commissions existent sur le papier, mais on s'en sert le moins possible. Elles me rappellent les prétendus condensateurs que l'on impose à grands frais aux usines métallurgiques pour la tranquillité du voisinage et qui ne fonctionnent jamais, comme je l'ai constaté cent fois lorsque j'appartenais au conseil d'hygiène de Marseille. Qu'on se pénètre bien de ce fait que les commissions ne sont là que pour dissimuler le plus possible l'omnipotence perilleuse acordée aux directeurs et on cessera de les considérer comme une garantie.

Pourquoi, demande encore M. Chérot, au milieu de l'alarme générale, *le fait de fièvres intermittentes avec déjections noires* et la négation de la fièvre jaune, ont-ils été si obstinément maintenus, que des communiqués basés sur des rapports officiels étaient encore envoyés aux journaux de Nantes des sept et neuf août, pour en contester l'existence? »

Cette négation opiniâtre de la fièvre jaune a deux motifs principaux :

1° L'ignorance ou était le directeur des symptômes pathognomoniques du fléau, et dont il ne pouvait calculer les conséquences puisqu'il n'était pas contagioniste ;

2° Sa qualité de médecin, qui ne pouvait lui permettre de se déjuger, surtout en présence d'autres confrères qui connaissaient ou soupçonnaient la véritable nature du mal. Il avait annoncé des *fièvres pernicieuses*, et il tenait d'autant plus à son diagnostic, que ne croyant pas à la contagion, il pouvait se dire intérieurement,

cette bourrasque ne tardera pas à s'apaiser et non seulement j'aurai raison, mais encore je n'aurai pas subi le contrôle de la commission sanitaire.

Je le demande, qui pourrait en vouloir à ce directeur d'avoir raisonné et agi comme il l'a fait? il a des attributions très-étendues qui assurent son omnipotence et qui ne l'obligent à compter qu'avec le ministre qui est à deux cent lieues de lui. Pourquoi n'en userait-il pas largement? C'était au législateur à calculer les inconvénients d'un pareil système ; mais ce législateur a vu et jugé par les yeux, par les idées de Chervin, de Prus et de M. Mélier ; il était donc convaincu, en émettant ce nouveau code, qu'il constituait le progrès sanitaire.

M. Chérot fait remarquer, du reste, à propos du retard apporté à la réunion de la commission, réunion qui n'eut lieu que dix jours après l'arrivée de l'*Anne-Marie*, il fait remarquer, dis-je, non sans raison, que si la triple responsabilité de médecin sanitaire, de maire et de président de la commission, au lieu d'être concentrée dans une seule personne eût été divisée, il est plus que probable, que le *diagnostic* du premier qui ne connaissait pas la fièvre jaune eût été mis en doute, que la commission sanitaire eût été réunie, qu'elle eût prescrit des mesures efficaces. »

Je partage cette manière de voir; quant à ceux de mes lecteurs qui considéreront comme une énormité que l'on prépose à notre garde contre les maladies pestilentielles, des médecins qui ne les ont jamais observées au lit du malade, je me bornerai à leur dire, afin de les calmer, d'abord qu'on ne peut pas toujours avoir sous la main des médecins offrant cette garantie, mais que l'école non-contagioniste qui préside toujours à nos destinées sanitaires ne doit guère y tenir pour sa part. Si la peste, la fièvre jaune, le choléra ne peuvent se transmettre d'individu à individu, qu'importe qu'un médecin sanitaire les connaisse ou ne les connaisse pas.

Je me permettrai d'ajouter aux questions posées par M. Chérot une question de plus : Pourquoi M. Mélier, dans son rapport à l'Académie, a-t-il passé sous silence tout ce qui se rapportait aux fièvres pernicieuses avec vomissement mélanique, l'obstination de l'agent sanitaire et la réunion si tardive de la commission?

M. Chérot énumère ensuite les faits les plus saillants qui ont marqué l'épidémie de Saint-Nazaire sur lesquels, on le sait, M. Mélier a établi son rapport. Ces faits les voici :

« Les hommes employés au déchargement et mortsde la fièvre jaune ont respiré le mal dans l'air de la cale.

» Le second, resté à bord pour diriger le déchargement, et non malade avant l'ouverture des panneaux, est mort, de la fièvre jaune.

» L'air infecté, en s'échappant du navire, a porté la maladie dans un certain rayon et dans la direction du vent. Les deux hommes de l'équipage du *Cormoran* et celui du *Paquebot de Lorient*, qui ont succombé, ont été frappés par cette expansion de l'atmosphère infectée. A une plus grande distance, le mélange de l'air pur aux miasmes charriés par le vent a détruit le caractère léthifère. Ces distances ont été rigoureusement observées.

» Parmi les cas de mort qui n'ont pu être expliqués par cette inspiration directe de l'atmosphère empoisonnée figurent :

» Un cordonnier, mort à son domicile, ayant affirmé jusqu'à la dernière heure n'avoir pas visité le navire et ne s'en être pas approché ;

» Un tailleur de pierres, employé par les ponts-et-chaussées, qui travaillait sur les quais, en dehors de la sphère d'action reconnue de l'atmosphère infectée ;

» Enfin, le médecin de Montoir, qui n'est pas venu à Saint-Nazaire, mais a seulement soigné, dans sa commune, plusieurs travailleurs infectés qui ont succombé. C'est ici que le problème se pose dans ses termes les plus redoutables. Y a-t-il eu contagion ou simplement foyer d'infection créé par les malades ? »

Y a-t-il parmi ces faits quelque chose qui n'ait pas été observé déjà dans mille circonstances, soit en Espagne, soit ailleurs, c'est ce que je prendrai la liberté de demander ici.

Maintenant que j'ai suffisamment fait connaître à mes lecteurs, par l'intermédiaire de l'honorable M. Chérot, qui en fut le témoin oculaire, cette mystérieuse importation de Saint-Nazaire-en-Loire, sur laquelle plus de deux années ont déjà passé, et qui sans le rapport de M. Mélier serait presque ignorée des médecins, examinons les théories étiologiques, pathologiques et prophylactiques

qu'en a tirées M. l'Inspecteur général, en d'autres termes, voyons si le néo-contagionisme qu'il a la prétention de substituer au nôtre peut être admis et si surtout, il repose sur des découvertes nouvelles.

Commençons par constater qu'à partir de la mission qu'il a remplie à Saint-Nazaire, M. l'Inspecteur général s'est déclaré définitivement convaincu et a reconnu dans son rapport avec une franchise dont il faut lui tenir compte :

1° La nature exotique de la fièvre jaune et l'absurdité de la théorie de l'origine locale professée par Chervin ;

2° La contagion ou si l'on veut sa transmission par les malades, par les objets qui ont été à leur usage et spécialement par les vêtements ;

3° La nécessité des quarantaines contre les provenances des Antilles et du Mexique.

Pour acquérir plus tôt ces convictions, que l'Académie partage, M. Mélier n'aurait eu sans doute qu'à jeter les yeux sur l'histoire de la fièvre jaune, mais M. l'Inspecteur général ne s'en rapporte qu'à lui-même; d'ailleurs, comment pouvait-il accorder quelque autorité à des faits historiques innombrables, il est vrai, mais qui avaient tous été réfutés, pulvérisés, anéantis par Chervin le grand réfutateur même de tout ce qui était irréfutable.

J'ai dit, par exemple, qu'au mois de juillet 1839 je signalai dans mon rapport, daté du lazaret de Brest, le *danger particulier* des vêtements, et que je fis incinérer tous ceux des morts avec les objets de literie souillés par les déjections des malades. On sait les injures que me valut cette mesure de haute prudence. Aujourd'hui personne ne conteste plus son efficacité, sa portée hygiénique : pourquoi ? parce que M. Mélier la présente comme une véritable innovation et qu'il dit s'être convaincu de son utilité il y a quelques années, dans une épidémie, non pas de fièvre jaune, mais de typhus. Nous allons voir d'ailleurs qu'il y a de grands inconvénients à comparer entre elles des choses qui sont de nature différente qui n'appartiennent pas au même ordre ; des faits organo-dynamiques, par exemple avec ceux qui dérivent de la nature morte; les miasmes pestilentiels, cholériques, varioliques, rubéoliques, etc, etc, avec ceux qui produisent le typhus, maladie dont les causes sont essentiellement extérieures.

Sur une base si erronée et avec des préoccupations si absolument matérielles, M. Mélier ne pouvait arriver à aucune découverte, à aucune conclusion. Procédons de l'analyse à la synthèse et commençons par examiner son néo-contagionisme dans chacun de ses principes, nous comprendrons plus facilement ensuite s'il peut en ressortir quelque chose de bon et d'utile.

D'après lui, les agents contagieux appartiennent absolument à l'ordre matériel, théorie que l'observation ne permet pas d'admettre; conséquemment et en considération des faits extraordinaires qu'il a vus ou qui lui ont été racontés à l'embouchure de la Loire, il les considère comme fixes, comme un objet que les navires chargent avec le sucre et le café, qu'ils emmagasinent avec ces denrées dans leur cale, mais qui, d'une part, ne s'attache pas à ces marchandises et peut, de l'autre, rester sans effet sur l'équipage. D'après lui, un navire qui part des Antilles ou du Mexique pendant la saison de la fièvre jaune *est atteint de cette maladie, qu'il ait ou non des malades;* c'est le bois, la carène, les mâts, les voiles, etc., qui sont imprégnés de ce singulier venin. « *Un navire bien portant, a-t-il dit dans son rapport, va dans un pays où règne la fièvre jaune, il y séjourne plus ou moins, souvent très-peu ; quand il en part ou même avant d'en partir, il a la fièvre jaune* et (notez bien ceci) il peut l'avoir sans avoir reçu de malades, sans avoir *communiqué*, comme on le dit dans le langage sanitaire, c'est-à-dire, simplement pour avoir été dans les eaux du port, à distance plus ou moins grande, comme on en cite de nombreux exemples ; il n'est pas nécessaire qu'il y ait intervention des hommes. *Je considère que le navire, qui a ainsi séjourné dans un pays à fièvre jaune, est devenu, en quelque façon, lui-même, pays à fièvre jaune, il emporte avec lui une portion du climat, il est, dans une certaine mesure, un climat flottant.* Dans cette hypothèse, ajoute-t-il, la fièvre jaune est dans le navire avant d'être dans les malades, de même que la fièvre intermittente est dans le marais, avant d'être dans les malades. »

Tout le monde appréciera s'il est possible de comparer un marais où fermentent des détritus végéto-animaux visibles et affectant l'odorat, à une cale de navire parfaitement sèche et dénuée d'infection; pour ma part, je m'inscris contre cette étio-

logie de la fièvre jaune, dont M. l'Inspecteur général fait la règle, tandis qu'il considère le fait préalable des malades, comme l'exception, et je me hâte de signaler, que la morale de ce beau système, qui d'ailleurs n'est pas nouveau, *c'est que les navires seuls pouvant être malade et avoir la fièvre jaune en incubation*, *doivent seuls être sequestrés et tenus en quarantaine*, *tandis que matelots, passagers et marchandises, peuvent être admis, sans dangers et illico, en libre pratique.* Seulement, les premiers doivent être assujétis au *spoglio*, à des ablutions et mettre du linge blanc; avec ces précautions, dit M. l'Inspecteur général, il ne sont plus à craindre pour la santé publique.

Cette belle idée de la fièvre jaune ligneuse, c'est-à-dire attaquant le bois des vaisseaux, celle des climats flottants, sont-elles bien du crû de M. Mélier? Non, certes, elle a été professée avant lui et, bien qu'il y ait en elle quelque chose de spécieux, elle n'a pas été adoptée. On a admis avec raison et en se basant sur l'appréciation des faits, qu'au milieu de l'obscurité qui entoure la pathogénie de la fièvre jaune et bien que la maladie des hommes précède au moins 95 fois sur 100, l'infection du vaisseau, que cette dernière pouvait se produire, parfois, comme le pense M. Mélier; mais, en admettant ce fait, que pour ma part, j'interprète d'une autre manière, on n'a pas pensé à fonder sur l'exception le système des mesures à prendre. J'ai consulté beaucoup de médecins sur cette question, soit à Marseille, soit à Montpellier, soit à Toulon, et tous sont unanimes pour déclarer que, dans les provenances des Antilles, tout doit être suspect, le navire, les hommes, les effets à usage, mais les hommes par-dessus tout.

Je l'ai déjà dit, la théorie de la fièvre jaune des vaisseaux n'est pas nouvelle, et le premier auteur qui l'a présentée explicitement est M. Robert, de Marseille. Voici, en effet, ce qu'il dit dans son travail sur la fièvre jaune de Pomègue, publié en 1822.

« Il est probable que c'est durant leur station dans les ports infectés de l'Amérique que les bâtiments européens *s'y chargent des miasmes qui nagent dans l'atmosphère et en font*, *pour ainsi dire, un lest meurtrier. Ces miasmes*, *refoulés par les marchandises, s'accumulent et se réfugient dans la cale*, *dans les interstices des bâtiments*, *dans les pores et vermoulures du bois où*, *concen-*

trés, ils acquièrent, par le défaut d'aération, un degré de virulence qui leur est inconnu dans leur pays natal et qui, à l'instar de tous les virus exotiques, se développe avec une fureur insolite, dès qu'ils arrivent dans un climat nouveau et sont reçues par des organisations si propres à les recevoir et inaccoutumées d'ailleurs, à leurs funestes atteintes.

On le voit, la priorité du vieux père Robert, ne peut être mise en doute un seul instant, et sa coïncidence avec M. Mélier est telle, qu'il va jusqu'à dire, comme lui, que les miasmes se chargent à bord comme une marchandise, qu'ils forment au navire un lest meurtrier, etc.

Je dois ajouter, que la même théorie a été indiquée, un peu plus tard, par MM. François Bally et Pariset, dans leur histoire médicale; un peu plus tard encore et à un autre point de vue, par M. Audouard; mais, à part ce dernier, dont les opinions étaient assez excentriques, je ne sache pas qu'aucun médecin, autre que M. Mélier, ait présenté cette infection mystérieuse comme la règle, et celle des malades comme l'exception; je ne crains pas d'affirmer, d'ailleurs, que la dite infection, si infection il y a, (car je n'admets pas d'infection matérielle, comme celle qui préoccupe M. Mélier, sans signes physiques sensibles) n'a jamais été produite que sur des navires ayant eu, antérieurement et à une époque plus ou moins éloignée, des cas de fièvre jaune, on ayant conservé, soit en magasin, soit dans des caissons, des effets de literie ou autres, infectés par les malades. Si j'en avais le temps, je pourrais prouver ce que j'avance par des faits irrécusables, non seulement pour la fièvre jaune, mais encore pour le choléra asiatique et pour la peste. Je m'occuperai ultérieurement de colliger ces faits et je les adresserai à l'Académie; aujourd'hui, l'espace me manque et je suis trop pressé.

Ainsi, on a fait beaucoup de bruit, dans le temps, d'une épidémie de fièvre jaune à bord de l'*Euryale*, pendant une croisière au milieu de la mer des Antilles et dans des conditions où on ne pouvait admettre que l'infection nautique; mais, on a oublié de dire que la maladie régnait au point de départ et que d'après M. Kéraudren, qui a été l'historien de ce fait, le chirurgien-major de l'*Euryale*, M. Péan, avait déclaré, dans son rapport *que le premier*

cas avait suivi l'inventaire du sac d'un individu qui avait succombé à la fièvre jaune, pendant le séjour du brick à Fort-de-France. Ces effets étaient restés, jusque-là, renfermés dans un coffre et les règlements maritimes exigeant cet inventaire, on y procéda après le départ de l'*Euryale*. D'ailleurs, abstraction même de ce fait de transmission, qui n'a rien en lui-même que de très-naturel et de très-commun, puisque l'*Euryale* avait quitté depuis huit jours seulement la Martinique où régnait le fléau, une partie de son équipage ne pouvait-il l'avoir en incubation? Pourquoi donc invoquer dans ce cas l'infection du navire et le climat flottant, lorsque l'illustre amiral Dupérré, qui commandait alors la division des Antilles déclare, lui-même, dans une lettre au ministre, que la cale de l'*Euryale* est sèche, d'une propreté extrême, qu'on n'y sent aucune mauvaise odeur, qu'on n'y aperçoit rien enfin qui puisse donner l'idée d'un foyer d'infection.

On peut en dire autant pour les épidémies de la *Caravane*, de la *Recherche*, etc., etc. Il faut toujours en revenir aux malades et aux foyers qu'ils créent, soit à bord, soit dans les villes, les habitations, etc., et si le système que cherche à introniser M. Mélier, a pour lui certains faits étranges peu explicables, ces faits ne sont, je le répète, que des exceptions assez rares; ils ne prouvent qu'une chose, c'est que le venin de la fièvre jaune est très-subtil, qu'il infecte tout à bord, les hommes comme les choses; que, par conséquent, il faut tout mettre en quarantaine, tout ventiler, tout purifier. Enfin, qu'il ne faut pas oublier la longueur possible de l'incubation chez certains individus, incubation que le chirurgien major de la *Recherche* a portée (nous l'avons vu) à deux mois.

M. Mélier a déclaré à l'Académie, ne pouvoir comprendre comment les miasmes fournis par les neuf malades de l'*Anne-Marie*, avaient pu infecter ce navire; mais comprend-il davantage la maladie qu'il attribue si hypothétiquement à tous les vaisseaux qui fréquentent les Antilles; et si nous devons opter entre ces deux opinions, à laquelle nous arrêterons-nous? Il me semble, pour ma part, que celle qui attribue, dans l'immense majorité des cas, l'infection des navires aux malades, a pour elle toutes les conditions de probabilité. Quant à la manière dont s'opère cette infection, je me permettrai de rappeler que j'en ai donné, dans

mon travail sur l'intoxication miasmatique, une explication qui en vaut bien une autre et qui résulte des réflexions que me suggéra, en 1839, l'infection de la *Caravane*, consécutive à son épidémie ; j'ai reproduit plus tard cette explication, dans le mémoire que j'ai publié sur les fièvres intermittentes et qu'a couronné la Société de Médecine de Bordeaux. En voici la substance :

« Sous le rapport des propriétés générales, il en est des miasmes qui s'élèvent du corps de l'homme, comme de ceux des marais, délayés, suspendus dans les fluides de l'économie, comme les autres le sont, dans l'eau paludéenne. Ces miasmes sont, sans doute, exhalés sous formes de vapeurs plus ou moins abondantes; de là, ces espèces de brouillards, signalés par divers pathologistes et qui se développent, d'une manière visible, autour des malades fortement producteurs de miasmes (peste, fièvre jaune, suette maligne, etc.); de là, cette espèce de rosée, très-appréciable qui couvre, la nuit surtout, alors que la condensation de ces vapeurs animales a lieu, le sol des salles d'hôpitaux encombrées de malades.

Cette combinaison des effluves avec le produit de la transpiration d'abord, puis avec la vapeur d'eau qui existe toujours en grande quantité dans l'atmosphère des navires, l'action du calorique sur cette dernière expliquent parfaitement comment ils peuvent s'infecter dans leurs parties profondes.

Supposons un instant une salle de pestiférés, de cholériques ou de sujets ayant la fièvre jaune et en communication par des ouvertures pratiquées dans le plancher avec un rez-de-chaussée non aéré; le sens commun ne nous induit-il pas à admettre que les miasmes morbifiques exhalés par les malades s'écouleront dans ce rez-de-chaussée qui ne tardera pas à être plus infect, plus dangereux mille fois que la salle elle-même ?

Pourquoi dans les pays paludéens les tranchées, les fossés qui sont à sec, les caves, etc., etc., sont-ils renommés par leur insalubrité ? Parce que les brouillards en se condensant y accumulent sans doute des quantités considérables d'atomes putrides qui, une fois qu'ils adhèrent au sol ne perdent leur énergie qu'avec beaucoup de peine.

M. Mélier me dira peut-être que cette théorie est vague, qu'elle

ne repose sur aucune preuve, qu'il faudrait d'abord, pour pouvoir l'admettre, démontrer l'existence des miasmes animaux et même des miasmes paludéens, etc., etc. Je lui répondrai qu'elle est basée sur un principe de physique incontestable, c'est-à-dire sur les alternatives journalières de raréfaction et de condensation que subit le milieu ambiant avec tout ce qu'il tient en suspension. Cette théorie est au moins spécieuse; mais celle par laquelle M. l'inspecteur général cherche à prouver *la fièvre jaune des navires et les climats flottants*, n'a-t-elle pas quelque chose de nuageux? Comment, avec le positivisme qu'il professe dans toutes les occasions, a-t-il pu s'y arrêter sérieusement et en faire la base de son système.

Après avoir examiné la question de l'infection de la cale des navires qui déjà était agitée en 1821 par Chervin et son école, la Commission française de Barcelone se résume ainsi qu'il suit :

« On dit que la fièvre jaune peut se développer spontanément dans la cale des vaisseaux, *on le dit et il n'existe pas un seul fait bien avéré qui le prouve;* les annales maritimes semblent démontrer, au contraire, que les fièvres observées dans les vaisseaux et nées spontanément ne sont autre chose que le typhus d'Europe.

« Dans les bâtiments de la marine militaire, si bien tenus, la peste occidentale se développe avec autant de facilité que dans les bâtiments marchands, s'il y a eu des communications avec des personnes ou des effets infectés; si, d'ailleurs, nous admettions l'infection des cales comme pouvant être la source de la maladie de Barcelone, nous ne saurions expliquer comment elle est passée de ces cales dans l'intérieur de la ville, il faudrait encore ici avoir recours à la contagion. »

L'auteur du rapport est soutenu, dans sa manière de voir, par un homme distingué, praticien de la fièvre jaune, mais comme lui non contagioniste retourné, par M. Rufz, de la Martinique; ce médecin pense avec M. Mélier, que les navires seuls constituent un danger pour la santé publique et non pas les malades. Voyons si M. Rufz a toujours été de cet avis.

J'ai sous les yeux un mémoire de M. Rufz sur l'épidémie de fièvre jaune qui a régné à la Martinique en 1838-1839, mémoire auquel il a dû, sous la protection de Chervin, son titre d'académicien.

Voici ce que j'y lis à propos des navires qui eurent des cas, pendant leur séjour sur la rade de Saint-Pierre où pratiquait M. Rufz. « *Plusieurs de ces navires, dit-il, étaient en rade depuis quinze à vingt jours sans avoir eu de malades, une fois qu'un homme était atteint, plusieurs le suivaient. Quelques écrivains, ajoute M. Rufz, ont prétendu que c'était à l'ouverture de la cale que la maladie s'était déclarée parmi les matelots*; *cependant le navire l'Édouard était venu sur lest n'ayant à fond de cale que du sable fin*; *il y avait plus de vingt jours que le navire les* Deux-Amélie *était déchargé et la cale ouverte*, *lorsqu'il eut son premier malade; mais la maladie ne suivait pas l'ordre des mouillages*, *c'est-à-dire que le second bâtiment atteint n'était pas mouillé à côté du premier.* » Ailleurs, M. Rufz nous dit : J'ai été *confirmé dans l'opinion que dans les lieux où règne la fièvre jaune* il se forme de véritables foyers d'infection (par les malades).

On peut conclure de cette citation, qui est complète, qu'en 1838 M. Rufz n'était nullement porté à admettre l'infection mystérieuse de la cale des navires et que toute son attention se portait sur les malades; cependant, à cette époque, il n'était pas contagioniste. *N'est-il donc pas étrange qu'en le devenant il cesse de se préoccuper des miasmes qu'exhalent les malades, pour ne penser absolument qu'à ceux dont le bois des navires est censé s'imprégner, si l'on en croit M. Mélier?* Quant à cette circonstance que la maladie en envahissant les vaisseaux ne procéda pas d'abord par ordre de mouillage, elle est facile à expliquer; la maladie apparaissait partout où elle était importée de Saint-Pierre, elle ne venait pas des vaisseaux ou de la mer, mais bien de la ville; c'était là que les navires allaient la chercher. Mais si les navires ayant eu des malades (ceux-là seulement) étaient venus ouvrir leurs écoutilles dans un port d'Europe, ils auraient renouvelé les scènes de Pomègue en 1821 et de Saint-Nazaire en 1861.

N'ai-je pas dit aussi dans ma relation de l'épidémie de la *Caravane*, qu'à la même époque dont parle M. Rufz, elle conserva son bon état sanitaire tant qu'aucun malade ne lui apporta la fièvre jaune et que les premiers cas furent précisément des hommes étrangers à l'équipage; que les signes d'infection de la cale ne se manifestèrent que longtemps après que la contagion se fut développée.

Le revirement opéré dans les idées de M. le docteur Rufz, sur le point d'étiologie dont je parle, est d'autant plus extraordinaire que depuis longtemps il a quitté les Antilles, et n'a pu faire, par suite, de nouvelles observations. Ce revirement est donc tout à fait spéculatif, partant, ce n'est qu'avec une certaine réserve que l'Académie doit l'accueillir. Ce médecin ne peut ignorer, d'ailleurs, que M. Catel, premier médecin en chef de la marine à Saint-Pierre, a déclaré, dans son rapport sur l'épidémie de 1838, que la *cause infectante de la fièvre jaune* était exhalée par les malades, et que toute localité où s'alitaient ces derniers, était désormais compromise, jamais avant. Or, cette coïncidence entre la manière de voir primitive de M. Rufz, celle de M. Catel, la mienne, celle d'autres médecins non moins compétents que nous, n'aurait-elle pas dû le mettre en considération et le rendre moins versatile, moins prompt à sacrifier sa manière de voir à celle que M. Mélier vient de renouveler des anciens?

Pour en finir avec les *climats* flottants, disons qu'après le docteur Robert, de Marseille, la Commission française de Barcelone et, toujours avant M. Mélier, Prus avait admis la même théorie, quant à la peste, et que la partie du rapport qui y a trait fut fortement attaquée, dans le sein de la Commission, par M. Ferrus qui, cependant, avait donné en plein dans les idées nouvelles. Il déclara carrément à Prus qu'il ne pouvait adopter son opinion à ce sujet et qu'il pensait que l'infection des navires était dans l'immense majorité des cas, pour ne pas dire toujours, consécutive aux cas de peste.

Je le répète, la seule morale à retirer de tout cela, c'est que l'autorité doit prendre à la fois des mesures contre le navire et contre les hommes; qu'en matière sanitaire, il faut toujours être réservé et prudent; que lorsqu'il s'agit de problèmes aussi obscurs que ceux de la pathogénie, il ne faut pas avoir la prétention d'aller au fond des choses, mais qu'il faut seulement faire une part très-large à l'inconnu, à des éventualités qui, lorsqu'elles surgissent sont presque toujours le point de départ des plus affreuses calamités.

M. Jules Guérin dont l'esprit philosophique est si connu, a vainement fait valoir dans un remarquable discours, dont l'Académie a senti toute la portée, que l'*Anne-Marie* ayant eu

des malades pendant sa traversée, c'était à eux seuls qu'on devait attribuer l'infection de ce navire, M. Mélier à persisté dans son dire. Il veut bien admettre qu'un sujet atteint de *vomito* exhale des miasmes capables d'empester une localité, mais il déclare ne pas comprendre comment les mêmes miasmes peuvent s'accumuler dans la cale d'un vaisseau; il comprend bien que les éléments infectieux paludéens qui existent dans l'air y soient portés par lui, mais il n'accorde pas la même faculté aux miasmes animaux. C'est que M. l'inspecteur général, je le répète, ne veut rien accorder aux théories qui contrarient ses secrètes intentions relativement aux quarantaines. Forcé, par le fait brutalement significatif de Saint-Nazaire, de s'incliner devant la possibilité de l'importation de la fièvre jaune et d'avouer la contagion de cette maladie, il veut concilier ce revirement forcé avec le maintien de quarantaines illusoires, avec le système sanitaire inauguré par MM. Fould et Dumas. Il prétend même que cet excellent système prévaut partout, même en Espagne, et que M. le docteur Monlau heureux de cela lui écrivait naguère : *les quarantaines s'en vont.*

Cette conduite est en tout digne de l'habileté de M. Mélier, mais il ne la déguise pas tellement que nous ne puissions la dénoncer à la jeune Académie, nous autres vieux routiers de la contagion qui ne pouvons être dupes de ces finesses.

De même, lors de son fameux rapport sur la peste, Prus s'empressa (ne pouvant faire autrement) de la proclamer transmissible et importable : comment aurait-il pu en effet, avec cette masse de documents affirmatifs qui lui arrivaient de toutes parts soutenir l'opinion contraire ? Mais ensuite en faisant admettre la division officielle de la peste en sporadique et en épidémique et le principe de la traversée comptant comme quarantaine, en faisant sonner bien haut la vigilance des médecins sanitaires et surtout en assignant des limites très-courtes à l'incubation du fléau il put arriver à ses fins qui étaient, en dépit de la contagion et de l'importation d'annihiler, d'une manière à peu près absolue, les quarantaines, contre les provenances du Levant. Je l'ai déjà dit ailleurs, Prus fut un homme très-habile, très-fin, qui avait l'air de tourner le dos au but qu'il voulait atteindre, et M. Mélier, son continuateur, s'inspire évidemment de lui. Ce n'est pas pour rien qu'il

a mis deux années à bâtir un rapport sur cette petite affaire de l'embouchure de la Loire, qu'on pouvait raconter en quelques pages. Ce temps il l'a employé, je ne saurais trop le répéter, à rechercher les moyens de combiner le dogme de l'importation et de la contagion avec la suppression des quarantaines, c'est-à-dire à inventer un non-contagionisme à l'aide duquel il pût atténuer autant que possible les conséquences pratiques, administratives que pouvaient avoir les événements de Saint-Nazaire. Lorsque son rapport a été établi, arrangé, débattu en famille (j'entends parler de la famille Chervinienne), il s'est décidé à le soumettre à l'Académie afin de le lui faire endosser, comme Prus lui fit endosser le sien ; car il ne faut pas qu'on s'y méprenne, l'Académie est toujours l'Académie, et le *comité consultatif*, quelle que puisse être son omnipotence en matière sanitaire aura toujours besoin de la sanction du premier corps médical de France, ne fût-ce que pour se mettre à couvert.

Eh bien! Je me félicite d'avoir pu, de concert avec M. Jules Guérin, empêcher une surprise qui était imminente. Instruite par l'exemple de sa devancière, par la réserve que l'Institut a apportée de tout temps à l'endroit de la question sanitaire, la jeune Académie de médecine avertie par nous, a évité le piége qu'on lui tendait, et si elle adopte les principes contagionistes, elle en accepte aussi les conséquences naturelles. Dans tous les cas, sa conviction ne lui paraît pas suffisamment faite : elle a préféré s'abstenir plutôt que d'aller aux aventures et de sanctionner les idées purement spéculatives de M. Mélier. Il n'y aura donc pas de rapport sur la fièvre jaune comme il y en a eu un sur la peste : j'en ai reçu l'assurance de M. Beau lui-même, dans la séance du 29 septembre dernier.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE :

Opinion de M. Mélier sur l'incubation de la fièvre jaune; elle peut varier, quoi qu'il en dise, de trois jours à deux mois. — Ma priorité dans la question de la période prodromique de la fièvre jaune. — Singulière incrédulité de M. Mélier à ce sujet — Rôle qu'il fait jouer à la phosphorescence des eaux sur la production de la fièvre jaune. — Ce qu'il faut penser de sa théorie. — Opinion d'un officier de marine sur l'insalubrité du golfe du Mexique.

Fidèle à ses principes matérialistes et ne perdant jamais de vue son but capital, c'est-à-dire le maintien du système sanitaire actuel quand même, faisant sonner d'ailleurs très-haut *ce qu'il a vu, dit-il, au lit du malade à St-Nazaire.* M. l'inspecteur général assigne à son tour des limites à l'incubation de la fièvre jaune; on comprend qu'il ne pouvait faire autrement, car la durée de l'incubation en matière sanitaire est, je l'ai déjà rappelé dans la première partie de ce livre, le nœud qu'il s'agit avant tout de délier ou de couper. Comme ce dernier moyen renouvelé d'Alexandre est sans contredit le plus expéditif, M. Mélier y recourt comme l'a fait Prus pour la peste. Il déclare que la fièvre jaune ne peut pas couver plus de cinq jours.

Qu'on le remarque bien, il ne veut faire aucune concession, il se montre sourd à tous les raisonnements. On peut lui citer des cas de 10, 12, 15, 18 jours d'incubation, il les trouve invariablement confus, obscurs, douteux, que sais-je? on perdrait son temps à lui rappeler la durée variable de l'acte pathologique dont il s'agit dans la peste, la rage, la syphilis, la vaccine, etc., la subordination à cette foule de conditions diverses que j'ai déjà fait ressortir ailleurs. Rien de tout cela n'a cours auprès de M. l'inspecteur général, il ne tient compté que de ce qu'il dit avoir vu à Saint-Nazaire, d'ailleurs écoutons le :

« Je nie sans balancer, dit-il à M. Jules Guérin (séance de l'Académie du 11 août), que les hommes ayant puisé le principe de la fièvre jaune au lieu du départ, ce principe, puissse rester latent pendant des semaines. *C'est contraire* (ceci est du Prus tout pur) *à tout ce que démontrent les observations faites dans des circonstances où les faits ont quelque valeur, où ils sont simples et non sujets à une double interprétation. Comment pourrait-il se faire en effet que la fièvre jaune qui est si prompte à se déclarer sur terre, comme nous l'avons vu à Indret et à Saint-Nazaire, puisse être si tardive à se montrer en mer? Cette différence seule aurait du mettre en garde M. Jules Guérin et lui faire soupçonner une erreur, erreur qui fut longtemps admise, il est vrai, mais dont les faits modernes bien interpretés* (les anciens, on le voit, ne valent rien), *ont fait justice : on ne croit plus à ces longues incubations, tandis que l'on croit essentiellement à l'infection des navires.* »

Ainsi M. Mélier nie formellement ce que les plus illustres médecins de toutes les époques ont admis; il prétend, à l'exemple de Prus, assigner des limites à l'acte pathologique le plus variable et le plus capricieux qu'on connaisse; il nie les longues incubations, ils les déclare impossibles, comme il niait naguère et croyait impossibles la contagion et l'importation de la fièvre jaune, comme il niait et croyait impossibles, en 1850, l'importation et la transmission du choléra, alors que nous étions unanimes à Marseille pour professer la doctrine contraire. Un jour viendra où M. l'inspecteur général des établissements sanitaires, qui aura su sans doute faire ses réserves dans son rapport, sera encore forcé de modifier ses principes sur l'incubation; mais ce nouveau

revirement n'aura lieu peut-être qu'après quelque formidable importation dans le genre de celles dont se garde avec tant de soin l'Espagne notre voisine. Que l'Académie ouvre enfin les yeux sur le danger de pareilles expériences et qu'elle les signale elle-même à l'Autorité. Serons-nous encore longtemps l'enjeu de ces funèbres parties, de ces systèmes insensés qui nous livrent pieds et poings liés comme un véritable *servum pecus* aux fléaux pestilentiels? Non, la postérité ne voudra pas croire un jour que la santé et la vie des populations aient pu être mises à la discrétion de novateurs si téméraires et si oublieux des enseignements traditionnels.

Du reste, je l'ai déjà dit, le rapport de M. Mélier n'est pas tellement habile qu'il ne laisse deviner ses secrètes intentions; son auteur, admettant un instant la possibilité des longues incubations, a déclaré en effet à l'Académie, « *que le gouvernement ne pourrait jamais en accepter les conséquences. Supposons, dit-il, que l'incubation soit longue de dix, de vingt jours, nous retomberons forcément dans les longues quarantaines avec lesquelles l'administration ne serait plus possible aujourd'hui, qui rendraient vaine et illusoire la rapidité de la navigation et qui ruineraient le commerce.* »

Ici M. Mélier juge mal le gouvernement; ce n'est pas lui, je le répète, qui refuserait d'en venir aux longues quarantaines si on lui en démontrait la nécessité. C'est la coterie Chervinienne qui le conseille et qui, tenant naturellement à rester au pouvoir, ne veut se déjuger à aucun prix. Notre gouvernement, personne ne l'ignore, est l'ami des masses populaires et il sait parfaitement qu'en cas de contagion ce serait le pauvre peuple qui serait le véritable sujet de l'expérience, car aux misères qui lui incombent, il ajoute encore celle-ci, que, fixé au sol qui le porte et le nourrit, il ne peut jamais en émigrer; en temps de contagion, je l'ai déjà dit, les riches suivent le fameux conseil de l'école de Salerne, il partent vite et reviennent tard, tandis que les pauvres restent pour mourir. Que ceux qui dirigent nos destinées sanitaires entrent un instant dans cet ordre d'idées et ils seront effrayés de l'immense responsabilité qu'ils assument.

Quant aux craintes exprimées par M. Mélier à l'endroit du commerce et de ses intérêts, elles ne doivent pas étonner mes lecteurs.

C'est là ce que j'appelle la quintessence du Chervinisme. Qu'est-ce, en effet, que la santé publique, à côté des frais qui pèseraient sur le commerce, si les quarantaines étaient augmentées, à côté des ennuis qu'auraient à endurer dans les lazarets ces touristes oisifs qui veulent jouir beaucoup et vite dans leurs voyages? C'est ici le cas où jamais d'établir un parallèle entre les principes de l'école Chervinienne et ceux de l'école traditionnelle qui nous a dit naguère par la bouche de Pariset : *Quel est l'honnête homme qui voudrait devenir même involontairement, le fléau de sa patrie? par les quarantaines, il y va de quelques écus; par les idées nouvelles, il y va du salut des peuples. Choisissez !*

Puisque j'ai nommé Pariset, qu'il me soit permis de rappeler briévement l'opinion de la commission française de Barcelone sur la durée de l'incubation de la fièvre jaune.

Cettte commission dans sa relation historique, a cité une douzaine de cas dans lesquels l'incubation n'a été que de quelques heures; mais au milieu d'une si effroyable contagion au début de laquelle elle n'avait pu assister, était-elle bien en position de suivre la filiation des cas et de connaître le moment précis de l'absorption du germe? Selon moi, il n'y a guère de tous ces faits que celui de l'infortuné Mazet qui ait une valeur réelle. Il arrive à Barcelone le 9 octobre au soir, il voit un malade et il s'alite; l'incubation a donc été ici, sans aucun doute, de 48 heures.

Mais voici deux autres cas tout aussi positifs, bien que contradictoires, que je trouve dans le même livre. Le dimanche 21 ocbre 1821, le jeune Hortiz meurt du vomito; sa famille émigre aussitôt à Montalègre, à six lieues du foyer, où l'on avait créé un lazaret; à son arrivée, le père Hortiz tombe malade et meurt le trois novembre (incubation positive de dix jours au moins) sa femme ne le quitte pas, partage même son lit; après sa mort, elle se porte bien jusqu'au 16 mars, alors elle tombe malade et meurt le 21.

Ici l'incubation a été de 13 jours si Mme Hortiz a pris la maladie de son mari, et de vingt trois jours si elle la tenait de son fils, éventualité qu'il faut encore faire entrer en ligne de compte. (*Histoire médicale de la fièvre jaune* (pages 99 et 276).

L'Académie se demandera, sans doute, pourquoi M. Mélier, qui a pris soin de rappeler l'incubation si courte de Mazet, ne lui a

rien dit de la famille Hortiz ? Pourquoi cette tendresse pour tout ce qui vient à l'appui de son système et ce silence absolu sur les faits qui le contrarient ? La première vertu du savant qui recherche sérieusement la vérité, n'est-elle pas l'impartialité la plus sévère? La Commission française l'a parfaitement compris ; pour sa part, elle a fait ressortir qu'à Barcelone, les incubations courtes furent fréquentes, mais elle n'a pas manqué de rapporter, d'un autre côté, tous les cas d'incubation longue, qui sont arrivés à sa connaissance, et ces cas sont nombreux, ainsi que l'Académie pourra s'en convaincre.

L'honorable M. Rufz, dont l'opinion en matière de fièvre jaune a beaucoup plus de poids, sans doute, que celle de M. Mélier, s'est prononcé, comme lui, contre la possibilité des longues incubations. Cependant, ce médecin a cité lui-même, dans son travail sur l'épidémie de 1838, travail que j'ai sous les yeux, des faits qui sont en contradiction avec sa manière de voir actuelle : c'est ainsi, par exemple, qu'il dit, à propos de ces musiciens dont j'ai parlé et qui apportèrent la fiévre jaune à Fort-Royal, qu'ils n'y tombèrent malades que huit ou dix jours après leur arrivée. Or, il faut bien admettre, que ces hommes, qui restèrent à Saint-Pierre tout le temps qu'y resta M. de Moges, c'est-à-dire, au moins deux jours, en employèrent un troisième à revenir à leur poste, par la voie de mer : voilà donc une incubation positive d'au moins onze ou douze jours. D'ailleurs, M. Rufz ne nous dit-il pas, d'un autre côté, dans son rapport, que des navires de commerce arrivés de France, en communication journalière avec Saint-Pierre, n'eurent des malades qu'au bout de vingt jours, l'incubation fut donc, chez ces sujets, selon toutes les probabilités, au moins de douze à seize jours.

Après avoir fait connaître l'opinion de la Commission française sur la durée de l'incubation, je rapporterai ici une lettre de Pariset, où il exprime la sienne, sur la nature du vomito et son incubation. Rien de ce qui est sorti de cette plume, à la fois illustre et honnête, ne doit être perdu pour la science ; on me saura donc gré d'avoir conservé ce document et de le reproduire ici :

« J'ai reçu vos brochures et vos deux lettres et je vous rends grâce des unes et des autres ; les exemplaires ont été remis, de

votre part, à l'Académie de médecine et à l'Académie des sciences; sauf un ou deux points, je partage vos sentiments sous tous les autres. Je *crois aux miasmes du choléra morbus et à ceux de la fièvre jaune.* Ces miasmes sont de natures très-diverses et j'oserais presque dire contraires. Souffrez, cher enfant, que je transcrive, ici, une note de mon journal de Barcelone :

« D'après les ouvertures de Bally il faut exclure les idées d'inflammation, et admettre que le venin subtil de la maladie, porté par la respiration dans l'intérieur des poumons, agit sur le sang et le décompose; le sang se sépare en coagulum albumineux, de couleur ambrée, qui remplissent les cavités du cœur et l'origine des gros vaisseaux d'où :

« Obstacle à la circulation, pouls filamentenx, faible, inégal;

« Mauvaise excitation du système nerveux, influx nerveux diminué sur les solides, relâchement de ces derniers;

« Hémorragies passives par l'anus, les yeux, les oreilles, l'estomac, les reins, la peau, le cœur lui-même (sang dans le péricarde, anxiété, prostration, etc., etc.).

« Mauvaise excitation des reins, suppression d'urine.

« Enfin, refroidissement général, mort.

« Dans la fièvre jaune *intra* et *extra*, c'est la partie colorée du sang, le *cruor* qui s'échappe par le vomissement, les selles, sous forme de matière mélanique.

« Dans le choléra, c'est l'inverse.... la partie séreuse se sépare, elle forme des masses qui résistent à l'action du cœur, la circulation s'arrête, on ouvre les artères, il n'en sort rien, *en un mot*, *le sang est mort et cependant le malade vit encore, singularité que John Hunter avait devinée.* Dans les deux cas, l'issue est la même et la mort est, le plus souvent, inévitable.

« *Quant à la persistance des germes ou des miasmes dans les organisations, c'est ce que j'admets sans difficulté;* ainsi déposés dans l'économie, ils peuvent :

« 1° Ou se décomposer, se dissiper complètement sans produire d'effet sensible;

« 2° Ou se décomposer en partie;

« 3° Ou se conserver entiers; et, dans ces deux derniers cas, produire leur effet accoutumé, ou à un degré plus ou moins faible,

ou avec toute leur énergie et cela, à des époques plus ou moins éloignées, après des jours, des semaines, comme l'a vu Aréjula, à Cadix, comme nous l'avons vu à Barcelone avec Bally, comme vous l'avez vu vous-même à Saint-Jean-d'Ulloa, aux Antilles à bord de la *Caravane.*

« *Voilà pourquoi personne, dans une grande épidémie de peste, de fièvre jaune, de choléra, n'a le droit de dire qu'il a échappé complètement.*

« *C'est ainsi que la variole s'est perpétuée, et c'est ainsi qu'en exhalant par la peau et par l'expiration, les principes d'une maladie transmissible, on la donne sans l'avoir (au moins en apparence).*

« Je radote, mon cher enfant, mais je vous honore, je vous estime et je vous prie de me conserver votre amitié.

« PARISET. »

Ainsi, voilà l'opinion de mon illustre ami sur l'incubation en général et sur celle de la fièvre jaune en particulier; d'après lui elle peut aller de quelques jours à des semaines; admettons que par ces derniers mots, il ait voulu dire 12 à 18 jours, et nous arriverons au chiffre auquel je me suis arrêté, et que je peux prouver par des faits tirés de ma pratique qui n'a certes été ni obscure ni restreinte, et qui a eu un caractère officiel, public, qui la met au-dessus de tout soupçon. Du reste, qu'on se le dise, j'ai conservé non-seulement mon journal de voyage, mais encore les cahiers de visite de la *Caravane*, que j'ai eu soin de réclamer lorsque j'ai quitté Brest, en 1840, après avoir justifié par eux des consommations pharmaceutiques, j'avais un pressentiment de l'avenir.

Entre autres cas de longue incubation que je pourrais citer ici, je présenterai le mien. Je n'ai éprouvé les premières atteintes du mal qui décimait l'équipage de la *Caravane* que le 21 mai 1839; eh bien! depuis le 2 avril je n'avais pas cessé d'être dans le contact le plus intime et presque de tous les moments avec les malades, respirant à pleins poumons les miasmes qu'ils dégageaient. N'est-il donc pas probable qu'ayant absorbé le poison dès les premiers moments, il a couvé dans mon économie près de 40 jours; qui oserait affirmer que cette absorption n'avait eu lieu que 3 ou 4 jours avant l'invasion?

L'explication que donne Pariset dans sa lettre des faits de propagation de la fièvre jaune par des individus qui n'en sont pas actuellement atteints, me paraît aussi des plus plausibles ; mais Pariset n'était sans doute qu'un vieux fou (je l'ai entendu qualifier ainsi plus d'une fois par des Cherviniens), un visionnaire, car il était comme moi vitaliste ; il n'y avait pas en lui ce positivisme qui distingue les organiciens et les rend infaillibles. Ces derniers ne croient que ce qu'ils touchent, entendent ou voient, tandis que nous vivons dans les ténèbres de l'ontologie admettant par induction des choses abstraites qui ne tombent pas sous nos sens, et utilisant au profit de l'art notre éducation philosophique.

Voilà sans doute pourquoi M. Mélier ne s'est guère ému de mes observations sur la période prodromique de la fièvre jaune. Ces observations ont été faites sans prétention, en dehors de toute pensée de polémique, il y a 24 ans; elles ont été accueillies avec estime partout où je les ai présentées ; n'importe, M. Mélier croit qu'elles ne valent rien, que les prodromes de la fièvre jaune, s'il en existe, sont encore à trouver, etc., etc.

« Dans les pièces parvenues à l'Académie, dit-il (séance du 11 août 1863), se trouve un travail complétement dans les idées de M. Jules Guérin, un travail de M. Bertulus. Ce médecin admet très-explicitement que certains signes peuvent permettre, plus ou moins longtemps à l'avance, de prédire l'apparition de la fièvre jaune; mais tout cela, se hâte-t-il d'ajouter, est bien vague : odeur de l'haleine, défaut d'appétit, chaleur de la peau, enchiffrènement, etc. »

Tout cela ne serait pas vague et serait présenté par M. Mélier comme une grande découverte si c'était sa propriété, le fruit de sa clinique à Saint-Nazaire. Dans ce cas les *journaux*, les *tam-tam* auraient fait le plus de bruit possible pour appeler l'attention du corps médical sur le service immense rendu à l'humanité.

D'ailleurs puisque M. Mélier était en train de prouver le vague de mes observations, pourquoi s'est-il arrêté en si beau chemin? pourquoi n'a-t-il fait qu'une énumération tronquée des prodromes que j'assigne à la fièvre jaune ? pourquoi n'a-t-il pas parlé, par exemple, des battements du tronc cœliaque qui annoncent

l'imminence du vomito plusieurs jours avant qu'il se déclare. Ce symptôme est-il aussi de ceux que l'on peut considérer comme vagues, un agent fantastique, et M. Mélier, seul entre tous les médecins, persistera-t-il quand même à le regarder comme tel.

Du reste, je rappellerai ici à propos de la période prodromique de la fièvre jaune, qu'avant même que l'impression de ce livre fût terminée, je me suis rendu à Paris tout exprès pour faire à ce sujet une lecture à l'Académie de médecine. Ayant obtenu du bureau la faveur de cette lecture, fixée à vingt minutes au plus, le jour même où M. Leblanc a terminé sa dissertation sur la rage, ce court espace de temps m'a suffi, quoi qu'en aient dit quelques journaux antagonistes, pour accomplir la tâche que j'avais en vue de remplir.

J'ai commencé par définir l'incubation : Un état mixte *physiologico-pathologique*, qui n'est pas la santé absolue, mais qui n'est pas non plus la maladie à son invasion, puisque les symptômes de cette dernières sont parfaitement distincts des prodromes. J'ai dit ensuite que j'entendais par prodrome un dérangement ou désordre fonctionnel, qui se manifeste dans un organe ou dans un appareil anatomique, que l'expérience démontre être spécialement affecté dans certaines maladies connues et actuellement régnantes. C'est en quelque sorte la fumée qui décèle le feu couvant dans un édifice et qui permet de le découvrir, de l'éteindre. J'ai ajouté que le prodrome était souvent aussi l'indice de la localisation des affections générales, des fièvres essentielles, par exemple, et qu'il m'avait toujours semblé que c'était de cette manière qu'il fallait le considérer dans les *contagions*, telles que la peste, la fièvre jaune et le choléra épidémique.

Tantôt, en effet, le *contagium*, le miasme, suscite les symptômes d'une fièvre adeno-nerveuse, et alors il y a, comme dans la peste, des prodromes que ressentent à la fois ceux qui doivent en être frappés et ceux qui lui résisteront, et qui consistent surtout dans des douleurs sourdes, obscures, au cou, aux aisselles, aux aines, dans le creux poplité, partout, enfin, où des glanglions lymphatiques existent en grand nombre; tantôt, au contraire, le même élément contagieux, qui, il ne faut pas l'oublier, s'exprime d'une manière très-différente selon le genre de civilisation, le

climat, les habitudes sociales, etc., etc. développe un choléra dont le principal prodrome est la diarrhée, alternant avec la constipation ; tantôt, enfin, il produit cette fièvre, gastro, ataxo-adynamique, ou bilioso-putride qu'on nomme fièvre jaune.

Dans ce dernier cas, qu'on me dise si les prodromes que j'ai signalés ne dérivent pas directement des systèmes organiques qui sont surtout affectés dans cette contagion. Voici ces prodromes :

L'embarras gastrique et la fétidité *sui generis* de l'haleine.

La sécheresse et l'élévation de la température de la peau, coïncidant avec l'irritation des muqueuses digestive et aérienne que décèlent le mal de gorge, l'enchiffrènement ou le coryza prémonitoires ;

L'éréthisme nerveux, général, prémonitoire que dénoncent l'insomnie, le cauchemar, le sentiment de la peur, etc., etc ;

Enfin les battements prodromiques du tronc cœliaque qui signalent l'origine de cette fluxion terrible, dont le système vasculaire gastro-intestinal est le siège dans la fièvre jaune, et qui doivent avoir, dans cette pyrexie contagieuse, une immense portée aux yeux des cliniciens.

On le voit, ces quatre prodromes se rapportent exactement aux principaux dérangements fonctionnels, aux affections essentielles ou primitives simples, qui attirent l'attention du pathologiste, lorsque la fièvre jaune est déclarée, et qui se combinent pour la constituer : ataxie, biliosité, putridité, fluxion.

Je n'ignore pas (il faut bien le rappeler ici), que la langue dans laquelle je viens de m'exprimer, qui fut celle d'Hippocrate, de Sydenham, de Stoll et des plus grandes illustrations du panthéon médical, qui est encore celle de cliniciens éminents, de M. Trousseau par exemple; je n'ignore pas, dis-je, que cette langue est en quelque sorte comme de l'hébreu pour les médecins qui ont critiqué ma lecture à l'Académie. Mais de ce qu'ils ne l'entendent pas, doivent-ils conclure à l'absurdité des doctrines qu'elle sert à exposer. Vous ne savez pas cette langue, très-honorés confrères, prenez la peine de l'étudier et ne vous donnez plus ce mauvais genre de dire à tout propos : Nous ne comprenons pas cette théorie, cette appréciation, donc nous ne pouvons pas les admettre. Soyez assez bons aussi pour nous apprendre, enfin, dans tous

les cas, la doctrine dont vous suivez les principes, doctrine qui jusqu'ici fut pour nous, un véritable mythe.

Quoi qu'il en soit, ma priorité dans l'étude de la période prodromique de la fièvre jaune ne pouvait être mise en doute par personne.

Je reconnais, en effet, que M. le docteur Jules Guérin est le premier médecin qui s'est occupé en France de *la période prodromique des maladies pestilentielles en général*, *puisque*, *dès* 1832, *il attirait l'attention sur les prodromes du choléra asiatique; mais, ce qui est incontestable aussi, c'est que je suis le seul médecin de France qui ait écrit sur la période prodromique de la fièvre jaune, après en avoir fait l'etude au lit du malade dans plusieurs localités américaines.*

Mes travaux sur cette matière remontent à 1838-1839; ils ont fait le sujet de ma thèse inaugurale, soutenue à Montpellier le 18 décembre 1843, et ont été reproduits *in extenso* dans une brochure dont j'ai offert le dernier exemplaire restant à ma disposition, à l'Academie de médecine, dans sa séance du 29 septembre dernier.

Jaloux de rendre à chacun ce qui lui revient de droit, j'ai rappelé aussi, pendant ma lecture à ce corps savant, que feu M. le docteur Belot père, de la Havane, m'avait initié à la connaissance de ces signes, dont une longue pratique dans les pays à fièvre jaune lui avait démontré la valeur; que M. Maher, qui avait eu comme moi, avec ce médecin, des relations intimes, pouvait témoigner de ma véracité; enfin qu'au Mexique, un barbier de Xalapa connaissait si bien les prodromes de la peste américaine, qu'au dire de l'illustre Humboldt, il la prédisait à coup sûr aux voyageurs qui, arrivant de Vera-Cruz, venaient se faire raser dans sa boutique.

Ces renseignements, ces explications, ces preuves irréfragables, donnés au premier corps médical de France, par un médecin nourri de la question et parlant *de visu*, n'ont pas été acceptées par M. Mélier, car le lendemain de la séance, l'*Union médicale*, parlant manifestement en son nom, a déclaré que *je devais appuyer sur des faits aussi nombreux que possible et bien observés l'existence des signes prodromiqaes de la fièvre jaune.*

A cette étrange fin de non-recevoir, je me bornerai à répondre ici une fois pour toutes, que j'ai observé ces signes sur un très-grand nombre d'individus, et que si MM. Mélier et Amédée Latour voulaient faire avec moi un voyage officiel à la Havane, voyage que, dans leur position, ils pourraient facilement organiser, je me chargerais de leur démontrer, au lit du malade, que je n'ai pas été dupe de mes sens et que je n'en ai pas imposé au corps médical. Je suis contagioniste; mais je n'ai pas peur de la contagion comme certaines gens, et je l'ai si bien prouvé pour le choléra, pour le typhus, pour la fièvre jaune, que personne ne s'avisera de douter de la sincérité de ma proposition. J'aimerais beaucoup mieux une expérience de ce genre, qui honorerait MM. Mélier et Amédée Latour, que tous les rapports qu'ils pourront susciter.

Après ma lecture, j'ai vu plusieurs membres de l'Académie, et je n'ai pas recueilli, je peux l'affirmer hautement, les doutes, l'incrédulité dans lesquels persistent MM. Mélier et Amédée Latour; loin de là, ces honorables Académiciens ont été unanimes sur l'importance de mes observations. Je ne perdrai donc pas ici un temps précieux à des redites, et je ne reproduirai pas dans ce livre des documents dont on peut prendre connaissance dans toutes les bibliothèques, à Paris, à Montpellier, à Marseille, dans les divers ports militaires, etc., etc. Qu'il me soit permis seulement de faire valoir en faveur de leur importance méconnue pendant 24 ans, le passage suivant du rapport fait par M. le professeur Jaumes à la Société de médécine pratique de Montpellier.

« En traitant de l'incubation des maladies miasmatiques, dit mon savant confrère, M. Bertulus indique les circonstances qui l'accélèrent ou la retardent, et il développe avec sagacité les signes qui peuvent faire reconnaître la proximité de l'invasion; ce chapitre a obtenu toute notre approbation; nulle part nous n'avions jamais vu cette question posée d'une manière aussi nette et aussi large à notre connaissance; elle n'avait jamais été si complètement étudiée; on comprend facilement son utilité pratique; quand il s'agit de maladies de cette gravité et rebelles à nos moyens thérapeutiques, il est nécessaire de se tourner vers la prophylaxie. On dit ordinairement *qu'il vaut mieux prévenir que guérir*: il faut surtout appliquer cet axiome pour la fièvre jaune, la peste, le

choléra; car on peut aisément les prévenir, mais les guérir est fort difficile; on lira donc avec le plus vif intérêt cette partie du travail de M. Bertulus, dans lequel, en tenant compte des symptômes déjà connus, en en utilisant d'autres généralement ignorés, il donne des descriptions suffisamment expressives de ces états mixtes physio-logico-pathologiques et permet ainsi un diagnostic anticipé, le praticien averti rétablira facilement l'équilibre qui n'est encore que vacillant; plus tard, quand le mal est décidément constitué, l'occasion propice a fui et notre impuissance n'est que trop souvent manifeste. »

Malgré l'expérience restreinte dont il a fait plusieurs fois l'aveu dans son rapport, M. Mélier a visé évidemment à prouver qu'il avait soulevé un coin du voile qui couvre l'étiologie de la fièvre jaune. Après avoir considéré les causes météorologiques et géologiques qui rendent insalubre la Havane, et donné une description saisissante de cette ville, il tourne ses regards vers les eaux de ce port, et les trouvant habituellement phosphorescentes, il se demande si cette phosphorescence ne serait pas précisément la cause du règne endémique du fléau. D'ailleurs M. l'Inspecteur général nous fait connaître que, spéculativement et par le fait d'une induction qui l'a frappé, il a été conduit à s'arrêter à cette étiologie, *et cette induction résulte de l'analogie qui existe entre les symptômes, les lésions anatomiques qu'on observe dans la fièvre jaune et ceux de l'empoisonnement par le phosphore.*

Je crois tout à fait inutile de constater ici si cette analogie est réelle, parce qu'il me saute aux yeux, tout d'abord, que dans l'intoxication phosphorique, la contagion n'a jamais été observée par qui que ce soit, et que pour moi tout parallèle entre le fléau des Antilles et n'importe quelle autre maladie n'a aucune valeur si cette circonstance y manque; je me bornerai donc à me demander si l'idée de rapporter le règne endémique de la fièvre jaune à la phosphorescence des eaux est tout à fait nouvelle pour permettre à M. l'Inspecteur général d'avancer à l'Académie : « *que, sans prétendre désigner même approximativement, les ports qu'il fallait s'attacher à guérir de la fièvre jaune, il avait signalé comme pouvant être plus particulièrement soupçonnés de la recéler, ceux où la phosphorescence de la mer est la plus prononcée.*

« Il est important de noter, dit M. Maher (Rapport médical sur l'épidémie de l'*Herminie*), après avoir fait la description très-exacte du port de la Havane, que les eaux sont habituellement phosphorescentes, que l'eau de mer mise dans un seau exhale après 24 heures de repos une odeur putride très-prononcée. Souvent, dans les fortes brises, la mer elle-même la dégage; enfin, en temps de calme, quand surtout il y a de l'orage, l'agitation de l'eau par les avirons la rend sensible pour les personnes placées dans un canot; c'est une remarque que plusieurs officiers de la frégate ont faite avec moi. »

A mon tour j'ai dit dans un de mes écrits (1) :

« Les côtes des Antilles et du Mexique sont dans des conditions hygiéniques spéciales; pendant l'hivernage, qui est la saison des maladies, les vents alisés, ceux du nord, cessent de faire ressentir leur salutaire influence. Ils font place à de faibles brises du sud et d'ouest, qui apportent avec elles chaleur, humidité, électricité. La mer des Antilles est alors plongée dans une tranquillité profonde que des ouragans interrompent quelquefois. C'est un véritable lac dont les eaux encore suffisamment ventilées au large, dorment le long des côtes où la chaleur est infiniment plus forte. *Là aussi la mer donne souvent des signes non équivoques de fermentation. J'ai été frappé plus d'une fois, surtout la nuit, de l'odeur désagréable qui s'élevait du sein de la mer lorsque je traversais en canot le magnifique port de la Havane. L'agitation des rames favorisait sans doute des dégagements miasmatiques dont l'odorat me révélait l'existence. Aux Antilles, mais surtout à Vera-Cruz, l'analyse chimique de l'eau de mer donnerait sans doute des résultats particuliers; sous le rapport des qualités physiques, j'ai observé qu'elle parait plus trouble, souvent grasse, comme poisseuse au toucher, propriétés que je crois devoir attribuer à la présence dans cette eau d'un principe animal abondant.* Abandonné à elle-même dans un vase même découvert, elle donne au bout de quelques heures des signes de putréfaction, et il faut bien remarquer que cette expérience faite dans les mêmes conditions avec de l'eau douce ne donne pas le même résultat. Cette particu-

(1) Observations sur la nature et les causes de la fièvre jaune, couronné à Bordeaux en 1841 et envoyé à l'Académie.

larité mérite d'être notée, car elle démontre que la facilité avec laquelle l'eau de mer se putréfie aux Antilles et au Mexique dépend bien moins de la chaleur que de l'existence dans ces eaux de principes organiques éminemment putrescibles.

Cette opinion, d'ailleurs, est justifiée par l'observation suivante, que je rapporte telle que je l'ai rédigée à Véra-Cruz, il y a plus de deux ans, et que je suppose n'avoir été faite par personne avant moi : au moins en ce qui touche à l'hygiène navale.

Dans certaines parties de l'archipel caraïbe et sur toute l'étendue des côtes du Mexique existent d'énormes masses madréporiques, dont l'accroissement progressif a eu pour résultat la formation, à peu de distance du rivage, de vastes bancs de récifs à fleur d'eau très-dangereux pour les navires. Parmi ces bancs, qui sont très-rapprochés les uns des autres, quelques-uns ont, dit-on, plusieurs milles de circonférence ; ils sont produits, comme c'est aujourd'hui bien avéré, par des animaux gélatineux, appartenant à la classe des polypes. Sur quelques points de la côte, ces bancs se sont assez élevés pour former de véritables îles.

La *Caravane* était à l'ancre depuis quelques jours, entre le continent et l'un de ces plateaux madréporiques (rade de Véra-Cruz), quand tout à coup une odeur comparable à celle du chanvre qui rouit s'y fait sentir. Or, ce phénomène m'étonna, parce que le vent venait du large, et que je ne pouvais rapporter cette odeur à des émanations terrestres. Le fait s'étant renouvelé, je demandai un canot, et m'étant approché du plateau dont je parle, situé dans le nord de Saint-Jean-d'Ulloa, je constatai qu'étant resté à sec, il était la source de l'odeur infecte qui avait attiré mon attention. Or, nous étions à une époque de l'année (janvier ou février) où ces bancs ne restent pas longtemps découverts, et je présumai que l'infection devait être grande pendant l'hivernage (mai à septembre), alors que les eaux sont basses, la chaleur intense et la ventilation presque nulle.

« Je ne m'exagère pas, disais-je en terminant, l'importance du fait sur lequel je viens d'attirer l'attention, mais je pense qu'il mérite de devenir le sujet d'observations et d'expériences que des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de faire. Si, comme je le crois, les bancs madréporiques sont suscep-

tibles de devenir, surtout pendant l'hivernage, par la mort et la décomposition des myriades d'animaux qui les habitent, de véritables foyers d'infection, ce fait doit exercer une grande influence sur la constitution hygiénique des côtes du Mexique et des Antilles.

Avant d'aller plus loin, je me hâterai de dire que, par le fait des modifications que le temps a apportées dans mes idées sur l'étiologie de la fièvre jaune, je n'en place pas plus la cause première dans les plateaux madréporiques que dans les marais du rivage. L'abandon que j'ai fait de ces causes résulte tout simplement de cette réflexion que tous les archipels de l'Océanie fourmillent de marais et de plateaux madréporiques qui assèchent dans certaines circonstances, et que pourtant la fièvre jaune est inconnue dans cette partie du monde.

On remarquera sans doute qu'en faisant ressortir les caractères particuliers de l'eau de mer à la Havane et à Véra-Cruz, je n'ai pas prononcé le mot *phosphorescence*. La raison en est simple, c'est que ce phénomène, je l'avais observé partout, en Europe, en Afrique, au milieu même de l'Atlantique, et qu'il n'est et ne peut être ici la cause ou l'effet de la fermentation des eaux observée par M. Maher et par moi. Tout au plus pourrait-on faire valoir qu'il est plus commun dans les rades fermées et très-poissonneuses, dans les étangs, etc. ; mais là encore il n'existe aucune infection appréciable à l'odorat. Evidemment la *phosphorescence* est produite soit par des infusoires, soit par des masses de frai de poisson, etc. Ce phénomène se montre, en effet, à de trop grandes distances des terres pour qu'on puisse le rapporter à la décomposition des matières organiques. Je ne crois pas, en émettant cette opinion, être démenti par aucun marin.

Je conseille donc à M. l'inspecteur général de ne plus se préoccuper de la guérison des ports affectés de la fièvre jaune ; on ne parviendra pas plus, quoiqu'on fasse, à empêcher cette maladie d'y naître qu'on ne pourra s'opposer aux apparitions de la peste dans le Levant. Il y a là une inconnue impossible à extraire ; et j'ose lui prédire qu'après s'être bien creusé la cervelle, comme je l'ai fait moi-même sur les lieux, il renoncera à la rechercher et en reviendra aux causes organo-dynamiques, les seules admissibles.

Qu'il ne l'oublie pas! en matière de fièvre jaune, il ne peut espérer de faire aucune découverte : tout a été examiné, tourné, retourné; des milliers de monographies, de thèses, d'écrits estimables ont été publiés sur ce terrible fléau, et il a persisté à garder le secret de son étiologie.

Que pourra faire M. Mélier, qui ne peut parler sur lui que par ouï dire, alors que nous qui avons vu ne savons rien de positif?

Les diverses sciences qu'à constituées et que s'efforce de perfectionner l'esprit humain se lient toutes entre elles ; elles forment en réalité une longue chaîne, dont tous les anneaux solidaires les uns des autres se soutiennent et se prêtent un mutuel appui. La note suivante émanée d'un ancien officier de la marine impériale, qui a fréquenté le golfe du Mexique, et dont la capacité est parfaitement établie dans la marine, met en lumière une cause d'insalubrité particulière à cette mer, qui mérite, je crois, d'être méditée, et qui n'a pas encore été signalée, que je sache, dans aucun traité de pathologie, bien qu'elle se rapporte au sujet dont je viens de parler, c'est-à-dire aux caractères particuliers de l'eau de mer au Mexique. Je la transcris littéralement, sans y rien changer (1).

« Si les médecins de la marine se sont préoccupés, non sans raison des qualités particulières de l'eau de mer dans le golfe du Mexique, spécialement dans les ports de la Havane et de la Véra-Cruz, et des signes de décomposition putride qu'elle donne si facilement, surtout pendant l'hivernage, à plus forte raison doit-on faire entrer en ligne de compte le mouvement des eaux dans le vaste *estuaire* mexicain, qui peut être considéré comme le réservoir destiné à engendrer, puis à envoyer jusque dans les ports les plus voisins des pôles la *quantité de chaleur indispensable à l'entretien de la vie*. Ce mouvement, pour être continu, doit donc être à la surface du globe un mouvement circulaire, et c'est ce qui a lieu en effet. »

Tout le monde connaît les travaux de l'illustre commandant américain Maury, de l'amiral Beechey, et de M. Julien, lieutenant

(1) Cette note m'a été donnée par M. [illegible], ancien lieutenant de vaisseau.

de vaisseau de la marine impériale, sur le *Gulf stream*. Dans ce mouvement circulaire, le courant équatorial qui débouche par la pointe du Yucatan, après avoir longé les côtes du centre Amérique, et après avoir reçu le tribut des eaux de l'Orénoque et du fleuve des Amazones, entraîne avec lui une immense quantité de matériaux de toute nature, des bois de dérive et d'épaves, composés en majeure partie des arbres que les fleuves ou les ouragans ont arrachés au sol. Ces *détritus* organiques forment quelquefois des amas assez considérables pour tromper, par leur mirage, l'œil exercé du marin, et ces îles flottantes ne paraissent sous leur véritable aspect qu'au moment même où la proue du navire est prête à les diviser.

Formés de détritus organiques végéto-animaux aux trois quarts pourris, lorsque les fleuves les lancent dans l'Océan, après qu'ils ont séjourné plus ou moins longtemps dans les lagunes voisines des embouchures, on comprend sans peine que ces amas doivent être une source d'exhalaisons fétides et dangereuses pour les habibitants du littoral.

Le *Gulf stream* reçoit et entraîne ensuite avec lui cette immense quantité de matières organiques dans le golfe du Mexique, mer étroite, encaissée de toutes parts et garantie à l'Ouest par l'immense chaîne des Cordillières, chaîne qui force le calorique à se concentrer sous les efforts constants des vents alisés dans les vastes plaines marécageuses, connues sous le nom de *tierras calientes*, depuis le Yucatan jusqu'aux bords du Mississipi. Ce fleuve luimême fournit au courant d'eau chaude de nouveaux débris organiques provenant des plaines du Missouri, de l'Arkansas, et l'ensemble de tous ces corps putréfiés vient déboucher dans l'océan Atlantique par le détroit de la Floride, c'est-à-dire juste en face des principaux ports de l'île de Cuba, la Havane et Matanzas.

Quiconque a fréquenté ces mers a remarqué l'odeur et la couleur caractéristiques des eaux qui baignent la grande ville espagnole, et a pu s'assurer que leur composition chimique est différente, à certains points de vue, de celle de l'eau de mer ordinaire, de celle, par exemple, qu'on puise à une certaine distance des débouquements de Bahama.

A toutes ces causes d'infection ou de fermentation, si l'on joint

les causes locales, c'est-à-dire la nature madréporique des côtes sur certains points, l'entassement des navires dans les ports, le jet à la mer des immondices, le mélange de l'eau des fleuves et des rivières avec l'eau de mer, mélange qui favorise puissamment la fermentation putride, on ne sera plus étonné qu'à la Havane, ville qui passe pour la plus riche et la plus luxueuse de toutes les Amériques, la mortalité atteigne parfois, dans la mauvaise saison, un *maximum* de 70 0/0, et un *minimum* de 30 0/0 dans la période des vents du nord, soit d'octobre à mars.

« Quant à moi, ajoute l'auteur de la note, j'incline à admettre que toutes ces causes d'infection réunies et l'existence de nombreux plateaux madréporiques doivent être prises en considération, lorsqu'on recherche les causes de la fièvre jaune. *Mais ces circonstances suffiraient-elles pour expliquer le règne de ce fléau? Il m'est permis d'en douter; car ayant sillonné dans tous les sens l'océan Pacifique, j'y ai rencontré partout des archipels, des plateaux madréporiques, des marécages, et je n'ai vu nulle part la fièvre jaune. Je suppose donc, avec une foule de personnes plus ou moins compétentes, que cette maladie a une cause* sui generis, *dont la nature du littoral du Mexique et des Antilles n'est probablement qu'un auxiliaire puissant.* »

Faut-il le répéter encore! la cause essentielle de la fièvre jaune n'est pas extérieure. C'est en vain que dans les pays où elle naît on interroge la chaleur, l'humidité, l'oubli des règles de l'hygiène, le genre d'alimentation, les excès vénériens, l'abus des liqueurs fortes, etc., etc. Ce n'est pas seulement aux Antilles et au Mexique que ces causes existent; on les trouvera même plus puissantes dans une foule de contrées où pourtant le fléau est inconnu.

J'en dirai autant des effluves, des marais et des émanations pélagiennes. Les assoupissements annuels et les absences du fléau ne permettent pas de s'arrêter sérieusement à ces causes. Dans une foule de contrées équatoriales, il existe des foyers d'infection plus énergiques que ceux des Antilles, et pourtant ils ne produisent pas la fièvre jaune. D'ailleurs qui oserait dire que les eaux du port de la Havane, sur l'infection desquelles on a tant insisté, le sont au point de permettre sa comparaison à un marais même des plus bénins? Qui pourra soutenir que les eaux de ce port ressemblent,

même de loin, à celles du port de Marseille avant son assainissement, alors que le poisson ne pouvait plus y vivre absolument et que les émanations fétides qui s'en dégageaient saisissaient au loin l'odorat et pénétraient dans les maisons voisines?

Pourquoi ce foyer, si énergique en tout temps, et que des chaleurs tropicales rendaient encore plus dangereux pendant trois mois de l'année, n'a-t-il jamais produit le moindre cas de vomito, pas même des cas de fièvre intermittente pernicieuse?

Que l'Académie en soit bien convaincue! aucune cause extérieure ne peut rendre raison du *vomito*, et c'est en vain qu'à l'exemple de M. Mélier j'ai tenté de me l'expliquer par elle. Après beaucoup de recherches et de méditations faites sur les lieux, en face de l'ennemi, ma raison a été forcée de recourir à une autre étiologie, et j'ai dû abandonner celle dont l'exposition me valut, en 1841, les encouragements de la Société de médecine de Bordeaux. M. Mélier finira par en faire autant quand il y aura bien réfléchi; il finira par comprendre que la *contagion* seule, dont les principaux, les éternels foyers sont Maracaïbo, Véra-Cruz et la Nouvelle-Orléans, peut expliquer la fièvre jaune et les singularités qui marquent son règne dans l'archipel américain (1).

(1) A Maracaïbo le vomito ne connait pas de saison, il n'y cesse jamais, et les personnes du pays en sont elles-mêmes atteintes; c'est qu'il y fait une chaleur atroce à toutes les époques de l'année.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE :

A quoi peut tenir l'innocuité des créoles et des gens de couleur. — Nécessité d'organiser aux Antilles un système de mesures contre les provenances du continent. — Théorie de l'infécondité du germe de la fièvre jaune à la troisième génération. — Un mot sur les mesures hygiéniques prises à Saint-Nazaire. — Fait de l'*Arequipa* ; comment il doit être interprété. — Ce qu'a fait M. Mélier dès qu'il a reconnu que l'Académie ne voulait pas endosser son rapport. — Ce médecin a-t-il vu ou n'a-t-il pas vu des cas de *vomito* à Saint-Nazaire ?— Mon droit à lui adresser cette question.—Conclusions générales de ce livre.

Je commencerai ce chapitre, le plus important de tous, puisqu'il renferme les conclusions d'un ouvrage de longue haleine, en repondant à une question importante, spécieuse et que ne manquent jamais de nous adresser les non-contagionistes :

Pourquoi disent-ils, le germe de la fièvre jaune ne se développe-t-il pas chez les nègres et chez les créoles? Pourquoi la contagion de cette maladie, reste-t-elle, en général, sans effet sur eux ?

Je pourrais me borner à répondre parce qu'ils ont un tempérament lymphatique ou lymphatico-nerveux, qui est le moins favorable de tous au développement spontané et à l'élaboration du

germe contagieux, et que, d'ailleurs, ce développement et cette élaboration ne peuvent être favorisés par les circonstances extérieures à cause de l'acclimation ; mais je préfère laisser ici la parole à mon vénéré maître, M. Victor Bally, de Barcelone, qui a doté la science, personne ne l'ignore, et dès 1814, d'un traité de la fièvre jaune, qui est encore de nos jours considéré comme la meilleure monographie de ce fléau :

« Les blancs, diffèrent des noirs par une plus grande énergie, une vivacité plus prononcée, une sensibilité plus exquise ; leurs sensations ne produisent pas les mêmes effets et n'impriment pas les mêmes traces; leur régime de vie est différent, ils sont, en général, sanguins ; *l'exhalation de la peau n'est pas, à beaucoup près, la même, puisque les effluves de leurs corps, se font à peine sentir. Tandis que ceux des noirs s'annoncent par des traînées puantes, à plusieurs pas derrière eux, même chez les plus propres, et chez les négresses, alors même qu'elles se baignent tous les jours.*

« Ajoutons que les blancs sont nés dans une atmosphère bien différente de celle des pays où règne le *vomito*. Personne n'ignore que l'uniformité des impressions qu'éprouvent les organes les garantit des causes des maladies. Ainsi, ceux qui vivent dans les hôpitaux, sont moins exposés que ceux qui n'y séjournent qu'accidentellement aux affections contagieuses qui y font des ravages.

« C'est probablement aussi ce qui contribue à préserver les créoles ou les blancs des tropiques qui, indépendamment de ce qu'ils sont sans cesse plongés au milieu des miasmes paludéens, ont eu les premiers rudiments de leurs organes façonnés sous un soleil toujours brûlant.

« Les Européens acclimatés aux Antilles (ceux qui se sont créolisés), participent également et jusqu'à un certain point, à cette immunité. »

Cependant, je le ferai remarquer ici, les créoles et les gens de couleur, ne sont pas toujours à l'abri de la fièvre jaune ; en 1838, il est à ma connaissance que plusieurs d'entre eux eurent la fièvre jaune, et un domestique mulâtre que nous avions à bord de la *Caravane*, en fut atteint peu de temps avant notre arrivée à Brest,

c'est-à-dire, vers le 46° de latitude boréale. Ils sont susceptibles de fièvre jaune, lorsque s'étant longtemps absentés des Antilles, ils y reviennent. Tel était le cas où se trouvait notre domestique mulâtre, que nous avions embarqué en France, où il était resté plusieurs années, et que le désir de revoir sa famille et Fort-de-France, son pays natal, avait conduit sur notre navire.

Pourquoi, me demandera-t-on encore, si la fièvre jaune est une maladie essentiellement due à un germe contagieux, est-elle *saisonnière*, c'est-à-dire, pourquoi ce germe n'est-il actif que pendant la saison chaude, qui est aussi celle de plus grande activité des foyers paludéens ?

Pour répondre à cette objection, je ferai d'abord remarquer que le germe de la fièvre jaune peut, à la rigueur, se passer du concours de la chaleur, puisque je l'ai vue se montrer avec ses symptômes les plus graves, par les 44°, 45°, 46°, 48° de latitude boréale, avec une température de 10° à 12° réaumuriens ; puisque j'en ai vu des cas nombreux et mortels à Saint-Jean-d'Ulloa, pendant les mois de décembre 1838, janvier et février 1839. Mais, sans m'accrocher à ces cas, je me bornerai à dire qu'en somme, le germe de la fièvre jaune a autant besoin de la chaleur que celui de la peste la redoute. Je n'ai pas d'autre explication à donner.

Quant à l'origine paludéenne de la fièvre jaune, je l'ai déjà dit, il faut renoncer à y croire et je ne l'ai que trop longtemps admise, influencé que j'étais, par les écrits de l'école non-contagioniste ; mais, alors même que l'on démontrerait que la peste américaine, ainsi que le fait observer Bally, a sa cause originaire dans un miasme *végeto-animal*, produit d'un sol paludéen ; il faudrait encore admettre, avec mon illustre maître, que ce miasme ne devient contagieux que par son élaboration dans notre économie, qui lui imprime quelque chose de spécifique que nous ne pouvons définir et que de Humboldt, avec son esprit profond et véritablement philosophique, supposait provenir de combinaisons ternaires ou quaternaires opérées dans l'organisme, sous l'influence de la vie.

J'ai dit, un peu plus haut, que les deux grands foyers producteurs de la fièvre jaune, étaient Vera-Cruz et la Nouvelle-Orléans, mais plus spécialement peut-être, la première ville ; c'est de ces

deux points, qui sont au golfe du Mexique ce que sont au Levant Alexandrie et Constantinople, que la peste américaine rayonne sur tout le littoral du golfe, et de là, trop souvent en Europe. Je me propose de développer ultérieurement ce grand fait, dans un travail spécial, car les preuves en existent dans l'histoire de la fièvre jaune; mais je préférerais que le Gouvernement prît sur lui de le faire éclaircir par une enquête faite sur les lieux, par une commission médicale. Si, comme je n'en doute pas, on arrive à démontrer que Vera-Cruz et la Nouvelle-Orléans, sont les principaux foyers contagieux, il ne restera plus qu'à mettre leurs provenances en quarantaine, en Amérique même, et à y mettre en vigueur le système qui a si bien réussi à éteindre les provisions miasmatiques de Constantinople et d'Alexandrie. Il pourra arriver alors, pour la fièvre jaune, ce qui existe en ce moment pour la peste, c'est-à-dire, qu'elle disparaîtra pour longtemps, des lieux où elle est en permanence.

Je n'ignore pas que des quarantaines contre la fièvre jaune ont été essayées jadis dans nos colonies des Antilles, dans le but de les préserver des atteintes du fléau, et qu'aux yeux de beaucoup de médecins, ce système a fait son temps. Mais je n'hésite pas à déclarer que s'il n'a pas réussi c'est uniquement parce qu'il a été mal appliqué. Comment, ces quarantaines auraient-elles été sérieuses à une époque où Chervin ne cessait de crier contre elles, et de réclamer leurs complète suppression ?

Ce qui est incontestable et ce que personne ne s'avisera de nier, c'est que la fièvre jaune n'est pas en permanence dans nos colonies des Antilles, et qu'à la Martinique en particulier, elle vient presque toujours de la Guadeloupe, qui, de son côté, la recevait de ses voisines, car le sol de cette île, tout à fait volcanique, peut encore moins en favoriser le règne endémique.

De l'aveu même de Chervin, la fièvre jaune n'avait pas paru depuis 1827, lorsquelle s'y montra de nouveau en 1838, et voici dans quelles circonstances elle éclata :

En juillet 1838, elle fut signalée à la Guadeloupe; un peu plus tard elle se déclara à la Dominique (au Roseau), ensuite à Saint-Pierre, puis à Fort-Royal. Indubitablement cette extension progressive du nord au sud, fut le résultat du cabotage et sans

doute du commerce interlope qui doit exister entre les îles françaises et la Dominique. Quant à l'invasion de Fort-de-France qui s'effectua en dernier lieu, je ne rappellerai pas ici le fait d'importation par les musiciens dont il a été question plus haut. Ce sont sans doute ces hommes qui produisirent les premiers germes dans cette ville; si les symptômes pathognomoniques ne se montrèrent pas aussitôt soit en ville, soit dans les hôpitaux, c'est sans doute parce que, selon l'habitude, les premiers cas furent insidieux et que d'ailleurs leur incubation fut longue.

Si on allait au fond de toutes les épidémies de la Havane, on y trouverait aussi constamment l'importation; car, il faut enfin le faire remarquer, cette ville est loin d'être aussi malsaine qu'on le dit, et si des foyers paludéens existent dans ses environs, il faut convenir qu'ils sont en bien petit nombre et qu'à ce point de vue, la grande ville espagnole ne saurait être comparée à la Vera-Cruz et à la Nouvelle-Orléans.

Je ne saurais trop le répéter, qu'on essaie sérieusement aux Antilles espagnoles et françaises du système des quarantaines contre les provenances du Mexique, de l'embouchure du Mississipi de Maracaïbo, etc., etc., et on arrivera sinon à éteindre d'une manière absolue, du moins à borner singulièrement les épidémies contagieuses de vomito. Mais pour que cet essai soit concluant, il faut que l'autorité espagnole l'applique la première, ou qu'une commission internationale en règle les conditions pour la France, l'Angleterre et l'Espagne. Quant à moi, j'ai la ferme conviction que le problème serait résolu avec facilité au bout de peu d'années, comme il l'a été, je l'ai déjà dit, pour la peste. La coïncidence des épidémies des Antilles françaises, Espagnoles avec le réveil de celles de Vera-Cruz et de la Nouvelle-Orléans, est aussi significative que la coïncidence des importations en Europe, avec les épidémies des Antilles, de Cayenne, des Etats-Unis, du Brésil, etc. Le fléau a des foyers principaux d'où il rayonne à l'aide de la navigation et se montre partout où il trouve des conditions favorables; que l'Académie se pénètre bien de cette vérité et quelle ne la repousse pas sans l'examiner. Les faits ne manquent pas pour la démontrer, pour l'établir dès ce moment; mais leur énumération, leur rappel, me conduirait trop

loin, et l'espace me manque dans ce livre, déja fort étendu : je m'occuperai plus tard de cette question incidente, dont l'importance exige un travail à part.

Je dirai maintenant quelques mots sur l'infécondité de la fièvre jaune, en troisième main, découverte par M. Mélier ou par M. Rufz, la lecture des journaux de médecine me laisse dans un grand embarras sous le rapport de cette paternité scabreuse. Dans les premiers comptes-rendus de ces journaux, il m'avait semblé quelle appartenait tout entière à M. l'Inspecteur général ; pourtant dans le discours qu'il a prononcé le 11 août à l'Académie, il a avoué que beaucoup de faits, celui surtout de Barcelone étaient en contradiction avec cette opinion dont il a l'air de renvoyer la responsabilité à M. Rufz qui l'aurait émise le premier. Quoi qu'il en soit, je dirai ici ce que j'en pense et les deux *néo-contagionistes* en prendront chacun ce qui leur revient de droit.

Sur quelles observations a-t-on pu se fonder pour annoncer, à l'Académie et au monde médical comme une vérité expérimentale, *qu'en dehors d'un navire importateur, la fièvre jaune ne se transmet jamais indéfiniment, c'est à dire qu'un sujet neuf, après l'avoir reçue d'un matelot, ne peut pas la communiquer en troisième main.*

Si l'Académie laisse passer, sans mot dire, cette énormité, ou plutôt si elle l'accepte, elle sera à mon avis de bien bonne composition.

Les observations, les idées de M. Mélier, celles de M. Rufz, à ce sujet, peuvent être spécieuses, habilement rédigées, très-intéressantes même, mais malheureusement l'histoire de toutes les grandes importations les réfute. De ce que à Brest, en 1802, et à une date plus récente encore, des cas de fièvre jaune ont pu avoir lieu au milieu des habitants sans que cette maladie se soit répandue ; de ce que le même fait s'est produit dans plusieurs autres localités et enfin à Saint-Nazaire, en 1861, devons-nous induire avec M. Mélier que la propriété contagieuse du fléau américain cesse d'être à redouter hors du foyer à une certaine limite ? Je ne le pense pas, je vais plus loin, *je le nie* formellement et je persiste à considérer cette assertion comme véritablement exorbitante; je la repousse comme une nouvelle témérité de l'école non-

contagioniste. Assez de théories hasardées, illogiques, contraires à l'expérience, absurdes même ont été émises sur la nature, les causes et le mode de transmission de la fièvre jaune. Hâtons-nous de faire justice de celle-ci, avant qu'elle ait porté ses fruits et disons à ceux qui la professent qu'elle est indigne de leur talent et de leur perspicacité. De deux choses l'une, en effet : ou ils l'offrent comme une fiche de consolation aux Chervinistes, ou bien ils veulent avoir les honneurs d'une découverte en fièvre jaune. Dans l'un et l'autre cas, ils font preuve de faiblesse ; ils ne pourront que revenir sur un point de doctrine que le passé répudie et dont l'avenir s'inquiète avec raison. En matière d'hygiène publique, je l'ai déjà dit plusieurs fois, il faut être très-circonspect, très-réservé et se garder avec soin des hypothèses ; *l'importation de Saint-Nazaire n'a pas eu de résultats considérables ; voilà tout ce qu'on peut affirmer*, *tout ce qu'il est permis de dire.* J'ai expliqué plus haut les diverses circonstances qui peuvent faire qu'une contagion s'éteigne et je n'y reviendrai pas ici. Tirer de ce fait la conséquence qu'en tirent MM. Mélier et Rufz, c'est sortir des limites d'un bon raisonnement. Puisqu'il ont eu le courage de divorcer avec le non-contagionisme, parce que la vérité a enfin lui à leurs yeux, ils ne doivent pas oublier que cette dernière, ainsi que l'a dit un de nos plus grands poètes, *n'a jamais eu besoin de l'erreur pour se faire accepter*, *parce que les ombres ne peuvent rien ajouter à la lumière.*

Que l'honorable M. Rufz, qui a prêté main forte à M. l'Inspecteur général dans toutes ses assertions et qui se vante de posséder des faits remarquables à l'appui de l'hypothèse de l'infécondité de la fièvre jaune au troisième degré, se hâte de les livrer à la publicité. Je le supplie au nom de la science et de l'humanité, de les porter à la connaissance du monde médical. M. Rufz, dont j'apprécie les travaux sur la fièvre jaune et le mérite comme praticien colonial, a un grand tort à nos yeux, qu'il me permette de le lui dire franchement : c'est celui d'avoir attendu la petite importation de Saint-Nazaire et ses relations avec M. Mélier pour modifier sa manière de voir sur la fièvre jaune : que dis-je ? pour arrêter ses idées sur cette maladie, lui qui a vécu de longues années aux Antilles, au milieu de ces épidémies. Que M. Mélier ait pu s'éclairer à

son contact, que l'importation de Saint-Nazaire ait été pour lui, qui ne connaissait la fièvre jaune que par les livres, comme un trait de lumière, nous le concevons sans peine et nous nous en félicitons ; mais qu'il ait pu apprendre quelque chose à M. Rufz sur ce chapitre, c'est ce qu'il nous est plus difficile de comprendre. Peut-être, dans cette circonstance, ce dernier fait-il tout simplement du dévouement à M. l'Inspecteur général et veut-il lui donner comme on le dit vulgairement un bon coup d'épaule. Mais l'amitié a ses bornes, surtout lorsqu'il s'agit de question vitales qui se rapportent à la santé des masses et sur lesquelles on n'a que trop divagué jusqu'à ce jour.

Disons un mot des mesures prises à Saint-Nazaire, en voici le résumé :

L'Anne-Marie *fut coulée à fond, de manière à être lavée deux fois par jour par le flot de la marée montante. Après huit jours de submersion, ce navire fut remis à flot, désinfecté par des lavages réitérés au chlorure de chaux et au sulfate de fer accompagnés de grattages minutieux.*

Un Lazaret et un poste d'observation furent établis sur deux navires-hôpital envoyés de Lorient. Enfin, les navires arrivant de la Havane furent tenus de décharger en grande rade et soumis à des mesures de désinfection, sous la surveillance de gardes de santé.

Toutes ces mesures sont excellentes, sauf une seule qui est inutile et même nuisible : l'immersion du navire. Qu'on consulte, en effet, les professeurs d'hygiène navale, nos amiraux, nos médecins en chef de la marine, en un mot, toutes les personnes qui savent au juste ce qu'est un navire, elles seront unanimes pour affirmer que couler à fond un vaisseau, c'est le rendre insalubre pour jamais, c'est établir dans ses flancs un foyer d'humidité désastreux auquel rien ne pourra plus obvier désormais et qui y favorisera au plus haut point le développement de toutes les épidémies quelles qu'elles soient. Le seul désinfectant réellement efficace est l'air atmosphérique. Il n'en existe pas de plus sûr et qui offre moins d'inconvénients. Du reste, la description qu'a donnée M. le docteur Gestin de l'état de l'*Anne-Marie*, après son renflouement, ne peut laisser aucun doute dans l'esprit sur le point d'hygiène navale dont il s'agit.

La première mesure à prendre, après avoir vu la patente de l'*Anne-Marie* et reçu les déclarations de son capitaine, était de renvoyer sur le champ ce navire en grande rade, de le décharger sur des chalands, de le saborder ensuite et de le traverser au vent au moyen d'ancres à jet. Un peu plus tard, on aurait pu en gratter les murailles, les blanchir à la chaux, et installer dans la cale des appareils guytoniens. Quant à l'équipage, après lui avoir fait faire un *spoglio* complet et lui avoir fait laver son linge et mettre à l'évent ses effets, on l'aurait mis en observation, faute de lazaret, à bord de quelque grand navire de servitude. Si on avait pris tout d'abord ces précautions avant l'arrivée de M. Mélier (et il faudra bien qu'on les prenne à l'avenir), les malheurs que l'on regrette ne seraient certainement pas arrivés.

Je ne terminerai pas mon récit des événements de Saint-Nazaire sans dire un mot du plus étrange et du plus significatif d'entre eux.

Le navire trois-mâts *Aréquipa* se trouvait en charge dans le bassin de Saint-Nazaire, non loin et sous le vent de l'*Anne-Marie* qui a semé l'infection par l'épanchement de l'air renfermé dans sa cale.

L'*Anne-Marie* avait commencé son déchargement le 27 juillet.

L'*Aréquipa* est parti de Saint-Nazaire le 1er août.

Le capitaine ignorait à son départ l'existence à Saint-Nazaire, de la fièvre jaune dont la première victime a succombé le 3 août.

L'*Aréquipa* est arrivée à Cayenne le 8 octobre, et le capitaine a déposé un rapport établissant que la fièvre jaune s'était déclarée à bord, dans la traversée de Saint-Nazaire à Cayenne, et lui avait enlevé huit hommes.

Cette circonstance était parfaitement inexplicable pour ce capitaine qui, ignorant les faits de Saint-Nazaire n'avait relâché nulle part dans le cours de son voyage.

J'ignore comment on se sera expliqué à l'Académie le fait de l'*Aréquipa*, et si l'on admet que ce navire, qui n'emportait qu'une portion du climat de Saint-Nazaire, avait aussi chargé, emmagasiné la fièvre jaune, l'*Aréquipa* a pris soin, ce me semble, de refuter avec éloquence, pour sa part, l'hypothèse des climats flottants et d'établir à tout jamais la possibilité des longues incu-

bations, puisque d'après la date des cas qui eurent lieu les 5, 22, 26, 29 août, et les 11, 17 et 20 septembre, l'incubation a oscillé sur ce navire entre cinq et cinquante jours, fait dont il est facile de s'assurer sur le rapport même de M. Mélier. Toutefois, ce médecin s'est bien gardé de relever cette durée si longue de l'incubation : on sait qu'il ne veut pas en entendre parler.

J'ai avancé en temps et lieu, dans ce livre, que l'école chervinienne, forcée par les événements de Saint-Nazaire de se retourner, ne se départirait pas de son néo-contagionisme par amour-propre d'abord, ensuite dans une pensée de conservation. J'ai annoncé ensuite que M. Mélier n'avait soumis à l'Académie son rapport, si longuement élaboré, que dans le but d'obtenir, si c'était possible, une sanction qui ne pouvait que donner une grande force morale aux nouvelles mesures qu'il proposait au gouvernement, sanction dont il était bien décidé à se passer dans le cas où des difficultés s'éléveraient. Ces difficultés ayant surgi, ou plutôt l'Académie ayant été mise en considération par M. le docteur Jules Guérin, et ayant renvoyé la discussion à plus tard, sans prendre aucune délibération relativement au travail de M. Mélier, certains journaux se sont hâtés, nous l'avons vu, de rappeler à la première compagnie médicale de France : 1° que c'était bénévolement qu'il lui avait soumis son travail et qu'elle n'avait pas été saisie officiellement de la question ; 2° qu'elle n'avait pris aucune décision sur lui ; enfin, que M. Mélier avait déclaré explicitement à M. Jules Guérin, qu'en dépit de ses observations et du succès qu'il avait obtenu, il ne retirait rien de ce qu'il avait avancé sur la nature, les causes, le mode de propagation de la fièvre jaune, etc.

En constatant ces faits, je n'ai pas hésité à admettre que la discussion sur la fièvre jaune ne serait pas reprise, et que le système inventé par M. Mélier ne tarderait pas à passer dans notre législation sanitaire.

Mes prévisions étaient fondées; car quelques jours à peine s'étaient écoulés, que mon journal m'apportait le texte d'une décision ministérielle relative aux quarantaines contre la fièvre jaune, décision dont voici la substance :

« A l'avenir, la durée des mesures sanitaires applicables aux arrivages en patente brute de fièvre jaune dans l'Océan et la

Manche, pourra être différente pour les passagers, les hommes d'équipage, le navire et les marchandises.

» Quand les arrivages auront lieu par les navires principalement installés pour le transport rapide des passagers ou par des navires de guerre reconnus sains, dont les cales auront été suffisamment aérées pendant la traversée, qu'il y aura à bord un médecin sanitaire commissionné ou en faisant fonctions, et qu'il ne sera survenu en mer aucun accident de fièvre jaune, les passagers et l'agent des postes seront admis en libre pratique immédiatement.

» Lorsque, dans les mêmes conditions de navigation, il y aura eu des cas de fièvre jaune pendant la traversée, la quarantaine sera de trois à sept jours pour les passagers et l'agent des postes.

» Toutefois, une décision spéciale du Ministre, rendue sur le rapport des autorités sanitaires locales, pourra, selon les circonstances, réduire la durée de cette quarantaine, et même prononcer l'admission en libre pratique des passagers et de l'agent des postes. Le navire, l'équipage et les marchandises resteront soumis à la quarantaine de sept à quinze jours.

» Sont maintenues les dispositions sanitaires relatives aux bâtiments autres que les navires principalement installés pour le transport rapide des passagers et les navires de guerre, et en particulier celles qui concernent l'isolement et le déchargement des bâtiments ordinaires du commerce.

» Le déchargement en rivière ou au lazaret des navires de commerce prescrit par l'arrêté ministériel du 30 août 1861 pourra, sur la proposition du directeur ou agent de la santé, n'être imposé que pour partie, lorsqu'il sera reconnu que l'état de la cale peut le permettre sans danger.

» Seront également observées les dispositions sanitaires en vigueur à l'égard des passagers des navires de commerce.

» Toutefois la durée réglementaire des quarantaines prononcée à l'égard des passagers pourra être abrégée dans les conditions prévues par l'article 3 ci-dessus. »

Ce qu'il y a de plus étrange dans cette nouvelle législation, c'est la position faite aux passagers : on dirait en effet qu'ils ne sont pas susceptible de contracter et de couver la fièvre jaune, et que par ce seul fait qu'ils ont quitté le navire ils ne sont plus un danger pour la santé publique.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici dans quelle voie scabreuse le rapport de M. Mélier engage et fourvoye un gouvernement bien intentionné mais trop confiant. Qu'il me suffise de prendre date ici du dernier avertissement que mon expérience ose lui donner et de la prédiction que je lui fais que tôt ou tard de funestes expériences le forceront à ouvrir les yeux sur l'insuffisance de notre système sanitaire, sur le vide des théories qui lui servent de base.

Quant à l'Académie, je ne peux que la féliciter de n'avoir rien brusqué, d'avoir accueilli les savantes observations de M. Jules Guérin avec l'attention qu'elles méritaient, de ne pas avoir repoussé les miennes. En agissant avec cette circonspection, elle a montré plus de sagesse que sa devancière et imité l'Académie des sciences dans sa constante abstention.

J'ai encore un mot à dire avant de conclure :

Quiconque a pu lire le rapport de M. Mélier, en a suivi la discussion devant l'Académie et a constaté surtout avec quelle hardiesse ce médecin a tranché toutes les questions qui se rapportent à la fièvre jaune, n'a pu mettre en doute qu'à son arrivée à Saint-Nazaire il a dû s'empresser de visiter les malheureuses victimes d'une doctrine erronée et périlleuse. Cependant, il faut bien le dire, ce point si important n'a pas encore été clairement établi ; je l'avais déjà donné à entendre dans la première partie de ce livre.

Si je ne m'en rapportais qu'aux renseignements que m'ont donnés mes amis de Nantes, la rédaction des journaux de cette ville, enfin des personnes très-dignes de foi, fixées à Saint-Nazaire même, M. l'inspecteur général se serait borné, pendant son séjour dans cette ville, à appeler en conférence ses principaux médecins et leur aurait demandé les rapports, les observations qui figurent dans son travail parmi les pièces justificatives ; il n'aurait absolument vu aucun malade : ses instructions ministérielles n'exigeant pas qu'il le fît.

D'après les mêmes témoins oculaires, M. Mélier aurait pu facilement, à l'aide du chemin de fer, franchir les sept kilomètres qui séparent Saint-Nazaire de Montoir, et aller faire une courte apparition, qui aurait produit le meilleur effet, à Montoir, où le docteur Chaillon périt, quelques jours après, victime de son dévouement. Cette dernière démarche était, chacun doit le com-

prendre, d'une haute convenance, et je ne doute pas que S. M. Napoléon III lui-même, si elle s'était trouvée sur les lieux, ne se fût empressée de le faire. Dans les grandes calamités publiques, les représentants de l'autorité, ceux de la science, ont de grands devoirs à remplir. C'est ainsi qu'agirent toujours les Desgenettes et les Larrey, qu'à Barcelone l'*alcade Cabanes* s'est immortalisé, qu'à Lisbonne le roi de Portugal n'a pas craint d'aller voir et de toucher des sujets atteints du vomito, afin de remonter le moral des masses.

Arrivé à Saint-Nazaire le 10 août, c'est-à-dire environ quinze jours après l'admission en libre pratique de l'*Anne-Marie*, M. Mélier aurait pu y voir encore (sinon y suivre) cinq malades, y compris le tailleur de pierres Bruband, qui, ce jour-là, était à toute extrémité, puisqu'il expira pendant la nuit suivante. L'observation de cinq cas aurait été sans doute bien peu de chose pour la justification de tant de théories ou d'opinions tranchantes; mais enfin *peu* vaut toujours mieux que *rien*, et cette clinique, toute restreinte qu'elle fût, n'aurait pu nuire à M. Mélier dans sa controverse avec des hommes dont la pratique, en matière de fièvre jaune, ne peut être mise en doute dans aucun cas.

La lecture des observations rédigées par MM. les docteurs Gestin, Benoît Durand et Guillonzo, celle de la brochure de M. Chérot, divers articles du *Phare* de Nantes, de l'*Union bretonne*, etc., établit aussi les plus fortes présomptions en faveur des renseignements que j'ai pris. Tous ces documents sont muets sur la question dont il s'agit. Bien plus, il est digne de remarque que toutes les fois que ces honorables médecins se sont rencontrés, soit en consultation, soit par circonstance chez leurs malades respectifs, ils n'ont pas manqué de mentionner le jour et l'heure de cette rencontre. Or, nulle part dans les mêmes écrits il n'est question de visites faites par M. le docteur Mélier. Ce silence est (on en conviendra sans peine) au moins extraordinaire; car il faut bien se dire que si l'un de ces praticiens avait reçu dans son hôpital ou dans sa clientèle la visite de M. l'inspecteur général des services sanitaires, il en aurait été si honoré, si reconnaissant, qu'il se serait bien gardé de la passer sous silence dans des observations destinées précisément à ce fonctionnaire.

D'un autre côté, pendant mon séjour à Paris, en septembre dernier, m'étant trouvé à un dîner de médecins, l'un d'eux, qui a une des meilleures positions médicales de cette ville, m'a affirmé que, dans une des séances de la *Société de Médecine*, on aurait reproché sans détour à M. Mélier d'avoir oublié de voir des malades à Saint-Nazaire.

Tous ces renseignements, toutes ces remarques, tous ces bruits, seraient-ils sans fondement, sans portée? Ceux qui lisent, à la page 13 du rapport de M. Mélier, cette phrase si laconique : *A mon arrivée à Saint-Nazaire, j'avais vu tous les malades qui étaient à ma portée*, sont naturellement tentés de le croire, mais désireraient bien quelques mots d'explication de la part de l'auteur.

Que M. Mélier ne l'oublie pas, en livrant son travail à l'Académie de médecine, en le soumettant de son plein gré au contrôle de ses confrères, il est tout à fait sorti du domaine officiel dans lequel personne ne pouvait l'atteindre, et s'est exposé à une foule de demandes de ce genre : lorsqu'on a recherché le jugement de ses pairs, il faut s'y soumettre d'une manière absolue et en accepter les inconvénients.

Pour ce qui me concerne personnellement, M. l'inspecteur général trouvera ma curiosité bien naturelle, en se souvenant que j'appartiens à une catégorie de médecins (les contagionistes) que ses amis ou coreligionnaires n'ont pas cessé de diffamer depuis tantôt trente ans, les représentant comme ridicules et pusillanimes, les accusant de n'examiner les sujets atteints de maladies pestilentielles qu'à l'aide d'un télescope, après avoir enfoui leur organe olfactif dans une éponge vinaigrée et s'être revêtus préalablement d'une simarre goudronnée, etc., etc.

Je suis prêt à prouver, pièces en main, que, sans y être obligé le moins du monde, j'ai suivi successivement, pour m'initier à la connaissance de la fièvre jaune, les cliniques de MM. les docteurs Laure, à Saint-Jean-d'Ulloa; Bélot père, à la Havane; Luzeau, à Fort-de-France, et qu'enfin, soit à bord des navires qui se trouvaient sur la rade de cette ville, soit en mer sur la *Caravane*, j'ai traité personnellement au moins cent trente cas de *vomito*. Tel est le petit bagage médical qu'il m'est permis de revendiquer dans cette question. Que M. Mélier montre le sien, qu'il nous dise enfin quels

sont les malades qu'il a vus à Saint-Nazaire. Est-ce le mousse Macé, la revendeuse Boquin, le manœuvre Pelletier ou le tailleur de pierres Bruband ? Je ne dis rien des cas qui existaient dans la banlieue, puisqu'ils n'étaient pas à la portée de M. l'inspecteur. Il doit m'être permis de lui adresser cette question, moi que son école a osé soupçonner de fabriquer des cas de fièvre jaune en rade de Brest, dans un intérêt de doctrine, et qu'elle a accusé de méconnaître mes devoirs, alors que : « *sourd, presque aveugle et à bout de forces par le fait même de la fièvre jaune, je me traînais à l'hôpital pour me dévouer aux malades* (1). »

Après vingt ans d'injures, de soupçons outrageants, d'odieuses personnalités, c'est bien le moins qu'on reconnaisse mon droit particulier d'enquête sur les événements de Saint-Nazaire, ce droit j'en ai usé et personne ne me reprochera, je l'espère, d'avoir menti, ou d'avoir travesti les faits. Le mensonge et la calomnie sont, je l'ai déjà dit, incompatibles avec ma nature ; d'ailleurs, à quoi bon appeler à son aide ces armes à double tranchant : n'y a-t-il pas, ainsi que l'a dit un auteur, une arme bien plus terrible, bien plus meurtrière, précisément celle dont je me suis servi, c'est-à-dire la vérité ?

(1) Propres expressions dont se servit sur mon compte dans son rapport officiel à l'amiral Duperré, le docteur Foucloy, alors président du Conseil de Santé à Brest

CONCLUSIONS.

1° L'histoire des maladies pestilentielles démontre depuis longtemps qu'elles sont essentiellement contagieuses et importables par les hommes, les vêtements, les objets de literie, etc., et que la seule mesure radicale à prendre contre elles est une séquestration calculée autant que possible sur la durée probable de l'incubation.

2° Des faits innombrables prouvant que la durée de l'incubation de la peste et de la fièvre jaune oscille *le plus souvent* entre trois et vingt jours, il ne faut choisir ni le premier, ni le dernier terme, mais se tenir dans un juste milieu qui, moyennant la traversée, quelque courte qu'elle puisse être, offre toutes les garanties désirables, douze jours pleins, par exemple.

3° Dans cette question vitale des quarantaines, il n'y a à se préoccuper des intérêts commerciaux que d'une manière secondaire. *Salus populi suprema lex*, telle est la devise que doit adopter le gouvernement, en dépit des disputes des médecins, et surtout de la sollicitude spécieuse des chervinistes, qui dominent encore dans ses conseils. Les faits de Saint-Nazaire n'ont-ils pas

prouvé une fois de plus que c'est toujours le pauvre peuple qui fait l'expérience des faux systèmes et des législations sanitaires vicieuses.

4° La suppression des intendances sanitaires, en 1850, et leur remplacement par des préfets *sanitaires*, a été un événement des plus funestes pour les intérêts des masses. Il n'y a pas entre ces préfets et la commission consultative *mise à leur disposition*, cette juste pondération de pouvoirs qui, seule, dans une matière si délicate, si scabreuse, peut offrir des garanties. Le gouvernement doit donc, ne fût-ce que pour le soin de la responsabilité immense qui pèse sur lui, et sans rien détruire de ce qui existe, assurer au moins, dans nos villes maritimes, le contrôle du directeur par la commission, et *vice versâ*. Ce n'est que par ce moyen qu'il arrivera lui-même à être bien renseigné sur les faits sanitaires. *C'est surtout cet enseignement* qui est ressorti des événements de Saint-Nazaire; mais M. le docteur Mélier semble le lui avoir caché, puisqu'il n'en a pas dit un seul mot dans son rapport. Le gouvernement devra aviser désormais à ce que la plupart des membres du conseil consultatif d'hygiène publique, de même que l'inspecteur général des établissements sanitaires, aient vu de près les maladies pestilentielles. Dans une ville qui possède des médecins praticiens de la fièvre jaune, tels que MM. Louis et Trousseau, et une foule d'autres également distingués qui ont vu de près la peste, on est en droit de se demander pourquoi on ne cherche pas à utiliser leur expérience, leurs lumières.

5° Le code sanitaire concernant la peste est tout à fait à refaire. Si cette maladie reparaît jamais (ce qu'à Dieu ne plaise!) en Egypte, le midi de la France, et Marseille surtout, serait fortement compromis, car les mesures que la nouvelle législation oppose à l'importation de ce fléau sont tout à fait illusoires. Qu'il y ait ou non un médecin sanitaire à bord, que la traversée ait été longue ou courte, l'intérêt de santé publique exige que toute provenance du Levant en patente brute, alors même qu'elle n'a pas eu de malades pendant la traversée, soit soumise à une quarantaine d'au moins dix jours pleins, pendant laquelle le navire sera purifié, ventilé, les caisses et les malles ouvertes, les objets de literie et les vêtements lavés ou mis à l'évent; enfin, les mar-

chandises remuées et débarquées, au moins en partie, sur des chalans. *Lorsqu'il y aura eu des malades après la traversée, la quarantaine sera doublée, et la libre pratique ne pourra être accordée que dix jours après le dernier cas survenu au lazaret, s'il s'en présente.*

6° Tout point où règne le choléra doit être mis en quarantaine, et ses provenances doivent être soumises aux mêmes mesures hygiéniques et à une quarantaine d'observation de cinq jours. La raison de cette différence est que le germe du choléra paraît moins fixe que celui de la peste, qu'il paraît moins susceptible de s'attacher aux navires, la quarantaine sera portée à dix jours pleins s'il y a des malades, et la libre pratique donnée aux mêmes conditions que pour la peste.

7° Le grand foyer de la fièvre jaune est évidemment dans le golfe du Mexique, sur la terre ferme, depuis Pensacola jusqu'au-delà de Maracaïbo ; l'archipel des Antilles, Cayenne, le Brésil, etc., n'en sont que les foyers secondaires. Les provenances de la Nouvelle-Orléans, de la Vera-Cruz, de Maracaïbo, etc., etc., doivent donc être assjetties, aux Antilles, à des mesures sanitaires ayant pour but de remédier aux importations continuelles de germes qui s'y effectuent. On arrivera, à l'aide de ces quarantaines, au même résultat qu'on a obtenu à Constantinople pour la peste, et dès ce moment les quarantaines d'Europe contre le fléau américain pourront être réduites à de simples observations et aux seules mesures de purification concernant les navires.

8° Pour le moment, les quarantaines à opposer à la peste américaine doivent être calculées sur une incubation de douze jours, et spécialement sur le besoin bien connu qu'a son miasme ou son germe du concours de la chaleur pour produire son effet.

9° La législation contre la fièvre jaune peut être résumée ainsi qu'il suit :

Patente nette aux Antilles, du 1er octobre au 1er avril et admission en libre pratique dans tous les ports de France après 24 heures d'observation, lavage des effets, ouverture des écoutilles, etc., etc.

Patente brute à partir du 1er avril jusqu'au 1er octobre, quarantaine de dix jours pleins dans les ports de la Méditerranée s'il n'y a pas eu de malades pendant la traversée, et de vingt jours dans

le cas contraire; libre pratique octroyée dix jours après le dernier cas et après l'exécution de toutes les mesures relatives aux navires.

Dans les ports du Ponent ou du nord, la quarantaine peut à cause de la latitude qui est reconnue peu favorable à la propagation de la fièvre jaune être réduite de moitié.

10° Équipage et passagers doivent être soumis aux mêmes mesures sanitaires; mais comme, à l'arrivée au Lazaret, l'autorité sanitaire s'empressera d'établir des catégories et de les isoler les unes des autres (malades, convalescents, matelots, passagers); chacune de ces catégories aura les avantages ou les inconvénients de sa position.

11° Le système Mélier sur la fièvre jaune des vaisseaux, dont j'ai démontré le peu de fondement, est des plus dangereux pour la santé publique. On ne saurait trop répéter que le venin de la fièvre jaune étant tout à fait animal ou *organo-dynamique*, est surtout propagé par les hommes et par les objets à leur usage; que ceux qui ne sont pas malades peuvent l'exhaler dans leurs excrétions aussi bien que ceux qui le sont; que les convalescents sont dans le même cas, et que bien que l'infection des navires par les malades soit un fait depuis longtemps acquis à la science, bien qu'à bord d'un navire où se sont produits des cas de vomito tout soit infecté, bois, agrès, effets à usage, etc., c'est spécialement sur les hommes que les mesures d'hygiène doivent porter.

Abstraction faite de tous les faits que j'ai rapportés dans ce livre, celui de l'*Anne-Marie* lui-même prouve ce que j'avance. Ce navire, parti de la Havane le 13 juin, a un premier malade le 1er juillet, c'est-à-dire après 16 jours d'incubation, et successivement 9 autres cas (y compris M. Eloy) se développent. Est-ce le navire qui a infecté les hommes, ou bien sont-ce les hommes qui ont créé à bord le foyer qui a si fort compromis St-Nazaire ? Il me semble qu'il n'y a pas à hésiter. Remarquons encore ici que M. Mélier n'a nullement traité de la question de l'incubation pour les malades de l'*Anne-Marie;* cependant, alors même que son système des climats flottants serait exact, et en admettant ce principe, elle aurait oscillé chez les premiers malades de ce navire, entre 16 et 20 jours, et chez M. Eloy, le second du navire, elle aurait été de 32 jours. Pourquoi cette obstination de la part de M. Mélier à passer complétement sous silence des faits si importants.

12° Ce fait même de l'admission en libre pratique, et sans inconvénients ultérieurs, de l'équipage de l'*Anne-Marie*, bien que constituant la plus haute des imprudences, n'a rien en lui-même qui étonne ; l'*Anne-Marie* avait 15 hommes d'équipage ; sur ce nombre, huit avaient eu la fièvre jaune, et M. Eloy l'avait en incubation ; restaient donc six individus qui se sont toujours bien portés, qui ont élaboré impunément dans leur économie les germes du mal. Est-ce que la proportion des sujets atteints dans cette petite population ne paraît pas suffisante ? Est-ce qu'elle n'est pas énorme même, et fallait-il que personne ne résistât ?

13° Le fait de l'*Aréquipa*, consécutif à celui de l'*Anne-Marie*, ne prouve qu'une seule chose : l'extrême subtilité du venin de la fièvre jaune, éprouvée en mille circonstances diverses, et la facilité avec laquelle ses miasmes agissent suspendus dans l'air atmosphérique, autre fait connu depuis longtemps ; aucun climat flottant n'existait à bord de l'*Aréquipa*, il y a eu simplement contagion à distance pour un ou plusieurs hommes, peut-être pour tous à la fois, et huit parmi eux ont eu la maladie après une incubation variable, mais en somme fort longue. Quiconque ne sera pas aveuglé par l'esprit de système ou bien par des intérêts personnels, sera forcé de commenter, ainsi que je le fais ici, le fait de l'*Aréquipa*. Pourquoi aller se perdre dans des théories nébuleuses lorsqu'on a une interprétation si simple et si naturelle à adopter ?

14° Le rapport de M. le docteur Mélier, longuement élaboré, annoncé et vanté par toutes les trompettes de la renommée, n'est nullement pratique ; on ne peut le qualifier d'*excellent* qu'au point de vue littéraire. Hérissé d'un bout à l'autre de théories en apparence spécieuses, mais foncièrement paradoxales, il ne peut servir de base à la législation sanitaire. Son auteur n'est, en vérité, qu'un Cherviniste qui s'abrite sous le manteau du contagionisme. Il reconnaît que la fièvre jaune est contagieuse, importable par les navires, les hommes, les vêtements, etc., etc. ; mais sous le rapport des mesures sanitaires, son programme demeure ce qu'il l'a fait en 1851. Il accepte bien, ou a l'air d'accepter, les principes de notre école, mais avec un art qui fait honneur à sa sagacité, il en élude les conséquences. On peut le comparer à un

médecin qui, après s'être rallié à l'allopathie, continue néanmoins à pratiquer la thérapie des contraires.

En outre, ce travail que je n'ai eu malheureusement à ma disposition qu'au moment même où l'impression de ce livre était arrivée à sa fin, n'est ni exact, ni fidèle, et par-dessus tout il se tait d'une manière absolue; je l'ai déjà fait remarquer sur l'enseignement capital qui est ressorti de l'épidémie de Saint-Nazaire, le seul qui soit réellement nouveau : je veux parler des vices du système sanitaire, inauguré en 1851, et par suite desquels cette bourgade a eu la visite de la fièvre jaune.

Du reste, si l'on veut juger de la justesse de mon raisonnement et du retour sincère de M. Mélier au contagionisme et aux modifications étendues qu'il se propose de faire apporter au code de 1851, on n'a qu'à méditer le passage suivant de son rapport.

« Tels sont, dit-il (page 114), les faits de Saint-Nazaire, les mesures prises pour y porter remède, les déductions et applications auxquelles ils ont donné lieu. En les exposant, j'ai eu l'occasion de montrer par plus d'un fait que, depuis l'époque déjà éloignée de vingt années où l'Académie s'occupait de ces questions, *de grands progrès ont été accomplis dans les institutions sanitaires de la France ; la base des opérations transportée du point d'arrivée au point de départ, par la création de ces médecins du Levant, dont il a été parlé tout-à-l'heure ; une surveillance efficace et constante, exercée à bord des paquebots par des docteurs en médecine commissionnés ; l'unité administrative substituée dans nos ports à l'institution des anciennes intendances ; des mesures rationnelles, mises partout à la place de pratiques arbitraires ; les quarantaines considérablement réduites, supprimées même dans un grand nombre de cas, et tendant aujourd'hui plus que jamais à disparaître par la transformation successive du service, etc., etc.* »

On le voit, M. Mélier n'a rien appris à Saint-Nazaire, mais il n'a rien oublié non plus, spécialement sa haine contre l'ancienne administration sanitaire. C'est toujours le même homme que nous avons tous vu fonctionner il y a treize ans dans notre ville, et un peu plus tard aux conférences internationales; ses idées, ses projets sont les mêmes, et Marseille ne s'y méprendra pas, car si elle a du sang grec dans ses veines, ce n'est pas celui des

Béotiens. Loin de regretter son passé, et de le faire oublier en arguant de l'erreur à laquelle il sacrifiait alors, et de son retour sincère à la vérité, M. l'Inspecteur général, s'extasie sur les progrès qu'il a réalisés en matière sanitaire. Il fait valoir l'unité administrative qui a su si bien garder St-Nazaire, il qualifie d'arbitraire le pouvoir qu'exerçait l'ancienne intendance (1), et s'abstient sur celui dont on a si bien usé à l'embouchure de la Loire, pour présenter la fièvre jaune comme une *fièvre pernicieuse* et tenir à distance la commission sanitaire ; dans le même travail où il établit la contagion et l'importation de ce fléau, il promet à l'Académie, et pour un temps prochain, la suppression totale des quarantaines; enfin, pour disposer cette compagnie à sanctionner ses idées, à favoriser ses projets, il lui répète habilement dans plusieurs endroits de son rapport : « Qu'elle peut être fière de ces résultats, dus en partie à son initiative et aux discussions auxquelles elle s'est livrée, qu'il est heureux de lui en reporter tout l'honneur, et que sur presque tous les points, l'administration ou ses délégués n'ont eu, pour ainsi dire, qu'à appliquer les vues de l'Académie, à traduire en actes les indications qu'elle avait posées. »

On sait que l'Académie ne s'est pas laissée prendre à ces flatteries, qu'elle n'a rien sanctionné, rien repoussé, et qu'elle a décliné avec raison la responsabilité de la fièvre de Saint-Nazaire et celle des importations qui pourront la suivre.

Tel est le fond du néo-contagionisme de M. le docteur Mélier, dont je ne pouvais être moi-même la dupe, et que j'ai voulu frapper au cœur dans ce livre. En démêlant son caractère équivoque, ses tendances subversives, j'ai senti, à l'exemple d'un martyr, Jérôme Savonarole, que je ne pourrais me contenir et laisser passer en silence une doctrine à la fois erronée et astucieuse ; j'ai donc pris de nouveau en mains, comme je le fis il y a 24 ans, la cause de la santé publique. Aussi bien, le coup ne pouvait (on en conviendra) partir que de Marseille, qui a tant à craindre

(1) Avant de finir ce livre, je crois devoir faire connaître que je n'ai jamais appartenu à l'Intendance, ni comme membre, ni comme employé. Quelques-uns de ces esprits vulgaires qui ne comprennent pas les dévouements à la chose publique, à titre onéreux, ont fait courir ce bruit à Paris et à l'Académie ; qu'il me soit permis de le repousser ici une fois pour toutes.

de la peste et de la fièvre jaune par son voisinage du Levant et la nature de son climat. L'hygiène publique, je le dis encore une fois avant de finir, a des droits imprescriptibles, la science a les siens dont elle ne fit jamais bon marché; enfin, la profession médicale, lorsqu'elle n'est pas seulement un ignoble métier, impose à ceux qui l'exercent des devoirs avec lesquels ils ne sauraient transiger, celui par exemple de crier : *Gare* à la peste, gare à la fièvre jaune. Eh bien ! ce cri d'alarme je le pousserai comme un bon citoyen, comme un vrai médecin, toutes les fois que ma conscience me le dira et que le péril se dessinera à mes yeux; les meilleurs amis du pouvoir ne sont pas ceux qui le flattent, mais plutôt ceux qui lui disent la vérité et qui appellent son attention sur la responsabilité qu'il assume envers les peuples, en adoptant des systèmes à la fois périlleux et décevants, dont l'expérimentation doit être évitée parce qu'elle est toujours funeste.

FIN.

POST-SCRIPTUM.

Encore un mot sur ce livre :

On sait dans quelles circonstances et dans quel but il a été écrit, le droit que j'avais incontestablement de récriminer sur des faits publics qui, en 1850, défrayèrent pendant plusieurs mois les quatre journaux de Marseille et y suscitèrent d'unanimes et énergiques appréciations, malgré leurs dissidences politiques. Des études historiques et médicales sur les maladies pestilentielles, c'est à dire sur une question à la fois vitale et litigieuse ne pouvaient donc exclure ni un style incisif, ni un caractère essentiellement critique. Mais je le déclare ici solennellement à tous ceux dont j'ai relevé les actes ou critiqué les opinions, je n'ai jamais eu la pensée de les attaquer personnellement : ce n'est que comme savants ou comme fonctionnaires responsables que je les ai mis en scène, nullement comme individus privés. On peut être très-honorable et professer ou appliquer une erreur préjudiciable aux intérêts des masses.

Je suis prêt à accepter la discussion, vive, ardente, de tous les points de doctrine que j'ai émis ou défendus, à soutenir la vérité de tous les faits historiques ou médicaux qui forment la base de mon livre ; mais je ne répondrai jamais aux calomnies, aux injures,

aux mensonges, enfin à toute critique de mauvais aloi, sous quelque forme qu'elle se produise, et la question sanitaire est une de celles, sans contredit, qui est le plus capable d'en susciter.

Dans les derniers jours d'octobre, un médecin que je crois servir en ne pas le nommant, à rendu dans un journal de province, un compte mensonger de la modeste lecture que j'ai faite à l'Académie, dans sa séance du 29 septembre dernier, dans le seul intérêt de notre armée du Mexique; dans ce *factum*, qui certes, ne brille que par la méchanceté et nullement par l'esprit ou le style, il s'est laissé aller contre Marseille, contre deux honorables confrères, et contre moi, à des injures assaisonnées de ces plaisanteries grossières ou *fadasses* que les acteurs des foires envoient à la foule du haut de leur tréteaux.

Quel motif a pu avoir ce monsieur en écrivant ce stupide article et surtout en prenant pour texte principal de ses bouffonneries la finale en *us* de nos noms, lui qui a l'avantage d'en porter un susceptible d'alimenter pendant plusieurs mois les colonnes du *Figaro* ou du *Charivari*? Nous l'ignorons absolument et cela nous importe d'ailleurs fort peu. Personnellement, je profite de l'occasion pour le dire une fois pour toutes, je ne répondrai jamais à des attaques de ce genre que par le plus souverain et le plus profond mépris. Telle fut la conduite de Victor Bally ; lorsque des calomnies parties des régions les plus basses du corps médical tentèrent d'obscurcir sa gloire et de faire douter de son dévouement, il se borna à attendre et à mépriser. Je suivrai donc l'exemple que m'a donné mon maître, convaincu que je ne saurais en trouver un meilleur. *Que M. le docteur X*** se serve de son rasoir à son aise, c'est son droit; mais qu'il se mette bien dans la cervelle qu'il ne coupe pas assez pour me blesser et me faire pousser le moindre cri.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1]

QUELQUES DÉTAILS PEU CONNUS SUR L'ORIGINE

DE LA PESTE DE 1720

ET SUR L'AFFAIRE DU CAPITAINE CHATAUD

EXTRAITS DU *TRAITÉ DE LA PESTE* PUBLIÉ PAR ORDRE DU ROI LOUIS XV.

« Le vaisseau du capitaine Chataud est regardé comme la source de la peste en Provence ; mais on a donné une autre origine à cette maladie ; le climat, la saison, l'air, les vents, la stérilité, l'abondance, lui ont découvert une cause qui paraît vraisemblable à M. Deidier (1). L'année 1719 fut stérile ; les blés, les vins, l'huile, manquèrent, les chaleurs furent excessives, des pluies continuelles succédèrent aux chaleurs de l'eté, les vents d'Est soufflèrent avec violence ; ces dérangements, selon M. Deidier, portèrent dans les corps le levain qui a infecté la ville de Marseille. Les aliments. l'abondance des mauvais fruits, le multiplièrent et le firent éclater. Cette année même, plusieurs personnes moururent de la peste, du moins les accidents qu'elles présentèrent étaient-ils des symptômes de fièvre pestilentielle. On observa (toujours d'après Deidier) dans le cours de ces fièvres, des bubons, des charbons, des parotides ; des morts subites avaient déjà annoncé quelques changements singuliers dans les corps ou dans les saisons ; par une gradation insensible, des causes ordinaires préparaient une maladie formidable.

» L'opinion de M. Deidier ne s'accorde pas avec celle des médécins de Marseille ; ces médecins avaient vu les malades, qu'il ne

(1) Les lecteurs ne doivent pas négliger de lire ces pièces qui sont très-importantes.

(2) Le professeur Deidier était le gendre de Chirac,

connaissait que par des extraits mortuaires et par des restes obscurs de quelques maladies. Ces témoins oculaires n'avaient reconnu dans ces malades rien qui se rapportât à la peste. Tous fixent ses premiers ravages à l'arrivée du capitaine Chataud. Le journal tiré du mémorial de cette ville, fixe cette époque. Voici une relation qui ne doit point être suspecte ; l'auteur et les médecins à qui elle est adressée en sont les fidèles garants.

« Le capitaine Chataud partit de Seyde, en Syrie, en janvier 1720; *la patente était nette*, c'est-à-dire, qu'elle ne portait aucun soupçon de peste; mais peu de temps après son départ, cette maladie éclata a Seyde. Les vaisseaux qui suivirent celui du capitaine Chateau annoncèrent la contagion, qui n'était pas sans doute à ses premiers progrès, lorsque ces vaisseaux partirent. *La peste n'est reconnue dans une ville que lorsque ses effets se multiplient; d'abord elle n'enlève que peu de malades, leur petit nombre n'attire point l'attention, les doutes occupent quelque temps les esprits; le mal est-il avéré, des raisons d'intérêt le font déguiser; c'est ainsi que la maladie fait des progrès secrets;* elle se glisse encore plus secrètement dans des lieux où elle ne porte pas d'aussi vives alarmes que parmi nous; il pouvait donc se faire que la peste fût dans la ville de Seyde longtemps avant le départ du capitaine Chataud. Les lieux où avait abordé son vaisseau fortifient ce soupçon ; les premiers navires. sont chargés à *Sour*, qui est un cap hors de Seyde. L'infection désola ce lieu peu de temps après que ce vaisseau en fut sorti; elle fit périr presque tous les habitants.

« Le capitaine Chataud fut assailli pendant sa route par une forte tempête; il fut forcé de relâcher à Tripoli pour radouber son vaisseau. Durant le séjour qu'il y fit, il répara les petites pertes qu'il avait faites sur mer, il se chargea de nouvelles marchandises : peut être étaient-elles infectées, peut être venaient-elles de Seyde même, car dans ces pays la peste ne dérange point le commerce: la communication était libre entre Seyde et Tripoli. Ce n'est pas tout, on obligea Chataud à prendre quelques Turcs pour les porter en Chypre. Ces Turcs étaient chargés de hardes et de marchandises qui étaient infectées; en voici les preuves :

» A peine le *Grand-Saint-Antoine* fut-il sorti de Tripoli, qu'un Turc tomba malade et mourut très-vite. On ne regarda pas sa maladie comme ordinaire, les accidents la rendirent suspecte; deux matelots furent commandés pour jeter le cadavre à la mer; à peine s'en furent-ils approchés que le pilote les rappela ; il chargea les Turcs de rendre à leur compatriote ce dernier devoir. Les cordages dont on se servit furent jetés à la mer avec le cadavre.

« Quelques jours après, les deux matelots tombèrent malades et leur mort fut aussi prompte que celle du Turc. Après ces fâcheux

présages Chataud aborde à Chypre, y débarque les Turcs et repart sans s'y arrêter. Le même malheur suit son vaisseau : deux matelots et le chirurgien sont saisis du même mal : ils meurent en peu de jours. Ces morts subites alarmèrent Chataud ; il soupçonna sans doute que la peste avait enlevé ces cinq hommes, puisqu'il se retira à la poupe de son vaisseau. De cet asile, où il était séparé du reste de l'équipage, il donna ses ordres ; il fit jeter à la mer les cordages et les hardes qui avaient servi aux malades ; il ne sortit de sa retraite que pour relâcher à Livourne. Là trois de ses gens tombèrent malades, ils moururent du même mal que les autres. Le médecin et le chirurgien des infirmeries qui visitèrent les cadavres, attribuèrent la mort à des *fièvres malignes pestilentielles* ; dans leur certificat ils n'accusent pas d'autre maladie.

» Enfin, le capitaine Chataud arrive à Marseille le vingt-cinquième mai ; il déclare aux Intendants de la Santé qu'il a perdu sept hommes de son équipage ; il présente le certificat du chirurgien qui avait reconnu dans les derniers morts une espèce de peste. Ce certificat s'est évanoui ; on a soutenu hardiment qu'il n'avait jamais existé ; les actes publics n'en font pas mention, ils lui sont même contraires ; on n'y voit rien qui donne des soupçons de contagion ; car, suivant le journal tiré des mémoires de la ville, il n'est arrivé dans le vaisseau que des accidents ordinaires ; ce sont de mauvais aliments qui ont causé des fièvres dans l'équipage de Chataud. Mais on dit que ces fièvres ont été supposées par les Intendants de Santé ; on a glissé, dit-on, un interligne dans les mémoires de Marseille ; c'est dans cette interligne qu'il est parlé de ces fièvres et des aliments auxquels on les attribue. Le capitaine désavoua d'abord cette déclaration ; je ne sais s'il l'a avouée dans les suites de la procédure qu'on a faite contre lui (1). »

Après avoir blâmé l'Intendance des prétendues facilités qu'elle donna au capitaine Chataud, démontré que la peste regnait réellement sur tout le littoral de la Syrie et fait ressortir que les premiers malades, soit au Lazaret, soit en ville, avaient eu des communications avec les matelots et les passagers du *Grand-Saint-Antoine* ; le médecin qui donnait ces détails à Chicoyneau (sous le couvert de l'anonyme sans doute, parce qu'il craignait l'influence de Chirac), fait une remarque sur laquelle j'appellerai à mon tour l'attention des médecins qui s'efforcent, à notre époque, de mettre les mesures sanitaires propres aux navires, au-dessus de celles qui se rapportent à leur personnel.

(1) Le capitaine Chataud fut emprisonné pendant trois années consécutives au Château-d'If, et cette punition lui sauva sans doute la vie, car s'il se fût montré à Marseille, pendant la peste ou après sa cessation, il eût été mis en pièces par la populace.

Dès le quatorzième de juin, les passagers qui étaient venus sur le bord de Chataud avaient reçu la libre pratique et s'étaient répandus en ville, tandis que les matelots avaient été reçus au Lazaret, et que le vaisseau lui-même était écarté de Marseille et envoyé à l'île de Jarre.

« *Mais l'éloignement du vaisseau*, dit l'auteur du récit, *n'éloigna pas les causes de l'épidémie* : trois portefaix s'alitent dans le Lazaret et meurent en deux jours, ce fut alors que les bubons et les charbons ne permirent plus de méconnaître la nature du mal, et que les magistrats prirent enfin sérieusement l'éveil; ils n'avaient envoyé le *Grand-Saint-Antoine dans l'île de Jarre que parce qu'ils croyaient apparemment que la contagion ne s'attachait qu'au bois*: mais les nouveaux accidents les engagent à de nouvelles précautions; les marchandises retenues au Lazaret leur deviennent suspectes : ils les renvoient dans l'île de Jarre; enfin, ils les font brûler avec le corps du vaisseau lui-même. Mais pendant qu'on croyait détruire ainsi la source du mal, les matelots se livraient à la contrebande dans le Lazaret. Personne n'ignore leurs fraudes dans de telles circonstances; ils jettent par dessus les murs les effets dont ils se sont chargés durant le voyage ; leurs correspondants se rendent à des lieux marqués pendant la nuit, ils viennent recueillir ce que l'obscurité permet aux matelots d'écarter. Les passagers ne sont ni moins intéressés ni moins rusés : ils dérobent à la connaissance de l'inspecteur sanitaire tout ce qui peut se déguiser ou se cacher. Ceux qui sortirent du vaisseau de Chataud et des autres vaisseaux suspects arrivés après lui, ne furent pas assujettis à des lois bien sevères; trois d'entre eux partirent dès qu'ils purent s'échapper : un interprète se rendit à Paris et les deux autres allèrent en Hollande. Ainsi, de ce vaisseau, d'où l'on dit que sont sortis les malheurs de la Provence, partirent trois hommes qui pouvaient porter la contagion dans toute la France et les pays étrangers. »

Comme on le voit, cette relation qui, adoptée par l'auteur du *Traité de la peste*, fait ressortir parfaitement qu'il croyait à l'importation et nullement aux causes locales, laisse en même temps planer sur l'Intendance sanitaire un grand soupçon de négligence. Mais faut-il admettre, avec son auteur, que cette négligence eût lieu en dépit des déclarations du capitaine Chataud ? Faut-il admettre que cet officier avait exhibé réellement le certificat délivré par le médecin de Livourne; que l'Intendance a fait ensuite disparaître cette pièce afin de mettre sa responsabilité à couvert ? Je ne crois pas que cette version mérite la moindre confiance. Chataud parti de Seyde avec une patente nette et jugeant qu'aucun accident de peste ne se reproduirait sur le *Grand-Saint-An-*

toine, il voulut avoir le bénéfice de sa patente: il fit en conséquence la déclaration dont j'ai rapporté la teneur dans le premier chapitre de ce livre et dont l'original, je l'ai dit, est dans les mains de M. Crozet d'Alayer. L'Intendance dut croire à cette déclaration et ne pas appliquer des mesures rigoureuses au *Grand-Saint-Antoine*. Son seul tort fut de donner prématurément la libre pratique aux passagers et de ne pas mettre obstacle à la contrebande qui, à l'époque où le Lazeret était si voisin de la ville, constituait un danger des plus grands.

Sans doute, en adoptant cette manière de voir, on fait peser sur le malheureux capitaine Chataud la responsabilité d'une grande calamité publique: mais il me semble qu'une foule de circonstances justifient cette version, spécialement le soin qu'ont pris les marins de toutes les époques d'éviter les longues quarantaines par des déclarations inexactes ou équivoques. En disant que *ses malades étaient morts de mauvais aliments*, Chataud avait évidemment l'arrière pensée d'échapper à l'ennui de la quarantaine; quel intérêt pouvait avoir de son côté l'Intendance à fermer les yeux sur le soupçon de peste exprimé dans le certificat livournais? Personne ne saurait le dire ni même s'en faire une juste idée; la patente nette délivrée à Seyde, les déclarations de Chataud, et celles des médecins du lazaret, l'induisirent en erreur. Telle est la seule explication vraisemblable que puisse recevoir le relâchement de sévérité dont elle fit preuve dans cette circonstance, ou plutôt la sécurité dans laquelle elle se tint. D'ailleurs, le courage et l'énergie qu'elle montra plus tard au milieu de l'épidémie suffiraient pour l'absoudre de tout reproche, alors même qu'il y aurait eu quelque chose d'équivoque dans sa conduite.

Documents divers sur l'efficacité des quarantaines pendant les pestes.

Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, par la Providence divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de Marseille, etc., etc., certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que, pendant la désolation de Marseille, en 1720, *la peste*

n'a point pénétré dans les communautés religieuses qui n'ont eu aucune communication avec les personnes du dehors, et qui ont usé des précautions nécessaires pour s'en garantir, et que la communication ne fut plus à craindre dans cette ville, en 1722, par le soin que l'on eut de renfermer exactement tous les malades dans l'hôpital de la Charité, dès-lors qu'il y en avait quelqu'un.

Donné, à Marseille, dans notre palais épiscopal, le quinzième jour du mois de décembre de l'année 1742.

Henri, *évêque de Marseille.*

Par Monseigneur :
Boyer, *prêtre-secrétaire.*

Jean-Pierre Moustiès, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ancien et premier échevin de cette ville de Marseille pendant les années 1720, 1721 et 1722, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra que, lors de la dernière contagion dont cette ville fut attaquée pendant les susdites années, *il avait été généralement reconnu que la peste se contractait par la communication des personnes, l'usage des étoffes de laine, coton, et autres également susceptibles de l'impression du venin, étant prouvé par l'expérience que les familles qui s'étaient enfermées et qui n'avaient point communiqué au dehors, singulièrement les monastères des filles, avaient été garantis de ce fléau*, lequel ne s'était introduit chez quelques-uns que par la communication avec des personnes étrangères.

En témoignage de quoi nous avons signé les présentes.

A Marseille, le 24 septembre 1742.

Le chevalier Moustiès.

Nous soussignées prieure, supérieure, vicaire et dépositaire du monastère des religieuses dominicaines de cette ville de Marseille, certifions que notre dit monastère a été heureusement préservé de la peste, en 1720, et que nous ne pouvons attribuer cette exemption du mal contagieux, après l'aide du Seigneur et l'intercession de notre père saint Dominique, *qu'aux précautions que nous prenions de nous garantir de la communication des gens de*

la ville, et d'éviter de rien recevoir qui fût susceptible qu'après l'avoir trempé dans du vinaigre ou exposé suffisamment à l'air.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat.

A Marseille, dans notre monastère, le 22 septembre 1742.

Sœur GUÈS, *prieure;* sœur BOIGNAN, *supérieure;* sœur MARIE DE CIPIÈRES, *dépositaire;* sœur MARIE CASTEAU, *vicaire.*

Nous, supérieure du Bon-Pasteur, certifions comme quoi, par la miséricorde de Dieu, ladite maison n'a eu aucune atteinte de peste, lorsqu'elle ravageait furieusement la ville.

Fait à Marseille, dans notre couvent du Bon-Pasteur, le 10 novembre 1742.

Sœur GASQUET, *supérieure.*

Moi, assistante de notre monastère de Sainte-Ursule de Toulon, certifie que, lorsque cette ville fut affligée de la peste, la contagion n'entra point dans notre maison; qu'aucune des religieuses qui eurent le courage d'y rester n'en fut attaquée, par la protection du Seigneur, par les soins que nous eûmes et les précautions que nous prîmes pour nous en garantir.

En foi de quoi j'ai signé.

Sœur SAINT-ALEXIS GÉRIN.

Toulon, 2 décembre 1742.

L'archevêque d'Aix à M. Leguay, premier commis de M. le comte de Maurepas, ministre.

Lorsque j'ai reçu votre dernière lettre, Monsieur, j'étais dans mon séminaire occupé à la retraite d'une cinquantaine de prêtres. A présent que me voilà libre, je réponds à votre lettre du 13 septembre.

Rien n'est plus certain que la peste se communique; *il est certain également qu'elle n'a point pénétré dans les maisons religieuses, où l'on a eu soin d'éviter toute communication; aucune personne n'a été attaquée de la peste dans les couvents de religieuses.* J'en ai parlé à MM. les procureurs du pays, et je pense

qu'ils donneront volontiers sur cela un certificat authentique, lequel vaudra autant que plusieurs certificats ramassés des supérieures des diverses communautés.

Je suis bien sincèrement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Aix, 1er octobre 1742.

L'Archevêque d'Aix.

Je n'accumulerai pas ici les preuves innombrables des avantages de la séquestration sous le règne des fléaux pestilentiels : il faudrait un volume pour les contenir. J'ajouterai seulement que, dans les villes d'Espagne que la fièvre jaune a ravagées, l'immunité des couvents cloîtrés a été aussi remarquable qu'à Marseille, en 1720.

Adresse de la Chambre de commerce de Marseille à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

« Monsieur le Ministre,

« Le décret du 24 juillet, vient de porter le dernier coup à une de nos institutions les plus précieuses, et par suite, de compromettre les graves intérêts dont elle était la garantie. A cette heure, l'Intendance Sanitaire n'existe plus ; ce jury de la santé publique qui, de temps immémorial, avait rempli sa mission avec tant de dévouement et de succès, vient d'être annulé par un acte du gouvernement. Les éléments de sécurité et d'indépendance qui résultaient de cette organisation collective, sont remplacés par une délégation individuelle, par un emploi salarié.

« Sous l'impression de cet acte subversif, la population entière de Marseille a éprouvé une de ces émotions dont il est difficile de se faire une idée à distance, et qui s'est traduite par des manifestations extérieures, de nature à mettre en sérieuse considération les dépositaires de l'autorité.

« Ces manifestations unanimes, malgré leur étrangeté, ne s'expliquent que trop par les circonstances graves dans lesquelles elles se sont produites.

« Quel moment, en effet, a-t-on choisi pour désorganiser une institution sanitaire, et nous livrer à la discrétion d'un agent de la décentralisation? Celui où, malheureusement, le choléra à déjà frappé quelques victimes, et où l'imagination cruellement alarmée grandit encore des malheurs réels.

« La mesure n'est pas seulement intempestive, elle présente encore des inconséquences qui froissent le sentiment de l'étiquette.

« Eh quoi! l'Intendance a eu raison dans les précautions qu'elle avait ordonnées. cela résulte du décret lui-même qui vient d'autoriser les quarantaines pour les provenances des pays contaminés; et voilà que, pour la remercier d'avoir éclairé l'Administration et d'avoir eu le courage de son devoir et de ses convictions, en appelant au Ministre mieux informé, on révoque les hommes et on déporte le simulacre de l'institution au Frioul; nous disons le simulacre, car de deux choses l'une:

« Ou l'arrêté nouveau qui donne satisfaction aux vœux de l'Intendance révoquée renferme des pouvoirs discrétionnaires tels que nous les avions demandés, et qu'il était juste, rationnel et politique de les accorder; dans ce cas, pourquoi ne pas laisser à d'honorables et utiles citoyens ces pouvoirs qu'ils avaient réclamés dans l'intérêt de tous? Pourquoi confier à la délibération d'un seul homme, étranger à notre ville, à notre commerce, à notre navigation, cette appréciation facultative accordée pour la première fois?

« Ou bien cette faculté n'est que dans la lettre, et l'obéissance passive de l'employé est dans le fond de son mandat; dans ce cas, n'est-il pas dérisoire de décorer encore du titre d'Intendance Sanitaire l'action d'un seul homme qui ne conserve pas même sa liberté?

« Nous avions espéré que le temps des commissariats extraordinaires, empruntés à une autre époque, était passé; car, cette dénomination implique toujours quelque violation du droit commun, quelque atteinte à des institutions permanentes.

« Nos populations se demandent comment il peut se faire que des établissements publics qui sont dans nos lois, qui ont place au budget depuis des siècles, puissent être tout d'un coup supprimés d'un trait de plume.

« Et encore s'il y avait un intérêt quelconque attaché à de pareils actes! Mais, au contraire, l'intérêt hygiénique et commercial les repousse. Ces changements et l'esprit qui les dicte ne vont qu'ajouter aux alarmes des pays étrangers et aux mesures des représailles qui paralysent nos relations internationales. Déjà nous avons signalé, à plusieurs reprises, ce côté si essentiel de la question; nous ne pouvons que nous en référer, sur ce point, à nos

précédentes doléances, qui n'ont malheureusement rien perdu de leur force et de leur actualité.

« En un mot, l'absolutisme anti-sanitaire n'est pas de la protection commerciale; c'est la ruine de nos intérêts maritimes.

« Maintenant que nous avons accompli notre devoir avec la franchise qui doit caractériser des convictions, permettez-nous, Monsieur le Ministre, d'espérer encore que le fait qui motive cette lettre, n'est pas définitivement accompli. Ce que nous vous demandons, c'est le maintien d'une sauvegarde publique, c'est la conservation franche et sérieuse d'un établissement légal que la sagesse de nos pères avait fondé, qui a tant de fois garanti le pays des calamités dont on ne peut pas se préoccuper de loin, mais qu'une population trop souvent victime des épidémies, a le droit de défendre comme sa propre existence.

« Nous sommes avec respect, etc.,

« *Suivent les signatures.*

» Marseille, le 1er août 1850.

« Pour copie conforme,

« *Le Secrétaire de la Chambre de Commerce*,

« S. BERTEAUT. »

Il était difficile de répondre avec plus de franchise, de sagesse et de fermeté tout ensemble, au désastreux décret contresigné par M. Dumas, et cette fois, comme toujours, la Chambre de Commerce, issue du vote universel, a prouvé qu'elle comprenait bien la grandeur de son mandat, et qu'elle n'hésitait pas à heurter de front un préjugé gouvernemental, quand il s'agissait de faire son devoir envers le commerce et la cité.

La députation des Bouches-du-Rhône ne nous oublie pas auprès du Ministre. Une nouvelle lettre reçue aujourd'hui par M. le Maire et dont ce magistrat a parlé au peuple rassemblé, lui en donne l'assurance. Devant un mouvement si général, si ferme et si modéré, les vains systèmes et l'obstination bureaucratique de Paris peuvent-ils tenir longtemps?

Le Conseil Municipal de Marseille, dans une séance qui s'est prolongée jusqu'à sept heures du soir, a pris la délibération suivante :

« Le Conseil,

« Considérant que, par arrêté du Président de la République, du 24 juillet dernier, l'Intendance sanitaire de Marseille a été supprimée, et que ses attributions ont été dévolues à un commissaire spécial, nommé par le Ministre et placé sous l'autorité du Préfet;

« Que la suppression d'une institution séculaire, qui a conquis les sympathies de la cité, par de longs et éminents services, a

justement et profondément ému la population Marseillaise qui, confiante dans cette institution, était jusque-là restée calme, au milieu des plus cruelles épidémies ;

« Que cette suppression est directement contraire aux dispositions de la loi du 3 mars 1822, et à l'ordonnance du 7 août de la même année ;

« Que l'attribution à un fonctionnaire unique de la mission confiée à une administration collective ne présente pas les mêmes garanties pour la sûreté publique, et ne saurait imposer aux administrations sanitaires des ports étangers la confiance dont l'Intendance Sanitaire de Marseille était investie à un si haut degré ;

« Que les mesures de suspicion prises par les administrations étrangères contre les provenances de Marseille ont déjà imposé au commerce français des pertes considérables ;

« Délibère :

« 1° De reclamer le retrait de l'arrêté du 24 juillet dernier, qui supprime l'Intendance Sanitaire de Marseille, et de demander le rétablissement de cette institution ;

« 2° D'approuver de nouveau les mesures prises par l'Intendance Sanitaire, et de lui donner, au nom de la cité, un témoignage éclatant de la reconnaissance publique ;

« 3° De prier M. le Maire d'adresser la présente délibération à M. le Préfet et aux représentants des Bouches-du-Rhône. »

La question des quarantaines au Corps législatif.

Séance du 3 Aout 1850.

M. Sauvaire-Barthélemy. — A l'occasion de l'article qui autorise la perception des droits sanitaires, je demande à l'Assemblée la permission de lui adresser quelques considérations sur la grave mesure de la destitution des membres de l'Intendance sanitaire de Marseille, prononcée, il y a peu de jours, par le gouvernement. (Oh ! oh ! — Interruptions. — Parlez !)

Cette mesure, produit dans le pays une vive et bien légitime

agitation ; cette agitation demande à être calmée, et, d'ailleurs, il s'agit ici, à mes yeux, et aux yeux d'un grand nombre d'entre nous, de la violation d'une loi. Quand il demande le rappel à l'observation des lois, un représentant a toujours le droit d'être entendu.

PLUSIEURS VOIX. — C'est une interpellation !

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY. — Si l'Assemblée préfère que je demande à être autorisé à adresser des interpellations dans la forme ordinaire à M. le Ministre du commerce, je le ferai. (Oui ! — Non ! — Parlez !) Mais, peu de jours avant la prorogation, les demandes d'interpellations ne sont pas ordinairement favorablement accueillies : on peut supposer qu'elles amèneront une discussion un peu longue ; quand on parle, au contraire, à l'occasion d'un article de budget, quelque important que soit le sujet, on prend l'engagement d'être court ; je me bornerai à quelques phrases auxquelles j'espère que M. le Ministre du commerce voudra bien me faire une réponse qui donne ou fasse au moins espérer quelque satisfaction aux graves intérêts dont il s'agit.

VOIX DIVERSES. — Au budget ! au budget ! — Parlez !

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY. — Je ne veux pas m'imposer à l'Assemblée ; si elle le préférait, je lui demanderais de m'autoriser à interpeller M. le Ministre, demain, au commencement de la séance.

M. LE GÉNÉRAL RULLIÈRE. — Non ! non ! Parlez tout de suite ! La question est assez intéressante.

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY. — La fièvre jaune sévit depuis quelque temps au Brésil avec beaucoup d'intensité. Deux navires en sont partis à destination de Marseille, ils ont eu des malades à bord ; des décès sont survenus dans le cours du voyage. Leurs équipages ont été admis à la libre pratique, à leur arrivée à Marseille, en vertu des instructions ministérielles ; le dernier décès remontait à plus de dix jours. On s'en est ému ; l'Intendance sanitaire, le conseil municipal, la chambre de commerce, ont demandé au gouvernement l'autorisation d'imposer une courte séquestration aux navires qui se trouvaient dans une situation analogue. M. le Ministre du commerce s'y est refusé. Il en est résulté une grande perturbation dans les relations de Marseille avec les ports d'Italie et d'Espagne, dont la législation sanitaire est opposée à la nôtre, et des pertes graves pour notre cabotage, déjà si vivement atteint.

Pour dix navires arrivés du Brésil, et admis à la libre pratique à Marseille, plus de cent navires de cette ville sont mis en quarantaine sur les côtes d'Espagne et d'Italie où nous sommes traités comme pays suspects. Un très-grand dommage en est résulté pour

le commerce Marseillais. La chambre de commerce, gardienne vigilante de ses intérêts, n'a cessé de réclamer ; en vain on a fait remarquer au gouvernement que la seule navigation à vapeur transportait annuellement, de Marseille en Italie, plus de 8,000 voyageurs et 10,000 tonnes de marchandises, et que, dans l'état actuel des choses, pas un seul voyageur ne prenait passage sur ces bateaux ; en vain lui a-t-on fait observer que les marchandises étaient soumises à des retards et à des frais très-dommageables aux intérêts de tous ; le ministère a persisté jusqu'à présent dans un système qui nous met, pour ainsi dire, au ban des nations méditerranéennes.

Ce n'était point assez : de nouvelles perplexités étaient réservées à l'Intendance sanitaire ; le choléra se déclare à Malte ; les Anglais n'hésitent pas à soumettre à une quarantaine de dix jours les navires venus de cette île dans les îles Ioniennes ; tous les ports d'Italie imitent leur exemple. L'intendance de Marseille soumet, à cinq jours d'observation, les bateaux à vapeur le *Louqsor* et le *Triton*, venus de Malte en trois jours. Elle agissait contre les instructions ministérielles : une dépêche télégraphique lui enjoint de les exécuter. Placée entre un devoir de subordination et les intérêts précieux, dont la garde lui est confiée, l'Intendance, forte de l'adhésion de ses concitoyens et de celle des corps électifs, hésite à exécuter un ordre qu'elle regarde comme compromettant pour la santé publique et dommageable pour le commerce. Sur ces entrefaites, M. le Ministre fait prendre un arrêté par M. le Président de la République, portant dissolution de l'Intendance sanitaire de Marseille, et son remplacement par un commissaire spécial, en même temps qu'il autorise à soumettre les provenances des pays infectés du choléra à cinq jours de quarantaine.

Plusieurs voix. — Le budget.

M. Sauvaire-Barthélemy. — Je finis. Le Ministre était-il dans son droit, en remplaçant par un simple commissaire une intendance sanitaire ? Je ne le pense pas. La loi du 3 mars 1822 s'y oppose formellement ; elle délègue, non à un seul individu, mais à des administrateurs, l'exercice de la police sanitaire ; elle va jusqu'à leur conférer des attributions judiciaires.

Les populations du Midi voient dans l'Intendance sanitaire de Marseille, dont l'existence remonte à plus de trois siècles, une précieuse sauvegarde.

Qu'il me soit permis d'espérer que M. le Ministre, se rendant aux instances de tous les corps qui représentent cette excellente population, ne voudra point la laisser plus longtemps en butte à de légitimes craintes et à des pertes considérables, en ne modifiant pas ses instructions relatives aux navires provenant des pays où

règne en ce moment la fièvre jaune, et en ne faisant pas connaître au pays que les pouvoirs accordés à son commissaire extraordinaire seront prochainement rendus à une administration régulière.

VOIX NOMBREUSES. — L'ordre du jour, l'ordre du jour.

M. SAUTEYRA. — La tribune n'est pas faite pour des réclamations électorales. (L'ordre du jour, le budget).

M. DUMAS, Ministre de l'agriculture et du commerce. — Messieurs, deux mesures ont été prises récemment, qui touchent à la situation des établissements sanitaires de la Méditerranée :

L'une, a pour objet, de leur permettre d'établir une quarantaine d'observation pour les navires qui proviennent des lieux infectés du choléra. Sous ce rapport, je crois que les désirs des populations qui habitent les côtes de la Méditerranée, ont eu toute la satisfaction qu'elles pouvaient souhaiter, et même au-delà, car, au lieu de trois jours de quarantaine que réclamait Marseille, il en est accordé cinq.

La seconde mesure a eu pour objet de révoquer l'Intendance sanitaire de Marseille et de la remplacer, momentanément, par un commissaire extraordinaire nommé par le gouvernement.

Cette mesure, dont le terme ne peut être connu que d'après la marche que prendra la situation du pays, que d'après la manière dont se trouvera calmée l'agitation factice qu'on a essayé d'exciter dans la population de Marseille, cette mesure, dis-je, exigerait, pour être motivée devant l'Assemblée, de longs détails, dont la place ne me paraît pas être, dans ce moment-ci, à la tribune. (Mouvements divers).

Il faudrait entrer dans de longs développements sur les circonstances qui sont intervenues depuis trop longtemps entre le gouvernement et l'Intendance sanitaire de Marseille, et je parle, non-seulement de l'Intendance actuelle, mais de celles qui l'ont précédée. Ces développements, je suis prêt à les donner. Tous les détails que l'assemblée pourrait désirer....

VOIX DIVERSES. — Non, ce n'est pas le moment.

M. POUJOULAT. — La mesure est illégale !

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — Je les crois mieux placés dans un autre moment, et, si l'assemblée le désirait, dans le courant de la semaine prochaine, il me serait facile de trouver une occasion de les lui donner. »

Qui ne sera pas parfaitement convaincu, après avoir lu les détails ci-dessus, que Paris traite la Province comme un véritable *servum pecus*. Ne prenant pas même la peine de déguiser son

omnipotence, et le peu de cas qu'il fait de ses réclamations. Etait-ce ainsi que devait être accueilli le représentant de la grande cité du Midi ? et ne devait-on pas, du moins, lui permettre de parler ?

Opinion de M. Eugène Forcade sur la suppression de l'Intendance

(Numéro de la *Patrie* du 4 août 1850).

« Les journaux de Marseille nous apportent aujourd'hui l'impression produite sur la population de cette ville, par la mesure violente que M. Dumas a cru devoir prendre à l'égard de l'Intendance sanitaire. Le décret du Ministre du commerce a provoqué une irritation universelle, et nous sommes forcés d'ajouter que ce mécontentement est légitime,

« Avant d'en venir à de pareilles extrémités, le Ministre aurait dû avoir égard à la situation particulière de Marseille, aux vrais intérêts du commerce de cette ville, et enfin au caractère respectable d'une institution locale et séculaire.

« La situation de Marseille aurait dû être prise en considération. D'abord, aucune ville de France n'est plus exposée aux maladies épidémiques et n'a eu a en souffrir davantage. Paris n'a eu que deux invasions du choléra; Marseille a été quatre fois visitée par ce fléau. Plusieurs fois depuis trente ans, la fièvre jaune et la peste sont venues à sa porte et se sont arrêtées dans son lazaret. Nous ne parlons pas de la peste de 1720, dont le souvenir est encore si vivant dans la population marseillaise. Les inquiétudes de cette population, ses préjugés, si l'on veut, au sujet de la contagion et des quarantaines, sont donc naturels et doivent être traités avec quelque ménagement.

« Mais à ne prendre la question que sur le terrain même où l'a placée le Ministre, l'intérêt commercial, la révocation de l'Intendance est injustifiable. Le choléra règne dans deux ports de la Méditerranée, Malte et Bône. Les ports d'Italie et d'Espagne soumettent à une quarantaine, non-seulement les navires de Malte et de Bône, mais encore les navires des ports qui admettent en libre pratique les provenances des villes infectées. En imposant une

courte quarantaine aux quelques navires qui lui arrivent de Malte ou de Bône, Marseille s'assure donc la libre pratique pour les nombreux navires qu'elle envoie en Italie ou en Espagne. Donc, l'Intendance sanitaire, composée d'ailleurs de négociants et appuyée par la chambre de commerce, comprend l'intérêt commercial bien mieux que M. le Ministre du commerce.

« Cela étant, il resterait encore à voir s'il est sage de faire des coups d'autorité contre une administration dont les Membres, choisis parmi les notables de la Cité, remplissent gratuitement une fonction de vigilance et de dévouement. En agissant si brusquement contre l'Intendance sanitaire, M. le Ministre du commerce a froissé, par contre-coup, le conseil municipal et la chambre de commerce de Marseille, dont les journaux de cette ville nous annoncent les protestations.

« Le *Courrier de Marseille* parle de délégués qui seraient envoyés pour venir défendre auprès du Ministre l'honneur et l'intérêt des corps constitués de cette ville. Nous ne pouvons nous empêcher, à ce sujet, de remarquer l'inaction et le silence de la députation des Bouches-du-Rhône. Les représentants de ce département ont été moins nonchalants dans la discussion et le vote de la loi sur la presse. Ces messieurs craignent plus apparemment la peste des journaux que le choléra asiatique. Nous doutons que les Marseillais soient de leur avis. »

Mieux informé, M. Forcade aurait pu savoir que nos députés n'avaient pas attendu le décret Dumas pour faire des démarches actives, quoique en partie infructueuses. Les Ministres actuels ont suivi la voie ouverte par ceux du dernier règne ; ils sont arrivés aux dernières conséquences de la témérité, mais ce n'est pas au moins sans avoir entendu les observations de nos représentants ; la lettre écrite, au nom de tous ses collègues, par M. Berryer, et publiée par M. le Maire de Marseille, en fait foi. Nous avons vu aussi plusieurs autres lettres de députés qui signalaient d'avance le danger, et se plaignaient de rencontrer encore dans cette affaire le mauvais vouloir, la triste rancune de M. Fould. Ceci devenant à la fin une affaire odieusement personnelle, la députation devra trouver le moyen de faire sentir à ce personnage qu'il a rencontré des adversaires sérieux et convaincus, et qu'à ses coups portés dans l'ombre, c'est publiquement et en face que l'on répond. »

Délibération du Conseil général des Bouches-du-Rhône concernant le régime quarantenaire et l'Administration sanitaire

---

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1860.

M. de Barbentane annonce au Conseil que la Commission spéciale s'est de nouveau réunie pour examiner le rapport et la résolution concernant la question des quarantaines et l'administration sanitaire; qu'elle a entendu M. le Préfet, et qu'elle s'est efforcée de faire droit aux observations qui ont été présentées, dans la discussion de ce travail, en séance publique, les 29 et 31 août.

M. le Préfet confirme, en ce qui le concerne, la déclaration de M. de Barbentane. Il ne partage point, sur toutes choses, les opinions énoncées dans le rapport; mais il reconnaît qu'il n'a plus rien d'important à combattre dans la nouvelle rédaction.

A la suite de ces déclarations, le Conseil adopte, à l'unanimité, le rapport de M. de Barbentane, et convertit en délibération les résolutions par lesquelles il se termine. En même temps, il ordonne l'impression, au nombre de 1,200 exemplaires, de l'ensemble de ce document, et leur distribution à MM. les membres de l'Assemblée législative, du Conseil d'Etat et des principales Assemblées délibérantes du département.

RAPPORT DE M. DE BARBENTANE.

Messieurs,

Lorsque j'ai pris l'initiative de l'importante proposition dont je vais avoir l'honneur de vous soumettre le rapport motivé, je n'avais pas seulement en vue de rendre un juste hommage au zèle si dévoué et à l'ardent patriotisme avec lesquels un de nos plus honorables collègues (1) a récemment défendu à l'Assemblée législative la cause vitale de ce pays; une considération plus haute

(1) M. de Barthélemy.

encore m'a déterminé à me faire ainsi l'organe d'un vœu commun à tous les membres de ce Conseil. Représentant du canton le plus éloigné du chef-lieu, il m'a semblé que, dans ma bouche, la question sanitaire qui nous préoccupe cesserait de paraître exclusivement marseillaise, et gagnerait à s'élever ainsi, à tous les yeux, aux larges proportions du département tout entier.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil général des Bouches-du-Rhône intervient spontanément, dans une question sanitaire, en faveur des populations du Midi. Toujours et pour tout ce qui vous a paru juste et avantageux, vous avez réclamé avec la triple force de la raison, de l'expérience et du patriotisme le plus persévérant. Il n'a fallu rien moins que l'absolue confiance de Paris à certains systèmes pour rendre sans effet des remontrances à la fois si énergiques et si sages.

Des navires récemment partis de Malte et de Tunis, où sévissait le choléra, se sont présentés devant le port de Marseille. Aux termes des ordonnances en vigueur, ils devaient être admis à l'instant et sans précautions sanitaires d'aucune espèce. L'Intendance, ne pouvant prendre sur elle une responsabilité si grave, a regardé comme un devoir rigoureux de leur imposer une courte quarantaine; cette mesure a été également prise contre l'arrivée en libre pratique d'un paquebot anglais et d'un de nos paquebots-poste, de même provenance. A ces divers sujets, plainte est portée au pouvoir central. Le télégraphe ordonne l'admission. L'Intendance persiste; elle en appelle à la religion du Ministre, qui jusque-là n'avait pu être suffisamment éclairée. Nouvel ordre, nouveau recours, sur lequel un troisième coup de télégraphe brise une institution chère et indispensable à Marseille, qu'elle sauva tant de fois!

Tandis qu'on détruisait ainsi l'Intendance sanitaire pour avoir imposé des quarantaines de trois et cinq jours, on prenait, au nom du gouvernement, les mêmes mesures : on justifiait l'Intendance, puisqu'on suivait son exemple!... et cependant on frappait!...

Les défenseurs de la santé publique étaient tombés à leur poste; on les remplaça par un magistrat temporaire. Mais un préposé unique, quelque active que fût sa vigilance, pouvait succéder, non suppléer à l'Administration collective, qu'avait fondée la sagesse de nos pères. Aussi, dès que la population émue s'agita, permit-on d'adjoindre au Commissaire du gouvernement trois conseillers municipaux, non pas, malheureusement, en qualité de collègues, mais seulement à titre consultatif.

A la nouvelle d'une concession si peu efficace, une vive anxiété se manifesta dans le conseil municipal; les débats furent longs.

et quand on résolut enfin, dans l'intérêt de la santé publique, de déférer au vœu du Ministre, ce fut en maintenant toutes les délibérations précédentes contre la suppression de l'Intendance sanitaire. — Le Conseil ne se borna pas à des protestations : deux de ses membres partirent pour Paris, où les avaient devancés notre très-honorable collègue, M. le Président de la Chambre de commerce et le Secrétaire de ce corps constitué ; en même temps, les Conseils des 1er et 2e arrondissements des Bouches-du-Rhône, les Conseils municipaux d'Aix et d'Arles ont pris des délibérations fortement motivées. A nous, messieurs, de venir en aide à ces actes inspirés par l'expérience non moins que par l'amour du pays !

Je ne soulèverai pas, dans un assemblée comme la nôtre, une question médicale ; je renoncerai même à rappeler la longue série d'enseignements que l'histoire et la tradition pourraient fournir à mon rapport : je me bornerai à signaler ce fait, non moins incontestable que décisif, d'une apparition de la peste au Lazaret de Marseille, quatorze fois répétée, de 1720 à 1825, sans que jamais le fléau en ait pu franchir les préservatrices limites. Je reconnaîtrai même que les réformes préservatrices introduites, depuis vingt-cinq ans, par les gouvernements orientaux, ont diminué les dangers de l'Occident, et par suite la rigueur des mesures indispensables pour les conjurer ; mais qu'on reconnaisse en même temps que, si l'intention du gouvernement est de favoriser la rapidité des transactions commerciales en amoindrissant de plus en plus les garanties sanitaires, il n'est que trop évident aussi qu'en dépassant le but, comme on l'a fait dans ce dernier temps, on est arrivé à compromettre ces mêmes intérêts que l'on voulait servir.

C'est à nous, Messieurs, qu'il appartient d'indiquer au pouvoir dans quelle sage mesure le double intérêt du commerce et de la santé publique doit être protégé et défendu. Signalons surtout au gouvernement l'écueil contre lequel se briserait sa volonté, s'il n'était trop juste pour ne pas la modifier lui-même. Que, dans son impartiale sagesse, il veuille bien considérer que, parvînt-il à triompher des répugnances nationales, il serait impuissant contre celles des peuples étrangers, s'ils n'étaient rassurés tout à la fois par l'esprit de nos règlements sanitaires et les garanties de leur mode d'exécution.

Le rétablissement d'une Administration sanitaire, d'une assemblée d'hommes de la localité, indépendants par caractère et par position, pourra donc seule concilier les justes vœux de nos populations, avec les droits réservés par la législation au gouvernement.

Sans doute, le Conseil général ne croira pas devoir réclamer, pour cette Administration future, les pouvoirs si étendus dont l'ancienne jouissait avant la loi de 1822; mais, plus nos règlements sanitaires seront larges et par conséquent dangereux, plus il est indispensable que, dans les cas extrêmes, les défenseurs de la santé publique soient libres dans le consciencieux accomplissement de leur mission.

Ce résultat, Messieurs, ne peut qu'être obtenu, aussitôt que la bienveillante équité du Gouvernement aura été parfaitement éclairée sur une question, dont il s'occupe avec la plus active sollicitude ; nul doute alors que le sentiment unanime de nos populations, que les incessantes réclamations du commerce et de toutes nos assemblées délibérantes ne triomphent des difficultés qui nous séparent encore d'une juste et féconde issue de la question sanitaire ; nul doute aussi que, dans les circonstances où ils ont eu lieu, le pouvoir n'apprécie les attermoiements que l'Intendance frappée a cru devoir faire exceptionnellement subir à l'exécution des ordres ministériels. Dès lors, la question se trouvant dégagée de toutes les considérations de detail, et n'ayant plus à être examinée, qu'au point de vue de la légalité, le Gouvernement reconnaîtra que la suppression de l'Intendance sanitaire de Marseille ne saurait avoir lieu d'une manière *définitive*.

En effet, ne voyons-nous pas dans les rapports, dans l'esprit et même dans le texte de la loi de 1822, que les fonctions d'Intendans sanitaires doivent être confiées à une administration collective? cela n'est-il pas si peu litigieux, si peu controversable que, telle a toujours été la constante et invariable exécution, qu'a reçue cette loi!

Sans doute, et dans un instant de crise, le Gouvernement puise à la source d'un droit supérieur la faculté de briser la résistance d'un corps constitué quelconque, alors même qu'il est institué par une loi spéciale ; mais c'est évidemment à la condition que l'ordonnance ne créera qu'un état *provisoire*, et qu'on se hâtera, dans le plus bref délai possible, de rentrer dans l'exécution de la loi. Nous avons donc raison d'invoquer l'attention réparatrice du Gouvernement sur ce point capital, que l'arrêté ministériel ne saurait être légal, s'il devait servir de base à une *définitive* substitution d'un magistrat unique à l'administration collective, qu'il n'a pu que provisoirement détruire.

— En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer de prendre la délibération suivante :

Attendu que, ce qui a été fondé par une loi solennellement votée et promulguée, ne saurait être détruit d'une manière *définitive*, par un simple décret du pouvoir exécutif ; que, dès lors et

sans se soustraire aux exigences de la plus stricte légalité, le décret du 24 juillet 1850 ne saurait, que pour un temps assez court, substituer un préposé ministériel à l'Administration Sanitaire de Marseille, reconnue par la loi de 1822 ;

Attendu que, si les populations méridionales se confient dans le zèle et la vigilance d'un corps constitué, tout local, et formé de personnes, dont l'intérêt de conservation personnelle, se confondait avec celui de leurs concitoyens : il pourrait n'en être pas de même, à l'égard d'un simple agent du pouvoir exécutif, dont le devoir est d'accepter tous les ordres supérieurs, sans examen comme sans délai ;

Attendu que le régime sanitaire d'un port comme celui de Marseille, ne saurait être réglé d'une grande distance, et par mesures générales et inflexibles, — jusqu'à nouvel ordre ; loin de là, qu'il doit être constamment basé sur les circonstances ; qu'il faut que les précautions surgissent, dès la première appréhension fondée, et que les portes se ferment instantanément, à l'approche du péril ;

Attendu que, dans cette situation, les défenseurs de la santé publique doivent être considérés comme des chefs militaires, en présence de l'ennemi, et, dès lors être munis, dans les cas d'urgence, du pouvoir de le repousser, sans avoir à attendre des ordres ministériels ;

Attendu que les quarantaines ont été reconnues, jusqu'à présent, la seule mesure efficace, pour prévenir l'invasion des maladies pestilentielles importées ; que, dans les pays qui se sont mis en libre communication avec les ports contaminés, on a vu les maladies infectieuses faire de fréquentes apparitions, qui ont cessé après l'établissement des institutions sanitaires, pour reprendre leurs invasions quand les réglements ont été négligés, et disparaître de nouveau, quand ceux-ci ont été remis en vigueur ;

Que, sans interroger longuement l'histoire et la tradition, il suffit de rappeler, qu'antérieurement à l'époque peu éloignée de nous, où les gouvernements orientaux sont entrés, à notre exemple, dans un système fortement organisé de précautions sanitaires, *quatorze fois en un siècle*, la peste a pénétré et a été étouffée dans le Lazaret de Marseille ;

Attendu que, si les précautions sanitaires peuvent apporter quelque gêne dans le commerce, l'invasion des maladies pestilentielles le suspend pour plusieurs mois, et même pour des années entières, comme en 1720 et 1721, et peut ainsi ruiner de fond en comble les cités les plus florissantes ;

Attendu qu'il est de devoir rigoureux pour les Conseils généraux, d'adopter et de corroborer, dans la mesure des convenances et de la légalité, les vœux des populations qu'ils représentent ;

Attendu que l'invasion des maladies pestilentielles à Marseille a presque toujours eu pour conséquence leur extension dans tout le département, et même dans les départements limitrophes.

Le Conseil général émet le vœu :

1° Que le Pouvoir, cédant aux vœux des populations du Midi, et rentrant dans l'exécution de la loi de 1822, rétablisse, au plus tôt, l'Intendance sanitaire de Marseille, sauf les modifications de détail, dont l'expérience aura pu manifester l'avantage;

2° Que cette Administration, quoique placée sous l'autorité du Gouvernement, puisse prendre les mesures urgentes, que la situation demanderait;

3° Que, pour mettre un terme aux causes de divisions et de conflits, que la question sanitaire soulève incessamment entre les puissances méditerranéennes, au préjudice du commerce, un congrès soit provoqué, dans le but d'arrêter définitivement les bases d'un code sanitaire, dont les dispositions principales acceptées et consenties par les parties contractantes, posent, en ce qui concerne une question d'un intérêt véritablement européen, les fondements du droit international.

Nouvelles excentricités parisiennes sur Marseille.

On lira sans doute avec intérêt, l'article suivant, sorti de la plume de notre savant bibliophile, M. Crozet, qui possède tant de documents curieux sur la peste de 1720.

LA PESTE DE 1720.

SELON M. MICHELET.

On s'accoutume à dire que l'histoire n'est point faite, qu'elle gît dans les archives, les brochures, les chartes, les cartons..., que sais-je? un peu partout, et même quelquefois dans la fantaisie et l'imagination.

Ces idées m'ont paru confirmées par un chapitre du nouveau livre de M. Michelet, *la Régence*, livre qui vient de paraître, et dont plusieurs journaux *libres penseurs* avaient donné par avance des extraits.

Dans le chapitre en question, M. Michelet, raconte à sa manière notre peste de 1720.

Vulgairement, nous avions cru de père en fils, que la peste avait été importée en Provence par le navire du capitaine Chataud, ou qu'au moins, à cette époque, les germes latents avaient été subitement développés. — Point du tout, la peste est due à quatre causes, la stagnation du commerce, les odeurs fétides du port, la malpropreté de la ville, et la misère de ses habitants.

Cinq ou six navires venant des côtes, alors lointaines de la Syrie, arrivent presque simultanément à Marseille avec celui du capitaine Chataud. — Preuve, en plus, de la stagnation du commerce !

Les égouts et les fabriques ne déversaient pas, en 1720, leurs eaux fétides dans le port ; au commencement du siècle actuel, on voyait même encore des poissons jouer dans les eaux de ce port. N'importe, en 1720, une odeur nauséabonde s'exhalait de ses vases et corrompait l'atmosphère !

Selon les écrivains de l'époque, peu de villes étaient gaies, brillantes et animées comme Marseille avant la peste, figure de rhéthorique ! On y mourait de misère et de faim !

Vers le 18 août, les échevins font afficher la liste des commissaires chargés de la police des quartiers ; on trouve sur cette liste, et seulement pour la paroisse des Accoules, les noms de soixante-deux familles notables, dont plusieurs subsistent encore à cette heure ; on y voit les Grudère, d'André, Roux frères, Decormis, Lombardon, Guys, Beaussier, etc., etc (1). D'autres négociants et notables habitants, fournissent, par leur crédit, 20,000 charges de blé (2). Garnier, l'un des recteurs de l'hôpital, s'y enferme et y meurt victime de son dévouement. N'importe, « les riches partent, » dit M. Michelet, plus de ressources !

Le peuple, effrayé, force en quelque sorte, la main de l'autorité (3). La procession de Saint-Roch a lieu ; on la borne à quelques prêtres suivis de l'évêque (4). La ville n'était plus qu'*un vaste et affreux cimetière* (5). M. Michelet blâme ce *spectacle d'expiation et de pénitence;* apparemment les farces d'Arlequin auraient été plus convenables.

Des centaines, des milliers de jeunes enfants sont abandonnés, les

(1) Voir l'Estat de MM. les commissaires pour la paroisse des Accoules, placard.

(2) Pichatty de Croissainte, journal abrégé. p. 5.

(3) Pichatty de Croissainte.

(4) Journal du père Giraud.

(5) Discours sur ce qui s'est passé de plus considérable pendant la contagion de 1720.

échevins les recueillent dans un hospice spécial ; à défaut de nourrices, ils réunissent tout ce qu'ils peuvent trouver de chèvres pour les allaiter, mais le plus grand nombre est enlevé par la maladie (1). *Trois mille enfants victimes d'une odieuse spéculation. sont à la fois assassinés*, écrit M. Michelet.

Malgré l'inexprimable et inouïe violence de la contagion, aucune époque ne fut plus féconde en insignes vertus et en nobles dévouements. Le catalogue des ecclésiastiques qui se sacrifièrent au secours des pestiférés a été rédigé par Pastoret, et forme un petit volume (2). Les livres, les manuscrits et les lettres de l'époque indiquent une multitude de noms. et on trouve des martyrs dans toutes les classes de la société.

Au milieu de ce tableau d'une immense désolation, les traditions et la reconnaissance populaire ont toujours placé les échevins Moustier, Dieudé, Estelle et Audimar. Aucune fatigue ne les arrêtait, aucun péril ne les effrayait. Toujours et partout ils jetaient à la mort un insolent défi. Aucune affaire d'ailleurs n'échappait à leur sollicitude, et les registres de nos archives sont là pour constater le calme et le sang-froid qui jamais ne les abandonna. Ils font tout ce que la force et l'intelligence humaine pouvaient faire. — Toutefois, écrit M. Michelet, l'*administration municipale ne fut pas égale à sa tâche...*

Lorsqu'un homme, aux temps antiques, avait bien mérité de la patrie, sa mémoire demeurait sacrée. Jamais un Grec n'eût osé appeler Epaminondas un *bon géant*, jamais un citoyen romain n'eût dit du consul Décius qu'il fut un *héroïque imbécile.*

Au dix-huitième siècle, un évêque accourt au milieu de son peuple, à la première apparition d'un fléau redoutable. L'un après l'autre, tombent, autour de lui, ses serviteurs. Inaccessible aux vulgaires inspirations de la peur et de l'égoïsme, il passe la journée à visiter les hôpitaux, à consoler et assister les mourants ; il nourrit à ses frais une partie de la population ; on le trouve partout où le péril est le plus grand. Il avait bien tort, après tout, l'évêque de Marseille, s'il n'était guère, selon M. Michelet, qu'*un bon géant* et un *héroïque imbécile.*

L. CROZET, *bibliophile.*

(1) Journal du père Giraud.

(2) *Voir* In Provincia et Comitatu Venaissino pestiferis inservientibus demortui... (Aquis Sextiis 1722). 1 vol, in-4 de 100 pages.

Discussion à l'Académie de médecine, à propos du travail publié par M. Aubert-Roche sur la réforme quarantenaire.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

M. Londe fait, au nom d'une commission composée de MM. Kéraudren, Royer-Collard, Londe, rapporteur, un rapport sur un travail de M. Aubert ayant pour titre : *De la réforme des quarantaines de la peste.*

Les faits avancés par M. Aubert résultent de ses recherches en Orient, et sont confirmés par un tableau extrait de l'enquête faite par ordre de M. le Ministre du commerce, qui établit : 1° que pendant une période de 124 ans, c'est-à-dire de 1817 à 1841, 64 bâtiments seulement, revenant d'Orient en Europe, ont été attaqués de la peste ; 2° que les attaques ont eu lieu, ou seulement pendant la route ou après l'arrivée dans un port d'Europe ; 3° que jamais navire arrivé sans attaque pendant la traversée n'en a eu après l'arrivée ; 4° que jamais il n'y a eu une attaque de peste sur les gardes et les portefaix commis aux marchandises ; 5° que sur les 64 bâtiments attaqués par la peste, 26 seulement ont continué de l'avoir après leur arrivée en quarantaine, et que dans les 38 autres la peste s'est bornée aux cas qui ont eu lieu en mer ; que, par conséquent, tout bâtiment arrivé sans cas de peste en mer, pourrait être en libre pratique.

M. Aubert, dit M. Londe, a procédé par une voie beaucoup moins longue et moins ardue que Chervin, dont l'intrépidité, la persévérance et le désintéressement avaient prodigieusement avancé cette question, quand la mort vint arrêter ses travaux ; Chervin avait à établir un grand principe scientifique. M. Aubert s'est placé en dehors des questions scientifiques de la contagion ou de la non-contagion. Que la peste soit ou non contagieuse, qu'elle se transmette à la manière du virus variolique, du virus rabique ou à la manière des miasmes, peu importe pour lui ; dès qu'il aura démontré par des faits que la maladie ne s'est jamais développée au-delà d'une période d'incubation déterminée et qui est plus courte que la durée de la traversée, il se croira suffisamment autorisé à déclarer inutiles les mesures sanitaires en usage. Or, voici les faits sur lesquels il s'appuie. Les ballots de marchandises provenant de foyers pestilentiels, soit qu'il aient été ouverts sur le pont d'un bâtiment, ou bien dans les lazarets, n'ont jamais

produit la peste, et cela pendant une période de 124 ans. Depuis 124 ans, également, il n'y a pas d'exemple qu'il se soit manifesté un seul cas de peste au-delà de huit jours écoulés à dater du départ.

Tels sont les faits qui intéressent plus spécialement l'Académie, et sur lesquels le rapporteur a voulu fixer son attention. Ces faits sont-ils exacts et à l'abri de toute contestation ? Là est toute la question. Ces faits ont été contestés ; ils l'ont été par un homme compétent et d'une grande autorité dans cette matière, par M. Sénac, secrétaire du conseil de santé au ministère du commerce. Or, si M. Aubert a pu être trompé sur les faits relatifs à la durée des quarantaines, ainsi que l'avance M. Sénac, ne peut-il pas l'avoir été sur d'autres points ? Ces motifs nous engagent à rester dans le doute. Toutefois, nous ajouterons, dit en terminant le rapporteur, que si les faits avancés par M. Aubert étaient démontrés exacts, l'Académie ne pourrait qu'approuver les propositions qu'il lui soumet.

Nous proposons, en conséquence, pour toute conclusion, d'adresser des remercîments à l'auteur.

M. Rochoux. — En 1837, je disais à l'Académie que le gouvernement anglais avait supprimé les quarantaines pour la fièvre jaune. Il me fut répondu alors que mon assertion n'était point exacte ; je pris des renseignements auprès d'un membre du parlement anglais, et il me fut confirmé que j'avais dit vrai. Ce qui avait donné lieu à un malentendu sur ce fait, c'est qu'on avait fait courir le bruit que le gouvernement anglais devait revenir sur sa décision ; mais il n'en fut rien. La décision fut maintenue. Le même parti a été pris depuis pour la peste. Qu'en est-il resulté de fâcheux pour l'état sanitaire de l'Angleterre? Vous allez en juger par le fait suivant : En 1833, la peste régnait en Égypte. Le pacha, éprouvant de grands embarras de finances, fit connaître au commerce européen qu'il venait d'effectuer une baisse considérable dans les prix des cotons. Les négociants anglais, libres de toute entrave dans leur commerce, enlevèrent presque tous les cotons et les transportèrent promptement dans leur pays, et cela sans qu'il en résultât le moindre accident.

Ces faits, qui viennent à l'appui de l'opinion de M. Aubert, me paraissent de nature à faire prendre cette opinion en sérieuse considération. Je désirerais en conséquence, qu'en outre des conclusions proposées par la commission, l'Académie votât le renvoi du rapport au ministre compétent.

M. Royer-Collard. — J'approuve en tous points et je partage le jugement porté par le rapporteur. L'Académie n'a pas à se préoccuper, dans cette question, de ce qui touche aux intérêts commerciaux ; elle n'a à considérer uniquement que les faits médicaux. Aussi est-ce avec grande raison que le rapporteur s'est borné à

l'historique et à l'appréciation de ces faits. C'est avec raison aussi qu'il a dit que, si les faits sur lesquels M. Aubert fonde son opinion étaient exacts, l'Académie devrait lui donner son approbation ; mais que ces faits n'étant point à l'abri de toute contestation, il n'y avait point lieu de proposer d'autre conclusion que celle qu'à adoptée la commission. Quant au renvoi au ministre, qui vient d'être demandé, je ferai observer que le ministre du commerce a déjà soumis cette question à l'Académie des sciences, et que, par conséquent, ce renvoi serait sans objet ; ce n'est pas que je voie d'inconvénient à cette communication ; mais elle me paraît sans utilité. Il est un point de science sur lequel je me permettrai d'arrêter un instant l'attention de l'Académie : je veux parler de la période d'incubation des maladies contagieuses ou réputées telles. Je ne pense pas que, dans les maladies contagieuses, virulentes, il soit possible d'assigner à la période d'incubation une durée déterminée. Le virus-vaccin, par exemple, a une durée préservatrice qui est indéfinie, ou à laquelle, du moins, on n'est point en droit d'assigner une limite précise. En admettant que la peste soit une maladie virulente, ce que j'ignore complétement, qu'elle limite fixera-t-on à l'action contagieuse de son virus ?

Autre question : M. Aubert, en admettant même que la peste soit virulente, ce qu'il ne cherche nullement à discuter, se fonde, dans la proposition qu'il fait d'abolir les quarantaines, sur ce fait que les virus s'affaiblissent par l'aération, et que la contagion perd son influence par le seul fait de la dispersion des individus ou des objets contaminés. Ce fait ne me paraît pas mieux démontré que le premier. Or si, sur les deux ordres de faits qui nous sont soumis, les seuls sur lesquels nous sommes en mesure de porter un jugement, il n'y a point de preuves suffisantes, quelles que soient d'ailleurs nos doctrines sur ces points-là, je crois que nous devons nous abstenir de nous prononcer.

M. Londe. — M. Aubert dit que jamais un navire n'a éprouvé un cas de peste après huit jours de départ. Ce fait n'a point été contesté. Le fait qui a été contesté est celui qui est relatif aux personnes préposées à la garde et au maniement des objets provenant d'un foyer pestilentiel et qui, suivant M. Aubert, n'auraient jamais été atteintes de la peste. Quant à ce qui concerne la période d'incubation, toutes les théories, toutes les discussions possibles viennent échouer devant ce fait établi sur des chiffres, savoir que depuis 124 ans il ne s'est manifesté aucun cas de peste après le huitième jour, à dater du départ.

M. Rochoux. — M. Royer-Collard a énoncé des faits qui manquent d'exactitude. Il est sans exception que le virus-vaccin manifeste son ation au-delà du quatrième ou cinquième jour de

son inoculation. Le virus de la rage a une incubation beaucoup plus prolongée, mais qui est en général aussi bien déterminée. Il n'est donc pas exact de dire que la durée des périodes d'incubation est dans presque tous les cas indéterminable.

Quant à l'opinion de M. Aubert, que le virus de la peste, comme tous les autres virus, perd son action par la division et la dispersion, à la manière des poisons, elle exige, pour être bien comprise, qu'on établisse une distinction entre la contagion due à un virus inoculable, et celle qui n'est due qu'à l'affection miasmatique. Il est incontestable que les miasmes perdent leur action par la dispersion; l'expérience à cet égard est univoque. Si dans une épidémie de typhus on peut parvenir à disperser les malades, on arrête sûrement les progrès de la contagion ; mais il est loin d'en être ainsi pour les maladies virulentes; on aurait beau diviser à l'infini le virus variolique ou le virus rabique ; on ne parviendra jamais à détruire son efficacité. Ce sont là des faits également incontestables et il faut bien se garder de confondre dans cette question les maladies simplement communicables par infection avec les maladies proprement dites virulentes. Si la peste était dans ce dernier cas, il n'y aurait aucun moyen de s'en préserver.

M. Mérat. — Il est bon de rappeler qu'à l'occasion de la communication de ce même travail à l'Académie des sciences, le ministre du commerce a informé l'Académie qu'il avait appris que dans une circonstance la peste s'était déclarée à bord d'un bâtiment au-delà du terme d'incubation fixé par M. Aubert, c'est-à-dire plus de huit jours après le départ.

M. Castel. — Il est impossible de fixer la durée de l'incubation, et cela parce que l'incubation des maladies n'est point un fait absolu, mais un fait relatif. L'incubation est relative, en effet, à la trame des organes, aux qualités des humeurs même aux influences atmosphériques. Cette manière d'envisager la question est conforme aux plus simples notions de la médecine.

La question de la contagion, si débattue, n'a jamais été bien posée, parce que c'est d'une manière absolue qu'elle a toujours été considérée, et non point d'une manière relative, ainsi que je viens de dire, qu'elle devait être envisagée. Je n'en citerai pour preuve que la fièvre jaune, que l'on n'a jamais eu à craindre dans nos climats. Quant à ce qui est de la peste, on a toujours cru, si je ne me trompe, que l'une des causes de la peste de Marseille fût l'ouverture de ballots provenant d'un pays où régnait cette maladie.

Je pense, en conséquence, qu'il faut user de la plus grande réserve en se prononçant sur le travail qui nous est soumis. Le travail de M. Aubert ne tend à rien moins qu'à la suppression des lazarets et de toutes mesures sanitaires. Or, on y regardera à deux fois, et avec raison, avant d'adopter de semblables propositions.

M. Renault. — J'appuierai la demande de renvoi du rapport au ministre. M. Londe a dit, je crois, que si les chiffres posés par M. Aubert étaient vrais, la commission approuverait ces conclusions. C'est là, il me semble, un motif de soumettre le rapport au ministre, parce qu'il sentira dès lors l'importance de vérifier l'exactitude des faits et des chiffres énoncés par M. Aubert.

M. Royer-Collard. — On a dit que, contradictoirement aux assertions de M. Aubert, le ministre avait fait savoir à l'Académie des sciences, sur la déclaration de ses employés, que des cas de peste s'étaient manifestés, soit pendant la durée de la traversée, soit pendant les quarantaines. Mais l'objection du ministre a été discutée elle-même et contestée par M. Aubert. De sorte qu'entre les dénégations, d'une part, du gouvernement, les assertions de M. Aubert, d'autre part, il y a, suivant toute apparence, des circonstances qui ont pu altérer plus ou moins les faits, et que nous ne connaissons nullement. De là doit nécessairement résulter dans notre esprit une certaine prévention contre laquelle il importe de nous tenir en garde.

Il est encore une autre raison qui me fait dire que les opinions de M. Aubert ne sont pas à l'abri de toute contestation, c'est celle-ci : il est très-vrai, ainsi que vient de dire M. Castel, qu'il n'y a point de conditions absolues, mais bien des conditions relatives dans l'incubation et dans la contagion des maladies. J'ai cherché sérieusement ce que l'on pouvait invoquer en faveur des propositions de M. Aubert, comme les objections qu'on pouvait leur faire, et j'ai vu ceci : jamais dit M. Aubert, les personnes préposées à la la garde des objets provenant d'un foyer pestilentiel n'ont été atteintes par la peste. Il est possible que ce fait soit exact ; je ne le conteste pas. Mais, quand ce serait, cela prouverait-il que si ces mêmes objets, au lieu d'être déposés dans un lazaret, c'est-à-dire dans un lieu vaste, élevé et en pleine aération, et commis à la garde d'hommes sains et bien constitués, étaient déposés dans le centre d'une ville populeuse, sale et mal aérée, telle qu'est Marseille, par exemple, et confiés à la garde de gens chétifs, malpropres et d'une mauvaise santé, ceux-ci jouiraient de la même immunité que les premiers ?... Je dis donc que ces faits, fussent-ils parfaitement exacts, ne seraient nullement de nature à motiver la suppression des mesures sanitaires adoptées.

M. Nacquart. — En attendant l'analyse du mémoire de M. Aubert, il m'a semblé qu'il ne faisait point une distinction suffisante entre les maladies à virus fixes et les maladies miasmatiques. C'est sur ce point là qu'il importe de s'arrêter. M. Aubert aurait raison s'il était à même de démontrer que la peste est dans le cas de ces dernières.

M. Royer-Collard. — Cette distinction entre les virus d'infection et les virus d'inoculation n'est point admissible, au moins de la manière absolue dont on l'a fait. Les mêmes maladies souvent se propagent à la fois de ces deux manières, la variole, par exemple. Dans qu'elle catégorie placerait-on donc ces maladies, si l'on voulait maintenir une pareille distinction ?

M. Desportes demande la parole. (Aux voix ! aux voix !)

M. le président clôt la discussion sur le rapport et en met les conclusions aux voix. — Ces conclusions sont adoptées.

Reste, dit-il, la proposition de renvoi du rapport au ministre. Cette proposition est-elle appuyée ? — Oui.

M. Desportes. — Je demande la parole sur cette proposition, De tout ce qui a été dit ici sur la question qui se debat, il n'en résulte que le doute. Si vous renvoyez le rapport au ministre, vous avez l'air de donner votre approbation et d'avoir une opinion arrêtée sur cette question, tandis que vous n'en avez point. Je crois que dans une pareille situation l'Académie doit s'abstenir.

M. Ferrus. — J'appuierais le renvoi au ministre s'il ne s'agissait pas d'un travail d'où ne résulte que le doute. D'un autre côté, l'Académie des sciences a été saisie de cette question ; enfin, nous ne sommes point consultés. Je crois donc que cette communication serait au moins inutile. Mais ce que je désirerais, vu l'importance d'une pareille question, c'est qu'elle fût soumise à une commission spéciale qui eût à en faire une étude sérieuse.

M. Royer-Collard. — Le doute dans lequel est l'Académie sur cette question n'est point une raison à opposer au renvoi du rapport au ministre. J'appuierai à mon tour ce renvoi, malgré ce doute ou à cause même de ce doute. Le doute est une opinion ; et il faut alors que tout le monde s'occupe de cette grave question, que l'Académie émette son opinion, sans quoi l'on pourrait croire qu'elle n'en a pas, ou qu'elle reste indifférente à cette question. Il est bon d'ailleurs que le ministre sache que si les faits avancés par M. Aubert étaient exacts, l'opinion qu'il émet sur ces faits serait admissible ; car, dès lors, il se mettra en mesure de vérifier tout ce qui pourra l'être.

M. Desportes. — On parle de renvoyer ce rapport au ministre ; mais le ministre est-il compétent pour juger une question de contagion ou de non-contagion que vous-mêmes vous n'avez point débattue ? C'est à l'Académie à éluder ces propositions et à faire une sorte d'enquête sur les faits invoqués. Cette question, il ne faut pas l'oublier, intéresse la santé de toutes les populations du Midi.

Plusieurs membres demandent la parole ; d'autres réclament la clôture.

M. le président, parvenant à rétablir le silence, prononce la clôture de la discussion et met la proposition aux voix. La proposition est adoptée.

Des quarantaines contre la peste. — M. Hamont lit la note suivante à propos du travail de M. Aubert-Roche sur les quarantaines :

La peste est elle susceptible de se transporter d'Orient en Occident par la navigation ? Existe-t-il des exemples bien constatés de transmission ?

Pour répondre à ces questions, nous n'aurons pas besoin de fouiller bien avant dans les annales de notre histoire maritime ; des faits d'une date très-récente démontrent malheureusement que la peste a passé d'Orient en Occident, avec les hommes ou les choses des bâtiments.

En 1841, un navire marchand, *le Malbruk*, quitte le port d'Alexandrie et fait voile pour Malte. Au moment du départ, point de pestiférés dans le bâtiment. Chemin faisant, la peste apparaît à bord. Le navire entre en quarantaine. Malgré la surveillance active des employés de l'administration sanitaire à Malte, un jeune batelier de l'île communique avec les gens de l'équipage, et six jours après il est atteint et meurt de la peste.

Que la maladie se propage par la contagion ou par infection, toujours est-il qu'elle se transporte par la voie de mer du Levant en Europe.

Les médecins qui admettent la possibilité des transmissions par infection croient à des foyers pestilentiels et demandent la suppression des lazarets. Ils disent : la peste ne se communique point par les personnes ; elle ne se communique point par les marchandises ; si elle passe les mers, c'est parce qu'il existe un foyer pestilentiel. Où se trouve ce foyer ? Dans le bâtiment. C'est l'air qui en est altéré, et cet air proviendrait des lieux où régnait la peste au moment du départ.

A cette première observation, M. Hamont oppose celle-ci :

Peut-on croire qu'un bâtiment à vapeur ou autre, balloté au milieu de la Méditerrannée, ventilé de toutes parts, en haut, en bas, en avant, en arrière, le jour, la nuit, lavé sur le pont, lavé jusqu'à fond de cale, peut-on croire que ce bâtiment ait conservé l'air dont il était plein quand il a quitté le Levant ?

Les médecins, dont M. Hamont examine la théorie, ajoutent : Puisque la peste n'est pas contagieuse, puisque l'air seulement porte le mal, disséminez votre foyer d'infection, débarquez hommes et marchandises au grand air, sur une grande place, et vous n'aurez rien à redouter.

A cela M. Hamont fait cette réponse :

Un bâtiment à vapeur arrive d'Alexandrie d'Égypte en sept ou huit jours ; il porte patente nette. Les passagers, les marins, les marchandises, tout ce qui est dans le navire est déposé sur le rivage, au grand air, tout a été disséminé. Une pareille opération sera-t-elle snffisante ?

Suivons les gens de l'équipage, voyons où ils vont. Quelques-uns appartenant à des familles pauvres sont reçus par leurs parents, et avec eux ils vont habiter des chambres bases, humides, peu aérées, dans des quartiers insalubres. Là, réunis, ils passent la nuit à table et s'enivrent, et la huitième ou la neuvième nuit à dater du jour du départ, l'un des marins tombe malade, il est pris de vertiges, des bubons apparaissent : il a la peste.

M. Hamont pense qu'il y a toujours de la peste en Égypte, et bien qu'un navire porte *patente nette*, cela n'indique nullement une absence totale de maladie pestilentielle au point de départ.

En résumé, dit-il, il faut des lazarets pour que l'air d'un bâtiment, pour que les gens du bord épuisent, jettent les miasmes délétères dont peut-être ils sont porteurs. Pour se préserver de la peste, l'Europe avait établi des mesures sanitaires, et jusque dans les dernières années elle marchait d'un commun accord ; toutes les puissances suivaient une loi que toutes avaient également acceptée. Cependant l'Angleterre, l'Autriche brisent le pacte qu'elles avaient signé et annihilent les quarantaines. Il en résulte évidemment que la France se trouve par là privée des avantages immenses que lui procurait sa position géographique vis-à-vis de l'Orient. Il suit de là que pour aller d'Alexandrie ou de Constantinople à Paris, il y a économie de temps à passer par Londres ou par l'Autriche.

M. Hamont s'élève avec force contre cette circonstance très-fâcheuse, et il entre dans de longs développements pour démontrer qu'on peut anéantir la peste comme on a anéanti déjà d'autres maladies terribles.

Des mesures sanitaires contre la peste. — M. Rochoux : A des suppositions gratuites, on pourrait répondre par des suppositions ; mais j'aime mieux objecter des faits et des faits authentiques. M. Aubert n'a pas contesté le fait de la contagion ; il paraît même disposé à y croire ; mais il n'a point voulu discuter ce point de doctrine, dont la solution ne lui paraît point nécessaire dans la question dont il s'agit. La seule question qu'il examine est celle de l'utilité ou de l'inutilité des lazarets et des cordons sanitaires. Or, d'après les faits qu'il invoque, il se croit autorisé à contester à cet égard l'opinion de M. Aubert : je crois, au contraire, qu'il importe, avant de décider cette question, de savoir à quoi s'en tenir sur la contagion et sur ce que l'on doit entendre par les mots infection, contagion.

Ici, M. Rochoux entre dans de longues considérations sur la distinction que l'on doit faire entre la contagion et l'infection. Son opinion se résume en ceci : pour lui, la contagion consiste dans toute communication d'une maladie par un virus, une croûte ou du pus, dans quelque petite proportion que soient ces substances. Il y a infection lorsque l'agent de la communication n'agit qu'en raison de sa dose. L'infection est analogue à l'empoisonnement. Les fièvres des marais, le typhus, nous donnent des exemples d'infection. La variole, la vaccine sont des maladies contagieuses; les virus par lesquels se transmettent ces maladies agissent avec la même énergie à haute ou à petite dose.

En ce qui concerne la question des mesures sanitaires, M. Rochoux conclut, comme M. Aubert, que l'intérêt de la science et de la vérité, comme l'intérêt commercial, autorisent également la suppression des mesures sanitaires.

M. Londe défend le mémoire de M. Aubert et le rapport contre les attaques que leur a adressées M. Hamont. Parmi les faits que M. Hamont a opposés à l'opinion de l'auteur du mémoire et de la commission, il a plus particulièrement insisté sur le fait du *Malbruck*; mais ce fait, pas plus que les autres qu'il a cités, ne contient aucune objection sérieuse, soit contre le mémoire, soit contre le rapport. M. Aubert n'avance seulement que cette proposition : que lorsqu'aucun cas de peste ne s'est déclaré à bord d'un bâtiment dans un espace de huit jours de traversée, il n'y a plus lieu de craindre qu'elle s'y développe; et en cela, il s'appuie sur les faits observés pendant une période de 124 ans. Or, c'est ce qu'il s'agissait de démontrer erroné; c'était par des faits contraires qu'il fallait chercher à combattre ceux-là et non par des hypothèses et des suppositions.

Quant à ce qu'a dit M. Hamont touchant la rapidité du trajet de l'Égypte aux ports de la Méditerranée, il est évident que son objection est également sans valeur. M. Aubert, en effet, n'a pas proposé, comme semble le croire M. Hamont, de réduire les quarantaines à la durée du trajet, ce qui pourrait donner quelque valeur à son objection; mais il propose de comprendre la durée du voyage dans la quarantaine, ce qui est bien différent.

Enfin, M. Hamont en appelle à un congrès européen pour décider de cette question; mais l'Autriche et l'Angleterre n'ont pas jugé à propos de soumettre leur décision au congrès; pourquoi voudrait-on que la France en agît autrement?

M. Londe, en terminant, s'appuie sur les propres paroles de M. Hamont pour démontrer que l'endémicité de la peste en Egypte est due à des circonstances locales qui n'existent point en Europe, et que, par conséquent, on n'aurait plus les mêmes motifs

d'en redouter l'invasion. Il rappelle d'ailleurs que Paris, Londres ont été envahis par la peste à une époque où les mesures sanitaires étaient observées avec la plus grande rigueur : Marseille, qui avait été envahie cinq fois par la peste avant la fondation de son lazaret, l'a vue se développer quatorze fois depuis que cet établissement existe.

M. Hamont.—Il s'agit d'une question trop importante pour que l'Académie ne doive pas lui prêter toute son attention. Aussi n'hésiterai-je pas à prendre encore une fois la parole. M. Rochoux m'a accusé de n'avoir produit que des hypothèses, et lui-même n'a fait autre chose qu'émettre des hypothèses sur la contagion et l'infection ; je n'ai donc pas de réponses sérieuses à lui faire. Il n'en est pas de même de ce que vient de dire M. Londe ; sont argumentation est, au contraire, trop grave pour que je ne doive pas m'y arrêter un instant. Et d'abord, je suis heureux de pouvoir dire que je suis beaucoup plus près qu'il ne pense de son opinion : je ne suis point absolument contagioniste comme on paraît le croire ; seulement, je crois qu'il existe des faits qui sont de nature à inspirer des craintes et à légitimer l'observation de certaines mesures sanitaires. Le fait de 1841 que j'ai rapporté est de ce nombre, et ce fait n'a point encore été attaqué. Je le crois effectivement inattaquable.

On dit que l'Angleterre et l'Autriche ayant jugé à propos d'abolir le système quarantenaire, il ne nous reste qu'à imiter l'exemple de ces deux puissances, c'est-à-dire nous borner à prescrire un jour d'observation, après quoi on admettrait les navires en libre pratique. Mais on ne fait pas attention que la France ne se trouve pas placée dans les mêmes conditions que les deux puissances dont il s'agit ; que, tandis que pour les bâtiments anglais et autrichiens la traversée est de plus de seize jours, elle n'est que de huit à neuf jours, quelquefois même de moins de huit jours pour les bâtiments français. Personne ne conteste l'existence du foyer pestilentiel en Egyte. On sait que depuis l'établissement des bateaux à vapeur le trajet d'Alexandrie à Marseille peut se faire en moins de huit jours, que ce trajet pourra se faire peut-être par la suite avec une rapidité plus grande encore. Personne n'a la certitude que l'incubation de la peste ait toujours et doive avoir toujours une durée de moins de huit jours. Or, qu'est-ce qui vous garantit, avec toutes ces conditions, que vous serez toujours à l'abri de l'importation de la peste en Europe ? C'est là une question dont l'intérêt nous touche de trop près pour la laisser résoudre par l'Autriche et l'Angleterre.

M. Ferrus. — Dans tout ce qui vient d'être dit sur le sujet qui nous occupe, il a été fait deux propositions qu'il importe d'exa-

miner : le renvoi du rapport au ministre et la proposition qu'a faite M. Hamont de provoquer la convocation d'un congrès international. Au sujet du renvoi au ministre, je dirai que cette démarche n'aurait aucune importance, vu que l'Académie n'a résolu aucune des grandes questions concernant l'utilité des quarantaines et des lazarets. Dans l'indécision où se trouve l'Académie à l'égard des points scientifiques, elle a voulu résoudre la question administrative; c'est là à mon avis, une grave erreur; d'autant plus qu'il ne me paraît pas possible de résoudre cette question administrativement sans qu'elle ait été au préalable résolue scientifiquement.

La première fois qu'il s'est agi de cette question à l'Académie, j'ai émis le vœu que l'Académie intervînt activement. Il m'a été répondu que, n'ayant pas été consultée à ce sujet, il n'y avait point lieu de se livrer à cet examen ; je me suis tourné alors du côté des congrès. Or, j'ai appris, depuis, qu'on n'en était pas seulement à former des vœux à ce sujet, mais qu'un semblable congrès était déjà en projet. Mais ce congrès en dehors duquel se trouvera l'Académie sera-t-il appelé à discuter la question médicale? Le côté scientifique de la question ne lui sera-t-il pas étranger ? Sans doute, l'Académie n'étant pas consultée, je crois qu'elle fait bien de se tenir sur la réserve ; mais cependant doit-elle se considérer comme étrangère à la solution de cette question et rester entièrement neutre ? C'est ce que je ne pense pas.

M. Desportes trouve qu'on accorde une importance beaucoup trop grande aux chiffres et qu'on leur donne une valeur qu'ils n'ont réellement pas. Il rappelle à cette occasion ce qui arriva sous la Constituante, qui se vit dans la nécessité d'annuler la plupart des documents administratifs qui tombèrent sous sa main, parce qu'elle reconnut que les chiffres étaient erronés. « Je ne pense pas, dit-il, que cette question soit de nature à pouvoir être résolue par des chiffres, mais par des observations et par les faits qui sont consignés dans les annales de la science. » M. Desportes, partant de ce principe pour examiner la question de la durée de l'incubation, arrive, par les documents que renferment les auteurs, à ce résultat que cette incubation que l'on veut fixer au-dessous du terme de huit jours, et que la plupart des auteurs sont d'accord de fixer à sept jours, peut, dans des circonstances exceptionnelles, s'étendre à neuf, dix, onze, quinze jours, un mois et même plus longtemps. En vertu des mêmes exceptions, certains auteurs assurent avoir vu l'incubation ne durer que quatre, deux et même un jour. Or, que fait M. Aubert ? Il se fonde précisément sur une de ces exceptions pour autoriser l'abolition des mesures sanitaires.

Opinion de Clot-Bey sur la nature et les causes de la peste, émise dans le sein de l'Académie, le 27 mai 1851.

« L'Académie sera sans doute étonnée que je vienne l'entretenir encore de la peste, lorsque, il n'y a pas longtemps, elle a consacré près de deux années à l'examen de toutes les questions qui s'y rattachent.

« Mais, Messieurs, vous pardonnerez, j'espère, à un de vos confrères qui a passé vingt-cinq années en Egypte, qui a fait de la peste l'objet principal de ses études et de ses recherches, qui a assisté à trois épidémies, d'oser se trouver en désaccord sur quelques points avec les illustres membres de cette assemblée.

« Je commence par dire que les dénominations inexactes données aux maladies ont souvent induit en erreur sur leur véritable cause et sur leur nature. Ainsi, tant qu'on a conservé à la peste son nom antique, ce nom n'impliquait rien. Mais le nom plus moderne de *Typhus d'Orient* l'a classée parmi les affections typhoïdes, et dès lors on lui a attribué la même origine. C'est ce point fondamental que je conteste, et j'espère pouvoir prouver qu'il est aussi inexact pour la peste, qu'il l'est pour le choléra, la fièvre jaune et toutes les affections épidémiques.

« Je dis que la peste ne peut pas être un typhus, par le seul fait que les affections typhoïdes ne prennent jamais le caractère épidémique, qu'elles sont toujours l'effet de causes plus ou moins appréciables, indépendantes de tout phénomène météorologique. Le typhus se limite dans une seule localité : les camps, les places assiégées, les prisons ; il se propage par voie de contact, par infection miasmatique ; il chemine quelquefois avec les malades, mais il ne franchit jamais de grandes distances, et ne sort pas du foyer d'infection. On ne peut pas dire que, parce que le typhus atteindra un grand nombre d'individus, il constitue une épidémie, pas plus qu'un grand nombre de blessés après une bataille ne constituent une épidémie de blessures.

« Cela me porte à vous dire, Messieurs, que je n'entends et n'admets les épidémies qu'à la manière d'Hippocrate, — celles qu'il appelait les maladies divines, parce qu'il ne pouvait point en apprécier les causes, et qu'il les attribuait à des conditions météorologiques qu'on appelle aujourd'hui *constitutions morbides*, ce qui n'explique rien non plus. Il faut bien l'avouer, la science,

malgré les progrès de la physique, n'a rien pu nous révéler des changements qui produisent les épidémies et qui leur donnent des caractères aussi variés et aussi singuliers.

« Quant à la peste, elle n'est point, je le répète, un typhus, parce que le typhus règne en Egypte comme en Europe, revêt les mêmes caractères, se développe sous l'influence des mêmes causes, et ne prend jamais le caractère pestilentiel.

« La cause de la peste nous est inconnue, aussi inconnue que celle du choléra, de la fièvre jaune, de la scarlatine, de la grippe, des ophthalmies, etc.; nous ne connaissons que les constitutions médicales. Cependant, on a voulu donner à la peste des causes particulières; ainsi, on a voulu l'attribuer à l'infection du limon du Nil. Mais à coup sûr c'était ne pas en connaître la nature, puisque ce limon n'est autre chose que de la terre pure, sans mélange de cadavres, soit de végétaux, soit d'animaux; bien plus, après le retrait des eaux du Nil, le sol n'en reste recouvert que d'une couche aussi mince qu'une feuille de papier, et vous voyez qu'il y a loin de là aux effets qui résultent de nos inondations, d'après lesquels on paraît avoir basé les raisonnements que l'on a établis à l'égard du Nil.

« Je le répète, le limon du Nil recouvre en si petite quantité le sol après le retrait des eaux, qu'il est plus que douteux pour moi qu'il serve favorablement à la végétation. Ce qui semble confirmer cette manière de voir, c'est que, lorsque les eaux rentrent dans le lit du fleuve, entraînant nécessairement avec elles la plus grande partie du limon, il en résulte que celui-ci s'arrête en plus grande quantité sur les rives, qui cependant ne sont pas plus fertiles que l'intérieur des terres.

« L'évaporation des eaux du Nil a été invoquée à son tour comme cause de la peste. On a dit : ces eaux traversent des marais et entraînent, par conséquent, des cadavres, des végétaux qui les rendent infectes; mais ces marais n'existent pas; que, s'ils existaient, ce sont eux qui devraient être le foyer de la peste. Leur situation devrait être dans la Haute-Egypte, d'où les principes contagieux seraient consécutivement entraînés dans la Nubie et dans la Basse-Egypte. Or, ni dans la Haute-Egypte, ni dans la Nubie, la peste n'exerce ses ravages.

« Je dois vous dire ici, Messieurs, que l'on se fait une fausse idée des inondations du Nil, et que l'on a eu tort, je le répète, d'attribuer à la mare des eaux des propriétés pernicieuses. Le Nil n'inonde le sol de l'Egypte que lorsqu'on le veut, et cette inondation, on l'effectue en ouvrant des digues : la Haute-Egypte est inondée d'abord, puis la Nubie et la Basse-Egypte. On dirige l'inondation comme on l'entend, et cela au moyen d'autres digues

qui la limitent successivement dans les provinces. Ce n'est qu'accidentellement, des digues étant rompues, que les grandes inondations, les inondations désastreuses arrivent ; et encore on n'a pas remarqué que, dans ces circonstances, la peste fût plus fréquente, tandis qu'on a eu occasion d'en subir les ravages pendant les petites inondations et les moyennes, le fléau n'exerçant nullement ses ravages pendant les fortes. Disons, enfin, que bien d'autres pays sont sujets aux inondations qui néanmoins ne sont pas exposés aux dévastations de la peste.

« On a invoqué bien d'autres causes qui, il faut bien le dire, ne sont pas plus probantes : ainsi, la malpropreté, l'indigence ; mais ces causes existent surtout dans la Haute-Egypte, et pourtant là il n'y a pas de peste. Que si ces causes avaient une influence réelle sur la production de la peste, ainsi que les inondations, certains vents, la sécheresse et l'humidité, ainsi que l'évaporation occasionnée par les inondations, n'est-il pas évident que la peste devrait régner plus fréquemment ? Ces conditions locales peuvent assurément favoriser le développement de la maladie, l'aggraver même, mais elles ne l'enfantent pas, pas plus que ces mêmes causes locales ne sont capables d'enfanter le choléra, la petite vérole, la scarlatine, etc. Il y a là une cause à part, quelque chose qui donne la maladie, et qu'il faut bien distinguer de toutes les influences locales que je viens de passer en revue.

« Je me résumerai donc en disant que les causes locales ne sont pour rien dans la production de la peste. »

On voit combien l'opinion de Clot-Bey, sur les causes de la peste, corrobore celle que j'ai professée dans ce livre sur le même sujet. S'il n'existe pas, en Egypte, de cause locale à laquelle on puisse rapporter ce fléau ; si, d'autre part, les caractères de la peste, son mode de propagation, ne se rapportent pas à une épidémie, n'est-on pas forcé d'en faire, comme moi, une contagion due à des causes vitales ?

Du traitement à imposer aux marchandises provenant des lieux où règnent la fièvre jaune et la peste.

L'ordre que j'ai suivi dans cet ouvrage m'ayant empêché d'y traiter cette importante question, j'en dirai quelques mots dans cet article que je placerai aux pièces justificatives.

J'ai dit quelque part que je ne croyais pas à la nocuité des marchandises et à l'importation des pestes par ce moyen ; que j'avais fait cette déclaration au Congrès médical de Marseille, en 1846, et qu'en ma qualité de contagioniste, je faisais par là une immense concession au commerce et à l'école chervinienne. Je ferai connaître maintenant ce que j'entends par *marchandises*.

J'appelle ainsi tous les objets de commerce de quelque nature qu'ils puissent être, qui, chargés au départ dans la cale d'un navire, y sont arrimés et n'en bougent plus jusqu'au point d'arrivée : les matières premières, telles que la laine, le coton, la soie, embarquées en balles soumises ou non à l'action de la presse hydraulique; enfin, généralement tout ce qui, avant et pendant son embarquement, n'a jamais servi aux usages de l'homme sain ou malade, et s'est trouvé hors de sa portée.

Je ne considère pas comme marchandises les tissus divers de coton, de soie ou de laine, etc., dont chaque marin peut avoir, à bord, une petite pacotille dans sa malle ou son armoire ; le coton en rames qui sert à envelopper les essences, les bijoux, etc., et à préserver des chocs, dans les coffres et bahuts, les choses fragiles ; les plumes d'autruche ou marabouts ; en un mot, tous les objets qui, ne faisant pas partie de la cargaison proprement dite, sont journellement manipulées pendant les traversées par les gens qui les possèdent.

Je me rallie complètement au programme suivi aux conférences sanitaires internationales sur les marchandises ; j'admets la division qu'elles en ont faite et le traitement qu'elles leur imposent, selon la classe à laquelle elles appartiennent.

Les faits d'importation de peste, de fièvre jaune, ou de choléra, par les marchandises proprement dites, sont, en effet, généralement très-obscurs et laissent beaucoup de doute dans l'esprit, tandis que ceux qui prouvent la contagion de ces fléaux par les vêtements ou autres objets à usage, sont entourés de toutes les circonstances qui peuvent le mettre hors de doute.

Il arrive souvent, à Marseille, que les portefaix, qui sont commis dans les *chays* à la manipulation des laines, des peaux qui nous viennent du Maroc, de la Plata, etc., sont atteints de *pustule maligne* ou de d'anthrax malins, circonstance qui n'a rien d'extraordinaire, car la contagion des affections charbonneuses de ces dépouilles à l'homme est parfaitement reconnue. N'est-il pas raisonnable d'admettre que les quelques faits d'affection pestilentielle que l'on a mis en avant dans les Lazarets pour démontrer le danger des marchandises dont il s'agit, ont pu résulter de la contagion charbonneuse? Lorsque la peste règne au point de départ du navire et que, pendant la quarantaine, la contagion

dont je parle surgit, qui oserait en tenter le diagnostic différentiel, qui ne serait porté à croire à la peste communiquée par des marchandises ?

Chycoineau, Bertrand et autres auteurs qui ont parlé du commerce interlope que les gens du Lazaret firent avec les habitants du faubourg Saint-Lazare, pendant la quarantaine de Chataud, ont accusé naturellement les marchandises; mais ce n'étaient pas sans doute des balles de coton, de laine ou de soie que les matelots du *Grand-Saint-Antoine* jetaient par-dessus les murailles du Lazaret, mais bien des coupons d'étoffes, des objets portatifs, provenant de leurs pacotilles particulières. Bertrand a pris soin, du reste, de nous indiquer le genre de marchandises qui donna lieu à cette funeste contrebande, en nous apprenant qu'à cette même époque un décret du Régent ayant élevé les droits d'entrée pour les étoffes de laine et de coton que Marseille tirait du Levant, et qui servaient à l'habillement du bas peuple de notre ville, il était intéressé donc à se les procurer en contrebande.

Du reste, qu'on ne l'oublie pas, les mesures que l'on prenait dans les lazarets contre les balles de coton, de laine, de soie, étaient purement illusoires, tout se bornait, je crois, à l'éventration de ces balles, dans lesquelles les portefaix s'efforçaient de faire pénétrer l'air atmosphérique ; mais il saute aux yeux qu'un pareil traitement aurait été à la fois infructueux et insuffisant, si les marchandises avaient été réellement infectées. L'induction et la réflexion permettent donc de croire qu'elles ne l'étaient pas, et cette opinion est corroborée par ce fait, qu'à Marseille, depuis 1720 et malgré les nombreuses importations de peste qui eurent lieu dans son lazaret, on ne peut citer un seul cas de cette maladie développée chez un individu commis à la manipulation des balles de marchandises.

Le premier doute sur la nocuité de ces dernières, a été émis par M. le docteur Robert, médecin du Lazaret, qui estimait que l'action seule de la presse hydraulique, détruisait dans les balles les germes de peste qu'elles pouvaient contenir, et qui appelait l'attention du gouvernement sur l'immunité des portefaix du Lazaret dont il vient d'être question. Or, M. Robert était un contagioniste pur sang, et il fallait bien que cette immunité fût frappante, pour qu'il se crût obligé en conscience de la signaler à l'autorité.

Plus tard, M. de Ségur-Dupeyron, dans le cours des missions dont le chargea le gouvernement, s'étant livré à des recherches très-étendues et très-suivies, dans les divers établissements sanitaires de la Méditerranée et de la Mer-Noire, parvint à mettre en lumière ce grand fait de l'innocuité des marchandises proprement dites, dont la connaissance devait apporter aux lois sanitaires, des modifications très-importantes et très-utiles pour le commerce.

Les faits résultant des recherches de M. de Ségur-Dupeyron et les déclarations des diverses intendances ou magistratures de santé de la Méditerranée, de l'Adriatique et de la Mer-Noire, reproduits plus tard par Prus, dans son rapport sur la peste, l'autorisèrent à prendre la conclusion suivante : *Rien ne prouve que les marchandises puissent transporter la peste hors des foyers épidémiques.*

La question était donc à peu près vidée, lorsque le congrès sanitaire international s'assembla à Paris, où M. le docteur Mélier, chargé de lui faire un rapport sur elle, n'eut que la peine de rappeler les recherches de M. de Ségur, l'opinion de Prus, et de consulter quelques auteurs qu'il désigna lui-même, entre autres Papon, historien de la peste de Marseille, Pichatty de Croissainte, dont l'ouvrage est dans toutes les bibliothèques, et un discours de M. le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet des Bouches-du-Rhône, etc., où se trouvent diverses assertions, tendant à prouver l'innocuité très-probable des marchandises, et à faire accepter la conclusion de Prus.

Ce sont pourtant ces simples compilations si faciles à faire, et, d'ailleurs excellentes en elles-mêmes, que M. le professeur Tardieu a signalées à la reconnaissance publique, dans l'article contagion du *Dictionnaire d'hygiène publique* dans les termes suivants : « En fait, pas une seule fois les maladies pestilentielles, à l'origine desquelles on a pu remonter, n'ont été importées par des marchandises ; *M. Mélier, à la suite des recherches les plus étendues entreprises pour éclaircir cette question au sein de la conférence sanitaire internationale, s'est assuré que, dans aucun des exemples cités, la peste de Marseille en* 1720, *celles de Malte, Corfou, Noja (Deux-Siciles), où on n'a pu attribuer l'apparition du fléau à l'importation par les marchandises*.... Ainsi, la distinction des marchandises en susceptibles et en non-susceptibles, telle que la tradition des lazarets nous l'a transmise, n'a trouvé, dans la Commission chargée de préparer les travaux de la conférence sanitaire et dont M. Mélier était le savant rapporteur, personne pour la défendre, tout le monde y a vu une chose surannée qu'il faut abandonner. »

Ces dernières assertions du *Dictionnaire d'hygiène publique* sont-elles exactes ? Il suffit de jeter les yeux sur le compte-rendu des séances du congrès sanitaire, pour se convaincre du contraire. Qu'il me suffise de rappeler ici la substance du discours prononcé à ce sujet, dans la séance du 18 octobre 1851, par l'illustre docteur Monlau, le premier hygiéniste d'Espagne.

« Il ne lui semble pas, dit-il, qu'on doive s'arrêter sur la distinction établie depuis si longtemps entre les marchandises

susceptibles et les non-susceptibles, parce que, précisément à cause de cette ancienneté, cette distinction serait très-difficile à détruire et à remplacer. La nouvelle distinction en matières végétales et matières animales, proposée par la Commission, lui paraît assez incomplète, car il y a des choses mixtes qui appartiennent à la fois à la nature animale et à la nature végétale. Comment classerait-on ces matières? Il y aurait, à coup sûr, incertitude, et dans ce cas, il pourrait y avoir erreur. Mais s'il fallait absolument se prononcer sur la distinction si généralement adoptée, on aurait dû s'abstenir de la qualifier de surannée. Cette distinction, est en effet raisonnable jusqu'à un certain point? Si la maladie est transmissible, elle se communique naturellement d'une façon quelconque, tantôt par les personnes, tantôt par les choses, et il est naturel que les matières en général aient été classées en matières susceptibles et non-susceptibles. Parmi les agents de transmission, il faut admettre tout d'abord les corps poreux et filamenteux; pourtant, le coton dont on a déjà parlé, étant un article considérable de commerce, on comprend facilement qu'on désire lui accorder des facilités; *mais s'il y a quelque chose de susceptible, c'est le coton : il est poreux, il est filamenteux, c'est une sorte d'éponge*; on y trouve à la fois de la poussière, des cadavres d'insectes et des graines en putréfaction. Il y aurait moyen pourtant de diminuer la susceptibilité du coton, ce serait de le transporter plus proprement, de le couvrir de toile cirée ou de fer-blanc. *Si le commerce faisait ainsi quelque chose pour la santé publique, la police sanitaire, de son côté, pourrait lui accorder quelques concessions.* Je conclus, dit M. Monlau, que la distinction ancienne et encore admise, n'est pas si attaquable qu'on l'a prétendu, et s'il fallait absolument répondre à la question du programme, je voterais pour l'ancienne distinction.»

Après avoir lu ces remarques si justes, si savantes de M. Monlau, comment le *Dictionnaire d'hygiène publique* a-t-il pu affirmer que *personne* n'avait élevé la voix pour défendre la distinction dont il s'agit? Comment a-t-il pu ne tenir aucun compte de ces remarques émanées d'un hygiéniste éminent, qui, par ses lumières et la rectitude de son jugement, a été, en quelque sorte, l'âme du congrès sanitaire, et a contribué si fortement à asseoir ses idées sur une foule de questions douteuses?

Question sanitaire.
Opinion de feu Henri Abel sur l'organisation des médecins sanitaires.

(Extrait de la *Gazette du Midi*) (1850).

Les médecins *sanitaires*, puisque le mot est reçu, base essentielle du nouveau système qui nous donnera la peste avec un état-major pour surcroît, sont divisés en deux classes : la première résidera dans les échelles du Levant, la seconde naviguera sur les paquebots.

Les résidants, espèces de sentinelles perdues, devront surveiller a peste, que pas un peut-être n'aura connue auparavant (notez bien cette circonstance), et ce moyennant 12,000 fr. de traitement annuel, plus la clientèle qu'ils pourront se faire sur les lieux.

Les emplois de cette classe sont en ce moment au nombre de six, mais on va en créer trois autres : le premier, pour Marseille, où le titulaire remplacera M. Mélier; les deux autres pour Damas et les Dardanelles. Plus tard, si le *comité consultatif* a d'autres anti-quarantenaires à placer, on pourra créer encore une douzaine de postes *sanitaires*, et les répartir dans les échelles d'Amérique, où l'occasion d'observer la fièvre jaune ne leur manquera pas. Il faut cependant constater que jusqu'à présent, à tort ou à raison, le comité n'a pas fait au fléau de l'Amérique l'honneur de s'occuper de lui.

Or, les médecins *sanitaires* n'ont pas seulement mission de dénicher les maladies qu'ils ne connaissent pas, ils devront signaler sur-le-champ aux autorités maritimes l'existence du fléau sur un point quelconque de leur ressort, et provoquer ainsi la délivrance de patentes brutes.

Avant que le cerveau du docteur Prus eût enfanté cette belle découverte, dont il profita le premier quand il devint médecin sanitaire à Alexandrie, l'intendance sanitaire savait très-bien, sans ce secours, être au courant de ce qui se passait dans les diverses échelles de l'empire turc, de l'Égypte et de la Barbarie. Ses relations continuelles et obligatoires avec les consuls et agents de France lui fournissaient à cet égard, sans autres frais que les ports de lettres, les renseignements les plus précis. Il n'en est plus ainsi depuis qu'on a mis la main sur la caisse de l'Intendance, et recueilli soigneusement tout ce qu'elle peut recevoir ; qu'on a vu tout récemment le semainier et ses collègues contraints de boursiller

pour offrir des sirops et quelques biscuits à des dames venues de la Préfecture à la Consigne pour voir passer une procession. Cette raffle générale était un excellent prélude à la suppression ; mais ceux qui l'ont ordonnée sont-ils bien venus à reprocher à l'Intendance de ne pouvoir plus organiser régulièrement des correspondances, qu'elle entretenait quand elle pouvait les payer, ou bien dira-t-on que les médecins des consulats, toujours choisis parmi les plus anciens et les plus capables des praticiens établis sur les lieux, n'étaient pas mieux à même de reconnaître et de signaler les maladies pestilentielles, par eux observées tant de fois, que les médecins sanitaires du comité? Nous ne parlons pas des 12,000 fr. économisés, et cependant il en coûtait bien peu aux agents de France pour obtenir des renseignements exacts de médecins placés sous leur protection, et dont très-souvent eux-mêmes recevaient les soins.

L'Italie et l'Espagne, dont on connaît cependant la prudence en matière sanitaire, ne s'en rapportent-elles pas à leurs consuls, et ont-elles adopté l'institution des médecins sanitaires? L'Angleterre et l'Autriche ont-elles suivi notre exemple, ou en sont-elles, pour cela, plus mal informées? Non, sans contredit. C'est donc qu'en réalité les emplois de médecin sanitaire à poste fixe sont de véritables sinécures, et, ce qui est pis encore, qu'on les a créés pour faire illusion au public de l'intérieur, pour lui inspirer une sécurité dangereuse, pour amener enfin le triomphe d'un système que le bon sens réprouve et dont nul homme réellement instruit ne veut en France ni à l'étranger.

Admettons d'ailleurs toute la bonne volonté possible, quelle sera la position d'un médecin sanitaire pour être mieux informé que ne l'étaient les consuls, quand des ordres supérieurs les obligeaient d'avertir exactement l'Intendance de Marseille de tous les événements qui pouvaient intéresser la santé publique? Les consuls, avec leur caractère diplomatique et les devoirs qui s'y rattachent, ne sont-ils pas tenus d'avoir sur tous les points de quelque importance des correspondants, des agents affidés? En serait-il de même d'un médecin, quelque sanitaire qu'on le suppose, lui qui n'a pas ombre d'autorité dans le pays, et qui n'y obtiendra jamais qu'une influence toute personnelle, toute de hasard et par conséquent fort restreinte?

Dans une telle position, rien ne sera plus difficile pour lui que de savoir exactement ce qui se passera dans l'intérieur, à deux lieues seulement de distance; car, dans ce pays, les registres d'état civil n'existent pas, et les décès comme les naissances demeurent le plus souvent ignorés de tous ceux qu'ils n'intéressent pas directement. Admettez que des voyageurs aient pris la peste à leur pas-

sage dans quelque localité intérieure, et qu'elle existe chez eux à l'état d'incubation, comment votre médecin pourra-t-il s'en douter et empêcher leur embarquement, lui qui ne saura pas même que la peste s'est montrée en tel ou tel lieu, parce qu'il n'a pas, comme les consuls, des agents obligés par devoir de le tenir au courant de ce qui se passe, et d'entretenir une correspondance régulière qui fournit mille occasions de mentionner les faits même les moins graves en apparence.

Hâtons-nous d'ajouter que, d'après des renseignements pris à bonne source, nos médecins à 12,000 fr. ont si bien reconnu leur infériorité (en fait de renseignements), vis-à-vis des consuls de France et des intendances sanitaires locales, qu'ils se reposent d'une manière à peu près absolue sur ces fonctionnaires et ces administrations du soin de déterminer les patentes. Ils vont se renseigner au consulat où au bureau sanitaire de leur résidence, et signent bravement là-dessus. Voilà toute leur besogne officielle,

N'oublions pas d'ailleurs que les consuls, étrangers à tout système médical, ne jugeant que d'après leur expérience personnelle et la tradition pratique du pays, offrent à la santé publique de tout autres garanties que les médecins choisis avec soin parmi les partisans dévoués de la non-communicabilité des maladies pestilentielles, et qui, avec leur chef, M. Aubert-Roche, n'admettent pas que l'incubation puisse durer plus de huit jours.

Autre chose est de traiter des malades, autre de pourvoir à ce que les rapports commerciaux de deux pays n'exposent pas l'un d'eux à la communication des maladies pestilentielles. Le consul, l'intendant sanitaire, qui d'ailleurs ont pour eux l'expérience de la localité et leurs propres souvenirs, ne donnent rien au hasard. Le médecin tranche *ex professo*, car il ne peut guère avouer qu'il n'est pas en mesure de porter un jugement. Or, il s'en faut bien que, dans le début d'une épidémie, le mal se montre toujours avec ses signes caractéristiques. En 1720, les médecins Gueyrard père et fils méconnurent longtemps la peste, au Lazaret et en ville; deux mois se passèrent en dispute avant qu'on signalât véritablement le fléau. Naguères, au Brésil et à La Plata, les médecins appelaient fièvre typhoïde une maladie qui finit par leur présenter tous les caractères de la fièvre jaune. Une erreur de ce genre est plus facile encore pour la peste, et fût-elle dissipée au bout de quelques jours, quel affreux danger pour le pays représenté par les médecins sanitaires! N'en déplaise donc au comité consultatif de Paris, l'institution des médecins sanitaires à poste fixe, indépendamment de la dépense qu'elle entraîne, est inutile et ne saurait atteindre le but indiqué. D'ailleurs, la ferez-vous accepter à l'Italie, à l'Espagne, à l'Angleterre, à l'Autriche? Or, une législation sani-

taire ne peut être forte, si elle n'est agréée par toutes les puissances maritimes, si l'efficacité des mesures qu'elle prescrit n'est reconnue par elles.

L'inutilité des médecins sanitaires à poste fixe nous paraît démontrée. Quant à ceux que l'on destine à naviguer sur les bâtiments à vapeur, bien que leur présence n'offre pas de garantie véritable contre la peste, qui, sans se manifester sur aucun individu pendant la traversée, peut très-bien exister sous forme de miasme dans les ballots de marchandises ou dans les effets des voyageurs, comme M. Ségur-Dupeyron l'a établi par de nombreux exemples, nous n'aurons garde de confondre ces médecins avec ceux des échelles. Un paquebot est un petit monde flottant : on y voit des passagers venus des contrées les plus lointaines, des climats les plus différents ; des vieillards, des enfants, des femmes, sur lesquels l'influence de l'air marin, la fatigue, la nourriture du bord, peuvent agir de manière à rendre les soins d'un médecin tout-à-fait nécessaires pour couper court à quelque maladie dangereuse. Le grand nombre des passagers, la diversité de leur origine ont, sur les paquebots de la Méditerranée, des effets analogues à ceux que la longueur du trajet occasionne à bord des bâtiments de guerre destinés pour l'Inde ou l'Amérique.

Mais pour que les médecins sanitaires des paquebots puissent remplir convenablement leur mission et présenter quelques garanties, il est indispensable que leurs emplois soient donnés au concours, et non par le bon plaisir du *comité d'hygiène* ; il faut aussi que, toutes conditions égales, on préfère ceux qui ont pu étudier et traiter la peste au lit des malades. En adoptant ces deux principes, on pourra donner aux médecins navigants des paquebots, cette confiance publique qui a manqué à leurs devanciers, malgré le talent incontestable de plusieurs d'entre eux, parce qu'on savait à quel point ils étaient tenus en bride par l'intérêt antiquarantenaire de leurs supérieurs, et combien il avait fallu de fermeté à l'un d'entre eux pour maintenir jusqu'au bout sa déclaration d'un cas de peste, dont la réalité fut plus tard reconnue au Lazaret. En portant à 500 fr. les honoraires des médecins navigants, on donne plus d'importance légale à leurs fonctions ; que le concours les mette à portée de ne les devoir qu'à leurs talents, que des mesures soient prises pour assurer leur position contre les caprices des coteries systématiques, et cette institution peut rendre de véritables services.

Quant aux médecins stationnaires, les 100,000 fr. par an que procurerait leur suppression, seraient beaucoup mieux employés à rendre aux marins des paquebots le traitement qu'ils avaient autrefois, et qu'une économie fort mal entendue a rogné depuis peu.

Opinion de la Commission dite de la Peste sur le rapport Prus.

Opinion de M. Frédéric Dubois-d'Amiens. — « Les observations qui forment la base de la troisième partie du rapport de M. Prus, *ne me paraissent pas suffisantes pour que l'Académie se prononce d'une manière aussi absolue sur la question de la contagion de la peste.....*

« *Cette question dans l'état actuel des choses n'est donc pas résolue; il faut la remettre à l'étude et conséquemment ne pas se prononcer.* (Rapport sur la peste, discussion de la Commission page 691). »

Opinion de M. Rochoux. — « Je voterais s'il le fallait contre le rapport, à cause des points de doctrine, selon moi très-contestables qu'il renferme; *je vote seulement contre les conclusions*, d*abord parce qu'elles sont trop loin du but où je tends, ensuite parce qu'elles sont en opposition avec les conséquences légitimes des faits sur lesquels elles auraient dû s'appuyer.* (Ouvrage cité, page 712). »

M. Castel. — « Adopter ou créer une théorie lucide sur la contagion. serait la voie, sinon la plus facile, au moins la plus sûre pour arriver à une bonne solution sur la question des quarantaines. La commission a mieux aimé grouper des faits, rassembler des témoignages, citer des opinions, et les rapporteurs ont préféré le *modus faciendi* des historiographes au *modus faciendi* des médecins.....

« *Fixer les limites de l'incubation d'un miasme est opposé aux premières notions physiologiques, cette incubation est quelquefois très-longue, et son explosion fort lente. Lorsqu'il y a deux ans, j'émis cette opinion, je fus soutenu par notre honorable collègue M. Royer-Collard.* (Ouvrage cité pages 729 et 730). »

« Les formes didactiques données au rapport sont exagérées, de là un appareil imposant de divisions, de subdivisions, de questions inutiles, d'inductions vides, le luxe des conclusions et des corollaires, qui n'ont amené aucune proposition générale, posée avec décision et fermeté. Il semble que les inspirations sous l'empire desquelles il avait été commencé, se soient affaiblies avant qu'il soit parvenu à sa fin. »

« *En séparant la peste sporadique, de la peste épidémique, la Commission a prouvé qu'elle manquait de notions claires sur le*

principe de la contagion et sur les conditions auxquelles elle est soumise. (p. 733). »

M. Hamond. — Il faudrait citer ici tout son discours pour donner une idée précise de toutes les objections, de toutes les observations qu'il oppose à M. Prus avec la plus parfaite courtoisie et une grande autorité, puisque, ayant habité l'Egypte en médecin vétérinaire, il avait assisté à de grandes épidémies de peste. Je me borne donc, à renvoyer au rapport lui-même.

M. Bousquet. — « *Si pour parler d'une maladie il était absolument nécessaire de l'avoir vue il y a ici bien peu de personnes qui auraient le droit de prendre part à cette discussion : moi tout le premier, je devrais m'abstenir. La Commission hors un de ses membres (M. Hamond), n'a pas vu la peste.*

« .... *Le rapport affirme que la peste n'est réellement contagieuse que quand elle règne épidémiquement ; je demanderai où finit la sporadicité et où commence l'épidémicité.* »

M. Gauthier de Claubry. — Non-contagioniste ardent, le même qui a passé sa vie à défendre l'identité du typhus et de la dothinentérite en dépit même des démentis que lui donnaient les résultats nécroscopique, dit après avoir fait une tirade inconvenante contre Marseille, ses médecins, son Intendance sanitaire : « *La distinction établie entre la peste sporadique et la peste épidémique ne me paraît pas fondée.* »

Néanmoins ce médecin manifeste son mécontentement sur les conclusions du rapport, parce qu'il ne le trouve pas assez radical contre les anciennes mesures sanitaires et qu'il ménage trop les idées traditionnelles. (*Page.* 765).

M. Londe. — *Quelque estime que je porte au caractère de notre honorable collègue, etc., je crois qu'il a poussé l'Académie dans une voie fâcheuse dont il sera difficile de la tirer.* Tout, en effet, dans la manière de procéder de la Commission où (pour laisser de côté les fictions), de la part de M. le rapporteur, a été insolite. Je ne puis m'empêcher de déplorer ce qui paraît à tout le monde un manque d'unité, une contradiction manifeste entre la première et la seconde partie de son travail, et ce qui me paraît à moi une condescendance pour des opinions et des institutions qui ne sont plus de notre époque, condescendance qui, pour avoir valu à M. le rapporteur, comme il vous l'a dit lui-même, les félicitations d'un personnage de Marseille (M. Cauvière), ne satisfait ici personne, pas plus M. Bousquet que M. Dubois, M. Hamond que M. Rochoux, M. Desportes que M. Castel, M. Pariset que M. Adelon, pas plus la haute administration que la science ; condescendance qui fait de ce rapport une côte mal taillée, *comme si dans les sciences il pouvait exister un terme moyen entre la vérité et l'erreur* ; *con-*

descendance enfin, qui, si vous la partagiez, messieurs, déconsidérerait l'Académie; car dans une question si grave, ce corps doit savoir se prononcer contre des opinions contraires ou s'abstenir et se taire à l'exemple de l'Académie des sciences. (Pages, 866, 867). »

Ainsi, on le voit, le rapport de M. Prus n'avait pas même les sympathies de ceux qui étaient *censés* en avoir posé les bases, je souligne le mot *censés* parce que dans plusieurs endroits, les commissaires déclarent explicitement que l'œuvre de M. Prus lui appartient bien en propre et qu'elle n'est pas celle de la Commission. Comprend-on maintenant que cette œuvre, ainsi critiquée, attaquée et même reniée par toutes les opinions médicales, ait pu être adoptée par le gouvernement et quelle ait servi de base au nouveau régime sanitaire ? C'est ce qui paraît inconcevable et cependant ce qui a eu lieu.

Lettre de M. Poujoulat, député, à M. Henri Abel, rédacteur en chef de la *Gazette du Midi*.

« De l'Assemblée, le 5 août 1850.

» Je viens d'avoir une longue conversation avec M. Dumas, ministre du commerce; je lui ai de nouveau exprimé toute ma peine, au sujet d'une mesure qui, en violant la loi de 1822, blesse profondément la tradition, les idées, l'expérience de Marseille. Je l'ai déclaré responsable de ces vives émotions de la population d'une grande cité qui auraient pu se traduire par des désordres sérieux;

» *Les explications et les protestations du ministre ont été pleines de bienveillance et animées du désir de s'entendre avec Marseille sur le terrain de la vérité. Entre notre Intendance sanitaire et le gouvernement il règne des sentiments de défiance que M. Dumas voudrait voir disparaître. Il est personnellement très-favorable aux idées de quarantaine (risum teneatis)* et me confiait qu'il serait favorable à ces grandes mesures de précaution par des souvenirs domestiques; car, en 1720 sa famille fut cruellement frappée. Les instructions qu'il a données au docteur Mélier présentent une latitude qui doivent servir nos intérêts de commerce et de sûreté

publique; elles ne peuvent faire oublier que ce commissaire prend la place d'une institution antique et toute de dévoûment; mais au moins elles permettent de sauvegarder énergiquement la sécurité de notre ville.

» D'après les paroles du Ministre, nous ne pouvons guère espérer une réorganisation de l'Intendance sur les bases jusqu'ici acceptées ; *c'était au profit de la vie des citoyens que restaient debout, ces débris des vieilles franchises marseillaises. Désormais, le gouvernement étendra sa main sur ce dernier vestige du plus légitime des droits, le droit à la santé, et ce sont des agents du pouvoir central qui auront mission de nous préserver. Pourtant en matière de santé publique, le dévouement vaut mieux que le salaire.*

» Les choses resteront donc dans cet état provisoire durant un certain temps. Le gouvernement va faire étudier un grand système de quarantaines. Il espère qu'un système unique prévaudra au milieu des nations méditerranéennes et qu'une même loi régira les ports de France, d'Italie et d'Espagne. Dans ce nouveau travail, le ministre ne demandera pas mieux que de s'éclairer des lumières de notre ville, et si Marseille veut lui désigner un homme pour aller étudier la question à Livourne ou à Trieste, il l'acceptera.

» Maintenant, il faut que je vous dise toute la vérité. La quarantaine imposée au *Triton* a failli devenir une grosse affaire; l'Intendance sanitaire uniquement préoccupée des intérêts les plus respectables et les plus sacrés, avait involontairement créé par-là une grave difficulté au gouvernement. *C'est sur la loi des décrets que le navire anglais était arrivé à Marseille avec la pensée d'obtenir tout d'abord la libre pratique. La quarantaine imposée au* Triton *c'était, dit M. Dumas, un retard que subissait la malle de l'Inde, c'était un temps d'arrêt pour les affaires de la Cité. Lord Palmerston, qui ne cherche qu'une occasion d'avoir raison contre nous, avait protesté contre cette quarantaine; il commençait à parler au nom du gouvernement britannique et demandait une indemnité au gouvernement. Le Conseil des Ministres a jugé que Lord Palmerston était dans son droit en invoquant des décrets dont l'Intendance n'avait pas tenu compte : il a donné satisfaction. Ai-je besoin d'ajouter que cette satisfaction donnée au cabinet anglais c'est la révocation ou plutôt la destitution de notre vieille Intendance sanitaire ?*

» Voilà, mon cher ami, la vérité vraie, les observations s'offriraient ici en foule à mon esprit. J'aime mieux finir cette lettre par l'expression de mes sympathies envers nos derniers Intendants, fermes et vigilants gardiens de la santé publique, que les acclamations de notre cité reconnaissante ont accompagnés dans leur chute.

» Tout à vous.

» POUJOULAT. »

Les réflexions suivantes que le savant rédacteur de la *Gazette du Midi* fit à l'occasion de cette lettre ne peuvent laisser aucun doute sur ce point, que la prétendue demande en révocation de l'Intendance sanitaire n'a jamais existé, ou que du moins si elle fut formulée par le gouvernement britannique, ce ne fut qu'à la sollicitation des meneurs non-contagionistes de France qui ne furent pas fâchés d'avoir ce prétexte à invoquer.

« Si nous ne savions pas, dit M. Henri Abel, à quel point les hommes les plus capables de Paris sont étrangers aux premières notions du bons sens et de l'expérience en matière sanitaire, nous ne comprendrions pas qu'un conseil de ministres tout entier, eût trouvé chose très-naturelle d'ouvrir la porte au choléra sous pavillon britannique, tandis qu'on la lui refusait sous pavillon national (on se rappelle qu'il s'agissait de deux paquebots, ayant la provenance de Malte, l'un français, l'autre anglais) : cela rappelle les anciennes quarantaines de Tunis, où la canaille seule, restait à bord, tandis que les gens comme il faut débarquaient librement, la peste étant trop polie de sa nature pour s'attaquer à eux.

« Comment MM. les Ministres, qui doivent être au courant des mesures administratives et autres, prises par l'Angleterre, ne se sont-ils pas souvenus qu'elle venait d'établir dans les ports des îles Ioniennes, une quarantaine de dix jours pour les provenances de Malte, et *que lord Palmerston, quelque revêche qu'on le suppose, ne pouvait, sans être absurde, se fâcher de ce qu'on imposait à ces mêmes provenances. une quarantaine de moitié plus faible que celle du gouvernement anglais.*

« Quant à la malle de l'Inde, MM. les Ministres connaissent-ils si peu les réglements et usages des lazarets, qu'ils ignorent que les correspondances peuvent entrer immédiatement après les parfums d'usage, et que les retards, auraient été insignifiants. N'est-ce pas d'ailleurs, quelque chose de caractérisque des temps où nous vivons que cette grande sollicitude des ministres français pour la correspondance de l'Inde et pour les affaires de la *Cité* ; comme si elle devaient être plus chères à notre pays que les affaires et les correspondances de Marseille et de la France.

« Venons maintenant à la partie sérieuse de la conversation ministérielle :

« Après le témoignage formel, de M. Poujoulat, nous devons croire que M. le Ministre du commerce, est personnellement favorable aux idées de prudence en matière de santé publique ; mais comment a-t-il été assez mal inspiré, pour nous donner comme

son agent de confiance, en pareille occurrence, un médecin dont les convictions sont à la hauteur de celles des Chervin et des Aubert-Roche ? Mais comment surtout, au lieu d'établir provisoirement à Marseille quelque chose, qui se rapprochât, autant que possible, de ce qui existait, a-t-il confié à un agent du pouvoir le soin de nous préserver ?

» Que M. le Ministre du commerce ne se fasse pas illusion, *son commissaire extraordinaire*, n'aura jamais la confiance des états méditerranéens, et l'adjonction des trois conseillers municipaux qui peut avoir quelque portée à Marseille, n'en aura point au dehors. Ces mots funestes *à titre consultatif*, auraient beau demeurer lettre morte dans les rapports antérieurs, l'étranger les interprétera dans le sens le plus rigoureux. M. Mélier quoi qu'il fasse ne sera pour lui qu'un agent de démolition à peine masquée par l'association passive de trois citoyens sans pouvoir. D'un bout de l'Europe à l'autre, ce sont des assemblées qui président aux établissements sanitaires; si vous ne présentez quelque chose de semblable n'espérez pas qu'on ait confiance en vous; créez une intendance provisoire, composez-la de membres de divers corps électifs de la localité, on y croira; car on sait la force d'un mandat populaire et d'une responsabilité morale, volontairement et gratuitement acceptée. »

Opinion émise au Congrès sanitaire de Paris par le docteur Pierre-Philippe Monlau, membre du conseil supérieur de santé d'Espagne, etc., etc., Sur les quarantaines contre le choléra asiatique.

« J'arrive trop tard pour pouvoir ajouter quelque chose de nouveau à tout ce qui a été dit dans cette discussion presque épuisée. D'ailleurs, l'autorité de ma parole est si faible, qu'elle n'a pas le droit de fixer votre attention. Mais votre Commission a appelé le débat, elle désire qu'il soit approfondi et complet, afin que la résolution, quelle qu'elle soit qui en sortira, ne laisse dans l'esprit ni doutes, ni incertitudes. La conférence partage ce désir,

j'espère donc qu'elle sera assez bienveillante pour m'écouter quelques instants :

« Je commencerai, Messieurs, par relever un reproche que l'on adresse très-souvent aux médecins, et qui a été répété l'autre jour par notre collègue, M. le consul général de Sardaigne : « *Le choléra est-il contagieux ou ne l'est-il pas*, *demande-t-on ? Commencez par vous mettre d'accord sur ce point*, *et ensuite nous pourrons juger avec quelque certitude*, *ce qu'il y a à faire pour nous préserver de cette maladie.* » Eh bien ! Messieurs, il est impossible de donner une réponse catégorique et absolue comme on le désire. *Le choléra-morbus asiatique*, *de même que la peste et la fièvre jaune n'est pas constamment*, *essentiellement et universellement contagieux ; mais comme ces maladies*, *il est contagieux ou le devient*, *dans des circonstances que la science humaine ne saurait déterminer avec certitude.* Telle est la vérité.

« Dès lors, vous voyez que dans l'histoire du choléra on trouve nécessairement des faits pour et contre la contagion ; par conséquent, le désaccord qu'on nous reproche n'existe pas. Chacun raisonne d'après les faits qu'il connaît, et chacun raisonne bien. Les conclusions sont différentes et même opposées, parce que les points de départ eux-mêmes étaient opposés. Mais on voudrait une solution unique, absolue ; cela est impossible, et nous ne pouvons façonner à notre gré la nature des choses. L'observation impartiale des faits nous a démontré, que le choléra est quelquefois contagieux, et que d'autres fois il ne l'est pas, nous ne pouvons faire qu'il en soit autrement. Ainsi se passent les choses, et il faut bien les accepter telles qu'elles s'offrent à notre observation. D'après ces considérations, vous voyez, Messieurs, que l'homme impartial ne doit ni ne peut raisonnablement se déclarer exclusivement contagioniste ou anti-contagioniste, et qu'en descendant sur le terrain de l'application sanitaire, la prudence dit que les mesures quarantenaires sont indispensables pour sauvegarder les pays sains des invasions du choléra.

« La majorité de votre commission vous dit : *Les quarantaines ne peuvent rien contre le choléra*, et nous voici encore une fois dans l'argumentatiou exclusive. Oui, vous avez raison : dans certains cas, dans telle ou telle invasion du choléra que vous avez observée, les quarantaines n'ont pas servi à grand'chose ; mais, dans d'autres cas, les quarantaines ont beaucoup servi, et elles sont encore en ce moment d'une grande utilité. Interrogez les Etats romains, et notre honorable collègue le docteur Capello vous répondra au nom du pays qui l'a envoyé ; interrogez l'Espagne, et elle vous dira par ma voix qu'en 1832, lors de la première invasion du choléra dans la Péninsule ibérique, cette maladie pénétra par

Oporto, qui était le seul endroit qui entretînt des communications libres et fréquentes avec les pays alors infectés, et que dans la dernière invasion de 1848, elle a établi des quarantaines, et le choléra l'a épargnée. Interrogez la Russie, et l'honorable docteur Rosenberger vous dira ce qui s'y est passé pendant l'invasion de 1848, dans laquelle des quarantaines ont été omises, et pendant celle de 1829, où elles ont été adoptées. M. le rapporteur vient de faire allusion à ces deux invasions du choléra; mais il a oublié de vous dire qu'en 1848, sans quarantaine, l'épidémie a été bien plus intense et plus meurtrière qu'en 1829, avec les quarantaines. *Et qu'on ne vienne pas contester ces faits; car, fussent-ils mal avérés, ce qu'il serait fort difficile de prouver, ils n'en ont pas moins enraciné dans la masse des esprits une conviction qu'on chercherait vainement à ébranler. Qu'on ne nous reproche pas non plus de tomber dans l'argument* post hoc ergo propter hoc. *Non, Messieurs, permettez-moi de vous répondre que nous argumentons en parfaite logique, lorsque nous attribuons l'innocuité à une chose qui, fort probablement, en est la cause; entre la quarantaine contre une maladie et la préservation de cette maladie, il y a un rapport de causalité très-évident.* On tombe dans le sophisme en question, lorsque l'on affirme qu'une guerre, une disette, ou quelque autre calamité a eu pour cause l'apparition d'une comète, ou bien une éclipse phénomène, qui n'ont aucun rapport de causalité avec de semblables malheurs, nonobstant leur coïncidence; voilà pourquoi l'on donne encore à ce vice de raisonnement le nom de sophisme par *non causa pro causa.* Nous ne sommes pas coupables d'un semblable sophisme, Messieurs; on y tomberait bien plutôt en argumentant, comme je l'ai entendu faire dans une de nos dernières séances, pour soutenir qu'il n'y a pas de danger à ne pas faire de quarantaines. « Le choléra éclata à Marseille, disait un de nos savants collègues, des milliers de Marseillais se réfugièrent à Lyon, sans être assujettis à aucune quarantaine, et, malgré cette circonstance, ils n'importèrent pas le choléra à Lyon. » Vous voyez, Messieurs, que ce fait n'est pas bien extraordinaire : il se reproduit presque toujours dans les grandes villes, quand il vient à s'y déclarer une maladie épidémique ou contagieuse. Les fuyards sont ordinairement en très-bonne santé, et dès-lors il est assez naturel qu'ils ne transmettent aucun germe morbifique. Si, dans l'exemple qu'on nous a cité, un certain nombre de cholériques de Marseille eussent été transportés à Lyon, sans être soumis à aucune quarantaine, et que, malgré cela, pas un seul Lyonnais n'eût été atteint du choléra, voilà ce qui prouverait quelque chose en faveur de la non-quarantaine.

« *Je soutiens donc, contre la majorité de la commission, que les*

quarantaines, dans beaucoup de cas, peuvent quelque chose contre le choléra, et que c'est professer une doctrine fataliste, que d'affirmer qu'il est humainement possible de rien faire d'utile et d'efficace contre un tel fléau.

« Ce fléau, ajoute le rapport de votre Commission, marche dans ses invasions à la manière des épidémies en général, et tombe comme un orage sur les pays qu'il atteint : il y arrive on ne sait comment, sans avoir parcouru les pays intermédiaires et nullement de proche en proche.... Tout cela est vrai dans certains cas, *mais il est vrai aussi que dans d'autres cas, ce fléau marche à la façon des contagions, et qu'il arrive au pays qu'il atteint de proche en proche, et en suivant un itinéraire parfaitement constaté. Or si ces deux faits, sont certains (et dans cette salle il y a des témoins des deux ordres de faits) quel est le devoir des gouvernements? Serait-il sage d'abolir immédiatement et complètement les quarantaines? Non; cette abolitonne serait pas prudente, et dans certains pays elle serait cruelle, parce qu'elle ravirait aux populations une illusion, si vous voulez que c'en soit une, mais une illusion qui rassure les esprits, une illusion qui s'approche beaucoup de la vérité et par conséquent une illusion qui préserve. Dans certains pays, enfin dans certaines localités, l'abolition de la quarantaine serait bien plus que cruelle, elle serait impossible.*

« Après avoir épuisé les arguments scientifiques et les faits favorables à la quarantaine, on nous représente les plaintes de la navigation, et du commerce et les entraves que le système quarantenaire apporte à la rapidité des communications et aux transactions commerciales ; les quarantaines font perdre du temps, et ce temps est de l'argent, nous répète-t-on, selon le proverbe anglais; *à quoi je réponds d'abord, qu'en effet le temps est de l'argent, mais que la santé publique est de l'or.* Ensuite je dirai au commerce que dans la navigation qui est son principal élément, il n'a rien fait pour qu'on lui accorde l'affranchissement complet des mesures sanitaires qu'il réclame avec tant de persévérance. Voulez-vous savoir l'état hygiénique des batiments de la marine marchande ? Lisez le rapport sur la quarantaine présenté au parlement par le Conseil général de santé d'Angleterre, et là, à la page 86 de la traduction française, vous trouverez copié textuellement ce que disait notre savant collègue le docteur Sutherland, après avoir visité les batiments du port de Glascow; et il faut savoir que toutes les marines marchandes se ressemblent. Oui, messieurs, la plupart des navires du commerce ne prennent aucune mesure hygiénique ; ils n'ont ni aération, ni ventilation ; ils sont, en général, dans un état de saleté extrême. On trouve souvent le fond de ces vaisseaux couvert d'une boue putride ; les marins du commerce ne sont pas assujétis au

régime convenable ; les conditions hygiéniques de leur demeure sont aussi déplorables et parfois même plus dangereuses que dans les pires quartiers de nos plus populeuses cités. Comment donc accorder un bill de salubrité à ces petits villages flottants et infects, surtout lorsqu'ils veulent être admis dans un port dont l'eau est en partie stagnante, et où débouchent des égouts plus ou moins infects. Non ! les plaintes du commerce ne seront pas fondées tant qu'il ne fera rien pour assainir ses vaisseaux. Qu'il reporte aux frais d'assainissement ce qu'à présent lui coûtent les quarantaines, et alors nous lui ferons bon marché de ces entraves parfaitement rationnelles dans l'état actuel des choses, pour la préservation des maladies en général et du choléra en particulier.

« A quoi bon tant de quarantaines par mer, nous dit-on, quand il est presque impossible de fermer la porte au choléra par la voie de terre ? A cela il faut répondre : quand l'ennemi veut entrer par deux portes, il vaut toujours mieux en fermer une que laisser les deux ouvertes. D'ailleurs, les provenances par terre ne sont jamais aussi dangereuses que les provenances par mer. Dans les premières, il y a le bâtiment de moins et la ventilation de plus ; ensuite nous ne demandons que ce qui est possible ; nous demandons qu'on fasse ce que l'on peut faire ; nous ne voulons que des mesures sanitaires, rationnelles, suffisantes, sérieuses et toujours réelles dans la pratique. Si l'on parvient à démontrer qu'une mesure sanitaire est inapplicable, inefficace, ou inutile, nous y renonçons volontiers. Voila pourquoi l'Espagne, qui tient tant aux quarantaines par mer, a fait justice des cordons par terre. Ils sont abolis depuis longtemps chez nous.

« D'après ce qui vient d'être exposé, et d'après les arguments déjà allégués par les honorables membres qui partagent mes opinions, je crois pouvoir établir : 1° que l'exclusion des quarantaines pour le choléra est inadmissible en principe, et qu'en fait elle serait impossible surtout dans certains pays ; 2° que les mesures hygiéniques que la commission propose seraient nulles ou devraient se rapprocher beaucoup de ce que nous entendons par *quarantaines*, et 3° que ces mesures hygiéniques, fussent-elles sérieuses, ne sont plus une garantie pour la santé publique dès qu'on les déclare facultatives ; déclaration qui détruit l'uniformité à laquelle on vise, et qui laisse subsister le *statu quo* actuel. »

D'après ce fragment du discours du docteur Monlau, on jugera qu'il serait impossible d'être à la fois plus logique, plus sage, plus éclairé. Heureuses les nations qui confient leurs destinées sanitaires à des hommes de cette trempe. Voyez avec quel mépris le noble médecin espagnol traite la raison d'argent ; et comme il réduit à

leur juste valeur les plaintes du commerce, ferme la bouche à celui-ci, en lui intimant de commencer par faire preuve d'humanité envers ses matelots, et de faire quelques sacrifices en faveur de l'hygiène navale ! Les sentiments hautement professés sur la même question par l'école de Chervin, peuvent-ils tenir contre une telle déclaration de principes ? Non, certes, il n'y pas à lutter contre eux, on est forcé de le reconnaître, et pour ma part je ne peux qu'engager les médecins qui se préoccupent tant en France des intérêts du commerce et toujours prêts à leur sacrifier la santé des masses, à méditer les diver discours prononcés au congrès sanitaire par M. Monlau, et à se nourrir des sentiments qu'il y a exprimés avec tant d'éloquence et de conviction

---

Note sur la peste du Léonidas.

Tous les documents relatifs à cette importation, le fait de la *gastrite* et du *bobo*, celui de la menace faite au Dr Robert de lui démolir *sa baraque*, etc., sont consignés dans le *Sémaphore*, la *Gazette du Midi* et le *Garde national* (numéros du 19 juillet 1837 et suivants). Je ne crois pas utile de les reproduire ici et il doit me suffire de signaler leur existence en indiquant les recueils où on peut en prendre connaissance.

Lettre de M. Mélier sur le choléra de 1850 et l'enquête du docteur Dugas.

(Extrait de la *Gazette du Midi* du 20 septembre 1850).

J'ai parlé, à la page 95, d'une lettre adressée par M. Mélier à l'Académie de médecine et dans laquelle il faisait valoir contre

l'enquête de notre Société de médecine une contre-enquête qu'il avait demandée lui-même à M. le Dr Dugas, médecin des épidémies.

Voici ce document et les réflexions qu'en tirait la *Gazette du Midi*, dans son numéro du 20 septembre 1850 :

« Monsieur le Président, très-cher collègue,

« Vous savez la mission qui m'a été donnée et que je m'efforce en ce moment d'accomplir. Je ne saurais oublier que l'honneur d'appartenir à l'Académie *et la part qu'il m'a été donné de prendre à ses travaux sur la peste et les quarantaines ont dû être, aux yeux de M. le Ministre, mon premier et principal titre à ce témoignage de haute confiance.*

« Je regarde, en conséquence, comme un devoir pour moi de porter à la connaissance de l'Académie tout ce qui, au point de vue médical, pourra l'intéresser dans cette mission, et je tâcherai d'en faire un jour le sujet d'une communication spéciale.

« En attendant, et pour faire dès à présent preuve de bonne volonté, je vous adresse, avec prière de le mettre sous les yeux de l'Académie, un travail plein d'intérêt, qui a été fait à ma demande, sur les cas de choléra récemment observés à Marseille. Comme il arrive presque toujours dans les circonstances analogues, on en avait singulièrement grossi le nombre. On avait, de plus, répandu dans la population cette idée que les premiers malades étaient le produit de l'importation. Les suivants, en quelque sorte engendrés par eux, n'en auraient été que la propagation successive et de proche en proche, par voie de communication directe ou indirecte.

« *En fait de choléra, c'est, il faut le dire, l'opinion dominante ici et dans toute la Mediterranée.*

« On comprend la portée de pareilles assertions, les conséquences auxquelles elles conduisent, et combien, dès lors, il importe, chaque fois que l'occasion s'en présente, d'en vérifier l'exactitude ou d'en démontrer l'erreur.

« Tel a été le but de l'espèce d'enquête à laquelle a bien voulu se livrer M. le docteur Dugas. Faite sans idée préconçue, et uniquement dans le but de savoir la vérité, cette enquête a mis hors de doute, en ce qui concerne les cas en question, les deux propositions suivantes, savoir : 1° que des dix cas de choléra dont il s'agit dans la note, aucun ne s'est montré sur des personnes venant des lieux où régnât actuellement le choléra ; que tous, au contraire, se sont déclarés sur des personnes habitant depuis plus ou moins longtemps, quelques-unes depuis très-longtemps, la ville de Marseille et ne l'ayant pas quittée ; 2° que tous sont isolés, étrangers les uns aux autres, et nullement engendrés les uns par les autres.

« Comme on le pense bien, je n'entends nullement tirer d'un fait particulier une conclusion générale ; je ne veux qu'établir ce fait. Je dirai seulement et avec une entière conviction, que si, dans toutes les épidémies de choléra, on eût pu procéder à une enquête semblable à celle que j'ai fait faire ici, il est probable que dans beaucoup de celles où l'on a cru voir de l'importation, on aurait acquis la preuve que cette importation n'existait pas réellement, et que la maladie était née comme naissent tant d'autres maladies, par l'effet de circonstances inconnues.

« *Un jour viendra, sans doute, où cette grave question, portée devant l'Académie, pourra y être examinée à fond et avec tout le soin qu'elle mérite.*

« Il n'en est pas de plus grave et qui mette en jeu de plus grands intérêts.

« Vous remarquerez que M. Dugas est à la fois médecin des épidémies et membre du conseil de salubrité. Cette double position, et surtout le caractère honorable de ce confrère, donnent à son travail toute la valeur d'une pièce officielle.

« Toutefois, je dois dire que, pour plus de rigueur, M. Dugas, allant au devant de toutes les objections, a provoqué lui-même une contre-enquête et un débat contradictoire. Une commission a été désignée à cet effet. Dès qu'elle aura fait son travail, quel qu'en soit le résultat, je l'enverrai à l'Académie.

« Recevez, cher président, etc.

« MÊLIER. »

« C'est le 10 août que l'on a demandé à M. le docteur Dugas un rapport sur les cas de choléra signalés à Marseille ; dès le 14, pour satisfaire à l'impatience de M. Mélier, une première note est communiquée à celui-ci, et c'est le 30, c'est-à-dire seize jours après, que M. le commissaire la transmet au président de l'Académie.

« Les lecteurs de l'*Union médicale*, qui ont vu la lettre d'envoi, et non le rapport, ne doivent-ils pas conclure du premier de ces documents qu'à la date du 30 août on comptait seulement dix cas de choléra à Marseille. Cependant, à la date du 30 août, il y avait au moins *trente* décès officiels. Le rapport de M. Dugas en fera foi quand il sera imprimé. Nous ne parlons pas ici des cas non suivis de mort. A cet égard, aucune declaration n'a été demandée par l'autorité, et cependant on ne peut pas admettre que, cette fois, tous les cas, sans exception, aient été mortels.

« De bonne foi, était-ce d'après un document incomplet, confidentiel, n'ayant d'autre but que de satisfaire l'impatience d'un administrateur, préparé et rédigé en quatre jours et ne comprenant pas la moitié du laps de temps dont il devrait tracer l'historique,

était-ce d'après cette communication de complaisance que l'on devait écrire au président d une académie une lettre dont la publication était, en quelque sorte, assurée? Fallait-il surtout que cette lettre fût rédigée de manière à laisser croire qu'à la date du 30 août il n'y avait eu à Marseille que dix cas de choléra, tandis que le chiffre, non des cas, mais des décès *officiels*, était triple de ce nombre? Fallait-il enfin se hâter de tirer des conclusions de ces dix faits, colligés en quatre jours, et sur lesquels nul contrôle public n'avait pu être exercé? Ce sont là des questions que nous soumettons sans crainte, non seulement aux médecins, mais à toute personne à même de comprendre la gravité d'une décision précipitée et sans motifs suffisants, alors qu'il s'agit de l'existence de populations entières.

« Le rapport complet de M. le docteur Dugas devant bientôt être publié, il serait inutile de discuter ici les dix cas mortels exposés dans la première partie et qui ne comprennent, d'ailleurs, que la période la moins meurtrière du mois d'août. Il nous est cependant impossible de ne pas faire observer que le marin corse, mort rue Tamaris, 6, et dont le véritable nom était Antoine Francioni, est mort bien réellement du choléra, quoiqu'il soit inscrit comme ayant succombé à une maladie ordinaire. M. le docteur de Garam a certifié le fait, et l'expérience de cet honorable médecin dans le traitement du choléra ne peut laisser aucun doute à cet égard. Francioni habitait, non pas le même appartement que la dame Marie Léandra, morte quatre jours après lui, mais le même étage.

« Il est bon aussi d'observer que les bâtiments mouillés dans le port ont offert, comparativement, des cas plus nombreux et une mortalité plus prompte : ainsi le navire l'*Heureuse-Clémence* a fourni à lui seul deux décès et deux cas non mortels, la *Marie-Joséphine*, un, la *Gazelle*, (de Zanzibar) un.

« D'autres cas assez nombreux, se sont manifestés depuis le 14 août à bord des navires mouillés dans le bassin. Un seul en a eu trois.

« Ce navire est l'*Anita* sous pavillon espagnol. Le 15 août, le frère du capitaine a été atteint à bord et soigné per MM. de Garam et Cartoux. Le 17, le capitaine lui même a été attaqué, on l'a porté rue des Auffiers, n° 10, où il est mort, asisté des deux médecins ci-dessus ; enfin, le 19, un matelot est tombé malade, et a été porté à l'Hôtel-Dieu.

« Le navire suédois l'*Amphion* a eu deux cholériques à 5 jours d'intervalle, l'un le 10, et l'autre le 15 août : portés à l'hôpital sur le certificat de M. Ch. Behm, tous deux sont morts peu de temps après leur entrée.

« Enfin, depuis le 31 août, il y a toujours eu des cas de choléra ;

trois mortels ont été signalés à l'hospice des insensés à St Pierre. L'Hôtel-Dieu a reçu plusieurs cholériques ; et un marin, frappé à bord de son navire, a succombé avant qu'on pût le transporter à terre.

« Enfin la petite ville de La Ciotat vient d'être témoin d'un fait qui révèle la communication de la manière la moins douteuse. Une femme de cette commune vient à Marseille à l'occasion de la foire de Saint-Lazare. Elle retourne chez elle, est attaquée du choléra, dont La Ciotat était tout à fait excempte, et succombe : deux personnes meurent après elle et le mal s'éteint.

« N'oublions pas enfin qu'Alger avait le choléra depuis un mois quand on a bien voulu l'avouer ; que, dans cet intervalle, tous les arrivages ont été reçus en libre pratique. Ainsi en est-il toutes les fois qu'une épidémie n'est pas absolument déclarée. Est-il donc surprenant que l'on ait tant de peine à retrouver le premier germe du mal et le moment précis de l'invasion. »

L'hygiène navale dans ses rapports avec le commerce et l'hygiène publique, et proposition de créer un corps de médecins sanitaires, par le Dr Bertulus.

(Octobre 1845).

Ce fut vers le milieu du dix-huitième siècle que l'on vit paraître les premiers écrits sur l'hygiène navale. Lind, Mead, Duhamel, Dumonceau, Poissonnier, Desperierres, Rouppe, Milmann, Pringle et Huxham, écrivirent sur les maladies des gens de mer et semèrent, dans leurs ouvrages, quelque préceptes d'hygiène ; mais les seuls traités un peu étendus et véritablement estimables que nous possédions sur cette science appartiennent à notre époque, et sont dus à trois médecins de la marine royale, MM. Délivet, Kéraudren et Forget, le premier qui est très-peu connu à cause de l'extrême rareté de son travail, et qui a du reste précédé les deux autres, a traité la matière avec beaucoup de méthode, de soin et de discernement; c'est une justice que je lui rends d'autant plus volontiers, que les auteurs qui l'ont suivi semblent avoir pris à tâche de n'en pas dire un seul mot, de le vouer à un profond oubli ; son ouvrage qui a été imprimé à Gênes en 1808

et qui était digne d'un meilleur sort, est un fort volume in 8° de 500 pages, qui a pour titre: *Principes d'hygiène navale.* Notre illustre Larrey en a fait un éloge bien mérité dans un long rapport présenté à la Société de médecine de Paris, au nom d'une commission composée de MM. Double, Emonnot et Sédillot jeune. Or, le jugement de Larrey, en matière d'hygiène navale, mérite d'être pris en haute considération; si l'on se rappelle qu'avant de servir dans les armées de terre, cet immortel praticien avait navigué long-temps dans la marine comme chirurgien-major.

Je ne dois pas oublier de citer aussi, parmi les meilleurs ouvrages d'hygiène navale qui appartiennent à notre époque, le travail intéressant publié en 1828 par M. Da-Olmi; on y trouve des documents d'une haute importance et qui se rattachent à l'hygiène publique, d'excellentes descriptions du scorbut, du tétanos, de la fièvre jaune, du choléra-morbus de l'Inde, etc.

Les travaux de MM. Délivet, Kéraudren, Da-Olmi et Forget, ont rendu de grands services à la marine et sont les seuls qui méritent d'être consultés aujourd'hui, parce qu'ils sont, le dernier surtout, à la hauteur de nos connaissances physiques et en rapport avec les premiers besoins des navigateurs de notre époque. Toutefois je ne craindrai pas d'avancer ici que ces savants médecins n'ont pas exactement apprécié la matière de l'hygiène navale, et n'ont, par suite, comblé que d'une manière incomplète, l'une des plus fâcheuses lacunes de la médecine.

En effet: comme sujet de l'hygiène, l'homme de mer doit être considéré de deux manières différentes: 1° sous le rapport des divers climats que sa rude profession l'oblige à fréquenter; 2° sous celui de l'habitation du vaisseau lui-même, et par conséquent des influences physiques et morales qui en sont le résultat. Or, *cette dernière partie de l'hygiène navale est la seule dont se soient occupés les auteurs que je viens de citer, et je n'aurai pas de peine à démontrer qu'abstraction faite de son utilité, qui est incontestable, elle est la plus restreinte, la moins intéressante, puisqu'elle ne considère le marin que pendant qu'il est à la mer et dans les meilleures conditions pour conserver sa santé.*

J'ai navigué 15 ans et, pendant ce long intervalle, je n'ai pas vu une seule épidémie se développer spontanément à la mer; chose plus remarquable encore, je n'ai pas vu surgir un seul cas de scorbut: j'ai fait cependant de longues traversées et de pénibles croisières.

D'un autre côté, j'ai pu vérifier aussi, pendant le cours de mes pérégrinations, que le séjour des ports n'est jamais sans inconvénient pour les matelots. La gale, la syphilis ont quelquefois envahi sur certaines parties du littoral de l'Espagne, de l'Italie,

du Portugal, etc., l'équipage qui m'était confié; dans d'autres circonstances, la fréquentation de parages malsains a fait naître sur mon bord le scorbut, le choléra-morbus, la fièvre jaune, les fièvres intermittentes simples et pernicieuses.

Mais si, au lieu de considérer simplement le marin comme l'habitant de la mer, l'hygiène navale l'envisage comme le citoyen du monde entier, comme le cosmopolite par excellence; elle franchit alors les limites étroites dans lesquelles on l'a injustement retenue jusqu'ici et son domaine ne connaît plus de bornes. Il renferme, en effet, l'hygiène générale et par conséquent la topographie médicale de toutes les contrées maritimes du globe où peuvent aborder nos vaisseaux, l'étiologie et la prophylactique des maladies qui leur sont propres. S'il est vrai, ainsi que je viens de le dire, que l'atmosphère de certains pays, la nature de leur sol, les mœurs de leurs habitants, le genre de vie qu'y mènent les équipages, sont les seules causes des épidémies qui les moissonnent ou des infirmités qui les affligent; pourquoi borner l'hygiène navale au soin de la tenue du personnel et du matériel du vaisseau, pourquoi s'obstiner à ne pas reconnaître que son point de départ obligé est l'hygiène générale et la topographie médicale des côtes?

L'immortel Hyppocrate, dont le génie a posé les fondements de l'art de guérir, n'aurait pas procédé autrement, et on ne saurait en douter lorsqu'on a lu et médité son sublime traité des airs, des eaux et des lieux, qui peut être considéré comme l'introduction à l'hygiène de tous les peuples et de tous les temps. La topographie médicale dont le père de la médecine nous a tracé les principes et les règles, doit être l'étude principale des hommes de l'art, s'ils veulent arriver non-seulement à prévenir les maladies, mais encore à en arrêter la marche lorsqu'elles se sont développées. Cette vérité n'est pas seulement applicable à la médecine navale, mais encore à celle de toutes les contrées, de toutes les localités, de toutes les classes de la société.

Si la matière de l'hygiène navale avait été comprise ainsi que je viens de le dire, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique n'auraient pas englouti des millions de nos semblables qui ont trouvé la mort dans des pays où ils étaient allés chercher la fortune ou la gloire. De nos jours encore, que d'individus moissonnés dans de lointains climats et par des maladies inconnues, qui auraient évité ce triste sort, si les causes de ces maladies leur eussent été dévoilées!

Il serait donc à souhaiter, pour la conservation du genre humain et pour la prospérité du commerce, que les médecins qui habitent ou qui fréquentent les contrées maritimes des deux hémisphères, ne négligeassent jamais d'en faire connaître la topographie

médicale. L'hygiène de l'homme de mer, fondée sur une base aussi solide, aussi intéressante, serait désormais la véritable science de l'humanité. Quels avantages sociaux ne découleraient pas de son perfectionnement et de son application ! Je vais énumérer les plus saillants :

D'abord, *grande économie d'hommes résultant de l'appréciation exacte de la nature des endémies propres à certaines contrées, des saisons où elles sévissent, des circonstances atmosphériques qui les réveillent ou les compriment, des meilleurs moyens de s'en préserver. Ensuite, adoption d'un système sanitaire général, basé, non sur des probabilités, mais bien : 1° sur la connaissance précise du mode de propagation ou de reproduction des maladies dites pestilentielles ; 2° sur la surveillance particulière qu'exerceraient des médecins spécialement versés en hygiène navale, et dont la mission serait d'indiquer aux capitaines toutes les mesures susceptibles d'empêcher l'importation de ces maladies sur les vaisseaux et par suite dans nos climats.*

Certes, ces résultats sont assez importants pour mériter d'être pris en considération. Que sont-ils néanmoins auprès de ceux que nous promettrait l'avenir ? *Celui-ci ne nous amènerait rien moins que l'assainissement complet des contrées les plus insalubres du globe, parce que l'hygiène navale, en recherchant les sources des épidémies, des endémies, et en les indiquant à l'autorité, mettrait celle-ci sur la voie des mesures à prendre pour les détruire ; et de l'application graduelle, éclairée, de ces mesures, résulterait de toute nécessité, et au bout d'un temps variable, l'abolition complète des quarantaines, abolition qui sera intempestive tant que l'hygiène navale ne sera pas constituée, ainsi que je l'ai dit, et tant que des médecins spéciaux ne seront pas chargés d'en faire exécuter les lois à bord des bâtiments qui trafiquent aux Antilles, dans l'Inde, en Egypte, etc.*

Si l'on m'opposait, à propos de l'embarquement de ces médecins, que les charges qui pèsent sur les armateurs sont déjà assez fortes pour qu'on ne cherche pas à les augmenter encore, je répondrais que la présence de ces praticiens serait, dans la grande majorité des cas, un élément d'économie. J'ai vu, pendant mon séjour à la Havane, des équipages du commerce frappés par la fièvre jaune et transportés dans des maisons de santé, où les armateurs payaient jusqu'à dix ou quinze francs par jour pour chaque malade ; si l'on joint à cette énorme dépense les frais que nécessitaient le déchargement et le chargement des marchandises par les gens du pays, on verra qu'il eût été préférable pour les armateurs d'avoir des médecins. Il faut noter aussi que, pendant que ces bâtiments du commerce étaient ainsi travaillés par la fièvre jaune, les

bâtiments de guerre mouillés dans le même port conservaient une santé parfaite. Pourquoi ? Parce qu'il y avait sur tous ces bâtiments des médecins qui faisaient respecter les lois de l'hygiène, qui indiquaient aux commandants l'heure du travail, celle du repos, la nourriture et l'habillement nécessité par le climat, enfin les foyers d'infection qui existaient dans telle ou telle autre partie de la rade, et dont il était prudent de s'éloigner.

Du reste, les médecins qui suivraient les bâtiments du commerce dans les pays malsains ne devraient pas être absolument à la charge des armateurs ; l'Etat leur devrait au moins autant que ces derniers, si l'on considère que leur principal devoir serait d'assurer la stricte exécution des lois sanitaires, et de garantir la salubrité publique dont ils seraient les véritables agents. Arrêtons-nous quelques minutes sur cette dernière idée.

La question des quarantaines, qui est toute palpitante d'intérêt et d'actualité, est autant du ressort de l'hygiène navale que de celui de l'hygiène publique. Pour s'en convaincre il suffit de lire l'histoire des plus grands fléaux qui, dans les temps anciens et modernes, ont affligé l'Europe. Tous reconnaissent pour cause l'importation.

La lèpre qui désola nos pères et qui couvrit la France d'hôpitaux, est originaire de l'Egypte et de l'Arabie.

La variole a été importée en Europe par les Sarrasins et transportée en Amérique par les Européens

Selon une opinion très-accréditée, la syphilis nous a été apportée du Nouveau-Monde par les compagnons de Christophe Colomb.

Tous les médecins amis de la vérité, admettent la possibilité de l'importation de la peste, de la fièvre jaune, et même du choléra-morbus, de l'Inde, puisque les annales de la médecine renferment des milliers de faits qui la consacrent. Or, que peuvent contre ces faits toutes les dénégations, tous les raisonnements.

Il est donc évident que les libres communications de l'Europe avec certains pays ont de tout temps compromis son état sanitaire, et qu'aujourd'hui encore elles méritent une grande défiance. Cependant le besoin d'un nouveau code quarantenaire est généralement senti, et tout fait présumer qu'on y admettra la traversée comme temps de séquestration. Mais sur quelles garanties s'appuiera-t-on pour juger l'état sanitaire d'un vaisseau ? Se contentera-t-on du simple énoncé de la patente ? Des faits nombreux prouvent qu'elle peut à peine établir une simple présomption. *La peste et la fièvre jaune ont éclaté très-souvent pendant la traversée sur des bâtiments qui avaient patente nette. Ce dernier cas échéant, qui pourra, du reste, apprécier le caractère de la maladie qui naîtra ainsi spontanément, établir une comparaison entre*

elle et celle qui est endémique dans le pays qu'on vient de quitter? Qui pourra, en un mot, éclairer les autorités sanitaires par une déclaration exacte et consciencieuse? Sera-ce le capitaine qui, étranger à l'art de guérir, a de plus un grand intérêt à taire la vérité, ou bien des médecins spéciaux qui ne seront placés sur les bâtiments que pour y surveiller avec attention la provenance, l'état des passagers et des marchandises, et qui, tenus par les règlements d'entrer en relation avec les autorités médicales des divers ports où ils aborderont, seront toujours parfaitement au courant de leur état sanitaire général? La réponse est-elle difficile pour quelqu'un?

Du reste, abstraction faite de ce qui a trait à la question sanitaire, l'embarquement de médecins sur les navires du commerce qui fréquentent certains parages est souhaité par tous les amis de l'humanité, et tous s'accordent à dire qu'il ne doit pas être subordonné au chiffre de l'équipage, mais bien à la nature de la campagne. Telle est l'opinion qu'exprimait dernièrement dans une réunion de médecins, le savant et modeste Gaimard, dont la compétence ne pourra, je l'espère, être mise en doute. « Il est ridicule, nous disait-il, de voir souvent des navires destinés pour les pays les plus malsains et les plus éloignés s'affranchir de l'embarquement du médecin, par ce seul motif, que le nombre de leurs matelots n'atteint pas le chiffre déterminé par le réglement, tandis que, dans d'autres circonstances, ce même médecin est imposé à des bâtiments qui ne fréquentent que des contrées tout à fait exemptes de maladies, et cela parce qu'ils ont un ou deux matelots de plus que les autres. » Notre législation maritime est, en effet, vicieuse sous ce rapport, facile à éluder et permet une foule d'abus qu'il serait trop long de signaler ici, mais qui sont à la connaissance de tout le monde.

Ainsi, la nécessité de l'embarquement de médecins sur certains bâtiments du commerce me paraît une vérité démontrée et il devient évident, d'après ce que je viens d'exposer à ce sujet, que ces médecins seraient plutôt des fonctionnaires publics que des employés particuliers; le gouvernement aurait au moins autant à faire pour eux que les armateurs, et il ne faut pas perdre de vue un seul instant que les progrès de l'hygiène navale et la création d'un corps d'officiers de santé du commerce devant amener d'importantes réformes dans le système sanitaire, et épargner, soit aux armateurs, soit à l'État, les dépenses les plus onéreuses, on pourrait rétribuer convenablement ces médecins, et réaliser néanmoins une immense économie. Il me serait facile de prouver, par des chiffres, l'exactitude de cette assertion; mais, outre que les bornes de ce travail s'y opposent, je ne crois pas nécessaire de m'appe-

santir davantage sur un point qui ne sera pas contesté. Les frais énormes qu'entraîne notre système sanitaire actuel sont assez connus de chacun, pour qu'il me soit permis de n'en rien dire ici.

La question des quarantaines se rattache donc très-intimement à l'hygiène navale, et je ne saurais m'empêcher, en terminant mes réflexions à ce sujet, de faire observer ici que mon amour des mesures sanitaires est loin d'être aussi ridicule, aussi exagéré que cherchent à le faire croire quelques médecins. Rien dans les écrits que j'ai publiés sur cette matière n'autorise à penser ainsi. *M. de Segur-Dupeyron, inspecteur-général des Lazarets de France, me l'a exprimé à son passage à Marseille, et a pu, du reste, apprécier mon désintéressement dans la question. Loin de vouloir entraver le mouvement qui pousse à la suppression des quarantaines, je m'y associe de grand cœur, mais en indiquant la seule voie par laquelle on peut arriver à la solution de ce problème important, sans compromettre la santé publique et la responsabilité du gouvernement.*

Maintenant que j'ai démontré en peu de lignes combien est vaste et intéressant le domaine de l'hygiène navale, et combien il importe au gouvernement d'en favoriser les progrès, je demanderai sur quoi l'on peut raisonnablement s'appuyer, lorsqu'on affirme avec assurance que cette science peut être enseignée en cinq ou six leçons? Une assertion aussi extraordinaire doit être définitivement relevée, et pour la faire rentrer dans le néant, il me suffira d'exposer en peu de mots le plan auquel je m'efforcerai de me conformer pendant mon cours d'hygiène navale à l'école de médecine (1).

Je l'ai divisé en trois parties principales.

Dans la première, je traiterai : *de l'hygiène navale sur la côte orientale du Mexique* (Vera-Cruz et Tampico), *à la nouvelle Orléans, aux grandes et petites Antilles, à Cayenne, au Sénégal, sur la côte de Guinée, à Madagascar, dans l'Inde, enfin dans toutes les contrées chaudes et humides de la zone torride que fréquentent le plus les marins de Marseille.*

Je rattacherai, à cette partie de mon cours, une histoire de la fièvre jaune, sous le rapport de l'hygiène publique. L'étiologie et la prophylactique de ce fléau, de la fièvre typhoïde, des fièvres intermittentes simples et pernicieuses, du choléra-morbus, de la dyssenterie épidémique et de toutes les maladies qui sont particulières aux contrées intertropicales. J'en signalerai même quelques-

(1) Des Zoïles qui étaient opposés à la création projetée par M. de Salvandy affectaient de dire que l'hygiène navale n'existait pas comme science et qu'elle se résumait dans la simple étude du vaisseau.

unes qui ne sont en général connues que des médecins de la marine, et dont les livres ne font pas mention.

J'examinerai ensuite l'action particulière qu'exerce sur l'économie la lumière et l'électricité. J'étudierai les effets de ce premier agent sur l'homme sain et sur l'homme malade. Je rechercherai le rôle qu'il joue dans l'étiologie des maladies intertropicales, et dans la production des épidémies. Je n'omettrai pas, du reste, de parler de certains phénomènes physiques qui se rattachent évidemment à l'électricité, tels sont, par exemple, les tremblements de terre, les ouragans, qui précèdent trop souvent les plus affreuses épidémies.

Dans la seconde partie, *je m'occuperai de l'hygiène navale dans les contrées les plus malsaines du littoral méditerranéen, telles que : l'Egypte, la Syrie, l'Asie mineure, Constantinople, certains points de l'Archipel, de la Grèce, des îles de Corse et de Sardaigne, de l'Algérie, etc., etc.; l'étiologie, la prophylactique de la peste, une histoire de cette maladie, depuis Hippocrate jusqu'à notre époque, trouveront leur place dans cette partie de mon cours ; j'y traiterai aussi de la lèpre, de l'éléphantiasis, du bouton d'Alep, de l'ophtalmie d'Egypte et des nombreuses affections cutanées qui sont si communes dans les villes d'Orient.*

Enfin, dans la troisième partie, *je traiterai de l'hygiène navale sur le grand banc de Terre-Neuve, dans les contrées où les marins vont pêcher la baleine, et en général dans tous les climats froids et humides. Ici, je parlerai de la prophylactique du rhumatisme, du scorbut, des affections catarrhales et d'autres maladies qui se développent dans ces climats avec une violence et une rapidité étonnantes. Je terminerai par l'hygiène navale, telle que l'ont conçue MM. Délivet, Kéraudren et Forget, c'est-à-dire, qu'après avoir fait la topographie médicale du vaisseau en général, je parlerai des influences physiques et morales qui résultent de son habitation.*

La matière est à la fois si vaste et si neuve, qu'après avoir épuisé les documents que j'ai recueillis, ceux qu'ont bien voulu me fournir mes honorables chefs et collègues de la marine, les corps savants auxquels j'appartiens, ma tâche restera encore incomplète ; *mais j'aurai indiqué la route à suivre pour constituer définitivement l'hygiène navale, pour donner à cette science la place qu'elle mérite d'occuper parmi les plus importantes branches de la médecine, et dès lors j'aurai rendu un grand service, non-seulement aux marins, mais encore à la société tout entière.* Je suis convaincu, du reste, que la haute perspicacité de Son Exc. Monsieur le Ministre de l'instruction publique et sa sollicitude pour les progrès des lumières, le porteront à diriger sur l'école de Marseille tous les documents d'hygiène nautique dont il

pourra disposer. Une foule de topographies médicales qui se rattachent à mon sujet, dorment enfouies dans les bibliothèques. Il sera facile de les faire rassembler et de me les confier, ne fût-ce que pour quelques mois ; avec ce secours et ceux que le département de la marine pourra me fournir, je ne crains pas d'avancer que j'arriverai à réaliser une œuvre scientifique d'un haut intérêt dont je m'occupe depuis longtemps, mais qu'entrave le manque de matériaux. Cette œuvre, qui est digne de tous les encouragements de l'autorité, est un traité complet d'hygiène navale qui manque encore à la science et à l'humanité (1). Jusqu'ici les navigateurs n'ont pu se préserver que des seuls dangers de la mer, à l'aide de la boussole, des cartes, des portulans et du baromètre qui leur prédit la tempête; quand donc pourront-ils emporter, avec ces guides précieux, un autre guide non moins indispensable, qui pourra leur apprendre à éviter les innombrables écueils qui menacent leur santé et leur vie dans les régions lointaines où les conduisent les spéculations du commerce et le service de l'état ?

Quelques mots sur les questions suivantes : Est-il bon que les intérêts de la santé publique ressortissent du Ministère du commerce? — Un commerce extérieur immense est-il la source de l'aisance et du bonheur des masses?

Quelques esprits défiants ou timorés se sont émus de la nomination au ministère du commerce de l'honorable M. Béhic. La haute position qu'occupait cet homme d'Etat dans une compagnie

(1) Trois ministères me paraissent appelés à contribuer aux progrès et à l'application de l'hygiène navale : le ministère de la marine doit charger ses médecins voyageurs de recueillir tous les documents de topographie médicale qui nous manquent encore et qui, réunis à ceux que peuvent fournir les annales maritimes et les archives des divers ports, doivent compléter l'hygiène navale. Au ministère du commerce appartient la création des médecins sanitaires, et tout ce qui a rapport à leur embarquement. Enfin, le ministère de l'instruction publique, après avoir reçu tous les documents qui concernent l'hygiène navale, doit en confier la mise en ordre à des hommes spéciaux, et prendre toutes les mesures propres à assurer l'enseignement de cette science dans les écoles médicales maritimes et même dans les Facultés.

commerciale aussi riche que puissante, leur fait craindre sans doute qu'il ne brise les dernières entraves que la question sanitaire impose encore au commerce, ou du moins qu'il ne ferme l'oreille à cette réorganisation des quarantaines, que l'inefficacité, l'insuffisance patentes du système inauguré en 1851 fait généralement désirer au moins dans le midi de la France.

Ces craintes peuvent avoir en elles-mêmes quelque chose de spécieux, mais je ne crois pas pour ma part qu'elles se réalisent, et j'espère bien autre chose de l'intelligence, de la droiture et de l'esprit éminemment pratique de M. Béhic. Si les intérêts commerciaux lui sont chers, le soin de sa responsabilité dans une question si importante ne lui sera pas moins précieux. Il n'aura pas de peine à comprendre que les mesures qu'il vient de prescrire dans l'ouest de la France, ne peuvent convenir le moins du monde dans le midi, spécialement à Marseille, dont la latitude se rapproche tant de celle de la côte d'Espagne, où se montra si souvent le *vomito* avant l'organisation d'un service sanitaire convenable. Espérons surtout qu'avant le printemps prochain, la quarantaine contre les provenances des Antilles sera réglée à notre entière satisfaction.

Au reste, je le dirai en passant et sans faire la moindre allusion à l'excellent choix de l'Empereur, ce fut une idée assez étrange que celle qui, sous le gouvernement de Juillet, attribua la haute direction des établissements et des mesures sanitaires au ministre du commerce. Les intérêts de ce dernier et ceux de la santé publique sont diamétralement opposés, parfaitement antagonistes ; il n'était donc ni logique ni équitable d'en confier la garde au même fonctionnaire. De grands inconvénients devaient résulter de cette faute, et il n'est pas inutile de faire remarquer ici que le chervinisme n'a réellement commencé à progresser dans les hautes régions du pouvoir, qu'à partir de l'époque où la direction de la santé publique fut enlevée au ministère de l'intérieur. Qu'on réfléchisse quelque peu à ce fait, qu'on en recherche les causes, et on adoptera sans peine ma manière de voir.

Le savant rédacteur de l'*Union médicale* a paru s'étonner beaucoup, dans le numéro de ce journal du 1er octobre dernier, que je fasse si bon marché des intérêts généraux du commerce dans les questions d'hygiène publique, et m'a demandé à ce sujet un exposé des motifs. Qu'il me soit permis de lui répondre brièvement.

Je n'ai certes pas la prétention de me poser en économiste, car l'étude de la médecine a seule occupé ma vie; mais la simple réflexion m'a suggéré que c'est un paradoxe que de soutenir que la puissance, la prospérité et surtout le bonheur d'un peuple sont en raison directe de l'accroissement de son commerce extérieur, surtout dans un pays tel que le nôtre. Si, à certains points de vue,

le commerce peut être regardé comme la grande mamelle des peuples, il devient manifestement pour eux une sorte de fléau, lorsque, n'ayant plus seulement pour but l'échange des produits naturels et industriels des diverses contrées, il intronise l'esprit si funeste de la spéculation, substitue aux besoins véritables des besoins factices, ne néglige rien pour multiplier ces derniers, au grand détriment des masses, et finit par leur apporter en outre la peste ou la fièvre jaune. . . . .

Tel est pourtant le caractère du commerce de l'époque, et je m'étonne que l'esprit sagace de M. Amédée Latour ne l'ait pas compris comme moi, ou du moins qu'il n'en calcule pas les tristes conséquences. Que voyons-nous, en effet, en ce moment autour de nous? Des fortunes de spéculateurs véritablement fabuleuses, et à côté d'elles des misères inouies, effroyables. L'abandon absolu des campagnes et des travaux agricoles, qui influent si favorablement sur le physique et le moral de l'homme, et sont la source de la véritable richesse, en faveur des travaux industriels dans les grandes villes; la cherté toujours croissante des denrées alimentaires, des objets de première nécessité, et le bon marché relatif d'une foule de choses inutiles que le commerce importe parmi nous. Ajoutons au tableau l'amour du luxe s'insinuant dans toutes les classes de la société et y portant la démoralisation, enfin la grande et incessante lutte des patrons et des ouvriers, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent.

Sans en revenir aux principes de la civilisation lacédémonienne, il est permis de regretter un tel état de choses, et lorsqu'on réfléchit que l'exagération de l'idée commerciale en est la cause essentielle, fondamentale, on peut en venir à se dire que nous avons trop de commerce extérieur, et que, loin de lui donner de nouveaux encouragements, on devrait plutôt chercher à le restreindre. Que nous importe, en effet, qu'une foule de futilités qui nous viennent de l'Inde, du Levant ou des Antilles, soient arrivées à un prix très-bas, si le pain, la viande, le vin, les produits de la terre, ne sont pas abordables pour les classes pauvres; si cette prospérité factice est cause qu'il existe dans les grands centres, tels que Londres, Paris, Lyon, une classe nombreuse d'individus qui n'ont que de l'eau rousse dans les veines, au lieu de sang, par le seul fait d'une alimentation insuffisante ; si enfin la fureur des relations commerciales nous gratifie, par dessus le marché, de la peste, de la fièvre jaune ou du choléra.

Toutefois, je veux bien admettre un instant, avec mon honorable confrère, que notre commerce extérieur, n'étant pas encore suffisamment étendu, doit être encouragé à tout prix. Est-ce bien aux médecins à se préoccuper de cette question ? Doivent-ils, eux

qui exercent la profession la plus noble et la plus indépendante. venir en aide à l'esprit de lucre et de cupidité, et lui subordonner les droits sacrés de l'hygiène publique?

Il me semble qu'en entrant dans cette voie, la médecine française méconnaîtrait son origine, ses traditions et le plus grand de tous ses devoirs. C'est aux gouvernants à se préoccuper des barrières à opposer à la corruption et à la démoralisation des peuples; mais c'est aux médecins à les préserver des contagions. Sur ce chapitre, ils ne doivent faire aucune concession; car, si le danger est grand, la responsabilité est immense. Qu'ont à gagner les médecins qui ont la faiblesse de se prêter aux vues abolitionnistes des gouvernements? Quelques places plus ou moins lucratives, quelques distinctions honorifiques, qui deviennent trop souvent pour eux la source de jalousies, d'inimitiés que rien ne peut vaincre. Que sont ces faveurs à côté de la responsabilité qu'ils endossent? et puis, en prenant le parti des négociants, des banquiers, des industriels dans la question sanitaire, ne doivent-ils pas craindre que ces derniers, à l'occasion de quelque grande calamité pnblique, ne *s'en lavent les mains* en disant : c'est la science médicale qui nous a induits en erreur, la responsabilité de la catastrophe lui appartient tout entière; nous lui avions exposé nos vœux, et, les prenant en considération, elle nous avait donné des conseils que nous n'avons pu que suivre.

Du reste, je l'ai déjà fait remarquer dans la première partie de ce livre, et je crois devoir le proclamer de nouveau ici : à Marseille, ville très-soigneuse de ses intérêts matériels à tous les points de vue, le commerce est favorable aux mesures sanitaires; l'argent est beaucoup à ses yeux, mais la conservation de la santé et de la vie ne le trouvent pas indifférent. C'est là un fait notoire, et on peut facilement s'en convaincre, en demandant au premier négociant venu son opinion sur les quarantaines. Tous acceptent la nécessité des mesures sanitaires raisonnables et dont les frais ont été réduits le plus possible. *Il faut ce qu'il faut*, *disent-ils*, et si Marseille recevait la peste ou la fièvre jaune, nous perdrions bien plus dans une seule année que par les frais sanitaires pendant vingt ans. Ce raisonnement me paraît assez serré, et si M. Amédée Latour y réfléchit un peu il le trouvera très-juste.

Du reste, en 1850, qui lutta énergiquement à Marseille contre la réforme sanitaire? N'est-ce pas le commerce tout entier, dont la résistance fut générale? Le Conseil municipal, la Chambre de commerce, le Conseil général, le Conseil d'arrondissement, peuplés de négociants, de courtiers, de fabricants, ne furent-ils pas unanimes contre cette réforme, et ne vit-on pas un jour à l'heure de la Bourse, la foule des commerçants qui la remplit, et en

obstrue même les abords, se porter en masse à la préfecture pour demander le rapport du décret présidentiel ? Pourquoi donc serait-on meilleur juge à Paris qu'à Marseille des besoins et des intérêts de notre commerce ?

A ces faits si éloquents, les défenseurs quand même des intérêts commerciaux, semblables à ces individus que l'on accusait, sous la Restauration, d'être *plus royalistes que le roi lui-même*, finissent pas opposer que le commerce de Marseille est absurde, arriéré, qu'il méconnaît ses véritables intérêts et qu'il faut le faire marcher malgré lui dans la voie du progrès sanitaire. Je m'abstiendrai d'apprécier ici cette argumentation. Qu'il me suffise de dire que si Marseille est inférieure, sous un certain rapport, ce n'est certes pas sous celui de l'intelligence. En cette matière, elle a fait ses preuves il y a longtemps. J'ajouterai que dans notre Midi, nous avons des instincts de liberté et d'indépendance qui se font jour en toute occasion, qui sont la meilleure preuve que nous puissions exhiber de notre intelligence naturelle et qui devraient engager Paris à mettre de côté, lorsqu'il s'agit de nous, ces procédés autocratiques que les Provençaux de tous les temps ne trouvèrent jamais de leur goût.

M. Mélier, s'est beaucoup apitoyé dans son rapport sur le compte d'un négociant de Marseille, qui se trouva un jour complètement ruiné par le fait d'une quarantaine, imposée à ses marchandises au point d'arrivée. Cette histoire est bien vague, car elle ne présente aucun détail qui puisse faire présumer son authenticité ; M. Mélier nous la raconte sans doute comme on la lui a racontée à lui-même. Admettons un instant qu'elle est exacte : ce négociant fut sans doute bien à plaindre ; mais si son navire avait importé le choléra au point d'arrivée, il en serait résulté des malheurs bien plus nombreux et bien plus regrettables. Croit-on, par exemple, que la mort des 21 individus qui, à Saint-Nazaire, ont été victimes de l'insuffisance de notre code sanitaire ne soit pas un évènement mille fois plus fâcheux, plus grave, que la ruine possible du négociant ou de l'armateur de l'*Anne-Marie* par le fait de la quarantaine ?

En terminant, je ferai remarquer à M. le docteur Amédée Latour que, du moment qu'on admet en principe, comme je le fais moi-même, l'innocuité absolue des marchandises, et le danger seul des hommes, des vêtements, des objets de literie, etc., les frais qui incombent aux négociants dans les établissements sanitaires, deviennent bien peu de chose. Débarqués sur un chaland, purifiés et ventilés pendant trois ou quatre jours au plus, les ballots peuvent être admis, être jetés sur les chemins de fer ou déposés dans les docks selon le cas. N'est-ce pas là un pro-

grès réel, un résultat très-appréciable, et puis, je le répète, pourquoi attacherions-nous tant d'importance à ces frais de quarantaine, puisqu'ils ont été considérablement réduits et que le commerce honnête les accepte comme une de ces nécessités avec lesquelles on ne transige pas.

Je n'insisterai pas davantage sur la question de la subordination des intérêts sanitaires aux intérêts commerciaux. Elle ne saurait être admise, et tout vrai médecin doit protester contre elle. Que les gouvernements fassent sous ce rapport ce qui leur convient, qu'ils se refusent absolument à en revenir à un régime sanitaire plus sévère, qu'ils laissent la porte ouverte aux fléaux pestilentiels, ce sera déplorable sans doute; mais laissons-les faire tout seuls et n'abritons pas leur responsabilité sous notre robe médicale, qui ne couvre déjà que trop de plaies; laissons enfin à qui veut la prendre la devise *Times is money*, et ne nous départissons pas de celle-ci : *Salus populi suprema lex.*

Je n'ajouterai plus qu'un mot : je n'espère pas avoir modifié les idées de mon distingué confrère, et je n'ai jamais eu la pensée d'arriver à ce résultat; de même il ne parviendra jamais à changer les miennes sur la question que je viens de rappeler, en faisant connaître ici en quelques lignes le fond de ma pensée sur les droits antagonistes du commerce et de l'hygiène publique, je n'ai voulu que répondre à la question qu'il m'a adressée dans son journal et lui prouver que je n'avance rien que je n'aie bien médité ou raisonné; je n'ai pas, d'ailleurs, la prétention d'être infaillible, *errare humanum est*, et je reconnaîtrai volontiers que je me suis trompé, si l'honorable rédacteur de l'*Union médicale*, examinant à son tour la question à son point de vue, me démontre par un de ces solides articles que je lis si volontiers, que les intérêts du commerce et de l'hygiène publique ne sont pas, ainsi que je viens de le dire, tout à fait inconciliables.

Notice historique sur le chevalier Rose.

Illi robur et cor triplex
Circa pectus erat.

J'ai dit dans de ce livre, à la page 23, que : *si l'illustre chevalier Rose avait été évêque, il aurait depuis longtemps sa statue à Marseille*, et qu'il serait d'une haute convenance de la part de nos

édiles de profiter de la construction de la rue Impériale, qui a fait disparaître la place qui portait le nom de ce grand citoyen, pour lui ériger enfin un monument digne de lui.

Augustin Fabre avait dit avant moi, dans son histoire des rues de Marseille (page 44) : « Qui n'a pas admiré la figure et le rôle du chevalier Rose dans le drame lamentable de 1720 ? *Ils sont bien grands et bien dignes d'éloges, l'évêque et les échevins de Marseille; mais, il faut bien le dire, leur position officielle leur imposait des obligations impérieuses et la religion du devoir les poussait dans les voies du sacrifice ; rien n'obligeait le chevalier Rose. Libre de toutes fonctions publiques, il pouvait ne penser qu'à sa sûreté personnelle, sans encourir aucun blâme, et il paya une dette qu'il ne devait pas rigoureusement ; il ne s'épargna pas, et son abnégation fut sublime. Il affronta en volontaire la mort sous ses formes les plus hideuses et fit de l'héroïsme en amateur. Gloire à son nom ! Honneur éternel à sa mémoire !* »

Mu par les mêmes sentiments que le savant historien qui a écrit ces lignes, j'ai pensé que mes lecteurs me sauraient gré de leur donner ici une courte notice historique sur le chevalier Rose. Je l'ai extraite en partie de l'éloge qu'en a fait, en 1821, à l'Académie de Marseille, M. Paul Autran, secrétaire perpétuel de cette Compagnie.

« Nicolas Rose (d'autres écrivent Roze), naquit à Marseille le 15 février 1671 ; il était le second fils de Firmin Rose et de Virginie Barthélemy. Sa famille, depuis longtemps attachée au commerce jouissait de cette considération que peut donner la fortune, mais que la probité seule rend héréditaire. »

Après son éducation, il fut envoyé à Alicante, où son frère aîné, Claude Rose, établit une maison de commerce; mais bien que Marseillais, il n'avait pas les goûts mercantiles, et se sentait attiré vers la profession des armes ; il prit donc du service dans l'armée que commandait en Espagne le maréchal Berwick, après avoir levé à ses frais une compagnie d'infanterie et une autre de cavalerie, dans le commandement desquelles sa bravoure lui tint d'abord lieu d'expérience.

Mais celle-ci ne fut pas longtemps à faire faute à Rose, chargé de la défense du château d'Alicante, il s'enferma dans cette place, y soutint plusieurs assauts et n'en sortit qu'au bout de trois mois, avec les honneurs de la guerre et blessé par un éclat de grenade qui l'obligea à rentrer à Maseille dans sa famille pour se faire soigner.

Après sa guérison, appelé à Paris par Louis XIV, il reçut de ce grand prince l'accueil le plus flatteur, une pension de dix mille francs et le titre de chevalier de l'ordre religieux et militaire de

Saint-Lazare. *Le grand roi*, dit M. Autran, *qui distinguait tous ceux qui se signalaient et ne prodiguait point sa faveur à un ordre de mérite à l'exclusion des autres*, voulut que le nouveau chevalier, fût reçu dans le sein de sa ville natale par M. de Vintimille du Luc, qui était alors évêque de Marseille, et fut depuis archevêque d'Aix. La cérémonie eut lieu au bruit du canon et avec une grande pompe. On se figure aisément combien un tel honneur et celui d'appartenir désormais à l'une des plus anciennes milices de la chrétienté, dut enflammer le cœur d'un homme déjà si propre aux grandes choses.

En 1707, Rose fut envoyé en Espagne et replacé sous les ordres du maréchal Berwick. Il débarqua à Carthagène, assista à la bataille d'Almanza, où il fit, de nouveau, preuve de la plus grande intrépidité. Quelque temps après, ayant formé une compagnie de cavalerie, il contribua à la prise d'assaut et à la destruction de Xativa, dont le siége était dirigé par le chevalier d'Asfeld ; il s'embarqua ensuite à Carthagène avec sa troupe pour aller au secours d'Oran, qui appartenait alors aux Espagnols et que les Algériens assiégeaient.

Prisonnier des Anglais d'abord à Alicante, puis à Barcelone, il ne dut sa liberté qu'à un échange général. « On l'estimait tant, dit son panégyriste, qu'on rendit à sa place un secrétaire du prince de Darmstadt et quatre capitaines de cavalerie. »

Les affaires d'Espagne ayant reçu leur solution, ou à peu près, en 1710, par les succès du duc de Vendôme, le chevalier Rose revint à Marseille ; mais il n'y resta pas longtemps, car le consulat de Modon étant devenu vacant, le roi lui confia ce poste. Pendant trois ans qu'il passa dans cette ville, la peste ne cessa presque jamais d'y régner, et il put se familiariser en quelque sorte avec cet affreux fléau qu'il devait bientôt combattre avec tant de gloire dans sa ville natale. Obligé, en effet, de quitter la Morée pour des affaires particulières, il rentra à Marseille en mai 1720, presqu'au même moment que le capitaine Chataud, et fit sa quarantaine au Lazaret avec l'équipage du navire qui avait apporté de Syrie le germe fatal.

Dès que la peste eut éclaté en ville, et qu'il n'y eut plus de doutes à conserver sur l'imminence d'une grande calamité publique, le chevalier Rose alla offrir ses services au marquis de Pilles, gouverneur viguier de Marseille, qui, sachant tout ce qu'ils pouvaient valoir, les accepta avec empressement; il le nomma commissaire général du quartier de Rive-Neuve, depuis l'Arsenal (aujourd'hui l'île) jusqu'à l'abbaye de Saint-Victor. « Qui pourrait suivre le chevalier Rose, dit le savant M. Autran, dans les détails d'une telle administration ? Non content de ces soins, qui eussent accablé

un homme ordinaire, il forme à ses propres frais, sous les voûtes de la Corderie, un hôpital où sont reçus tous les pestiférés qui se présentent, fait ouvrir des fosses dans les champs voisins, préside à toute heure aux distributions de secours, aux inhumations et use de tant d'activité et de prévoyance, que cette portion de la ville semble la moins malheureuse.

« Son zèle ne se borne point là ; deux ou trois fois, chaque jour, il se rend à l'hotel de ville, où la fécondité de ses ressources est devenue indispensable. Il parcourt même la campagne, et si c'est quelques fois pour y rétablir l'ordre, plus souvent c'est pour y semer des bienfaits ; tantôt il se dirige vers des chaumières isolées sur les coteaux qui nous avoisinent, tantôt vers les rivages de la mer ; partout il apparaît comme un génie tutélaire, et sa présence suffirait à consoler ceux qu'il visite, s'ils pouvaient être consolés. »

Mais voici l'acte le plus éclatant de la carrière civile du brave chevalier Rose, la preuve de dévouement la plus grande qu'il donne pendant la terrible catastrophe de 1720.

Le service des inhuminations ayant été interrompu par terreur, et les rues, les places publiques, regorgeant de cadavré en putréfaction, il fallut aviser aux moyens de les faire disparaître. Dans ce but, on nomma une Commission, composée de trois échevins et de l'indispensable chevalier Rose, qui fut chargé d'urgence de prendre toutes les mesures nécessaires à l'enlèvement des cadavres.

Le chevalier commença par faire ouvrir trois fosses larges et profondes en dehors de la ville, entre les portes d'Aix et de la Joliette, et trois autres derrière la cathédrale ; les échevins en firent autant de leur côté dans divers quartiers.

Après ces travaux préalables, la Commission, suivie d'une corvée de forçats, que leur avait accordée M. de Rancé, commandant des galères, et de tout le matériel nécessaire, procéda incessamment à l'enlèvement de ces corps morts dont l'infection fournissait un nouvel aliment à la peste. Plusieurs fois, ces généreux citoyens furent dans le cas de mettre l'épée à la main pour vaincre les symptômes d'insubordination qui se manifestèrent parmi les forçats, sous l'influence du dégoût et de l'horreur.

Mais il existait un point de la ville que personne n'osait aborder, tant le spectacle qu'il présentait était effroyable : sur l'esplanade dite de la Tourrette, qui s'étendait alors depuis le fort Saint-Jean jusqu'à la cathédrale, plus de 1,200 cadavres dont les moins anciens dataient au moins de trois semaines, empoisonnaient l'air de leurs miasmes putrides ; leur décomposition activée dans ce vaste pourrissoir par les rayons du soleil provençal, était si avancée que lorsqu'on les examinait de loin, on voyait des mouvements s'y produire sans doute par le développement des gaz putrides.

« De ces corps morts, dit Bertrand, dans sa relation historique, combien y en avait-il dont les membres étaient déjà séparés par la pourriture, et qu'il fallait enlever à pièces ! combien d'autres fourmillaient de vers! »

Donc, lorsqu'il fallut attaquer cette terrible esplanade, le cœur manqua aux échevins, même à Moustiers, dont l'énergie n'était certes pas suspecte. L'embarras était grand, et on se demandait de quelle manière on pourrait mener à bonne fin cette terrible corvée, lorsque le chevalier Rose annonça qu'il se chargeait de l'accomplir.

« Aussi fécond en expédients que prompt à les exécuter, dit Bertrand, il se porte sur les lieux, et visitant les remparts qui soutiennent la place de la Tourette, au pied desquels la mer battait alors, il s'aperçut qu'il y avait deux bastions, et regardant par une ouverture, il vit qu'ils étaient creux en dedans et que si on pouvait les découvrir par la voûte, il serait aisé de débarrasser la place des cadavres. Il fit donc enlever deux ou trois pieds de terre qu'il y avait au-dessus des bastions, puis abattre la voûte, qui découvrit un abîme, capable de contenir tous les cadavres. Cela fait, il dispose son monde si à propos et presse le travail avec tant de vigueur, que dans quelques heures ces abîmes furent comblés et que cette place, si formidable par l'infection, fut entièrement nette. On jeta ensuite de la chaux sur les corps morts, la terre provenant du déblaiement, et tout fut consommé.»

Bertrand, dans son ouvrage dont le caractère critique est très-connu, ne donnait des éloges qu'à bon escient, en quelque sorte lorqu'il y était forcé. Le chevalier Rose est un des personnages de son histoire qu'il a traités sous ce rapport avec le plus de largesse; mais pourquoi a-t-il omis de mentionner le fait capital de cet épisode, celui dont la postérité conservera éternellement le souvenir ? Lorsque ce grand citoyen arriva sur l'esplanade, à la tête de sa corvée de forçats, il était à cheval, et s'apercevant que ces malheureux hésitaient à exécuter ses ordres et à accomplir leur horrible tâche, *il mit aussitôt pied à terre, et, saisissant par une jambe le premier cadavre à sa portée, il commença à le traîner lui-même dans la direction des bastions.* A cette vue, ces hommes flétris par la loi, mais que leur obéissance dans cette terrible calamité, réhabilitait assurément, se sentirent comme électrisés, et, imitant leur généreux commandant, ils eurent bientôt déblayé la place.

C'est cet acte si éclatant de civisme, que plusieurs peintres de l'époque ont reproduit sur la toile. Un de ces tableaux de grande dimension ornait naguère la salle des séances de l'Intendance où il existe peut-être encore. Car, malgré la suppression de notre

ancienne administration sanitaire, ce local n'a pas changé tout-à-fait de destination, c'est encore là que se réunit la Commission sanitaire consultative dont j'ai fait ressortir les inconvénients dans cet ouvrage.

« Tant que dura la contagion, le chevalier Rose ne cessa de se dévouer avec le plus grand courage et la plus complète abnégation au salut de notre ville affligée, et la Providence, qui protége et soutient toujours les grands cœurs, le couvrit constamment de son égide. Après la redoutable opération de la Tourrette, presque tous les forçats et les soldats qui y avaient pris part, périrent de la peste. Le chevalier fut à peine indisposé et ne tarda pas à retrouver son état normal (1). »

Il faudrait un volume pour détailler tous les services que rendit à sa patrie ce citoyen dévoué, ce brave et digne soldat; non-seulement pendant la longue catastrophe de 1720 il exposa journellement sa vie comme le dernier des forçats de M. de Rancé, mais encore sa bourse devint l'inépuisable ressource des pestiférés indigents qui s'étaient alités à domicile. On le trouvait partout où il y avait du danger à courir ou une bonne œuvre à faire, rien ne l'arrêtait, et il suffisait à tout par lui-même, à l'aide de cet esprit d'initiative si précieux qu'il n'est pas donné à tout le monde de posséder. « A Marseille, pendant la peste de 1720, dit Gautier de Fiberton, on vit le chevalier Rose former un hôpital de ses propres fonds (2), le fournir de lits, linges et outils, choses nécessaires à un semblable établissement, *courir lui-même aux confesseurs, médecins, chirurgiens, visiter, avec une chaloupe équipée à ses frais, les vaisseaux qui étaient dans le port, faire transporter les malades dans les hôpitaux et les morts à leur sépulture.* »

Tel fut le chevalier Rose, la plus grande figure, sans contredit, de l'épouvantable drame de 1720. Loin de moi la pensée de m'associer au jugement injuste qu'a porté sur Belsunce M. Michelet, dans son *Histoire de la Régence;* ce n'est pas moi qui pourrais mettre en doute les vertus de cet illustre prélat, dont le nom est cher à tous les cœurs Marseillais; mais qu'il me soit permis de souhaiter ardemment que l'héroïsme, le dévouement, l'inépuisable humanité du chevalier Rose, reçoivent enfin leur récompense. Puisse Marseille qui se couvre à grands frais de monuments somptueux, revendiquer enfin comme sienne la gloire de ce grand citoyen! puisse sa statue équestre, surgir bientôt sur un de nos squares ou sur cette même place de la Tourrette où ses vertus civiques se montrèrent avec tant d'éclat, comme une dernière

(1) Citation extraite de l'éloge du chevalier Rose, par M. Autran.
(2) Cet hôpital reçut plus de 3,000 individus pendant la contagion.

protestation du Midi de la France contre le *times is money*, et les systèmes sanitaires qui ont adopté cette devise! Dieu le veut, notre reconnaissance l'exige, l'intelligence de nos magistrats nous en donne le légitime espoir!

Le chevalier Rose mourut à Marseille, à l'âge de 63 ans, sans laisser d'enfants, ainsi que cela est arrivé pour beaucoup d'hommes de sa trempe. Il passa les dernières années de sa vie dans une retraite profonde, et je n'ai pu savoir où furent reçus ses restes précieux. « Sa physionomie, a dit son savant panégyriste M. Autran, était spirituelle et prévenante, la douceur y dominait. *Si malgré tant de qualités remarquables, il eut à souffrir de l'envie, ne sait-on pas que cette vile passion, dont le temps seul fait justice, s'éloigne rarement du vrai mérite.*»

De l'état du sang dans la fièvre jaune et du véritable siége de cette maladie.

Cette question, que je ne pouvais traiter dans le corps de cet ouvrage, parce qu'elle exigeait certains développements qui m'auraient forcé à interrompre le récit des faits historiques nombreux et variés que j'avais à exposer, a une importance qui sera facilement sentie.

Si on me demandait pourquoi je n'ai pas rapporté également ici la description symptomologique de la maladie de la *Caravane*, et un aperçu du traitement que je lui opposais, je répondrais d'abord que je me suis acquitté de cette tâche en 1840, dans ma première publication; ensuite que de ces observations, pas plus que de celles des médecins qui m'ont précédé ou suivi, *il ne peut rien résulter de positif ou d'absolu sur la nature et la curation de la peste américaine* (1).

(1) Il y a encore une raison, c'est que l'espace et le temps m'ont manqué pendant que j'écrivais ce livre, des dérangements de tout genre me sont survenus; j'ai fait deux voyages à Paris, et sans le secours que m'ont prêté mes élèves, MM. Roques et Trastour, qui ont bien voulu écrire sous ma dictée ou copier les documents que je leur indiquais, ma tâche ne serait pas encore finie.

Je l'ai déjà dit : j'ai perdu à bord de la corvette trente-trois malades sur cent seize qui y furent frappés, et si le résultat aurait pu être bien plus désastreux, vu les circonstances critiques au milieu desquelles j'exerçais, ma franchise ne m'oblige pas moins à avouer en toute humilité que la nature a dû faire en grande partie les frais de ces guérisons. Je l'ai aidée de mon mieux, sans doute; mais voilà tout ce dont il m'est permis de me vanter. Lorsque, pour alimenter des convalescents épuisés, anhémiques, dont la rechute est la chose du monde la plus imminente, on n'a à sa disposition que des viandes salées, des légumes secs, plus ou moins échauffés ou avariés, du pain mal levé, mal cuit, et un peu de décoction de café, il faut faire une grande part au *vis medicatrix* dans les cures que l'on a obtenues

Du reste, la médication que j'opposai à la fièvre jaune fut assez variée ; elle se ressentit manifestement de mes tendances instinctives vers la méthode analytique, dont la lecture des écrits de Barthez et de mon illustre et vénéré maître le professeur Lordat, me dévoila plus tard les règles et la haute importance; bien que la fièvre jaune, comme la peste et le choléra, ait des symptômes pathognomoniques invariables, dans ses premières périodes, elle affecte des formes très-variées qui ne permettent pas aux praticiens de lui opposer les mêmes moyens. Ainsi, j'ai usé alternativement de la saignée générale, modérée ou poussée jusqu'à la syncope, des vomitifs et des purgatifs, du sulfate de quinine, des diurétiques et des anti-spasmodiques, fondamentalement des révulsifs et des dérivatifs de toute espèce ; jamais de l'opium, parce que je ne pouvais oublier la fréquence et la gravité des congestions cérébrales dans la fièvre jaune.

Or, on en convaindra, *un pareil luxe de moyens indique toujours la faiblesse de l'art et la pauvreté des résultats. Lorsqu'on ne peut opposer à une maladie aucun moyen spécifique, on se débrouille comme on peut, en suivant le vieil adage des marins : « Selon le temps, il faut faire voile. »*

Donc, n'ayant rien de particulier à émettre ici sur la symptomatologie et la thérapie du fléau américain, et bien convaincu qu'on aura de la peine à découvrir quelque moyen qui en triomphe radicalement, j'estime qu'il est préférable de se retourner du côté de son hygiène, et, pour avoir sur celle-ci des données rationnelles, il est indispensable d'être bien fixé sur le siége de la fièvre jaune.

Quels sont les organes qui sont principalement affectés dans cette maladie, et dont la lésion, à la fois grave et constante, peut en expliquer l'issue si fréquemment et si promptement funeste?

C'est vainement, je l'ai déjà dit dans plusieurs occasions, qu'on a tenté, à diverses époques, de localiser le fléau américain : tous

les efforts que l'on a faits dans ce but se sont brisés, comme ils se briseront toujours, contre les résultats négatifs des nécropsies. Ici, en effet, l'organicisme pur est oblig é d'avouer son insuffisance et il y a encore une inconnue qui n'a jamais été extraite.

Qu'on n'aille pas croire que je ne fais aucun cas des nécropsies, et que je dédaigne les enseignements de l'anatomie pathologique, de la science fondée par l'illustre Morgagni et continuée par Bichat; peu de médecins, j'ose le dire, l'estiment plus que moi; seulement je ne m'aveugle pas sur son importance.

Les lésions observées sur les cadavres d'individus qui ont succombé aux pestes, sont généralement presque nulles, ou si peu en rapport avec le cortége formidable des symptômes qu'on a observés, qu'elles ne peuvent servir dans la plupart des cas à expliquer la mort. Plus ces maladies sont graves, courtes, sidérantes, moins elles laissent de traces après elles. Dans ces derniers cas, on a supposé qu'il y avait asphyxie véritable par la respiration d'un air profondément altéré ou impropre à l'hématose et au jeu des poumons; mais cette explication, mise en avant par des médecins qui ont voulu faire de la localisation quand même, n'est pas admissible. Il est plus rationnel de penser que l'effet de sidération dans les pestes est dû spécialement à la résolution des forces vitales, par le développement même du *contagium*, à l'impossibilité de la réaction et des crises dépuratoires qu'elle suscite.

Comment, je le demande, pourrait-on se rendre compte des immunités et des résistances pendant les épidémies miasmatiques, si les malades étaient asphyxiés en quelque sorte progressivement par l'inspiration d'un air impropre à l'hématose et au jeu de l'organe pulmonaire? Dans ce cas, pourquoi les personnes qui les soignent et qui vivent dans le même milieu ne présenteraient-elles pas les mêmes symptômes? N'est-il pas évident qu'il est plus rationnel d'admettre que le germe ou le miasme, après une incubation variable, *qui le plus souvent même n'aboutit pas*, puisque le *vis medicatrix* peut l'interrompre, porte directement son action sur les forces à la manière de presque tous les poisons.

D'autres pathologistes ont avancé que les maladies pestilentielles sont dues à des lésions moléculaires du système nerveux cérébro-spinal; d'autres ont placé le siége de la lésion dans le grand sympathique; d'autres, et ceux-là étaient plus près de la vérité, ont cru à des altérations du sang, de la bile, de la pituite, du fluide nerveux, etc.

Broussais a défini ces maladies des gastro-entérites par empoisonnement miasmatique; mais, je l'ai déjà dit, il n'y a pas d'inflammation gastro-intestinale dans la fièvre jaune, il n'y a qu'une fluxion intense, terrible sur le tube digestif, cette fluxion, dont

on trouve les restes à l'autopsie et qu'expriment avec éloquence, pendant la vie, la chaleur mordicante de l'abdomen, les battements du tronc cœliaque, le vomissement mélanique.

Non! il n'y a pas d'inflammation dans la fièvre jaune, comme dans toute autre maladie miasmatique, et la meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est la prudence avec laquelle on doit employer contre elle le plus puissant des anti-phlogistiques, la saignée. Si, au début de la fièvre jaune en particulier, on est autorisé à user quelquefois largement de ce moyen chez certains malades, très-vigoureux, sanguins et pléthoriques, il faut bien prendre garde à ne pas aller au-delà de ce qui est indispensable. J'ai parfaitement supporté moi-même, pendant ma maladie, une saignée du pied *ad deliquium ;* mais je dois faire connaître ici que, suivant les préceptes de M. Bélot, ce n'était pas à titre d'antiphlogistique que je recourais à ce moyen ; je l'employais, comme lui dans certains cas, dans deux buts différents, quoique liés entre eux, inséparables : 1° soustraire de l'économie la plus grande quantité possible d'un sang souillé, vicié, devenu impropre à la vie, atteint lui-même dans ses propriétés vitales; 2° obtenir, à l'aide de la syncope finale, un mouvement de détente générale que caractérisaient des évacuations alvines, des vomissements involontaires et une diaphorèse générale.

Qu'on ne se récrie pas contre la première de ces indications, que M. Bélot considérait comme plus particulièrement importante; elle a plus de portée qu'on ne peut être tenté de le croire de prime abord, et ce que je vais dire sur l'état du sang dans la fièvre jaune le prouvera, je l'espère. Ce n'est pas d'ailleurs un roman que j'écris ici : je raconte ce que j'ai vu, ce que m'a appris un des premiers praticiens d'Amérique, et je ne peux que souhaiter une chose avant tout, c'est que ceux de mes confrères qui se trouvent maintenant au Mexique en face du fléau, vérifient mes observations, et apportent dans cette vérification l'impartialité nécessaire.

Je commencerai par formuler ici la proposition suivante, qui rend nettement ma manière de voir, déjà exprimée en 1843 dans ma thèse inaugurale sur le siége, le point de départ de toute peste : *Le seul organe affecté réellement dans ces terribles maladies, c'est le sang ; la seule lésion pathognomonique qu'elles manifestent est celle de ce fluide* ; toutes les autres *sont consécutives, secondaires, n'en sont que l'effet évident.* Les pestes sont des affections générales donc elles doivent avoir leur siége dans le sang, comme le cancer, comme les tubercules, comme le scorbut, etc., etc.

M. Bally s'est assez peu préoccupé, dans son *Traité du typhus américain*, de la lésion du sang ; il nous a dit seulement, dans la relation de la fièvre jaune de Barcelone, mais d'une manière

assez dubitative, « qu'il semblait que dans la peste américaine le poison se dirigeait plus spécialement sur le fluide sanguin ; que ce fluide était très-noir, ce qui arrivait du reste assez souvent après d'autres maladies. » A ces quelques mots se bornent les réflexions de M. Bally, sur l'état du sang dans la fièvre jaune. Il est probable qu'influencé par les idées localisatrices de Broussais, il dirigeait ses recherches vers le système digestif, les centre nerveux, etc., etc. C'était la tendance générale de l'époque.

Audouard, qui fut envoyé, je l'ai déjà dit, à Barcelone, par le ministre de la guerre, qui a publié un travail estimable sur la même épidémie, et qui y fit aussi des recherches cadavériques, a entrevu la lésion capitale de la fièvre jaune, mais ne s'y est pas arrêté davantage, après avoir admis, en effet, que dans cette contagion il y a *dissolution du sang*, il ajoute comme correctif : « L'explication que je donne ici de cette dissolution est hypothétique, comme toutes celles qui se rattachent au même sujet. »

« La fièvre jaune est caractérisée par l'hémorragie gastrique chez tous les sujets qui en sont atteints. *Aussi, me paraît-il plus raisonnable d'attribuer la maladie aux désordres physiologiques de la membrane muqueuse qu'à la dissolution du sang. J'admets cette dissolution comme secondaire et non pas comme primitive.* »

C'est précisément sur ce dernier point qu'Audouard, qui était un médecin sérieux et capable, s'est trompé. Il s'est posé le problème, il a touché à sa solution, mais les tendances localisatrices de son temps ont agi, sans doute, sur lui comme sur M. Bally. Il a préféré placer la cause de la fièvre jaune dans un état particulier de la muqueuse gastro-intestinale, oubliant d'abord que l'autopsie cadavérique n'a jamais pu démontrer dans cette maladie aucune lésion constante et caractéristique ; ensuite, que les signes de l'irritation gastro-intestinale sont symptomatiques d'une foule d'affections générales très-différentes les unes des autres par leurs causes et leur nature, si bien que Broussais, profitant de cette circonstance, les avait toutes réduites à son grand cheval de bataille, c'est-à-dire à la gastro-entérite. *Enfin, en se rappelant la constance de l'hémorragie gastrique, Audouard n'oubliait-il pas un peu trop que dans la fièvre jaune la tendance hémorragique est générale*, et que partant le vomissement mélanique ne peut être invoqué pour faire de la fièvre jaune une maladie du tube digestif?

Frappé des caractères que m'offrit le sang tiré de la veine chez les sujets atteints de la peste d'Amérique, que je regardais de longue date, même avant de l'avoir observée comme une affection générale, je m'arrêtai tout d'abord à l'idée que c'était dans le fluide sanguin qu'il fallait en placer le siége. Dans mon travail sur les causes et la nature de la fièvre jaune, publié en 1841, je disais à

ce sujet que l'odeur cadavéreuse que répandaient autour d'eux les individus atteints de *vomito*, est un des indices les plus certains du mouvement de décomposition dont l'économie devient le siége. Dans cette maladie, le sang, saturé de principes infects, ne tarde pas à communiquer son altération aux solides, et il en résulte sans doute une fermentation générale de tous les éléments organiques, peut-être même un commencement de putréfaction pendant la vie. Quelque difficulté qu'on puisse avoir à admettre cette assertion, il faut bien reconnaître que mille faits la rendent probable : la sueur, les diverses déjections répandent une odeur infecte, et les cadavres se putréfient avec tant de rapidité, qu'il faut les inhumer dans le le plus bref délai. »

Plus tard, c'est-à-dire, en 1843, reprenant la même idée, je disais dans mon mémoire, sur l'intoxication miasmatique :

« Je suis loin de croire à la possibilité d'une localisation des fièvres pestilentielles, *je pense qu'on doit les considérer comme des états pathologiques généraux, dus à l'action d'une cause qui porte à la fois sur tous les systèmes organiques, en prenant pour point de départ le sang et les nerfs. La lésion primitive est sans doute celle du sang. Devenu le véhicule du poison, il perd ses propriétés réparatrices vivifiantes, il devient un agent de mort.* Loin de modérer l'action du système nerveux, il impressionne de la manière la plus fâcheuse ce système si important ; dès lors la vie est atteinte dans ses sources premières, car le système nerveux entrant à son tour en scène, toutes les fonctions sont profondément troublées, et il en résulte un état morbide, général, des plus redoutables.

« J'estime, ajoutais-je que la lésion du sang est primitive, parce que c'est lui qui reçoit tout d'abord le poison par les absorptions pulmonaire et digestive, et que ce n'est évidemment qu'après qu'il a été élaboré en lui, qu'il peut agir sur le système nerveux.

« J'étais tout jeune médecin, lorsque je formulais si carrément ma manière de voir sur la cause et le siége de la fièvre jaune, et sans les convictions profondes que j'avais acquises au lit du malade, on eût pu m'accuser d'audace ou d'outrecuidance ; pourtant personne ne fut tenté de le faire. Déjà, du reste, j'avais soutenu à Montpellier ma thèse sur le même sujet, et si cette séance avait été orageuse pour moi, j'en étais sorti à mon honneur. J'avais pour juges, MM. Lordat, Jaumes et feu le professeur Rech.

Telle est, en effet, la véritable, la seule lésion anatomique qui, dans la fièvre jaune, puisse donner quelque lumière sur sa nature, sur sa gravité, sur sa prophylaxie et je n'ose pas dire sur son traitement, car lorsqu'elle est une fois bien déclarée, je l'ai déjà dit ailleurs, il reste à l'art bien peu de puissance pour la combattre. Je

n'entends pas dire, sans doute, que les pestes n'entraînent pas souvent des lésions viscérales, plus ou moins graves ; le contraire, est observé trop souvent pour qu'on puisse soutenir cette thèse ; mais il ne faut pas perdre de vue que ces lésions, lorsqu'elles surgissent, résultent toujours des prédispositions individuelles. Selon la susceptibilité plus ou moins grande de tel ou tel autre appareil organique, l'action du virus, du *contagium*, se porte de préférence sur tel ou tel point de l'économie. Sans doute, il n'est pas rare de voir des cas de fièvre jaune dans lesquels prédominent des symptômes de pneumonie, de gastro-enterite, d'hépatite dont les recherches nécropsiques démontrent la réalité ; mais ces lésions ne font pas que la fièvre jaune puisse être considérée comme une maladie locale ; elles expriment seulement les prédispositions morbides, la faiblesse en quelque sorte congéniale, la susceptibilité plus exquise de certains systèmes organiques. »

Je crois inutile de rappeler ici que les médecins modernes, qui ont écrit sur la peste d'Orient, se sont préoccupés plus ou moins de l'état du sang dans cette maladie. *Bulard* qui est de ce nombre, affirme, que *soit à l'invasion, soit huit jours après, ce fluide ne présente jamais la couenne inflammatoire, qu'il exhale une odeur particulière, qu'il est livide ou rouge obscur, surmonté par des gouttelettes huileuses semblables aux yeux du bouillon ; il ajoute ensuite : « la peste est une maladie générale produite par une altération du sang qui amène dans l'économie un mouvement de décomposition putride qui n'attend pas la mort pour devenir manifeste.* »

Clot-Bey, nous dit, de son côté (de la peste en Egypte), *l'aspect particulier du sang des pestiférés, sa teinte noire, vineuse, l'état qu'il présente dans les saignées, sa prompte décomposition, le développement des pétéchies, des charbons, les épanchements hémorragiques, le ramollissement des organes, sont autant de phénomènes qui démontrent l'altération du sang et ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.*

Les signes fournis par l'examen du sang chez les sujets atteints du choléra pestilentiel, sont bien différents sans doute, mais ils établissent également que son véritable siége est dans ce fluide ; je crois inutile, du reste, de signaler ici ces signes, qu'une triste expérience a rendus vulgaires.

Plusieurs des grands médecins du XVIII[e] siècle ont signalé, personne ne l'ignore, l'odeur fétide du sang tiré de la veine, dans certains cas de fièvre maligne ou de typhus, et ce n'est pas à tort, quoi qu'en ait dit M. Mélier, que dans ma clinique de la fièvre jaune j'ai attaché une si grande importance : 1° à l'odeur de l'haleine pendant la période prodromique ; 2° à l'odeur générale cada-

véreuse pendant le cours de la maladie : 3° à l'odeur infecte des excrétions chez les convalescents ; 4° enfin à la putréfaction presque instantanée des cadavres. Toute cette séméiologie olfactive s'enchaîne en effet, et lorsqu'on y réfléchit bien on se l'explique sans effort, tout naturellement par la lésion primitive fondamentale du sang, et saisissant avec conviction ce trait de lumière dans un sujet si obscur, considérant qu'aucune autre lésion ne peut mieux s'accorder avec la cause et la nature probables de la peste américaine, on s'y arrête définitivement. J'ajouterai, qu'en l'admettant, la prophylactique de cette maladie, le traitement de sa période prodromique, se dessinent aussitôt d'une manière claire et nette, car l'odeur *sui generis* de l'haleine, que M. Mélier ne veut pas admettre en dépit de l'expérience de M. Belot père, signale le commencement, l'origine de la lésion du sang. Je le disais naguère à l'Académie : *Qu'est-ce qu'un prodrome, sinon un dérangement fonctionnel, un fait anormal qui, se manifestant dans un appareil organique en apparence sain, se transformera bientôt en symptôme véritable*, à mesure que la lésion à laquelle il se rattache prendra plus de gravité. Un prodrome, c'est la fumée qui annonce le feu qui couve, et qu'on peut encore éteindre en le recherchant avec soin.

D'ailleurs, quel est le médecin quelque peu praticien qui, à l'exemple de M. le docteur Mélier, ne fait aucun cas des signes fournis à l'art par l'appareil olfactif. Qu'on ouvre les ouvrages des grands pathologistes, et on ne tardera pas à se convaincre qu'ils attachent tous une grande importance à ces signes, que souvent même ils leur suffisent pour diagnostiquer la nature de certaines affections générales, sur lesquelles ils hésitaient à se prononcer. Qui ne sait, que l'odeur d'un cholérique, d'un pestiféré, d'un typhique, d'un sujet atteint de fièvre jaune ou de suette miliaire, de fièvre puerpérale, etc., etc., est bien différente? que l'existence de la gangrène, du cancer ulcéré, dans une salle d'hôpital, peut-être devinée en quelque sorte sans voir le malade.

Sans remonter jusqu'à Hippocrate, dans les ouvrages duquel on retrouve les éléments de la séméiologie olfactive, spécialement dans son *Traité de l'Art*, dans le livre des *Précautions* et dans le 6ᵉ *Livre des Epidémies*, je citerai parmi les médecins qui ont le mieux tiré parti des signes fournis par l'odorat : Baglivi, Bordeu, Huxham, Sarcone, Morton, Fernel et Baillou.

Voilà, certes, des autorités qui peuvent contrebalancer celle de M. Mélier ; je pourrais en faire valoir bien d'autres, si je ne craignais d'étendre beaucoup trop un livre déjà volumineux.

Il est évident, qu'une odeur générale, infecte, cadavéreuse, *sui generis*, lorsqu'elle ne se rapporte pas, soit à une dyssenterie,

soit à une expectoration purulente, etc., doit avoir sa source dans le sang et les autres humeurs. Elle est un signe certain de l'altération du premier que l'on peut appeler, non sans raison, le *roi des organes*, puisqu'il est la force vitale matérialisée, le créateur et le réparateur de l'organisme. Toute affection générale, ayant son point de départ, son siége dans le sang, peut se trahir par une odeur particulière *sui generis;* que l'on retrouverait dans les diverses excrétions, si on y prenait garde, ce qui ne serait pas sans portée sur le diagnostic.

Je n'ai jamais compris, je l'avoue, pourquoi les solidistes, les chimiâtres, en un mot tous les sectateurs du matérialisme médical, ont cru devoir contester la vie au sang. C'est à mon avis une énormité incompréhensible, et qui ne pouvait résulter que de l'aveuglement ou de l'exagération propre à l'esprit de système. Non seulement, en effet, le sang est vivant, mais encore, je le proclame ici avec conviction, il constitue à mes yeux, je l'ai déjà dit, la partie matérielle, assimilable de la force vitale, puisqu'il anime, nourrit, répare tout. Lorsqu'il est malade cette force est atteinte. Dans son essence, le système nerveux seul semblerait de prime abord pouvoir lutter d'importance avec lui; mais l'étude des phénomènes vitaux chez l'homme sain et chez l'homme malade ne tarde pas à établir la suprématie du système vasculaire, du sang. Cette suprématie découle aussi, on le sait, des expériences des vivisecteurs, des recherches des embryologistes et des cliniciens.

Oui! tout véritable médecin rompu à l'étude des phénomènes physiologiques et pathologiques sera forcé de croire à la vie du sang, il se dira que ce fluide, avec des attributs si importants et qui embrassent toutes ou presque toutes les fonctions de l'animalité, puisqu'on peut les résumer par les mots : respiration, calorification, réparation, dépuration, reproduction, etc., etc., doit être nécessairement une partie intégrante de la vie, sa partie corporisée (qu'on me passe ce mot).

Certes, il n'y a pas que des maladies générales ayant leur signe et leur cause dans le sang; il y a aussi des lésions organiques locales dans lesquelles il ne s'affecte que secondairement, et par les seuls obstacles que ces lésions apportent à la nutrition de l'individu (gastralgies invétérées, gastrites chroniques, affections du foie, etc., etc.), et lorsque ces maladies locales sont promptement mortelles avant que la constitution du sang ait subi aucune atteinte, c'est sans doute parce qu'elles mettent en jeu, cette grande loi d'unité, de solidarité, qui unit étroitement toutes les parties de l'organisme humain, loi qui est la source des sympathies physiologiques et pathologiques.

Ce qui achève de démontrer que le fluide sanguin est primiti-

vement et uniquement affecté dans cette contagion; ce sont les analogies symptomatologiques qui existent entre elle et certaines formes du scorbut, analogies que j'ai rappelée dans ma thèse inaugurale en 1853 (page 53), bien que les causes du scorbnt soient principalement extérieures et qu'elles aient leur source connue dans les *ingesta* et les *circumfusa* ; tandis que dans la fièvre jaune les mêmes causes ne sont qu'adjuvantes, l'analogie-symptomatologique entre ces deux maladies est si frappante qu'il faut admettre nécessairement qu'il doit y avoir en elle quelque chose de commun. Dans le scorbut, comme dans la fièvre jaune, il y a, en effet, les douleurs contusives dans les membres, l'odeur générale cadavéreuse, la coloration jaune de la peau, les taches livides ou bleues, les ecchymoses, la dépression des forces vitales, les hémorragies passives par toutes les voies, etc., etc. ; seulement la fièvre jaune est une maladie aiguë, rapide, fébrile qui éclate et se termine en peu d'heures ou peu de jours, tandis que le scorbut a une marche lente, chronique, est ordinairement apyrétique, excepté dans certains cas compliqués, et peut être guéri avec la plus grande facilité, lorsqu'on l'attaque à temps. Il n'est pas jusqu'à la contagion qui ne se soit montrée assez souvent dans le scorbut, ce qui a donné lieu à de vives discussions entre les médecins. Hâtons-nous d'ajouter que cette contagion ne paraît avoir lieu en général que par l'usage imprudent que l'on peut faire, sans les avoir purifiés, des verres, des cuillères, des vêtements qui ont servi aux scorbutiques dont les gencives ou les jambes présentent des ulcères qui rendent une sanie sordide.

Huxham, qui s'est préoccupé des relations du scorbut non pas avec la fièvre jaune qu'il ne connaissait pas, dont on ne parlait pas à son époque, mais bien avec le typhus d'Europe, les fièvres malignes et putrides, nous dit dans son excellent traité des fièvres : « Les viandes salées dont on nourrit les matelots dans les voyages de long-cours occasionnent une si grande âcreté dans le sang, qu'il en résulte des maux de tête, des douleurs vagues, la puanteur de l'haleine, la corrosion des gencives, des taches bleues et livides ; ces sortes de scorbutiques *tombent souvent* dans des fièvres pétéchiales, des hémorragies passives, etc. »

Ces quelques mots nous font comprendre tout ce qu'il peut y avoir de commun entre la fièvre jaune et le scorbut, le point par lequel ces deux maladies si différentes se tiennent; évidemment, elles ont un siège commun qui est le sang. La première est une intoxication aiguë, spontanée, rapide, qui se produit de toutes pièces dans nos voies ; la seconde est une intoxication chronique, graduelle, lente, qui résulte du séjour prolongé dans une atmosphère humide, chargée de miasmes et de principes malsains,

qu'une mauvaise alimentation produit. Dans les deux maladies, le point de départ des désordres, c'est le sang ; or, si la connaissance de ce grand fait a fourni les moyens de combattre et de prévenir le scorbut, pourquoi ne donnerait-il pas au moins quelques chances d'empêcher le développement de la fièvre jaune ? M. Belot, que j'ai beaucoup questionné sur ce chapitre, car en médecine, j'ai toujours été comme un enfant terrible dont les questions ne cessent pas; M. Bélot, dis-je, pensait qu'en suivant une hygiène sévère, les Européens inacclimatés dont le sang riche et le tempérament pléthorique éminemment favorables à la production spontanée ou à l'élaboration du germe de la fièvre jaune, peuvent assez facilement lui devenir réfractaires. Mais ce régime de vie, qui doit être continué pendant deux ans environ et qu'on doit commencer en Europe un mois avant de la quitter, exige une patience, une résignation, une persévérance que ne possèdent pas toujours les sujets. et le succès dépend néanmoins de cette condition. Pendant que j'étais à la Havane, M. Bélot le faisait suivre sous mes yeux à M. le docteur J..., fils du professeur d'obstétrique à l'Université de Leipsick, dont il avait fait son adjoint et qui, un peu plus tard, devint son gendre.

L'espace me manque aujourd'hui pour entrer dans les détails du régime de vie, que doivent suivre les Européens dans les pays à fièvre jaune, avant et après leur acclimatement : je compte traiter cette matière au premier moment et dans les colonnes d'un de nos principaux journaux de médecine, afin de lui assurer une plus grande publicité ; car cet ouvrage tiré seulement à 300 exemplaires, n'arrivera pas sans doute dans les mains de toutes les personnes qui peuvent avoir intérêt à le lire. Qu'il me suffise donc de formuler ici les deux principales indications hygiéniques qu'il y a à remplir aux Antilles et au Mexique chez les inacclimatés.

1° Un mois au moins avant le départ, pendant la traversée et pendant les dix-huit premiers mois de séjour aux Antilles, s'attacher à affaiblir autant que possible l'action de la chaleur tropicale, et à combattre cet état de pléthore factice quelle développe chez les Européens *et qui est éminemment favorable*, soit au développement spontané, soit à l'élaboration rapide du germe contagieux.

2° S'attacher tant que durent les grandes transpirations, à restituer au sang le serum et les sels qu'il perd en abondance, soit en bornant autant que possible les transpirations, soit en réparant les pertes dont il s'agit par des boissons *ad hoc* prises, le soir et aux heures où leur assimilation présente le moins de difficulté ; ce précepte est à considérer, car si la pléthore favorise le développement ou l'action du contagium, les vices de composition qu'offre e sang chez les inacclimatés diminuent la résistance de la force

médicatrice contre la fièvre jaune lorsqu'une fois elle s'est développée.

3° Lorsque le sujet, après dix-huit mois ou deux ans, est parvenu à se créoliser sans trop d'orages, modifier de nouveau son hygiène, afin de le mettre à l'abri de l'action secondaire du climat des Antilles, qui n'est pas favorable aux attaques de la fièvre jaune, mais qui expose à des maladies la plupart chroniques qui ont aussi leurs dangers.

Notice sur le Dr Victor Bally, dernier membre survivant de la Commission française de Barcelone.

Le docteur Victor Bally, ancien premier médecin en chef de l'armée française à Saint-Domingue, ancien président de l'Académie impériale de médecine, chevalier des ordres de Saint-Michel, de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, etc., etc., est né à Beaurepaire (Isère) le 2 avril 1778.

En 1792, au moment où il venait de terminer ses études au collége de Grenoble, il tenta de s'engager comme volontaire, pour se joindre aux bandes de patriotes qui se rendaient à la frontière des Alpes que l'ennemi venait d'envahir; mais le commandant de la place de Grenoble, qui était un ami de son père, le trouvant trop jeune pour supporter les fatigues de la guerre, le fit entrer à l'hôpital militaire en qualité d'élève en chirurgie. Quelques mois après, il fut envoyé comme sous-aide aux ambulances de l'armée.

En 1794, il prit le grade de docteur en médecine dans la Faculté de Montpellier, après avoir soutenu sa thèse sur la gangrène.

Après avoir servi à l'armée d'Italie et assisté à la bataille de Marengo, il fut employé successivement, comme chef de service, dans les hôpitaux militaires de Pavie et de Toulon, puis dirigé sur l'armee d'Espagne et chargé en chef de la direction de l'hôpital de Valladolid. Après la campagne de Portugal, qui fut très-courte, il fut attaché comme premier médecin en chef adjoint au corps d'armée du général Leclerc avec lequel il s'embarqua pour Saint-Domingue.

Peu de temps après son arrivée dans cette colonie, une intrigue de mauvais aloi ayant amené le renvoi en France du docteur Gil-

bert, premier médecin en chef, M. Bally fut appelé à le remplacer et chargé, à vingt-sept ans, du service de santé civil et militaire de Saint-Domingue.

Il ne resta pas au-dessous de cette haute position ; et la fièvre jaune commençant à sévir sur l'armée, qu'elle devait détruire à peu près complétement, il se réserva d'une manière absolue le service de l'hôpital affecté à cette maladie. Il s'y dévoua jour et nuit aux malades, se livrant à des études assidues sur la peste américaine et ne négligeant pas les ouvertures cadavériques. Ce fut dans cet hôpital qu'il se lia d'amité avec le docteur François placé sous ses ordres et qui devint plus tard son compagnon de gloire à Barcelone.

Après la capitulation de l'armée, il resta quelques temps prisonnier des Anglais à la Jamaïque; puis, ayant obtenu sa liberté, il revint en France, après avoir visité successivement la Havane, les États-Unis et la Hollande.

En 1805, il reçut la mission d'explorer les villes du littoral de l'Espagne qu'avait ravagées la fièvre jaune. La pratique qu'il lui avait été donné d'acquérir à Saint-Domingue le rendit en quelque sorte l'âme de cette commission, qui se livra, pendant six mois, à des recherches sérieuses depuis Barcelone jusqu'à Gibraltar, où le fléau venait de s'introduire encore, et qui démontra qu'en cinq années la fièvre jaune avait enlevé à l'Espagne un million d'individus.

M. Bally voyagea ensuite en Italie, en Angleterre, en France dans un but scientifique et spécialement pour interroger l'opinion des médecins sur la contagion et l'importation des maladies pestilentielles, puis il donna sa démission de son grade dans l'armée et vint s'établir à Paris, où il mit la première main à son beau travail sur le typhus d'Amérique, qui témoigne à la fois de son expérience, de sa vaste érudition, de son esprit éminemment observateur, enfin de son extrême modestie. Dans la préface, il semble, en effet, vouloir s'excuser d'avoir entrepris cette publication. « Il y a peut-être de la témérité, dit-il, à entreprendre un travail sur le typhus d'Amérique; j'ai donc hésité; mais la crainte de voir cette maladie pénétrer dans notre patrie a dû me décider. »

Cet ouvrage, devenu fort rare aujourd'hui, mais qui sera immanquablement réédité, ne parut qu'en 1814. Il compte 720 pages, et on y trouve entre autres matériaux importants, une histoire complète du fléau, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'en 1812. De grandes recherches étiologiques, enfin, une étude complète de la fièvre jaune sous les rapports symptomatologique et thérapeutique. De l'avis de tous les connaisseurs, c'est la meilleure monographie que nous possédions sur cette maladie. Je n'ai pas

besoin d'ajouter que l'auteur y défend avec conviction l'opinion de l'origine exotique de la péninsule.

Dans l'été de 1821, la fièvre jaune ayant été importée à Barcelone, le gouvernement français s'inquiéta à bon droit de ce voisinage, à cause du commerce que la Catalogne fait avec Marseille, et se décida à envoyer sur les lieux une commission médicale pour y observer le fléau, sa nature, ses causes, ses moyens de traitement, sa prophylactique. Le ministre de l'intérieur avait d'abord choisi d'office Pariset qui s'était adjoint aussitôt l'infortuné Mazet, son ami et son élève; mais, par déférence pour l'Académie de médecine, on décida que deux autres médecins seraient proposés par elle pour compléter la Commission.

L'Académie porta aussitôt ses vues sur M. Bally, qui offrait toutes les garanties désirables et lui inspirait une confiance bien naturelle. Après avoir accepté, l'ex-médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue, s'étant rappelé les bons services, l'aptitude et le courage modeste du docteur François, son collègue dans les hôpitaux du Cap, et ses connaissances spéciales en matière de fièvre jaune, décida l'Académie à le lui adjoindre. Comme ce médecin n'appartenait pas à la compagnie, on leva cette difficulté en le nommant d'urgence.

Les services que rendit cette Commission célèbre sont connus de tous les médecins; mais il y a un point qu'ils ignorent presque tous, c'est que Bally en fut l'âme; sous ce rapport, une part trop large fut faite à Pariset, il est aujourd'hui avéré que ce dernier, spécialement chargé de la correspondance, de la rédaction et du classement des documents, dut laisser à MM. Bally et François le soin de visiter journellement les hôpitaux de Barcelone, de faire les ouvertures des cadavres, enfin celui de s'aboucher avec les praticiens espagnols qui firent noblement leur devoir dans cette grande calamité.

Ami de Pariset et appréciateur de son mérite, je n'ai certes pas la pensée de nuire à sa mémoire en insistant sur le rôle important joué à Barcelone par M. Bally; mais la qualité d'historien, je l'ai déjà dit ailleurs, impose, comme premier devoir, de rechercher la vérité et de rétablir impartialement tous les faits qui ont été mal appréciés ou altérés. Je trouve, d'ailleurs, la preuve de ce que j'avance dans l'ouvrage de feu Audouard qui, personne ne l'ignore, fut aussi envoyé à Barcelone dans les mêmes circonstances par le ministre de la guerre. Il dit, en effet, dans l'avant-propos de sa relation historique.

« En arrivant à Barcelone, j'appris que M. Mazet était mort la veille; que depuis huit jours M. Rochoux s'était retiré à la campagne. Je me rendis aussitôt au consulat où la Commission logeait;

j'y trouvai M. Pariset qui était tout entier à la douleur que lui causait la mort de son ami. M. Bally visitait des malades en ville, et M. François était à l'hôpital. Le lendemain, je retournai chez eux et j'eus la satisfaction d'y rencontrer M. Bally; il me parla de l'objet qui nous réunissait à Barcelone, et *je compris bientôt que le travail* de la Commission reposait principalement sur lui. »

M. Bally se prodigua tellement dans cette épidémie, que, bien qu'il eût déjà payé un premier tribut à la fièvre jaune, pendant son séjour à Saint-Domingue, il en fut atteint une seconde fois et très-gravement, si l'on s'en rapporte à M. Audouard qui le visita journellement pendant sa maladie. Mais sa forte constitution put encore triompher d'elle. Dès qu'il fut guéri, il recommença ses travaux et se livra de nouveau à des recherches nécroscopiques qui achevèrent de mettre en lumière les lésions que laisse le plus souvent après elle la fièvre jaune. Ainsi, toute la partie solide de l'histoire médicale de l'épidémie de Barcelone, c'est-à-dire les observations faites dans les hôpitaux, les recherches cadavériques sont le fruit de son dévouement, que partagea son ami, le docteur François; les considérations étiologiques, topographiques, météorologiques, l'ordonnance du livre, etc., etc., appartiennent à Pariset.

A son retour à Paris, M. Bally fut nommé membre du conseil supérieur de santé du royaume et élu président de l'Académie de médecine. Honoré de la confiance du gouvernement, environné de l'estime et de la considération générales, il était parvenu, dans la capitale, à une position aussi solide que brillante dont il jouirait encore à cette heure. Mais ses goûts modestes et tranquilles, son amour de la retraite et de l'étude le poussaient incessamment à fuir le tourbillon de la vie parisienne. Il ne tarda donc pas à se retirer à sa campagne de Ville-Neuve-sur-Yonne où il réside encore en ce moment, et où son digne neveu, le docteur Bally et son excellente compagne s'efforcent, par des soins pleins d'affection et de sollicitude, de lui faire oublier la perte cruelle qu'il vient d'éprouver, celle de sa femme.

C'est dans cette retraite où il ne cesse pas de se livrer à ses études favorites, qu'avant de publier ce livre, j'ai eu l'avantage d'être reçu par cet illustre médecin, par ce maître vénéré. C'est là que j'ai reçu ses avis, ses conseils, que nous avons causé ensemble des événements de Saint-Domingue et de Barcelone, et qu'il m'a communiqué des documents précieux sur la question. Puisse-t-il être satisfait de cette publication et applaudir aux efforts que j'ai faits pour rétablir, dans toute leur vérité, les évènements de 1821, auxquels son nom glorieux sera éternellement attaché.

Note relative au Chapitre IV de la Deuxième partie.

Dans ce chapitre, j'ai dû esquisser rapidement à grands traits les événements qui se produisirent sous mes yeux au milieu de la mer des Antilles et de l'Atlantique, du 14 avril au 21 juin 1839. J'ai élagué une foule d'épisodes qui sans doute auraient donné à mon récit beaucoup plus d'intérêt, mais dont l'inconvénient capital aurait été de faire perdre de vue les principes d'hygiène publique que le grand fait de la *Caravane* avait remis en lumière. Cette épidémie fut en effet un drame des plus émouvants, surtout pendant la traversée de la Havane à Brest, car notre relâche à Cuba lui fut une sorte d'entr'acte.

Les médecins qui ont pratiqué dans les hôpitaux, dans les camps, ont presque tous assisté sans doute à des scènes terribles ou attendrissantes; mais nul théâtre, on peut l'affirmer hautement, n'est plus fécond en grandes et solennelles émotions qu'un vaisseau qui porte dans ses flancs une maladie pestilentielle, séquestré, du reste, du monde vivant et comme perdu dans l'immensité de la mer contre laquelle il est déjà en lutte incessante et dont les caprices seuls gouvernent en réalité son hygiène, éloigné de tout secours humain; tous les événements, tous les faits même les plus simples qui y surgissent y prennent un caractère particulier de gravité et de tristesse. Dans une localité si restreinte, on ne peut rien ignorer, rien cacher; nul ne saurait échapper aux autres ou à lui-même; enfin il faut boire jusqu'à la lie le calice amer de la calamité.

Après tant de morts rapides, la persistance du fléau à bord de la corvette, en dépit de toutes les mesures et de toutes les prévisions, avait démoralisé nos jeunes marins, qui, je l'ai déjà fait remarquer, appartenaient presque tous à nos départements méridionaux. Déjà nostalgiques ou à peu près lorsqu'ils étaient atteints, dès qu'ils s'alitaient, ils se laissaient dominer par les souvenirs du foyer paternel, d'une part, et, de l'autre, par la pensée funeste de la mer dans laquelle nous avions déjà inhumé tant de nos compagnons.

Un de nos anciens sous-officiers qui s'est fixé à Marseille, M. Lager, premier maître d'équipage en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, me rappelait, il y a peu de jours encore, cette démoralisation dans le langage énergique et pittoresque qui est propre aux gens de mer.

Si une inquiétude incessante pèse sur l'homme qui habite une localité contagiée, que peut être cette inquiétude en comparaison de la lourde responsabilité qui incombe alors au médecin ? La pensée de la mort n'a sans doute rien d'agréable, et il est pénible, vivant au jour le jour, de se savoir incessamment menacé par un ennemi terrible et invisible. Mais qu'est cette crainte à côté des soucis qui découlent de la responsabilité médicale ? A bord de la *Caravane*, j'avais, dès les premiers jours de cette terrible épidémie, fait le sacrifice de ma vie ; cette question ne m'occupait plus le moins du monde ; mais combien de fois alors et combien de fois depuis, n'ai-je pas interrogé ma conscience pour me rassurer sur la manière dont j'entendis mes devoirs de médecin ?

C'est une tâche bien difficile que celle qui résulte des soins à donner à tant de malades, qui, n'ayant auprès d'eux ni parents ni amis, éloignés de toute consolation, au milieu du vaste Océan, mettent leur dernière espérance dans l'intervention de l'art et tendent vers son ministre leurs bras suppliants ; il faut avoir été élevé dans les principes de l'école hippocratique, être l'élève du vertueux Bally, de l'illustre Lordat, pour comprendre, le cas échéant, la gravité de cette position. Les pseudo-médecins seuls, les gens de métier qui ne travaillent ni pour la science ni pour l'humanité, peuvent se mettre au-dessus de cette écrasante responsabilité, sur laquelle, je le répète, la conscience rassure celui à qui elle incombe, bien mieux encore que tous les témoignages d'estime qu'il peut avoir reçus de ses chefs directs et du gouvernement.

Certes je pourrais en insérant ici le rapport que fit sur ma conduite M. Foullioy, celui qu'adressa, sur mon compte, au Ministre du Commerce, l'Intendance sanitaire de Brest, à l'issue de la quarantaine, établir d'une manière éclatante mon dévouement ; mais je préfère garder ces pièces en portefeuille ; outre qu'il y aurait peu de modestie de ma part à les exhiber ; je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à de pareils titres, car Dieu seul ici-bas peut savoir ce que vaut un homme et ce qu'il en est réellement du blâme ou de l'éloge que lui ont accordé ses semblables.

Résumé de la discussion à l'Académie du rapport de M. Mélier.

(Extrait des journaux de médecine).

« Nous avons dit que, jusqu'à ce jour, deux orateurs, M. Rufz et M. Beau, avaient pris part à la discussion soulevée par le rapport de M. Mélier, pour en approuver l'esprit et les déductions pratiques. Voici comment M. Beau s'est exprimé au sujet des faits de transmission contagieuse, partant d'un individu malade isolé, faits qui, selon le savant académicien, seraient moins rares qu'on ne le pense généralement (1).

« Il y a peu de foyers épidémiques notables autour desquels on ne puisse observer de ces traînées contagieuses, a dit M. Beau; mais de pareils faits sont difficiles à isoler, car s'ils deviennent multiples dans la même localité, on n'ose plus les rattacher à la contagion. En effet, supposons qu'à Saint-Nazaire, il y eût une grande aptitude dans les habitants, dans l'air, dans la température, etc., à recevoir les miasmes contagieux de la fièvre jaune; que Saint-Nazaire, en un mot, se fût trouvé dans les mêmes conditions d'aptitude à la contagion que Lisbonne en 1860, que Cadix, que Barcelone, au commencement de ce siècle, que fût-il arrivé? Des miasmes fournis par le foyer de contagion du navire eussent affecté un plus grand nombre de personnes, et ces personnes affectées eussent à leur tour communiqué leur mal à un grand nombre d'individus sains. Bref, il fût résulté de là une épidémie considérable. Le cas de contagion isolé qui a emporté notre confrère Chaillon se fût pour ainsi dire perdu au milieu de cas analogues. Il eût été difficile de l'isoler, et on eût expliqué tous ces cas de transmission individuelle, non plus par la contagion, mais bien par le génie épidémique.

(1) Je ne crois pas devoir reproduire ici le discours de M. Rufz, par le motif qu'il n'est que la confirmation de tout ce que M. Mélier a avancé dans son rapport, et que d'ailleurs je m'en suis déjà occupé à la fin de cet ouvrage. Le passage suivant, extrait du numéro de juin du *Journal de Médecine et de Chirurgie*, corrobore mon opinion sur le travail de M. Rufz :

« La discussion sur la fièvre jaune a commencé, à l'Académie de Médecine, par une dissertation de M. Rufz. En qualité d'ancien habitant des Antilles, ce savant était très-capable d'éclairer les diverses faces de la question; mais il s'est montré, sous beaucoup de rapports, plus sobre que ses collègues ne l'auraient voulu, et, en définitive, il s'est rallié aux conclusions du rapport de M. Mélier. »

« Voilà donc comment il se fait que les communications de la fièvre jaune par individus isolés sont difficiles à observer ou à isoler. Quand la localité n'est pas apte à la contagion de la fièvre jaune, comme à Brest en 1855, il n'y a pas de transmission après celle qui provient du foyer morbide du navire ; et quand, au contraire, le pays est excessivement apte au développement de la fièvre jaune, alors les secondes transmissions d'individu à individu se multiplient tellement que, pour les expliquer, on s'adresse uniquement à la cause épidémique et nullement au miasme contagieux... Les épidémies de fièvre jaune qui sévissent en Europe existent en dehors de leur cause américaine ; elles sont dues à l'importation des miasmes qui résultent de la maladie, c'est-à-dire à la contagion. Il est difficile, dès lors, de ne pas considérer ces épidémies d'Europe comme un lacis inextricable de transmissions contagieuses qui ont toutes pour foyer le vaisseau qui a transporté les malades sur le sol européen.

« En niant d'une manière positive la contagion de la fièvre jaune, Chervin s'appuyait sur un faux principe ; il n'acceptait la contagion d'une maladie que dans le cas où la transmission affectait la totalité ou au moins la majorité des personnes soumises à l'influence de l'agent contagieux. Or, dans les contagions miasmatiques, c'est la minorité, et ordinairement la petite minorité, qui se trouve affectée. »

« M. Beau a terminé en rappelant deux circonstances qui ont puissamment contribué, à cette époque, à faire méconnaître la contagion : ce sont, d'une part, l'influence de la doctrine de Broussais, et d'autre part l'influence politique (1), à laquelle on rattachait alors les mesures prises en vue de l'idée de la contagion.

« Comme on le voit donc, a-t-il dit, les difficultés qui, pendant quelque temps, ont obscurci la vérité en ce qui concerne la contagion de la fièvre jaune, étaient d'une nature multiple et complexe. Félicitons-nous, dans l'intérêt de la vérité et de la science, d'être affranchis actuellement de ces mauvaises influences, de pouvoir, en toute liberté d'esprit, observer les choses telles qu'elles sont, et surtout de pouvoir les appeler par leur nom. »

(Extrait du *Journal de Médecine*, de Lucas Championnière.)

(1) Sous la Restauration et sous Louis-Philippe, comme sous la République' les contagionistes appartinrent généralement au parti conservateur, et les non-contagionistes au parti libéral ou républicain. Pourquoi cela ? C'est que les premiers occupaient alors tous les emplois du gouvernement ou étaient arrivés à une haute position, à laquelle les autres voulaient arriver à leur tour. Je ne saurais trouver une meilleure raison que celle-là.

Extrait du discours de M. Jules Guérin à l'Académie.

Séance du 18 Aout 1863.

M. Mélier dans la séance du 11 août 1863, ayant défendu son rapport par un nouveau mémoire lu à l'Académie, mémoire dans lequel il avait cru devoir maintenir toutes ses assertions sur la fièvre jaune sans aucune concession, M. Jules Guérin lui riposta à son tour par une improvisation dont voici le résumé :

A propos de la période d'incubation, qu'il importe de déterminer, parce qu'il s'agit d'un principe général duquel ressortent des applications pratiques, M. Guérin fait voir comment M. Mélier, qui s'était montré dans son rapport peu décidé sur la détermination de la durée de la période d'incubation de la fièvre jaune, a été dans son dernier discours beaucoup plus affirmatif, et sur ce point il l'a été encore plus que M. Guérin.

Il y a des faits précis, des faits discutables et des faits vagues parmi ceux qu'a rapportés M. Mélier. Les malades du *Chastang*, ou les faits d'Indret, sont des faits précis; les marins sont restés avec leur navire du 25 au 29 juillet dans le voisinage de l'*Anne-Marie*; ils ont eu des rapports avec ce dernier navire, qu'ils ont visité, et avec les marins. Or le premier malade a été pris trois jours après le 29 juillet; le deuxième, le troisième et le quatrième malades, six jours après; le cinquième, sept jours après.

L'exposition à la contamination a duré quatre jours; les malades n'ont point été exposés en même temps aux émanations du navire. M. Guérin a pris la moyenne du temps écoulé entre l'arrivée et le départ du navire, ce qui lui a donné dans le premier cas trois jours au moins, six jours au plus, et neuf jours au plus et six jours au moins, et il est arrivé aux moyennes de quatre, sept et huit jours d'incubation pour les faits d'Indret.

M. Mélier n'a pas voulu accepter cette manière de compter; dans ses deux discours, il a semblé hésiter sur leur interprétation. Il compte les malades comme ayant été pris tous le 1er août, c'est-à dire trois jours après le départ du *Chastang*. Il avait dit d'abord que les malades avaient été atteints le troisième, le quatrième, le cinquième et le sixième jour.

Si l'on se reporte aux observations fournies par M. Guérin, on voit bien que les deuxième, troisième et quatrième malades, à partir

du 1er août, ont eu des symptômes maladifs, mais M. Guérin lui-même ne les déclarait point atteints de fièvre jaune; les accidents sérieux ne se sont montrés que le 4 et le 5.

Ces faits sont précisément ceux sur lesquels M. Guérin s'est appuyé dans sa première argumentation pour établir l'existence des prodromes dans la fièvre. M. Mélier, qui a repoussé la doctrine des prodromes, a cru voir la maladie confirmée alors qu'il n'y avait que des prodromes se manifestant à la fin de la période d'incubation. Sur ces faits donc, l'incertitude n'est point permise: l'incubation a une durée plus voisine des chiffres de l'orateur que de ceux de M. Mélier.

Pour ce qui est de l'observation du regrettable Chaillon, elle est du nombre des faits contestables. Quatre versions plus ou moins complètes, plus ou moins douteuses, en ont été données. Il y a la relation de Mme Chaillon et celle de deux médecins. M. Mélier a pris celle de Mme Chaillon, M. Guérin celles des médecins. Or, un des médecins dit que c'est du 4 au 5 août que Chaillon a frictionné lui-même un malade; un autre médecin dit que Chaillon était malade le 9, tandis que Mme Chaillon place la longue visite et les frictions répetées à un malade le 11.

Il y a là une erreur, bien naturelle chez la veuve de Chaillon. Le récit des médecins doit faire foi, et il est facile de voir comment la période d'incubation ici a duré huit jours. M. Guérin montre comment on peut déterminer que la période d'incubation de la fièvre a duré de huit à onze jours chez le commandant de l'*Anne-Marie*.

L'orateur pense que le tableau des malades de l'épidémie de Saint-Nazaire, qui lui a valu quelques-unes des critiques de M. Mélier, est un travail qui peut être utile plus tard; il servira a compléter d'autres tableaux. Il déclare que dans ce résumé analytique, les chiffres sont au-dessous de la vérité, et surtout au-dessous des convictions qu'il conserve. Pour lui, lorsqu'une maladie infectieuse se montre dans un pays, elle se fait sentir sur tous les individus dès le début; et comme l'a très-bien dit La Fontaine en parlant de la peste:

> Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés;

de même dans les épidémies, chacun, dès l'invasion du mal, ressent quelque atteinte, plus ou moins définie.

La période prodromique que M. Mélier ne reconnaît point, et qu'il a déjà mise sur le compte de la maladie confirmée, est établie par le fait même que l'on démontre une période d'invasion plus longue.

C'est, M. Guérin l'a déjà dit, une série de phénomènes produits dans une économie empoisonnée, dans une période de temps où le poison commence à agir.

Il s'est appuyé sur l'analyse et l'induction pour démontrer l'existence d'une période prodromique; mais il s'est aussi appuyé sur des faits, sur l'expérience transmise de Bellot père, de la Havane, et de M. Bertulus. Que M. Mélier n'ait pas vu de prodromes, cela ne prouve pas qu'ils n'existaient pas, et à supposer même que l'on pût considérer ce qu'il a observé comme exceptionnel, ne sait-on pas la valeur des faits exceptionnels, derrière lesquels, en cherchant avec persévérance, on trouve bien des renseignements? Et pour faire une digression, dans le choléra, dit M. Guérin, on a trouvé des diarrhées prémonitoires chez plus d'un malade où, disait-on, la maladie avait été foudroyante. On a vu Barthélemy nier avec passion la possibilité de la transmission de la morve des animaux à l'homme. Dans toutes ces critiques de la période prodromique il y a de simples négations. Si l'on se reporte même aux propres paroles de M. Mélier, on trouve qu'il signale plusieurs fois des faits singuliers dans la manifestation première de la fièvre jaune, et ce sont des prodromes qu'il a plus d'une fois ainsi indiqués.

Du reste, bien que M. Guérin ait un puissant appui dans des analogies entre la fièvre jaune et les autres maladies infectieuses, il n'a pas affirmé sans faits, et il disait dans son premier travail, qu'il manquait encore quelque chose à la théorie, tout en reconnaissant qu'elle ne tarderait pas à se compléter.

L'orateur aborde ensuite la question de doctrine, à savoir, si ce sont les hommes ou le navire qui infectent. Il pense que si ce sont les navires, il faudrait qu'il eût pu se présenter au moins une fois le fait suivant : Un navire infecté dans un port insalubre, sans avoir eu de malades à son bord, apportant dans un autre port salubre la fièvre jaune. Ce fait n'a jamais été constaté.

Au contraire, en procédant par voie d'analogie, on sait que ce sont les malades qui rendent les salles insalubres, et c'est là une loi générale.

M. Guérin dit que souvent on a vu des enfants gagner la rougeole dans une chambre où depuis un mois il n'y avait plus de malades atteints de rougeole, et que dans ce cas, l'infection, quoique peu susceptible d'être attribuée en apparence à un malade, ne reconnaît pourtant pas d'autre cause. Il rappelle aussi que, dans les épidémies, ce sont les malades qui infectent les rues et les villages.

Pour ce qui est de l'*Anne-Marie*, il suppose que les matelots avaient pris à la Havane le germe de la maladie, le principe de la fièvre jaune ; qu'ils la transpiraient, l'exhalaient par les voies pulmonaires, et que ces malheureux matelots étaient devenus pour eux-mêmes un foyer d'infection. Si les marins qui étaient sur le tillac ont été pris de préférence à ceux qui étaient sur le pont, c'est que la première chambre était plus malsaine.

M. Guérin termine en réfutant M. Mélier par ses propres arguments. Il lui renvoie le reproche que ce dernier lui avait adressé, de prendre l'effet pour la cause, et il lui semble étonnant que le climat flottant, comme l'a répété M. Mélier, n'ait produit la fièvre jaune que le dix-septième jour, sous des influences climatériques contestables,

M. Mélier n'accorde pas beaucoup d'importance à l'idéal, soit ; les conceptions objectives ne le séduisent pas ; mais l'orateur ne les cultive pas seules, il croit que les idées qui en sont les conséquences ne dérivent pas de conceptions pures, mais bien qu'elles complètent leur corrélatif, l'examen subjectif des faits qui engendrent les premières. M. Guérin n'a pas d'autre manière de procéder. Il pense que si les yeux et les sens sont pour beaucoup dans la découverte des vérités, l'esprit, lui aussi, y a bien sa part.

M. Mélier. — Je ne crois pas avoir à répondre à ce que vient de dire M. J. Guérin, je persiste dans les doutes que j'ai émis. J'ai longuement traité toute les questions sur lesquelles a insisté mon contradicteur ; M. J. Guérin a assez de talent pour faire écouter deux fois les mêmes chôses, mais cela ne m'oblige pas à reprendre ce que j'ai déjà dit. Le public jugera. Des recherches, du reste, seront faites et se font même en ce moment. Les esprits chercheurs ne manqueront pas de poursuivre en dehors de l'Académie l'étude des idées qui ont été émises à la tribune académique.

— Sur la proposition de M. le président, M. J. Guérin est adjoint à la commission de la fièvre jaune.

Le *Montpellier médical* et la période prodromique de la fièvre jaune.

(Extrait du numéro de novembre 1863).

« La *fièvre jaune*, qui n'a jamais pu parvenir aux honneurs d'une discussion complète et suivie, cherche à s'insinuer à travers les interstices que la succession des orateurs et le retour hebdomadaire des séances imposent forcément aux autres débats. C'est ainsi qu'un médecin de Marseille, un de nos collaborateurs les plus estimés, M. le professeur Bertulus, a voulu apporter à la tribune

de la rue des Saints-Pères le tribut tardif de ses lumières personnelles et d'une compétence chèrement payée dans cette question. Mais, à l'Académie comme ailleurs, le tort est aux retardataires, et son intervention officieuse, même en ce qu'elle a de favorable aux idées de M. J. Guérin, ne rallumera pas les feux eteints d'une forteresse que personne n'a voulu emporter ni défendre sérieusement. Ses remarques judicieuses sur la période prodromique de la *fièvre jaune* n'ont pas converti M. Mélier, qui trouve vague et insuffisants les caractères qu'il y assigne, ni satisfait M. Guérin, dont elles compromettent les droits à la priorité de l'idée. Nous n'avons pas à intervenir dans les discussions de personnes, où les intéressés sauront, avec la courtoisie propre aux esprits d'élite, fixer la limite de leurs revendications réciproques ; mais, en restant dans la sphère des données scientifiques, nous maintiendrons contre M. Mélier la vérité et l'importance des phénomènes que M. Bertulus assigne à l'imminence du *vomito negro :* odeur particulière, sulfureuse, de l'haleine, sécheresse de la peau, avec enchifrènement, sécheresse de la gorge et amygdalite concomitante, éréthisme nerveux, battements du tronc cœliaque, tels sont les symptômes habituels qui préludent à l'invasion de la maladie ou qui en annoncent la prochaine explosion ; ils ont surtout cette valeur quand ils se déclarent chez les individus compris dans le foyer de l'épidémie, placés au milieu des conditions habituelles de l'apparition de cette dernière, ou chez ceux qui ont eu quelque communication avec des personnes et des objets ayant déjà séjourné dans un centre infecté. C'est peut-être parce que M. Bertulus a voulu trop détacher le caractéristique de la période prodromique du tableau général de l'affection, qu'elle a semblé peu significative aux auteurs mal disposés à l'admettre ; de même qu'une figure expressive devient une énigme dès qu'elle est isolée de la scène dramatique où elle contribue autant à donner du relief à l'ensemble qu'elle en reçoit elle-même. »

Extrait de l'*Union médicale* du 20 août 1863.

L'Académie de médecine ne s'étant pas hâtée de sanctionner le rapport Mélier on l'avertit qu'on se passera de cette sanction, on

lui donne à entendre clairement que l'autorité n'en a que faire en justifiant une fois de plus ce mot fameux de Lafontaine : *ils sont trop verts*, etc., etc.

« Après un discours de M. J. Guérin et une très-courte réplique de M. Mélier, la discussion sur la fièvre jaune a été close. *Cette discussion, ainsi que nous l'avions dit dès son début, ne pouvait amener et n'a amené, en effet, aucune conclusion du fait de l'Académie. Cette Compagnie n'était pas officiellement saisie de la question ; c'est officieusement et spontanément, à ses risques et périls, que M. Mélier l'a portée devant elle, et l'honorable inspecteur général des services sanitaires, s'il n'a pas à se repentir de son initiative, si elle lui a valu un véritable et grand succès académique, n'a pas à regretter qu'aucune décision ait été prise, puisqu'il n'en avait provoqué aucune. Il faut d'ailleurs le reconnaître, l'Académie n'était pas préparée pour une question de cette importance ; seul, M. Mélier la possédait parfaitement, et l'on n'improvise pas les études et les recherches nécessaires à l'élucidation de ces graves problèmes.* Aussi, les opinions de M. Mélier n'ont-elles trouvé qu'un seul contradicteur, M. J. Guérin. Avec une grande habileté d'argumentation, cet orateur a de nouveau présenté les considérations et les faits qui militent, selon lui, en faveur de l'existence d'une période d'incubation de la fièvre jaune et d'accidents prodromiques, en faveur aussi de la théorie de l'infection des navires par les malades et non des malades par le navire, ainsi que le soutient M. Mélier. Sans avoir apporté des arguments nouveaux à son premier discours, M. Guérin les a représentés avec un tour plus vif, et l'on voyait que la critique de M. Mélier, malgré l'aménité de la forme, avait été profondément sentie.

» Mais cela n'est pas de grande importance, et la science n'a que faire des susceptibilités plus ou moins vives des orateurs, ou que tel ou tel académicien se montre plus ou moins impatient de la critique. Ce qui importe, c'est l'argumentation même, et de voir si les faits sont en concordance avec les théories émises. Or, pour nous qui savons mettre les intérêts de la science bien au-dessus de nos griefs personnels, il ne nous coûte pas de reconnaître que M. Guérin a soulevé des questions de la plus haute gravité, Peut-être croit-il les avoir résolues ; là serait son tort. M. Guérin doit se contenter d'avoir indiqué un programme très-intéressant de recherches et d'études. Il est évident que, malgré quelques vues et indications vagues, la fièvre jaune, au point de vue de la durée de la période d'incubation et de l'existence ou de la non-existence d'accidents prodromiques et prémonitoires, n'a pas été étudiée. M. Guérin aura le mérite d'avoir appelé l'at-

tention sur ce sujet ; il est dès aujourd'hui à l'étude, et nous nous en rapportons surtout à nos confrères de l'armée mexicaine pour qu'il soit bientôt élucidé. Peu importe que M. Guérin ait été conduit à la doctrine qu'il professe par des idées théoriques et qu'il se soit laissé guider par la lumière souvent perfide de l'analogie. Les hommes d'idées et d'initiative devancent souvent l'observation des faits, et, comme M. Guérin l'a dit avec justesse, on ne voit souvent les choses que lorsqu'on a été averti de les regarder. M. Guérin a découvert la période prémonitoire du choléra, l'analogie le pousse irrésistiblement à la chercher dans toutes maladies pestilentielles et virulentes. Le raisonnement n'indique pas qu'il ait tort, mais c'est l'observation seule et faite sur une grande échelle qui dira s'il a tort ou raison.

» C'est ce que M. Mêlier s'est borné à répondre en quelques mots, ne voulant pas prolonger une discussion dans laquelle font défaut des faits d'observation suffisamment nombreux.

» Quant à la théorie de l'infection des navires par les malades eux-mêmes, M. Guérin a été beaucoup moins heureux. Il a ergoté sur les faits d'une façon spécieuse, mais il n'a rien produit au fond qui détruise la doctrine si rationnellement exposée par M. Mélier et d'où il doit découler, et d'où découle déjà, au grand avantage du commerce et de la navigation, tout un système de mesures sanitaires en harmonie avec les progrès de la locomotion. M. Guérin a passé, sans en être frappé, sur ce fait si gros, si concluant de l'équipage de l'*Anne-Marie*, dont les hommes, arrivés à Saint-Nazaire, se dispersent dans toutes les directions, sans qu'un seul soit atteint de fièvre jaune ou la porte autour de lui, tandis que les ouvriers du port qui opèrent le débarquement du navire, tandis que l'officier qui y préside, que les navires et les habitants du quai placés sous le vent du bâtiment infecté, subissent seuls l'influence nocive. Ce fait seul — et il n'est pas le seul — suffirait pour légitimer la doctrine de M. Mélier et les mesures qu'en sa qualité d'inspecteur général du service sanitaire, il a indiquées à l'Administration. »

Question posée par l'auteur.

J'ai dit à la page 262, que c'était dans la marine et au conctact des officiers de la flotte, que j'avais pris l'habitude de la franchise

et que je m'étais élevé en quelque sorte dans l'horreur de la duplicité. Ai-je gagné ou perdu à cette éducation ? C'est ce que je me suis demandé bien souvent.

Dans notre civilisation, la franchise n'étant pas du goût de beaucoup de personnes, on ne la recherche pas, on la craint bien plus qu'on ne l'aime. Enfin, on a manifestement une plus grande tendance à la réprimer qu'à l'encourager.

Qu'est-ce que la franchise ?

Si je demande cette définition aux philosophes, aux moralistes, je constate aussitôt qu'ils sont bien loin de s'entendre.

L'un me dit, en effet, qu'elle est le complément obligé du courage, ce dont *in petto* je suis parfaitement convaincu.

Un autre, et celui-ci n'est rien moins que le fameux lord Verulam (François Bacon), affirme qu'*elle est une indécence comme la nudité*. Mais Bacon était-il assez pur, assez honnête lui-même pour bien comprendre la valeur de la franchise, il m'est permis d'en douter (1).

« Confesser sa foi et ses croyances avec franchise, a dit Jean-Jacques Rousseau, déclarer ce que l'on regarde comme une vérité importante, *le faire, lors même qu'on n'est pas certain d'une approbation, le faire, quand même on ne saurait éviter certains ennuis, c'est un devoir indispensable.* »

Je suis bien de l'avis du solitaire de Montmorency ; mais je ne saurais oublier qu'il fut accusé de sauvagerie, d'insociabilité, et qu'il s'aliéna beaucoup d'amis dévoués. Est-ce seulement à sa franchise ou à d'autres motifs, qu'il dut les nombreuses vicissitudes auxquelles il fut en butte ? J'estime que les causes de ses malheurs furent très-complexes.

Un autre philosophe a dit *que la franchise était à la politesse ce que l'ingénuité est à la beauté.* A-t-il entendu par cette comparaison, que la franchise augmentait le prix de la politesse ? ou bien a-t-il voulu prouver le contraire ?

Enfin, un cinquième auteur, n'envisageant sans doute que les inconvénients de la franchise envers ceux qui la pratiquent, pro-

(1) Bacon, qui fut successivement Procureur général, garde des Sceaux et Chancelier d'Angleterre, souffrait, par une complaisance criminelle, que ses domestiques prissent de l'argent des personnes dont les affaires étaient pendantes devant lui. Il fut accusé au Parlement, et ayant avoué une partie des faits et nié les autres, il fut privé des Sceaux, dépouillé de ses biens et renfermé à la Tour de Londres d'où il sortit quelque temps après. Réduit à une extrême pauvreté, il écrivit une lettre très-touchante à Jacques Ier, roi d'Angleterre, par laquelle il le priait de le secourir, de peur, disait-il, qu'il ne fût contraint de porter la besace. Ce fut après sa disgrâce, qu'il composa pour vivre la plupart de ses ouvrages.

nonce contre elle cette terrible sentence : *La franchise*, dit-il, *n'est que la vertu des sots......* Ici je me tâte, je rentre en moi-même, et trouvant que cette parole ne manque pas de profondeur à un certain point de vue, je me demande sérieusement si je ne n'appartiendrais pas, sans m'en douter, à la catégorie d'individus signalée par le susdit moraliste, en compagnie d'une foule de personnes, qu'à cause de leur loyauté et de leur franchise, je m'étais habitué à aimer et à vénérer.

Toutefois, réfléchissant plus mûrement à ces opinions si différentes les unes des autres, je finis par reconnaître que les appréciations de la franchise, ne peuvent que varier avec l'état, la nature du milieu social dans lequel on vit, et de plus avec la psychologie des individus qui les émettent.

Si l'on avait des idées très-justes, très-arrêtées sur le bien, sur le mal, sur ce qui est convenable et sur ce qui ne l'est pas ; si l'on vivait surtout dans un milieu très-pur, on n'hésiterait pas à professer que la *franchise, fille de la conscience. est une vertu d'en Haut, qui s'est quelque peu fourvoyée dans ce monde sublunaire, et que la perversité, l'injustice, l'immoralité des hommes ne souffrent qu'avec impatience, parce que dans le seul intérêt de la vérité et du droit, elle leur arrache le masque en toute occasion.*

On la repousse ici-bas avec une unanimité systématique et significative, en l'accusant alternativement de rudesse, d'inconvenance, de sottise, parce qu'elle aime à rétribuer, chacun selon sa valeur intrinsèque, selon ses œuvres, parce qu'avec elle *nul ne peut paraître ce qu'il n'est pas en réalité.* Or, à notre époque, c'est là surtout l'immense tort que l'on reproche à la franchise ; est-ce en effet dans une civilisation, dont le caractère foncièrement charlatanesque, se décèle par la fureur et l'universalité de la réclame, que la franchise peut-être considérée, recherchée, appréciée ? Est-ce dans une société, dont les membres, même les plus humbles, n'ont qu'un seul but, *celui de paraître quand même*, qu'on peut estimer une vertu qui fait une guerre impitoyable à la fraude, au mensonge, à l'hypocrisie, au charlatanisme. Que peut être dans une telle société une pareille vertu, sinon une arme à double tranchant, qui blesse à la fois ceux qu'elle frappe et ceux qui la manient.

Déjà, à une certaine époque de notre histoire, il fallait simuler la folie pour faire tolérer la franchise, elle s'était réfugiée chez les Triboulet, etc., qui la couvraient de leur marotte ; mais aujourd'hui, les fous de cette espèce ne sont plus de mode, et c'est à peine si l'on tolère ceux dont on reçoit les boutades dans les colonnes du *Figaro* et du *Charivari*.

Non, la *franchise* n'est pas la vertu des sots, mais plutôt celle

des martyrs. Jésus-Christ fut mis en croix, parce qu'il prêcha contre les prêtres, les pharisiens, les docteurs de la loi; Socrate but la ciguë et Ciceron fut assassiné parce qu'ils avaient trop cultivé l'un et l'autre la franchise; Jérôme Savonarole fut brûlé vivant pour avoir prêché contre un pape exécrable, couvert de crimes et dont on avait dit qu'il était Satan *sous la thiare*... Enfin, qui ne sait que les bûchers de la très-sainte inquisition trouvèrent leur principal aliment parmi les avocats, les médecins, les docteurs en théologie, les philosophes et les libres penseurs dans tous les genres. A cette époque néfaste, on ne recherchait pas seulement la franchise de la parole, mais encore celle de la pensée. On était revêtu du *san benito* et brûlé *ad majorem Dei gloriam*, le plus souvent parce qu'on avait dit ou écrit telle chose, mais quelquefois aussi *parce qu'on en avait dû en concevoir la pensée*. La preuve de ce dernier crime résultait toujours de la *question*, moyen parfait pour l'obtenir.

Est-il possible de confondre la grossièreté avec la franchise, et ces deux mots sont-ils synonymes, ainsi que cherchent journellement à le démontrer des ergoteurs intéressés ?

Enoncer la vérité nettement, lorsqu'il s'agit de débattre des questions de doctrine, des questions d'hygiène publique par exemple, apprécier sévèrement les hommes et les choses, lorsqu'on fait de l'histoire, c'est le droit imprescriptible de la franchise. Personne n'a jamais songé à taxer Tacite de grossièreté, lorsqu'il flétrit rudement les vices et les crimes de Tibère, ceux de Séjan, etc., etc. Or, le burin de la science, celui de l'histoire ne doivent pas être moins inflexibles dans les mains du plus humble des écrivains que dans celles d'un Tacite, d'un Thiers ou d'un Cuvier.

La grossièreté n'existe précisément que là où il n'y a pas de véritable franchise ; elle n'est familière qu'à ceux qui, fuyant le raisonnement, trouvent tout simple, au lieu de débattre les questions, de les trancher soit par de mauvaises plaisanteries, soit par des injures. Naguère, dans une de nos facultés, un professeur de chimie disait dans sa chaire, en parlant du vitalisme de Montpellier que sans doute il ne connaissait que de nom, que c'était le *criterium de la sottise humaine :* ceci n'est pas, on le comprend, de la franchise mais tout simplement de la grossièreté, une grossièreté adressée à pure perte à une école illustre, qui, depuis près de neuf cents ans, n'a pas cessé de propager et de fomenter parmi nous les saines doctrines médicales. On peut en dire autant d'une foule d'autres insultes du même genre, qui nous arrivent chaque jour des hautes régions de l'organicisme et que je m'abstiens de citer; elle ne sont pas le fait de la franchise, je le répète, mais celle d'une grossièreté qui cherche vainement à s'abriter sous le manteau de celle-ci.

Je le dirai en passant, et pour finir cette dissertation sur la fran-

chise, les insultes dont on gratifie avec tant de libéralité l'école hippocratique sont, à mes yeux, un signe des temps; rien ne prouve mieux son avenir et la faiblesse de ses ennemis. Ainsi que l'a dit M. le professeur Gueneau de Mussy, en ouvrant son cours de clinique dans la Faculté de Paris, en avril dernier : « Le temps est venu où les distinctions de sectes et d'écoles doivent se fondre et disparaître dans un amour commun de la vérité; si Montpellier peut nous emprunter plus de connaissances des détails, plus de rigueur dans l'observation des phénomèmes, plus de science anatomique, plus de précision dans le diagnostic des localisations morbides, *nous pouvons reconnaître que Montpellier à conservé mieux que nous le respect des grandes traditions et les goûts des études doctrinales.... Toute science doit reposer sur la base d'une doctrine en dehors de laquelle l'esprit humain ne peut ni la fonder ni même la concevoir.*»

C'est dire assez clairement que l'école de Paris n'a pas de doctrine; telle est du reste l'opinion qu'expriment avec regret, à l'exemple de M. Gueneau de Mussy, ses membres les plus éminents; quant à la fameuse *méthode expérimentale* que font sonner bien haut les organiciens qui ne veulent pas d'amende honorable, outre qu'elle n'a rien de nouveau, ainsi que le prouve l'histoire de la médecine, elle ne saurait constituer une doctrine : elle n'est qu'un empirisme éclairé auquel l'art ne pourrait être réduit qu'en renonçant d'une manière absolue aux lumières du raisonnement philosophique à ses immenses ressources et en se contentant enfin d'un terre à terre aussi honteux pour lui que pour les médecins eux-mêmes. Dieu nous a donné la raison pour guide, ne dédaignons jamais de nous en servir : ce serait nous méconnaître et nous dégrader.

De l'immunité des nègres contre la fièvre jaune.

J'ai dit à la page 348 que l'immunité des nègres aux Antilles était tout simplement une affaire de race.

Voici ce que dit le *Montpellier médical* à ce sujet, dans son numéro de décembre, à l'occasion de la communication faite à l'A-

cadémie de médecine tout récemment par M. Raynaud, inspecteur général du service de santé de la marine :

M. Raynaud à envoyé à l'Académie un exposé de ses observations sur les épidémies de fièvre jaune, qui ont fait tant de vides dans notre corps expéditionnaire du Mexique. Après avoir constaté une fois de plus que les nègres provenant des Antilles et les hommes de couleur recrutés dans ces colonies, étaient complètement épargnés par le terrible *vomito negro*, le savant inspecteur général du service de santé ajoute ces mots :

« Dans l'épidémie de 1862, on s'était demandé si cette résistance complète de la race nègre et de ses dérivés, aux causes pathogéniques du typhus amaril ne devait pas être particulièrement attribuée à l'acclimatement, car tous nos hommes des Antilles avaient une assuétude ancienne des régions tropicales. Une appréciation comparative a pu être faite cette année sur une grande échelle, par l'arrivée à Vera-Cruz du bataillon égyptien. Plus de 400 nègres tout à fait étrangers à l'Amérique ont, comme nos matelots des Antilles, traversé sans aucune perte la période épidémique, qui touche à sa fin. »

« Cette remarque, quoique bonne à enregistrer, ne nous paraît pas de nature à exciter une grande surprise. Depuis longtemps, en effet, on savait que ce n'était pas à l'acclimatement seul que les nègres des Antilles devaient leur immunité presque complète, puisque, d'une part les nègres nouveaux venus étaient presque exempts des atteintes du mal et que, d'autre part, les nègres habitant certaines régions de l'Afrique où la fièvre jaune est endémique, se montraient pareillement réfractaires aux influences qui déterminent l'explosion de cette cruelle maladie. Dans notre colonie du Sénégal, par exemple, on a constaté à satiété l'immunité des nègres de cette station à l'égard de ce fléau inexorable pour les Européens. M. Raynaud vient d'écrire dans les annales de la science une notion de plus, en assurant que ce privilège est étendu aux nègres originaires de l'Abyssinie et de la haute Egyte. Il devient donc de plus en plus évident que c'est affaire de race Quelque singulier que soit le fait dans l'état actuel de la science, il faut bien l'admettre provisoirement dénué de commentaire, sans renoncer cependant, à en chercher l'explication.

Opinion de M. le docteur Brochin, rédacteur en chef de la *Gazette des hôpitaux*, sur la nocuité et la phosphorescence des eaux de la mer au Mexique.

(*Gazette* du 13 août 1863)

« M. Mélier, dit M. Brochin, tout en distribuant à M. Jules Guérin des éloges mérité pour son esprit généralisateur, lui a reproché de voir trop dans la fièvre jaune le côté idéal. Ce dernier académicien a donné, on le sait, plusieurs de ses conceptions comme des hypothèses ; mais il nous semble que M. Mélier lui-même a produit une interprétation assez extraordinaire : il soupçonne qu'une phosphorescence de la mer voisine des ports où sévit la fièvre jaune pourrait bien être en relation avec la production de cette fièvre.

« A moins de supposer que ce sont des infusoires qui donnent cette phosphorescence à la mer, qu'ils sont des produits provenant de la putréfaction des matières animales desséchées au voisinage des ports, à l'embouchure des fleuves, et possèdent ainsi une action délétère, nous ne saisissons pas absolument la relation. La lésion du foie dans l'empoisonnement par le phosphore, voisine de la lésion du foie caractérisque de la fièvre jaune, ne peut être considérée jusqu'ici que comme une ressemblance d'effets sans analogie de cause. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Dédicace.. 5

Avant-Propos.......... 9

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — Peste de Marseille. — On l'attribue aux fripiers juifs. — Origine de l'Intendance. — Première consigne et premiers lazarets. — Importation du capitaine Chataud. — Origine du chervinisme. — Chirac et le célèbre médecin marseillais Bertrand. — Importations diverses éteintes dans le lazaret. — L'Intendance sous la république de 1793 et sous Napoléon Ier. — Loi du 24 mars 1822. — Son appréciation et ses effets. — Elle donne le premier coup à l'Intendance sanitaire.. 17

CHAPITRE II. — Peste du *Léonidas* ou importation du bobo. — M. Fould, le gouvernement anglais, Clot-Bey, Gaëtani-Bey, Bulard et Aubert-Roche. — Erreurs de ce dernier sur la peste. — Son courage et son dévouement en Egypte. — M. Ferdinand de Lesseps. — Ordonnance du 20 mai 1845. — Ma conduite en cette circonstance. — On me dénonce à M. de Salvandy et même au Roi. — Preuve de ce fait. — La question sanitaire est portée au congrès scientifique de Marseille et de Gênes en septembre 1846. — Rapport de M. Prus. — Jugement qu'on porte sur lui à Marseille et à l'Académie de médecine. — Démission d'une partie de l'Intendance sanitaire. — Conduite tenue par M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce........................ 35

CHAPITRE III. — Suppression du conseil supérieur de santé. — Création du comité consultatif d'hygiène. — MM. Recurt et Aubert-Roche. — Un mot sur les conseils d'hygiène provinciaux. — Histoire succincte du choléra pestilentiel. — Affaire du navire anglais le *Triton* avec l'Intendance. — Protestation du gouvernement britannique. — Le ministère du commerce lui donne raison. — Résistance de l'Intendance. — Sa suppression. — Grande émotion à Marseille. — Arrivée de M. Mélier, commissaire extraordinaire. — Sa manière de procéder. — Manifestions marseillaises. — Attitude du corps médical. — Impertinences parisiennes. — MM. Fould, Dumas, etc........... 65

Pages.

CHAPITRE IV. — Le crime de l'Intendance fut d'être contagioniste. — La loi du talion devrait être appliquée à ses détracteurs, mais elle ne le sera pas. — Embarras qui résultèrent en 1850 de sa suppression.— Congrès sanitaire de Paris. — Esprit de la nouvelle législation sanitaire. — Elle résulte de la doctrine Prus-Mélier. — Six puissances sur onze signent la convention sanitaire internationale. — Comparaison entre l'ancienne et la nouvelle législation sanitaire. — prédictions de l'auteur.. 105

CHAPITRE V. — On ne reviendra pas, et pour cause, sur la réforme sanitaire. — L'importance de la question fera vivre ce livre. — Il est inutile de discuter sur la contagion de la peste — Clot-Bey l'admet de bonne foi. — Ce qu'a fait M. Mélier après son échec à l'Académie. — Mauvaise humeur de ses amis à ce sujet. — Son rapport était un ballon d'essai. — Est-il en droit de se dire de l'école de Pariset? — Faits ou l'incubation de la peste a oscillé d'un jour à trois mois. — *Passe-moi la rhubarbe je te passerai le séné.* — Cessation absolue de la peste dans le Levant constatée par les médecins sanitaires. — A quelle cause on doit la rapporter. — L'opinion de Pariset sur l'étiologie de la peste n'était pas fondée. — Elle résultait d'un excès de confiance dans les moyens de l'hygiéne. — La question des quarantaines, les esprits frappeurs et les tables tournantes................ 135

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — Position que m'a faite dans la question de la fièvre jaune l'injustice de Chervin et les hostilités de sa coterie. — M. Mélier aurait dû citer mes travaux qu'il n'ignorait pas. — Inductions qui prouvent à priori l'origine exotique de la peste américaine. — Importation de Cadix en 1800, importation de Malaga en 1803. — Opinion de l'école de Montpellier. — Berthe, Chaptal, Broussonnet, Caizargues, Aréjula. — Importation de Brest en 1802. — Le baron Keraudren. — Importation de Marseille à la même époque, conduite de l'Intendance sanitaire et du Dr Robert. — Importation de Livourne en 1804. — Palloni et Tomasini. — Le docteur anglais Howel au conseil général de santé de la Grande-Bretagne. — Ce qu'il pense des médecins espagnols. — Opinion de ceux-ci sur la question. — Il n'y a rien de commun que les symptômes entre la fièvre jaune et la rémittente bilieuse, etc. — Garanties qu'offrait l'Intendance de Marseille, comment elle procédait.. 165

CHAPITRE II. — Importation de Sainte-Croix de Ténériffe, en 1810.— Le docteur Vergara. — Ce qu'il faut penser des *patentes nettes* délivrées dans les pays à fièvre jaune. — Importation de Barcelone, en 1821.

Pages.

— Pariset, Bally, François, Mazet, Audouard, Rochoux. Ce dernier n'entre pas à Barcelone et s'arrête à San-Gervasio. — Il va de là à Sarria. — Mort de Mazet. — Désintéressement de la Commission. — Odieuses calomnies dont elle est l'objet — Comment elle entend ses devoirs. — Ses conclusions sur la maladie de Barcelone. — Lettres de Pariset à ce sujet. — Discordes du corps médical à l'arrivée de la Commission. — Conduite singulière de Rochoux envers elle. — Importations de Tortose, Asco, Méquinenza, Palma, de Mayorque, etc. — Importation de Marseille. — Conduite de l'Intendance sanitaire, des autorités, des médecins quarantenaires. — Les docteurs Robert et Fodéré....... 199

CHAPITRE III. — Causes qui ont favorisé le non-contagionisme en France. — Cabanis. — Les dames du directoire contribuent beaucoup à sa célébrité et à la propagation de sa doctrine. — Comment il faut entendre la contagion des maladies. — Commencement de Chervin. — Ecole à laquelle il appartenait. — Ses voyages. — Sa manière de procéder. — Examen des causes qu'il invoquait pour expliquer l'origine locale de la fièvre jaune. — Position hygiénique exceptionnelle de Barcelone et de presque tous les ports du littoral Sud de l'Espagne. — Pourquoi les égouts et autres foyers d'infection, n'ont pas produit la fièvre jaune dans tous les temps. — Y avait-il des égouts à Pomègue? — Importation du port du Passage en 1823, et à Gibraltar en 1828, etc....... 233

CHAPITRE IV. — Un mot sur la médecine navale. — Mon départ de Toulon en 1838 pour la première expédition du Mexique. — Relâche à la Martinique où la fièvre jaune venait de reparaître après douze ans d'absence absolue. — La *Caravane* arrive à Vera-Cruz, assiste au bombardement de Saint-Jean-d'Ulloa et à la prise de la ville. — Retour à la Martinique en passant par la Havane. — Embarquement, malgré mes observations, de quatre-cents soldats.— Passage à Saint-Pierre, puis à la Guadeloupe et appareillage pour Vera-Cruz. — La fièvre jaune éclate parmi les passagers, ensuite dans l'équipage. — Relâche à la Havane. — Mesures hygiéniques, départ pour Brest. — Continuation de l'épidémie jusqu'au lazaret de cette ville. — Premières démarches de Chervin contre moi. — Ma première publication sur la fièvre jaune. — Insultes que m'adresse Chervin dans le sein de l'Académie de Médecine — Ma lutte contre lui. — Sa mort. — Fut-il un homme de génie?....... 261

CHAPITRE V. — Importation *du vomito* aux îles du Cap-Vert et à l'île de *Wigt* (Angleterre). — Conduite des autorités britanniques. — Importation aux Bermudes en 1847, au Brésil en 1849, à Gènes en 1850, à Oporto en 1852. — Pourquoi je préfère l'expression de *germe* à celle de miasme en parlant des pestes. — Les fièvres dues à l'infec-

Pages.

tion géologique ou extérieure ne se compliquent pas de contagion. — Importation de la fièvre jaune à Brest, en 1855. — Nouveaux faits de longue incubation. — Importation de Lisbonne, en 1857. — Épidémie du navire l'*Harriet* 297

TROISIÈME PARTIE.

PREMIÈRE PARTIE. — Historique des évènements de Saint-Nazaire en 1861, par un témoin oculaire. — Ont-ils en eux-mêmes quelque chose de nouveau ? — Faits médicaux qui en ressortent et indication des inconvénients les plus graves du système sanitaire en vigueur.— Théorie des climats flottants renouvelée des anciens par M. Mélier, émise d'abord par lui, reproduite ensuite par M. Robert, de Marseille, en 1822, et par Prus dans son rapport. — Ce qu'il faut en penser. — Comment s'établit l'infection des cales........ 307

CHAPITRE II. — Opinion de M. Mélier sur l'incubation de la fièvre jaune ; elle peut varier, quoi qu'il en dise, de trois jours à deux mois. — Ma priorité dans la question de la période prodromique de la fièvre jaune. — Singulière incrédulité de M. Mélier à ce sujet. — Rôle qu'il fait jouer à la phosphorescence des eaux de la mer sur la production de la fièvre jaune. — Ce qu'il faut penser de sa théorie. — Opinion d'un officier de marine sur l'insalubrité du golfe du Mexique........ 329

CHAPITRE III. — A quoi peut tenir l'innocuité des créoles et des gens de couleur. — Nécessité d'organiser aux Antilles des quarantaines contre les provenances du continent américain. — Théorie de l'infécondité du germe de la fièvre jaune à la troisième génération — Un mot sur les mesures hygiéniques prises à Saint-Nazaire. — Fait de l'*Arequipa*; comment il doit être interprété. — Ce qu'a fait M. Mélier dès qu'il a reconnu que l'Académie ne voulait pas endosser son rapport. — Ce médecin a-t-il vu ou non des cas de *vomito* à Saint-Nazaire ? — Mon droit à lui adresser cette question.—Conclusions générales de ce livre........ 349

Post-scriptum........ 373

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Quelques détails peu connus sur l'origine de la peste de 1720........ 377

Lettres de Mgr de Belsunce, Moustiers, de l'archevêque d'Aix et de plusieurs autres contemporains de la peste de 1720, tendant à mettre hors de doute l'efficacité des quarantaines........ 381

Pages.
Adresse de la Chambre de commerce, du 1er août 1850, au ministre du commerce.. ... 384
La question des quarantaines au corps législatif (3 août 1850)........ ... 387
Opinion de la *Patrie* (n° du 3 août 1850) sur la suppression de l'Intendance sanitaire..... 391
Délibération du conseil général des Bouches-du-Rhône concernant le régime sanitaire (séance du 4 novembre 1850)..................... 393
La peste de 1720 selon Michelet, ou nouvelles excentricités parisiennes sur Marseille................ 398
Discussion à l'Académie de médecine à propos du travail de M. Aubert-Roche sur la réforme quarantenaire (séance du 14 novembre 1844). 401
Opinion de Clot-Bey sur la nature et les causes de la peste (séance de l'Académie de médecine du 27 mai 1851).. 412
Du traitement à imposer aux marchandises dans les lazarets, par le docteur Bertulus. 414
Opinion de feu Henri Abel sur l'institution des médecins sanitaires...... 419
Opinion de la commission dite de la peste (Académie de médecine, sur le rapport Prus)...................... 423
Lettre de M. Poujoulat à M. Henri Abel sur la question sanitaire.... ... 425
Opinion émise au congrès sanitaire sur les quarantaines contre le choléra, par le docteur Monlau, délégué du gouvernement espagnol......... 428
Note sur la peste du *Léonidas*.. 433
Lettre de M. Mélier au président de l'Académie de médecine sur le choléra de Marseille en 1850.................... 433
Plan d'hygiène navale et proposition de créer un corps de médecin navigants (octobre 1845), par le docteur Bertulus...... 437
Quelques mots sur les questions suivantes : Est-il bon que les intérêts de la santé publique ressortissent du ministère du commerce? Un commerce extérieur immense est-il la source de l'aisance et du bonheur des masses, par le docteur Bertulus................................ 445
Notice sur le chevalier Rose, par le docteur Bertulus.................... 450
De l'état du sang dans la fièvre jaune et du véritable siège de cette maladie, par le docteur Bertulus....................................... 456
Notice sur le docteur Victor Bally, dernier membre survivant de la commission française de Barcelone, en 1821......... 467
Note relative au chapitre IV de la deuxième partie.... 471
Résumé de la discussion académique sur le rapport de M. Mélier (extrait des journaux de médecine).. 473
Extrait du discours de M. Jules Guérin à l'Académie (séance du 18 août 1863) et réponse de M. Mélier....................................... 475
Opinion du *Montpellier-médical* sur la période prodromique de la fièvre jaune.............................. 478
Extrait de l'*Union médicale* du 20 mai 1863; opinion de ce journal sur le rapport de M. Mélier et sur l'attitude de l'Académie................ 479



Pages.

Question posée et interprétée par l'auteur 481

De l'immunité des nègres contre la fièvre jaune ; opinion du *Montpellier-médical* à ce sujet.......... 485

Opinion du docteur Brochin, rédacteur en chef de la *Gazette des hôpitaux*, sur la phosphorescence des eaux de la mer au Mexique.......... 487

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page	21,	ligne	10.	lisez :	*sept,* au lieu de trois.
—	29,	—	16,	—	*législateur*, au lieu de loi.
—	22,	—	25,	—	*les commissaires*, au lieu de les intendants.
—	135,	—	3,	—	*Clot-Bey, la niait* au lieu de l'admettait.
—	137,	—	26,	—	*ils ne les niaient pas sans restriction*, au lieu de ils ne les adoptaient pas.
—	154,	—	15,	—	*demandée*, au lieu de demandé.
—	155,	—	33,	—	*chervinienne*, au lieu de chervinenne.
—	157,	—	17,	—	*elles*, au lieu de lui.
—	210,	—	28,	—	*interdites*, au lieu de interdit.
—	236,	—	31,	—	*infectieux*, au lieu de infectueux.
—	246,	—	18,	—	*d'abord*, au lieu de maintenant.
—	270,	—	31,	—	*leur* au lieu de son.
—	289,	—	22,	—	*membrure*, au lieu de membrane.
—	327,	—	6,	—	*néo-contagionisme*, au lieu de non-contagionisme.
—	347,	—	7,	—	*plus de vingt-deux ans*, au lieu de plus de deux ans
—	320,	—	2,	—	*les semblables*, au lieu de les contraires.

PRINCIPAUX OUVRAGES DE L'AUTEUR.

De l'Importation de la fièvre jaune en Europe et de la possibilité de son développement sous la latitude de Brest. — In-8°, 150 pages, 1840.

De la nature et des causes de la fièvre jaune; mémoire couronné par la Société royale de médecine de Bordeaux et publié dans son Recueil, in-8°, 1841.

De l'intoxication miasmatique considérée dans la peste, la fièvre jaune et le choléra asiatique. — In-8°, Montpellier, 115 pages, 1843.

L'Hygiène navale dans ses rapports avec l'Hygiène publique et le Commerce. — Marseille 1845, 50 pages in-8°.

Des Fièvres intermittentes, des moyens de s'en préserver et d'assainir les contrées paludéennes; ouvrage couronné par la Société de médecine de Bordeaux. — In-8°, 200 pages, 1850.

Mémoire d'Hygiène publique sur l'influence pathogénique de l'éclairage au gaz. — In-8°, 70 pages, Marseille 1853.

Compte-rendu clinique et mémoire sur la distinction que personne ne fait entre la dothinentérite et la fièvre typhoïde. — Marseille, in-8°, 93 pages, 1858.

De l'action réelle de la chaleur, du froid et de l'humidité et de la résistance vitale à ces agents. — In-8°, Montpellier, 60 pages, 1859.

De la Colique et de l'Ileus sous le rapport de la nature, des causes du traitement et des lésions anatomiques. — In-8°, Montpellier, 32 pages, 1861.

De l'Impuissance de la médecine à fonder et à soutenir le matérialisme. — In-8°, Marseille, 1849, 100 pages.

Précis complet de Géologie médicale et Histoire des endémies; Guide du médecin dans les deux hémisphères, 1 vol. grand in-8°, de 700 à 800 pages (inédit).

Etudes cliniques sur les principes hippocratiques, et application de l'analyse philosophique au diagnostic et au traitement des maladies. — 1 vol. in-8°, environ 400 pages (inédit).

Nombreux articles de médecine pratique et d'hygiène dans les journaux de médecine de Paris, de Montpellier, de Bordeaux, etc.
